

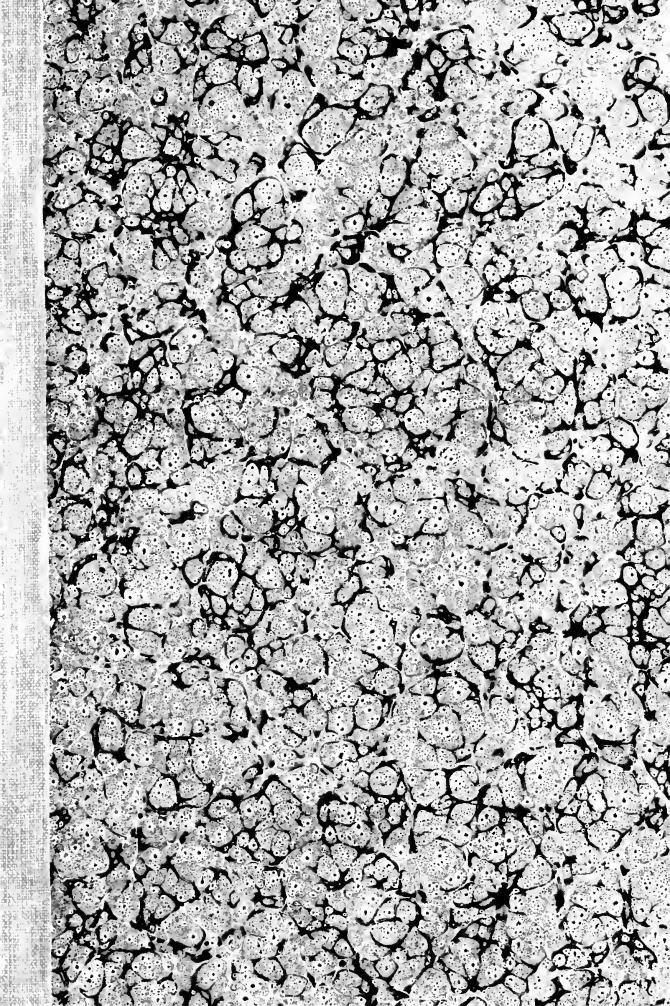




LIBRARY OF

Dr. Z. P. Metcalf

1885-1956









NOUVEAU  
DICTIONNAIRE  
D'HISTOIRE NATURELLE,  
APPLIQUÉE AUX ARTS,

A l'Agriculture, à l'Économie rurale et domestique,  
à la Médecine, etc.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE NATURALISTES  
ET D'AGRICULTEURS.

Nouvelle Édition presque entièrement refondue et considé-  
rablement augmentée ;

AVEC DES FIGURES TIRÉES DES TROIS RÈGNES DE LA NATURE.

TOME III.

---

DE L'IMPRIMERIE D'ABEL LANGE, RUE DE LA HARPE.

A PARIS,  
CHEZ DETERVILLE, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE, N° 8.

---

M DCCC XVI.





---

*Indication des Pages où doivent être placées les  
PLANCHES du TOME III, avec la note de ce  
qu'elles représentent.*

---

- A 15. Plantes . . . . . Pag. 33  
Avec oléifère. — Aristoloche serpentinaire. — Astragale adragant. — Avicène cotoneux.
- A 16. Animaux mammifères. . . . . 119  
Alouate Coaita. — Aye-Aye. — Axis (cerf.)
- A 17. Oiseaux. . . . . 159  
Balbuzard. — Bec-ouvert. — Grand-Barbu.
- A 18. Mammifères et Poissons. . . . . 203  
Baleine franche. — Baliste vieille. — Baliste chinois. — Baliste tacheté. — Baliste cuivré. — Blennie lièvre. — Blennie gattorugine. — Blennie ovipare. — Bodian Bloch. — Bodian Bœnac.
- A 19. Plantes. . . . . 220  
Badian anis. — Bambou arondinacé. — Bananier cultivé. — Balsamier de la Mecque.
- A 25. Animaux mammifères. . . . . 344  
Bec d'Oiseau (ornithorinque). — Bonnet chinois (macaque). — Blanc-nez (guenon).
- A 20. Coquilles. . . . . 367  
Baculite Faujas. — Balanite courbé. — Bélemnite cône-goutière. — Bélemnite cône-aigu. — Bucarde exotique. — Buccin ivoire. — Bulle ampoule. — Bulle rayée.
- A 21. Oiseaux . . . . . 380  
Bengali enflammé. — Bec à fourreau. — Bec en ciseaux.

A 24. Insectes . . . . . 414

Bembex à bec. — Bibion noir. — Bombille ponctué.  
— Bombix feuille morte. — Bombix processionnaire.  
— Blaps mortissage. — Blatte américaine. — Bouclier  
à quatre points. — Bostriche capucin. — Brente  
anchorago. — Bruche des pois. — Bupreste à bandes  
dorées.

A 22. Animaux mammifères. . . . . 463

Bobak (marmotte). Bizaam (civette). — Babiroussa  
(cochôn).

---

# NOUVEAU

# DICTIONNAIRE

## D'HISTOIRE NATURELLE.

---

### A S I

**ASILE**, *Asilus*. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des asiliques, et distingué de ceux qu'elle comprend, par les caractères suivans : Antennes de la longueur de la tête, séparées jusqu'à leur naissance, dont le premier article est plus long que le second, et le troisième ou le dernier en cône allongé ou presque cylindrique, pointu au bout, terminé par un stylet très-distinct, en forme de soie, avec une articulation à sa base.

Ces diptères ont l'abdomen en cône allongé, très-pointu dans les femelles, avec les pieds robustes. Ils paroissent ordinairement vers la fin de l'été ou en automne. Les uns se tiennent à terre, dans les lieux secs et sablonneux; les autres se posent sur les troncs des arbres ou sur les bois coupés. Leur vol est, en général, très-prompt. Frisch a observé les métamorphoses de l'*A. frelon* et de l'*A. cendré*. Degéer nous a donné des détails sur celles de la dernière espèce. Sa larve vit dans la terre. Son corps est allongé, un peu aplati, aminci aux deux bouts, sans pattes, et divisé en douze anneaux, avec une tête écailleuse, armée de deux crochets mobiles, courbés en dessous et garnie de quelques poils. Sa peau est rase et luisante. Elle offre quatre stigmates : deux sont antérieurs, et forment autant de points, d'un brun jaunâtre, et situés, un de chaque côté, sur le premier anneau; les deux autres sont placés sur le pénultième, et consistent en deux petits tuyaux, cylindriques et inclinés vers le derrière. C'est aussi dans la terre que la larve se transforme en nymphe, en quittant sa

peau, à la manière des larves des tipulaires, et sans se faire de coque.

La nymphe a une forme presque cylindrique, amincie en cône vers son extrémité postérieure. Elle est composée de trois parties : 1.<sup>o</sup> d'une tête grosse, arrondie, sur laquelle on ne distingue ni yeux ni antennes, mais ayant en devant deux pointes écailleuses, rapprochées à leur base, et de chaque côté trois autres crochets un peu plus courts, et qui ont une origine commune ; 2.<sup>o</sup> d'un corselet où sont appliqués les fourreaux des ailes et des pattes ; son dos est arrondi, et ses côtés ont quelques pointes très-courtes ; on remarque près de la tête deux petites éminences qui paroissent être des conduits aériens ; 3.<sup>o</sup> d'un abdomen à forme conique, composé de neuf anneaux, garnis, tant en dessus qu'en dessous, d'un rang d'épines écailleuses, courbées en arrière, et de plusieurs poils ; son extrémité est terminée par quatre épines assez longues.

Les métamorphoses de l'asile *frelon* diffèrent peu de celles que je viens d'exposer. La nymphe paroît avoir un plus grand nombre de crochets à la tête. L'extrémité postérieure de l'abdomen en offre cinq dans la figure que Frisch a donnée de cette nymphe.

ASILE FRELON, *Asilus crabroniformis*, Linn. ; l'asile brun, à ventre de deux couleurs, Geoff. *insect. tom. 2, pl. 17, fig. 3* ; Frisch, *insect. tom. 3, pl. 3, tab. 8*. Long d'un pouce. Tête couverte de poils fauves ; corselet d'un brun jaunâtre, avec deux petites lignes brunes ; les trois premiers anneaux de l'abdomen noirs, les autres fauves ; ailes jaunâtres, tachetées de brun à leur extrémité ; pattes jaunes, à cuisses brunes. Il ressemble à un *frelon*.

ASILE CENDRÉ, *Asilus forcipatus*, Linn. ; Deg. *insect. tom. 6, pl. 14, fig. 5-11* ; Frisch, *ibid. tab. 7*. Longueur, sept lignes. D'un gris cendré, avec une bande longitudinale sur le corselet ; les antennes, la trompe et l'extrémité de l'abdomen, noires ; balanciers jaunes ; ailes obscures ; pieds d'un brun obscur, mêlé de fauve. Très-commun dans les jardins et dans les bois. Voyez, pour les autres espèces, Fabricius, Meigen, et mon *Gener. crust. et insect.*, tom. 3, pag. 298. (L.)

ASILIQUES, *Asilici*, Lat. Famille d'insectes de l'ordre des diptères, et qui a pour caractères : Antennes presque cylindriques, de trois articles, dont le dernier sans anneau, avec un stilet ou une soie au bout dans la plupart ; trompe écailleuse, presque conique, avancée en forme de bec, sans lèvres saillantes, renfermant un suçoir de quatre soies ; palpes extérieurs et relevés ; corps allongé ; balanciers nus ; ailes couchées sur le corps ; tête transverse.

Cette famille embrasse le genre *Asile* (*Asilus*) de Linnæus. Les diptères, dont elle se compose, ont la tête arrondie; les yeux grands, ovales; trois petits yeux lisses sur le sommet de la tête; le corselet ovale, renflé, comme bossu; l'abdomen allongé, souvent conique, terminé en pointe dans les femelles, cylindrique et finissant en massue dans les mâles, avec deux crochets mobiles, écailleux, à l'extrémité; les ailes étroites, presque de la longueur du corps, couchées horizontalement sur l'abdomen, dans l'inaction; les balanciers très-apparens, terminés par un bouton arrondi, tronqué à l'extrémité; les pattes longues, assez grosses, souvent garnies de poils fins et serrés, quelquefois lisses; les tarsi à cinq articles, terminés ordinairement par deux crochets aigus et deux pelottes; le corps est plus ou moins velu ou lisse.

On trouve les asiliques dans les champs, les jardins et les prairies, surtout vers la fin de l'été et en automne. Ils volent avec rapidité, particulièrement quand le soleil est très-chaud; ils font entendre, en volant, un bourdonnement assez fort. Tous sont carnassiers, et se nourrissent uniquement d'insectes qu'ils attrapent dans leur vol. Ils saisissent, avec leurs pattes antérieures, des bourdons, des tipules, des mouches, et même des coléoptères; ils les tuent en les piquant avec une des quatre pièces de leur suçoir, qui est un véritable aiguillon en forme de stilet, très-pointu à l'extrémité, et les sucent ensuite.

Nous parlons de leurs métamorphoses à l'article ASILE.

Les uns ont les tarsi terminés par deux crochets et deux pelottes, et composent les genres LAPHRIE, ASILE, DASYPOGON, où les antennes ne sont guère plus longues que la tête, sans pédicule commun, et celui de DIOCTRIE, dont les antennes, partant d'un pédicule commun, sont plus longues que la tête.

Les autres ont les tarsi terminés par trois crochets, sans pelottes, et forment le genre GONYPE. V. ces mots. (L.)

ASINDULE, *Asindulum*, Lat. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, et distinct de tous ceux de la famille des tipulaires, à laquelle il appartient par les caractères suivans: des petits yeux lisses; trompe longue, dirigée en arrière le long de la poitrine, et terminée par deux lèvres allongées qui la font paroître bifide.

Les Asindules font partie de cette section des tipulaires que j'ai nommée *fungivores*. Leurs antennes sont simples, sétacées et composées de seize articles, la plupart cylindriques. Les palpes sont allongés, courbés, avec plusieurs articles dis-

incts. Les yeux sont échanrés postérieurement, au côté interne.

On distingue trois petits yeux lisses ; mais ils ne sont point portés sur une élévation. Les ailes se couchent horizontalement sur le corps. Les pieds sont allongés, avec les jambes terminées par deux épines. L'abdomen est aplati.

ASINDULE NOIR, *Asiudulum nigrum*, Lat. *Gener. crust. et insect.*, tom. 1, tab. 15, fig. 1, et tom. 4, p. 261. Long d'un peu plus de trois lignes, noir, avec les pieds d'un brun foncé et les ailes obscures. Trouvé, mais rarement, dans les lieux aquatiques, aux environs de Paris.

Le port de cet insecte est le même que celui des *platyures* de M. Meigen ; mais, comme cet entomologiste se tait sur la forme et la composition de sa bouche, je ne puis prononcer à l'égard de l'identité de ces deux genres. (L.)

ASIRAQUE, *Asiraca*, Lat. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, section des homoptères, famille des cicadaires, et distingué des autres genres qu'elle renferme par les caractères suivans : Antennes de trois articles, insérées dans une échancre inférieure des yeux, aussi longues au moins que la tête et le corselet : le premier article allongé.

Je conserve à ce genre le nom que je lui avois donné lors de son institution (*Préc. des caract. génér. des insect.*), et que Fabricius a changé en celui de *delphax*. Plusieurs des espèces qu'il y rapporte, présentant deux différences assez notables dans les proportions des antennes, on peut, d'après cette considération, établir une nouvelle coupe générique, et lui conserver la dénomination de *delphax* : c'est ce que j'ai fait dans mon *Gener. crust. et insect.*, tom. 3, pag. 167. Les asiraques ont des rapports avec les fulgores, et se tiennent, ainsi que la plupart des autres cicadaires, sur les végétaux, dont elles extraient le suc, au moyen du suçoir de leur trompe. Ces hémiptères sont petits.

ASIRAQUE CLAVICORNE, *Asiraca clavicornis*, Lat. ; *delphax clavicornis*. Fab. ; Coqueb. *Illust. icon. insect. dec.* 1, tab. 8, fig. 7. Corps varié de noir et de brun obscur ; premier article des antennes beaucoup plus long que le second, comprimé, à trois côtés ; celui-ci cylindrique, graveleux ; pieds antérieurs très-comprimés : extrémités des quatre premières jambes blanches ; étuis demi-transparens, avec une bande noirâtre à leur extrémité ; nervures ponctuées de la même couleur. En France et en Allemagne. (L.)

ASJAGAN ou ASJOGAM. C'est le JONÈSE. (E.)

ASK. Nom écossais de la SALAMANDRE AQUATIQUE. (B.)

ASKALABOTES. C'est l'AGAME GALÉOTE. (B.)

ASMENI. V. le mot IRIS. (E.)

**ASMODÉE.** Serpent du Japon dont on ne connoît pas l'espèce. (B.)

**ASMONICH.** Espèce de QUINQUINA. (B.)

**ASNE.** V. ANE. (S.)

**ASONATOU.** On donne ce nom au FIGUIER DE L'INDE. (B.)

**ASOTAS.** En portugais, c'est le COURONDI.

**ASOTE.** Nom de pays du COURONDI, et d'un poisson du genre SILURE. (B.)

**ASP** ou **ATT.** Nom persan du cheval, selon Fouché d'Obsonville. (S.)

**ASPALAT**, *Aspalathus*. Genre de plantes de la diadelphie monogynie, et de la famille des légumineuses, qui a pour caractères : un calice monophylle, campanulé, divisé en cinq découpures, dont les deux supérieures sont plus longues ; une corolle papilionacée, dont l'étendard est relevé, les ailes courtes et la carène obtuse ; dix étamines, toutes monadelphes à leur base ; un ovaire supérieur ovale, qui se termine en un style courbé comme les étamines : une gousse ovale, petite, ordinairement velue, qui renferme une à trois semences réniformes.

Les *aspalats* diffèrent peu des GENÊTS par leurs caractères génériques ; mais leurs feuilles fasciculées les en distinguent aisément. Jussieu et Ventenat pensent que les espèces qui ont les feuilles planes comme l'ASPALAT ÉBÈNE, et ternées comme l'ASPALAT ORIENTAL, ont été mal à propos introduites par Linnæus dans ce genre ; aussi en a-t-on fait un genre sous le nom d'ALDINE.

Les véritables *aspalaths* sont des sous-arbrisseaux dont les feuilles sont simples, linéaires, convergent plusieurs ensemble au même point, et dont les fleurs sont sessiles, souvent latérales, quelquefois terminales, ou disposées en épis de couleur jaune. La plus grande partie vient du Cap de Bonne-Espérance. Ils ne présentent rien de remarquable.

Lamarek leur a réuni le *lotus dorychinum*, Linn. V. LOTIER.

L'espèce citée plus haut sous le nom d'ASPALAT ÉBÈNE, vient des Antilles, et son bois noir est employé par les ébénistes. Il ne faut pas le confondre ni avec le véritable ébène qui est fourni par un PLAQUEMINIER, ni avec l'ÉBÉNIER DE CRÈTE, qui fournit aussi un bois noir aux arts. (B.)

**ASPALAX** ou **SPALAX.** Noms grecs de la TAUPE. M. Olivier pense que celui d'*aspalax* doit être rapporté à l'espèce du RAT-TAUPE ZEMMI qu'il a décrit avec soin dans son Voyage dans l'Empire ottoman. (DESM.)

**ASPARAGOÏDES**, ou **ASPARAGINÉES**, *Asparagi*, Jussieu. Famille de plantes de la troisième classe de Ventenat,

c'est-à-dire, des MONOCOTYLÉDONES à étamines périgynes ; dont les caractères sont d'avoir : une corolle lisse, communément divisée en six parties égales ; six étamines insérées à la base et quelquefois sur le milieu du calice ; un ovaire libre, simple, portant un ou trois styles, avec autant de stigmates, ou un style à stigmate simple ou trifide ; pour fruit, une baie triloculaire à loges monospermes, rarement polyspermes, où les semences sont attachées à l'angle interne des loges ; le périsperme charnu ou cartilagineux ; l'embryon droit. *Voy.* pl. 3, fig. 5 du *Tableau du règne végétal*, par Ventenat, où ces caractères sont représentés, et où l'on en a pris le développement.

Les *asparagoides* ont rarement une tige fruticuleuse. Leurs feuilles sont alternes ou verticillées, quelquefois terminales. Leurs fleurs, munies chacune d'une spathe, affectent différentes dispositions : tantôt elles forment une panicule terminale, très-rameuse ; tantôt elles sont disposées en une grappe simple et terminale ; quelquefois elles sont solitaires et axillaires ou terminales.

Cette famille comprend les genres suivans ; savoir : le DRAGONIER, l'ASPERGE, la MÉDÉOLE, la PARISSETTE, le MUGUET, la DIANELLE, le RIPOGONE, le FLOSCOPE, la FLAGELLAIRE, la CALLIXÈNE, la PHILÉSIE, l'ÉCHMÉE, l'HERRERIE, et le TRILLION. *V.* ces mots.

À cette famille, selon Lamarck, doivent encore être réunis les genres qui composent celle que Ventenat a appelée les SMILACÉES. (B.)

ASPARAGOLITHE ou PIERRE D'ASPERGE.  
V. CHAUX PHOSPHATÉE. (LUC.)

ASPE. Poison du genre CYPRIN. (B.)

ASPERCETTE. C'est le SAINFOIN dans quelques cantons. (B.)

ASPERÈLE. Synonyme de PRESLE. (B.)

ASPERELLE ou ASPRELLE, *Leersia*. Genre de plantes de la triandrie digynie et de la famille des graminées, qui a pour caractères : une balle, deux valves fermées, sans calice ; trois étamines ; un ovaire supérieur, ovale, surmonté de deux styles à stigmates velus ; une semence presque ovale et très-aplatie, renfermée dans la balle.

Ce genre a été formé sur une plante que Linnæus avoit placée parmi les ALPISTES, sous le nom de *phalaris oryzoides*, mais que Haller, sous le nom d'*homalocenchrus*, et Wiggers sous celui de *ehrhartie*, en avoient déjà séparée.

Aujourd'hui il renferme cinq espèces connues, dont fait partie celle que j'ai rapportée de la Caroline, et qui est fort remarquable par la grandeur de ses fleurs. Ce sont des plantes vivaces qui croissent dans les lieux humides, parmi le riz, et



dont les fleurs sont plus ou moins carénées et ciliées. La plus commune, la LÉERSIE ORYSOÏDE, a la panicule écartée, les épillets séparés et la carène ciliée. Elle se trouve en Europe, en Asie et en Amérique, dans les marais, sur le bord des rivières.

Parmi les autres il en est une qui est monandre, et une qui est hexandre. (B.)

**ASPERGE**, *Asparagus*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie et de la famille de son nom, dans lequel se réunissent plus de vingt espèces, les unes herbacées, les autres frutescentes, parmi lesquelles il en est une qui se cultive pour la nourriture de l'homme.

Ce genre offre pour caractères : une corolle divisée en six parties, dont les trois intérieures sont recourbées à leur extrémité ; une baie supérieure à trois loges polyspermes.

L'espèce dont il vient d'être question est l'ASPERGE OFFICINALE, dont les tiges sont herbacées, hautes de deux ou trois pieds ; les feuilles sétacées, fasciculées, et les fleurs dioïques. Elle est originaire du midi de l'Europe. On la cultive, de temps immémorial, dans les jardins de toutes les parties de la France. La nature l'a destinée à croître principalement sur le bord des grandes rivières sujettes à inondations, et pour cela, sa racine a été pourvue de la faculté de s'élever chaque année pour qu'elle fût hors du danger de périr par suite des ALLUVIONS amenées par ces rivières. D'après cela on doit juger qu'il lui faut un terrain frais, léger, fort riche en principes végétatifs, et qu'on doit la disposer de manière à ce qu'elle puisse être chaque année recouverte d'une épaisseur nouvelle de terre.

Les *asperges* paroissent sur nos tables au retour du printemps et pendant plusieurs mois ; la consommation qui s'en fait dans les villes un peu peuplées est si considérable, qu'aux environs de Paris elles couvrent des plaines entières.

Les *asperges cultivées* se distinguent en trois sortes : 1.<sup>o</sup> celles à tige blanchâtre et bouton gris ; 2.<sup>o</sup> celles à tige nuancée de vert, d'un blanc grisâtre et violet, et à bouton tout violet ; 3.<sup>o</sup> celles à tige et à bouton tout verts.

La première, qu'on nomme *asperge blanche*, est la plus hâtive ; elle a une saveur douce, un goût très-agréable, quand elle est mangée bien fraîche ; mais elle offre un très-petit bout à manger : c'étoit autrefois l'*asperge* renommée de *Marchiennes*, de la *Belgique* et de *Hollande*. Elle a le mérite de pousser plus de tiges sur une même racine que les autres.

La seconde, connue sous la dénomination d'*asperge violette*, est celle qui devient la plus grosse. On peut manger au moins deux tiers de sa tige de plus que de celle de la *blanche*.

C'est l'espèce par excellence d'*Ulm*, de *Darmstadt*, de *Pologne*, et autres contrées où cette plante est renommée.

La *toute verte* se trouve presque toujours mélangée avec la *violette*; elle prend moins de grosseur, mais sa tige est si tendre, que, coupée à propos, on la mange dans presque toute sa longueur.

De ce qui vient d'être dit, on peut conclure que l'*asperge violette* mérite la préférence pour les cultures étendues, et que les propriétaires qui ne regarderoient pas à quelques dépenses, et qui désireroient jouir des primeurs, trouveroient de l'avantage à cultiver la blanche en concurrence.

On ne peut se dissimuler, que ce ne soit avancer sa jouissance que de mettre en terre un plant déjà formé. Cependant, il ne s'ensuit pas qu'on doive rejeter la méthode de semer en place lorsqu'on n'est pas pressé de jouir. Cette méthode diminue la dépense et augmente la beauté du produit.

Il faut toujours réserver les plus beaux sujets pour les porte-graines; c'est au mois d'octobre qu'on coupe les tiges: on les bat légèrement avec un fléau; on ramasse les baies, et on les écrase dans l'eau en les frottant avec les mains; la graine va au fond et les enveloppes surnagent; on décante l'eau, qui emporte avec elle les graines qui ne valent rien et leurs enveloppes; on les fait sécher au soleil ou à l'air: elles conservent pendant trois à quatre années leur faculté germinative. On les sème en planche et par rayons. Au surplus, on prépare la terre comme pour planter des *griffes*, et on place trois à quatre graines, espacées d'un pouce environ, dans l'endroit où on auroit posé une *griffe*; on recouvre d'un bon pouce de terre très-douce et d'un lit d'engrais consommé. Au sarclage qu'on fera après le développement des jeunes plants, on ne laissera dans chaque place que le plus vigoureux. La multiplication des *asperges* par *voie de semis* a lieu au printemps; c'est aussi assez ordinairement la saison de multiplier par *arilletons* ou *griffes* avant l'hiver. Le meilleur engrais est celui des voiries, la terre des routes, le terreau, le fumier de couche mêlé avec du sable. On doit surtout faire choix d'une bonne exposition, et qu'elle ne soit point abritée au levant et au couchant. Il faut que le plant ait deux ans, et soit récemment tiré de terre; que les racines soient presque égales en grosseur, en longueur, bien nourries, bien entières et sans tache. Leur couleur doit être d'un gris blanc, l'œil gros et vigoureux: c'est à ces signes qu'on reconnoît les bonnes *griffes d'asperges*.

Pour effectuer la plantation, on creuse dans le terrain dont on fait choix, une fosse de six pieds de largeur et de dix-huit pouces de profondeur: on y met du fumier bien foulé

aux pieds, qu'on recouvre ensuite de quatre pouces de terre légère, sur laquelle on tire deux lignes sur la longueur de la fosse, à un pied de distance de chaque bord de la fosse, et une autre entre les deux premières. On place sur ces lignes les griffes d'*asperges*, à deux pieds de distance les unes des autres, et en échiquier : après quoi le plant est recouvert de quatre pouces de terre ou de sable, et on bine de temps en temps pour détruire les mauvaises herbes. Il ne faut que neuf pieds d'*asperges* par toise.

Il est à observer que quand le terrain est humide, il faut avoir la précaution de mettre au fond de la fosse des fagots ou des bruyères, pour former, à un pied de hauteur, une sorte de massif; des écorces de vieux bois, des cornes, des os, peuvent se placer sur les fagots; on recouvre le tout de quinze à dix huit pouces de bonne terre mêlée d'engrais; la racine d'*asperge* perce très-bien toutes ces substances rapportées, à travers même le bois le plus compacte. Vers la fin de mars on donne un léger binage, et on répand sur la fosse deux ou trois pouces de fumier qu'on recouvre de quatre pouces de terre ou de sable, ayant soin de faire biner comme l'année précédente : on peut commencer dès cette année à couper les plus grosses *asperges*.

À la troisième année, au mois de mars, il faut donner encore un binage plus profond, et répandre par-dessus quatre pouces de terre ou de sable; la couronne des *asperges* se trouve alors couverte de douze pouces de terre, et cette troisième année on est en pleine jouissance de sa plantation : on peut couper partout, en observant de laisser les petites, et sur chaque pied, au moins une *asperge* de moyenne grosseur pour porter graine, et de ne point altérer la couronne, en faisant leur récolte.

À la quatrième année, il est nécessaire, vers le milieu de mars, d'enlever toute la terre de la fosse à deux ou trois pouces près de la couronne, de répandre quatre ou cinq pouces de fumier à moitié consommé, sur toute l'étendue de la fosse, et de la recouvrir de la même terre. Il faut réitérer cette opération tous les trois ans, et, si l'on veut entretenir le plant dans toute sa vigueur, c'est-à-dire en plein rapport, labourer une fois tous les ans, à la fin de mars; il est possible, par cette méthode, de cultiver l'*asperge* commune, en la plantant seulement à un pied de distance. La culture de l'*aspergerie* est, pour tout le temps de sa durée, la même que celle de la seconde année; celle-ci passée, on ne fume plus que trois ans après, et ensuite à volonté. Il faudra chaque année, au mois de septembre ou d'octobre, couper les montans à deux pouces de la superficie des fosses; ôter une partie de

la terre, afin que les *asperges* aient moins d'humidité en hiver; les découvrir tout-à-fait au printemps pour les recouvrir de fumier et de trois pouces de terre; et enfin les sarcler plusieurs fois en été. Il est bon de les recouvrir lorsque le froid approche de sept degrés, parce qu'il endommage les racines.

La méthode pratiquée dans le pays Messin, pour avoir des *asperges* d'un volume énorme, est de les semer dans les lieux mêmes où elles doivent rester. L'expérience y a appris qu'une terre sablonneuse, légèrement ocrée, est celle qui convient à l'*asperge*; et on l'y enlève en plein champ, en choisissant toujours le terrain le plus élevé et le plus sablonneux. Le semis doit être fait dans le courant de mars, et l'on met deux ou trois grains au plus, dans un trou d'un pied carré sur huit pouces de profondeur. La première année, on recouvre d'un peu de terre la petite *asperge* qui paroît; la seconde, on lui donne du terreau mélangé avec autant de terre; et la troisième, avant que les *asperges* commencent à pousser, on remet la terre au niveau du sol; l'on coupe les plus grosses, ayant toujours grand soin de laisser croître les plus foibles, pour fortifier leurs racines.

M. Beville cultive à Saint-Denis près Paris, depuis plusieurs années, avec le plus étonnant succès, des *asperges* qui égalent, pour la beauté et pour le goût, celles de Hollande. Les moindres ont un pouce de circonférence, et beaucoup en ont deux et trois. Son procédé fort simple se réduit, 1.<sup>o</sup> à creuser d'un fer de bêche, ou de dix-huit pouces, le terrain; 2.<sup>o</sup> à réserver un sixième de la terre enlevée; 3.<sup>o</sup> à étendre douze ou quinze pouces de fumier, et le tasser; 4.<sup>o</sup> enfin à couvrir ce fumier de neuf pouces d'un mélange de la terre réservée, de terreau, et de terre de route; enfin, à planter les griffes et les recouvrir de paille. On ne doit couper que les *asperges* qui ont atteint la grosseur et la hauteur convenables; ces tiges doivent être retranchées aussi près de la couronne qu'il sera possible, et sans l'endommager.

On convient assez généralement que quand on a mis en terre du plant de deux ans, il faut le laisser monter la première et la seconde année, et ne couper à la troisième que pendant les quinze premiers jours de la saison, en ne touchant pas aux tiges foibles.

Les vigneron des environs d'Orléans cultivent les *asperges* dans les vignes avec un grand succès; ils prétendent que cette plantation dure autant que la vigne, c'est-à-dire, de vingt à vingt-cinq ans. Les cultivateurs d'Aubervilliers, dans le voisinage de Paris, ont remarqué que quand l'*aspergerie* a été bien conduite, et que pour en hâter le produit on n'a em-

ployé aucun moyen forcé, elle peut subsister dix à douze ans en bon état. L'*asperge*, qui exige une terre légère et bien fumée, doit attirer les insectes plus qu'aucune autre plante, et les faire accourir de toutes parts. Le ver du *hanneton*, si destructeur des racines, y trouve une retraite commode pour s'y enterrer; Dès qu'on s'aperçoit que la plante est languissante, il faut déchausser la racine et tuer le ver. La *courtilière* s'empresse également d'y venir déposer ses œufs. L'huile, mise dans les trous pratiqués par ces insectes, chassée par l'eau, les fait périr; Toute espèce de *limace* et de *limaçon* se jette avec avidité sur la jeune tige de l'*asperge*, surtout dans les terrains humides et dans les années pluvieuses. Le soir à la lumière, et de grand matin, on les verra chercher leur nourriture; c'est le temps de les prendre. Dans les années sèches, ce sont les PUCERONS, les larves des CRIOCÈRES, dont on se débarrasse en secouant les tiges sur du linge et en les écrasant.

Il arrive souvent que la saison presse la coupe des *asperges*; or, lorsqu'on ne peut consommer sur-le-champ toutes celles qui sont au point de maturité convenable, il faut ou les mettre, par le gros bout, dans un vaisseau au fond duquel il y ait deux pouces d'eau, ou bien les enfoncer à demi dans du sable frais: au moyen de ces précautions, elles se conservent plusieurs jours, mais elles ne sont jamais aussi bonnes que si elles étoient nouvellement coupées.

On fait usage, dans quelques cantons, des baies d'*asperges* pour jaunir le BEURRE en hiver; à cet effet, on les enferme dans un nouet qu'on trempe dans l'eau chaude, et qu'on met ensuite dans la baratte avec la crème.

Quand on a mangé des *asperges*, les urines contractent une odeur désagréable, que l'on fait disparaître en versant quelques gouttes d'essence de térébenthine dans les vases de nuit. (PARM.)

Parmi les autres espèces d'*asperges*, je citerai : 1.<sup>o</sup> L'ASPERGE BLANCHE qui est ligneuse, s'élève à un ou deux pieds, croît en Italie dans les lieux les plus arides, et peut avantageusement être employée à consolider les haies à raison du nombre de ses rameaux et de la quantité d'épines dont ils sont armés. 2.<sup>o</sup> Les ASPERGES SARMENTEUSE et DISTORTE, originaires du Cap de Bonne-Espérance, dont les fleurs sont odorantes. Ces trois espèces exigent l'orangerie dans le climat de Paris. (B.)

ASPERGILLE, *Aspergillus*. Genre de plantes établi par Lamarck, aux dépens des MOISSURES. Il est formé des espèces de la première division de Bulliard, c'est-à-dire, des

moisissures dont les semences sont nues et isolées. *V. MONILIE.* (B.)

**ASPÉROCOQUE**, *Asperococcus*. Genre de plantes établi par Lamouroux aux dépens des **ULVES** de Linnæus. Ses caractères sont : tiges fistuleuses ; graines isolées , éparses, d'abord enfoncées dans les feuilles , et ensuite devenant saillantes.

Les espèces connues de ce genre sont au nombre de cinq , dont une est l'**ULVE RUGUEUSE** de Linnæus, qu'on trouve fréquemment sur les côtes de l'Océan. Une autre, originaire de la Méditerranée , est l'**ASPÉROCOQUE BULLEUX**, figuré pl. 12 du Mémoire, de l'auteur précité , sur les **THALASSIOPHYTES**, et inséré dans les *Annales du Muséum.* (B.)

**ASPÉRULE**, *Asperula*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie et de la famille des rubiacées , dont les caractères sont d'avoir : un calice très-petit, supérieur et à quatre dents ; une corolle monopétale dont le tube est cylindrique , et le limbe divisé en quatre parties réfléchies en dehors ; quatre étamines ; un ovaire inférieur didyme , d'où part un style fendu à son sommet ; deux semences ou capsules globuleuses , réunies , qui renferment chacune une graine presque sphérique.

Ce genre comprend une quinzaine d'espèces toutes propres à l'Europe ; leurs feuilles sont verticillées , et leurs fleurs en corymbes axillaires ou terminaux : leurs racines sont traçantes , et toutes plus ou moins susceptibles de fournir une couleur rouge.

Parmi ces espèces on distingue :

L'**ASPÉRULE ODORANTE**, qui a chaque verticille composé de huit feuilles lancéolées , et le faisceau des fleurs pédonculé. Elle croît dans les bois montagneux. A moitié desséchée, elle a une odeur agréable. On l'appelle le *petit muguet* ou l'*hépatique étoilée*. Elle est tonique, vulnéraire, apéritive, emménagogue : c'est comme propre à dissiper les obstructions du foie, qu'elle est principalement recommandée.

L'**ASPÉRULE DES CHAMPS** a les verticilles des feuilles composés de six folioles, et les fleurs terminales sessiles et rapprochées : elle se trouve partout dans les champs ; sa racine sert à teindre en rouge.

L'**ASPÉRULE RUBÉOLE** renferme les *asperula tinctoria* et *cynanchica* de Linnæus. Elle croît dans les prés secs, sur les collines arides : les verticilles de ses feuilles varient de quatre à six ; les découpures de sa corolle ne sont quelquefois qu'au

nombre de trois , mais ses feuilles sont toujours linéaires , d'un vert blanc , et ses fleurs disposées en petits faisceaux pédonculés : on emploie ses feuilles contre l'esquinancie , et ses racines à teindre en rouge.

L'ASPÉRULE DE CALABRE a les feuilles linéaires, lancéolées, et la tige frutescente : elle se trouve dans la Calabre et la Syrie. Elle a été placée d'abord parmi les SHÉRARDES, et ensuite parmi les PAVETS, par Cyrillo, qui en a donné une figure dans ses *plantes de Naples* : elle est remarquable par l'odeur fétide qu'elle répand. (B.)

ASPÉRULE. Nom ancien de deux espèces de DIPTÉRODONS. (B.)

ASPHALTE ou BITUME DE JUDÉE. Voyez BITUME. (LUC.)

ASPHODÈLE, *Asphodelus*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie, et de la famille des liliacées, dont le caractère consiste à avoir la corolle divisée en six parties; six étamines, dont les filamens, courbés et arqués, sont élargis à leur base de manière qu'ils semblent portés sur des écailles; un ovaire supérieur, arrondi, duquel s'élève un style terminé par un stigmaté simple; une capsule globuleuse, trigone, charnue, à trois loges qui contiennent des semences triangulaires.

Ce genre est composé de huit à dix espèces, dont la plupart se trouvent en France. Deux sont cultivées dans les jardins, à raison de la beauté de leurs fleurs.

La première, l'ASPHODÈLE JAUNE, est vulgairement appelée *Verge de Jacob*. Ses caractères sont d'avoir la tige simple, feuillée, les feuilles triangulaires et striées. Elle s'élève à la hauteur de plus de trois pieds, et donne de longs épis de fleurs jaunes qui épanouissent les unes après les autres, et qui produisent un effet fort agréable. Ses racines sont charnues, cylindriques et jaunes. Elle est originaire de l'Italie et de la Sicile.

La seconde est l'ASPHODÈLE RAMEUSE. Ses caractères sont : la tige rameuse et sans feuilles; les feuilles radicales, aplaties, carénées et unies. Elle s'élève à la même hauteur que la précédente, et donne des panicules de fleurs blanches, striées de brun, qui, de même, épanouissent successivement, et sont très-propres à orner les parterres. Ses racines sont charnues, cylindriques, et ressemblent à une botte de navets. Elle est originaire des parties méridionales de l'Europe. Villars observe qu'on la trouve sur le bord de la mer à Montpellier, où il ne gèle presque jamais, et sur le Champsaur, dans les environs de Grenoble, où il y a de la neige pendant six moi.

de l'année, sans que cette grande différence de température influe sur sa grandeur.

Les feuilles et les rameaux florifères de cette plante sont incisifs, apéritifs, détersifs et emménagogues. Sa racine est nourrissante, et on en tire une pulpe qui, mêlée avec la farine, fait un pain passable. Pour employer cette pulpe, il faut faire bouillir et tremper la racine dans plusieurs eaux, afin d'enlever l'âcreté qui lui est naturelle.

Les anciens mettoient cette plante autour des tombeaux, comme fournissant une nourriture agréable aux morts. (B.)

**ASPHODÉLOÏDES** ou **ASPHODÉLÉES**, *Asphodeli*. C'est le nom imposé par Jussieu, à une famille de plantes, dont les caractères seront développés à l'article LILIACÉE.

Les *asphodéloïdes* servent de type à une sous-division de cette famille, qui comprend les genres ANTHERIC, PHALANGÈRE, ASPHODÈLE, BASILÉ, CYANELLE, ALBUQUE, SCILLE, ORNITHOGALE et AIL, V. ces mots, tous, genres de la première division des liliacées de Lamarck. (B.)

**ASPIC**. Espèce de serpent venimeux, dont les anciens ont beaucoup parlé. On a cru long-temps que c'étoit le *coluber vipera* de Linnæus, que l'on apportoit en grande quantité d'Egypte à Venise, pour le faire entrer dans la thériaque; mais Geoffroy s'est assuré, dans le pays même, que cette espèce n'étoit pas venimeuse. Il est persuadé que l'*aspic* des anciens est le *coluber haje* de Forskael, autre espèce de vipère très-dangereuse.

L'histoire rapporte que Cléopâtre, accoutumée à la mollesse, en fit usage, comme le moyen le plus doux qu'elle pût imaginer pour terminer ses jours, attendu que sa morsure est si légère qu'on ne la sent pas, et que le poison qu'elle verse dans les veines, cause une agréable lassitude, ensuite le sommeil, et enfin la mort. Voyez LÉTHIFÈRES.

On donne aussi en France assez communément le nom d'*aspic*, à une variété de la vipère commune.

L'*aspic cornu* est la VIPÈRE AMMODYTE. (B.)

**ASPIC**. Espèce de LAVANDE et d'ALPISTE. (B.)

**ASPICARPON**, *Aspicarpon*. Genre de plantes de la monandrie triandrie et de la famille des orties, qui ne renferme qu'une espèce à feuilles en cœur, opposées, piquantes, et à fleurs axillaires très-petites, réunies en un paquet, les unes mâles, les autres femelles. Cette plante se cultive dans nos jardins. (B.)

**ASPIDION**, *Aspidium*. Genre de fougères établi par Swartz aux dépens des POLYPODES. Il a pour caractères : fructifications arrondies et éparses; enveloppe pourvue d'un ombilic ou s'ouvrant latéralement.



Il y a dans ce genre, qui renferme plus de cent cinquante espèces, des espèces à feuilles simples, le POLYPODE NOUEUX; à feuilles ternées, les POLYPODES TRESOLIÉ, CICUTAIRE, etc.; à feuilles pinnées, le POLYPODE LONCHITE; à feuilles bipinnées, les POLYPODES THÉLOPTÈRE et RÉOPTÈRE; à feuilles tripinnées, les POLYPODES AIGUILLONNÉ, ÉPINEUX, FOUGÈRE MALE, DILATÉ, des FONTAINES, FOUGÈRE FEMELLE, FRAGILE, des ALPES, etc.

Ce genre a été appelé NÉPHRODION par Michaux, GYATHÉE par Smith; ATYRION et POLYSTIQUE par Roth, et TECTARIE par Cavanilles.

Le genre OLÉANDRE de ce dernier botaniste ne paroît pas en différer. (B.)

ASPIDIOTES, *Aspidiota*. Nom que j'avois donné à une division des crustacés branchiopodes ou des entomostracés dont le corps est couvert d'un test, en forme de bouclier, comme dans les genres *limule*, *apus*, *calige*, etc. V. BRANCHIOPODES. (L.)

ASPIDOPHORE, *Aspidophorus*. Genre de poissons établi par Lacépède aux dépens des COTTES de Linnæus.

Ce genre, qui avoit été appelé AGONE par Schneider, et PHALANGISTE par Pallas, présente pour caractères: une sorte de cuirasse écailleuse, couvrant le corps et la queue; deux nageoires sur le dos; moins de quatre rayons aux nageoires ventrales.

Les deux espèces qu'il renferme sont l'ASPIDOPHORE ARMÉ, *Cottus cataphractus*, et l'ASPIDOPHORE LISIZA, *Cottus japonicus*, Linn. éd. Gmel.

La première a plusieurs barbillons à la mâchoire inférieure; une cuirasse à huit pans; deux verrues échancrées sur le museau, et six rayons à la membrane des ouïes. V. pl. A. 7, où elle est figurée.

La forme de ce poisson et celle des boucliers qui le couvrent, le rendent très-remarquable.

Il ne parvient qu'à la longueur de six pouces, et se trouve dans les mers du Nord, surtout à l'embouchure des grands fleuves. Il se nourrit de crustacés et de coquillages. On le prend au filet et à l'hameçon. On le mange après lui avoir coupé la tête et enlevé la cuirasse. Il est connu sur les côtes de France et d'Angleterre, sous le nom de *pogge*.

L'ASPIDOPHORE LISIZA n'a point de barbillons à la mâchoire inférieure, et sa cuirasse octogone a des boucliers épineux. Il se trouve dans les mers du Japon. (B.)

ASPIDOPHOROÏDE, *Aspidophoroides*. C'est le nom donné par Lacépède à un genre de poissons qu'il a établi.

comme le précédent, aux dépens des COTTES de Linnæus.

Celui-ci ne renferme qu'une espèce dont le corps est couvert d'une sorte de cuirasse écaillée, qui a une seule nageoire sur le dos, et moins de quatre rayons aux nageoires ventrales. Ainsi, elle ne s'écarte fortement des *aspidophores* que par l'unité de la nageoire dorsale. Son organisation extérieure et intérieure est la même, c'est-à-dire que le corps est octogone, la mâchoire supérieure plus longue que l'inférieure, et armée de deux piquans recourbés en arrière. Elle est brune en dessus; grise, ponctuée, et fasciée de brun en dessous. Elle se trouve dans la mer des Indes, aux environs de Tranquebar, où elle vit de crustacés et de coquillages. *V. pl. A. 7.*, où elle est figurée. (B.)

**ASPILIE**, *Aspilia*. Genre de plantes de la syngénésie superflue, et de la famille des corymbifères, fort voisin des BIDENTS et des SPILANTS, découvert par M. du Petit-Thouars à Madagascar, et auquel il a donné pour caractères : un calice double, l'extérieur formé de cinq écailles recourbées; semences oblongues, comprimées, velues, élargies à leur sommet et couronnées par dix petites dents. (B.)

**ASPINALSACH**. C'est l'ARMARINTE DU LIBAN. (B.)

**ASPISURE**, *Aspisurus*. Poisson de la mer Rouge que Forskael a réuni aux CHÉTODONS de Linnæus, mais dont Lacépède a formé un genre particulier. Le caractère de ce genre consiste à avoir un corps très-comprimé, plus haut que large; l'ouverture de la bouche petite; le museau saillant; une nageoire dorsale couverte de très-petites écailles; une plaque dure en forme de petit bouclier de chaque côté de la queue.

L'*aspisure* parvient à une grandeur assez considérable; sa couleur est brune avec des raies longitudinales et les nageoires violettes. (B.)

**ASPLENION**. *V. DORADILLE*. (B.)

**ASPRÈDE**, *Aspredo*. Genre de poissons, voisin des SILURES, qui rentre complètement dans celui appelé PLATYSTAQUE par Bloch. (B.)

**ASPRÈLE**. C'est la PRÈLE.

**ASPRELLE**, *Asprella*. Genre établi par Willdenow, pour placer l'ÉLYME HÉRISSEUSE qui n'a point de valves calicinales. *Voyez ce mot et celui ASPERELLE*. (B.)

**ASSAD**. Nom arabe du LION. (s.)

**ASSADOUX**. C'est le nom de la résine BENJOIN. (B.)

**ASSA-FOETIDA**. Gomme-résine compacte, molle, en partie jaune et rousse, souvent blanche dans son intérieur, d'une odeur très-désagréable, qui se tire par incision de la racine d'une espèce de FÉRULE, *Ferula assa-fetida*, Linn.

Cette substance, qui nous paroît si repoussante par son

odeur, étoit extrêmement estimée des Romains, et l'est encore également des habitans de la Perse et de l'Inde, qui en mâchent continuellement et lui trouvent une bonne odeur et un goût exquis. D'après Cartheuser, elle contient un tiers de résine pure et deux tiers de matière extractive.

La plante qui la produit croît principalement dans les provinces méridionales de la Perse, et c'est là que Kæmpfer l'a vu récolter.

Pour cette opération, les habitans de villages entiers quittent leurs demeures vers le milieu du printemps, et vont sur les montagnes pour arracher les feuilles fanées des *férules résinifères*, et débarrasser le collet des racines, qui sont grossés comme la cuisse et fusiformes, de la terre qui les recouvre, et qu'on remplace par une poignée d'herbe. Au bout de quarante jours, ils reviennent tous aux mêmes endroits qui ont été bornés, et chacun se partage le travail. Ce travail consiste à couper le sommet de la racine transversalement, et à la couvrir d'une petite botte d'herbe qui ne la touche pas. Une liqueur blanchâtre transsude de cette blessure, et tous les deux jours on va la récolter et rafraîchir la coupure, jusqu'à ce que la racine soit épuisée. Lorsque la récolte est bien en train, on met le résultat des premières tournées sur des feuilles, pour le faire sécher au soleil.

*L'assa-fetida* est employé comme remède en Europe; il excite puissamment la transpiration et est très-utile dans les maladies de nerfs, surtout dans celles qui ont des causes hystériques: on l'emploie aussi dans l'art vétérinaire. (B.)

ASSA PANICK. Selon quelques voyageurs, ce seroit, dans la Virginie, le nom du petit POLATOUCHE, *Sciurus volans*, Linn. (DESM.)

ASSASI. Espèce de BALISTE. (B.)

ASSAZOË. Plante d'Abyssinie, dont l'ombrage seul engourdit les *serpens*, selon quelques anciens voyageurs. (S.)

ASSÉE. V. ACÉE et BÉCASSE. (S.)

ASSENTIMENT. (*Vénerie.*) C'est la sensation que le *chien* éprouve par l'action des émanations du gibier sur l'organe de l'odorat. (S.)

ASSI. C'est le DRAGONNIER OMBRACULIFÈRE. (B.)

ASSIENNE (PIERRE) ou PIERRE D'ASSOS, *Assius lapis*. Les anciens naturalistes font mention de cette *Pierre* qui prenoit son nom d'Assos, ville de la Troade, dans l'Asie mineure, d'où on la tiroit. Sa substance étoit spongieuse, légère, friable et recouverte d'une poudre farineuse que l'on appelloit *fleur de Pierre d'Assos*, et à laquelle Galien prête des propriétés aussi douteuses que celles que l'on attribuoit à la Pierre elle-même. Pline l'appelle *sarcophagus*, parce qu'elle

possède , dit-il , la propriété de consumer en quarante jours la chair et les os des animaux , les dents exceptées. Suivant Mucatianus , cité par Hill , la pierre d'Assos , placée dans un tombeau , convertissoit en pierre les objets que le mort avoit le mieux aimés et qu'on avoit coutume d'enterrer avec lui. On ne sait encore à quelle substance rapporter la pierre dont il s'agit. M. Sonnini croit que c'est une *pierre ponce*. Ne seroit-ce pas plutôt un alun de plume ? (LUC.)

ASSILIS. Il paroît que c'est le SELIN SILVESTRE. (B.)

ASSIMILATION MINÉRALE (1). Propriété que possèdent les minéraux , dans le sein de la terre , de s'approprier et de rendre semblables à eux , les substances avec lesquelles ils se trouvent réunis , dans des circonstances favorables.

Quoique la connoissance de cette propriété semble être la véritable base de l'histoire naturelle de la terre et de ses productions minérales , néanmoins Buffon , et avec lui la plupart des naturalistes , ont borné cette faculté aux animaux et aux végétaux : ils ont dit que ce sont là les seuls êtres qui soient formés de *matière vivante* , et que les substances minérales ne sont composées que de *matière morte*.

Mais si l'on considère que , d'après les analyses de la chimie moderne , les êtres organisés finissent par se résoudre en élémens parfaitement semblables à ceux du règne minéral , et que , dans les uns comme dans les autres , c'est toujours de l'hydrogène , de l'azote , du carbone et de l'oxygène , combinés avec des terres simples et des molécules métalliques , on reconnoîtra sans doute que rien de tout cela n'est *mort* ; car un être mort ne sauroit *revivre*. Or , mille faits nous prouvent que les êtres organisés ne prennent d'accroissement qu'en s'assimilant ces mêmes substances élémentaires qu'on fait passer pour mortes , et qui néanmoins paroissent vivantes après leur assimilation , c'est-à-dire , dès qu'elles sont combinées avec celles qui composoient déjà le tout organisé.

Les végétaux , par exemple , qu'on a nourris dans de l'eau

(1) Chargé de revoir et de compléter dans ce Dictionnaire les articles minéralogiques de feu Patrin , nous avons apporté tous nos soins à en faire disparaître ce qui nous sembloit inexact ou incertain ; mais nous avons conservé tels qu'ils étoient ses articles généraux et la plus grande partie de ceux qui ont rapport à la géologie , parce qu'ils se rattachent à un système sur l'organisation de la matière et la structure du globe dont il est l'inventeur et dont nous lui laissons la responsabilité. L'article que l'on va lire est de ce nombre. (LUC.)

distillée, où ils ont pris un accroissement considérable ; ceux qui naissent sur des roches arides ou dans les sables, comme les plantes grasses, d'où tireroient-ils leur nourriture, si ce n'est des fluides de l'atmosphère, qui n'ont sans doute rien de *vivant* en apparence, mais qui manifestent leur *vitalité* dès que leurs molécules sont combinées de manière à former un ensemble qui ait de l'accord ?

On pourroit, en quelque sorte, comparer ces molécules élémentaires à des caractères d'imprimerie : tant qu'ils sont entassés sans ordre, ils n'expriment rien, ils sont *morts* ; mais dès qu'on les dispose dans un ordre convenable, il s'établit entre eux des rapports dont l'ensemble présente des idées et des sentimens : ils ont acquis une sorte de vie intellectuelle.

On pourroit dire encore, avec plus de justesse, que ces molécules élémentaires *inordonnées*, sont comme une multitude de soldats confusément rassemblés dans une campagne : ce n'est encore qu'une *foule d'hommes* ; mais, aussitôt que chacun a pris son poste, c'est une *armée*, c'est un tout *organisé*.

S'il survient de nouveaux individus, ils choisissent le corps qui leur plaît ; ils y sont enrôlés ; ils en prennent l'esprit ; ils en suivent tous les mouvemens ; ils y sont *assimilés*.

C'est à peu près ainsi que les molécules de ce que nous nommons *matière* ou *substance*, s'assimilent et s'identifient avec une agrégation d'autres molécules déjà *organisées* ; elles deviennent partie constituante de cette agrégation, et participent à toutes les propriétés de l'ensemble.

On ne sauroit nier que les molécules qui composent les substances minérales ne soient animées par un principe actif qui n'est point aveugle ; leurs *affinités*, qu'on a si bien nommées *attractions électives*, ne laissent aucun doute à cet égard, et leurs *répulsions réciproques* démontrent une sorte d'*antipathie*, comme les attractions supposent une sorte de *sympathie*.

Toute explication que l'on tenteroit de donner de ces phénomènes, en refusant à ces molécules toute espèce de perception et de volonté, sembleroit supposer des effets sans cause ; et je crois qu'on seroit enfin forcé d'abandonner ce système, comme on a rejeté celui des Cartésiens, qui prétendoient expliquer les témoignages d'attachement ou d'aversion que donnent les animaux, par un jeu de ressorts, qui les feroit mouvoir comme des pièces de mécanique.

Et pourquoi refuseroit-on d'admettre, dans les molécules de la matière, une sorte d'*instinct*, plus obscur si l'on veut, mais enfin de la même nature que celui qu'on est forcé de re-

connoître dans ces êtres que leur excessive ténuité permet à peine d'apercevoir avec les meilleurs microscopes ?

Personne ne doute que les mouvemens qu'ils exécutoient ne soient *spontanés*, quoique plusieurs de ces petits êtres n'offrent que des formes organiques très-équivoques ; mais l'analogie a fait reconnoître en eux le même principe qui dirige les mouvemens de ceux dont l'organisation est mieux caractérisée. Et comme ces petits êtres sont composés d'une infinité de molécules vivantes, nous pouvons, de proche en proche, sans sortir du domaine de la vie, arriver jusqu'aux molécules qu'on nomme *élémentaires*, quoiqu'elles soient elles-mêmes composées d'un nombre de parties indéfini.

Et d'ailleurs, quoique ces molécules échappent à nos yeux dans leur état d'isolement, nous voyons par les masses régulières, ou du moins d'une forme constante ; qui résultent de leur réunion, que tous leurs mouvemens ont été dirigés par une sorte d'*instinct*, comme ceux de ces animalcules, nommés *bacillaires*, qui se groupent fréquemment sous des formes géométriques.

Je remarquerai, à cette occasion, que ces formes régulières ne se présentent nulle part aussi fréquemment que dans les êtres où l'organisation est la plus simple, et qui sont, en quelque sorte, les premiers essais de la matière passant de l'état d'engourdissement à l'état d'activité. Les productions marines, surtout, en présentent une foule d'exemples, soit dans leurs formes extérieures, soit dans le tissu même de leur substance. C'est probablement ce qui a fait dire à de fort habiles naturalistes, que l'*organisation* n'étoit qu'une *cristallisation* plus ou moins compliquée, et qui devient d'autant moins reconnoissable, que l'organisation est plus perfectionnée.

D'après ces différentes considérations, il paroît qu'il n'y a véritablement nulle différence entre les molécules *élémentaires* des corps organisés et celles qui composent les substances minérales, qui sont elles-mêmes organisées à leur manière, depuis la pierre que nous appelons *brute* (parce que nous n'apercevons plus les rapports qui la lioient avec l'ensemble dont elle est détachée), jusqu'à cette belle végétation pierreuse ; connue sous le nom de *flos ferri*, qui se rapproche de beaucoup des productions marines, et qui paroît être un de ces intermédiaires que la nature place sur les limites de ses différens règnes, pour les lier entre eux, et conserver l'*unité de son domaine*.

Tous ceux qui ont fréquenté l'intérieur de la terre, ont pu remarquer que les corps minéraux les plus durs, les plus compacts, sont pénétrés d'un fluide fugace qui paroît y cir-

culer sans relâche ; et l'analogie porte à croire que les molécules de ce fluide , ou celles dont il est chargé , se combinent et s'identifient avec les corps où il circule ; et qu'enfin l'*assimilation minérale* ne diffère point essentiellement de celle qu'on reconnoît dans les autres règnes.

Cette opinion me semble d'autant plus probable , qu'aussitôt qu'on l'admet , tous les phénomènes s'expliquent avec facilité , et l'on n'est plus forcé de faire à chaque pas de nouvelles suppositions , et d'entasser hypothèse sur hypothèse : on sent enfin qu'on est dans le vrai sentier de la nature.

Pour expliquer , par exemple , la formation des filons métalliques , combien n'a-t-on pas imaginé de systèmes qui se sont renversés successivement , sans que le dernier fût plus satisfaisant que les autres , tandis qu'au moyen de l'*assimilation*, rien n'est si simple ? Le géologue explique, soit la formation d'un filon dans une montagne , soit tout autre accident qui se présente dans l'écorce de la terre , de la même manière que le physiologiste explique la formation d'une glande , d'un abcès ou d'un ulcère dans un corps vivant.

Dès qu'une fois deux ou trois molécules d'un radical métallique se sont accidentellement réunies dans le sein d'une roche disposée à les retenir , elles modifient , par leur influence , les molécules voisines , et se les *assimilent* , de même que le virus variolique s'assimile les humeurs du corps où on l'introduit , si ce corps est disposé d'une manière convenable , car autrement il seroit sans influence ; et de même les fluides propres à former les métaux n'en peuvent créer que dans les montagnes qui ont déjà éprouvé certaines modifications : aussi , dans le voisinage d'une mine , est-on presque toujours assuré d'en trouver d'autres. V. FILONS et METAUX.

Il en est de même de la formation des sels ; leurs élémens sont dans l'atmosphère : lorsqu'ils rencontrent une terre ou autre base qui leur convient , ils se combinent avec elle , et finissent par convertir en matière saline des masses quelquefois d'une étendue prodigieuse.

De là , l'origine des couches de sel gemme , de gypse , de phosphate calcaire , etc. De là , les sources salées de différentes sortes , et ces efflorescences éternellement renaissantes de *nitre* , de *sel d'epsom* , de *natron* , d'*alun* , de *sel marin* , etc. , qui , sans cesse enlevées par les hommes , ou dissoutes et entraînées par les eaux , se montrent toujours avec une égale abondance. V. SEL GEMME , NITRE , etc.

C'est encore par l'effet de l'*assimilation* que les laves des différens volcans paroissent de nature différente , quoiqu'elles soient composées des mêmes élémens. Elles imitent ici le

trapp, là le porphyre, plus loin le granite, ailleurs le pétrosilex, le pech-stein, etc.

On a dit jusqu'ici que ces différentes laves étoient formées des roches mêmes dont elles ont l'apparence : on a supposé que ces roches avoient été fondues dans le sein de la terre, et que la matière en fusion avoit été soulevée du fond des abîmes jusqu'au sommet des volcans, à dix-huit ou vingt mille pieds perpendiculaires, comme dans les Cordilières du Pérou.

Je ferai voir, dans l'article VOLCAN, qu'on ne sauroit admettre cette supposition, non plus que d'autres qu'on a faites pour expliquer les phénomènes volcaniques, et j'établirai que les laves ne sont autre chose que des fluides gazeux fixés et rendus solides.

Ces fluides qui circulent perpétuellement dans les couches primitives de la terre, comme la sève dans les végétaux, s'y modifient d'une manière analogue à la nature de ces mêmes couches; et les laves qu'ils forment sont différentes entre elles, de même que les sucres des végétaux, quoique formés de fluides semblables, sont gommeux ou résineux, âcres ou fades, doux ou amers, benins ou corrosifs, suivant la nature des ferments qui les ont modifiés en se les assimilant.

En un seul mot, si l'on vient enfin à reconnoître que la marche de la nature est absolument la même dans les trois règnes, je pense qu'on aura fait un grand pas dans la route qui conduit à son sanctuaire. (PAT.)

**ASSIMINE**, Desv. Sorte de FRUIT. Le **COROSSOLIER** en offre un exemple. (B.)

**ASSIMINIER**. Nom d'une espèce de **COROSSOLIER**. On en a fait un genre sous les noms d'ASSIMINE et d'ORCHIDOCARPE. V. ce dernier mot. (B.)

**ASSONIE**, *Assonia*. Genre de plantes de la monadelphie monogynie, et de la famille des MALVACÉES, dont les caractères sont d'avoir : le calice double, l'intérieur divisé en cinq parties, l'extérieur bractéiforme, monophylle et trilobé; la corolle à cinq pétales obliques ou falciformes; les étamines réunies à leur base, au nombre de vingt, dont cinq stériles plus courtes; un ovaire supérieur, arrondi, velu, à cinq styles, à stigmates épais; cinq capsules conniventes, à une loge et à deux semences.

Ce genre a été formé par Cavanilles, sur un arbrisseau de l'île de la Réunion, connu des habitans sous le nom de *bois de senteur bleu*, dont les feuilles sont alternes, cordiformes, et les fleurs en corymbes terminaux. (B.)

**ASSOUROU**. C'est un MYRTE des Antilles. (DESM.)



**ASSURANCE** (*Vénerie*). *Fermete et tranquillite dans la démarche.*

**ASSURANCE**, en fauconnerie, se dit d'un oiseau qui n'est plus attaché par le pied, ce que l'on appelle *hors de filière*. (s.)

**ASSY**. A Madagascar, c'est un **DRAGONIER**. (DESM.)

**ASTACITES** ou **ASTACOLITHES**. C'est le nom qu'on donne aux *écrevisses pétrifiées*; et on l'étend ordinairement aux pétrifications des autres crustacés. On dit aussi *cancriques* et *crabites* ou *gammarolithes*, en parlant des *cancre*s et des *crabes* fossiles.

Parmi les nombreuses pétrifications de la montagne de Saint-Pierre de Maestricht, qui ont été si bien décrites par Faujas, on trouve un grand nombre de pattes de crustacés marins; elles sont d'une couleur blanche ou légèrement rousâtre, comme la pierre sableuse qui les contient; elles sont parfaitement conservées, et l'on y voit jusqu'à leurs moindres aspérités.

Les ardoises d'Angers présentent un phénomène tout différent et assez singulier; ce sont des corps de crustacés, qui ont jusqu'à un pied de large, sur quatorze à quinze pouces de longueur, et l'on compte neuf à dix anneaux à la queue: mais, au lieu d'offrir les formes saillantes et tout le relief que devraient avoir des crustacés de cette taille, ils n'en ont absolument point, quoiqu'ils ne paroissent nullement avoir été écrasés ni comprimés; c'est simplement un dessin pyriteux tracé sur une ardoise, et qui représente, d'une manière très-distincte, le corps et la queue d'un crustacé gigantesque. La situation presque verticale où ils se trouvent dans la carrière, ajoute encore à cette singularité. Voyez **ARDOISE** et **OGYGIE**.

On voit, dans toutes les collections, de petits crabes pétrifiés tout entiers, qui se trouvent en abondance sur les côtes de Coromandel. On en trouve aussi dans l'île de Shepey, près de l'embouchure de la Tamise, et dans d'autres contrées d'Angleterre: quelquefois ce ne sont que des parties de crabes, et surtout leurs queues.

Saussure (§ 359) parle d'un crabe fossile qu'on voit dans une collection à Bâle, dont les œufs, qui sont attachés à sa queue, sont pétrifiés comme le reste de l'animal. Ce fait est intéressant pour l'histoire de la *pétrification*; il prouve qu'elle s'opère presque subitement, puisque des corps aussi faciles à s'altérer que des œufs de crustacés, qui ne sont enveloppés que d'une membrane, ont pu être pétrifiés avant leur décomposition. Il y a d'ailleurs beaucoup d'autres faits semblables. V. **PÉTRIFICATION**. (PAT.)

**ASTACOÏDES**, *Astacôidea*, Duméril. Ordre de crust-

tacés, formé du genre *cancer* de Linnæus, comprenant notre ordre des *décapodes* et ceux des *stomatopodes* et des *amphipodes*. V. ces mots et l'article CRUSTACÉS. (L.)

**ASTACOLE**, *Astaculus*. Genre de COQUILLE établi par Denys Montfort. *Caractères* : coquille libre, univalve, cloisonnée, droite, à sommet en spire; renflée, arquée; dos arrondi; ouverture lancéolée, recouverte par un diaphragme bombé, percé à l'angle extérieur par un siphon étoilé; cloisons unies.

Une des espèces de ce genre a été trouvée sur les rivages de la Toscane. Sa longueur est d'une ligne; on l'a citée dans quelques auteurs sous le nom de NAUTILE LITUITE. (B.)

**ASTACOLITHES**. V. ASTACITES et CRUSTACITES. (DESM.)

**ASTACOPODIUM**. Pétrification d'écrevisses ou de crabes, qui présentent principalement des fragmens de pattes ou de pinces de ces animaux. V. CRUSTACITES. (DESM.)

**ASTAQUE**, *Astacus*. V. ÉCREVISSE. (B.)

**ASTATE**, *Astatus*. Nom sous lequel M. Klüg désigne les insectes de notre genre CÉPHUS. V. ce mot.

**ASTATE**, *Astata*, Lat. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des fouisseurs, très-voisin du genre des larres, quant à la forme générale du corps, mais en étant distinct par ses mandibules bidentées au bout, et dont le côté inférieur n'est pas échancré; par sa languette, dont les trois divisions sont presque égales, et par ses palpes maxillaires plus longs, et dont le troisième article est beaucoup plus épais que les autres. Les yeux des mâles sont fort allongés et contigus postérieurement; caractère qui fait aisément reconnoître ces insectes.

M. Jurine donne à ce genre le nom de DIMORPHE (*dimorpha*). Les ailes supérieures ressemblent à celles des larres, quant au nombre des cellules radiales et cubitales; la seconde de celles-ci reçoit également les deux nervures récurrentes; mais la dernière est presque carrée, au lieu qu'elle est presque en forme de croissant dans les larres.

Les *astates*, ainsi nommées de ce qu'elles sont toujours en mouvement, ont les antennes filiformes, rapprochées, insérées à la base du chaperon, avec le premier article gros, le second très-petit, et les autres presque égaux et cylindriques. Leurs mandibules sont arquées et unidentées sous la pointe. Les palpes maxillaires sont longs, avec le troisième article plus gros: le second des labiaux est fort dilaté. La languette est large et divisée en trois lobes presque égaux. Leur corps est assez court, avec la tête large; les yeux grands; le premier segment du corselet très-court, droit, en forme de rebord; l'abdomen court et conique; les pattes courtes et un peu épineuses.

On trouve ces insectes dans les lieux sablonneux, en France, en Italie et en Espagne, etc.

**ASTATE ABDOMINALE**, *Astata abdominalis*, Lat. *Gener. crust. et insect.*, tom. 4, pag. 69; *tiphia abdominalis*, Panz. *Faun. insect. germ. fasc. 53, tab. 5*. La femelle a environ quatre à cinq lignes de longueur; le corps est noir, assez luisant; l'abdomen est fauve, avec l'extrémité de la couleur du corps. (L.)

**ASTELIE**, *Astelia*. Plante de la Nouvelle-Hollande; croissant sur les arbres morts, dont les feuilles sont toutes radicales et imbriquées, la tige presque nulle, les fleurs en grappes très courtes: laquelle constitue seule un genre dans la polygamie monoécie et la famille des asphodèles, fort voisin des CARAGATES.

Les caractères de ce genre sont: calice à six divisions glumacées; six étamines insérées au calice; un ovaire supérieur, à trois styles sessiles et obtus; une baie à une, deux ou trois loges polyspermes.

La polygamie de ce genre résulte de l'avortement d'un des sexes. (B.)

**ASTERÉ**, *Aster*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie superflue, et de la famille des corymbifères, dont les caractères sont: un calice commun imbriqué d'écaillés nombreuses, dont les inférieures sont un peu lâches; un réceptacle nu; des fleurons hermaphrodites, tubulés, quinquéfides dans le disque, et des demi-fleurons femelles dans la circonférence; plusieurs semences oblongues, garnies d'une aigrette sessile. V. OLÉAIRE.

L'ASTÈRE GLUTINEUSE constitue aujourd'hui le genre DONIE.

Ce genre se distingue des INULES, avec lesquels il a beaucoup de rapports, principalement par la couleur bleue de ses fleurs, qui ne se change jamais en jaune, quelque altération qu'elles éprouvent par la culture. Ces fleurs sont disposées en panicules ou en corymbes, et produisent un très-bel effet en automne, époque de la floraison de la plus grande partie des espèces. On les cultive fréquemment dans les jardins.

On connoît plus de cent cinquante espèces d'astères qui se divisent en *astères à tiges ligneuses* et en *astères à tiges herbacées*. Ces dernières se subdivisent en *astères à feuilles très-entières* et à *feuilles dentées en leurs bords*. On subdivise encore quelquefois ces deux sections en *astères qui ont des écaillés sur les pédoncules* et en *astères qui n'en ont point*.

Parmi les premières, toutes venant du Cap de Bonne-Espérance, on ne cultive dans nos jardins que l'ASTÈRE FRUITULEUSE, dont le caractère est d'avoir les feuilles linéaires ponctuées et les fleurs solitaires. C'est une belle plante, mais qui ne peut passer l'hiver en pleine terre.

Parmi les secondes, il faut noter l'ASTÈRE DES ALPES, plante dont les feuilles sont spathulées, les tiges uniflores, et qu'on trouve sur les montagnes élevées de la France; l'ASTÈRE AMELLE, dont les feuilles sont lancéolées, obtuses, rudes, dont les pédoncules sont nus et les écailles calicinales obtuses. On l'appelle vulgairement *œil de Christ*, et on la cultive dans quelques jardins. C'est elle que Virgile a mentionnée dans ce vers :

*Est etiam flos in pratis cui nomen amello.*

Géorg. liv. IV.

Les ASTÈRES D'ARAGON, MARITIME et ACRE, toutes d'Europe, mais moins remarquables que la précédente.

C'est encore dans cette division que se trouvent l'ASTÈRE GÉANTE, *Aster novæ Angliæ*, Linn., dont les feuilles sont lancéolées, demi-amplexicaules, la tige hérissée et les fleurs ramassées et terminales; l'ASTÈRE AMPLEXICAULE, qui ne diffère de la précédente que parce qu'elle a les fleurs plus écartées; l'ASTÈRE À GRANDES FLEURS, dont les feuilles sont étroites, amplexicaules, les rameaux uniflores et les écailles calicinales recourbées; l'ASTÈRE À TIGES ROUGES, dont les feuilles sont amplexicaules, lancéolées, les écailles du calice variées de blanc et de vert : toutes, ainsi que la plus grande partie de celles que je ne cite pas, originaires de l'Amérique septentrionale, qui font l'ornement de nos jardins, où elles sont très-multipliées. Leur culture ne demande aucun soin, attendu qu'elles sont vivaces, tracent beaucoup, et surmontent toutes les mauvaises herbes. Elles se multiplient principalement par le déchirement des vieux pieds en hiver.

Dans la seconde division, il y a l'ASTÈRE À FEUILLES EN CŒUR, l'ASTÈRE À FLEURS TARDIVES, et une ou deux autres, auxquelles les observations ci-dessus conviennent complètement et qu'on cultive comme les précédentes; mais l'importance de toutes est absorbée par l'ASTÈRE DE LA CHINE, vulgairement appelée la *grande marguerite des jardins*, plante annuelle, qui passe pour être originaire de la Chine, et qui, par la grandeur de ses fleurs et l'immense variété de leurs couleurs, fait le principal ornement de nos parterres en automne. (B.)

L'ASTÈRE DE LA CHINE. C'est une des plus belles plantes d'ornement qui nous soient venues des pays étrangers. Elle est recherchée dans les jardins pour la beauté et la variété de ses fleurs, qui sont simples ou doubles, blanches, gris de lin, violettes, panachées, ou couleur de chair; il n'y en a jamais de jaunes. La plus belle des variétés que cette espèce a produites, est la *reine marguerite anémone*, ainsi appelée,

parce qu'elle forme des peluches comme cette plante. Cette *astère* étant annuelle, on ne peut la multiplier que par sa graine. On la sème au printemps sur couche, ou simplement dans une terre mêlée de terreau. Quand les jeunes plantes sont assez fortes, on les enlève avec précaution, et on les place dans une terre riche, à une petite distance les unes des autres; il faut avoir soin de les tenir à l'abri du soleil, jusqu'à ce qu'elles aient formé de nouvelles racines, et de les arroser souvent, si la saison est sèche. Au bout d'un mois et demi, et vers le milieu de l'été, on les transpose une seconde fois, et on les met dans le lieu où elles doivent rester. Quand cette plante est reprise, elle ne demande pas de grands arrosements. Il est bon de lui mettre des tuteurs lorsqu'elle commence à fleurir, parce qu'elle a de la peine à se soutenir. (D.)

**ASTÈRE D'AFRIQUE.** C'est la **CINÉRAIRE À FLEURS BLEUES.** (B.)

**ASTERELLE**, *Asterella*. Genre de plantes établi par Pailisot Beauvois, aux dépens des **MARCHANTES** de Linnæus. Les fleurs mâles offrent une ombelle arrondie, pédonculée, à plusieurs fleurettes sessiles, de six à dix divisions, renfermant la poussière fécondante. Les fleurs femelles sont sessiles, membraneuses, capsuliformes et contiennent des semences rondes, aplaties et échancrées. Ce genre contient deux espèces, l'**ASTERELLE** petite, et l'**ASTERELLE HÉMISPHERIQUE**. On les trouve sur la terre, dans les bois humides. (B.)

**ASTERIAS** d'*Aldrovande*. C'est l'**AUTOUR**. Les italiens le nomment *astore*, d'où l'on a fait, en latin moderne, le nom *astur*. (S.)

**ASTERIE.** Les lapidaires donnent ce nom à certaines variétés de *corindon hyalin*, remarquables par une étoile à six rayons, qui se développe à la surface de la pierre lorsqu'on la fait mouvoir à la lumière, et qui s'observe également dans les variétés de cette pierre, connues de tout le monde, sous les noms de *saphir* et de *rubis d'Orient*, mais bien plus rarement dans le dernier.

Les *saphirs étoilés* ou *saphirs de chat*, comme on les appelle aussi quelquefois, sont très-recherchés, surtout ceux qui présentent une étoile brillant d'un vif éclat et en quelque sorte mobile, et non pas de simples rayons blanchâtres ternes, ou dont la teinte seulement plus pâle tranche sur le fond de la pierre. La manière de les tailler la plus favorable au développement de leurs reflets, est celle que l'on désigne par le nom de goutte de suif ou de cabochon. Les reflets ont lieu dans le sens d'un plan perpendiculaire à l'axe du cristal.

L'*astérie* de Pline est, suivant M. Delaunay (Minéralog.

des Anciens, t. 1, pag. 114), une variété chatoyante de feldspath; cependant, d'après ce que le naturaliste romain rapporte de la difficulté qu'on éprouvoit à travailler cette pierre, il est plus probable que c'étoit un corindon. Quant à l'*astrios* du même auteur, qui réfléchissoit simplement la lumière des astres, il paroît que c'est notre *girasol*, lequel est un quartz agate.

Les plus beaux corindons étoilés viennent de l'Inde et de l'île de Ceylan. Le Roi possède un des plus beaux saphirs étoilés qui soit connu. V. CORINDON. (LUC.)

ASTÉRIE, *Asterias*. Genre de la famille des vers ÉCHINODERMES, dont les caractères sont : un corps suborbiculaire, déprimé, à peau coriace, anguleux ou disposé en lobes ou en rayons, soit simples, soit composés, avec ou sans gouttière en dessous, le plus souvent garnis d'épines mobiles et de tentacules tubuleux et rétractiles; la bouche inférieure et centrale.

Les espèces de ce genre, autrement appelées *étoiles de mer*, doivent leur nom à la forme étoilée qu'elles ont toutes plus ou moins. Ce sont des animaux d'une structure fort remarquable, qui n'ont de rapports qu'avec les *oursins*; dont ils diffèrent principalement, en ce que leur enveloppe, au lieu d'être une croûte testacée, est une peau coriace, dans laquelle sont implantées des épines, ou des tubercules, ou des écailles.

La bouche des *astéries* est toujours placée au centre inférieur de leurs rayons : c'est un suçoir; il est accompagné de cinq fourchettes latérales et horizontales, uniquement destinées à fixer les animaux dont elles se nourrissent; leur anus est dans un tubercule osseux et labyrinthiforme, qui se remarque sur la partie opposée à la bouche et un peu sur le côté. Comme les *astéries* ne mangent point de substances solides, cette espèce de filtre leur suffit pour se débarrasser du superflu de leur digestion. Quelques naturalistes doutent pourtant de cet usage du tubercule en question. M. Toraca, dans un Mémoire inséré dans le sixième volume de ceux de l'Académie de Turin, établit, par des expériences positives, que chaque rayon des *astéries* peut se nourrir et vivre indépendamment des autres, et que dès qu'il en reste un entier, les autres peuvent se reproduire.

Lamarck a divisé les *astéries* en deux genres, qui sont fort naturels, et dont les animaux qui les composent ont des mœurs fort différentes.

Le premier auquel ce naturaliste a conservé le nom d'ASTÉRIE, renferme celles qui ont les rayons pourvus, en des-

sous, d'une gouttière longitudinale, et épineuses ou tuberculeuses en dessus.

Le second, auquel il a donné le nom d'OPHIURE, comprend celles dont les rayons n'ont point de sillons en dessous, et sont écailleux sur toute leur surface. V. au mot OPHIURE.

Ces deux genres font des divisions dans tous les ouvrages qui ont été publiés sur les *astéries*.

Les *astéries* de la première division ont, comme on l'a dit, les rayons garnis, en dessus, d'une multitude d'épines ou de tubercules analogues à ceux des oursins, mais implantés directement dans la peau, et n'y tenant que très-faiblement. Ces épines, ou ces tubercules, sont encore plus nombreux en dessous, sur les bords; mais le milieu, depuis la bouche jusqu'à l'extrémité, est un sillon plus ou moins profond, garni seulement d'une peau mince et unie. C'est de cette partie percée de plusieurs rangées de trous, que sortent des tentacules de même nature que ceux des oursins, c'est-à-dire, susceptibles de se contracter, de s'allonger, et de s'appliquer contre les corps durs par leur faculté suçante; et ce n'est que lorsque l'astérie marche, qu'on les voit dans tout leur développement. Belon en a compté cinq mille dans une espèce, et Réaumur mille cinq cent vingt dans une autre.

Le même Réaumur rapporte que, lorsque les *astéries* veulent marcher, elles allongent une partie de leurs tentacules, du rayon le plus près de l'endroit où elles veulent aller. se cramponnent avec ces tentacules, et attirent ensuite leur corps; et qu'elles répètent cette manœuvre jusqu'à ce qu'elles soient parvenues au but où elles s'étoient proposé d'arriver. Cette manière de marcher est, comme on peut bien le croire, extrêmement lente; aussi faut-il des journées aux *astéries* pour parcourir de très-petits espaces. Réaumur ne parle pas de l'action des épines dans cette opération; mais il est cependant probable qu'elle n'est pas nulle. Peut-être ces épines servent-elles de point d'appui pour empêcher le recul, lorsque l'animal détache ses tentacules les plus éloignés.

Les *astéries* de la seconde division, ou les *ophiures* de Lamarck, ont une manière d'être fort différente; leurs rayons sont écailleux, rarement armés de quelques épines, et n'ont jamais de gouttières, et par conséquent de tentacules en dessous. Ces rayons ressemblent parfaitement à des queues de lézards, et sont encore plus fragiles qu'elles: ils servent directement de jambes à l'animal. Comme ils sont régulièrement placés, il peut indifféremment aller du côté qu'il lui plaît. Pour approcher de l'endroit vers lequel une *astérie* de cette division est déterminée à se rendre, elle se sert des

deux rayons qui en sont les plus proches et de celui qui en est le plus éloigné : ces trois rayons concourent différemment à son mouvement. Les deux premiers, en se courbant à leur extrémité, forment deux crochets dirigés en dehors, qui, en s'appliquant sur le sable, tirent le corps en avant, tandis que le rayon postérieur s'est recourbé verticalement et fait l'office de levier repoussoir. Cette manière de marcher est au moins aussi lente que celle des astéries de la première division; mais elles peuvent l'accélérer, au risque de casser leurs rayons, qui sont si fragiles, qu'à la moindre fausse direction, au moindre mouvement un peu trop brusque, ils se brisent.

A la jonction des écailles supérieures avec les inférieures, les astéries de cette division font sortir des tentacules si courts, qu'on n'en peut pas deviner l'usage. Elles vivent presque exclusivement sur les côtes sablonneuses, et s'enfoncent dans le sable au moindre danger.

Toutes les espèces d'*astéries* se soutiennent dans l'eau, en formant avec leurs rayons de légères ondulations; mais elles ne peuvent pas y rester suspendues long-temps de suite. Elles se laissent plutôt entraîner par le flot qu'elles ne nagent.

Lorsqu'elles perdent leurs rayons, ce qui arrive souvent à celles de la seconde division surtout, il en repousse bientôt de nouveaux. Pendant l'été, il ne faut que quelques jours pour rétablir leurs pertes; il faut plus long-temps en hiver; mais comme, dans cette saison, elles se tiennent dans les profondeurs de la mer, elles sont exposées à moins de dangers.

Celles qui ont des épines, sont encore plus sujettes à perdre ces épines, et en conséquence il y en a toujours une quantité de petites prêtes à sortir pour remplacer celles qui tombent. Ces épines, comme on l'a dit, sont implantées dans la peau. Leurs formes varient dans chaque espèce; mais comme en général elles sont très-petites, on les a peu observées. Dans quelques espèces, elles sont rangées régulièrement; dans d'autres, elles n'affectent aucun ordre; souvent une ou trois rangées sont plus grandes que les autres.

Quelques *astéries* sont rondes ou pentagones, et leurs rayons ne se reconnoissent que par les gouttières de leur côté inférieur; mais le plus grand nombre a cinq rayons distincts. On en trouve cependant qui ont plus de cinq rayons, et même deux rangs de rayons; et d'autres, surtout parmi les espèces de la seconde division, dont les rayons se bifurquent une, deux, trois, et un plus grand nombre de fois, deviennent branchus au point qu'on ne peut compter le nombre de leurs bras. Ces dernières sont connues sous le nom de *tête de Méduse*. Dans quelques-unes, les rayons sont très-grands relati-



vement au diamètre du corps ; dans d'autres ils sont très-petits.

C'est principalement de jeunes coquillages dont vivent les *astéries* ; elles les sucent avec leur trompe , soit par l'ouverture de la coquille , soit en l'écrasant. Elles se nourrissent aussi de crustacés , et sans doute de plusieurs autres animaux marins. Il est probable que les *astéries à tête de Méduse* ne sont pourvues d'un aussi grand nombre de bras que pour saisir leur proie ; mais on n'a aucune observation sur ce qui les concerne particulièrement.

On ne sait rien de positif sur la génération des *astéries* ; cependant il est certain qu'elles sont ovipares. Elles jettent leur frai , qui ressemble à une gelée , vers le milieu du printemps , et on le voit sur les côtes nager sur l'eau jusqu'au milieu de l'été. Il est si venimeux , dit Breynius , qu'il fait enfler la main de celui qui le touche , et cause la mort des quadrupèdes qui en mangent. Les moules qui s'en nourrissent , ainsi que beaucoup d'autres coquillages et poissons , deviennent , à l'époque de sa présence , dangereux à l'homme. Le vinaigre est l'antidote de leur poison. V. au mot MOULE.

Afin de bien disposer les *astéries* pour les collections d'histoire naturelle , il faut , après les avoir pêchées , les laver dans l'eau douce , et les mettre ensuite dans un esprit-de-vin affoibli , non pour les y laisser , quoique cela vaille sans doute mieux , mais pour les en tirer au bout de quelques jours et les faire sécher. Cette opération affermit leurs chairs , et favorise beaucoup leur conservation.

Parmi les *astéries* presque rondes , il faut citer l'ASTÉRIE OREILLER, *Asterias pulvillus* de Linnæus , qui se trouve sur nos côtes , et dont les caractères sont d'être unie et d'avoir le bord entier et sans épines. V. pl. A. 14.

L'ASTÉRIE GRANULAIRE est pentagone (à bord articulé) , sans épines , granulée en mosaïque. Elle vit dans les mers de l'Amérique méridionale. V. pl. A. 14 , où elle est figurée.

Parmi les *astéries* à cinq rayons à gouttières en dessous , on citera l'ASTÉRIE ROUGE , *Asterias rubens* de Linn. , la plus commune de toutes dans nos mers , et dont le caractère est d'avoir les rayons écartés , convexes , avec des séries solitaires d'épines en dessus. Sa couleur est d'un rouge de brique. On la voit fréquemment , aux basses marées , sur les rochers des côtes de France.

L'ASTÉRIE GLACIALE a les rayons anguleux , les angles avec des verrues épineuses. Elle se trouve dans la mer du Nord. V. sa figure , pl. A. 14.

Enfin , parmi les *astéries* à rayons sans gouttières , il faut distinguer l'ASTÉRIE TÊTE DE MÉDUSE , dont on a déjà parlé ,

et dont les caractères sont d'avoir les rayons dichotomes , le disque et les rayons granuleux , la bouche aplatie. Elle se trouve dans toutes les mers. Plusieurs espèces ont été confondues avec elle.

L'ASTÉRIE CORDIFÈRE a les rayons presque cylindriques, le disque écailleux, et les écailles des angles cordiformes. Elle vit sur les côtes de la Caroline, où je l'ai observée et dessinée. Sa description complète se trouve dans le Buffon de Deterville, partie des vers, vol. 2, pag. 113. *V. pl. A., 14*, où elle est figurée.

Ce genre est probablement très-nombreux; mais il est encore peu connu des naturalistes, malgré les travaux de Seba, de Linck et de Bruguières, qui en ont figuré un grand nombre d'espèces. (B.)

ASTERIES ou ASTÉRITES. On donne ce nom à des pétrifications en forme d'étoiles, sur la nature desquelles on a été long-temps dans l'incertitude. Aujourd'hui on sait positivement que ce sont les articulations détachées des ENCRINITES, genre de *polyfier marin*, dont on ne connoît encore qu'une espèce vivante, mais qui fournit considérablement d'espèces pétrifiées. *V. le mot ENCRINITE.* (B.)

ASTÉRISQUE. Genre de plantes réuni avec les BUPHTHALMES. (B.)

ASTÉROÏDE. *V. au mot BUPHTHALME.* (B.)

ASTÉROME, *Asteroma*. Genre établi par Decandolle aux dépens des XYLOMES de Persoon, et contenant cinq espèces, toutes se trouvant sur les feuilles vivantes. Il a pour type le XYLOME DE LA RAIPONCE.

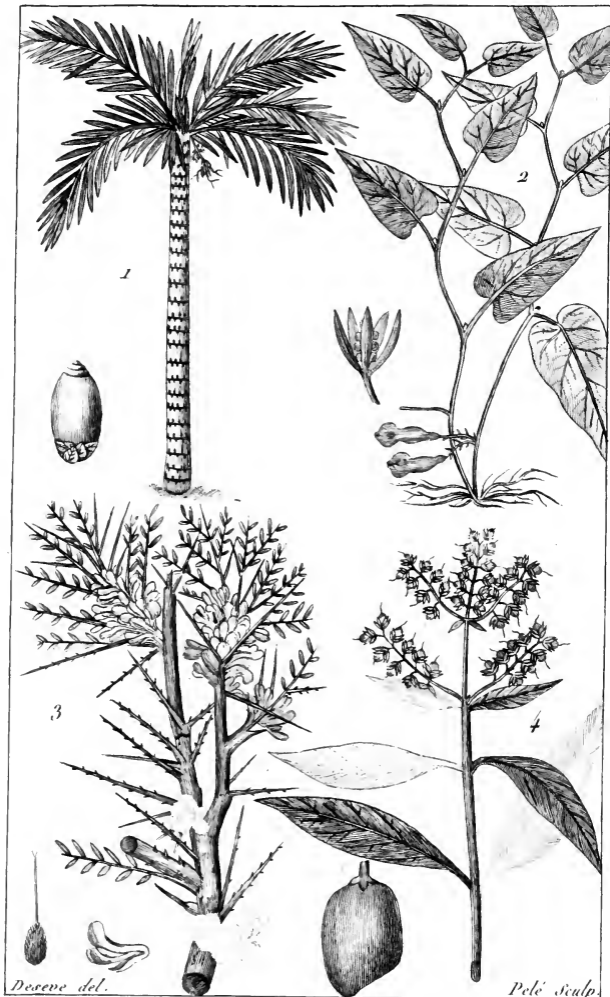
Ses caractères sont : filamens byssoïdes, rameux, dichotomes, rayonnans, et portant dans leur vieillesse de très-petites protubérances. *V. CHAMPIGNONS PARASITES.* (B.)

ASTÉROPE, *Asteropia*. Arbrisseau de Madagascar, employé par Dupetit-Thouars à l'établissement d'un genre dans la monadelphie décandrie, et dans la famille des rosacées. ?

Les caractères de ce genre consistent : en un calice à cinq divisions; cinq pétales; la moitié des étamines alternativement plus courtes; un ovaire supérieur à style terminé par trois stigmates; une capsule entourée du calice qui s'est agrandi, à trois loges, contenant chacune plusieurs semences. (B.)

ASTÉROPTÈRE, *Asteropterus*. Genre de plantes établi par Gærtner, pour placer la LEYSÈRE CALLICORNE de Linnæus, qui ne lui a pas paru convenir aux autres espèces par la totalité de ses rapports. Il a un calice presque rond, imbriqué d'écailles oblongues, scarieuses, inégales, les intérieures appendiculées à leur extrémité; un réceptacle élevé, garni de paillettes sur ses bords et ponctué à son centre. Les





Deceve del.

Pelé Sculp.

1. *Arce oleifère.*  
3. *Astragale adragant.*

2. *Aristolochie serpentaire.*  
4. *Avicene cotonneuse.*

fleurons du disque sont hermaphrodites, et les demi-fleurons de la circonférence, femelles fertiles. Les fruits ont des rayons simples, et ceux du centre les ont à aigrettes plumeuses. (B.)

**ASTOME**, *Astoma*, Lat. Genre d'animaux de la classe des arachnides, ordre des trachéennes, famille des holètes, et qui a pour caractères : Six pieds; point de suçoir ni de palpes visibles; bouche ne consistant qu'en une simple ouverture pectorale.

J'ai formé ce genre d'après la *mitte parasite* de Degeer.

Le corps de cet insecte n'est pas plus grand qu'une graine de pavot; sa forme est celle d'une boule allongée, et sa couleur celle d'un rouge de sang très-vif. Il n'a que six pattes, et je ne crois pas qu'il en acquière deux autres, comme il arrive à quelques mittes.

On trouve ce très-petit animal sur des mouches et d'autres insectes, occupé à les sucer, contractant et renflant sa peau, ou lui donnant divers mouvemens ondulatoires. (L.)

**ASTOMELLE**, *Astomella*. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des vésiculeux, établi par M. Léon Dufour, médecin, sur une seule espèce, et qu'il a trouvée en Espagne. La bouche n'offre, à l'extérieur, ni suçoir ni trompe, ainsi que celle des *acrocères* et des *ogcodes*. Mais les antennes des astomellés sont un peu plus longues que la tête, de trois articles, et dont le dernier est en forme de bouton allongé, comprimé et sans soie. Les *panops*, genre propre à la Nouvelle-Hollande, sont les seuls de cette famille où ces organes ont une figure analogue.

L'ASTOMELLE CLAVICORNE est noirâtre, pubescente, avec des bandes jaunes et transverses sur l'abdomen. (L.)

**ASTORE**. Nom de l'AUTOUR en Italie. (v.)

**ASTOURES**. Nom du fruit des MOLÈNES NOIRE et LYCHNITE, qui sert à enivrer le POISSON. (B.)

**ASTOURON**. Nom caraïbe du MYRTE PIMENT ou d'une espèce très-voisine. (B.)

**ASTRAGALE**, *Astragalus*. Genre de plante de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses, dont les caractères consistent : en un calice monophylle, tubulé, à cinq dents; une corolle papilionacée, dont l'étendard est plus long que les ailes et la carène; dix étamines dont neuf sont réunies par la base; un ovaire, supérieur, ovale, surmonté d'un style qui est légèrement courbé vers son sommet; une gousse divisée intérieurement, en deux loges plus ou moins parfaites, par une cloison double, parallèle aux valves. Cette gousse est tantôt courte et renflée, tantôt allongée et un peu grêle, courbée ou crochue.

Le genre des *astragales* est composé d'un très-grand nombre d'espèces, près de deux cents, la plupart venant des parties méridionales de l'Europe et de la Turquie d'Asie. Elles sont généralement herbacées ; leurs feuilles sont ailées avec ou sans impaire, stipulées par des folioles géminées ; leurs fleurs sont rapprochées en tête, ou disposées en grappes ou en épis, avec des bractées à leur base.

Tournefort avoit séparé quelques espèces de ce genre pour former celui qu'il avoit appelé TRAGACANTHE.

Lamarck, au contraire, lui avoit réuni les PHACAS.

Decandolle, qui dernièrement, a fait leur monographie, a formé, à leurs dépens, le genre OXYTROPE.

Lamarck divise leurs espèces en trois sections : celles dont les pétioles des feuilles ne sont point piquans, et qui ont une tige ; celles dont les pétioles ne sont point piquans et qui n'ont point de tige ; celles dont les pétioles des feuilles sont piquans et persistent après la chute des folioles. La première division se subdivise encore à raison de la couleur de la fleur, de la nature ligneuse ou herbacée de la tige, et de sa direction droite ou couchée.

La plupart des *astragales* fournissent un bon fourrage pour les bestiaux, et les graines de plusieurs sont ou peuvent être employées à la nourriture des hommes et des volailles. Quelques-unes, par leur grandeur, la beauté de leurs fleurs et de leur feuillage, servent à l'ornement des parterres ; d'autres sont employées en médecine, enfin quelques-unes fournissent la GOMME ADRAGANTE. V. ce mot.

Parmi les *astragales* de la première division, et dont les fleurs sont jaunes, il faut distinguer l'ASTRAGALE QUEUE DE RENARD, dont les caractères sont d'avoir : de gros épis cylindriques, sessiles ; le calice et le légume lanugineux. C'est une très-belle plante qui s'élève de trois à quatre pieds, qui vient dans les montagnes des parties méridionales de l'Europe, et qu'on cultive dans quelques jardins pour l'ornement. Elle est vivace.

L'ASTRAGALE AXILLAIRE, *Astragalus christianus*, Linn., beaucoup plus grande dans toutes ses parties, mais, du reste, fort voisine de la précédente ; elle fait, au rapport de Labillardière, l'ornement des champs de la Syrie.

L'ASTRAGALE A BOURSETTE, *Astragalus galegiformis*, Linn., est une des plus élevées de ce genre ; ses fleurs sont pendantes le long de nombreux épillets axillaires. Elle vient aussi de l'Orient, et est fréquemment employée à l'ornement des jardins, ce à quoi elle est très-propre. Elle sert de type au genre SWAINSONIE.

L'ASTRAGALE RÉGLISSE, *Astragalus glycyphyllos*, Linn., plante commune dans toute l'Europe, et qui est connue en

France sous le nom de *réglisse sauvage* ; à cause de sa racine, qui est un peu sucrée, et qui ressemble, ainsi que ses feuilles, à celle de la véritable RÉGLISSE. Ses caractères sont d'avoir les tiges couchées, les légumes presque triangulaires, recourbés, et les folioles ovales, plus longues que le pédoncule. Quoiqu'elle semble devoir faire un bon fourrage, les animaux ne la mangent point. On en emploie les feuilles contre les rétentions d'urine, et des gens de la campagne substituent ses racines à celles de la réglisse dans leurs tisanes.

Parmi les *astragales* de la seconde division, on ne remarque ici que l'ASTRAGALE À GOUSSES VELUES, *Astragalus exscapus*, dont le caractère est d'avoir le légume recourbé en hameçon, plus long que les folioles des feuilles, ces dernières un peu en cœur. La racine de cette plante, qui croît naturellement dans la Hongrie, est très-estimée en Allemagne dans le traitement des maladies vénériennes.

Enfin, la troisième division comprend les plantes qui donnent la gomme adragante, celles qui ont été, en conséquence, appelées *tragacanthæ* par Tournefort. Parmi elles, il faut distinguer l'ASTRAGALE DE MARSEILLE, *Astragalus tragacantha*, Linn., qui ne donne point de gomme adragante, mais qui ressemble beaucoup aux espèces qui en donnent. Ses caractères sont d'être fruticuleuse, rameuse, blanche ; d'avoir les fleurs en tête pédonculée et les dents calicinales, très-courtes. Elle croît aux environs de Marseille, où elle est appelée *barbe de renard* et *épine de bouc*.

L'ASTRAGALE DE CRÈTE, dont les caractères sont d'avoir les tiges ligneuses, très-rameuses, les feuilles courtes, les folioles velues. C'est de cette espèce que Tournefort a vu sortir la gomme adragante.

L'ASTRAGALE GUMMIFÈRE, qui a été figurée par Labillardière dans le *Journal de Physique*, année 1790, et dont les caractères sont d'être frutescente, d'avoir les folioles ovales, lancéolées, glabres, les fleurs en épis sessiles, et qu'il indique aussi comme fournissant de la gomme adragante : elle croît naturellement sur le Liban. *V. pl. A. 15*, où elle est figurée.

Enfin, une troisième espèce qui n'est pas encore connue, mais qui se distingue des deux autres : Olivier l'a rapportée des frontières de Perse, et il assure qu'elle est la seule dont on mette la gomme dans le commerce. (B.)

ASTRAGALOÏDE. C'est le PHACA. (B.)

ASTRANCE, *Astrantia*. Genre de plantes de la pentandrie digynie, et de la famille des ombellifères, dont le caractère consiste à avoir la collerette universelle composée de deux ou trois feuilles presque semblables à celles de la tige, et les collerettes partielles formées de folioles nombreuses,

lancéolées, colorées, imitant une couronne; un calice à cinq dents, persistant; une corolle à cinq pétales bifides; un fruit ovoïde, couronné par le calice, composé de deux semences nues, oblongues, striées et hérissées d'aspérités.

Ce genre est composé de cinq à six plantes, dont deux sont plus communes et plus remarquables que les autres.

L'ASTRANCE À FEUILLES LARGES, *Astrantia major*, Linn., qui croît dans les hautes montagnes de France et d'Allemagne, dont les caractères sont d'avoir les feuilles à cinq lobes et les lobes trifurqués. C'est une assez belle plante, dont la racine est âcre et purgative.

L'ASTRANCE À FEUILLES ÉTROITES, *Astrantia minor*, Linn., qui se trouve dans les mêmes endroits, et dont les caractères sont d'avoir les feuilles à sept ou neuf digitations profondément dentées. Celle-ci est moins belle que la précédente, mais elle est bien plus élégante. On les cultive toutes les deux dans nos écoles de botanique. (B.)

ASTRANTE, *Astranthus*. Arbre de la Cochinchine, dont Loureiro a fait un genre nouveau. Il a les feuilles alternes, ovales, dentées, lanugineuses; les fleurs disposées en épis axillaires. Chacune de ces fleurs est composée d'une corolle hypocratériforme, divisée en quatorze parties; de sept étamines, et d'un ovaire supérieur, surmonté de quatre styles.

Le fruit est une petite semence, enveloppée dans le tube de la corolle qui subsiste. (B.)

ASTRAPÉE, *Astrapæus*, Grav. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des brachélytres, séparé du genre des staphylins, à raison de ses palpes, qui sont terminés par un article plus gros; le dernier des labiaux est même presque en forme de hache.

M. Gravenhorst, qui l'avoit établi, vient de le supprimer, dans la nouvelle édition de sa Monographie des coléoptères, de cette famille. Nous croyons cependant qu'on peut le conserver.

ASTRAPÉE DE L'ORME, *Astrapæus ulmi*, Panz. *Faun. insect. germ. fusc.* 88, tab. 4; *staphylinus ulmineus*, Fab. Noir, luisant, avec la base des antennes, la bouche, les étuis, l'avant-dernier segment de l'abdomen, d'un fauve marron; corselet très-lisse; quelques points rangés en série sur le disque des étuis. Sous les écorces des ormes, en France et en Italie.

J'en ai trouvé, aux environs de Paris, une autre espèce, et qui est très-voisine du staphylin *brunnipes* de Fabricius. (L.)

ASTRAPIE, *Astrapia*. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des CORACES. (V. ces mots). *Caractères*: bec nu à la base, très-comprimé par les côtés, pointu; mandibule supérieure étroite en dessus, entaillée et fléchie



à la **pointe** ; narines rondes et glabres ; tarses et doigts robustes ; ongles forts, très-crochus ; queue très-longue , très-étagée.

Latham et tous les ornithologistes ont classé cet oiseau dans le genre des *oiseaux de paradis* , seulement à cause de la richesse de ses plumes. M. Cuvier (règne animal) en fait un *merle* , et M. Levaillant le rapproche de la *pie*.

L'ASTRAPIE À GORGE D'OR, *Astrapia gularis*, Vieil. ; *paradisæa gularis*, Lath., Ois. dorés, pl. 8 et 9, sous le nom de Paradis à gorge d'or. La grosseur de ce bel oiseau est celle du *choucas* , et sa longueur de 28 pouces , dont la queue en a 21 ; elle est composée de 12 plumes très-étagées ; la plus extérieure de chaque côté n'a que 5 pouces de long ; deux touffes de plumes longues et soyeuses partent du dessus des yeux , s'étendent sur les côtés du cou , et forment dans l'oiseau parfait une double huppe qui dépasse la tête ; celle-ci est d'un noir à reflets ; les plumes de l'occiput , du dessus du cou , du haut du dos , sont d'un vert doré changeant en violet , selon la direction du jour ; ces plumes étroites à la base , larges et arrondies à leur extrémité , sont couchées les unes sur les autres comme des écailles de poisson ; celles de la gorge et des côtés ont la même conformité , présentent sous divers aspects des reflets dorés et de couleur de cuivre de rosette , et forment sur le bas de la gorge une espèce de hausse-col très-éclatant ; un très-beau vert couvre les côtés du ventre et de la poitrine ; les plumes primaires des ailes sont noires ; cette couleur se change en violet sur les secondaires ; les plumes de la queue ont les barbes extérieures noires , et les intérieures violettes ; les intermédiaires sont d'un beau violet velouté ; vues de face , elles prennent une belle teinte noire , onquée vers leur extrémité , et offrent à l'œil cette fleur chatoyante des couleurs de diverses prunes violettes à l'époque de leur maturité ; toutes sont en dessous d'un beau marron. La femelle , dont M. Levaillant a publié la figure , est noire , plus petite , et est privée du luxe et de la magnificence que présente le plumage du mâle. On les trouve à la Nouvelle-Guinée. (v.)

ASTRE. Ce mot sert à désigner en général les corps célestes , c'est-à-dire , le soleil , la lune , les planètes , les comètes et les étoiles. Tous ces corps sont à des distances si considérables de notre globe , que tous , excepté le soleil et la lune , étant regardés à la vue simple , ne paroissent que comme des points ; mais , à l'aide du télescope , on distingue dans un certain nombre un disque d'une dimension sensible. Les étoiles seules paroissent encore comme des points , même dans ces instrumens , ce qui montre qu'elles doivent être à

une prodigieuse distance de la terre, puisqu'un grossissement de cent ou de deux cents fois, ne produit aucune différence sensible dans leur aspect. Le soleil et les étoiles sont les seuls corps célestes lumineux par eux-mêmes, les autres ne le sont que par la lueur qu'ils reçoivent des premiers. Le groupe de planètes qui est éclairé par notre soleil, forme le système planétaire dont nous faisons partie. La rondeur de ces corps et leur opacité montrent qu'ils sont solides comme la terre. On a reconnu aussi dans leurs mouvemens les effets d'une attraction réciproque (V. **ATTRACTION**), et l'on juge de leur masse par l'énergie des attractions qu'ils exercent. En comparant cette masse à leur volume conclu de la grandeur sous laquelle leur disque paroît à la distance où ils se trouvent, on peut calculer la densité moyenne des substances qui les composent. On sait ainsi que les uns sont plus denses que notre globe, et les autres moins denses. On peut aussi présumer qu'ils sont formés de substances analogues à la terre; car par intervalles il tombe ici bas des masses solides qui, probablement, ne sont que de petits astres arrêtés dans leur cours et engagés dans l'atmosphère de la terre; or, ces corps ne contiennent que des substances que l'on trouve aussi sur notre globe. Quant aux dimensions des astres, elles sont extrêmement inégales. Notre terre, considérée comme un de ces astres, est un des plus petits; et le soleil est incomparablement le plus gros de tous ceux qui composent notre système planétaire. Si le centre du soleil étoit supposé placé au point où se trouve le centre de la terre, la surface de cet astre s'étendrait une fois au-delà de l'orbe de la lune, c'est-à-dire, à cent vingt mille lieues.

(BIOT.)

**ASTRÉE**, *Astrca*. Genre de polypier pierreux, établi par Lamarck aux dépens des *madrépores* de Linnæus. Son caractère est d'être crustacé, en masse glomérulée, ou en expansion lobée, subfoliacée, ayant sa surface supérieure parsemée d'étoiles lamelleuses et sessiles.

Ce genre se divise en deux sections.

La première renferme les *astrées* qui ont les étoiles séparées: elle a pour type le **MADRÉPORE ROTULEUX**, figuré pl. 55 de l'ouvrage posthume publié par Ellis, de Solander.

La seconde renferme les *astrées* dont les étoiles sont contiguës; elle a pour type le **MADRÉPORE GALAXE**, figuré pl. 49, fig. 2, du même ouvrage. V. au mot **MADRÉPORE**.

On appelle **ASTROÏTES** les *astrées* fossiles. V. ce mot. (B.)

**ASTREPHIE**, *Astrephia*. Genre établi aux dépens des **VALÉRIANES**, mais qui n'a pas été adopté par tous les botanistes. (B.)

**ASTRILD.** V. SÉNÉGALI, au mot FRINGILLE.

**ASTROBLEPE**, *Astroblepus*. Poisson de la rivière de Cauca, près Popayan, dans l'Amérique méridionale, où il a été observé par Humboldt, qui seul constitue, selon lui (Observations de zoologie, faisant suite à son important voyage dans cette contrée), un genre dans l'ordre des APODES.

Les caractères de ce nouveau genre sont : corps aplati, s'amincissant vers la queue ; tête grosse, obtuse ; deux barbillons à la lèvre supérieure, qui est plus grosse et forme un pli ; point de dents ni de langue ; narines grandes, à bords membraneux ; yeux placés au-dessus de la tête et fort petits ; membre des ouïes à quatre rayons ; deux rayons dentelés à toutes les nageoires ; la nageoire anale plus rapprochée de la tête que de la queue.

Ce poisson, dont on mange beaucoup à Popayan, est d'un vert noir. Il ne se trouve que dans la partie de la rivière Picite, la plus voisine de cette ville, parce qu'il se mêle plus haut dans ses eaux, celles d'un ruisseau chargées d'acide sulfurique, descendant du volcan de Purau, qui fait mourir tous les êtres vivans. (B.)

**ASTROÏN**, *Astronium*. C'est un arbre de moyenne grandeur, qui laisse fluer un suc glutineux, d'une odeur désagréable ; ses feuilles sont ailées avec une impaire et composées de sept folioles ovales, oblongues ; ses fleurs naissent en panicules éparses vers le sommet des rameaux ; elles sont petites, rougeâtres et dioïques ; leur calice est composé de cinq petites folioles ovales ; leur corolle de cinq pétales. Elles ont cinq étamines dans les pieds mâles, et un ovaire supérieur, ovale, chargé de trois styles courts et réfléchis, dans les pieds femelles.

Le fruit consiste en une seule semence renfermée dans le calice, qui grossit avec elle ; cette semence est laiteuse. C'est à Jacquin qu'on doit la découverte de cet arbre, qu'il a trouvé dans les bois du Mexique. (B.)

**ASTROÏTES** ou **ASTRÉES FOSSILES**. Ce madrépore est un de ceux qu'on trouve le plus fréquemment pétrifiés. La plupart de nos marbres en contiennent, et l'on en trouve beaucoup dans les pierres calcaires tendres, d'où il est possible de les dégager. Le *marbre de Rance*, dans le Hainaut, en est rempli, de même que le *marbre gris de Champagne*. Les marbriers appellent les petites étoiles de ce fossile des *yeux de perdrix*.

Les *astrées* convertis en silex ou en agate ne se rencontrent pas dans beaucoup d'endroits ; on n'en connoît guère

en France qu'aux environs de Besançon et de Gray, à Novy près de Rethel, à Touque et à Laigle en Normandie. Les environs de Bâle en offrent aussi quelques-uns.

Les *astroïtes* calcaires sont beaucoup plus fréquens, et l'on en trouve dans diverses contrées de la France, notamment à Rethel, à Chaumont en Champagne, à Lisy près de Meaux, à l'Abbaye-du-Val près de l'Île-Adam, à Grignon près de Versailles, à Molesne près de Tonnerre, etc.

On en trouve aussi assez abondamment dans les carrières de la montagne de Saint-Pierre de Maestricht.

Ceux de Molesne se présentent avec une singularité remarquable. Ils ne sont point comme à l'ordinaire noyés dans la pierre; au contraire, la pierre offre des cavités d'une forme sphérique ou ovoïde de quelques pouces, et jusqu'à un pied de diamètre: ces cavités sont comme de petites grottes décorées d'*astroïtes* et de plusieurs autres zoophytes. On cerne la pierre tout autour de ces cavités, de manière à leur laisser une espèce de coque d'un doigt d'épaisseur: ce sont ces géodes qu'on nomme *œufs de Molesne*.

On trouve aussi des *astroïtes* dans la pierre calcaire de Laferrière-Larçon, dans la Touraine, à douze lieues au sud-sud-est de Tours; en Bourgogne, aux environs de Dijon, de Fontaine-Française et de Mâcon; à Mortagne, dans le Perche; à Dun et à Saint-Michel dans le Barrois, de même qu'aux environs de Toul et de Verdun, où ils sont prodigieusement abondans.

La partie méridionale de la France en offre également dans plusieurs endroits, notamment aux environs de Dax, dans les Landes; à Châtillon-sur-Dordogne; à Gabian, près de Béziers, etc. (PAT.)

**ASTROLE.** Nom français donné par Lamarck au genre POLYCLINON de Savigny. (B.)

**ASTROLEPAS.** Nom d'une espèce de PATELLE. (B.)

**ASTROLOGUE.** Poisson du genre URANOSCOPE. (B.)

**ASTROLOME**, *Astroloma*. Genre établi par R. Brown, mais qui ne paroît pas suffisamment distinct des STYPHÉLIES, et encore moins des VENTENATIES de Cavanilles. (B.)

**ASTROLOPODION**, *Astrolopodium*. Genre établi par R. Brown, pour placer l'ANTHÉRIC RÉTICULÉ d'Andrews, et trois autres espèces de plantes également originaires de la Nouvelle-Hollande. Il lui donne pour caractères: corolle de six parties, dont trois intérieures frangées et caduques; six étamines à filamens barbus; ovaire supérieur à style hispide;

capsule globuleuse à trois loges et à trois valves contenant un petit nombre de semences anguleuses. (B.)

ASTROPHYTE. *V. ENCRINE.* (B.)

ASTROPHYTON, *Astrophyton*. Genre établi par Linck, pour placer toutes les ASTÉRIES très-branchues. Lamarck l'a appelé EURIALE. (B.)

ASTURINE, *Asturina*. Genre de l'ordre des oiseaux ACCIPITRES et de la famille des ACCIPITRINS. *V. ces mots.*  
*Caractères* : bec grand, très-robuste, presque droit et garni d'une cire à la base, comprimé latéralement, convexe en dessus; mandibule supérieure à bords dilatés en forme de dent vers le bout, très-crochue, très-aiguë; l'inférieure plus courte, droite, émoussée; narines lunulées; tarses courts, un peu grêles; doigts extérieurs unis à la base par une membrane; ongles allongés, très-crochus, acuminés; ailes moyennes; la première rémige courte; les quatrième et cinquième les plus longues.

L'ASTURINE CENDRÉE, *Asturina cinerea*, Vieill. (Analyse d'une nouvelle *Ornith. élémentaire*). Est d'un gris cendré en dessus et en dessous, avec des raies blanches fines et transversales sur toutes les parties inférieures: les grandes pennes des ailes sont barrées de cendré foncé et de noirâtre; les couvertures inférieures de la queue blanches en dedans et à l'extrémité; les supérieures terminées de blanc; les pennes cendrées à l'extérieur, blanches du côté interne et à la pointe, et coupées en travers par deux larges bandes noires. Le bec est bleuâtre en dessus et jaunâtre en dessous; la cire bleue; les pieds sont jaunes et les ongles noirs. Longueur totale, quinze pouces.

La femelle a cinq pouces de plus. Le dessus des pennes alaires, avec de grandes taches, en forme de raies d'un gris foncé, et noires: ces mêmes taches sont d'un gris blanc en dessous, et étroites sur les pennes secondaires, dont le dessous est gris et rayé transversalement de noirâtre; la queue est traversée par six larges bandes, dont trois noires et trois grises, et est terminée de gris blanc.

On trouve ces oiseaux à Cayenne.

L'ASTURINE À PIEDS BLEUS, *Asturina cyanopus*, Vieill., *Falco cayanensis*, Lath., pl. enl. de Buff., n.º 473, sous le nom de *petit Autour de Cayenne*, a des rapports avec la précédente; cependant je crois que c'est une espèce distincte. Elle a seize pouces de long; la tête et le cou d'un gris bleuâtre; le dos, les couvertures des ailes d'un cendré obscur, les grandes pennes noires, les moyennes avec des raies de cette même teinte; la gorge et toutes les parties postérieures blanches; la queue traversée par plusieurs bandes, alterna-

tivement noires et blanches ; le bec et les pieds bleus , les ongles noirs.

Je rapproche de cette *asturine* les trois individus suivans , comme variétés d'âge ou de sexe. Peut-être me trompé-je ; car je ne les juge que d'après leur dépouille.

Le premier est gris sur la tête et sur la nuque , brun sur les autres parties supérieures , et blanc sur toutes les inférieures ; la queue est traversée par quatre bandes alternativement brunes et blanches.

Le second ne diffère qu'en ce que la teinte brune est presque noire.

Le troisième me semble être un jeune. Il a la tête grise , le corps blanc , varié en dessus de grandes taches brunes , qui , en dessous , sont remplacées par de larges bandes transversales de la même couleur.

Ces oiseaux se trouvent à Cayenne. (v.)

ASWANA. Espèce de SPERMACOCE. (B.)

ATACAMITE. Les minéralogistes étrangers ont donné ce nom au *cuivre muriaté pulvérulent*. Il est tiré du désert d'Atacama , au Chili. V. CUIVRE MURIATÉ. (LUC.)

ATAGAS , ATTAGEN. Nom du LAGOPÈDE en habit d'été , selon Mauduit ; mais c'est une espèce particulière , suivant Buffon. (v.)

ATAGO ou ATTAGAS. Noms corrompus de celui d'*attagene*, que l'on donne à l'*attagos* ou *lagopède*. Il en est de même des dénominations *atacnigi* et *artemigi*. V. LAGOPÈDES. (v.)

ATAJA. C'est un HOLACANTHE. (B.)

ATAK. C'est , au Groënland , l'un des noms du PHOQUE À CROISSANT. (DESM.)

ATALANTE. V. NYMPHALE.

ATALANTIE , *Atalantia*. Genre de plantes de la famille des HESPÉRIDÉES. (B.)

ATAPALCATL. Nom mexicain d'une espèce de sarcelle. (s.)

ATALAPHE , *Atalapha*. Genre de mammifères de l'ordre des chéiroptères et de la famille des chauve-souris , fondé par M. Raffinesque-Schmalz , naturaliste sicilien.

Les *atalaphes* paroissent avoir beaucoup de rapports avec les chauve-souris proprement dites , ou *vespertillons* , ainsi qu'avec les *molosses* et les *nyctinomes*. Leur face est , comme celle de toutes les espèces comprises dans les trois genres que nous venons de citer , dépourvue de ces crêtes ou productions membraneuses , qui se font principalement remarquer dans les *phyllostomes* et les *rhinolophes*.

Leurs molaires à tubercules aigus les font ressembler éga-

lement aux unes et aux autres , et les séparent des *roussettes*.

Leur queue , dont l'extrémité dépasse la membrane inter-fémorale qui l'enveloppe à sa base , est en cela semblable à celle des *nyctinomes* et des *molosses*.

C'est donc de ces deux genres que les *atalaphes* se rapprochent davantage ; mais ils en diffèrent cependant , ainsi que de tous ceux qui composent la famille des chéiroptères , par l'absence totale d'incisives dans les deux mâchoires.

Néanmoins , avant d'admettre pour toujours l'existence du genre *atalapha* , il sera nécessaire d'avoir quelques observations précises sur la composition du système dentaire des animaux qu'on y place. On sait , par exemple , que dans les *vespertiliions* , les incisives supérieures tombent quelquefois. N'est-il pas possible que pareil accident soit arrivé aux individus qui ont servi aux descriptions des deux espèces d'*atalaphes* que M. Raffinesque admet , et dont il n'a vu qu'une seule ?

1.<sup>re</sup> Espèce. — ATALAPHE DE SICILE, *Atalapha sicula*, Raff., a les oreilles de la longueur de la tête , et munies d'un oreillon la lèvre inférieure ; supportant une verrue ; le corps roux , brunâtre en dessus , roux cendré en dessous ; les ailes et le museau noirâtres ; la queue saillante par une pointe obtuse.

Cette espèce , trouvée en Sicile , nous paroît certainement nouvelle , quand même elle n'appartiendroit pas au genre *atalaphe*.

2.<sup>e</sup> Espèce. — ATALAPHE D'AMÉRIQUE, *Atalapha americana*, Raff., *Vespertilio noveboracensis*, Linn. — PENNANT, syn. quadr. p. 367 , pl. 31 , fig. 2.

Cette chauve-souris , placée par M. Geoffroy dans le genre des *vespertiliions* , a les oreilles courtes , larges et arrondies ; la queue longue et pointue , en entier comprise dans la membrane inter-fémorale , qui est velue en dessus , et brune comme le dos et le cou ; le ventre est pâle , et l'on remarque une tache blanche à la base de chaque aile.

On la trouve dans l'Amérique du nord , et particulièrement à New-Yorck. (DESM.)

ATAMARAM. V. COROSSOLIER À FRUITS ÉCAILLEUX. (B.)

ATAX. V. HYDRACHNE. (L.)

ATCHAR. Nom qui se donne , dans l'Inde , à tous les fruits verts et bourgeons de plantes confits dans le vinaigre , et mêlés de piment , d'ail , de gingembre , etc.

Les *atchars* ne diffèrent donc des CORNICHONS que par l'espèce de fruits qui entrent dans leur composition. (B.)

ATE ou ATAS. Fruit du corossolier à fruits écailleux. (B.)

**ATEGOCUDO.** Nom du LAUROSE ANTIDYSSENTÉRIQUE. (B.)

**ATEIRA.** C'est le fruit du COROSSOLIER À FRUITS ÉCAILLEUX. (B.)

**ATELE**, *Ateles*, Geoff. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes et de la famille des SINGES, renfermant plusieurs espèces, toutes de l'Amérique méridionale.

Ce genre, établi par M. Geoffroy (*Ann. mus.*, tom. 7), a été adopté par Illiger (*Prodr. syst. mamm. et av.*).

Toutes les espèces qu'il renferme présentent les caractères suivans : leurs formes générales sont à peu près celles des sapajous, à cela près que leurs membres sont beaucoup plus effilés et leur corps plus mince que celui de ces singes ; leur tête est ronde, sans crêtes occipitales ou surcilières sensibles ; leur visage d'aplomb et nu ; leur angle facial d'environ soixante degrés ; leurs molaires au nombre de six de chaque côté, à l'une et à l'autre mâchoire, et tuberculeuses ; leurs narines écartées ; leur bouche sans abajoues ; leurs fesses velues, etc.

Mais ce qui les distingue particulièrement, outre leur maigreur naturelle, c'est que *leurs mains antérieures sont dépourvues de pouce*, et n'ont que quatre doigts très-grêles ; de plus, *leur queue excessivement longue, qui est très-mobile, est éminemment prenante* : elle a son extrémité tout-à-fait dépourvue de poil en dessous, et couverte d'une peau en tout semblable à celle de la face interne des doigts de l'homme.

Par ce dernier caractère ils se rapprochent des ALOUATES ou *singes hurleurs* ; mais ceux-ci s'en éloignent beaucoup d'ailleurs par la forme pyramidale de leur tête, le peu d'ouverture de leur angle facial, qui n'est que de trente degrés, la hauteur démesurée de leur mâchoire inférieure et le volume énorme du corps de leur os hyoïde, qui est ossifié et creux comme un tambour. Les *atèles* n'ont point cet os apparent au dehors, mais, toutefois, il est un peu renflé et demi-caverneux.

La tête osseuse de ces singes, est assez semblable, pour ses formes générales, à celle des *orang-outangs* cependant l'occiput présente un méplat assez sensible. L'os de la pommette offre, dans son milieu, un trou assez large ; les yeux sont grands, et les oreilles, assez semblables à celles de l'homme, sont arrondies et bien bordées dans leur contour supérieur ; les bras et les mains atteignent presque aux chevilles des pieds lorsque l'animal est dans une position droite ; le pouce est remplacé sous la peau par une fort petite phalange qui fait au dehors une très-légère saillie ; les jambes sont un peu plus courtes que les extrémités antérieures ; la queue, très-mo-



bile, est formée d'un très-grand nombre de vertèbres (30 ou 32), et ces vertèbres ont chacune, à leur face inférieure et à la base de leur corps, deux petites proéminences entre lesquelles passent les tendons des muscles fléchisseurs.

Les formes grêles des *atèles* leur ont valu le nom de *singes-araignées*. Ils habitent tous l'Amérique méridionale, où ils vivent à la manière des sapajous, c'est-à-dire, qu'ils se tiennent en troupes sur les arbres, aux branches desquels ils s'accrochent avec leur queue, qui leur sert comme de cinquième main. Ils sont d'un naturel doux et moins pétulant que celui de la plupart des autres espèces de singes; ils sont, en apparence, plus lents et moins adroits. Ils vivent de fruits de palmier, et quelquefois de racines, et même de vers et d'insectes.

On a prétendu qu'ils alloient chercher les petits crustacés sous les pierres et les rochers du bord de la mer, à l'aide de leur queue, et qu'ils portoient leurs alimens à leur bouche avec cette même queue. On a dit aussi (*Dacosta*) que lorsqu'ils vouloient traverser un ruisseau un peu large, ils choisissent un point où se trouvoient deux arbres assez élevés, l'un placé d'un côté, l'autre du côté opposé; qu'ils formoient une chaîne en s'accrochant par leur queue les uns aux autres, le premier étant fixé sur une branche haute, assez forte pour les porter tous; qu'ensuite le dernier donnoit à toute la chaîne un mouvement de balancement qui devenoit progressivement plus considérable, jusqu'à ce qu'il eût atteint une des branches de l'arbre de la rive opposée, et qu'alors celui-ci attiroit à lui toute la troupe. Tous ces faits sont loin d'être constatés suffisamment pour qu'on doive y ajouter une grande foi.

En domesticité, ces animaux s'attachent assez volontiers à leurs maîtres. Ils sont frileux, et cherchent à se réchauffer en se mettant dans les bras les uns des autres et en s'entourant réciproquement de leur longue queue, qui s'enroule autour d'eux, d'autant plus que leur corps, et surtout leur ventre, est très-mince. Lorsqu'ils sont assis, leur queue est presque toujours en mouvement, et recourbée en spirale à son extrémité. Sa longueur excessive semble, en quelque façon, les gêner. Les naturalistes et les voyageurs modernes ne leur ont jamais vu porter leur nourriture à la bouche qu'avec leurs mains. Une voix foible et flûtée, leur a fait quelquefois donner le nom de *singes sifflleurs*.

Le type de ce genre est le *coaita* (*simia paniscus*, Linn.), auquel M. Geoffroy a joint quelques espèces nouvelles, dont plusieurs ont été observées en Amérique par M. de Humboldt.

*Première Espèce.* — L'ATÈLE CHAMEK, *Ateles pentadactylus*, Geoff., *Ann. du Mus.* Il est de la taille du coaita, c'est-à-dire,

qu'il a un pied et demi environ de longueur. Son poil est grossier, long, assez rare, et d'un noir très-foncé. Celui du derrière de la tête est dirigé vers la face, qui est nue et brunâtre; celui des avant-bras se porte vers la main.

Son caractère principal consiste en ce qu'il a un petit rudiment de pouce qu'on ne retrouve pas dans les autres espèces. Dans le *coaïta* surtout, dont il est le plus voisin, l'os métacarpien du pouce est de moitié moins long que celui de l'indicateur ou premier doigt après le pouce, et la phalange qui le suit n'a pas le cinquième de sa longueur: ces deux os sont d'ailleurs assez grêles. Dans le *chamek*, le métatarsien n'est pas plus allongé, mais il est plus épais: la phalange, au contraire, est plus longue, et son extrémité beaucoup plus large que celle du *coaïta*.

M. Geoffroy a trouvé aussi quelques différences ostéologiques entre les têtes du *coaïta* et du *chamek*.

Buffon regardoit ces animaux comme étant de même espèce, bien qu'il se fût aperçu néanmoins de la différence que présentent leurs pouces antérieurs. Le *chamek* dont il donne une description, provenoit de la côte de Bancet, au Pérou; celui que décrit M. Geoffroy, est de la Guyane.

On ne sait rien de particulier sur les habitudes naturelles de cette espèce.

*Deuxième Espèce.*—L'ATÈLE COAÏTA, *Ateles paniscus*, Geoff.; *Coaïta*, Buff., tom. 15, pl. 1. V. pl. B. 16 de ce Dict. Très-voisin du précédent, en diffère cependant par les caractères que nous avons rapportés. Il est entièrement noir; son poil est sec et rude; sa face cuivrée. Il n'a point de pouce aux mains antérieures.

Les *coaïtas* habitent à la Guyane, à Cayenne, à Surinam, au Pérou, etc. Ils vivent, comme les sapajous, en troupes assez considérables. Les naturalistes ont, jusqu'à présent, rapporté à leur espèce les notes que les voyageurs ont fournies, le plus souvent peut-être, sur des espèces voisines; ainsi nous ne saurions affirmer si les rapports de Dampierre ont pour objet le *coaïta* plutôt que tout autre *atèle*. (DESM.)

Quoi qu'il en soit, ce voyageur assure que, dans l'état sauvage, ces *singes* vont en grandes troupes. Ils sont, dit-il, fort drôles, font mille postures grotesques, sautent de branche en branche, leurs petits sur le dos, font des grimaces aux passans, et cherchent l'occasion de pisser sur eux. Quand ils veulent sauter d'un arbre à l'autre, ils s'attachent à la queue les uns des autres, se brandillent ainsi pour s'élancer plus fortement. Leurs intestins sont remplis de vers. (*Voyages de Dampierre*, t. 4, p. 225.) Leur intelligence est assez étendue; ils savent s'entr'aider, et vivent en troupes. Pour manger les huitres, qu'ils vont ramasser sur les bords de la mer, ils

écrasent la coquille en la frappant d'une pierre. Des fruits, des insectes, des vers, et, dit-on aussi, des poissons, font leur nourriture ordinaire. Lorsque leurs alimens sont abondans, ils deviennent fort gras et sont bons à manger. Acosta prétend aussi qu'ils se suspendent à la queue les uns des autres pour traverser les rivières. Ils mettent bas un ou deux petits, qui se cramponnent fort bien sur le dos de leur mère. Les *coaïtas* sont assez courageux, attaquent l'homme à coups de branches ou en lui jetant des fruits. Ils arrachent les flèches qu'on leur lance ; mais les armes à feu les mettent bientôt en fuite : les chiens leur font aussi beaucoup de peur. Si l'on jette une pierre à ces *singes*, ils portent la main à leur tête pour se garantir du coup. (*Buffon, ib. p. 153.*) Suivant Stedmann (*Voyage à Surinam, t. 2, p. 149, trad. franç.*), lorsqu'on les blesse, ils portent leur main à la plaie, regardent couler leur sang, et poussent des cris lamentables en appelant leurs compagnons.

Les *coaïtas* préfèrent les forêts à tout autre lieu. On en voit assez rarement en Europe ; cependant ils s'appivoisent avec facilité, et apprennent presque tout ce qu'on leur enseigne.

(VIREY.)

*Troisième Espèce.* — L'ATÈLE BELZÉBUTH OU BEELZÉBUTH, de *Brisson* ; *Ateles beelzebuth*, *Geoff., Ann. du Mus., tom. 7, pl. 16* ; *marimonda*, *Humboldt*. Il faut se garder de confondre ce singe avec le *beelzebuth* de *Gmelin*, qui n'est que l'ALOUATTE GUARIBA, ou l'ouarine. Quant à lui, il a des caractères propres qui le distinguent des autres atèles. Son pelage, rude et grossier comme celui du *coaïta*, n'est pas totalement noir. Dans les mâles, le ventre est jaune : dans les femelles et dans les jeunes, il est blanchâtre. Ses mains sont dépourvues de pouce, comme celles du *coaïta* ; en quoi il diffère encore plus du *chamek* que de ce dernier singe. En outre, les poils qui couvrent la tête affectent une direction particulière : ceux du front se portent en arrière, ceux de l'occiput viennent en avant ; ce qui forme, entre ces deux régions, une petite touffe relevée. La figure est nue, d'un brun rouge ou noirâtre, à l'exception des paupières et du tour des yeux, qui sont couleur de chair. Les yeux sont noirs : l'oreille n'a point de tragus. Ce singe a quinze pouces de longueur, mesuré depuis le museau jusqu'à l'origine de la queue : cette dernière partie en a dix-neuf, à elle seule.

Les *marimondas* de l'Orénoque, qui appartiennent à cette espèce, sont, selon *M. de Humboldt*, des animaux lents dans leurs mouvemens, d'un caractère doux, mélancolique et craintif, mordant cependant lorsqu'ils éprouvent des accès de peur, et faisant alors la moue en rapprochant les commis-

sures de leurs lèvres. Ils vivent en troupes, s'entrelacent deux à deux pour se réchauffer, et forment ainsi des groupes bizarres, etc.

C'est sans doute la couleur noire de ces animaux qui leur a valu le nom de *beelzébuth*.

*Quatrième Espèce.* — L'ATÈLE CHUVA, *Ateles marginatus*, Geoff., *Ann. du Mus.*, t. 13, pl. 10, ou *Atèle à face encadrée*, du même; *Chuva*, Humboldt. Ce singe est aussi d'un noir très-foncé; mais son ventre, au lieu d'être jaune ou blanchâtre, comme celui du belzébuth, est (du moins dans les individus adultes) noir, ainsi que le reste du corps. Son caractère distinctif le plus remarquable réside dans l'existence de poils blancs qui entourent la face, dont les plus petits et les moins nombreux se trouvent sur le menton et les bords de la bouche, et dont les plus longs forment des touffes sur les côtés du visage, et un large bandeau sur le front, qui se prolonge jusque vers le sommet de la tête. La face est cendrée et presque sans poil.

M. de Humboldt, en décrivant le *chuva*, dit que, dans le mâle, la moustache et le toupet sont jaunâtres, tandis que ces parties sont blanches dans la femelle. Il dit aussi que le *chuva* a des poils blanchâtres sur les cuisses et sur la poitrine; ce qui est un caractère dont M. Geoffroy ne fait pas mention.

Ce célèbre voyageur a rencontré le *chuva* dans la province de Jaen et de Bracamoros, sur les rives du Rio San-Jago et de la rivière des Amazones, entre les cataractes d'Yariquisa et de Patorumi. Ses habitudes ne diffèrent pas de celles de la *marimonda* ou *belzébuth*: il est seulement plus méchant. Il siffle en faisant la moue. Lorsqu'il est assis, il relève perpendiculairement sa queue, dont il roule la pointe en spirale. (*Rec. d'obs. zool.*, p. 341.)

*Cinquième Espèce.* — L'ATÈLE ARACHNOÏDE, *Ateles arachnoïdes*, Geoff., *Ann. du Mus.*, t. 13, pl. 9. — Edwards (*Gleanures* 222). Cet atèle a le poil assez généralement court et moelleux, épais sur le dos, et d'un brun fauve ou châtain; plus long, plus sec, moins fourni, et d'un blanc sale, légèrement lavé de jaunâtre en dessous, à l'exception du bas ventre, lequel, ainsi que les fesses, l'intérieur des cuisses et des jambes de derrière, et le dessous de la queue, sont d'un roux vif.

Tels sont les principaux traits de la description que donne M. Geoffroy, d'un singe qu'il a eu l'occasion d'observer dans la collection d'Ajuda, près de Lisbonne, laquelle se rapporte assez bien à celle qu'Edwards a publiée d'un quadrumane qu'on faisoit voir à Londres sous le nom de *singe-araignée*, et

aussi à la notice que Brown (*Histoire de la Jamaïque*) nous a transmise sur un singe à mains dépourvues de pouce et à pelage brun , qui existe en Amérique , et dont la chair est recherchée par les naturels.

Dans son premier mémoire sur les *atèles*, M. Geoffroy (*Ann.*, t. 7) admet avec doute dans ce genre qu'il établit , le *full-bottom* de Pennant , ou *guenon à camail* de Buffon , *roi des singes* des nègres de Guinée , ou *simia polycomos* de Boddaert. Il se fonde sur ce que ce dernier naturaliste dit que ce singe , qui habite Sierra-Leone en Afrique , a les mains antérieures dépourvues de pouce et la queue prenante. Néanmoins , dans son tableau des quadrumanes (*Ann.*, t. 19) , M. Geoffroy , renonçant à cette première détermination , adopte le genre COLOBE , *colobus*, d'Illiger qui réunit cette espèce au *simia ferruginea* de Shaw. V. COLOBE. (DESM.)

**ATÉLÉCYCLE**, *Atelecyclus*, Leach. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des brachyures, section des orbiculaires, et qui a pour caractères : Test presque orbiculaire ; antennes extérieures avancées , grosses et velues ; seconde paire de pieds aussi longue que la suivante ; second article des pieds-mâchoires extérieurs , rétréci et prolongé en pointe au-dessus de l'échancrure , servant d'insertion à l'article suivant.

Les atélécycles ont des rapports avec les crabes , les cailles , et surtout avec les *thies*. Ils ont le test presque rond , dentelé sur les bords , avec les yeux écartés ; les pinces antérieures très-fortes , comprimées et velues ; et la queue composée de cinq tablettes dans le mâle et de sept dans la femelle. Ils se tiennent dans nos mers , à des profondeurs assez grandes.

On en connoît deux espèces : la première se trouve sur les côtes d'Angleterre ; c'est l'ATÉLÉCYCLE À SEPT DENTS , *Atelecyclus septemdentatus*, Leach. *Malac. podoph. Brit.* , n.º 6 , tab. 11 , *cancer hippa*, Montagu. L'autre , l'A. ENSANGLANTÉ , *A. cruentatus*, a été observée à Noirmoutiers par M. d'Orbigny , qui me l'a communiquée avec plusieurs autres crustacés curieux de ces parages. Son test est plus large ou moins circulaire que celui de la précédente. Le *cancer rotundatus* d'Olivi , *zool. tab. 2 , fig. 2 , adriat.* , est probablement le même animal.

(L.)

**ATÉLÉOPODES**, *Ateleopodes*. Nom de la seconde tribu de l'ordre des oiseaux nageurs. *Caractères* : trois doigts dirigés en avant , pouce nul. (V.)

ATÉRINE. V. ATHERINE. (B.)

ATERLUSI. Espèce d'ARISTOLOCHE DE L'INDE. (B.)

ATETERÉ. Espèce d'EUPATOIRE. (B.)

ATEUCHUS, *Ateuchus*. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentainères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, ne différant du genre des *bousiers*, dont il a été séparé, que par la forme de ses deux ou quatre jambes postérieures, qui sont longues, grêles, presque cylindriques, et peu ou point dilatées à leur extrémité. Leurs antennes ont neuf articles, ce qui les distingue des *sisyphes*. Tous leurs pieds ont des tarsi, et par-là ces insectes s'éloignent des *onitis*.

On ne voit point sur le chaperon des insectes de ce genre, les cornes que l'on observe en cette partie dans les autres coprophages; et c'est à ce caractère qu'a fait allusion M. Wéber, fondateur de ce genre, et que Sturm a aussi désigné sous le nom d'*actinophore*. *Ateuchus* est tiré du grec, et signifie sans armes ou sans défense.

Les *ateuchus* faisoient partie des scarabées de Linnæus, des bousiers de Geoffroy, de Fabricius et d'Olivier. Ces insectes ont le corps large, ovale, arrondi; le chaperon demi-circulaire et souvent denté, crénelé, ou du moins échancré. L'écusson manque ou n'est pas apparent; les jambes antérieures sont grandes, avancées et dentées le long du côté extérieur.

Ces insectes ne se trouvent guère en Europe au-delà du cinquantième degré de latitude. Ils paroissent propres aux pays chauds, à l'Afrique spécialement. Ils vivent dans les ordures, les excréments et les fientes des animaux. Aristote et Plin en ont parlé et les ont désignés sous le nom de PILULAIRES, parce qu'ils forment, avec la fiente des animaux, une boule assez grosse, qu'ils roulent avec leurs pattes postérieures; cette boule, qui renferme leurs œufs, est d'abord de consistance molle et de figure irrégulière; mais à force d'être roulée, elle se durcit et devient ronde. Lorsqu'elle a acquis assez de solidité, l'insecte la pousse avec ses pattes postérieures jusqu'au trou qu'il a creusé à l'aide de ses pattes antérieures, dont les jambes sont fortes et armées de trois ou quatre dentelures, et l'y enfonce; elle sert de logement et de nourriture à la larve qui sort de l'œuf. C'est au commencement du printemps que l'on voit ces insectes occupés à rouler leurs pilules; quelquefois plusieurs se réunissent pour la rouler en commun; il arrive assez souvent que, pendant ce travail, l'un d'eux perd l'équilibre, roule d'un côté et la boule de l'autre; et pendant le temps qu'il met à se relever, elle devient la propriété du premier qui s'en empare. Dès qu'il est parvenu à se remettre sur ses pattes, il va à la recherche d'une autre pilule, pour remplacer celle qu'il a perdue; et s'il n'en trouve pas, il tra-

vaille de nouveau avec une ardeur infatigable, pour en former une autre. Ces insectes sont peu fermes sur leurs quatre pattes antérieures, et lorsqu'ils sont sur le dos, ils ont beaucoup de peine à se relever; mais ils volent assez bien.

Ce genre se divise ainsi:

\* *Elytres sans étranglement au côté extérieur, près de leur base.*

ATEUCHUS SACRÉ, *A. sacer*, Fab.; Oliv., *col.*, tom. 1, n.º 3, *pl.* 8, *fig.* 59. Il est noir, avec le corselet et les élytres lisses, et les bords du chaperon découpés en six dents. Ses jambes antérieures ont quatre dents au côté extérieur, une pointe au bout, et de très-petites dents au côté interne. Il se trouve au midi de la France, en Espagne, en Italie, en Afrique.

Cet insecte a été nommé *sacré* parce qu'il faisoit partie du culte religieux des anciens habitans de l'Égypte. Ils le renfermoient quelquefois dans le cercueil de leurs momies. Il est représenté sur plusieurs de leurs monumens et sur des pierres antiques.

ATEUCHUS LARGE COL, *Ateuchus laticollis*, Fab.; Oliv. *Ibid.* *pl.* 8, *fig.* 68. Il est un peu plus petit que le précédent, et n'en diffère que par ses étuis sillonnés. Il se trouve dans les mêmes lieux.

ATEUCHUS PILULAIRE, *Ateuchus pilularius*, Fab.; Oliv. *Ibid.* *pl.* 10, *fig.* 91: plus petit, noir; chaperon échancré; trois lignes élevées sur la tête, dont les deux latérales formant un angle; corselet uni, avec un point enfoncé de chaque côté; élytres lisses; trois dents au côté extérieur des premières jambes; celles des espèces précédentes en ont quatre.

Dans les départemens méridionaux de la France, en Espagne, en Italie; mais remontant plus au nord que les espèces déjà mentionnées. Rare aux environs de Paris.

\*\* *Elytres étranglées près de leur base, au côté extérieur, ou presque triangulaires.* (GYMNOPLEURES d'Illiger).

A. FLAGELLÉ, *A. flagellatus*, Oliv. *Ibid.* *pl.* 7, *fig.* 51. Il est noir, avec le chaperon un peu échancré au milieu du bord antérieur, et tout le dessus du corps raboteux. Il se trouve aux environs de Paris, mais plus fréquemment dans le midi de la France, et presque toujours dans les excréments humains. (L.)

ATHAD. Nom hébreu du LYCIET D'AFRIQUE. (B.)

ATHAMANTE, *Athamanta*. Genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des OMBELLIFÈRES, dont le caractère est d'avoir une collerette universelle à plusieurs folioles simples, étroites et membraneuses; des collerettes partielles à plusieurs folioles linéaires; une corolle à cinq pétales échancrés, ouverts et un peu inégaux; cinq étamines de la longueur des pétales; un ovaire inférieur chargé de deux

styles écartés ; fruit ovale ou oblong , légèrement strié , couvert de poils mous , et composé de deux semences réunies.

Lamarck a séparé trois espèces de ce genre , pour les réunir aux genres des SELINS et des LIVÈCHES.

Toutes les *athamantes* ont des tiges élevées , des feuilles composées , et des ombelles très-garnies d'ombellules ; elles habitent les montagnes découvertes des parties méridionales de l'Europe. Toutes sont vivaces , et plusieurs odorantes. On les distingue difficilement les unes des autres par la simple description , tant leurs caractères sont peu saillans. On en compte une douzaine d'espèces.

La seule , véritablement de ce genre , qu'on emploie en médecine , est l'ATHAMANTE DE CRÈTE , dont le caractère est d'avoir les folioles des feuilles linéaires , planes , hérissées , et la semence allongée ; elle se trouve en Crète et dans les autres parties méridionales de l'Europe. Elle passe pour incisive , apéritive , carminative et emménagogue ; sa saveur est âcre et aromatique. Sa semence a une odeur agréable : les anciens l'estimoient beaucoup et l'employoient contre la pierre.

L'ATHAMANTE LIBANOTE forme le genre LIBANOTE de Gærtner. *Voy.* ce mot. (B.)

ATHAME, *Athamus*. Genre de plantes établi par Næcker , mais qui ne diffère pas de celui appelé CARLOVIZE par Mœnch. (B.)

ATHAMOS. Nom grec du CHICHE. (B.)

ATHANAS, *Athanas*, Léach. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes , de la famille des macroures , section des salicoques , ne différant du genre des palémons qu'en ce que les deux pieds antérieurs sont plus grands que les deux suivans , et que le dernier article des pieds-mâchoires extérieurs est plus long que le pénultième.

M. Léach ne cite qu'une espèce , *Athanas nitescens*, (Lin. *Soc. trans.* , tom. 11 , pag. 349 , et qui a été trouvée par Montagu , sur les côtes de la Grande-Bretagne. (L.)

ATHANASE, *Athanasia*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale et de la famille des CORYMBIFÈRES , dont le caractère consiste en un calice commun ovale , imbriqué d'écailles lancéolées ; un réceptacle chargé de paillettes , et couvert de fleurons infundibuliformes , quinquéfides , tous hermaphrodites.

Le fruit est composé de plusieurs semences oblongues , couronnées chacune d'une aigrette de paillettes très-courtes.

Ce genre renferme une vingtaine d'herbes ou de sous-arbrisseaux dont les feuilles sont entières ou multifides , les fleurs disposées en corymbe simple ou composé.

Une espèce, l'ATHANASE MARITIME , a été séparée de ce genre



par Lamarck, qui l'a rapportée aux SANTOLINES. (Desfontaines en a fait un genre nouveau sous le nom de DIOTIS.) et Ventenat l'a employée pour rétablir le genre GNAPHALION de Tournefort, qui avoit été fait sur elle.

Des plantes qui ont les fleurs à rayons semiflosculeux, avoient été réunies aux *athanases* par Linnæus fils; l'Héritier les a placées dans un nouveau genre de son *serthum anglicum*, sous le nom de RELHANIE, genre composé de seize espèces, toutes du Cap, et dont treize sont absolument nouvelles.

Adanson, et après lui Gærtner, ont encore séparé de ce genre une espèce, l'ATHANASE ANNUELLE, pour en former un genre sous le nom de LONAS. D'un autre côté, Persoon lui a réuni le genre PENTZIE de Thunberg.

ATHÉCIE, *Athecia*. Genre de plantes établi par Gærtner; mais encore imparfaitement connu. Il a un calice à cinq divisions; une baie inférieure, uniloculaire, monosperme; la semence allongée en bec, et à embryon excentrique. Il avoit d'abord été appelé *forstère*.

La plante sur le fruit de laquelle il a été fait, croît dans les îles de la mer du Sud. (B.)

ATHENAEË, *Athenæa*. Genre de plantes: c'est le même que l'ANAVINGUE. V. ce mot. (B.)

ATHÉRINE, *Atherina*. Genre de poissons de la division des *abdominaux*, dont les caractères consistent à avoir deux nageoires au dos, une raie argentine aux côtés, la tête aplatie en dessus dans sa partie antérieure, et six rayons à la membrane branchiostège.

Ce genre renferme cinq espèces, dont les plus remarquables sont:

L'ATHÉRINE JOËLE, *Atherina hepsetus*, Linn., qui a douze ou treize rayons à la nageoire anale. Elle se trouve dans les mers d'Europe et dans la mer Rouge, fraye au milieu du printemps, et atteint rarement plus de quatre pouces de longueur: elle est presque diaphane, brunâtre en dessus, argentine en dessous, et grise sur les côtés.

Elle se prend souvent en immense quantité au filet, se mange principalement frite, et fournit un très-bon appât pour la pêche à la ligne des poissons voraces. On l'appelle aussi *prester* ou *prêtre* dans quelques ports de mer: V. pl. A. 7, où elle est figurée.

L'ATHÉRINE POISSON D'ARGENT, qui a vingt-quatre rayons à la nageoire anale; elle se trouve à l'embouchure des rivières en Caroline. Elle ressemble complètement à la précédente en forme, en grandeur, en mœurs et en qualités. J'en ai vu pêcher d'immenses quantités en mars, époque où elle vient

frayer dans les eaux saumâtres : on la mange frite , et on s'en sert pour appât : c'est le *Silver fish* des Américains.

Les **ATHERINES BOYER, MARBRÉE, NAINÉ**, sont trois espèces nouvelles que nous a fait connoître Risso dans son *Ichtyologie* de Nice. La dernière est un des plus petits poissons connus , sa plus grande longueur étant de quarante millimètres. Toutes sont excellentes à manger.

L'**ATHÉRINE DU JAPON** forme aujourd'hui le genre **STOLÉPHORE**. (B.)

**ATHERIX**, *Atherix*, Meig. Genre d'insectes de l'ordre des diptères , famille des rhagionides , et qui ne diffère du genre *Leptis* de Fabricius ou de celui qu'il nommoit auparavant *Rhagio*, que par l'insertion de la soie du dernier article ; elle est terminale dans ceux-ci et latérale dans les athérix. On peut ajouter que les palpes des derniers sont relevés , et qu'ils se dirigent en avant dans les *rhagions*.

M. Meigen mentionne deux espèces : l'**ATHERIX TACHETÉ**, *atherix maculatus*, Dipt. tab. 24, fig. 30. Ses ailes ont des bandes noirâtres, et l'**ATHERIX SANSTACHES**, *atherix immaculatus*, où ces organes sont entièrement transparens et incolores.

Le même genre , dans le système des antliates de Fabricius , est composé de dix espèces , mais dont le plus grand nombre paroît devoir se rapporter au genre *rhagio* de M. Meigen , d'après les caractères distinctifs qu'il leur assigne. Telle est notamment l'*atherix atrata*. (L.)

**ATHEROPOGON**, *Atheropogon*. Plante de l'Amérique septentrionale , qui seule constitue , selon Willdenow , un genre dans la polygamie triandrie et dans la famille des **GRAMINÉES**.

Ce genre offre pour caractères une balle calicinale univalve à deux fleurs , l'une hermaphrodite , l'autre stérile. Dans la première , une corolle à deux valves , l'extérieure surmontée de trois arêtes.

Il ne renferme qu'une espèce , l'**ATHEROPOGON APULOÏDE**, formant également le genre **BOUTELOUÉE**. (B.)

**ATHEROSPERME**, *Atherosperma*. Arbre à feuilles opposées , légèrement pétiolées , ovales , lancéolées , entières ou dentées , luisantes en dessus , velues en dessous , à fleurs grandes , solitaires sur des pédoucles axillaires tétragones et recourbés , qui forme un genre dans la monoécie monadelphie et dans la famille de son nom.

Ce genre , établi par Labillardière (Plantes de la Nouvelle-Hollande , tab. 224), offre pour caractères un involucre à deux folioles caduques et un calice à huit divisions campanulées. Dans les fleurs mâles , un grand nombre d'étamines , et dans les fleurs femelles , un grand nombre d'ovaires à styles sim-

ples. Le fruit est composé de beaucoup de capsules, surmontées chacune d'un style qui est devenu plumeux, et insérées sur un réceptacle velu, en forme de cupule. Il se rapproche du PAVONE de la Flore du Pérou.

Toutes les parties de l'ATHÉROSPERME MUSQUÉ exhalent une odeur agréable comparable à celle de la badiane. (B.)

ATHÉROSPERMÉES. Famille établie par R. Brown pour séparer les genres PAROME et ATHÉROSPERME de celle des MONIMIÉES de Jussieu. (B.)

ATHIN. C'est la LINAIRE ÉLATINE. (B.)

ATHON. *V.* le mot THON. (B.)

ATHRODACTYLE. Genre établi par Forster sur le BAQUOIS ODORANT. (B.)

ATHRUPHYLLE, *Athruphyllum*. Grand arbre de la Cochinchine, dont Loureiro a fait un genre qui, depuis, a été réuni aux ARDISIES. (B.)

ATHYRION, *Athyrium*. Genre de fougères établi aux dépens des POLYPODES. Il renferme deux espèces, dont la plus connue est le POLYPODE FOUGÈRE FEMELLE. Ses caractères consistent en des capsules formant des groupes épars sous la feuille et recouvertes par un seul tégument en forme de croissant, naissant de la nervure, et s'ouvrant au dehors. Il rentre dans celui appelé ASPIDION par Swartz, etc. (B.)

ATICK. *V.* GROS-BEC ATICK. (V.)

ATIMOUTA. C'est une espèce de BAUHINE. (B.)

ATINGA. Poisson du genre DIODON. (B.)

ATINGACU et ATTINGACU-CAMUCU. C'est le COULICOU CORNU. (V.)

ATIPOLO. Grand arbre des Philippines, qui paroît appartenir au genre JAQUIER. (B.)

ATITARA. Arbrisseau du Brésil, qui paroît être le FAGARIER HÉTÉROPHYLLE. (B.)

ATLAS. *V.* BOMBIX. (L.)

ATLÉ. Espèce de TAMARISC qui croît en Egypte, et qui est figurée pl. 9 du *Voy. de Sonnini* dans cette contrée; c'est le *tamarix orientalis* de Forskaël: elle est précieuse aux Egyptiens, à qui elle sert presque exclusivement de bois à brûler. (B.)

ATMOSPHERE. On appelle ainsi la masse entière de ce fluide rare et transparent que l'on nomme l'*air*, et qui environne le globe terrestre. La constitution de l'atmosphère est un résultat nécessaire des propriétés physiques de l'air. L'air est pesant comme tous les corps. Ainsi, les couches inférieures de l'atmosphère sont plus comprimées que les supérieures dont elles supportent le poids. Mais, en outre, l'air est compressible, c'est-à-dire, susceptible d'être réduit, par a pression, dans un plus petit espace, et il est élastique.

c'est-à-dire, qu'il résiste à cette pression. Conséquemment, l'air des couches inférieures doit être plus condensé que celui des hautes régions, et il doit faire un effort continuel pour s'étendre, en soulevant le poids qui le presse. Il y a un moyen bien simple de vérifier ce fait. C'est de prendre une vessie à demi-pleine d'air à la surface de la terre, de la fermer avec soin, et de la porter sur le sommet d'une haute montagne. Si les couches de l'atmosphère sont réellement moins denses à mesure qu'on s'élève, l'air renfermé dans la vessie devra se dilater, jusqu'à ce qu'enfin, à force de monter, elle paroisse remplie entièrement. Au contraire, en la redescendant, elle se désenflera, et, rapportée au point de départ, elle redeviendra flasque comme auparavant. Cette expérience a été réellement faite en Auvergne sur la montagne du Puy-de-Dôme, d'après les indications de Pascal, et elle a eu le résultat que nous venons de prévoir.

La loi du décroissement de densité des couches d'air, et l'effet de leur pression totale, se mesurent à l'aide d'un instrument appelé *baromètre*. (Voyez ce mot.) L'atmosphère, outre cet effort mécanique, produit encore beaucoup d'autres phénomènes qui résultent de sa composition chimique; ils ont été décrits au mot AIR; il ne nous reste plus ici qu'à considérer quelques conséquences générales qui résultent de son existence, comme enveloppe universelle du globe terrestre.

L'air atmosphérique, malgré sa transparence, intercepte sensiblement la lumière, et la réfléchit comme tous les autres corps. Mais les particules qui le composent étant extrêmement petites et très-écartées les unes des autres, on ne peut les apercevoir que lorsqu'elles sont réunies en grande masse. Alors la multitude des rayons lumineux qu'elles nous envoient, produit sur nos yeux une impression sensible, et nous voyons que leur couleur est bleue; en effet, l'air donne une teinte bleuâtre aux objets entre lesquels il s'interpose. Cette teinte colore très-sensiblement les montagnes éloignées, et elle est d'autant plus forte, qu'elles sont plus distantes de nous. Aussi, pour peindre les objets éloignés, faut-il diminuer leur éclat, ou, suivant l'expression reçue, les éteindre et affaiblir leurs couleurs propres par une teinte générale de bleu plus ou moins foncée. C'est encore la couleur propre de l'air qui forme l'azur céleste, cette voûte bleue qui paroît nous environner de toutes parts, et que le vulgaire appelle le ciel, et à laquelle tous les astres paroissent attachés. A mesure que l'on s'élève dans l'atmosphère, cette couleur devient plus sombre. La clarté qu'elle répand diminue avec la densité de l'air qui la réfléchit; et sur le sommet d'une haute montagne, ou dans un aérostat élevé, le ciel paroît presque noir.

L'air n'est pas lumineux par lui-même, car il ne nous éclaire point pendant l'obscurité. La lumière qu'il nous envoie lui vient du soleil et des astres. Sa couleur bleue prouve qu'il réfléchit les rayons bleus en plus grande quantité que les autres; car on sait, par expérience, que la lumière est composée de rayons différens, qui produisent sur nos yeux la sensation de plusieurs couleurs; et ce que l'on nomme la couleur d'un corps, n'est que celle des rayons qu'il nous réfléchit : l'air est donc autour de la terre comme une sorte de voile brillant, qui multiplie et propage la lumière du soleil par une infinité de répercussions. C'est par lui que nous avons le jour, lorsque le soleil ne paroît pas encore sur l'horizon. Après le lever de cet astre, il n'y a pas de lieu si retiré, pourvu que l'air puisse s'y introduire, qui n'en reçoive de la lumière, quoique les rayons du soleil n'y arrivent pas directement. Si l'atmosphère n'existoit pas, chaque point de la surface terrestre ne recevrait de lumière que celle qui lui viendrait directement du soleil. Quand cet astre cesseroit d'éclairer directement une portion de la terre, elle se trouveroit aussitôt dans les ténèbres. Les rayons solaires, réfléchis par la surface du sol, iroient se perdre dans l'espace, et l'on éprouveroit toujours un froid excessif. Le soleil, quoique très-près de l'horizon, brilleroit de toute sa lumière, et immédiatement après son coucher, tout seroit plongé dans une obscurité absolue. Le matin, lorsque cet astre reparoîtroit sur l'horizon, le jour succéderoit à la nuit avec la même rapidité.

On peut juger de ces conséquences par ce que l'on éprouve déjà sur les hautes montagnes, où l'air est d'une rareté extrême. Il y règne un froid insupportable. A peine y reçoit-on d'autre lumière que celle qui vient directement du soleil et des astres. La clarté que l'air peut réfléchir à ces hauteurs est si foible, que, lorsqu'on est placé à l'ombre, on voit les étoiles en plein jour.

Au contraire, par l'effet de l'atmosphère, les rayons du soleil éclairent tout le ciel, et se répandent dans tous les sens par des réflexions multipliées. Le soir, lorsque le soleil a quitté l'horizon, les régions élevées de l'atmosphère nous renvoient encore sa lumière; et par suite de ce phénomène, que l'on nomme *crépuscule du soir*, nous ne passons que peu à peu, et par une gradation sensible, du jour à l'obscurité. La même chose a lieu le matin, vers l'orient, lorsque le soleil est encore sous l'horizon : sa lumière réfléchie et répandue par l'atmosphère, forme l'*aurora*, ou le *crépuscule du matin*.

La durée de ces phénomènes dépend donc de la hauteur de l'atmosphère, ou, pour parler plus exactement, de celle des parties de l'air dont la densité est encore assez grande pour

renvoyer une lumière sensible. Aussi cette durée varie-t-elle avec l'état de l'air; elle est, en général, plus grande, lorsque l'atmosphère a été plus dilatée par la chaleur. C'est pour cela que le crépuscule du soir est plus long que celui du matin. L'observation de ces phénomènes a donné quelques notions sur l'épaisseur de la couche d'air qui nous environne, et il en résulte qu'elle est très-petite, par comparaison avec les dimensions de la terre.

On déduit aussi la même conséquence de l'abaissement progressif que le mercure éprouve dans le baromètre à mesure qu'on s'élève; car il en résulte qu'à environ douze lieues de hauteur au-dessus de la surface terrestre, l'air doit être aussi rare que sous les récipients de nos meilleures machines pneumatiques, lorsque nous y avons fait le vide aussi bien qu'il nous est possible. Le rayon du globe terrestre étant d'environ douze cents lieues, on voit, en le comparant à ce résultat, que l'épaisseur de l'atmosphère sensible en est tout au plus la centième partie.

Les rayons de lumière qui, venant des astres, traversent cette masse d'air, sont, comme nous venons de le dire, en partie éteints et absorbés par elle. Le reste se transmettant jusqu'à nos yeux, y produit la vision; mais l'inégale densité des couches atmosphériques, fait qu'ils ne parcourent point ce trajet en ligne droite; ils décrivent une courbe concave vers la surface terrestre; et comme nous apercevons les objets sur la dernière direction des rayons lumineux qui nous les rendent sensibles, il en résulte que nous voyons les astres sur le prolongement de la tangente de cette courbe au point où elle aboutit dans notre œil, ce qui nous les fait voir hors de leur véritable place, et en général plus élevés sur l'horizon qu'ils ne le sont réellement. Ce phénomène se nomme la réfraction atmosphérique; les astronomes ont grand soin d'en corriger les effets par le calcul pour avoir les lieux vrais des astres qu'ils observent.

C'est dans le sein de l'atmosphère que se forment la foudre, les vents, les nuages, la pluie, les brouillards, la neige, la grêle et les autres *météores*. On s'est assuré que la foudre est un phénomène électrique dont on se préserve par les paratonnerres, (*V.* ce mot.) quoiqu'il n'en soit pas avec certitude d'où vient, dans les hautes régions de l'atmosphère, l'accumulation d'électricité qui le produit. On sait seulement, par l'expérience, que les couches atmosphériques sont constamment dans un état électrique qui varie avec la hauteur au-dessus du sol. On conçoit que dans un fluide si mobile, les moindres agitations peuvent, en se propageant, causer des changemens d'équilibre considérables. Telle est, en général, l'origine

des vents , qui consistent dans un mouvement continu de l'air , qui se déplace avec plus ou moins de vitesse. Les *nuages* sont des amas de vapeurs humides , prêtes à se résoudre en eau : leur élévation au-dessus de la surface de la terre est ordinairement peu considérable , et le sommet des hautes montagnes en est souvent enveloppé. En se plaçant sur ces montagnes , ou s'élevant dans un aérostat , on se trouve quelquefois plongé dans les nuages. C'est ainsi qu'on a reconnu qu'ils sont formés de vapeurs aqueuses , et très-probablement de petites vésicules creuses dont l'enveloppe est extraordinairement mince ; c'est du moins ce qu'indiquent quelques observations faites par Saussure sur les mouvemens des petites gouttelettes semblables qui forment le brouillard exhalé d'un vase d'eau chaude. Quoiqu'il en soit , ces globules nageant dans l'air par un excès de légèreté spécifique , ils doivent monter plus haut quand l'air est plus dense , et descendre quand il devient plus rare. On remarque , en effet , que leur hauteur augmente ou diminue , selon que le baromètre monte ou descend. Si , par une cause quelconque , un nuage vient à éprouver un refroidissement très-rapide , les vapeurs aqueuses qui le composent se condensent , non pas alors en eau liquide , mais en neige , en grêle ou en frimas.

Ces amas de vapeurs étant éclairés par le soleil , nous réfléchissent sa lumière plus fortement que l'air qui les environne , quoiqu'ils soient moins denses que lui. Cet astre les éclaire encore , lorsqu'il est déjà pour nous sous l'horizon ; le matin ils reçoivent ses rayons , avant que nous puissions l'apercevoir. Alors , la lumière qui les colore est rougeâtre comme celle que nous recevons du soleil couchant , et elle doit nous le paroître encore davantage , parce que nous la comparons avec la lumière bleue du fond du ciel , sur lequel les nuages se projettent. Voilà pourquoi ils nous paraissent alors d'un rouge rose. Les sommets des hautes montagnes couvertes de neiges éternelles , présentent un phénomène analogue , résultant de la même cause. Ils paroissent aussi colorés en rose le matin et le soir , lorsque le ciel est serein. Par exemple , toutes les personnes qui ont voyagé dans les Alpes , ont pu voir ce phénomène sur le sommet du Mont-Blanc.

Ce que nous venons de dire des neiges éternelles , nous conduit à parler d'une autre propriété bien importante de l'atmosphère : c'est que , dans tous les pays , lorsque l'on s'élève au-dessus de la surface de la terre , on voit la température de l'air décroître continuellement , jusqu'à atteindre et dépasser enfin le terme de la glace ; d'où l'on peut conclure que , si on s'élevoit davantage , elle continueroit à décroître encore jusqu'à une limite qui nous est inconnue. C'est pour cela que ,

dans tous les pays où il y a de hautes montagnes, leur cime est couverte de neiges qui ne se fondent jamais, l'eau ne pouvant pas rester liquide à cette élévation. La limite de hauteur à laquelle les neiges éternelles commencent, est la plus haute sous l'équateur où elle s'élève jusqu'à 4800 mètres, ou environ 2400 toises, c'est-à-dire, à la hauteur du sommet du Mont-Blanc. Elle s'abaisse vers la terre à mesure que l'on s'avance vers les pôles; enfin elle coïncide avec la surface du sol, vers 65 degrés de latitude; en outre, dans chaque lieu, quand les hauteurs sont peu considérables, le décroissement de la température se fait sensiblement en progression arithmétique, proportionnellement aux différences des hauteurs; mais à de grandes élévations, il paroît qu'il suit d'autres lois plus rapides. Cette variation fait que les mêmes plantes existent dans différens climats à des hauteurs diverses, chaque espèce étant limitée à la zone où elle trouve la température convenable à son existence; de sorte qu'il devient nécessaire au naturaliste qui voyage, de désigner la hauteur où il trouve les plantes qu'il récolte: ce qu'il peut faire à l'aide du baromètre. (V. ce mot.) C'est là une des causes principales de la grande variété de la végétation entre les tropiques; car ces climats contenant les plus hautes montagnes du globe, dont le pied est dans la zone torride et le sommet dans les neiges éternelles, il en résulte que le seul changement de hauteur y produit toutes les différences de végétation qui résulteroient du changement de climat en allant de l'équateur aux pôles. (BIOT.)

ATOA. Nom du COROSSOLIER ÉPINEUX. (B.)

ATOCA. C'est l'AIRELLE CANNEBERGE. (B.)

ATOCALT. Aranéide inconnue du Mexique, qui vit, dit-on, près de l'eau, qui n'est pas venimeuse, et dont les ouvrages présentent différentes couleurs agréables. (L.)

ATOCHADOS. C'est la LAVANDE STÉCHAS. (B.)

ATOK. C'est le nom que porte, dans la province de Quito, un animal qui paroît appartenir au genre des GLOUTONS. (DESM.)

ATOMAIRE, *Atomaria*. Genre de plantes établi par Stackhouse, dans sa *Néceïde britannique*, aux dépens des VARECS de Linnæus. Ses caractères sont: fronde membraneuse, grêle, rameuse, à rameaux alternes, à découpures courtes, dentées à leur extrémité; fructification en grappes de formes diverses.

Ce genre rentre dans la seconde section de celui appelé DELESSERIE par Lamouroux, qui l'avoit préjugé. Il renferme deux espèces, les ATOMAIRES DENTÉ et À FEUILLES AIGUES, figurées pl. 15 du grand ouvrage du même auteur. (B.)

ATOME. Ce mot signifie une chose qui ne peut pas se diviser, qui est *insécable*. Plusieurs anciens philosophes, tels que



Pythagore, Leucippe, Démocrite, Épicure, ont pensé que les parties élémentaires des corps étoient des *atomes* insécables. Aujourd'hui on ne s'enquiert pas de ces questions, qui sont impossibles à résoudre par l'expérience. On se borne à considérer les corps comme réductibles en parties extrêmement petites, de même nature que leur ensemble; c'est ce qu'on appelle les molécules intégrantes des corps; et une foule d'expériences prouvent que l'on peut ainsi arriver, sans changer la nature des corps, à des molécules d'une extrême ténuité. Il y a de ces molécules qui sont composées de substances diverses; d'autres sont jusqu'ici indécomposables, et peuvent en conséquence être conditionnellement regardées comme simples. La constance des propriétés des corps simples montre que leurs particules doivent être, sinon insécables, du moins assez dures, ou assez distantes les unes des autres dans les corps les plus denses, pour ne pas être rompues par les chocs, ou altérées par les forces d'attraction de toute espèce auxquelles elles peuvent être soumises dans le cours des phénomènes naturels. (BIOT.)

ATOME, *Atomus*. Genre d'ARACHNIDES. V. ASTOME. (L.)

ATOPE, *Atopa*. Paykull et Fabricius, en adoptant le genre DASCILLE établi par Latreille, en ont changé le nom en celui d'ATOPA. V. DASCILLE. (O.)

ATOPO. Espèce d'EUPHORBE. (B.)

ATOTOTL. Nom mexicain du PÉLICAN, appliqué mal à propos, par Séba, à un *grimpereau*. (V.)

ATOULLY. C'est le MUGE PLUMIER. (B.)

ATRACTOBOLE, *Atractobolus*. Genre de la famille de champignons, établi par Tode. C'est une substance sessile, cupuliforme, operculée, d'où sortent, par explosion, des vésicules séminifères. (B.)

ATRACTOCÈRE, *Atractocerus*. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des serricornes, tribu des lime-bois, et distingué du genre des lymexylons, dont il est voisin, par ses antennes simples, en forme de fuseau ou de râpe, et par ses étuis très-courts.

Linnæus avoit placé dans la seconde division de son genre NÉCYDALE, sous le nom de *necydalis brevicornis*, cet insecte, dont M. Palisot-Beauvois a cru devoir former un genre, sous celui d'*attractocère*, formé de deux mots grecs qui signifient *antenne en fuseau*.

Le genre *attractocère* se distingue des *nécydales* par le nombre des articles des tarsi, et la forme du corps. Il se rapproche davantage de celui des *staphylins*; mais il en diffère par les antennes et les parties de la bouche. Il a cinq articles à tous les tarsi, et appartient à la première section de l'ordre

des COLÉOPTÈRES. La tête est ovale; les antennes sont en fuseau et insérées au devant des yeux. Les palpes maxillaires sont longs, composés de quatre articles; ils sont pectinés et barbus sur les côtés; les palpes postérieurs sont plus courts et composés de trois articles, dont le dernier est très-grand, ovale, arqué et velu en dedans; les mâchoires sont très-courtes et terminées par un lobe arrondi, velu; les yeux sont très-grands et occupent presque toute la tête; le corselet est oblong, convexe; les élytres sont très-courtes, et ont une forte échancrure en dedans. Les ailes sont ordinairement déployées; l'abdomen est allongé et linéaire; les pattes sont longues, avec les tarsi filiformes, simples et terminés par deux petits crochets. Tout le corps est roussâtre, avec une ligne enfoncée jaune sur le corselet.

Il vit dans le bois qu'il ronge, au royaume d'Oware en Afrique. (O. L.)

**ATRACROCÈRE**, *Atractocera*, Meigen. V. SIMULIE. (L.)

**ATRACROSOMES**. Famille de poissons osseux thorachiques, établie par Duméril, et qui renferme ceux qui ont les branchies complètes, le corps épais, arrondi en fuseau.

Les genres qui constituent cette famille sont : SCOMBÉROÏDE, SCOMBÉROMORE, TRACHINOTE, SCOMBRE, GASTÉROS-TÉE, CÆSION, CENTRONOTE, CÆSIOMORE, LÉPISACANTHE CEPHALACANTHE, CARANXOMORE, CARANX, POMATOME, CENTROPODE, ISTIOPHORE. (B.)

**ATRACTYLIDE**, *Atractylis*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des cynarocéphales, dont les caractères sont d'avoir : un calice double, l'extérieur composé de folioles lâches, pinnatifides, épineuses; l'intérieur formé d'écailles imbriquées, conniventes, mutiques ou acuminées; les fleurs du disque tubuleuses, à cinq dents, hermaphrodites; et celles de la circonférence lingulées, le plus souvent femelles et fertiles; le réceptacle garni de paillettes ou de soies roides; les aigrettes des semences plumeuses.

Ce genre renferme huit à dix espèces, dont la plupart ont été observées par Desfontaines sur les côtes de Barbarie. Les plus remarquables sont :

**L'ATRACTYLIDE GUMMIFÈRE**, dont les caractères sont d'être sans tiges; d'avoir les feuilles sinuées, presque pinnatifides, inégalement dentées; les folioles du calice extérieur à trois pointes. Cette espèce croît dans le Levant, en Afrique et en Espagne. Il découle, de son réceptacle et du collet de sa racine, une gomme inodore, sans saveur, d'une couleur blanche, tirant sur le jaune, qui paroît sous la forme de petits globules irréguliers de la grosseur d'un pois. Les habitans de l'Afrique recueillent cette substance, dont ils font de la gomme pour prendre

les oiseaux. La racine et le réceptacle de la même plante, cuits dans l'eau bouillante et assaisonnés avec du beurre ou de l'huile, offrent un aliment agréable et nourrissant, au rapport de Desfontaines.

L'ATRACYLIDE PRISONNIÈRE, *Atractylis cancellata*, Linn., dont les caractères sont d'avoir les folioles inférieures du calice très-allongées, ventruës, linéaires, dentées, et les fleurs toutes flosculeuses. On l'appelle en français, *chardon prisonnier*, parce que sa fleur paroît renfermée dans une cage. Elle se trouve dans les parties méridionales de l'Europe. On a fait avec ces deux espèces un genre sous les noms de CIRSEL et d'ACARNE.

Parmi les autres espèces, il en est plusieurs qui sont encore remarquables; mais elles sont peu communes. V. le mot ONOSÈRE, genre établi avec l'ATRACYLIDE POURPRÉE. (B.)

ATRAGÈNE, *Atragene*. Genre de plantes de la polyandrie polygynie, et de la famille des renonculacées, dont les caractères consistent à avoir un calice de quatre folioles; une corolle à douze pétales; un grand nombre d'étamines très-courtes; un grand nombre d'ovaires supérieurs qui ont un style velu et un stigmate simple; des semences nombreuses, et surmontées d'une queue plumeuse.

L'*atragène* ne diffère des CLÉMATITES que par la présence du calice et le nombre des pétales; mais ce calice peut être considéré comme des bractées, et sous ce point de vue, ces deux genres doivent être réunis, et l'ont été par plusieurs botanistes, entre autres Lamarck.

L'ATRAGÈNE DES ALPES se trouve en Suisse et en Piémont, parmi les rochers. C'est une très-belle plante, qui peut orner les bosquets, aussi bien et mieux que certaines clématites qu'on y emploie souvent. Elle est sarmenteuse, et fleurit de bonne heure. On la multiplie de graines et de marcottes, mais plus communément par ce dernier moyen, qui donne des pieds susceptibles de fleurir dès la seconde année. (B.)

ATRAKIOS. Les Grecs se servoient de ce mot pour désigner l'ANE. (DESM.)

ATRAPHACE, *Atraphaxis*. Genre de plantes de l'hexandrie digynie, et de la famille des polygonées, dont les caractères sont d'être composées d'un calice divisé profondément en quatre, parties dont deux plus grandes et colorées; de six étamines; d'un ovaire supérieur oblong, un peu comprimé sur les côtés et surmonté de deux stigmates globuleux; d'une semence ovale, aplatie, renfermée entre les deux grandes divisions du calice qui sont appliquées alors l'une contre l'autre.

Ce genre comprend quatre plantes très-petites, fruticuleuses, dont les fleurs sont axillaires et terminales, et les

feuilles alternes et ovales. L'une vient de l'Asie boréale, c'est l'ATRAPHACE ÉPINEUX; l'autre de l'Éthiopie, c'est l'ATRAPHACE ONDULÉ. (B.)

**ATRICHE**, *Atrichium*. Genre de plantes de la famille des mousses, établi par Palisot Beauvois pour placer la BRYE ONDULÉE de Linnæus. Decandolle l'a appelé OLIGOTRICHE. Il a pour caractères: une coiffe simple, garnie de poils très-rares; un péristome garni de dents repliées en dedans et supportant une membrane percée à jour; un opercule mamillaire. (B.)

**ATRILETTE**, **ATRILOTTE**. Nom vulgaire de la petite fauvette rousse ou du POUILLOT COLLYBITE. (V.)

**ATRIPLICÉES**. V. CHENOPODÉES. (B.)

**ATROPE**, *Atropus*. Poisson que Schneider avoit placé parmi les BRÈMES, mais que Cuvier regarde comme devant former seul un genre voisin des CHRYSOSTOSES.

Ses caractères sont: corps comprimé; museau très-court, dépassé par la mâchoire inférieure; une seule dorsale à deux ou trois épines, et dont une partie des rayons mous se prolonge en fils; une ligne latérale carénée. (B.)

**ATROPOS**. V. VIPÈRE d'AMÉRIQUE. (B.) SHINX. (DESM.)

**ATSCHI**. C'est le piment. (B.)

**ATT**, **ASP**, **ABECHA**. Noms du cheval dans divers dialectes persans. (DESM.)

**ATTAGAS**. Oiseau dont les anciens ont beaucoup parlé, et au sujet duquel les modernes n'ont pas moins disserté, sans que ni les uns ni les autres l'aient désigné assez clairement pour le distinguer d'une manière assez précise. Cette incertitude a enfin disparu, grâce aux recherches d'un savant observateur de la nature. V. le tome I.<sup>er</sup> des *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, dans lequel Picot-Lapeyrouse a prouvé que l'*attagas* des anciens et des modernes est le même oiseau que le LAGOPÈDE. V. ce mot. (S.)

**ATTAGAS BLANC**. V. LAGOPÈDE. (S.)

**ATTAGEN**. V. LAGOPÈDE. (S.)

**ATTAGÈNE**, *Attagenus*, Lat. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes, et qui diffère du genre des *dermestes*, dont il a été distrait, par les antennes dont la massue est allongée, avec le dernier article fort long, dans les mâles; par les palpes maxillaires plus allongés et plus grêles, et par l'absence d'une dent cornée au côté interne des mâchoires.

Je rapporte à ce genre les *dermestes*: *pellio undatus*, *viginti-punctatus*, *trifasciatus*, *macellarius*, de Fabricius.

L'ATTAGÈNE ONDÉ, *Dermestes undatus*, Oliv., col. tom. 2,

n.º 11, *tab. 1, fig. 2*, est oblong, noir, avec une tache blanche de chaque côté du corselet, une troisième au milieu de son bord postérieur, et deux raies transverses sur les étuis, de la même couleur, et formées aussi par un duvet. Commun aux environs de Paris, sur les arbres. (L.)

ATTAGOS. *V. ATAGOS.* (S.)

ATTALÉE, *Attalea.* Genre de PALMIER. (B.)

ATTALÉRIÉ. Nom indien de la COUTARDE DE CEYLAN. (B.)

ATTARAK. Au Groënland, c'est le PHOQUE À CROISSANT dans sa première année. Il est blanchâtre. (DESM.)

ATTARSOAK. Nom groënlandais du PHOQUE À CROISSANT lorsqu'il atteint sa cinquième année, époque à laquelle il est dans toute sa force. (S.)

ATTE, *Attus.* M. Walckenaer nomme ainsi les arachnides qui sont connues sous le nom d'*araignées sauteuses*, qui appartiennent à mon genre SALTIQUE. *V. ce mot et les articles ARANÉIDES et ARAIGNEE.* (L.)

ATTEIKSIK. PHOQUE À CROISSANT dans la seconde année de son âge; il est gris. (DESM.)

ATTELABÉ, *Attelabus.* Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des rhinophores ou porte-bec, et qui se distingue des autres de la même famille, par les caractères suivans : point de labre apparent; palpes très-petits, coniques; antennes droites, de onze articles, dont les trois derniers forment une massue perfoliée; trompe courte, large, dilatée au bout; point de cou apparent; mandibules fendues à leur extrémité; jambes terminées par deux forts crochets.

Le genre des attelabes, dans la méthode de Linnæus, est composé de coléoptères très-différens quant à leur organisation et à leurs habitudes, et ne comprend qu'une seule espèce du genre qui porte aujourd'hui ce nom. Geoffroy désigne de la même manière les *hister* ou ESCARBOTS de ce naturaliste, et forme avec l'*attelabe du coudrier* de celui-ci, et quelques autres insectes très-analogues, un genre fort naturel, celui des BECMARES ou *rhinomacer*. Fabricius, en l'adoptant, lui a conservé la dénomination linnéenne d'*attelabe*. Ce genre a subi depuis, par les travaux d'Herbst, de Clairville et d'Olivier, plusieurs changemens, de sorte que le genre des attelabes, proprement dit, est maintenant restreint aux espèces qui offrent les caractères exposés ci-dessus; mais, en général, les coléoptères compris dans le genre primitif des becmares ou attelabes, vivent à peu près de la même manière, et se ressemblent beaucoup dans leur premier état. Leurs larves sont

des vers mous, blanchâtres, sans pattes, dont le corps est assez gros et composé de douze anneaux peu distincts, et dont la tête est dure, écailleuse et armée de deux mâchoires assez solides. Elles vivent toutes de substance végétale; elles attaquent les feuilles, les fleurs, les fruits et les tiges des plantes. Elles se nourrissent dans leur substance, ou elles roulent les feuilles et en rongent le parenchyme. Elles changent plusieurs fois de peau, et, parvenues à toute leur grosseur, elles filent une coque de soie, ou la construisent d'une espèce de matière résineuse, assez solide, et s'y transforment en nymphes, d'où elles sortent au bout de quelque temps sous la forme d'insectes parfaits.

Lorsque ces larves sont nombreuses, elles font beaucoup de tort aux végétaux, soit en les privant de leurs feuilles, soit en attaquant les jeunes pousses, soit enfin en rongant les fleurs et les fruits; et il est d'autant plus difficile de s'en garantir, qu'elles ne se montrent que par les ravages qu'elles font. Elles ne travaillent point à découvert, mais enfermées au milieu d'une tige ou au centre d'un fruit, qu'elles rongent insensiblement; on n'est averti de leur présence que lorsque le mal est sans remède.

C'est ordinairement sur les plantes qui ont nourri les larves, que l'on trouve les insectes parfaits. Ils sont quelquefois sur différentes fleurs, dont ils retirent la liqueur mielleuse; quelques-uns aussi se nourrissent du parenchyme des feuilles; mais, moins dangereux et moins voraces que leurs larves, les torts qu'ils causent aux végétaux sont bien moins considérables. Leur grandeur s'étend depuis une jusqu'à quatre et six lignes.

ATTELABE FÉMORAL, *Attelabus femoralis*, Oliv., col. n.º 81, pl. 1, fig. 12 : noir, luisant; corselet arrondi; élytres pubescentes, avec des stries pointillées; cuisses postérieures très-renflées dans l'un des sexes.

Sur différens arbres, et particulièrement sur le bouleau.

ATTELABE LAQUE, *Attelabus curculionoides*, Linn.; Oliv., *ibid.*, pl. 1, fig. 1 : noir; corselet et élytres rouges. Sur différens arbres, sur le chêne spécialement.

ATTELABE LONGIMANE, *Attelabus longimanus*, Oliv. *ibid.* pl. 1, fig. 4 : brun; pattes antérieures très-longues; cuisses renflées, épineuses. A Cayenne. (L.)

ATTERRISSEMENT. Amas de limon, de sable et de pierres roulées que les fleuves entraînent dans la mer, et qu'ils accumulent à leur embouchure. Comme ils furent jadis incomparablement plus considérables qu'aujourd'hui, à cause de la grande élévation primordiale des montagnes, leurs at-

*terrissemens* furent immenses. Il suffit de jeter les yeux sur les contrées situées près de l'embouchure des fleuves, pour reconnoître que leur sol est entièrement composé de déblais, que ces fleuves ont entraînés dans leur cours.

La Basse-Égypte est si évidemment un atterrissement du Nil, que les anciens mêmes l'avoient déjà reconnu. La Hollande et toutes les côtes jusqu'à l'Elbe, sont des atterrissemens des fleuves qui se jettent dans la mer d'Allemagne. Le sol de Pétersbourg est un atterrissement de la Néva, qui n'est pas même encore consolidé; il n'est composé que de limon jusqu'à plusieurs toises de profondeur, et l'on ne peut y construire que sur pilotis.

Les *atterrissemens*, en général, m'ont fourni une preuve de la diminution graduelle de la mer, qui a paru, à d' excellens esprits, portée jusqu'à l'évidence. En effet, puisqu'il y a des milliers de rivières qui charrient journellement à la mer les bancs de sable et de gravier qu'on voit se former à chaque crue, et que la crue suivante entraîne, la mer devoit bientôt refluer sur le continent, si elle n'éprouvoit pas une diminution proportionnée. (V. mon *Hist. nat. des Minéraux*, introd. p. x.) V. TERRAIN D'ALLUVION. (PAT.)

ATTHIS, *Gracula atthis*, Lath. Oiseau du genre des MAINATES de cet auteur et de Gmelin.

Il suffit de lire la description de cet oiseau pour voir que ce n'est point un *mainate*, ni un *corbeau*, comme le dit Hasse-quitz (*Iter*, pag. 140), ni un *étourneau*, à la suite desquels Sonnini l'a placé dans ses additions à l'*Hist. nat. de Buffon*; ni enfin un *merle*, comme le disent quelques ornithologistes, mais bien, comme l'assure M. Savigny, notre MARTIN PÊCHEUR. V. ce mot. (V.)

Le même nom d'*atthis* a été donné, par quelques naturalistes, à d'autres oiseaux d'espèce différente de celui de cet article. Aldrovande l'a appliqué au *rossignol*, et les anciens poètes en faisoient le nom de l'*hirondelle*, tandis qu'ils désignoient quelquefois le *rossignol* par la dénomination d'*attica ales*. (S. V.)

ATTI-ALU. C'est le FIGUIER à GRAPPES. (B.)

ATTICUS. Nom de l'ESTURGEON. (B.)

ATTIER. Nom vulgaire, dans nos colonies, du COROSSOL à FRUIT ÉCAILLEUX. (B.)

ATTIGBRO. On a dit que les Iroquois donnoient ce nom au RATON? (DESM.)

ATTI-MEER-ALON. Espèce de figuier de l'Inde. (B.)

ATTOMBISSEUR (*Fauconnerie*). C'est ainsi que l'on appelle les oiseaux de proie dressés à la chasse du héron. (DESM.)

**ATTRACTION.** Ce mot désigne, en général, toute force qui tend à pousser les uns vers les autres divers corps ou diverses parties d'un même corps. On en reconnoît dans la nature de plusieurs espèces, qui se distinguent soit par la nature des circonstances dans lesquelles elles s'exercent, soit par les lois suivant lesquelles leur intensité croît ou décroît quand la distance des corps attirés varie.

L'*attraction céleste*, appelée aussi *gravitation universelle*, est celle qui s'exerce entre les grands corps de notre système planétaire, et qui sollicite toutes les parties les plus intimes de leur masse. Son intensité est proportionnelle à la masse attirante, et réciproque au carré de la distance du point attiré : c'est-à-dire qu'à une distance double, elle est quatre fois moindre, à une distance triple, neuf fois, et ainsi de suite. Newton, qui a établi le premier les lois de cette force universelle, en a fait connoître aussi l'immense influence dans les grands phénomènes de la nature. Combinée avec une impulsion primitive, elle fait décrire à la terre et aux autres planètes des orbites elliptiques dont le soleil est un des foyers, et qui, en s'allongeant indéfiniment, deviennent les orbites paraboliques des comètes. C'est elle qui fixe de même les divers systèmes de satellites autour de leur planète, et qui règle leur cours. C'est encore elle qui produit la pesanteur à la surface de la terre et des autres corps célestes, le poids n'étant que l'effort total des forces attractives. C'est elle qui, combinée avec la force centrifuge du mouvement de rotation, et agissant sur des masses encore fluides, a élevé l'équateur des planètes et aplati leurs pôles; c'est elle qui produit la nutation de l'axe terrestre, la précession des équinoxes, ainsi que le flux et le reflux des mers. Tous ces phénomènes sont autant de conséquences nécessaires et calculables du principe de la gravitation universelle; principe qui se déduit lui-même rigoureusement des lois générales découvertes par Kepler dans les mouvemens célestes, à l'aide d'une immense série d'observations habilement combinées.

Outre l'espèce d'attraction que nous venons de considérer, il existe encore d'autres forces dont la tendance est pareille, mais qui se développent seulement lorsque les molécules de la matière sont rapprochées les unes des autres à de très-petites distances. Ce n'est pas pour cela que leur action soit réellement limitée : au contraire, elle s'étend aussi indéfiniment dans l'espace; mais son intensité décroît avec l'éloignement d'une manière si excessivement rapide, qu'elle ne peut, pour ainsi dire, produire d'effets sensibles que tout près du contact. Ce sont ces forces qui produisent tous les phénomènes chimiques, la réfraction de la lumière et l'as-



ension ou la dépression des liquides hors de leur niveau naturel dans des tubes très-étroits. Il est vraisemblable qu'elles sont des résultats d'une loi d'attraction générale, modifiée par la figure des particules matérielles, de même que la précession des équinoxes et la nutation de l'axe terrestre résultent de la seule force d'attraction universelle modifiée par l'aplatissement de la lune et de la terre. Ces modifications, dépendantes de la figure, disparaissent avec l'éloignement; et il ne reste de sensible que la loi générale de l'attraction réciproque au carré de la distance.

On observe encore dans la nature des forces attractives d'une autre nature, qui s'exercent seulement entre certains corps, ou entre des corps modifiés d'une certaine manière. Telles sont les attractions magnétiques et électriques, les premières ayant lieu seulement entre les métaux susceptibles d'aimantation, et les dernières seulement entre les corps amenés à l'état électrique par la communication ou le frottement. Il se produit aussi dans ces différens cas des forces répulsives. Coulomb a fait voir que les unes et les autres suivent les lois de l'attraction céleste, proportionnelle aux masses et réciproque au carré des distances. (BIOT.)

**ATTRAPE-MOUCHE.** Nom vulgaire du GOBE-MOUCHE. (V.)

**ATTRAPE-MOUCHE.** Plante de la Caroline, dont les feuilles se ferment lorsqu'une mouche se pose sur leur disque. *V.* au mot DIONÉE.

On donne aussi ce nom à deux ou trois espèces de LYCHNIDES, qui sont plus visqueuses que les autres, et à la tige desquelles les petites mouches collent leurs pattes ou leurs ailes, de manière à ne pouvoir plus se dépêtrer; ainsi qu'à l'APOCIN ANDROSÈME, dont les étamines sont si irritables, que les mouches qui se posent dessus les font contracter de manière qu'elles se trouvent prises par les pattes, et que les efforts qu'elles font pour s'en aller ne servent qu'à les faire resserrer davantage. *V.* aux mots LYCHNIDE et APOCIN. (B.)

**ATUCO.** Dans l'Amérique méridionale, c'est le TATOU CACHICAME. (DESM.)

**ATUN.** Arbre dont les feuilles sont alternes et lancéolées; les fleurs, en grappes terminales, composées de cinq pétales, de plusieurs étamines et d'un ovaire supérieur; son fruit est une noix uniloculaire, dont le brou est très-épais, et recouvre un noyau oblong, de la grosseur d'un œuf de poule, que les Malais râpent pour s'en servir, comme d'épices, dans le but d'exciter l'appétit.

Cet arbre croît dans les Moluques, et se rapproche du MOLAVI. Son bois est dur, mais cassant et peu durable. (B.)

ATY. Nom du PIMENT. (B.)

ATYCHIE, *Atychia*. Hoffm. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des zygénides, ayant pour caractères : antennes bipectinées dans les mâles, simples dans les femelles ; palpes extérieurs ou labiaux, s'élevant notablement au-delà du chaperon, très-velus ; ailes courtes ; des épines fortes à l'extrémité des jambes postérieures.

Ce genre est formé avec le *sphinx appendiculata* d'Esper, *lepid. tom. 2, tab. 35, fig. 5. 6, la fem.* ; ou le *sphinx chimera*, d'Hübner, *lepid. sphinx. tab. 1., fig. 1. la femelle*, qu'il a ensuite placés avec les noctuelles, *pl. 64, 314 et 315. (L.)*

ATYE, *Atya*, Leach. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des macroures, section des salicoques, ayant pour caractères : les quatre pieds antérieurs égaux, avec le dernier article fendu ; la troisième paire plus grande, inégale, sans doigts, terminée par un simple crochet, ainsi que les suivantes ; queue large avec le feuillet du milieu de sa nageoire terminé un peu en pointe et arrondi.

ATYE RABOTEUSE, *Atya scabra*, Leach. *Lin. Soc. trans. tom XI, pag. 345.* Bec caréné, trifide : dent du milieu plus longue ; les six pieds postérieurs ayant des aspérités : le dernier article des quatre premiers très-poilu.

Du Musée britannique. Patrie inconnue. (L.)

ATYLE, *Atylus*, Leach. Genre de crustacés, de l'ordre des amphipodes, très-voisin du genre des *talitres* et de celui des *dexamines* du même auteur. Les antennes supérieures sont simplement un peu plus courtes que les inférieures ; les yeux sont insérés de chaque côté, près d'un avancement antérieur du test en forme de bec.

L'ATYLE CARÉNÉ, *Atylus carinatus*, Leach. *Zool. miscell. 11. 12. tab. 69.* Bec incliné ; les derniers segmens carénés et prolongés postérieurement en pointe aiguë. Patrie inconnue.

Le *gammarus nugax* de Fabricius, figuré par Phipps, dans son Voyage au Pôle boréal, *pl. 12., fig. 2*, est peut-être du même genre. (L.)

ATYOUARAGLE. C'est la PARTHÉNIE HYSTÉROPHORE. (B.)

ATYPE, *Atypus*, Lat. Genre d'araignides, de l'ordre des pulmonaires, famille des aranéides, section des territèles, et qui a pour caractères : lèvre très-petite, recouverte par la base des mâchoires ; palpes insérés sur une dilatation inférieure du bord extérieur de ces dernières parties.

L'araignée nommée *picea* par Sulzer, qu'il avoit découverte en Suisse, et que M. Bosc a trouvée le premier dans les environs de Paris, m'a servi de type à l'établissement de ce genre (*Hist. nat. des crustacés et des insectes. tom. 7, pag. 168*). M. Walckenaer a depuis substitué au nom d'ATYPE, *Atypus* (difforme) que je lui avois imposé, celui d'oletère, *oletera*. Par la petitesse de la lèvre, la forme et la direction des mandibules, la disposition des yeux, les atypes ont évidemment de grands rapports avec les mygales; mais leurs palpes, ainsi que dans toutes les aranéides suivantes, sont insérés un peu au-dessus de la base extérieure des mâchoires, et sur une dilatation ou espèce d'oreillette de leur côté extérieur, comme dans les ségestries, les dysdères et quelques autres genres de cette section.

La peau de la partie antérieure et supérieure de l'abdomen est, dans les mâles, seulement d'une nature plus ferme et plus solide; elle y forme une plaque écailleuse et luisante. Telles sont les différences que l'on remarque entre les atypes et les mygales.

Les palpes de la femelle sont terminés par un crochet pectiné. Dans les mâles, le dernier article est en forme de cône allongé et un peu courbé; il offre, en dessous, près de sa base, un corps saillant, corné, luisant, et qui paroît composé de deux articles, dont le premier, ou celui de la base, transversal; le second plus grand, globuleux, creux en dessous, et portant à son extrémité une petite pièce comprimée, un peu transparente et un peu contournée en forme d'un demi-entonnoir irrégulier et unidenté. Ce sont les organes sexuels: par la forme du dernier article de ces palpes, par l'insertion des organes sexuels, on voit que les atypes s'éloignent des mygales.

Les pattes sont allongées, et ont, au bout, deux petits crochets pectinés; la première paire et la quatrième sont les plus longues et presque égales entre elles; la troisième est la plus courte.

L'extrémité postérieure de l'abdomen présente deux filières plus longues, cylindracées et composées de quatre articles, dont le dernier plus long et cylindrique; quatre autres mamelons inférieurs, mais d'une seule pièce, et dont les deux extérieurs à peine sensibles.

L'atype de Sulzer a été retrouvé plusieurs fois autour de Paris, et dans cette ville même, depuis la première découverte qu'en avoit faite M. Bosc. Je l'ai vu en grande quantité, au mois de juillet, dans un terrain couvert de gazon et en-

tremêlé de mousse , faisant partie d'un enclos situé au bas du coteau de Belle-Vue.

Chaque individu se creuse une galerie cylindrique , d'abord horizontale , s'inclinant ensuite , et profonde d'environ deux à trois décimètres. Un tuyau d'une soie très-serrée , blanche , un peu couvert de terre , et construit sur le même modèle , en occupe l'intérieur , et sert , à l'animal , de domicile proprement dit. C'est au fond de ce tuyau que la femelle place ses œufs , formant un paquet ovoïde enveloppé d'une toile blanche et fixé aux deux bouts avec de la soie. Ces aranéides paroissent être nocturnes. M. Alexandre Brongniart , directeur de la manufacture des porcelaines de Sèvres , m'a mis à portée de recueillir ces observations , en me conduisant sur le lieu même où cette espèce avoit été trouvée. M. de Basoche , habile naturaliste , a découvert dans les environs de Sééz , un atype qui diffère , du moins comme variété , de l'espèce précédente. Il est brun , et son nid est proportionnellement plus grand.

ATYPE DE SULZER , *Atypus Sulzeri* , Latr. *Gen. crust. et insect. tom. 1, pl. 5, fig. 2, mâle; oléière difforme, Walck, Hist. des aran. fig. 2, sub. 6. le mâle; aranea picea, Salzer, Gen. insect., pl. 30, fig. 2.* Il est noir ou noirâtre , luisant , peu velu , et long de près de deux centimètres. Les crochets des mandibules sont d'un brun foncé. L'abdomen est obscur , et a , dans le mâle , une plaque coriace , luisante , située à sa partie supérieure , près la base. Les jointures des pattes paroissent blanchâtres , à raison de la couleur de la membrane qui réunit les articles. La poitrine a tout autour de petites impressions arrondies.

Cette espèce se trouve en Suisse et dans toute la France. (L.)

ATYRION , *Athyrium*. Genre de FOUGÈRES établi par Roth , mais qui rentre dans le genre ASPIDION de Swartz. (B.)

ATYS , *Simia atys* , Aud. Voici un singe qui étoit déjà connu , à ce qu'il paroît , du temps d'Albert Séba , qui l'a figuré dans son *Thesaurus rer. natur.* , t. 1 , pl. 48 , fig. 3 , sous le nom de *grand singe blanc des Indes orientales*. Audebert en a donné une nouvelle figure dans son *Histoire des Singes* ( *fam. 4, sect. 2, addit. V. aussi Buffon* ( *Edit. Sonn. , t. 36, p. 97, pl. 58, fig. 8, par Loutreille.* ) Cet animal appartient au genre des GUENONS. V. ce mot. On suppose que c'est le *ceropithecus senex* d'Erxleben , *Syst. reg. anim.* , p. 24. (VIREY.)

ATYS , *Atys*. Genre de COQUILLE établi par Denys Montfort , aux dépens des BULLES de Linnæus. Ses caractères sont :

coquille libre, univalve, à spire intérieure roulée sur elle-même, formant la navette; le dernier tour de spire renfermant tous les autres; ouverture arrondie, très-évasée; lèvre extérieure arrondie.

L'espèce qui sert de type à ce genre est la *gondole papyracée* ou la *grande gondole* de Dargenville, coquille de près de deux pouces de diamètre, grise, et originaire des côtes d'Afrique.

Il est probable que ce mollusque recouvre toute sa coquille par des tégumens, ou par son manteau; car elle est constamment lisse et dépourvue d'épiderme ou de drap marin; elle est extrêmement légère et presque papyracée.

Le genre *Alys* renferme encore deux ou trois autres espèces. (B.)

AUAK ou AUEK. Au Groënland, c'est le MORSE. (DESM.)

AUBÉPIN, ou AUBÉPINE, ou ÉPINE BLANCHE, ou NOBLE-ÉPINE, *Crataegus oxyacantha*, Linn. Cet arbrisseau très-épineux, du genre des NÉFLIERS, est propre à entourer et à défendre les plantations, c'est-à-dire, à faire d'excellentes haies : on le taille aisément. Quoiqu'il affecte assez naturellement la forme de buisson, cependant, aidé par la culture, il s'élève, dans quelques terrains, à la hauteur d'un arbre de médiocre grandeur. Il n'est pas moins agréable qu'utile; ses fleurs rassemblées en bouquets offrent un joli coup d'œil, et parfument l'air au printemps; ses feuilles plaisent à toute espèce de bétail; et ses fruits, attachés long-temps aux branches, attirent, pendant l'hiver, par leur éclat, les oiseaux qui s'en nourrissent : on en fait une boisson fermentée; enfin, son bois, très-dur et très-égal, est, après le buis, un de ceux qu'on recherche le plus pour les ouvrages de tour.

Ces avantages ont dû porter à cultiver particulièrement l'*aubépine* : aussi, à force de soins, en a-t-on obtenu de jolies variétés. Les plus connues sont l'*épine à fleur double*; l'*épine à fleur rose*, double; l'*épine à fruit jaune*; l'*épine à petites feuilles*; cette dernière est préférée pour les haies, parce que ses branches croissent plus serrées et plus rapprochées les unes des autres.

Toutes ces variétés se greffent sur l'espèce, le plus souvent à œil dormant. Comme on les recherche beaucoup, elles se trouvent dans toutes les pépinières.

Pour former des haies d'*aubépine*, on en sème la graine en place ou dans une pépinière, ou on plante des pieds arrachés dans les forêts. Le semis est plus long, mais plus sûr.

La graine ne levant que deux ans après sa récolte, il

est avantageux de la déposer , en attendant , en masse , dans un trou creusé à deux pieds de profondeur dans une terre sèche , ce qu'on appelle *mettre au germoir*. Alors elle lève de suite. Les plants venus dans les pépinières peuvent être mis en place à leur seconde année. Deux ans après , il est bon de recéper le plant , s'il est disposé en haie , pour lui faire pousser de nouvelles tiges plus nombreuses et mieux garnies de branches.

Toutes les espèces étrangères de NÉFLIERS , dont quelques-unes sont très-belles , tous les POIRIERS , les SORBIERS , les POMMIERS , peuvent se greffer avec succès sur l'*aubépine* ; mais comme ses racines sont moins fortes et moins nombreuses , les arbres qui résultent de ces greffes , lorsqu'ils appartiennent aux grands poiriers ou aux sorbiers , restent plus foibles , ce qui est souvent un avantage.

Quelques personnes croyoient que les fleurs odorantes de l'*épine blanche* corrompoient le poisson : les expériences que Parmentier a faites à ce sujet , ont détruit ce préjugé. (D.)

AUBERGINE. Espèce de MORELLE. (B.)

AUBERTIE , *Aubertia*. Arbre à feuilles opposées , entières ou émarginées ; à fleurs jaunâtres , très-petites , disposées en grappes axillaires , qui croît sur les montagnes les plus élevées de l'île de la Réunion , et qui , selon Bory-Saint-Vincent , *Voyage aux îles d'Afrique* , pl. 18 , forme un genre dans la tétrandrie tétragynie.

Ce genre offre pour caractères : un calice à quatre divisions ; quatre pétales ; quatre étamines ; un ovaire supérieur , surmonté de quatre styles ; quatre capsules oblongues , carénées , sujettes à avorter , uniloculaires , s'ouvrant latéralement et contenant une à trois semences.

Les AMPACS de Rumphius rentrent dans le même genre. (B.)

AUBIER , *Alburnum*. Partie de l'arbre placée entre l'écorce et le bois. V. ARBRE. (TOL.)

AUBIER. V. OBIER et SAULE. (B.)

AUBIFOIN. C'est le BLEUET. (B.)

AUBITON. C'est encore le BLEUET. (B.)

AUBLETIE. C'est la même chose que l'APÉIBA , ou une espèce de VERVEINE (*Verbena longiflora*).

Gærtner a aussi donné ce nom à un genre qu'il a établi pour placer quelques espèces de PALÉTUVIERS , *Rhizophora* , Linn. , qui ont , ou paroissent avoir la corolle polypétale. C'est le BLATTI , *Sonneratia*.

Loureiro a encore donné le même nom à un genre de sa façon , qui ne paroît pas différer des PALIURES. (B.)

**AUBOUR.** La **VIORNE AUBOUR** et le **CYTISE DES ALPES** s'appellent ainsi dans quelques lieux. (B.)

**AUBREGUE.** On donne ce nom, dans le département de l'Aveyron, à une terre argileuse qui contient des **BÉLEMNITES**, des **CORNES D'AMMON**, et autres coquilles antédiluviennes. C'est une véritable **MARNE** de fort mauvaise nature sous les rapports agricoles. (B.)

**AUBRESSIN.** Synonyme d'**AUBÉPINE**. (B.)

**AUBRIER.** *V.* **HORREAU**. (S.)

**AUBUSSEAU.** On donne ce nom, à la Rochelle et sur toute la côte voisine, à un petit poisson argenté, qui est bleu sur le dos. Sa mâchoire inférieure est plus longue que la supérieure, et se recourbe. Ces caractères convenant à plusieurs poissons, il est difficile d'indiquer le genre de celui-ci avec certitude.

La chair de l'*aubusseau* est très-bonne à manger lorsqu'elle est frite. On le pêche avec un filet, qu'on tend en courtine sur la vase lors de la retraite de la mer. (B.)

**AUCHA.** Niéremberg dit que ce nom est attribué par quelques auteurs aux **SARIGUES**. (S.)

**AUCHENIE**, *Auchenia*. Illiger, dans son Prodrôme, change ainsi le nom de *Lama* donné à un genre de mammifères de l'ordre des ruminans et voisin de celui des chameaux, parce qu'il a adopté pour principe de ne laisser à aucun genre les noms triviaux ou de pays, que les naturalistes ont souvent adoptés pour les désigner. Nous pensons au contraire qu'il est convenable de conserver, autant qu'il est possible de le faire, les premières dénominations en usage, afin d'éviter la confusion dans la synonymie. C'est pourquoi nous renvoyons au genre **LAMA**. (DESM.)

**AUCHENOPTÈRES.** Synonyme de **JUGULAIRES**. (B.)

**AUCHENORINGUES** ou **COLLIROSTRES**, Duméril. Famille d'insectes composée des genres *fulgore* et *cigale* de Linnæus. *V.* **HÉMIPTÈRES** et **CICADAIRES**. (L.)

**AUCUBE**, *Aucuba*. Genre de plantes de la monoécie tétrandrie et de la famille des rhamnoïdes, dont les caractères sont d'avoir : un calice urcéolé, à quatre dents, et persistant; quatre pétales caducs, insérés au sommet du calice; une fleur mâle ayant quatre étamines attachées au-dessous des pétales, et alternes avec eux; une fleur femelle ayant un ovaire inférieur surmonté d'un style épais, court et persistant, à stigmate simple et capité; une baie presque charnue et monosperme.

Ce genre ne contient qu'une espèce, qui est un petit arbuste du Japon, dont les feuilles sont rapprochées au sommet des

rameaux, pétiolées, opposées, d'un vert souvent taché de jaune. Les fleurs sont disposées en panicules terminales.

Cet arbuste se cultive à Paris dans les orangeries, et s'y multiplie de boutures avec la plus grande facilité. Il n'est remarquable qu'à raison de la marbrure de ses feuilles. (B.)

**AUDIAN-BOULOHA.** Espèce de PITHONE. (B.)

**AUGÉE**, *Augea*. Genre de plantes dont les caractères sont d'avoir : un calice divisé en cinq parties; point de corolle, mais un nectaire à dix dents, qui en tient lieu; dix étamines; un pistil; une capsule à dix loges.

Ce genre ne comprend qu'une espèce, qui croît au Cap de Bonne-Espérance, où elle a été observée par Thunberg. Elle n'a encore été ni figurée ni même décrite complètement. (B.)

**AUGIE**, *Augia*. Arbre à feuilles pinnées avec impaire, à folioles lancéolées, très-entières, petites, au nombre de cinq de chaque côté; à fleurs pâles, disposées en panicules presque terminales, qui forme un genre dans la polyandrie monogynie et dans la famille des guttiers.

Ce genre offre pour caractères : un calice très-petit, tronqué; une corolle à cinq pétales oblongs; une centaine d'étamines; un ovaire supérieur comprimé, surmonté d'un style à stigmate obtus; une drupe presque lenticulaire, fort petite, renfermant une noix monosperme.

L'*augie* se trouve dans les forêts de la Chine, de la Cochinchine et des pays voisins. Il découle de son écorce une liqueur résineuse, qui est le véritable vernis de la Chine, et qui fournit, par sa seule exposition au soleil, le beau laque noir qui couvre les petits meubles qu'on apporte de ce pays, et qui sont si estimés à raison du brillant et de la solidité de leur couleur.

On doit à Loureiro de nous avoir fait connoître botaniquement cet arbre, qui, quoique mentionné par plusieurs voyageurs anciens, et même figuré dans Kempfer et Charlevoix, étoit confondu avec le vernis du Japon, qui est un SUMAC.

Outre son emploi comme vernis, emploi qui se varie de mille manières en le mélangeant avec des couleurs ou avec d'autres substances, le suc de l'*augie* sert encore à la médecine. On le regarde comme échauffant, résolutif, emménagogue et anthelminitique. Ses qualités âcres s'affoiblissent par l'ébullition; et c'est ordinairement après cette opération préliminaire qu'on l'ordonne, soit en décoction, soit en pilules.

L'âcreté du vernis de l'*augie* est si forte, que son extraction en devient dangereuse. Aussi existe-t-il en Chine des règles



mens de police, qui ordonnent que ceux qui le recueillent se frottent d'huile avant et après leur travail, aient des bottes, des gants et un masque. On ne fait que trois à quatre incisions à chaque arbre, et on place, au bas de chacune, une coquille destinée à recevoir le vernis qui en sort. Il ne faut que trois heures pour épuiser un arbre au moyen de ces entailles; mais on peut les renouveler jusqu'à trois fois, dans le cours d'un été, sans inconvénient pour l'arbre.

Les Chinois distinguent plusieurs espèces de vernis qui tirent leurs noms des divers cantons d'où on les retire. Le plus estimé est le *nien-tsi*. Il est très-noir et rare. Celui qui vient ensuite est le *roaang-si*, qui tire sur le jaune. On le mêle ordinairement avec l'huile du TONGCHU pour l'employer avec plus d'avantage.

L'application de ce vernis demande de l'habileté; car il faut que les couches soient extrêmement minces, qu'elles se séchent promptement, et qu'il ne s'y mêle aucun objet étranger. On polit chaque couche avant d'appliquer la suivante. Ce sont les difficultés et la longueur de ces opérations qui rendent les ouvrages de vernis assez chers, même en Chine.

L'*augie* n'a pas encore été introduit dans les jardins d'Europe; il y a cependant lieu de croire qu'il s'y conserveroit, et même se multiplieroit en pleine terre, au moins dans les parties méridionales.

Quoique cet arbre ait quelques rapports avec les BADAMIERS, il ne peut pas leur être réuni, à raison de son ovaire supérieur, de sa corolle et du nombre de ses étamines. (B.)

AUGITE. V. PYROXÈNE. (LUC.)

AUGUENILLA. C'est une JOVELLANE. (B.)

AUGUO. C'est la ZOSTÈRE. Voyez ce mot et celui GOÉMON. (B.)

AUJON. Altération du mot AJONC. (B.)

AUKEB. Nom arabe d'un AIGLE. (V.)

AUKPALLARTOLIK. Nom groënlandais du COQ. (V.)

AULACIE, *Aulacia*. Petit arbre à feuilles alternes, pétiolées, lancéolées, en faux, presque crénelées, glabres; à fleurs d'un blanc verdâtre, disposées en grappes lâches et terminales, qui forme, dans la décandrie monogynie, un genre qui diffère à peine du VAMPI de Sonnerat.

Il offre pour caractères: un calice à cinq dents; une corolle à cinq pétales oblongs, droits, épais, à quatre sillons intérieurs; dix étamines, dont cinq alternes plus longues; un ovaire supérieur surmonté d'un style épais, à stigmate convexe; une petite baie ovale à cinq loges dispermes.

L'*aulacie* croît dans les forêts de la Cochinchine ; ses feuilles, en décoction, passent pour emménagogues. (B.)

**AULAQUE**, *Aulacus*, Jur. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-tarières, famille des pupivores, tribu des ichneumonides, et qui a pour caractères : antennes sétacées de treize articles dans les mâles, et de quatorze dans les femelles ; abdomen ellipsoïde, comprimé, aminci insensiblement vers sa base, en forme de pédicule, et inséré à l'extrémité d'une élévation pyramidale du bout postérieur du corselet ; pattes grêles.

Les aulagues ont la tête arrondie et portée sur un cou ; les mandibules courtes, épaisses et dentées au côté intérieur ; les palpes maxillaires beaucoup plus longs que les labiaux, sétacés et de six articles, dont les derniers plus allongés et plus grêles ; les palpes labiaux à quatre articles, dont le dernier un peu plus gros, presque triangulaire ; la languette entière ; une cellule radiale, et trois cellules cubitales, dont les deux premières reçoivent chacune une nervure récurrente, et dont la troisième atteint le bout de l'aile ; le tronc comprimé, un peu élevé sur le dos ; et l'abdomen formé de six à sept segmens : celui de la femelle est pourvu d'une tarière saillante, presque aussi longue que le corps, et de trois filets égaux.

Ces insectes font le passage des fœnes aux ichneumonides.

**AULAQUE STRIÉ**, *Aulacus striatus*, Jur. *Hymen. pl. 7, genr. 3.* Noir, avec une grande partie des pieds et l'abdomen, à l'exception de sa base, fauves ; dos du corselet strié.

Dans les bois de pin, au midi de la France, et aux environs de Gènes. Il m'a été communiqué par MM. Léon Dufour et Maximilien Spinola. (L.)

**AULAX**, *Aulax*. Genre de plantes de la dioécie tétrandrie et de la famille des protées, établi par R. Brown, qui lui donne pour caractères : fleurs mâles en grappes, à calice de quatre folioles, portant les anthères sur leur face intérieure. Fleurs femelles à stigmate oblique, en massue, hérissées et émarginées. Noix saillante, ventrue, barbue, surmontée d'écaillés subulées.

Le **PROTÉE À FEUILLES DE PIN**, dont le **PROTÉE À BRACTÉE** est la femelle, ainsi que le **PROTÉE À FLEURS EN OMBELLE**, constituent ce genre. (B.)

**AULIQUE**. Espèce de **COULEUVRE**. (B.)

**AULOPE**, *Aulopus*. Sous-genre établi par Cuvier pour placer le **SALMONE FILAMENTEUX** de Bloch, qui vit dans la Méditerranée. Il réunit les caractères des **GADES** à ceux des **SALMONES**. (B.)

**AULOSTOME**, *Aulostomus*. Genre de poisson établi par Lacépède aux dépens des FISTULAIRES de Linnæus. Il présente pour caractères : des mâchoires étroites, très-allongées en forme de tube ; un corps très-allongé ; une seule nageoire dorsale, située au-delà de l'anale ; une rangée d'aiguillons réunis par une petite membrane tenant lieu de première dorsale.

Ce genre ne renferme qu'une espèce, l'AULOSTOME CHINOIS, *Fistularia chinensis*, Linn., qui est connu sous les noms de *trompette*, d'*aiguille tachetée*, et qui se trouve dans la mer des Indes et dans celle d'Amérique, où il vit d'œufs de poissons et de vers. On a retrouvé sa dépouille dans les couches volcaniques du Mont-Bolca, près Vérone. Il parvient à plus de trois pieds de long. Sa chair est dure et coriace. (B.)

**AULX**. V. AIL. (B.)

**AUMAILLE**. Jeune VACHE dans les environs de Charleville. (B.)

**AUMARINO**. V. AMARINÉE. (B.)

**AUMUSSE**. Coquille du genre CÔNE. (B.)

**AUNE**, *Alnus*. Genre de plantes de la monoécie tétrandrie, et de la famille des AMENTACÉES, long-temps confondu par les botanistes avec celui des BOULEAUX, mais qui s'en éloigne suffisamment par le nombre de ses étamines, qui est de plus de douze dans ces derniers, et encore plus par l'aspect. Il fait aujourd'hui partie de la famille des SALICINÉES. Jusqu'à présent les espèces qui le composent, au nombre de dix à douze, ont été mal connues ; mais elles n'en sont pas moins distinctes, comme on peut s'en assurer chez Noissette, pépiniériste à Paris, qui en possède la collection vivante.

L'AUNE COMMUN, *Betula alnus*, Linn., croît promptement, et son tronc s'élève quelquefois à une très-grande hauteur. Planté sur le bord des eaux, il retient les terres ; dans les prairies, il ne nuit point à la végétation. Il peut être d'une grande ressource pour faire des échaldas dans les pays vignobles qui manquent d'autre bois : il ne vaut pas l'échaldas de *châtaignier*, de *chêne*, ni même celui de *saule-marsault* ; mais il est supérieur à ceux de *peuplier* et de *saule*. Il se multiplie facilement et de plusieurs manières. Sa graine se sème d'elle-même quand elle n'est pas entraînée par des débordemens, et les jeunes plantes qu'elle donne peuvent être levées après la première ou la seconde année : ses boutures réussissent aussi bien que celles des *peupliers* et des *saules*.

Ses racines, arrachées de terre et replantées, reprennent, pourvu qu'on en laisse une petite partie à découvert : ses grosses souches même, partagées par la cognée en cinq ou six morceaux, fournissent autant de pieds nouveaux. Un moyen encore bien simple de le multiplier, c'est de couper une branche jeune, forte et bien nourrie, et de l'enterrer sur toute sa longueur ; des bourgeons percent alors l'écorce de distance en distance, traversent la terre qui les recouvre, et forment plusieurs nouveaux pieds.

On peut faire des pépinières en pratiquant l'une ou l'autre de ces méthodes, et tout possesseur d'un grand terrain humide doit en avoir une. Lorsque cet arbre a trois ans de pépinière, c'est le vrai temps de l'arracher. L'année révolue après la plantation, on peut recéper la tige pour former par la suite un taillis, ou bien supprimer toutes les branches surnuméraires, à l'exception de la plus vigoureuse, si on est dans l'intention de former un arbre. L'aune en cépée pousse avec vigueur, et au bout de six ou sept ans ses longues tiges sont bonnes à couper.

Le bois de l'aune se conservant très-long-temps dans l'eau ou dans une glaise humide, est, par cette raison, très-propre aux travaux souterrains : il sert au boisage des galeries, et des puits des mines : on en fait aussi d'excellens pilotis et des tuyaux pour la conduite des eaux. Ce bois est blanc, tendre et facile à teindre, surtout en noir ; aussi les ébénistes l'emploient-ils à la place de l'ébène, dont il offre l'apparence lorsqu'il a été mis dans une dissolution de sulfate de fer (couperose verte). Comme il est lisse et d'une coupe nette sous le ciseau, les sculpteurs et les tourneurs l'estiment beaucoup. On en fait des échelles légères, des chaises communes, des pelles, des perches, des sabots qui ne valent pas ceux de hêtre, des talons de galoches, etc. Quoiqu'il soit mis par quelques ordonnances au nombre des bois morts, les pâtissiers, les boulangers et les verriers le préfèrent à tous autres pour chauffer le four. Son charbon entre dans la composition de la poudre à canon. L'écorce d'aune sert à tanner les cuirs, à teindre les étoffes, ainsi que les filets des pêcheurs en couleur fauve ; elle peut suppléer, pour le noir, à la noix de galle. Comme la verdure de cet arbre est agréable, et son ombre épaisse, on doit le placer dans les bosquets humides. Il élève par ses racines traînantes et nombreuses le sol des marais sujets à inondation. Quand on veut l'employer aux bâtimens légers de la campagne, tels que poulaillers, étables, etc., on attend qu'il ait dix ou quinze ans de crue. Ses feuilles, fraîches ou sèches, servent de nourriture aux animaux,

Cet arbre fournit une variété très-remarquable par la profondeur des dentelures de ses feuilles.

On trouve encore en Europe un *aune* dont les feuilles sont velues en dessus ; quelques cultivateurs le regardent comme une espèce , d'autres comme une simple variété. Il en est de même des *aunes d'Amérique* , qui ne croissent jamais à plus de dix à douze pieds , et qui cependant ressemblent ou ne peut plus à celui dont il vient d'être question. (D.)

**AUNE NOIR.** C'est la BOURDÈNE. (B.)

**AUNÉE.** Espèce de plante du genre INULE. (B.)

**AUQUE.** C'est l'OIE femelle dans quelques cantons. (B.)

**AURA ou OUROUA.** Les Indiens de la Guyane française appellent de ce nom un *vautour*. V. GALLINAZE. (V.)

**AURADE.** C'est le ZÉE GAL et le SPARE DORADE. (B.)

**AURADO.** Nom vulgaire du SPARE DORADE. (B.)

**AURANNE.** C'est l'HOLACANTHE DE DEUX COULEURS. (B.)

**AURANTIACÉES.** Famille de plantes. Ce n'est pas tout-à-fait la même que celle des HESPÉRIDES de Ventenat , d'après les démembremens opérés par Correa et Mirbel. (B.)

**AURA SEMINALIS.** Nom latin employé par quelques physiologistes , pour indiquer le principe fécondant de la SEMENCE des animaux et du POLLEN des végétaux. V. ces mots et FÉCONDATION. (B.)

**AUREILLETOS.** C'est la RENONCULE FICAIRE. (B.)

**AURÉLIE** , *Aurelia*. On a désigné par ce mot les nymphes de la plupart des insectes , et plus ordinairement celles des *lépidoptères diurnes* , à cause de leurs couleurs brillantes et dorées. V. NYMPHE , CHRYSALIDE. (O.)

**AURÉLIE** , *Aurelia*. Genre établi par Péron , aux dépens des MÉDUSES de Linnæus. Ses caractères sont : corps orbiculaire , transparent , muni de bras sous l'ombrelle et de tentacules à ses bords ; point de pédoncules ; quatre bouches au disque inférieur.

Ce genre renferme huit espèces , parmi lesquelles plusieurs sont anciennement connues , comme les MÉDUSES AURITE de Muller et AURITE de Battch , qui forment deux espèces distinctes ; les MÉDUSES PHOSPHORÉE de Spallanzani , CRUCIATE de Forskal , et RADIOLÉE de Borlasch. (B.)

**AURÉLIE** , *Aurelia*. Genre établi par M. Henry Cassini , pour placer l'INULE GLUTINEUSE , qui n'a pas les caractères des autres. V. DONIE , ASTÈRE et INULE. (B.)

**AURÉOLE.** V. PASSERINE AURÉOLE. (V.)

**AURÉOLES** , *Aureoli*. Troisième famille de l'ordre des oiseaux SYLVAINS , et de la tribu des ZYGODACTYLES. (V. ces mots.)

*Caractères* : pieds courts, tarsi annelés, emplumés par devant ; doigts antérieurs étroitement réunis jusqu'au-delà du milieu ; bec allongé, tétragone, presque droit, pointu ; douze rectrices. Cette famille ne renferme qu'un seul genre, celui du JACAMAR. *V.* ce mot. (v.)

**AURICULAIRE**, *Auricularia*. Genre de plantes de la cryptogamie et de la famille des CHAMPIGNONS, établi par Bulliard. On le définit : substance ordinairement membraneuse ou coriace, d'abord appliquée, par tous les points de sa surface inférieure, sur des troncs d'arbres ou sur la terre, se renversant ensuite, à mesure qu'elle se développe, pour la dispersion des bourgeons séminiformes qui sont sur cette surface inférieure.

Le nom d'*auriculaire* a été donné à ce genre, parce que quelques-unes des espèces qui le composent sont épaisses et plissées, à-peu-près comme l'oreille de l'homme.

Bulliard compte sept espèces de ce genre aux environs de Paris, et Gmelin en mentionne dix-huit en Allemagne, sous le nom de THELEPHORE. *V.* ce mot.

Les espèces les plus communes sont :

L'**AURICULAIRE TRÉMÉLOÏDE**, qui est vivace, gélatinoso-cartilagineuse, ciliée par zones en dessus, et creusée de fossettes en dessous. Elle croît sur les vieilles souches d'arbres. C'est principalement au printemps qu'on la remarque.

L'**AURICULAIRE RÉFLÉCHIE**, qui est vivace, coriace et fort mince ; sa surface supérieure est zonée et velue, sa surface inférieure est unie et quelquefois légèrement veinée. Cette espèce se trouve très-communément sur les vieux bois ; elle varie extraordinairement dans ses couleurs, dans ses dimensions, et est souvent imbriquée.

L'**AURICULAIRE CORTICALE** est vivace, coriace, mince et glabre, jamais latérale ; sa surface inférieure, d'abord d'un blanc roussâtre, prend à la longue une teinte rembrunie. Ce n'est jamais qu'à la surface inférieure des branches d'arbres mortes, et le plus souvent sur celles qui sont tombées depuis long-temps, qu'on la rencontre. (B.)

**AURICULE**. *V.* PRIMEVÈRE. (B.)

**AURICULE**, *Auricula*. Genre de testacés de la classe des UNIVALVES, dont les caractères sont d'avoir : une coquille ovale ou oblongue, à spire peu saillante, à ouverture entière, plus longue que large, rétrécie supérieurement ; un ou plusieurs plis sur la columelle, indépendans de la décurrence du bord droit sur la base du bord gauche. Il a aussi été appelé MELANOPSIDE.

Lamarck a établi ce genre sur des coquilles que Linnæus

avoit placées parmi les **VOLUTES**, et Bruguières parmi les **BULIMES**. Elles diffèrent bien peu de celles qui restent dans ce dernier genre.

La plus remarquable ou la plus connue des espèces qui le composent, est l'**AURICULE DE MIDAS**, vulgairement appelé *oreille de Midas*, coquille terrestre de quatre à cinq pouces de long, qui nous vient de l'Inde ou des îles qui en dépendent. Elle est conique, ridée; sa lèvre extérieure est épaisse, et offre dans son milieu un renflement remarquable. La lèvre gauche est d'autant plus épaisse que la coquille est plus vieille, et forme une saillie sur les parois internes de l'ouverture contre lesquelles elle est collée. La columelle a deux gros plis dont la direction est différente.

Lamarck a décrit sept espèces fossiles de ce genre dans les *Annales du Muséum*, lesquelles se trouvent presque toutes aux environs de Paris.

Le genre **SCARABE** lui a enlevé quelques espèces. (B.)

**AURICULITE**. Nom de la **GRIPHITE**. (B.)

**AURIOL**. C'est le **MAQUEREAU**. (B.)

**AURIOLE**. *V.* **LAURÉOLE**. (B.)

**AURION** ou **AURIOL**. Nom français du **LORIOT**. (S.)

**AURYPEAU**. *V.* **ORYPEAU**. (S.)

**AURITE**. Poisson du genre des **LABRES**. (B.)

**AUROCHS**. On a regardé long-temps l'*aurochs* ou *bœuf de montagne* des Allemands, *urus* des Latins, comme la souche primitive de notre bœuf domestique. Il paroît néanmoins devoir constituer une espèce particulière. *V.* **BŒUF**.

(DESM. et S.)

**AURON**. Nom spécifique d'une **COULEUVRE** d'Amérique. (B.)

**AURONE DES CHAMPS**. On donne ce nom à l'**ARMOISE CHAMPÈTRE**. (B.)

**AURONE MALE**. C'est l'**ARMOISE AURONE**. (B.)

**AURONE FEMELLE**. C'est la **SANTOLINE A FEUILLES DE CYPRES**. (B.)

**AURORAS**. Nom d'une **QUAMOCLITE** du Pérou, *Spomea glandulifera*. (B.)

**AURORE BORÉALE** ou **AUSTRALE**. On se sert de ce nom pour désigner un phénomène lumineux qui paroît quelquefois dans l'atmosphère du côté des pôles de la terre, soit au nord, soit au sud. C'est une grande lumière rougeâtre et diffuse, qui s'élève vers le ciel comme feroit la lueur d'un grand incendie. Chaque contrée de la terre ne peut voir que les aurores émanées du pôle dont elle est la plus proche. Elles semblent d'autant plus vives et sont d'autant plus facilement observables, que l'on est moins éloigné de ce pôle.

Ainsi, nos contrées d'Europe ne peuvent voir que des aurores boréales, et elles sont beaucoup plus belles en Laponie et en Russie qu'en Italie ou en France. Cook a vu des aurores australes dans les mers du Sud. D'après cela, on voit que la convexité de la terre peut cacher ce météore, et en conséquence, on peut affirmer qu'il ne se forme ni ne s'élève à des distances bien considérables de la surface terrestre. On a observé que son apparition occasionoit presque toujours des agitations irrégulières dans la direction de l'aiguille aimantée. Des personnes, qui ont voyagé dans le Nord, prétendent, Gmelin entre autres, que les aurores boréales excitent dans l'air un pétilllement sensible : mais ce fait n'est pas suffisamment constaté. La cause qui produit ces phénomènes est tout à fait inconnue, et il ne faut pas s'en étonner quand on voit qu'on a si peu d'observations détaillées et précises sur leurs particularités les plus importantes. (BIOT.)

**AUORE.** Nom donné par Geoffroi à un papillon (*P. cardamines*, Lin.), qui se rapporte maintenant au genre des PIÉRIDES. *V.* ce mot. (L.)

**AUORE.** Espèce de couleuvre. (B.)

**AURUELO.** C'est la CENTAURÉE SOLSTICIALE. (B.)

**AURUOU.** Nom provençal du LORIOT. (V.)

**AUSERDA.** La LUZERNE porte ce nom aux environs de Perpignan (B.)

**AUSQUOY.** Selon quelques auteurs, c'est le nom que les Hurons donnent au *renne d'Amérique* ou *caribou*. *V.* CERF. (S.)

**AUSTRALITE** ou **AUSTRALSAND**, sable grisâtre, composé de silice d'alumine et d'un peu de fer, trouvé à Sidney-Cove à la Nouvelle-Hollande.

**AUTA** ou **AUTAN.** Vent du Sud. (B.)

**AUTOMALITE.** Nom donné par M. Eckeberg à un minéral trouvé par lui à Falhun en Suède, et qui a de grands rapports avec le *Spinelle*, d'après l'opinion de M. Berzelius. *V.* SPINELLE INCIFÈRE. (L.)

**AUTOMNAL.** *V.* FRINGILLE AUTOMNALE. (V.)

**AUTOUR.** Espèce d'écorce que l'on fait entrer, dit-on, dans la composition du carmin, et qui nous vient du Levant par la voie de Marseille. Elle est assez semblable à la cannelé, mais plus pâle, avec des points brillans en dedans. On ignore quel est l'arbre qui la produit. (B.)

**AUTOURS.** Oiseaux du genre EPÉVIER. *V.* ce mot. (V.)

**AUTOURSIER, AUTOURSERIE.** *Voyez*, à l'article EPÉVIER, l'espèce de l'AUTOUR. (DESM.)

**AUTRUCHE, *Struthio*.** Linnæus a rangé les *autruches* dans son ordre des *gallinacés*; en effet, ces oiseaux ont avec les galli-



nacés de grands rapports dans le bec et le régime. Latham les a classés dans un ordre particulier, intermédiaire des *galinacés* et des *grallæ*. M. Cuvier en fait la première famille des *échassiers*, probablement d'après la nudité du bas de la jambe et la longueur des pieds. Du moins c'est ce qui m'a déterminé à me conduire de même dans ma nouvelle ornithologie élémentaire.

**AUTRUCHE**, *Struthio*. Genre de l'ordre des ÉCHASSIERS, et de la famille des MÉGISTANES. (*Voyez ces mots.*) *Caractères* : bec droit, médiocre, déprimé, à pointe arrondie et onguiculée; mandibules égales; narines oblongues, couvertes d'une membrane, ouvertes vers le milieu du bec; langue courte, épaisse, charnue, un peu échancrée à la pointe; tête un peu aplatie; chauve; calleuse en dessus; pieds robustes et très-longs; jambes charnues jusqu'au genou; deux doigts dirigés en avant, point derrière; l'externe a cinq phalanges et point d'ongle, l'interne a quatre phalanges, avec un ongle large, obtus et oblong; ailes à double éperon, et privées de rémiges. Ajoutons à ces caractères, que les autruches ont, dit M. Cuvier (*Règne animal distribué d'après son organisation*), un énorme jabot, un ventricule considérable entre le jabot et le gésier, des intestins volumineux, de longs cœcums et un vaste cloaque où l'urine s'accumule comme dans une vessie; aussi ce sont les seuls oiseaux qui urinent. Leurs muscles pectoraux sont fort minces, mais leurs postérieurs ont repris en force ce que leurs ailes ont perdu; les muscles de leurs cuisses et surtout de leurs jambes, ont une épaisseur énorme.

**L'AUTRUCHE**, *Struthio camelus*, Lath. Si l'on considéroit la faculté de voler comme un attribut essentiel des oiseaux, il faudroit rayer l'autruche du catalogue des animaux de cette classe. Elle ne vole point, et ni ses ailes ni sa queue n'ont la mécanique nécessaire pour le vol. Les plumes qui les composent sont molles, effilées et très-flexibles; leurs barbes sont des filets détachés, sans consistance ni adhérence réciproques, n'ayant même aucune disposition à s'accrocher; en sorte que, par cette conformation particulière des grandes plumes qui servent au mouvement des oiseaux, autant que par sa pesanteur, l'autruche ne peut s'élever dans les airs. Elle reste attachée à la terre comme les quadrupèdes, avec lesquels ont lui reconnoît encore d'autres points d'analogie. Du poil au lieu de duvet, couvre la plus grande partie de son corps; sa tête aplatie et fort petite, si on la compare au volume du corps, est presque nue, de même que la plus grande partie de son cou mince et long de trois pieds; l'orifice de ses oreilles est à découvert, et seulement garni de poils dans le canal auditif; sa paupière supérieure est mobile,

et bordée de longs cils ; ses yeux sont grands et vifs ; leur forme totale , disent les anatomistes de l'académie des sciences , a plus de rapports avec les yeux humains qu'avec ceux des oiseaux ; et ils sont disposés de manière qu'ils peuvent voir tous deux à la fois le même objet. Ses jambes , dénuées de plumes , sont très-grosses ; ses grands pieds nerveux , charnus et renforcés en devant par un rang de grosses écailles épaisses , qui s'étendent jusqu'à l'ongle du grand doigt , ont beaucoup de ressemblance avec les pieds du *chameau*. La forme des pieds n'est pas la seule conformité que l'*autruche* ait avec le *chameau* ; elle a , comme ce quadrupède , une callosité à la poitrine et une autre à l'endroit des os pubis ; son sternum n'est pas saillant , comme celui des autres oiseaux , mais il est aplati et arrondi en forme de bouclier ; son dos est arqué , mais non pas néanmoins chargé d'une bosse ; et lorsqu'elle veut se coucher , elle le fait en trois temps , à la manière du *chameau* , en pliant d'abord le genou , et s'appuyant ensuite sur le sternum , enfin , sur toute la partie inférieure du corps. Et il faut que ces rapports de ressemblance entre deux animaux , qu'au premier coup d'œil on juge fort éloignés l'un de l'autre , soient bien frappans , puisque tous les peuples de l'Orient qui connoissent l'*autruche* , la nomment , chacun dans leur langue , *oiseau-chameau*.

Son bec , mousse à son bout , aplati sur l'arête , et ayant une large ouverture , n'a guère plus de longueur que sa petite tête ; celle-ci porte à son sommet une plaque cornée. Les ouvertures des narines placées près de la base du bec , ont dans le milieu une protubérance cartilagineuse , revêtue d'une membrane très-fine. La langue est sans aucun vestige de papilles nerveuses. L'organe de la génération dans le mâle est assez considérable et composé de deux ligamens blancs , solides et nerveux , ayant quatre lignes de diamètre , revêtus d'une membrane épaisse , et qui ne s'unissent qu'à deux doigts près de l'extrémité. Le tout est renfermé dans une membrane commune , de même substance que les ligamens , quoique cependant moins épaisse et moins dure. Cette verge n'a ni gland , ni prépuce ; elle sort de plusieurs pouces lorsque l'animal fiente ; et dans l'érection , elle a la forme d'une langue de bœuf. La femelle a aussi une sorte de clitoris.

L'*autruche* est un géant dans la classe des oiseaux ; c'est le plus grand de tous ; elle atteint jusqu'à sept ou huit pieds de hauteur , et a environ quatre-vingts livres de poids. Son plumage est noir , avec quelques plumes grises et blanches sur le corps : les grandes plumes des ailes et celles de la queue

sont blanches ; la peau presque nue de son cou , est couleur de chair , et elle prend , de même que celle des cuisses , une teinte de rouge vif , dans le temps du rut ; l'iris des yeux est de couleur de noisette. La femelle est brune et d'un gris cendré , partout où le mâle est d'un noir éclatant , et elle n'a de plumes noires qu'à la queue et aux ailes. Les jeunes sont d'un gris cendré la première année ; ils ont aussi des plumes sur le cou , la tête et les cuisses , mais elles tombent bientôt d'elles-mêmes pour ne plus revenir sur ces parties. Deux piquans semblables à ceux du *porc-épic* , arment chaque aile.

Cet oiseau , purement terrestre , court avec beaucoup de rapidité ; il déploie dans sa course les plumes de ses ailes et de sa queue ; non pas qu'il en tire aucun secours pour aller plus vite , comme on le croit communément , mais par un effet très-ordinaire de la correspondance des muscles. Et suivant la remarque de Guenau-de-Montbeillard , la preuve sans réplique que ce n'est point pour accélérer son mouvement que l'*autruche* relève ainsi ses ailes , c'est qu'elle les relève lors même qu'elle va contre le vent , quoique dans ce cas elles ne puissent être qu'un obstacle. Les lieux les plus arides de la terre , mais en même temps les moins limités , les plus déserts , et par conséquent les plus libres , sont ceux qu'elle habite et qu'elle parcourt en tous sens avec une vitesse inconcevable. On la trouve dans les sables et les solitudes de l'Afrique , depuis l'Égypte et la Barbarie , jusqu'au Cap de Bonne-Espérance , dans les îles voisines et les parties de l'Asie qui confinent à ce continent ; elle est moins commune aux environs de Goa qu'en Arabie , et elle ne paroît plus au-delà du Gange , quoiqu'au rapport des anciens , elle y ait existé autrefois. L'on voit souvent des *autruches* réunies en grandes troupes ; c'est ce qui a fait croire qu'elles ne s'assortissoient point par paires. Cependant , il paroît certain que chaque mâle n'a qu'une femelle , et les faits contraires rapportés dans les récits des voyageurs , ne semblent point réels. L'*autruche* connoît donc l'amour et la constance : c'est transformer les déserts en des lieux de délices.

Ajoutez que cet animal a la puissance de multiplier ses jouissances , et de répéter fréquemment , et avec la même ardeur , l'acte de sa reproduction. Le mode de son accouplement n'a rien de particulier ; le mâle , un pied sur la terre , pose l'autre sur le dos de la femelle accroupie , dont il saisit , de son bec , quelques plumes pour se soutenir. Tous deux , par des sons sourds et entrecoupés , des murmures , des mouvemens de leur tête et de leur cou qu'ils avancent et retirent successivement , ainsi que par de fréquentes tré-

pidations , annoncent les sensations les plus vives. D'après ce que j'ai dit de la conformation des parties sexuelles , on concevra que ces accouplemens ne se passent point en simples compressions , comme dans presque tous les oiseaux ; aussi durent-ils beaucoup plus long-temps.

La ponte des *autruches* se compose ordinairement de quinze œufs environ , dont elles couvent ordinairement dix , les autres étant épars à quelque distance ; vraisemblablement parce que le nid en contient plus qu'elles n'en peuvent couvrir. Ce nid n'est , à bien dire , qu'un enfoncement formé par l'oiseau en grataut dans le sable fin ; mais il le cache soigneusement dans les lieux les plus solitaires et les plus retirés ; il a quelques pouces d'élévation et trois pieds de diamètre ; à l'entour règne une rigole , dans laquelle l'eau de la pluie se rassemble. La durée ordinaire de l'incubation , est de six semaines. C'est , du moins , ce qui a lieu dans les contrées où les *autruches* couvent à la manière des autres oiseaux , et particulièrement dans les terres méridionales de l'Afrique. Sous la zône torride , elles se contentent de déposer leurs œufs dans le sable. Pendant le jour , la seule chaleur du soleil suffit pour les faire éclore , et la mère les couve pendant la nuit : cela même n'est pas nécessaire , puisqu'on en a vu éclore , qui n'avoient point été couvés par la mère , ni même exposés aux rayons du soleil. Claude Jannequin , sieur de Rochefort , Châlonnais , qui fit un voyage au Sénégal en 1638 , raconte qu'un nègre lui ayant fait présent de deux œufs d'*autruche* pour apporter en France , il les enveloppa d'étoupes et les mit dans un coffre. Quelque temps après , le voyageur ouvrant ce coffre , fut très-surpris de trouver un des œufs cassé , et une petite *autruche* y remuer ; il la conserva pendant huit jours en lui donnant la béquée avec des herbes hachées. Mais dans les climats où les *autruches* ne couvent point ou que très-peu leurs œufs , ils s'en faut beaucoup qu'elles les abandonnent ; au contraire , elles veillent assidûment à leur conservation , et ne les perdent guère de vue. Alors , quoique surprises par les hommes , elles ne s'éloignent pas de l'objet de leur sollicitude ; elles se contentent de courir en faisant des circuits et déployant leurs grandes plumes. Cette allure est un indice que leur nid est dans le voisinage ; car quand elles n'en ont point , elles fuyent quelque temps en ligne directe. Malgré la grande différence du climat , on a vu des *autruches* pondre en France ; mais on a essayé en vain de faire éclore leurs œufs.

Ils sont très-durs , très-pesans et très-gros ; leur poids s'élève jusqu'à trois livres. Leur fond est blanc sale , marbré de jaune clair ; ils sont bons à manger ; on les recherche

en Afrique comme une friandise , et on les y apprête de différentes manières. La plus ordinaire et la meilleure , est de les brouiller en les faisant cuire avec beaucoup de beurre. Ils sont assez gros , pour qu'un seul suffise au repas d'un homme. On fait , avec la coque de ces œufs , des espèces de coupes qui durcissent avec le temps , et ressemblent , en quelque sorte , à de l'ivoire légèrement jaunâtre ; on s'en sert comme de vases de porcelaine. Les œufs entiers , suspendus aux voûtes , sont une des décorations les plus ordinaires dans les mosquées des Musulmans , comme dans les églises des chrétiens d'Orient , et ils servent de parure aux Hottentots. Aussitôt que les jeunes *autruches* sont écloses , elles peuvent marcher et chercher leur nourriture.

L'*autruche* a l'ouïe fine et la vue perçante ; mais , en même temps , les sens du goût et de l'odorat extrêmement obtus , et presque nuls. C'est à cette oblitération de ces deux sens , autant qu'à son excessive voracité , qu'il faut attribuer le peu de discernement qu'elle apporte dans le choix de sa nourriture. En effet , quoique l'*autruche* soit , à proprement parler , herbivore , et qu'on la voie souvent , au midi de l'Afrique , paître de compagnie avec le zèbre et le *couaggha* , elle avale néanmoins , non-seulement toutes les substances végétales et animales , mais encore les matières minérales , celles même qui sont les plus pernicieuses , du fer , du cuivre , du plomb , des pierres , de la chaux , du plâtre , du verre , du bois , enfin tout ce qui se présente , jusqu'à ce que ses grands estomacs soient entièrement pleins. Quelques auteurs ont avancé qu'elle avoit impunément du fer rouge. Sa digestion est aussi facile que prompte ; de là vient qu'en parlant d'une personne qu'aucun aliment n'incommode , l'on dit qu'elle a un *estomac d'autruche*. Il est certain que l'estomac de l'*autruche* digère ou dissout en partie les corps durs , principalement par l'action d'un suc dissolvant et par celle des chocs et frottemens qui peuvent aider à cette action principale. Mais ces animaux sont souvent victimes de leur aveugle et insatiable glotonnerie. On en a vu périr pour avoir dévoré une grande quantité de chaux vive ; d'autres , empoisonnés par une trop grande quantité de cuivre , et d'autres dont les intestins étoient percés par des clous avalés , etc., etc.

Les Arabes disent que les *autruches* ne boivent point ; elles doivent au moins boire rarement , puisqu'elles vivent , pour la plupart , dans des pays brûlans et arides , où il ne pleut point , ou que très-peu , et dans lesquels les amas d'eaux sont fort éloignés les uns des autres ; et je ne pense pas que le fait particulier à l'*autruche* dernièrement nourrie à la ménagerie de Paris , suffise pour détruire l'opinion commune chez les

peuples accoutumés à voir les *autruches* dans l'état naturel ou de liberté, opinion que le raisonnement et l'analogie rendent encore plus vraisemblable. Il ne peut manquer, en effet, d'arriver de grands changemens dans la constitution physique, et par conséquent dans les habitudes d'un animal destiné par la nature à la liberté la plus illimitée, et que l'on emprisonne dans une loge étroite, où il languit dans la privation de plusieurs de ses facultés, et particulièrement de celle de courir, qui lui est si familière. L'*autruche* prisonnière à Paris, buvoit en été quatre pintes d'eau par jour, et en hiver, où on la tenoit encore plus exactement renfermée, elle en buvoit plus de six pintes. Cette différence dans la quantité de boisson, proportionnée au plus ou moins de gêne que l'animal ressent, ne montre-t-elle pas clairement que la soif qu'il éprouve vient, en plus grande partie, de son état de contrainte ?

Malgré l'amour inouï que les *autruches* ont pour la liberté, elles supportent l'esclavage avec assez de tranquillité. En quelques lieux de l'Afrique, on en élève des troupeaux et on parvient à les apprivoiser et même à les dresser, jusqu'à s'en servir comme de montures, à la vérité fort indociles. On les dit très-stupides; mais il y a, suivant toute apparence, de l'exagération sur ce point de leur histoire. Quoique douées d'une grande force, elles conservent les mœurs paisibles des granivores; elles n'attaquent point les animaux plus foibles; rarement même se mettent-elles en défense contre ceux qui les attaquent. La rapidité d'une prompte fuite est le seul moyen quelles emploient pour se soustraire aux plus pressans dangers; et cette douceur de caractère, cette sorte de timidité, auront donné lieu aux fables que, dès le temps de Pline, l'on a débitées au sujet de leur naturel stupide. Dans les pays cultivés, ces animaux dévastent les moissons; ils viennent par bandes dévorer les épis, et ne laissent que la tige. Leur corps étant à peu près de niveau avec l'épi, ils baissent le cou pour manger, en sorte qu'on ne les aperçoit pas; mais au moindre bruit ils lèvent la tête, et prennent la fuite avant que le chasseur soit à portée de les tirer.

Les Orientaux parlent très-souvent du cri de l'*autruche*, dont les Grecs ne font aucune mention; les écrivains sacrés le comparent à un gémissement, et le nom de *ixenath*, qu'ils donnent à l'oiseau, est formé d'*ianath*, qui, en hébreu, signifie le cri plaintif et entre-coupé que les Latins nommoient *ululatus*, et que les femmes d'Égypte ont conservé lorsqu'elles suivent un convoi funèbre. La voix du mâle est plus forte que celle de la femelle, et tous deux soufflent comme les *oies* quand on les irrite.

On peut voir, dans le livre de Job, une description vrai-

ment poétique de l'*autruche*. Cependant Moïse avoit interdit aux Juifs la chair de cet oiseau comme une nourriture immonde. Les Mahométans ont adopté la même interdiction, et les Arabes, grands chasseurs d'*autruches*, n'en mangent point. Cette viande étoit en usage chez les Romains; Apicius prescrit la manière de la préparer; et Héliogabale, aussi glouton que les *autruches*, eut la fantaisie de se faire servir la cervelle de six cents de ces animaux dans un seul repas. Des nations entières de l'Arabie méritèrent le nom de *struthophages*, par l'usage où elles étoient de manger ces oiseaux, et plusieurs peuples de l'Afrique s'en nourrissent encore aujourd'hui. Les jeunes passent pour être meilleures que les femelles, et celles-ci pour être préférables aux mâles. En tout, ce n'est pas un très-bon mets. Les *autruches* deviennent fort grasses, et leur graisse forme quelquefois une couche épaisse de plusieurs doigts et même de plusieurs pouces, sur les intestins. Lorsque les arabes ont tué un de ces oiseaux, ils lui ouvrent la gorge, font une ligature au-dessous de l'ouverture, et le prennent ensuite à trois ou quatre; ils le secouent et le ressassent, comme on ressasseroit une outre pour la rincer, après quoi la ligature étant défaite, il sort, par le trou fait à la gorge, une quantité considérable d'une substance grasse, mélangée de sang et de graisse, et de la consistance d'huile figée; ils en tirent jusqu'à vingt livres d'une seule *autruche*, et ils s'en servent pour la préparation de leurs mets, et contre les douleurs de rhumatisme, les humeurs froides, la paralysie. Pline dit que les Romains employoient cette graisse aux mêmes usages, et qu'ils l'estimoient fort cher.

Mais ce n'est pas seulement pour la chair et pour la graisse que, dans tous les temps, les peuples de l'Afrique et de l'Asie ont fait la chasse aux *autruches*; leurs dépouilles ont fourni aussi à ces mêmes peuples des objets d'utilité et de commerce. Quand les Nasamones, habitans de la Lybie, alloient à la guerre, ils portoient pour armes défensives des peaux d'*autruche*, et quelques tribus d'Arabes se servent encore de ces sortes de cuirasses. Les caravanes de Nubie apportent au Caire une grande quantité de peaux d'*autruches* tout emplumées, dont le cuir est très-épais. Les longues plumes blanches des ailes et de la queue, inutiles pour le vol de l'*autruche*, et qui ne lui servent que de parure, deviennent aussi, par leur mollesse et leur jeu, un ornement que notre luxe recherche. Il s'en fait une grande consommation en Europe; on les voit ombrager la tête des guerriers, flotter mollement sur la chevelure des femmes, et former des touffes aussi riches qu'élégantes au-dessus des plus beaux ameublemens, des

dais, des catafalques, etc. L'on en fait de très-beaux éventails à Constantinople. Les Nègres de Congo les mêlent avec les plumes du *paon*, pour en faire des enseignes militaires. On les apprête, on les tord de différentes manières, et on les teint en diverses couleurs; celles des mâles sont plus susceptibles de retenir les teintures que celles des femelles; elles sont aussi plus larges, mieux fournies et plus fines. Il est bon de savoir encore que les plumes dont on fait le plus de cas, s'arrachent à l'animal vivant, et on les reconnoît en ce que leur tuyau, étant pressé dans les doigts, donne un suc sanguinolent; celles, au contraire, qui ont été arrachées après la mort, sont sèches, légères et fort sujettes aux vers. On emploie les plumes grises qui sont sous le ventre de l'*autruche*, à diverses garnitures, après qu'on les a frisées avec le couteau. Toutes ces plumes, que notre luxe a su découvrir au milieu des solitudes les plus sauvages et les plus stériles, nous viennent, par la voie du commerce, du Levant, de Barbarie et de la côte occidentale de l'Afrique. Il s'en chargeoit chaque année, pour Marseille, dans le seul port d'Alexandrie, pour 40 ou 50,000 francs.

*Chasse de l'Autruche.* — Les struthophages chassoient les autruches avec l'arc. Quelquefois ils se couvroient de leurs peaux en passant la main droite dans le cou, et lui donnant les mêmes mouvemens que si l'animal eût été vivant; de l'autre main, ils répandoient du grain, afin d'attirer les autruches dans les pièges qu'ils leur avoient préparés. On leur tendoit aussi des filets; mais ces deux manières de prendre les autruches, la première décrite par Strabon, et la seconde par Oppien, ne sont plus en usage, et les peuples modernes ne se servent plus guère que de chiens et de chevaux, comme cela se pratiquoit au temps de Xénophon. C'est avec ses coursiers si renommés que l'Arabe fait la chasse à l'*autruche*; c'est un des exercices dans lequel il déploie le plus d'adresse et d'industrie, comme son cheval le plus d'impétuosité; et si l'oiseau apportoit plus d'intelligence dans sa fuite, sa course, plus rapide que celle du cheval le plus léger, l'auroit bientôt mis hors des atteintes et même hors de la vue de ses ennemis. Mais l'*autruche* décrit presque toujours un cercle plus ou moins étendu, que l'Arabe sait couper à propos. Il parvient ainsi, à force de patience, et souvent après huit à dix heures de fatigues, à dompter l'oiseau et à l'arrêter, en lui lançant un bâton entre les jambes. S'il a des chiens levriers, il en vient plus tôt et plus aisément à bout. Quelques Arabes plus patiens se tiennent à l'affût derrière des buissons, et attendent que leur proie passe à leur portée pour la tirer à coups de fusil.



Les autres peuples d'Afrique se servent, pour courir l'autruche, de chevaux barbes, qui, après les chevaux arabes, sont les premiers du monde pour la vitesse; ils y joignent aussi des levriers qui achèvent de la harasser. Dans les pays entrecoupés de montagnes, tels que le Cap de Bonne-Espérance, le chasseur ménage son cheval et l'empêche de galoper trop vite, jusqu'à ce qu'il puisse apercevoir encore l'autruche du sommet de quelque montagne; alors l'oiseau, qui l'a descendue en courant, se refroidit lorsqu'il est au bas, ses articulations se roidissent, et il manque rarement, au moins à la troisième course, de se laisser prendre en vie, ou de rester sous le fusil du chasseur. Mais l'on conçoit combien il y a de risques à descendre au galop des hauteurs aussi rudes qu'escarpées.

L'AUTRUCHE À CAPUCHON ou ENCAPUCHONNÉE. *V.* DRONTE.

L'AUTRUCHE BATARDE. *V.* NANDOU.

L'AUTRUCHE DE LA GUYANE. Dénomination donnée mal à propos à l'autruche de Magellan, qui n'aime que les contrées les plus froides de l'Amérique méridionale, et qui n'existe point à la Guyane. *V.* NANDOU.

L'AUTRUCHE DE MAGELLAN. *V.* NANDOU.

L'AUTRUCHE D'OCCIDENT *V.* NANDOU.

L'AUTRUCHE VOLANTE. *V.* OUTARDE D'AFRIQUE. (s. et v.)

AUTURSSIER. La même chose qu'autoursier. *Voy.* le genre ÉPERVIER, espèce de l'AUTOUR. (DESM.)

AUZUBE, *Auzuba*. Arbre de Saint-Domingue indiqué incomplètement par Plumier. Il paroît devoir former un genre voisin des ARGANS, ou être réuni à ce genre. (B.)

AVA. Liqueur enivrante que les habitans d'Otaïti et autres îles de la mer du Sud préparent avec la racine du POIVRIER D'OTAÏTI (*piper methysticum*, Forster), en la mâchant, et en la laissant fermenter. L'usage de cette liqueur hébète, amaigrit, rend les yeux rouges et la peau écailleuse. *V.* POIVRIER. (B.)

AVACARI. C'est un MYRTE de l'Inde. (B.)

AVAGNON. Nom d'une coquille bivalve, du genre CAME, que l'on mange comme les moules. (B.)

AVALANCHES ou LAVANGES et LAUVINES. C'est le nom qu'on donne à des masses de neige qui se détachent, surtout à la fin de l'hiver, du sommet des hautes montagnes, et qui s'augmentent en roulant, à un tel point, que lorsqu'elles arrivent dans les vallées, elles y ensevelissent les habitations et y causent d'autres grands ravages.

Les avalanches renversent et détruisent tout ce qui se ren-

contre sur leur passage ; elles s'élancent , dit l'historien des Alpes , avec une rapidité comparable à celle de la foudre , traversent et sillonnent des forêts en fauchant les plus grands arbres à fleur de terre , avec un fracas plus terrible que celui du tonnerre.

On se prémunit contre ces événemens , soit en laissant subsister quelque portion de forêt au-dessus des villages , soit en construisant de fortes murailles , situées de manière à pouvoir briser l'effort des *avalanches*.

C'est ainsi qu'à *Andermatt* , chef-lieu de la vallée d'Urseren , sur la pente septentrionale du mont Saint-Gothard , on a réservé un bois de mélèzes qui est vis-à-vis de ce bourg , pour garantir la vallée de semblables désastres ( *Saus-sure* , §. 1855 ). On a fait la même chose à Saint-Remi , au pied du grand Saint-Bernard , du côté du Piémont , et dans beaucoup d'autres lieux des Alpes.

A Barège dans les Pyrénées , on a construit sur le penchant de la montagne , une forte digue en pierres sèches , en forme d'éperon , qui met à couvert les bains et les maisons voisines de la chute de ces masses de neige et des torrens de pierre qu'elles entraînent avec elles. Les autres parties du bourg sont garanties par une forêt que l'on conserve soigneusement. ( *Pasumot* , *Pyren.* p. 185 et 218. ) En Suisse et en Savoie , on se sert du mot *avalanche* ; aux Pyrénées on dit *lavanche* , ou *lydts* en patois du pays. (PAT. et LUC.)

Nous empruntons à Bomare l'article suivant :

On appelle en Suisse *lauvines* ou *lavanche* une quantité de neige qui se pelotonne en roulant du haut en bas des Alpes. On en distingue deux espèces : celles qu'on appelle *venteuses* , sont ordinairement accompagnées d'un grand vent qu'elles augmentent encore par leur chute , au point qu'il brise les arbres , qu'il étouffe les hommes et les animaux , et qu'il renverse les maisons. La rapidité surprenante avec laquelle ces *lauvines* roulent jusqu'au bas des vallons où elles s'encaissent dans les enfoncemens et cavités qui s'y trouvent , met les voyageurs dans le plus grand danger ; cependant , comme elles ont peu d'épaisseur , on n'est pas toujours étouffé ; en quoi elles sont beaucoup moins dangereuses que la seconde espèce , que l'on appelle *lauvines foncières* ; parce qu'elles détruisent complètement tout ce qu'elles rencontrent. Formées par une neige beaucoup plus compacte , elles sont infiniment plus pesantes ; elles s'étendent par conséquent moins que les premières , mais elles entraînent avec elles les arbres , les pierres et les morceaux de roc qu'elles trouvent dans la direction de leur chute. Comme elles causent dans les montagnes et les vallons un tremblement ac-

compagné d'un bruit égal à celui du tonnerre , elles donnent ordinairement au voyageur averti, le temps de se soustraire au péril par la fuite.

Les *avalanches* proprement dites, sont déterminées ou par l'agitation de l'air, ou par la fonte d'une partie des masses de neige qui composent les glaciers, et par tout ce qui peut contribuer à faire glisser les neiges, soit anciennement, soit récemment entassées aux sommets des montagnes. Une très-petite pelote s'accroît si fort en roulant, qu'avant d'arriver au vallon elle peut acquérir la grosseur d'une maison, quelquefois celle d'une colline, et couvrir ensuite plusieurs arpens de terre. On pense bien que les habitans des Alpes n'ont négligé aucun moyen de se garantir de ces ravages : ils évitent d'abord de bâtir au pied d'une montagne qui s'élève rapidement ; ils construisent leurs maisons derrière quelque petite colline capable d'arrêter ou de rompre la masse des *avalanches*. Pour passer le mont Saint-Gothard, on traverse la vallée d'Urseren, et l'on voit au-dessous d'un village un bois qui forme un triangle, dans lequel il est défendu ; sous des peines très-rigoureuses, de couper des arbres, parce qu'ils mettent ce village à l'abri des *lauvines*. En plusieurs endroits où elles sont à craindre, on a bâti des murs triangulaires, dont l'angle aigu est tourné vers le côté le plus dangereux de la montagne. Quant aux voyageurs, on leur recommande en Suisse de prendre avec eux des guides qui connoissent les endroits les plus redoutables, de faire leur voyage sans bruit, et de ne pas même parler haut. Enfin, pour dernière sûreté, on tire au milieu des vallons quelques coups de pistolet pour ébranler et mettre en mouvement les pelotes qui pourroient être sur le point de tomber. Dans les passages étroits, on pousse, en hiver et au printemps, la précaution jusqu'à remplir les sonnettes et les grelots des chevaux et des mulets, craignant que leur son n'excite dans l'air un ébranlement capable de déterminer le choc de quelque *lauvine*. En plusieurs endroits, surtout dans le pays des Grisons, on voit au pied des montagnes des voûtes maçonnées et des cavités pratiquées dans le roc, où l'on peut, en apercevant une *lauvine* en mouvement, se retirer pour la laisser passer pardessus. On avertit aussi les voyageurs de ne pas regarder long-temps les *lauvines*, quand même leur direction ne paroîtroit pas dangereuse, parce qu'elles causent un vent si violent, que les hommes et les animaux en sont étouffés. Quelquefois les *lavanches* sont réduites en poussière à l'instant de leur chute, et cette poussière glacée s'élève assez haut et se répand à une assez grande distance. C'est un spectacle des plus beaux et des plus terribles qu'on puisse voir ; il faut en

avoir été témoin pour s'en faire une idée précise. *V.* NEIGE et GLACIERS. (LUC.)

AVALEUR d'OS. Nom donné par les Anglais établis dans l'Inde, à l'*Argala*, à cause de la glotonnerie et de la force de son bec et de son estomac, qui lui permettent de briser les os et de les digérer. *V.* le genre JABIRU. (V.)

AVANACU. Nom malabare du RICIN. (B.)

AVANCARÉ. Espèce de HARICOT des Antilles. (B.)

AVANGOULE. C'est la LENTILLE dans quelques lieux. (B.)

AVAOU. Nom othaïtien d'une GOBIE. (B.)

AVAOUSSES. On appelle ainsi, sur les bords de la Méditerranée, le CHÈNE KERMÈS. (B.)

AVARAMO. Espèce d'ACACIE du Brésil, dont on emploie la décoction contre les ulcères. (B.)

AVARA PALU. HARICOT de Ceylan. (B.)

AVARU. C'est l'INDIGO. (B.)

AVAux. Le CHÈNE KERMÈS porte ce nom dans le département du Gard. (B.)

AVAZ. Nom arabe de l'OIE. (S.)

AVEKONG. C'est la TADORNE au Groënland. (V.)

AVELANÈDE. C'est en général la cupule du gland de chêne, que l'on emploie dans quelques contrées pour le tannage des cuirs; mais c'est plus particulièrement celle du CHÈNE VÉLANI, *Quercus ægylops*, Linn., si bien figuré par Olivier, pl. 13 de son *Voyage dans l'empire Ottoman*. (B.)

AVELINE. Nom d'une coquille terrestre d'Amboine. C'est l'*helix scarabæus* de Linnæus, dont Bruguières a fait un BULIME, et Denys Montfort, son genre SCARABE. (B.)

AVELINIER. Espèce ou variété du NOISETIER, dont le fruit est connu sous le nom d'*Aveline*. (B.)

AVENAT. Synonyme d'AVOINE. (B.)

AVENKA. Nom d'une ADIANTE. (B.)

AVENERON ou AVERON. Espèce d'AVOINE. *V.* ce mot. (B.)

AVENTURINE. On donne ce nom à des pierres de la nature du quartz ou de celle du feldspath, qui, sur un fond coloré et demi-transparent, offrent une multitude de petits points brillans ordinairement de couleur jaune ou argentée, qui sont dus, soit à de petites lames *glaceuses* de la pierre elle-même, soit à quelques paillettes de mica ou autre substance lamelleuse, dont l'extrême ténuité empêche souvent de reconnoître la nature.

L'*aventurine* la plus connue est celle d'Espagne, dont le fond est un quartz rougeâtre, parsemé de points brillans, de couleur d'or ou d'argent. On en a trouvé des morceaux dont

on a pu faire de petites tables d'une seule pièce ; mais de pareils blocs de cette pierre sont extrêmement rares.

On trouve en Sibérie une belle variété d'*aventurine* dans quelques échantillons de ce feldspath vert, où Vauquelin a découvert de la potasse. Il forme quelques petits filons dans une colline de schistes primitifs de la partie méridionale des monts Oural, près de la forteresse de *Troïtzk*, sur la rivière *Ouï*. Les lames de ce feldspath sont quelquefois parsemées de petites parcelles micacées, d'un blanc argentin ; mais cet accident n'est pas commun : j'en ai rapporté des échantillons. Quelques auteurs ont supposé que les variétés aventurinées et non aventurinées de ce feldspath vert étoient deux substances distinctes, et ils les ont placées dans trois localités différentes ; l'une sur les bords de la mer Blanche, et les autres en Sibérie et ailleurs ; et comme, dans l'histoire des minéraux, le lieu natal est une des circonstances les plus importantes, surtout à l'égard de ceux dont la rareté fait présumer qu'ils sont dus à quelque cause particulière, je crois devoir faire observer que ce feldspath vert n'a été jusqu'ici trouvé que dans le seul endroit que je viens de désigner, qui est à plus de cinq cents lieues de la mer Blanche. J'ai parlé de cette pierre dans mon *Hist. nat. des Minér. t. 1, p. 68.*

Le naturaliste *Romé* avoit trouvé un autre feldspath aventuriné dans l'île *Cedlovatoï*, près d'Archangel. Il étoit de couleur d'hyacinthe, demi-transparent, et parsemé de petits points brillans de couleur d'or. Cette variété est connue des joailliers, qui la prisent fort, et la nomment *pièce du soleil.*

V. QUARZ et FELDSPATH AVENTURINÉS. (PAT. et LUC.)

AVENTURINE NATURELLE. V. QUARZ AVENTURINÉ. (LUC.)

AVENTURINE VRAIE. V. FELDSPATH AVENTURINÉ. (LUC.)

AVERANO. V. COTINGA. (DESM.)

AVERNE. Les anciens appeloient *avernes* les grottes ou autres lieux souterrains d'où sortent des vapeurs méphitiques ; tels sont la *grotte du chien*, en Italie ; le *pago di tripargola*, dans la Campanie, etc. (s.)

AVERON ou AVENERON. C'est L'AVOINE FOLLE et quelques BRÔMES. (DESM.)

AVERRHOA. V. CARAMBOLIER. (DESM.)

AVERNO. C'est L'AUNE COMMUN en Provence. (B.)

AVETTE ou APETTE. Nom de l'*abeille domestique*, en vieux français. Il est en usage dans quelques parties de la France. (s.)

AVET, AVETTE, ABETE. Noms de pays du SAPIN. (B.)

AVE VERANO. Nom que les Portugais donnent à un COTINGA que Buffon a décrit sous le nom d'AVERANO. (V.)

AVEUGLE. Poisson qui forme seul un genre voisin des

LAMPROIES , genre que Bloch a appelé GASTROBRANCHE. (B.)

AVEUGLE. Nom vulgaire de l'ANGUIS ORVET. (B.)

AVICENNE, *Avicennia*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, et de la famille des GATILIERS, dont les caractères sont d'avoir: un calice persistant, divisé en cinq parties munies à leur base de trois écailles pointues; une corolle monopétale, dont le tube est campanulé, court, et le limbe presque labié, c'est-à-dire, partagé en quatre divisions inégales, l'une supérieure, plane, un peu échancrée et presque carrée; les trois autres ovales, entières et ouvertes; quatre étamines, dont deux, plus longues, insérées dans le tube de la corolle; un ovaire supérieur, ovale, surmonté d'un style bifide dont la division inférieure est courbée en bas; une capsule coriace, ovale, rhomboïdale, un peu comprimée sur les côtés, uniloculaire, bivalve et monosperme; une semence grosse, composée de quatre lames charnues réunies par un de leurs côtés, desquelles il sort une radicule oblongue, velue, qui germe dans le péricarpe même.

Ce genre comprend trois arbres qui tous sont dans le cas d'être mentionnés ici.

Le premier est l'AVICENNE COTONNEUX, dont Forskaël a fait un genre sous le nom de *sceura*, qui croît dans les Indes et en Amérique, et dont on trouve le fruit chez les apothicaires, sous le nom d'*anacarde orientale*; c'est un très-grand et très-bel arbre qui a les feuilles opposées, oblongues, lisses, vertes en dessus, cotonneuses et blanches en dessous. Les fleurs, d'une odeur agréable, disposées en panicules courtes à l'extrémité des rameaux. Son bois est employé à beaucoup d'usages économiques. On se sert de son brou comme caustique, et ses amandes se mangent, ou servent à faire de l'huile. V. ANACARDIER et pl. A. 15 de ce Dict., où il est figuré.

Le second est l'AVICENNE LUISANT, qui s'élève à quarante pieds de hauteur, et dont les habitans de la Martinique, où il croît sur le bord de la mer, font un grand usage, sous le nom de *palétuier gris*, pour leurs constructions. Ses caractères sont d'avoir les feuilles opposées, lancéolées, luisantes des deux côtés, et des fleurs en grappes terminales.

La troisième est l'AVICENNE RÉSINIFÈRE, qui croît à la Nouvelle-Hollande. Ses caractères sont d'avoir les feuilles larges, lancéolées et velues en dessous. Il transsude de son tronc une gomme de couleur verte, dont les naturels se nourrissent et qu'ils trouvent très-bonne: on la croit cependant échauffante.

Les genres GUAPIRE et HALODENDRON se rapprochent beaucoup de celui-ci. (B.)

AVICEPTOLOGIE. C'est la chasse aux oiseaux. (DESM.)

**AVICULE**, *Avicula*. Genre de testacés de la classe des **BIVALVES**, dont les caractères sont d'avoir : une coquille irrégulière, libre, un peu bâillante par ses crochets, se fixant par un byssus, ayant ses valves d'inégale grandeur, la charnière calleuse et sans dents, la fossette du ligament oblongue, marginale et parallèle au bord qui la soutient.

Ce genre, fort voisin des **CRÉNATULES** de Lamarck, faisoit partie de celui des **MOULES** de Linnæus, et a été établi par Bruguières sous le nom d'*hironde*. Il renferme une douzaine d'espèces dont les plus importantes à connoître sont l'**AVICULE HIRONDE**, qui se trouve dans les mers d'Europe, et l'**AVICULE PERLIÈRE**, qu'on pêche dans celles des Indes et de l'Amérique.

L'**AVICULE HIRONDE** est peu épaisse, plate, arrondie, et porte dans la direction de ses charnières deux prolongemens inégaux en forme d'ailes, qui augmentent sa longueur, au point de la rendre double de sa largeur. La petite aile est arrondie, et l'autre pointue; la surface extérieure est lisse, jaune ou brune; l'intérieure est nacrée, et offre souvent des tubercules de perle. Si on la voit, dans les cabinets, entièrement nacrée, c'est parce qu'on l'y dépouille de sa surface extérieure.

L'**AVICULE PERLIÈRE**, ou la *moule mère-perle*, est aplatie, presque orbiculaire, ridée, grisâtre en dessus et nacrée en dedans. Elle acquiert un demi-pied de diamètre sur un à deux pouces d'épaisseur. C'est principalement dans son intérieur qu'on trouve ces tubercules d'un blanc argentin, tantôt isolés, tantôt adhérens, qu'on connoît sous le nom de *perles*, que le luxe recherche comme ornement, et que les riches ont toujours payés fort cher. *V. pl. A. 6*, où elle est figurée.

La pêche des perles étoit autrefois beaucoup plus en faveur qu'aujourd'hui; cependant il y a encore plusieurs endroits dans l'Inde où l'on s'en occupe spécialement, savoir : dans le golfe Persique, autour de l'île de Ceylan, et sur les côtes du Japon. Pour avoir les *avicules* qui sont attachées aux rochers au fond de la mer, des plongeurs, stylés à ce seul objet, y descendent dans une corbeille lestée d'une pierre, et lorsqu'ils ont détaché une certaine quantité de coquilles, ou qu'ils ne peuvent plus se passer d'air, ils font remuer les cordes qui les tiennent suspendus, et on les tire en haut. On dit qu'il est de ces plongeurs qui restent une demi-heure sous l'eau, mais que le plus grand nombre ne peut y travailler plus d'un demi-quart d'heure. Ce sont généralement des jeunes gens que le despotisme force, dès leur bas âge, à se consacrer à ce dangereux métier; car la pêche des perles n'est pas permise à tout le monde : c'est un droit que se réservent par-

rouit les tyrans de ces contrées , mais qu'ils afferment plus souvent qu'ils ne l'exercent directement, à raison des chances souvent infructueuses de ces résultats.

Lorsque ces coquilles sont tirées de la mer, on les étend au soleil, où elles ne tardent pas à s'ouvrir et à permettre la recherche des perles qu'elles peuvent contenir. On n'en trouve que dans un petit nombre, et rarement de bien formées : c'est ce qui fait que celles d'un certain volume se soutiennent toujours à une grande valeur. Il est des années où la dépense de la pêche est plus considérable que son produit. La quantité de coquilles qu'on sort ainsi de la mer, est si considérable, que l'infection qu'elles répandent est meurtrière pour les ouvriers et les habitans à une certaine distance des côtes.

La coquille de l'*avicule perlière* a plus d'épaisseur nacrée que la plupart des autres coquilles, et fournit au commerce ce qu'on appelle la *nacre de perle*, matière que les joailliers et les tabletiers transforment en meubles d'agrément et en bijoux de plusieurs sortes.

On a attribué en médecine de grandes vertus aux perles et à la nacre de leur coquille; mais elles se réduisent, en réalité, uniquement à celle de la terre absorbante ou calcaire, si commune dans la nature, et par conséquent sans valeur. *V.* au mot PERLE.

Les AVICULES NOIRE et de la CHINE sont figurées pl. 38 des Mélanges de Zoologie de Léach.

L'animal de l'avicule a été nommé GLAUCUS par Poli qui l'a figuré avec des détails anatomiques, pl. 31, n.<sup>os</sup> 17 et 21 de son ouvrage sur les testacés des mers des Deux-Siciles. (B.)

AVIGNON. *V.* AVAGNON. (DESM.)

AVI-HI-AVI. Arbre du genre Dillenie. (B.)

AVILA. Fruit de la FEUILLÉE à FEUILLES EN CŒUR. (B.)

AVILLONS (*Fauconnerie*). Doigts postérieurs des oiseaux de proie. (s.)

AVIOSA. Nom du BOA DEVIN. (B.)

AVIRON. Nom donné aux pattes de quelques insectes aquatiques, tels que la *notonecte*, la *corise*, etc. (O.)

AVOCATIER. Arbre du genre des LAURIERS. (B.)

AVOCETTA. Nom italien de l'AVOCETTE. (s.)

AVOCETTE, *Recurvirostra*. Genre de l'ordre des ÉCHASSIERS et de la famille des palmipèdes. *V.* ces mots. (M. Cuvier place les *avocettes* dans le même ordre, et Latham en fait la section de ses palmipèdes à longs pieds). *Caractères* : bec long, subulé, un peu aplati en dessus, comprimé latéralement, retroussé, à pointe flexible et membraneuse; très-aigu; mandibule supérieure sillonnée à la base sur chaque côté; narines étroites, longitudinales, ouvertes,



situées dans un sillon ; langue courte ; entière ; doigts antérieurs réunis par une membrane échancrée dans le milieu ; le postérieur très-court et élevé de terre ; ongles courts, en forme de faux ; la première rémige la plus longue de toutes.

Les *avocettes* ont les jambes fort longues et la queue fort courte , en comparaison du volume du corps ; un tubercule charnu s'élève sous la peau près de l'œil ; mais la forme très-singulière et unique de leur bec , les fait distinguer au premier abord. Sa forte courbure est tournée en haut , de sorte que le dessus du bec présente une profonde concavité en arc de cercle relevé , dont le centre est au-dessus de la tête , et la pointe revient en avant.

L'on ne connoît pas bien encore le parti que peuvent tirer les *avocettes* d'un instrument aussi foible , qui n'a pas la force de béqueter ni de saisir des corps un peu durs. Bail-  
lon , observateur judicieux , n'a presque jamais trouvé dans leurs viscères qu'une matière glutineuse , grasse au toucher , d'une couleur tirant sur le jaune orangé , dans laquelle on reconnoît encore le frai du poisson et des débris d'insectes aquatiques. Cette substance gélatineuse est toujours mêlée , dans le ventricule , de petites pierres blanches et cristallisées ; et quelquefois , il y a dans les intestins une matière grise , ou d'un vert terreux , qui paroît être ce sédiment limoneux , que les eaux douces , entraînées par les pluies , déposent sur leur lit. Les *avocettes* sillonnent et retournent de leur bec flexible la vase la plus molle et l'écume des flots , pour y chercher quelque proie sans consistance , telle que le frai des poissons , les vers aquatiques , etc. , qu'elles avalent avec de petites pierres qui s'y trouvent mêlées.

Mais si le bec des *avocettes* n'a en solidité qu'à peu près ce qu'il faut pour ne pas être absolument inutile à la recherche de leurs alimens , il ne peut leur servir en rien pour leur propre défense , et encore moins pour attaquer. Aussi , connoissant toute leur foiblesse , ces oiseaux n'ont pour leur sûreté que la triste ressource d'une défiance continuelle , partage ordinaire du manque absolu de tout moyen de résistance : leur vie est sans cesse agitée par les inquiétudes qui les tiennent dans une surveillance très-active. Ils ne restent pas long-temps dans le même lieu , et il est fort difficile de les approcher , plus encore de les surprendre. Tourmentés par des craintes toujours renaissantes , habitués à fuir à la moindre apparence du danger , ils ont acquis une grande vivacité , et beaucoup de prestesse dans leurs mouvemens ; ils courent avec légèreté sur les rivages , et même , à la faveur de leurs longues jambes , sur des fonds couverts de cinq à six :

pouces d'eau. Dans des eaux plus profondes , ils nagent aussi vivement et avec une égale agilité.

Dans les deux continens, les *avocettes* préfèrent les pays froids aux tempérés; elles ne se montrent pas dans les climats trop chauds, et elles voyagent d'une contrée à une autre. On les trouve plutôt sur les plages de la mer que près des eaux de l'intérieur des terres, et de préférence aux embouchures des fleuves et des rivières.

L'AVOCETTE PROPREMENT DITE (*Recurvirostra avocetta*, Lath. fig. 3, pl. A. 3 de ce Dictionnaire). Elle est de la grosseur du *vanneau*, mais elle est plus grande. Sa longueur est de quinze à dix-huit pouces; son vol a près de quatre pouces; ses jambes sont hautes de sept à huit; et son bec, qui est trois fois plus long que la tête, en a près de trois et demi. Elle a du noir à la partie supérieure de la tête et du cou, aussi bien que sur chaque aile, où il forme une large bande lustrée; il y en a aussi sur les plumes des ailes et le long de son grand bec. Le reste du plumage a la blancheur éclatante de la neige; l'iris de l'œil est couleur de noisette, et les pieds sont bleuâtres.

L'*avocette* est, dans le premier âge, d'un blanc pur, mais la couleur noire est nuancée de brun, et ces couleurs ne s'avancent pas sur la tête au-delà de l'occiput; les plumes scapulaires sont bordées de roux, et leur extrémité est d'un roux cendré; les pieds sont cendrés, et plus l'oiseau vieillit, plus il a de noir sur son plumage. La femelle est un peu plus petite que le mâle; celui-ci a la tête plus ronde, et le tubercule, qui est près des yeux, plus renflé.

Les *avocettes* de notre continent préfèrent les contrées du Nord, qu'elles quittent aux approches de l'hiver pour descendre plus au Midi; et y retourner au printemps. Dans leurs fréquens voyages, elles ne vont guère, vers le Sud, au-delà des régions tempérées. On les voit rarement en Italie, et plus rarement encore en Sardaigne, où, suivant Cetti, elles arrivent en mars, et fréquentent les bords des marais salins. Elles se rendent en grand nombre deux fois l'année, au printemps et à la fin de l'automne, sur une partie de nos côtes de l'Océan et de celles d'Angleterre; elles y font leurs nichées. Quelques-uns de ces oiseaux remontent fort haut dans les terres, en suivant le bord des eaux; ils pondent deux œufs, et rarement trois, dans un petit trou entouré d'herbe, ou seulement dans le sable; ces œufs sont d'un cendré verdâtre, couverts de taches noirâtres.

On voit communément les *avocettes* en Zélande, en Danemarck, en Suède, en Russie, en Sibérie, sur les bords de la mer Caspienne, et dans les parties boréales de l'Amé-

rique septentrionale, d'où elles s'avancent jusqu'à la Nouvelle-Ecosse, où Vieillot les a trouvées.

Quoique l'*avocette proprement dite* remonte quelquefois les fleuves et les rivières, on voit néanmoins, par l'énumération précédente des lieux où l'on observe cette espèce, que les eaux salées l'attirent davantage, parce qu'elle peut apparemment y fouiller avec plus de facilité une nourriture plus abondante. Son cri s'exprime bien, dit-on, par les deux syllabes *twit, twit*. M. Salerne dit que, quand on la fait lever de dessus son nid, elle contrefait l'estropiée, autant et plus que tout autre oiseau. L'on ignore la durée de son incubation, aussi bien que quelques autres traits de sa manière de vivre; il est en effet très-difficile d'observer des oiseaux aussi sauvages, aussi vifs et aussi inconstans.

#### L'AVOCETTE D'AMÉRIQUE. V. GRANDE AVOCETTE.

La GRANDE AVOCETTE (*Recurvirostra americana*, Lath.) est d'un tiers environ plus grande que l'*avocette proprement dite*, et le dessus de sa tête et de son cou, au lieu d'être noir, a une teinte roussâtre claire aussi bien que la poitrine. On la trouve au nord de l'Amérique.

Mauduyt a reçu la même espèce de la Louisiane; mais les individus qui lui ont été envoyés avoient du blanc sali de grisâtre, et non de roux, sur le derrière de la tête et toute la longueur du cou. (*Encyclopédie méthodique*.) Ces individus étoient des jeunes.

L'AVOCETTE BLANCHE DE LA BAIE D'HUDSON est une variété accidentelle de la BARGE. V. ce mot.

L'AVOCETTE À TÊTE BLANCHE, *Recurvirostra leucocephala*, Vieill. Cette espèce, qu'on a trouvée aux terres australes, a la taille de l'*avocette* d'Europe, et est entièrement blanche, à l'exception des ailes qui sont noires; le bec est de cette couleur, et les pieds sont bruns.

L'AVOCETTE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE, *Recurvirostra Novæ-Hollandiæ*, Vieill. C'est cette espèce et non la grande *avocette*, comme le croient les ornithologistes, d'après une description imparfaite de Dampier, qu'on trouve à la Nouvelle-Hollande. Elle a la tête et la moitié du cou d'un roux très-foncé; une partie des couvertures supérieures des ailes et les plumes noires; le reste du plumage blanc; le bec et les pieds noirs. Sa taille égale celle de l'*avocette* d'Amérique.  
(s. et v.)

AVOINE, *Avena*. Genre de plante de la triandrie digynie et de la famille des graminées, dont quelques espèces sont d'un grand intérêt pour le nord de l'Europe, sous les rapports de la nourriture des bestiaux.

Les caractères du genre consistent en une balle calicinale de deux valves, renfermant deux ou un plus grand nombre de fleurs ; en une arête articulée , plus ou moins torse , placée sur le dos de la valve extérieure de la balle florale.

Depuis peu on a séparé quelques espèces de ce genre pour en former les genres TRISETAIRE, DANTHONIE, VENTENATIE, ARRHENATHÈRE et GAUDINIE.

Malgré ce retranchement, le genre des avoines contient encore plus de cinquante espèces , dont les plus communes ou les plus importantes à citer sont :

L'AVOINE FOLLETTE, *Avena fatua*, Linn. , qui a trois fleurs dans chaque balle calicinale , et les semences velues à leur base. Elle est annuelle, et croît dans les champs de presque toute la France. C'est une peste pour les cultivateurs qui ne peuvent la détruire. On l'appelle vulgairement *averon*.

L'AVOINE FROMENTALE, *Avena elatior*, Linn. Elle a deux fleurs dans chaque balle calicinale , et l'arête du fleuron hermaphrodite à peine visible. Elle est annuelle ; on la trouve dans les champs , les prés , partout où la terre est grasse et fraîche ; sa hauteur surpasse quelquefois deux ou trois pieds. C'est un des plus excellens et des plus abondans fourrages indigènes. Les cultivateurs, qui la connoissent sous le nom de *fromentale*, ne peuvent trop la multiplier.

L'AVOINE BULBEUSE, *Avena preclatoria*, Thuil. , se rapproche infiniment de la précédente , et se confond généralement avec elle , quoiqu'elle soit vivace , qu'elle ait les racines bulbenses et en chapelet, les nœuds glabres. Elle croît dans les champs, où la charrue la multiplie par le déchirement de ses racines. Les bestiaux en sont très-friands.

Les AVOINES PUBESCENTE, JAUNÂTRE et DES PRÉS, croissent dans les prés secs , et concourent puissamment à leur supériorité sur les prés bas. On ne peut trop chercher à les multiplier, attendu qu'à leur excellente qualité comme fourrage elles joignent l'avantage d'être vivaces. (B.)

L'AVOINE CULTIVÉE dont les épis sont en panicule, les fleurs , au nombre de deux dans chaque calice , les semences glabres. Elle est annuelle, originaire de Perse , ainsi que l'a observé Olivier pendant son voyage dans cette contrée. C'est le principal objet de culture dans quelques cantons de la France. La *commune* et la *nue* sont celles que l'on cultive : la première donne plusieurs variétés, l'*avoine blanche ordinaire*, l'*avoine blanche de Hongrie* ou du Nord, ou *unilatérale*, l'*avoine brune*, l'*avoine anglaise* ou *potatoe oats*, et l'*avoine rouge foncé*. Ce sont autant de variétés estimées par les agriculteurs et qui se perpétuent sans altération,

L'*avoine nue* est regardée comme une espèce, parce que ses semences tombent dépouillées de leur balle et entièrement nues. On la préfère quelquefois, par cette raison, à l'*avoine commune*, surtout pour faire des gruaux; elle est plus farineuse, et plus alimentaire par conséquent: mais on a remarqué que l'*avoine noire* est celle qui résiste le mieux aux effets du froid; que l'*avoine de Hongrie* grène davantage, et que l'*avoine anglaise* fournit plus de nourriture sous le même volume.

On distingue encore les avoines en *avoine d'automne*, et en *avoine de printemps*, parce qu'en effet ce grain se sème à ces deux époques; mais ce n'est pas une variété différente, car l'*avoine d'hiver* peut devenir insensiblement *avoine de printemps*, en la semant plusieurs années de suite ou en février ou en mars, et vice versa; mais les cultivateurs qui veulent semer avant l'hiver doivent prendre la précaution d'acheter de l'*avoine* qui y est déjà habituée. Les racines de cette plante tallent beaucoup; dès-lors une terre dure et argileuse lui convient moins bien qu'une terre ameublie et suffisamment amendée. Cependant c'est en général sur les défrichemens qu'elle prospère le mieux, et qu'on doit la semer. L'*avoine* semée après une récolte de légumes est d'un bon rapport. On peut aussi la semer avec du *trèfle*. Le temps de la semer est ordinairement depuis février jusqu'au milieu d'avril; mais on peut la semer sans risques avant l'hiver, dans les pays chauds ou tempérés. Toutes choses égales d'ailleurs, l'*avoine d'hiver*, quand elle réussit, donne une plus belle récolte que les *avoines* printanières. On ne sauroit trop tôt semer, selon ce proverbe, *avoine de février, remplit le grenier*; et c'est une loi générale, que plus un grain demeure en terre et a une végétation prolongée, plus la moisson est abondante.

L'*avoine* n'est pas sujette à la *carie*, mais le charbon l'affecte fréquemment. Il faut donc semer plus dru en hiver qu'au printemps.

Comme l'*avoine* s'égrène aisément, on a cru que, pour en perdre moins en la récoltant, il falloit la couper avant sa maturité; mais c'est une erreur. Une autre erreur, malheureusement trop accréditée, c'est que presque partout, après avoir coupé l'*avoine*, on la laisse sur le champ (ce qu'on appelle *javeler*) dans l'intention de faire noircir et grossir le grain. Ce grain, surchargé alors d'une humidité étrangère, se gonfle, paroît pesant et bien nourri, et ne contient que de l'eau. En récoltant les *avoines* à leur point de maturité, en les battant, si cela se peut, ou mettant en gerbier les javelles, lorsqu'elles ont bien ressué, on obvie à tous les inconvéniens; on pré-

vient surtout les accidens du feu , qui prend quelquefois , par le seul effet de la fermentation , dans les tas d'*avoine* serrée trop humide ; enfin , lorsqu'on renferme ce grain , il faut qu'il soit entièrement sec , net , et pur comme le froment.

L'*avoine* est , de toutes les céréales , la plante à laquelle on a attribué le plus de propriétés médicinales. Mais ce grain n'est cultivé que pour fournir à la nourriture de l'homme et des animaux. L'*avoine noire* est abondante en écorce et peu en farine , laquelle étant plus mucilagineuse qu'amilacée , n'absorbe pas une grande quantité d'eau , pèse moitié moins que celle de *froment* , et ne pourroit être employée avec avantage que par les amidonniers. Comme l'*avoine* contient du sucre , de l'amidon et de l'extractif , il n'est pas douteux qu'on ne puisse en faire de très-bonne bière ; mais nous ne pensons pas qu'elle soit préférable à celle qu'on prépare avec l'*orge*. Il suffit , pour développer l'odeur de *vanille* dans l'*avoine noire* , de laver ce grain , de le faire bouillir un moment dans l'eau , et d'en employer la décoction comme véhicule de la féculé des *pommes de terre* et des œufs , pour former des crèmes excellentes. La *balle d'avoine* est utilement employée à faire des paillasses pour les enfans , et des matelas pour les habitans des campagnes , étant douce , souple , peu susceptible d'humidité.

Quels que soient les efforts de l'industrie de ceux qui convertissent l'*avoine* en farine et en pain , ils ne viendront jamais à bout d'affoiblir la couleur foncée et l'amertume nauséabonde qui la caractérisent. Ces mauvaises qualités sont inhérentes à la nature. Cependant on a droit d'être étonné que de graves auteurs aient fait l'éloge le plus pompeux du pain d'*avoine*. Sans doute l'usage d'un pareil aliment peut être sain , puisqu'il y a des cantons où il est la principale ressource de leurs habitans ; mais ce pain est noir , gras , compacte et de mauvais goût ; il revient plus cher aux malheureux qui s'en alimentent , que le meilleur pain d'*orge* et de *seigle*.

Dans la Normandie et la Basse-Bretagne , les habitans des campagnes font , avec le gruau d'*avoine* , de fort bons potages ; les Germains en faisoient la base de leur nourriture. Voici de quelle manière on obtient ce gruau. On prend ordinairement de l'*avoine blanche* , qu'on fait sécher au four ; lorsqu'elle est suffisamment sèche , on la vanne , on la nettoie , et on la porte à un moulin dont les meules sont fraîchement piquées. Le meunier a soin de les tenir un peu éloignées , afin qu'elles n'écrasent pas le grain , et que celui-ci conserve la forme de riz. Par ce moyen , elles enlèvent la totalité de la pellicule. Ce grain ne donne guère au-delà de la moitié de son poids de gruau.

L'*avoine* en grain , est recherchée par tous les animaux , qui en sont extrêmement friands ; mais les chevaux sont ceux qui en font la plus grande consommation , et c'est pour eux qu'elle est spécialement cultivée. Les moutons qu'on engraisse , les agneaux nouvellement sevrés , les oiseaux de basse - cour , avalent l'*avoine* avec avidité. Il faut éviter seulement de la leur donner trop nouvelle ou pénétrée d'une humidité étrangère , dans la crainte que son usage ne cause des dévoiemens , des indigestions ou des tympanites dangereuses.

Il paroît que la cavalerie romaine ne consommoit point l'*avoine* comme nourriture , c'étoit l'*orge* ; et cependant , dans les climats où ce dernier grain est administré aux chevaux , ces animaux ont de la réputation. Tous les voyageurs rapportent qu'en Espagne , en Andalousie , en Mauritanie , en Arabie , en Tartarie , on ne leur donne que de l'*orge* au lieu d'*avoine* ; et ce sont les meilleurs chevaux que l'on connoisse. Mais une remarque à laquelle on n'a peut-être pas fait assez d'attention jusqu'à présent , c'est que souvent on attribue à l'*avoine* ce qui n'est dû absolument qu'à la trop grande quantité qu'on en donne , et que si on rationnoit les animaux , on leur épargneroit beaucoup d'accidens qui résultent évidemment de la surabondance d'alimens.

Au reste , tant qu'on sera persuadé que l'*avoine* est le seul grain qui convienne aux chevaux , nous doutons que les fermiers se déterminent à en circonscrire la culture , parce que le bénéfice qu'ils retirent les arrêtera toujours ; mais nous déclarons que la masse de la subsistance publique gagnera infiniment à la substitution de l'*orge* à l'*avoine* , et qu'une pareille révolution dans la manière de se nourrir , deviendra pour la France une richesse incalculable. Cependant , tout en applaudissant aux vues de ceux qui désireroient qu'on renonçât tout-à-fait à l'*avoine* , nous sommes bien éloignés de partager leur opinion , et de repousser entièrement cette culture , puisqu'encore une fois , elle prospère sur des défrichemens où l'*orge* n'auroit aucun succès , et qu'elle les prépare à rapporter d'autres productions ; d'ailleurs , sa paille est recherchée avidement par tous les animaux. (PARM.)

**AVOINE DES CHIENS.** C'est le PHARELAPPULACÉ. (B.)

**AVOIRA**, *Elais*. Genre de plante de la monoécie hexandrie et de la famille des palmiers , dont les caractères sont d'avoir : un calice de trois ou de six pièces , et une corolle à six divisions ; six étamines dans les fleurs mâles ; un ovaire supérieur , surmonté d'un style épais , et terminé par trois stigmates , dans les femelles ; une noix ovale , un peu trigone , enveloppée d'un brou fibreux , uniloculaire et marqué de trois trous , peu apparens à sa base.

On compte dans ce genre plusieurs espèces qui ont été énumérées par Aublet ; mais il nous manque encore le développement de leurs caractères botaniques. L'espèce la plus commune est l'AVOIRA ou AOUARA DE GUINÉE, qui se trouve actuellement dans toutes les colonies françaises de l'Amérique, où elle a été portée, à raison de son utilité.

C'est, dit Aublet, le palmier le plus élevé qui croisse à la Guyane. Ses feuilles, toujours terminales, ont jusqu'à dix pieds de long ; elles sont ailées, et leur pétiole est garni d'épines longues et aiguës. Ces pétioles subsistent, et rendent les approches du tronc impossibles. Les fruits sont de la grosseur d'un œuf de pigeon, de couleur jaune et velus. Dans le brou, qu'on appelle *caire*, est une substance jaune et onctueuse, que les singes, les vaches et autres animaux mangent. On en tire, après l'avoir laissé macérer quelque temps, une huile par expression, dont on se sert pour l'apprêt des alimens, pour l'usage de la médecine et pour brûler. De l'amande contenue dans ce brou, on extrait une espèce de beurre d'un très-bon goût, qui est fort adoucissant ; ce beurre est appelé *quioquio* ou *thiothio*, et l'huile, *huile de palmier*.

Les fruits de l'*avoira* ont été confondus, par les auteurs, avec ceux du *cocotier*, parce qu'on les appelle aussi *cocos* ; mais, par contre-coup, on a aussi confondu les *cocos* avec les *avoira* ; car, on appelle, à Cayenne, le cocotier de Guinée, *avoira canne*. V. au mot COCOTIER. (B.)

AVONG-AVONG. Espèce de GASTONE qui croît à Madagascar. (B.)

AVORTEMENT (*Économie rurale*). On appelle *avortement*, dans les animaux domestiques, le part prématuré, c'est-à-dire, la sortie du fœtus hors de l'antre utérin, avant l'époque fixée généralement par la nature pour chaque espèce.

Outre les causes malades et les déficiences qui occasionent souvent cet accident, telles que la disposition vicieuse des organes de la génération, la chute du vagin ou de la matrice, un trop grand relâchement ou une trop grande irritabilité dans cette partie ; le peu d'adhérence des vaisseaux du placenta à cet organe, la disproportion du mâle et de la femelle, surtout lorsque le premier est plus volumineux que la dernière, et des fouillemens imprudens dans le rectum ; un très-grand nombre d'autres causes peuvent encore y donner lieu dans les animaux. Les principales sont : tout exercice violent, comme les courses, les marches, et tous les travaux forcés et très-fatigans ; les fardeaux trop pesans ou mal placés, imposés.



aux bêtes de somme ; les chutes et les écarts ; les froissemens , les coups et les heurts , surtout sur les reins , les flancs et le ventre ; la frayeur ; les variations promptes et fortes de l'atmosphère , et toutes les commotions violentes , comme celle du tonnerre ; les météorisations , les indigestions , et les boissons trop froides , crues et indigestes , administrées surtout à des animaux échauffés ; le voisinage , les provocations et les attaques des mâles ; la construction vicieuse des logemens ; un séjour habituel très-humide ; un long séjour sur le fumier en état de putréfaction , et dans une atmosphère viciée par toute autre cause ; toute fausse position prolongée , et particulièrement celle qui élève trop le devant ; un repos outré , spécialement chez les animaux d'un tempérament lâche et mou ; l'excès de vigueur et d'embonpoint , ou la débilité et l'émaciation ; l'exposition brusque ou continuée aux intempéries des saisons , surtout aux brouillards épais ; une mauvaise nourriture , et notamment pour les herbivores , la pâture de l'herbe rouillée , vasée , ou couverte de frimas ; le passage subit de la nourriture verte à la nourriture sèche , ou de la dernière à la première ; celui de la disette à l'abondance , ou de l'abondance à la disette ; et enfin , toute transition précipitée d'un état à un autre , fût-il meilleur , et toutes les indispositions qui sont ordinairement la suite de ces mauvais traitemens.

Aristote indique aussi ( l. 8 , c. 24 , *De anim. hist.* ) l'odeur d'une lampe éteinte comme une cause suffisante pour faire avorter les jumens ; il ajoute même qu'il y a des femmes sur lesquelles elle produit cet effet ; et cette cause , agissant comme toutes celles qui vicient l'air considérablement , nous paroît encore mériter qu'on y fasse attention.

On remarque assez généralement que l'avortement est plus fréquent au commencement et à la fin de la gestation , que vers le milieu ; et l'on doit redoubler d'attention , à ces époques , afin de le prévenir.

Il est des femelles chez lesquelles l'avortement n'est ni précédé , ni accompagné , ni suivi de symptômes maladiés , et il arrive sans avoir été annoncé. Elles expulsent ordinairement le fœtus et l'arrière-faix ou *le délivre* , sans en paroître incommodées.

Dans ce cas , le repos , une bonne nourriture , et un simple breuvage d'une liqueur spiritueuse tiède , comme du vin coupé avec moitié d'eau , du cidre , du poiré ou de la bière , suffisent pour les rétablir.

Dans le cas contraire , c'est-à-dire , lorsque , avant le terme naturel de la gestation , le gonflement de la vulve et

du fondement , l'inquiétude avec laquelle la femelle se lève et se couche itérativement , sa marche extraordinairement pesante , jointe à la chute subite du ventre qui annonce un prompt affaissement , la position basse et penchée de sa tête , sa tristesse , la blancheur et la sécheresse de sa langue , le frisson et la fièvre , viennent indiquer un part prématuré , annoncé également par l'évacuation spontanée d'une liqueur sérceuse par les mamelles , l'écoulement d'une humeur glaireuse , quelquefois sanieuse et sanguinolente , par le vagin , et les mouvemens désordonnés du fœtus , quand il vit et qu'il est assez avancé en âge ; diverses précautions et opérations peuvent être indiquées.

Dans ce cas , on doit d'abord placer la femelle à couvert , lorsqu'elle ne l'est pas , dans un endroit sain , qui ne pèche pas par trop de chaleur , et encore moins par trop d'humidité ou de fraîcheur ; et l'on doit ensuite l'observer , afin qu'elle puisse être traitée , suivant les occurrences , dans les circonstances graves , sous le rapport des médicamens , dont nous ne parlerons pas ici , leur administration devant toujours être scrupuleusement réservée aux gens de l'art , ainsi que les opérations délicates , sous peine d'éprouver des accidens , et même des pertes qui ne sont que trop fréquentes lorsqu'on manque à cette attention. Nous nous bornerons donc aux indications les plus simples et les plus faciles , que tout homme intelligent et adroit peut remplir en l'absence des artistes.

Une des premières indications à mettre en usage , consiste à débarrasser le canal intestinal par des lavemens et des boissons délayantes. Lorsque le fœtus ou les membranes qui l'enveloppent se présentent à l'extérieur de la vulve , dans un état stationnaire prolongé , on peut , sans inconvénient et souvent avec beaucoup d'avantage , en faciliter la sortie en se frottant la main et le bras avec une substance grasse , qui ne soit pas rance , comme de l'huile nouvelle , du beurre frais , ou , à leur défaut , avec une substance mucilagineuse , telle que l'eau de graine de lin , de mauve ou de guimauve ; et , en cherchant à dilater insensiblement l'orifice avec les doigts , ayant soin de se bien rogner les ongles auparavant , on peut aussi tirer doucement ce qui se présente , et parvenir même jusqu'à l'orifice de la matrice , qui est quelquefois resserrée et s'oppose à la sortie ; mais , dans ce cas , il est de la plus haute importance d'agir lentement et doucement , car des tentatives brusques et violentes pourroient entraîner la chute de la matrice.

Lorsque la matrice est encore entièrement fermée , son orifice n'ayant pas commencé à se dilater ( ce dont on peut

s'assurer en fouillant prudemment avec les précautions que nous venons d'indiquer), il faut bien se garder de chercher, comme on le fait quelquefois, à hâter la délivrance, en fatigant la femelle par des tentatives inutiles et souvent dangereuses.

Dès que cet orifice commence à se dilater, on peut, en y insérant insensiblement les doigts, puis la main, augmenter la dilatation, percer doucement les membranes, lorsqu'elles ne l'ont pas encore été naturellement (ce qui s'aperçoit aisément quand on touche une sorte de vessie ballonnée), puis se saisir du fœtus et l'attirer par degrés au dehors, lors toutefois que la nature qui exécute bien mieux que l'homme toutes ces opérations, ne donne pas à la mère assez de force pour expulser elle-même son fruit prématuré.

On parvient encore quelquefois à l'aider à se débarrasser elle-même, ce qui vaut toujours mieux, en lui serrant à diverses reprises les naseaux, pour suspendre un peu sa respiration, ou en lui administrant quelque sternutatoire, ou quelque lavement rendu irritant par le tabac, le sel et quelque autre moyen équivalent.

On prend quelquefois les enveloppes du fœtus pour une chute du vagin ou de la matrice, et on se hâte de les faire rentrer et d'essayer de les assujettir. On contrarie ainsi la nature, dont les moyens triomphent ordinairement de cet obstacle que lui opposent l'erreur et l'ignorance; mais on doit se défier des charlatans qui, sous le prétexte de l'aider, retardent ainsi souvent sa marche, qu'ils cherchent fréquemment encore à précipiter.

Quelquefois aussi le fœtus a cessé de vivre, long-temps avant qu'il se montre, ce qui peut s'annoncer par son défaut de mouvement, quand il est assez avancé pour en faire de bien sensibles; et quelquefois encore, il a contracté un degré de putridité plus ou moins prononcé, ce qui s'annonce également par les douleurs vives que ressent et témoigne la mère, par ses frissons, par l'odeur infecte et cadavéreuse de son haleine, par le flétrissement des mamelles, et par la fétidité de ses évacuations diverses, surtout celles du vagin. Dans ce cas, indépendamment des boissons spiritueuses indiquées, il convient de faire doucement, dans la vulve, des injections d'une infusion de plantes aromatiques, aiguisée d'un peu d'eau-de-vie ou de vinaigre.

Lorsque l'avortement a lieu à une époque de la gestation assez avancée pour que les mamelles renferment une quantité de lait qui puisse faire craindre que sa suppression subite ne devienne nuisible, quand le fœtus est mort depuis peu, ou doit traire alors la femelle pendant quelque temps,

et l'on peut donner , sans inconvénient , le lait aux porcs , ou à d'autres animaux qui peuvent s'en nourrir.

On a remarqué que , pour faire dissiper le lait dans ce cas , il suffisoit quelquefois de traire la femelle sur une pelle rouge au feu , et que la vapeur qui s'en élevoit , produisoit cet effet en agissant sur les mamelles.

Lorsque le fœtus n'est pas mort , et qu'il est assez développé pour qu'on puisse l'élever , il y a généralement de l'avantage à le faire , surtout pour la mère qui s'en trouve mieux toutes les fois qu'elle a la force nécessaire pour l'entreprendre. Il est rare cependant que les sujets provenans de fœtus avortés vivent long-temps ; mais quand ils donnent quelque espérance de vie et qu'on désire en profiter , il est souvent utile de les laver dans l'eau tiède , aiguisée d'une liqueur spiritueuse , et de les sécher ensuite , si la mère ne les lèche pas , de leur faire avaler , après , un œuf frais , sans coque , et de leur donner de l'eau d'orge miellée , et du lait tiède coupé , quand la mère ne peut pas les faire téter à temps.

Il est très-important d'user de précautions envers toutes les femelles qui ont avorté , de les tenir chaudement , de les bien couvrir , dans quelques cas , de les soumettre à un régime austère , et d'éviter scrupuleusement tous les abus dans le régime qui leur convient.

Quelle que soit la cause qui donne lieu à un avortement , il est d'observation que les femelles qui l'ont une fois éprouvé , y deviennent , par cela même , plus sujettes , et en quelque sorte prédisposées. On observe encore que plusieurs conçoivent difficilement , et que d'autres en deviennent totalement infécondes , quoiqu'elles soient fréquemment en chaleur. Ces faits sont de nouveaux motifs très-puissans pour porter à éviter soigneusement tout ce qui doit donner lieu à un accident qui peut avoir des suites aussi fâcheuses , et pour réformer les femelles qui l'ont éprouvé.

Les vaches y paroissent plus sujettes que les femelles de toutes les autres espèces d'animaux domestiques , sans doute parce que la domesticité pèse davantage sur elles que sur les autres. Il devient quelquefois enzootique , et paroît même contagieux chez elles , dans quelques localités , sans qu'on puisse en découvrir la cause réelle. Les jumens y sont encore assez sujettes , puis les brebis : les truies le sont moins , quoiqu'on accuse le trèfle vert de l'occasioner quelquefois dans ces animaux ; les chèvres l'éprouvent très-rarement ainsi que les chattes , même après des chutes ; et les chiennes bien tenues et en bon état , y sont également très-peu sujettes.

L'avortement a lieu aussi dans les oiseaux ; et les œufs dont la coque est molle , qu'on appelle ordinairement *œufs hardés* , ne sont autre chose que des germes avortés , dont on ne peut espérer aucune production en les soumettant à l'incubation.

On prévient quelquefois l'avortement , comme on facilite la conception , par une saignée faite à propos , dans les femmes plethoriques.

Les femmes qui avortent ne délivrent pas toujours , ou elles le font souvent très-difficilement. Quelquefois aussi elles éprouvent de fréquentes ardeurs utérines , et elles tombent ordinairement dans l'atrophie et le marasme ; on doit donc , d'après ces motifs et les précédens , se défaire le plus promptement possible de celles qui sont sujettes à cet accident , qu'on doit encore s'attacher fortement à prévenir , à cause des suites fâcheuses qu'il entraîne presque toujours. *V. ACCOUPLEMENT , GESTATION et PART. (YVART.)*.

**AWATCHA.** Espèce de figuier du Kamtschatka. *Voyez FAUVETTE. (V.)*

**AWAOU.** *V. AVAOU. (S.)*

**AWAVU.** C'est une espèce de poisson du genre des *GOBIES* , et qui a été observée dans les petites rivières de l'île d'Otaïiti , la principale des îles de la société , dans l'Océan pacifique. *(B.)*

**AXE DES CRISTAUX.** C'est , pour chaque cristal , une ligne droite menée dans une direction telle , qu'elle soit symétriquement placée relativement aux faces de la molécule primitive. Par exemple , toutes les diagonales d'un cube sont des axes , parce qu'elles jouissent de cette propriété de symétrie. Ainsi un cube a huit axes : il y a des solides qui ne peuvent en avoir qu'un seul. Tel est , par exemple , le rhomboïde obtus qui sert de forme primitive à la chaux carbonatée rhomboïdale. L'axe est la diagonale qui joint les sommets des angles solides obtus. *M. Laplace* a fait voir que , dans les cristaux qui réfractent doublement la lumière , les forces qui produisent la réfraction extraordinaire émanent toujours de leur axe ; et j'ai prouvé qu'il en est de même pour les forces qui produisent la polarisation. J'ai découvert également que ces forces doivent être distinguées en deux espèces , les unes attractives , les autres répulsives ; ce qui produit deux sortes de double réfraction , l'une dans laquelle le rayon extraordinaire est attiré vers l'axe , comme dans le cristal de roche , la chaux sulfatée , etc. , et l'autre dans laquelle ce même rayon est au contraire repoussé , comme dans la chaux carbonatée rhomboïdale , l'arragonite , le béril , etc. Enfin il y a des cristaux

où il ne se forme pas du tout de rayon extraordinaire, et qui par conséquent n'exercent pas la double réfraction : ce sont ceux qui ont, pour forme primitive, un octaèdre régulier ou un cube. Alors ces cristaux ont plusieurs axes symétriquement placés, et l'on pourroit conjecturer qu'ils n'ont pas la double réfraction, parce qu'il émane de ces divers axes des forces qui s'entre-détruisent. (BIOT.)

**AXE FLORIFÈRE.** Partie qui supporte les fleurs, soit médiatement, soit immédiatement. *V.* FLEURS.

Palisot Beauvois, dans son important ouvrage intitulé *Essai d'une nouvelle Agrostographie*, a divisé l'axe des GRAMINÉES, dont il tire, pour la distinction des espèces et des genres, un plus grand parti que les autres botanistes, en *axe simple ou entier*, et en *axe articulé ou denté*. (B.)

**AXERAS.** Nom arabe de l'ASPHODÈLE. (B.)

**AXIE**, *Axius*, Léach. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des macroures, section des homards. Les *thalassines*, les *gébies*, les *callianasses* et les *axies* ont une grande affinité avec les écrevisses; mais ils en diffèrent par leurs antennes extérieures, dont le pédoncule n'est pas écaillé, et par les deux feuillets latéraux de la nageoire du bout de la queue, qui ne sont que d'une seule pièce. Les axes et les callianasses ont les quatre pieds antérieurs terminés en pince didactyle, ce qui les distingue des thalassines et des gébies. Les pieds suivans sont onguiculés dans les axes, tandis que les deux dernières paires n'ont point de crochet au bout dans les callianasses.

L'AXIE STIRYNQUE, *Axius stirynchus*, Léach; *Linn. Soc. trans.*, tom. 11, pag. 343; pointe antérieure du test bordée, carénée dans son milieu; deux lignes élevées et courtes par derrière; extrémité postérieure du test échancrée. Sur les côtes maritimes de l'Angleterre. (L.)

**AXIE**, *Axia*. Arbrisseau rampant, à feuilles ovales, lancéolées, crénelées, velues, inégales, opposées; à fleurs d'un blanc rougeâtre, très-petites, presque terminales, qui forme un genre dans la triandrie monogynie, intermédiaire entre les TASSOLS et les VALÉRIANES. *V.* ces mots.

Ce genre, établi par Loureiro, offre pour caractères: un calice de trois folioles inégales et caduques; une corolle monopétale à dix divisions arrondies; trois étamines; un ovaire inférieur, ovale, sillonné, surmonté d'un style à stigmatte épais.

Le fruit est une semence ovale, sillonnée et hérissée.

Loureiro rapporte que l'*axia* est aussi recherché à la Cochinchine que le *gin-seng* à la Chine. On l'estime fortifiant, sudorifique, propre à guérir les fièvres intermittentes, les obsz

tructions de la matrice ; à chasser les crudités de l'estomac et les humeurs visqueuses du poumon.

Il est douteux qu'il doive être séparé des TASSOLS, *Boerhaavia*, Linn. (B.)

AXINÉE, *Axineæ*. Genre de mollusques établi par Poli, dans son *Histoire des Testacés des Deux-Siciles*, parmi les animaux des ARCHES de Linnæus, qui ont été divisés en trois genres par Lamarck.

Ses caractères consistent à être privé de siphon, à avoir un pied creusé dans son milieu et transversalement fendu ; les branchies séparées et libres dans leur partie supérieure.

L'*arche velue*, figurée avec des détails anatomiques très-précieus, pl. 26, n.<sup>os</sup> 2 et 3 de l'ouvrage précité, sert de type à ce genre. V. au mot ARCHE et au mot PÉTONCLE. (B.)

AXINEE, *Axinea*. Genre de plantes de la décandrie monogynie et de la famille des mélastomes. Il offre pour caractères : un calice persistant, en entonnoir, à limbe à six dents ou entier ; une corolle de six pétales, en forme de doilire, insérés sur un disque ; douze étamines déclinées, comprimées, insérées sur le disque, et alternativement grandes et petites ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style recourbé et d'un stigmate obtus ; une capsule oblongue, tronquée, légèrement hexagone, ombiliquée, couronnée par douze courtes cornes, enveloppée par le calice, à six loges, à six valves, et contenant plusieurs semences cunéiformes, insérées à un réceptacle oblong.

Ce genre est constitué par deux arbres du Pérou, fort voisins des VALDÉSIES et des BLAKÉES. (B.)

AXINITE. Minéral de la classe des pierres, qui doit son nom à la manière particulière dont se présentent ses cristaux ordinairement minces et à arêtes vives, que l'on a comparés au fer et au tranchant d'une hache. La couleur presque toujours violette de ses cristaux l'avoit fait nommer d'abord *schorl violet*, puis *yanolithé*. L'*axinite* se présente en cristaux implantés de champ sur leur gangue, ou groupés entre eux ; ils dérivent d'un prisme droit dont les bases sont des parallélogrammes obliques de 101 deg. 32 min. et 38 deg. 28 min. L'*axinite* n'offre jamais cette forme, qui ne s'obtient même pas par le clivage. Les formes secondaires sont d'abord le prisme quadrangulaire oblique, à bases obliques, comme celles de la forme primitive (cette forme secondaire pourroit être prise pour un rhomboïde) ; d'autres fois les arêtes du prisme qui aboutissent aux angles aigus des bases, sont remplacées par une face et l'extrémité recoupée par une ou deux facettes trapezoïdales. Ces diverses formes, et plusieurs autres, se trouvent presque toujours dans les mêmes groupes

de cristaux, et distinguent complètement l'axinite de toutes les substances minérales cristallisées, et notamment du sphène.

L'axinite raye le verre et le feldspath; elle fait feu au briquet, en répandant l'odeur de pierre à fusil; sa cassure est raboteuse et vitreuse. Des fragmens exposés à la flamme du chalumeau fondent en bouillonnant et en un verre gris. M. Brard a remarqué que les cristaux violets qui n'étoient point symétriques dans leurs formes, étoient électriques par chaleur. La pesanteur spécifique de l'axinite est de 3,2 à 3,3, c'est-à-dire, un peu plus foible que celle du titane-silicéocalcaire, qu'on avoit d'abord nommé *sphène*, et avec lequel on pourroit quelquefois confondre l'axinite. On a deux analyses de cette substance; toutes les deux offrent les mêmes principes, mais dans des proportions différentes.

Analyse de l'axinite par...	Klaproth.	Vauquelin.
Silice. . . . .	55	44
Alumine. . . . .	26	18
Chaux. . . . .	9	19
Fer . . . . .	9 oxydé.	14
Manganèse . . . . .	1 oxydé.	4
Perte. . . . .	0	1
	100	100

L'axinite gît dans les fentes et les gerçures des roches primitives, qu'elle tapisse de ses brillans cristaux, conjointement avec le quartz limpide, le feldspath, l'épidote, la préhnite, l'amiante et la chaux carbonatée. Elle est quelquefois saupoudrée de chlorite, et souvent alors les cristaux sont plus réguliers, de formes très-simples et renferment une telle quantité de chlorite, qu'ils sont verts et opaques, et qu'on a lieu d'être étonné que leur régularité n'en ait point été altérée. « Les cristaux d'axinite, dit M. Patrin, forment, « par leur assemblage sur les parois de ces roches, des « croûtes d'un travers de doigt d'épaisseur, et dont on peut « détacher des morceaux de la largeur de la main et au-delà... « La partie voisine du rocher n'offre ordinairement qu'une « cristallisation confuse; le côté opposé présente des cris- « taux presque toujours placés de champ. Quelquefois la « partie postérieure a pour support la chlorite terreuse, et « cette matière molle a permis aux cristaux d'axinite de « prendre leur forme ordinaire; mais elle s'est mêlée dans « leur substance de manière à leur donner sa couleur, de « sorte qu'on voit des échantillons dont une face est cou- « verte de cristaux violets, et l'autre de cristaux verdâtres. »

Ce que nous venons de dire s'applique spécialement à l'axinite du Dauphiné, contrée dans laquelle on a d'abord



découvert cette substance. Elle se trouve dans les environs du bourg d'Oisans (département de l'Isère). A la Balme d'Auris, près les Rampes, elle est accompagnée d'asbeste, et dans une roche à base de serpentine, ou dans une roche fissile composée de feldspath et d'amphibole vert en petits grains. A l'Inferney du mont de Lans, en Oisans, à l'entrée de la gorge de la Romanche, près du pont de Saint-Guillaume, l'axinite violette et verte se montre accompagnée de feldspath en petits cristaux blancs hémitropes, et d'oxyde de fer. Les anciennes fouilles ont donné des groupes de la plus grande beauté pour la grandeur et la conservation des cristaux; ceux-ci ont jusqu'à deux pouces dans leurs dimensions. M. le comte de Bournon cite un cristal isolé de deux pouces en carré, qui vient probablement de ce lieu ou des roches de l'Armentière, localité autrefois très-riche en cette substance, sur la rive droite de la Romanche, vis-à-vis le bourg d'Oisans; c'est un lieu presque inaccessible. L'axinite violette, verte ou chloritée, y est en veines ou dans des cavités ou poches, avec le quartz, le feldspath, l'épidote, la préhnite, etc.

Enfin l'axinite se retrouve en Dauphiné, au pied de la montagne des Chalanches, et à peu de distance de la cascade de Baton.

L'axinite des Pyrénées existe au pic d'Arbesson, vallée d'Aure, et dans les éboulis du cirque du mont Aroc, dans la même vallée; au pic d'Ereslitz près de Barèges. Elle est d'un violet moins brillant que l'axinite du Dauphiné, en plus petits cristaux, tapissant les fentes des mêmes roches, et accompagnée surtout de grandes masses de chaux carbonatée lamellaire, dans laquelle ses cristaux sont souvent plongés avec de longs prismes d'épidote, et de longs filaments d'amiante, moins soyeuse et moins délicate que celle de l'Oisans. Dans la même montagne, on trouve de la préhnite en petites lames très-minces avec de l'épidote.

Dans les granites d'Alençon, on voit de jolies cristallisations d'axinite violet-brillant. Les mêmes granites recèlent de l'aigue-marine. On n'y a point trouvé d'épidote ni de chaux carbonatée.

Dans la vallée de Chamouni, au dôme du Goûté, l'un de ceux qui constituent le groupe des Monts-Blancs, l'axinite a été découverte en petits cristaux, dans une roche, avec le quartz, le feldspath, et surtout la préhnite en petites lames, comme celle des Pyrénées. Ce gisement ne donne pas la chaux carbonatée. L'épidote se trouve dans plusieurs endroits de la vallée.

En Saxe, à Thum, près d'Ehrenfriedersdorf, et dans le Felbertal, l'axinite se rencontre avec la chlorite et la chaux carbonatée, dans une roche schisteuse avec pyrite et hornblendes.

Elle est d'un violet gris, rarement cristallisée et transparente. Elle y est plus souvent en masses lamelleuses, comme l'axinite de Tresbourg, près de Blankenbourg; au Hartz, aussi accompagnées de chaux carbonatée et d'asbeste, et de même sans épidote. M. Werner avoit donné le nom de *thuzerstein*, changé en *tumite* par Napione, à l'axinite de Thum, la première qu'il ait connue.

Dans la Norvège, près de Kongsberg, l'axinite en petits cristaux, d'un violet léger et éclatant, forme des veines dans de la chaux carbonatée blanche laminaire, qui contient de l'anthracite, du mica noir, du quartz, de l'argent natif, et quelquefois des cristaux de prehnite flabelliformes d'un beau vert. A Arendal, dans la mine de Torbions-Busgrube, l'axinite se montre avec l'épidote, le feldspath, la chlorite, etc.

Dans les granites du comté de Cornouailles, en Angleterre, on trouve de l'axinite en petits cristaux bruns ou d'un violet très-foncé, et peu éclatant. Ces cristaux sont accompagnés d'amiante et remarquables par la multiplicité de leurs facettes, et comme au gisement d'Alençon, on n'a pas observé, dans ce granite du Cornouailles, l'épidote et la chaux carbonatée, mais on y indique l'anatase. Enfin, l'axinite en beaux cristaux violets a été découverte par le célèbre botaniste voyageur Michaux, dans les monts Alléghanis dans l'Amérique septentrionale, et dans le mont Atlas en Afrique, par M. Desfontaines. On l'a retrouvée aussi dans les montagnes qui avoisinent le Cap de Bonne-Espérance et en Espagne.

Le *glass-stein* ou *glass-schorl* de Widenman, n'est autre chose que l'axinite. Sa cassure vitreuse lui a fait donner ces noms. La Lijouterie n'a pu tirer aucun parti de cette pierre.

**AXIRIS**, *Axyris*. Genre de plantes de la monoécie triandrie, et de la famille des CHÉNOPODÉES, dont les caractères sont : d'avoir un calice à trois divisions, et trois étamines dans les fleurs mâles; un calice à deux ou cinq folioles, et un ovaire supérieur arrondi, chargé de deux styles dans les fleurs femelles.

Le fruit est une semence globuleuse, un peu aplatie, enfermée dans les folioles du calice.

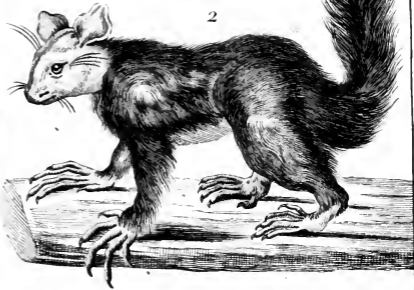
C'est dans les déserts de l'Asie boréale que croissent les quatre espèces d'*axiris*. Une est fruticuleuse; les autres sont annuelles. Leurs feuilles sont alternes, plus ou moins ovoïdes, ou mieux, spathulacées. Ces espèces, dont deux sont cultivées dans le jardin du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, ne présentent rien de remarquable. Persoon a établi le genre CÉRATOSPERME aux dépens de celui-ci. V. le mot DIOTIS. (B.)

**AXIS**. Mammifère ruminant du genre des CERFS. (DESM.)

**AXIS**. C'est le CHANVRE cultivé pour la pipe. (B.)

**AXNEC**. Nom arabe des MOUSSES. (B.)





Desene del.

F. Tardieu Sc.

1. Alouate .

2. Aye - aye .

3. Arvis .

**AXOLOTL.** Larve d'une grande salamandre qui vit dans les lacs du Mexique, et qui appartient probablement ( au dire de Cuvier auquel on doit une excellente dissertation sur ce qui la concerne, dans les Mémoires zoologiques de M. de Humboldt, faisant suite à son Voyage dans l'Amérique méridionale), à la salamandre des monts Alléghanys de Michaux.

On mange l'*axolotl* dans son pays natal. (B.)

**AXONGE.** Partie la plus blanche et la plus solide de la graisse des animaux. L'*axonge* du porc, ou *sain-doux*, est fort délicate et recherchée pour les usages domestiques. C'est la même sorte de graisse qui se nomme *suif* dans les *bœufs*, les *moutons*, etc. (s.)

**AXONOPE**, *Axonopus*. Genre établi par Palisot Beauvois dans la famille des graminées, qui ne diffère des **PASPALES**, que parce que son axe est digité, ses épillets simples et unilatéraux. Il renferme cinq espèces, toutes étrangères. (B.)

**AYA.** Poisson du genre **BODIAN**. (B.)

**AYACA.** Dans l'*Histoire des voyages*, tome 4.<sup>e</sup>, p. 303, il est question de la *spatule d'Amérique*, sous le nom d'*ayaca*.  
V. **SPATULE**.

**AYALLA.** Arbre des Moluques, mentionné par Rumphius, sous le nom d'*arbor versicolor*, à cause des couleurs dont son bois est orné. Ses fleurs et ses fruits ressemblent à ceux du giroffier, et ses feuilles sont opposées et lancéolées.

Les Malais enlèvent son écorce pour la mâcher avec l'arec et le bétel, et se ranimer lorsqu'ils sont languissans.

Il est probable que cet arbre est du genre des **MYRTE**S; mais Rumphius n'entre pas dans d'assez grands détails sur sa fructification, pour en être certain. (B.)

**AYALLY.** Graminée de Saint-Domingue, dont on ne connoît pas le genre. (B.)

**AYAMACA.** Nom de pays de l'**IGUANE**. (B.)

**AYAMALAS.** Nom qu'on donne, dans l'île de Java, à un coq sauvage. V. **COQ**. (v.)

**AYAPANA.** Plante du genre des **EUPATOIRES**, portée du Brésil à l'Île-de-France, comme une panacée universelle, et de là en France, où ses vertus ont été un moment également vantées. Aujourd'hui on est partout extrêmement refroidi sur son compte, et on ne lui accorde plus que les propriétés des autres eupatoires. Elle a été figurée dans le superbe ouvrage sur les plantes de la Malmaison. (B.)

**AYE-AYE** (*Cheiromys*), Cuvier; *Daubentonia*, Geoffr. Genre de mammifères, placés jusqu'à présent parmi les rongeurs et à côté des écureuils, mais qui, d'après les observations de M. de Blainville, paroît devoir être rapporté

à l'ordre des quadrumanes, et à la famille des makis, dans laquelle il devoit être rapproché particulièrement des genres TARSIER et GALAGO.

*L'aye-aye* est un animal de la taille du *chat*, dont la tête est grosse, sphérique et large en arrière, comme celles des quadrumanes que nous venons de nommer. Son museau est court et pointu, et non arqué comme celui de la plupart des rongeurs; ses narines sont terminales; sa lèvre supérieure est entière; ses yeux très-grands sont dirigés en avant, et non latéralement comme ceux des écureuils; ses paupières sont très-fendues, comme dans les animaux nocturnes; ses oreilles grandes et nues sont moins reculées que celles des rongeurs. Comme dans les *tarsiers* et dans les *galagos*, la bouche est grande. La coupe longitudinale de la tête fait voir que l'aire du cerveau est plusieurs fois aussi considérable que l'aire de la face, tandis que dans les rongeurs, et notamment dans le castor, auquel on attribue des facultés intellectuelles très-développées, l'aire de la face est plusieurs fois aussi considérable que celle du crâne. Les orbites ont leur cadre complet; ce qui n'existe pas dans les rongeurs. Les cornets inférieurs du nez sont simples, comme dans les quadrumanes, et les cornets ethmoïdaux sont très-développés.

Les membres antérieurs sont fort courts, proportion gardée avec les postérieurs; ce qui est commun à la plupart des rongeurs et aux makis. Les divers os qui composent le bras et la main sont semblables à ceux des pattes antérieures de ces derniers animaux. Les quatre pieds ont cinq doigts. Les mains ont la paume nue, le pouce assez court et libre; les autres doigts sont très-allongés; le *medius* est excessivement grêle, l'*index* entièrement nu, et le quatrième ou l'*annulaire* plus long que tous les autres. Ses pieds de derrière sont formés en main; le pouce y est court, opposable et muni d'un ongle plat; leurs doigts assez allongés sont égaux en grosseur; l'*indicateur*, comme celui des makis, est le plus court, et il est armé d'un ongle subulé, plus droit et plus aigu que ceux des autres doigts.

La bouche est munie d'un appareil dentaire qui a la plus grande analogie, il est vrai, avec ce qu'on observe dans les rongeurs. Chaque mâchoire supporte deux incisives très-fortes, excessivement comprimées, et ressemblant à des socs de charrue situés en avant, et se correspondant parfaitement. Il y a une barre ou espace interdentaire; point de canines, et quatre molaires de chaque côté à la mâchoire supérieure, et trois seulement à l'inférieure. Ces molaires sont à couronne plate, ce qui provient peut-être de l'âge avancé de l'animal unique sur lequel on a fait ces observations.

Cette conformation des dents paroît avoir été le motif principal qui a engagé les premiers naturalistes qui ont parlé de l'*aye-aye*, à le placer dans l'ordre des rongeurs. Mais si l'on considère que dans les *tarsiens*, les incisives intermédiaires supérieures sont très-grandes, et répondent à deux incisives inférieures, on trouve un rapport de plus entre ces animaux et l'*aye-aye*. En outre, les *tarsiens* et les *galagos*, ainsi que les *loris*, sont, comme ce dernier, des animaux excessivement lents.

Toutefois, l'*aye-aye* doit être considéré comme intermédiaire entre les rongeurs et les quadrumanes; mais par l'ensemble de son organisation, il paroît plus rapproché de ceux-ci : aussi M. de Blainville n'hésite-t-il pas à le placer dans la famille des *makis*.

L'*aye-aye* a le fond du pelage formé d'un duvet fauve clair ou jaunâtre, traversé sur le dos par de longues soies rudes et brunes, dont quelques-unes sont terminées de blanc. Ces soies donnent à cette partie une teinte foncée; les membres sont bruns, la queue noire, non distique comme celle des écureuils, mais également couverte sur toutes ses faces de longs poils roides. La femelle a deux manelles inguinales.

L'AYE-AYE MADÉGASSE, *Cheiromys Madagascariensis*, est la seule espèce connue de ce genre. La découverte en est due à feu M. Sonnerat, naturaliste très-distingué (*Voyage aux Indes Orientales*, tom. 2, p. 137). *Aye-aye* est une exclamation des habitans de Madagascar, et M. Sonnerat l'a appliquée à cet animal, qui se trouve dans la partie occidentale de cette île.

Ces animaux, dit ce voyageur, sont très-paresseux et très-doux; ils ne voient pas pendant le jour, et leurs yeux, couleur d'ocre de rue, sont comme ceux du *chat-huant*. Leur nourriture ordinaire se compose d'insectes et de vers, qu'ils tirent des trous d'arbres, et qu'ils poussent dans leur gosier avec leur très-long doigt du milieu des pieds de devant; ce doigt paroît leur être utile pour s'accrocher aux arbres. Ceux que M. Sonnerat a élevés, n'avoient pour toute nourriture que du riz cuit; ils se servoient, pour le manger, de leurs doigts, comme les Chinois de leurs baguettes. Au lieu de relever leur queue sur le dos comme le font les écureuils, ils la tenoient traînante.

L'*aye-aye*, d'abord placé parmi les écureuils, sous le nom de *Sciurus Madagascariensis* (Gmel.), en a été séparé par M. Geoffroy, qui en a formé un genre particulier, sous le nom de *Daubentonia*. Schreber et Schaw le rapprochèrent des *makis*, en prenant sans doute en considération la forme de ses mains et de ses pieds, et le nommèrent *lemur psilodactylus*. M. Cuvier jugea ensuite nécessaire de changer le nom de

*Daubentonia* en celui de *Chéiromys*, que cet animal a conservé jusqu'à ce jour. (DESM.)

**AYÈNE**, *Ayenia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des MALVACÉES, dont les caractères sont d'avoir : un calice à cinq folioles lancéolées ; cinq pétales qui s'insèrent , par le moyen d'un onglet filiforme , long et courbé en arc , à la base de l'ovaire , et qui convergent en une étoile plane, surmontée dans leur partie moyenne d'une glande pédicellée ; un tube cylindrique , et dont le limbe est à cinq lobes ; cinq étamines , dont les anthères sont cachées sous les pétales ; un ovaire stipité , enfermé dans le tube et surmonté d'un style , dont le stigmate est pentagone ; cinq capsules réunies , monospermes , extérieurement hérissées de petites pointes.

On compte quatre espèces d'*ayènes* , toutes de l'Amérique méridionale , et dont une est annuelle. La structure singulière de leur corolle est tout ce qui les distingue ; mais elle mérite d'être étudiée. (B.)

**AYER**. C'est un arbuste sarmenteux , dont les rameaux sont cylindriques. Ses feuilles sont alternes et ovales ; ses fleurs naissent sur les côtés des rameaux et sont disposées en corymbes. Elles produisent des baies rougeâtres , bonnes à manger. Cette plante , qui semble avoir avec les lierres des rapports marqués , croît à Amboine , près des rivières. Lorsqu'on fait des incisions à ses rameaux , il en découle un suc limpide , propre à désaltérer les voyageurs. (B.)

**AYEZ**. Synonyme d'**AÏL**. (B.)

**AYIRAMPO**. Espèce de **CACTE**. (B.)

**AYLANTHE**. *V. LANGIT*. (B.)

**AYMIRI-AMIRI**. C'est l'**HERNANDIER SONORE**. (B.)

**AYMOUTABOU**. *V. MOUTABIÉ*. (B.)

**AYNITU**. Arbrisseau à feuilles alternes , ovales , anguleuses et dentées , chargées d'une poussière épaisse , blanche et caustique , qui s'attache aux mains lorsqu'on les touche. Ses fleurs naissent en longues grappes aux aisselles des feuilles supérieures , et produisent des capsules à deux ou trois loges , qui renferment chacune une semence. Cet arbrisseau croît dans les Moluques ; son bois est un peu odorant , et sert à faire des fumigations. (B.)

**AYON**. Jeune **COCON** , dans les environs de Charleville. (B.)

**AYOQUANTOTOTL**. Fernandez dit que c'est un oiseau du Mexique , à peu près de la grosseur de notre moineau , dont le plumage est varié de jaune , de noir et de blanchâtre ; il se tient dans les montagnes. Sa chair est un



bon mets ; mais comme son chant est extrêmement foible , on ne le nourrit point en cage. (*Hist. Nov. Hisp. tract. 2, cap. 20.*) Brisson croit que cet oiseau est le même que le *petit-cul-jaune de Cayenne*. Cependant le peu que Fernandez dit de son *ayoquantotoll*, indique un oiseau différent, puisque, indépendamment des couleurs dont Fernandez ne donne pas la distribution, il y a une grande disparité dans l'intensité de la voix, le *petit-cul-jaune* l'ayant aussi forte que celle du *loriot*, au lieu que le gazouillement de l'oiseau du Mexique se fait à peine entendre. *V. CUL-JAUNE.* (S.)

AYOS. Nom espagnol de l'AIL. (B.)

AYOUALALI. *V. OCHROXYLIE.* (B.)

AYOUNITOBOU et AYOULIBA. Noms caraïbes de l'AGNANTHE et d'une EUPATOIRE. (B.)

AYPARHU. Arbre de moyenne grandeur, qui quitte ses feuilles tous les ans, ce qui est rare dans les Moluques où on le trouve. Ses feuilles sont alternes, lancéolées, crénelées. Ses fleurs sont petites, blanchâtres, en grappes axillaires ; elles ont un calice à cinq folioles, cinq pétales, un pistil qui se change en une noix noirâtre, tachée de blanc, et dont le noyau se divise en trois valves, et contient une seule semence. (B.)

AYPI. Espèce de CYNANQUE du Brésil. (B.)

AYRA. Espèce de RENARD de la Guyane. *V. CHIEN.* (DESM.)

AYRI. Palmier du Brésil, qui paroît être une espèce d'AVOIRA. (*V. ce nom.*) Son bois est si dur, que les sauvages en arment leurs flèches, et en font des massues. (B.)

AYRIMIXIZA. C'est le BODIAN BLOCH. (B.)

AYTIMUL. Arbre de moyenne grandeur, dont les feuilles sont alternes et ovales ; les fleurs petites et axillaires ; les capsules ovoïdes, bivalves et monospermes. Cet arbre croît dans les Moluques. Il rend un suc laiteux. Les habitans en font des carquois et des peignes. (B.)

AYTONE. *V. RUPINIE.* (B.)

AYUN. Arbre d'Amboine, dont les fruits sont aigretes, se mangent, et peuvent être employés à teindre les toiles. On ne connoît pas son genre. (B.)

AYVAL. Arbrisseau à feuilles simples, alternes, ovales, lancéolées, qui paroît être dioïque, et dont les fruits sont formés de petites baies réunies comme dans la ronce. Il rend un suc laiteux lorsqu'on l'entame. Ses jeunes pousses se mangent cuites, en guise de légumes. Il croît dans les Moluques. (B.)

AZALA. C'est le nom turc ou arabe de la GARANCE. (B.)

AZALÉE, *Azalea*. Genre de plantes de la pentandrie

monogynie et de la famille des rhodoracées. Ses caractères sont : calice très-petit, à cinq dents; corolle monopétale, tubulée, à trois ou cinq découpures irrégulières; cinq étamines insérées sous le pistil; ovaire supérieur, arrondi, surmonté d'un style à stigmate arrondi; capsule cylindrique, divisée en cinq loges, qui renferment beaucoup de petites semences.

Une douzaine d'arbustes ou plantes fruticuleuses, remarquables par la beauté et quelquefois la bonne odeur de leurs fleurs, sont compris sous ce nom. Les uns conservent leurs feuilles pendant l'hiver, les autres les perdent.

Parmi les premières se trouvent :

L'AZALÉE PONTIQUE, *Azalea pontica*, Linn., qui est souvent confondue avec le *rosage* du même nom, *Rhododendron ponticum*, Linn., mais qui s'en distingue par le nombre de ses étamines, et la couleur jaune de ses fleurs. Ses caractères sont d'avoir les feuilles luisantes, lancéolées, et les grappes de fleurs terminales. Elle croît naturellement dans le voisinage de la mer Noire. On prétend que le miel cueilli dans sa fleur par les abeilles, rend furieux ceux qui en mangent, comme il arriva à l'armée des dix mille, à l'approche de Trébizonde, au rapport de Xénophon.

L'AZALÉE DE L'INDE, arbuste admirable par la beauté de ses fleurs, et que l'on cultive généralement dans l'Inde, à la Chine et au Japon. Ses caractères sont d'avoir les fleurs presque solitaires et le calice velu. Ses fleurs sont grandes et d'un rouge écarlate très-éclatant.

LES AZALÉES DE LAPONIE et COUCHÉE, très-petites plantes des montagnes froides, dont les caractères sont d'avoir les feuilles parsemées de points enfoncés pour l'une, et les rameaux rampans pour l'autre.

Parmi les secondes, on remarque les AZALÉES À FLEURS NUES, À FLEURS ROUGES, et À FEUILLES VISQUEUSES, et leurs nombreuses variétés. Ce sont des arbustes de quelques pieds de haut, et qui croissent naturellement dans les bois humides de l'Amérique septentrionale, dont ils font l'ornement au premier printemps, tant par la position de leurs fleurs, qui forment un bouquet au sommet des rameaux, que par leur couleur d'un rose tendre, et par l'odeur douce qu'elles répandent. Les feuilles ne paroissent qu'après les fleurs dans la première de ces espèces, et en même temps qu'elles dans la seconde et la troisième. On les cultive toutes dans les jardins d'ornement. J'ai vu ces *azalées* sur leur sol natal, où elles fleurissent à des époques différentes.

Lorsqu'on veut jouir, dans les jardins, de tous les agréments des *azalées*, il faut les planter à l'exposition du nord

ou du levant, dans une terre légère, fraîche et substantielle, et ne jamais leur faire sentir le tranchant de la serpette que pour les dégager de leur bois mort. On les multiplie très-aisément de marcottes. L'effet qu'elles produisent, lorsqu'elles sont en fleur, est très-agréable et se prolonge pendant près d'un mois.

M. Desvaux a établi le genre **LOISELEURIE** aux dépens de celui-ci. (B.)

**AZAMICOS.** Avicenne désigne sous ce nom le **CHAR-DONNERET.** (S.)

**AZARA,** *Azara.* Genre de plantes de la polyandrie monogynie, dont le caractère consiste en un calice persistant, divisé en plusieurs découpures ovales, aiguës; point de corolle; plusieurs filamens capillaires plus courts que les étamines, insérés entre le réceptacle et le calice; une trentaine d'étamines; un ovaire supérieur, pentagone, à style subulé et à stigmate obtus; une baie presque ronde, uniloculaire, surmontée du style qui persiste, et renfermant un grand nombre de semences ovales, attachées à des réceptacles décurrens sur le péricarpe.

Ce genre renferme trois arbrisseaux du Pérou, qui paroissent avoir quelques rapports avec le **PROKIA.** (B.)

**AZARÉRO.** *V. CERISIER DE PORTUGAL.* (B.)

**AZE.** L'ANE dans le midi de la France. (S.)

**AZÈBRE.** *V. CHEVAL OU ZÈBRE.* (S.)

**AZÉDARAC,** *Melia.* Genre de plantes de la décandrie monogynie et de la famille des **MÉLIACÉES**, dont le caractère est d'avoir un calice très-petit, à cinq divisions; cinq pétales lancéolés; dix étamines, dont les filamens sont réunis et portent les anthères au-dessous de leur sommet, en dedans; un ovaire supérieur conique, qui se termine en un style de la longueur du tube des étamines, et un stigmate capité et pentagone; une noix globuleuse, charnue, qui contient un noyau dont la superficie est à cinq cannelures, et l'intérieur divisé en cinq loges monospermes.

Ce genre est composé de deux arbres, très-intéressans par la beauté de leur feuillage et de leurs bouquets de fleurs, et par l'odeur suave, quoique foible, que répandent ces dernières.

L'un, l'**AZÉDARAC BIPINNÉ,** *Melia azedarach,* Linn., est cultivé dans les parties méridionales de l'Europe, dans toute l'Asie, et dans presque tous les établissemens des Européens en Afrique et en Amérique. J'en ai vu de grandes quantités en Caroline, où les habitans sont dans l'usage d'en planter quelques pieds devant leurs maisons. C'est un arbre de la

grandeur d'un poirier, dont les feuilles sont alternes, mais rassemblées au sommet des rameaux. Elles sont deux fois ailées et fort larges; leurs folioles sont ovales, incisées ou lobées. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires, et souvent fort nombreuses. Elles sont d'un violet tendre aux pétales, et d'un violet foncé au tube des étamines.

Rien de plus agréable que cet azédarac, lorsqu'il commence à entrer en fleurs. Aussi les Américains l'appellent-ils, dans leur langue, *l'orgueil de l'Inde*. Ces fleurs se succèdent pendant trois ou quatre mois; mais elles diminuent d'odeur et même de beauté à mesure que la chaleur augmente et que les feuilles grandissent. Il leur succède des grappes de fruits, qui subsistent d'une année à l'autre. On dit que la pulpe des fruits est mortelle pour les hommes et les chiens; ce que j'ai de la peine à croire, car elle est peu désagréable au goût, ainsi que je m'en suis assuré, et elle est fort recherchée par un grand nombre d'oiseaux, entre autres, en Amérique, par la grive émigrante.

J'ai également peine à croire qu'on puisse faire, comme on l'a annoncé, de la bougie avec cette pulpe; car elle ne m'a pas paru avoir les qualités propres à cet objet. Il n'en est pas de même de l'huile des amandes, qu'il doit être très-facile d'en retirer par tous les moyens connus.

Cet azédarac se cultive dans quelques jardins de Paris; mais il a besoin d'être garanti de la gelée, qu'il craint beaucoup; et il n'y est jamais qu'un arbrisseau peu garni de feuilles et de fleurs. On le multiplie de graines qu'on sème sur couche au printemps. Il vient également de racines.

L'autre espèce d'*azédarac*, l'**AZÉDARAC AILÉ**, *Melia azadirachta*, Linn., s'élève davantage que le précédent dans son pays natal, l'Inde; ses feuilles sont simplement ailées et composées de six à huit paires de folioles oblongues, lancéolées, dentées et courbées en faucille; ses fleurs sont plus petites et jaunâtres, mais disposées comme celles de l'autre espèce. On tire par expression, de son fruit, une huile dont les habitans du Malabar se servent pour guérir les piqûres et les contractions de nerfs. Ses feuilles, infusées dans du suc de limon, passent pour vulnéraires et vermifuges. (B.)

**AZER-ALSACMEL.** Nom arabe de l'HÉPATIQUE DES FONTAINES. (B.)

**AZERBES.** Nom des MUSCADES SAUVAGES. (B.)

**AZEROLIER** ou **POMMETTE**, *Crataegus azarolus*, Linn. Cet arbre, de la troisième grandeur, est une espèce de NÉFLIER, qui croît spontanément en Italie et dans le Levant: il est cultivé principalement dans le midi de la France. Ses

fleurs ornent les bosquets de printemps, et ceux d'automne sont embellis par ses fruits, qui ont une jolie couleur rouge, et qui se mangent en Italie et même dans le Midi de la France; ils ont un goût aigrelet légèrement sucré, et sont rafraîchissans. On en fait une confiture qui approche de celle d'*épine-vinette*.

L'*Azerolier* se greffe sur l'aubépine, le néflier, le coignasier, et peut, à son tour, recevoir des greffes de ces mêmes arbres. Il croît plus vite que l'aubépine, et quoiqu'il soit moins épineux, on peut en faire des haies; mais il ne vaut pas la peine d'être cultivé dans le Nord, où il demande une exposition particulière, et où son fruit n'acquiert jamais une parfaite maturité. Il offre des variétés à fruit jaune, à fruit ayant la forme d'une poire, à fleurs toutes blanches, à feuilles cotonneuses en dessous.

L'*AZEROLIER DE VIRGINIE* *Cratægus Coccinea*, Linn., est une autre espèce qui, par le brillant de ses feuilles et l'éclat de son fruit, mérite aussi une place dans les bosquets.

Voyez au mot *NÉFLIER*, les caractères génériques et spécifiques des *azeroliers*. (D.)

**AZIER**, *Nonatelia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des rubiacées, dont les caractères sont d'avoir: un calice à cinq dents; une corolle monopétale, tubulée, à cinq divisions; cinq étamines, dont les filamens sont insérés au tube de la fleur; un ovaire inférieur qui fait corps avec la base du calice, et porte un style bifide; une baie sphérique à cinq loges, qui renferment chacune une semence osseuse.

Ce genre comprend six espèces de plantes, toutes propres à la Guyane, toutes figurées par Aublet, dont les unes sont herbacées, et les autres fruticuleuses, mais qui se ressemblent beaucoup par l'ensemble de leurs parties.

La plus importante à connoître est l'*AZIER À L'ASTHME*, *Nonatelia officinalis*, Aublet, dont les caractères sont d'avoir les feuilles opposées, lancéolées, stipulées à leur base, et les fleurs disposées en panicules courts. Elle est employée, en infusion, pour guérir l'asthme. Cette plante est herbacée, et se trouve à Cayenne, le long des sentiers, dans les bois.

La plupart des autres espèces entrent, suivant Willdenow, dans le genre des *PSYCHOTRES* de Linnæus. V. ce mot. (B.)

**AZÉZ-ALSACMEL**. En Arabe, c'est l'*HÉPATIQUE DES FONTAINES*.

**AZIER MACAQUE**. Espèce de *MÉLASTOME*. (B.)

**AZIME**, *Azima*. Arbuste de l'Inde, formant un genre, qui a pour caractères: calice à trois ou quatre divisions extérieures; corolle de quatre pétales verdâtres; quatre étamines insérées au réceptacle; ovaire à quatre côtés, conique

et se terminant par un style simple ; fruit capsulaire , uniloculaire et monosperme.

Ce genre a été décrit et figuré, premièrement, par Lamarck, pl. 807 de ses *Illustrations*, et ensuite par l'Héritier, pl. 1 de ses *Stirpes*, sous le nom de MONÉTIE. Willdenow a préféré ce dernier nom. Ici on conserve celui de Lamarck, comme antérieur. Cet arbuste forme, dans nos serres, un buisson toujours vert et fort touffu. Ses rameaux sont carrés ; ses feuilles ovales, aiguës, opposées ; et de leur aisselle sortent deux épines moins longues qu'elles, et divergentes. Il fait partie de la famille des RUBIACÉES. (B.)

AZIMÈNE. Nom d'un arbrisseau de Madagascar, que Jussieu rapporte aux VOLKAMÈRES, mais qui peut-être doit former un genre particulier. (B.)

AZIMUT. On donne ce nom à l'arc de l'horizon compris entre le point du midi et le point de l'horizon auquel répond un cercle vertical qui passe par le centre de l'astre dont on veut connoître la hauteur. (PAT.)

AZIO. C'est le SQUALE AIGUILLAT. (B.)

AZOLLE, *Azolla*. Petite plante aquatique flottante qui se rapproche des SALVINIES et des HYDROCOTILES. Elle est formée de quantité de petites feuilles ovoïdes, ponctuées, vésiculeuses, imbriquées, et formant de petites rosettes sous lesquelles on remarque de longues racines simples.

Cette plante, qui vient du détroit de Magellan, constitue un genre, dont les caractères sont figurés, avec tous les développemens convenables, pl. 10 des Remarques sur les plantes des terres australes, par R. Brown. (B.)

AZORELLE, *Azorella*. Genre établi sur une petite plante ombellifère, rapportée par Commerson du détroit de Magellan, et que Lamarck a figurée avec deux autres, pl. 189 de ses *Illustrations*.

Les feuilles de ces plantes sont remarquables par leur forme simple et concave, leurs ombelles peu garnies de rayons, et une collerette de deux ou trois folioles.

Le fruit est presque en cœur, et composé de deux semences réunies.

Ce genre renferme aujourd'hui une douzaine d'espèces parmi lesquelles se trouve l'AZORELLE CHAMITIS, qui a servi pour établir un genre appelé CHAMITIS par Gærtner, BOLAX par Jussieu, et FRAGOSE dans la Flore du Pérou. (B.)

AZOTE. Principe qui est la base du gaz azote, et qui ne se trouve jamais autrement que dans l'état de fluide aériforme, lorsqu'il est pur et seulement joint au calorique. Il peut passer

à l'état solide, de même que les autres substances gazeuses, par sa combinaison avec quelque autre matière.

L'azote est un des principes constituans du corps des animaux, où il entre en quantité très-considérable, ainsi qu'on le reconnoît par l'analyse surtout de leurs parties musculaires.

Fourcroy a découvert que le fluide qui remplit la vessie natatoire des poissons, est le gaz azote pur; on peut le recueillir facilement, en crevant ces vessies sous la cloche d'un appareil pneumat-chimique à l'eau.

Le gaz azote est un des deux élémens qui constituent l'air atmosphérique, où il entre dans la proportion de 76 à 77 parties sur cent, avec le gaz oxygène, et quelquefois une petite quantité de gaz acide carbonique.

Il est puissamment attiré par les végétaux, qui l'absorbent, surtout avec le concours de la lumière, et le convertissent en leur propre substance; ce qui fait que la végétation rend l'air plus pur, et vivifie en quelque sorte l'atmosphère, en augmentant la quantité proportionnelle du gaz oxygène, qui est proprement l'air vital.

Le gaz azote est un peu plus léger que l'air atmosphérique (dans la proportion de 96 à 100).

L'azote est un des principes constituans de l'alcali volatil ou ammoniacque. Il résulte des belles expériences de Berthollet, que l'ammoniacque est formée de six parties d'azote et d'une partie d'hydrogène.

Il est aussi le radical de l'acide nitrique, d'après les expériences de Cavendish: ce célèbre physicien ayant introduit dans un tube de verre sept parties de gaz oxygène et trois parties de gaz azote, et tiré l'étincelle électrique un grand nombre de fois au milieu de ce mélange, il est parvenu à le convertir en acide nitrique. (PAT.)

AZOU. Nom des arbres à Madagascar: azou mainthi, c'est un MÉNISPERME; azou ampe, une TRAGIE; azou aurai, un ÉLÉOCARPE; azou minti-bé, un autre MÉNISPERME; azou-minti-bé, un PLAQUEMINIER. (B.)

AZOUFA du voyageur Vincent Leblanc. C'est un quadrupède carnassier des royaumes de Fez, de Maroc et de Cambi, et qui paroît être l'HYÈNE. (S.)

AZTATL. Nom mexicain du HÉRON BLANC. (S.)

AZULAN. V. GROS BEC AZULAN. (V.)

AZULHIHA. C'est le BENGALI *cordon bleu*. (S.)

AZUL-LEXOS. C'est le nom espagnol du MINISTRE. (V.)

AZUR-DU-CIEL. C'est la couleur bleue que présente la masse des divers fluides qui composent notre atmosphère. C'est un fait connu de tous ceux qui ont gravi de hautes

montagnes, que la couleur du ciel paroît d'autant plus foncée, qu'on se trouve à une plus grande élévation.

Saussure a observé sur le Mont-Blanc, que la couleur bleue du ciel étoit, à fort peu de chose près, de la même nuance que le bleu-de-roi le plus foncé. Il a inventé un instrument qu'il a nommé *cyanomètre*, pour mesurer les différens degrés d'intensité de cette couleur. (*Voyages dans les Alpes*, § 2009 et 2083.)

Pendant le cours de mes longs voyages en Sibérie, je n'ai jamais vu une seule fois le ciel d'une couleur qu'on pût appeler bleue, excepté sur les montagnes les plus élevées; mais jusqu'à la hauteur de trois mille pieds, il paroissoit plutôt grisâtre que bleu, quoique d'ailleurs l'air fût exempt de nébulosités proprement dites; et la voûte du ciel étoit considérablement plus surbaissée que dans nos climats.

Tous les fluides transparens, quoique parfaitement incolores quand on les observe en petite quantité, sont colorés quand ils sont rassemblés en grandes masses; et cette couleur est d'autant plus décidée, que les fluides sont plus purs. L'eau du Rhône, à sa sortie du lac de Genève, ressemble à une forte teinture d'indigo. La Saône, quand elle est parfaitement tranquille, a la couleur verte de l'émeraude. La Néva, quoique très-limpide, paroît presque noire. La mer, quand elle est calme, réfléchit une teinte bleue mêlée de vert. (PAT.)

**AZUR DE CUIVRE.** V. CUIVRE, CUIVRE CARBONATÉ BLEU. (LUC.)

**AZUR** (PIERRE d'). V. LAZULITE. (LUC.)

**AZUR** ou **PETIT AZUR.** V. MOUCHEROLLE AZUR. (V.)

**AZURÉ.** Poisson du genre CYPRIN. (B.)

**AZURI** ou **ZARATER.** Nom latin de l'étourneau, formé de l'arabe. (S.)

**AZURIN.** V. BRÈVE-AZURIN. (V.)

**AZUROR.** Espèce de CÆSIO. (B.)

**AZUROUGE.** V. FRINGILLE AZUROUGE. (V.)

**AZUROUX.** V. PASSERINE BLEUE. (V.)

**AZUVERT.** V. FRINGILLE AZUVERTE. (V.)

**AZUZENO.** Nom du QUINQUINA À GRANDES FEUILLES. (B.)

## B

**BAAK ROOSEN.** C'est un LAGERSTROME. (B.)

**BAALA-PALETI.** V. CANANG DE CEYLAN. (B.)

**BAARS.** Nom de la PERCHE. (B.)



**BAART-MANNETJE.** *V.* MULLE SURMULET. (B.)

**BABA.** Nom sibérien du PÉLICAN. (V.)

**BABAN.** A Nice, on donne ce nom à un insecte qui nuit beaucoup aux olives. C'est le THRIPS de Geoffroy, que quelques personnes appellent PUNAISE STAPHYLIN. (B.)

**BABATAMIBI.** C'est le TRIOPTÈRE DE LA JAMAÏQUE. (B.)

**BABELA.** Espèce d'acacie. Elle est du nombre des arbres qui nourrissent l'insecte produisant la LAQUE. (B.)

**BABIANE,** *Babiana.* Genre établi par Gawler, aux dépens des ANTHOLYZES, des GLAYEULS et des IXIES. Ses caractères sont : spathe de deux valves, l'intérieur bipartite ; corolle tubuleuse, divisée en six parties ; trois stigmates ouverts ; une baie.

L'ANTHOLYZE PLISSÉE, les GLAYEULS TUBIFLORE, SPATHACÉ, SULFURÉ et l'IXIE VELUE, peuvent être considérés comme les types de ce genre, dont on cultive dix espèces dans le jardin de Kew près de Londres. L'avant dernière est figurée pl. 1053 du *Botanical magazine* de Curtis. (B.)

**BABIL** (*Vénerie*). C'est un défaut du limier, qui doit être *secret*. (S.)

**BABILLARD.** On a donné ce nom à un poisson du genre PLEURONECTE, fort voisin de la *petite sole*, parce qu'il fait continuellement un bruit qu'on peut comparer à une personne qui parle vite. *V.* au mot PLEURONECTE. (B.)

**BABILLARDE.** *V.* FAUVETTE BABILLARDE. (V.)

**BABIROESSA, BABIRONSA, BABIROSA, BABIROSEA, BARBIROUSSA.** *V.* BABIROUSSA. (DESM.)

**BABIROUSSA.** *Sus babyrussa*, Mammifère du genre des COCHONS (*V.* ce mot.), remarquable par la légèreté et la finesse de ses jambes, et surtout par ses longues défenses relevées et recourbées en arrière à l'extrémité. Il habite les îles de la mer des Indes. Le Babyroussa est figuré pl. A. 22, fig. 3, de ce Dict. (DESM.)

**BABOON.** *V.* BABOUIN. (DESM.)

**BABOUCARD.** Nom générique des *martin-pêcheurs* en langue jolofe. Buffon l'a appliqué à un oiseau de ce genre, assez commun en Afrique. (S.)

**BABORA.** *V.* COURGE, GIRAUMONT. (B.)

**BABOSA QUINADO.** Espèce d'ACHIT. (B.)

**BABOUIN** ou PAPION, *Papio.* Ce nom est celui d'un genre, selon M. Geoffroy (*Ann. du Mus.*), et d'une sous-famille, suivant M. Cuvier (*Reg. anim.*), de mammifères, appartenant à l'ordre des QUADRUMANES, et renfermant plusieurs singes de l'ancien continent, remarquables par leur férocité, leur lasciveté extrême, la forme très-prolongée de leur museau, la force de leurs dents canines, leurs fesses nues, etc.

C'est à Brisson (*Reg. anim.*) qu'est due la première distinction du *papion* ou *babouin*, comme devant former un genre particulier dans la famille des *singes*. Exleben, en adoptant ce genre, y place les mandrills, que Brisson appeloit *cynocéphales*. MM. Geoffroy, Saint-Hilaire et Cuvier, dans leur Mémoire inséré au *Journ. de phys.*, tom. 3, réservèrent ensuite le nom de *babouin* pour le genre où ils placèrent le mandrill et le pongo de Bornéo; et le babouin de Brisson (*simia sphinx*, Linn.) passa dans leur genre magot, auquel ils donnèrent le nom latin de *cynocephalus*.

Depuis ce temps, dans son *Tableau élémentaire des animaux*, M. Cuvier ayant partagé le genre des *magots* en deux, savoir : 1.<sup>o</sup> les magots proprement dits, et 2.<sup>o</sup> les macaques, le papion ou le babouin de Buffon et de Brisson, appartient à la division des macaques.

M. Lacépède, ensuite, dans son *Tableau des mammifères*, appela *macaque*, le magot, sépara le pongo de Bornéo pour en former un genre particulier, et laissa sous la dénomination de *babouin*, le mandrill et le *papion sphinx*.

Dans son ouvrage sur les singes, Audebert place dans sa troisième famille, les singes qui correspondent aux babouins de M. Cuvier.

Blumenbach (*Élem. d'Hist. nat.*) réunit les papions aux mandrills, sous le nom générique de *babouins*.

Dans notre *Tableau des mammifères* (1.<sup>re</sup> édition de ce Dictionnaire), nous avons réservé cette dénomination pour le grand papion (*S. sphinx*), le petit papion (*S. porcaria*, Linn.), l'ouanderou (*S. silenus*), l'hamadryas ou singe de Moco (*S. hamadryas*), et pour le mandrill (*S. maimon* et *mormon*), dont nous formions un sous-genre. Nous réunissions les macaques proprement dits, comme : l'aigrette, le bonnet chinois, le rhésus, etc., au genre des guenons, en en formant néanmoins un sous-genre caractérisé par la brièveté de la queue. Nous reconnoissons aussi les genres *magot* et *pongo*, tels qu'ils avoient été établis précédemment.

Depuis peu, M. Geoffroy, (*Tabl. des quadrumanes*, *Ann. du Mus.*, tom. 19), sépare des *guenons* et autres genres voisins, les singes qu'il nomme **CERCOCÈBES**, ce sont : le mangabey, le mangabey à collier, le singe vert ou callitriche, la toque (Esp. nouv.), le bonnet chinois, l'atys, l'aigrette et le macaque proprement dit. Son genre **MAGOT** contient le magot proprement dit, le rhésus, et le maimon ou babouin à longues jambes de Pennant et de Buffon. Ses **BABOUINS** sont : l'ouanderou, le cynocéphale (*S. cynocephalus*, Linn.), le papion-porc ou babouin des bois, de Pennant et de Buffon,

(*simia porcaria*) des auteurs ; le vrai papion (*papio sphinx*), l'hamadryas ; le babouin chevelu (*S. sphingiola*, Schreb.), et le mandrill (*S. mormon*).

Enfin, M. Cuvier (*Reg. anim.*) sépare les singes de l'ancien continent en trois groupes distincts ; savoir : 1.<sup>o</sup> les orangs ; 2.<sup>o</sup> les guenons, auxquelles il réunit les cercocètes de M. Geoffroy ; et 3.<sup>o</sup> les *babouins*.

Ces *babouins*, il les subdivise ainsi : 1.<sup>o</sup> les MAGOTS ; 2.<sup>o</sup> les MACAQUES, tels que l'ouanderou, le bonnet chinois, l'aigrette, le macaque proprement dit, le maimon, et le rhésus d'Audebert qu'il réunit au patas à queue courte de Buffon ; 3.<sup>o</sup> les CYNOCÉPHALES (*cynocephali*), qui sont : le papion (*S. sphinx*), le papion noir ou porc (*S. porcaria*), l'hamadryas et le papion à queue courte ou papion des bois de Pennant ; 4.<sup>o</sup> les MANDRILLS ; et 5.<sup>o</sup> le PONGO.

Nous adopterons cette dernière classification, parce qu'elle nous paroît fondée sur des bases plus certaines que toutes celles dont nous venons de faire mention. En effet, on voit que dans ces classifications, la plupart des espèces dont nous avons rapporté les noms, ont passé successivement d'un genre à l'autre ; ce qui démontre suffisamment que ces genres étoient pour la plupart fondés sur des caractères peu importants et difficiles à observer.

Le genre *Cercocète* de M. Geoffroy surtout, nous paroît renfermer des espèces qui se rattachent plutôt aux genres d'où elles ont été tirées, qu'elles n'ont de rapports communs entre elles. Ce seroit tout au plus l'angle facial moins ouvert de 5 degrés que celui des guenons (*cercopithecii*), et la présence des crêtes surciliaires qui les feroient séparer de ces singes. Ce genre comprend les espèces qui avoient reçu le nom de macaques, et quelques guenons proprement dites.

En suivant la subdivision des singes de l'ancien continent telle que l'a proposée M. Cuvier, nous n'y apporterons aucuns changemens, si ce n'est que nous considérerons comme genres les dernières coupes qu'il établit, et que nous conserverons le nom de *babouin* à celle qui comprend ses *cynocéphales*.

**BABOUIN**, *Papio*, Brisson, Erxleb, Geoffr.; *Cynocephalus*, Cuvier, *Regn. anim.* Genre de quadrumanes, de la famille des SINGES de l'ancien continent, dont les espèces offrent les caractères suivans : angle facial de 35 à 30 degrés ; museau allongé et comme tronqué au bout, où sont percées les narines, ce qui le fait ressembler à celui d'un chien plus que ceux des autres singes ; nez relevé et prolongé au-delà des lèvres ; narines très-rapprochées ; de grandes abajoues ; fesses calleuses ; canines fortes ; molaires à quatre tubercules, la dernière en ayant de cinq à sept ; corps trapu ;

membres forts ; queue plus ou moins longue , selon les espèces ; bord orbitaire échancré pour le passage du nerf frontal.

Les *babouins* sont tous d'Afrique , à l'exception d'une espèce qui vit en Arabie. (DESM.)

Ils se nourrissent de fruits , semences , feuilles , insectes ; comme la plupart des singes ; ils sont méchants , robustes et pillards. On les tient en captivité ; jamais on ne les apprivoise ; ils mordent très-fort. On en a vu qui buvoient du vin , de la bière , de l'eau-de-vie , jusqu'à s'enivrer. Les femelles haïssent les femmes et aiment les hommes , les mâles font tout le contraire. (VIREY.)

*Première espèce.* — Le PAPION ou BABOUIN proprement dit (*Papio sphinx*) , Buffon , tom. 14 , pl. 13 et 14 ; *S. cynocephalus* , Brongn. , *Mém. de la Soc. d'Hist. nat.* pl. ; Schreïb. pl. 13 ; Audebert , fam. 3 , sect. 1 , fig. 1 ; *Simia sphinx* , Linn.

Son pelage est d'un brun verdâtre , plus ou moins foncé ; ses poils sont très-longs et flexibles ; sa face est noire ; ses mains ont la même teinte que le dessus du corps ; sa queue est très-longue ; sa taille est assez considérable lorsqu'il est adulte. (DESM.)

Les singes qui ont le museau plus allongé que les autres , ont la face hideuse , et sont aussi les plus méchants , les plus féroces ; c'est ce que l'on reconnoît dans le *papion*. Sa forme trapue , nerveuse , son aspect farouche , le distinguent assez des autres singes. On ne trouve plus en lui la douceur , la gentillesse , l'amabilité des espèces de *guenons* et de *sapajous* ; c'est plutôt une brute d'un naturel ardent , colère , et d'une odieuse lubricité. Il grince des dents au moindre sujet ; il fait des gestes d'une lasciveté révoltante devant les femmes ; sa jalouse fureur ne peut se contenir à leur aspect. D'ailleurs , robuste et brutal , s'il n'étoit pas enchaîné , il seroit à craindre , même pour un homme armé. Cet animal , tourmenté sans cesse par la passion de la jouissance , se masturbe souvent , et en présence du sexe , avec la plus dégoûtante lubricité. Il découvre avec une révoltante impudeur toutes ses parties naturelles , qui sont d'un rouge vif , et que la nature n'a voilées d'aucun poil ; ses fesses nues et calleuses ont aussi une couleur de vermillon. Il semble qu'il se plaise à faire parade de sa nudité , et à montrer avec complaisance ce que la nature a voulu dérober aux regards des hommes. Les autres animaux semblent avoir quelque pudeur ; mais le *papion* ou *babouin* se plaît à la blesser. Il montre son derrière rouge , nu et pelé , plus souvent que sa face , aux spectateurs. (VIREY.)

Cette espèce est d'Afrique ; et se trouve principalement sur la côte de Guinée. (DESM.)

*Deuxième espèce.* — Le PAPION PORC OU BABOUIN NOIR (*Papio porcarius*), *Simia porcaria*, Boddaert, naturf. 22, pl. 1 et 2 ; *S. ursiua*, Pennant ; *S. sphingiola*, Hermann. ; guenon à museau allongé de Pennant et de Buffon, suppl. tom. 7, pl. 15 ; *singe noir* de Levaillant, etc.

Il est d'un brun-olivâtre foncé sur le corps et jaunâtre sur le front ; sa face et ses mains sont noires et ses poils touffus et roides ; sa queue est très-longue ; sa taille est moyenne. La *guenon à museau allongé* de Pennant, que M. Cuvier rapporte à cette espèce, avoit, au dire du naturaliste anglais, deux pieds de hauteur lorsqu'elle étoit assise.

Cette espèce, ainsi que la précédente, avec laquelle elle a beaucoup de ressemblance, présente plusieurs variétés, qui ne sont vraisemblablement que des différences d'âge, et qui ont donné lieu à plusieurs descriptions d'espèces factices, que M. Cuvier a détruites dans son dernier ouvrage.

*Troisième espèce.* — L'HAMADRYAS OU TARTARIN de Prosper Alpin et de Brisson ; *Papio hamadryas*, Papion à perruque ; *Simia hamadryas*, Linn. ; Papion à museau de chien, Penn. ; *Singe de Moco*, Buff., suppl. tom. 7, pl. 10.

Son pelage est gris-cendré ; et les poils qui le composent, beaucoup plus longs sur la tête, sur le dos et sur les épaules que sur le reste du corps, forment comme une vaste perruque. Chacun d'eux est d'un gris très-clair, annelé de gris plus foncé ; la barbe est longue ; la face couleur de chair, à l'exception du nez et de la bouche qui sont noirs, ainsi que les mains ; la queue est de médiocre longueur, bien fournie de poils.

Ce singe, que Buffon confond à tort avec le *macaque ouaouderou*, atteint la taille d'un enfant de dix ans, est d'une lubricité extrême, et lorsqu'on le contraire, il entre dans de violens accès de fureur. Celui qu'Edwards dessina en Angleterre, venoit de Moco, sur les bords du golfe Persique. On dit que l'espèce est répandue en Arabie.

*Quatrième espèce.* — Le BABOUIN À QUEUE COURTE (*Papio silvestris* ; *Babouin des bois*, Buff. suppl. tom. 7, pl. 7 ; *Simia silvicola*, Schaw, quadr. tom. 1, part. 1, pl. 12 ; *Simia silvestris*, Schreb, fig. 18, c.)

Cette espèce, décrite par Pennant sous le nom de *babouin des bois*, est bien caractérisée par la brièveté de sa queue, qui est d'ailleurs très-mince, et par la teinte d'un gris-jaunâtre-clair de son pelage. Sa face est couverte d'une peau noire et peu luisante ; ses pieds et ses mains sont unis et noirs comme la face ; mais les ongles sont blanchâtres.

L'individu décrit par Pennant étoit haut de trois pieds ;

sa queue n'avoit que trois pouces de long, et le dessus en étoit très-garni de poils. C'est à cette espèce que M. G. Cuvier rapporte, dans son *Règne animal*, le singe appelé par son frère, *simia leucophaea*, et décrit dans les *Annales du Muséum*, tom. 9, fig. 37. M. Geoffroy pense que ce même singe appartient à l'espèce du MANDRILL.

*Cinquième espèce.* — Le BABOUIN CHEVELU, *Papio comatus*, Geoff. *Ann. du Mus.* M. Geoffroy établit cette espèce sur le *simia sphingiola* de Schreber, fig. 6, B, auquel il rapporte la variété de papion, figurée par Audebert (*Singes*, fam. d. sect. 1, fig. 3).

Ce singe a le pelage brun-noir; deux touffes de longs poils descendent de son occiput; ses joues sont noires et marquées de rides ou de stries. L'individu représenté par Audebert étoit defectueux.

Il habite le Cap de Bonne-Espérance. (DESM.)

BABOULI CANTI. C'est le RAMONTCHI SÉPIAIRE. (B.)

BABUK. Nom russe des GERBOSIES. (DESM.)

BABY-ROUSSA, BABYRUSA ou BABY-RUSSA. *V.* l'article COCHON. (DESM.)

BACA ou BAEA, *Baca*. Genre de plantes de la diandrie monogynie et de la famille des PERSONNÉES. Il offre pour caractères : un calice divisé en cinq parties; une corolle bilabée, dont la lèvre supérieure est à trois lobes, et l'inférieure à deux; deux étamines; une capsule corniculée, contournée et quadrivalve.

Ce genre ne contient qu'une espèce, qui a été rapportée de l'île de France par Commerson. (B.)

BACASIE, *Bacasia*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie frustranée, et de la famille des CORYMBIFÈRES. Il offre pour caractères : un calice commun ovale, imbriqué d'écaillés scariques, les extérieures ovales, lancéolées, et les intérieures linéaires; un réceptacle velu, contenant, à sa circonférence, huit demi-fleurons quadridentés, hermaphrodites, fertiles, porteurs d'une longue soie, et dans son centre un seul fleuron, très-grand, labié, à cinq dents, stérile et inséré sur un gros corps fongueux; semences ovales, anguleuses, velues, surmontées d'aigrettes plumbeuses.

Ce genre renferme deux arbrisseaux du Pérou. (B.)

BACAU, BACHAO, BACAUVAN, BUCHAU. Espèce de MANGLIER, voisin du BRUGUIÈRE. (B.)

BACBAKIRI. C'est ainsi que l'on appelle, au Cap de Bonne-Espérance, un oiseau que des auteurs indiquent comme un merle, et d'autres comme une pie-grièche. Son nom est tiré de son cri d'appel qui exprime les syllabes *bac ba hi ri*. *V.* GONOLEK À PLASTRON NOIR. (V.)

**BACCAREOS.** Gemelli Carreri dit que les montagnes des environs de Damms, dans l'Indostan, sont remplies de *Baccareos*, qui ressemblent à des daims, et dont la chair a le goût de celle du porc. Ces animaux pourroient bien appartenir à l'espèce du CERF AXIS. (S.)

**BACCAULAIRE**, Desv. Sorte de FRUIT. Le CLAVELIER en offre un exemple. (B.)

**BACCAURÉE**, *Baccaurea*. Genre de plantes de la polygamie dioécie, qui offre pour caractères : un calice divisé en cinq parties, ovales, charnues, persistantes; point de corolle; six ou huit étamines; un ovaire supérieur à stigmaté sessile, concave et découpé.

Les fleurs femelles diffèrent peu des hermaphrodites.

Le fruit est une baie presque ronde, trilobulaire, bisperme et d'un jaune-rouge doré.

Ce genre renferme trois espèces toutes propres à la Cochinchine. Ce sont des arbres médiocres, à feuilles éparses, ovales, entières, et à fleurs disposées en grappes, dont deux, la BACCAURÉE RAMIFLORE, et la BACCAURÉE CAULIFLORE, sont cultivées à raison de leurs fruits qui, outre leur beauté et leur grosseur, supérieure à celle du coing, sont acides et très-agréables à manger.

La troisième, la BACCAURÉE SAUVAGE, a des baies velues et acerbes, que l'on ne mange pas. (B.)

**BACCHANTE**, *Baccharis*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie superflue, et de la famille des corymbifères, dont le caractère offre un calice commun, cylindrique, imbriqué d'écaillés étroites et pointues; un réceptacle nu, supportant, dans son lymbe, des fleurons hermaphrodites, tubulés, et à sa circonférence, des fleurons femelles à lymbe entier; semences à aigrette sessile.

Ce genre, dont celui appelé MOLINA par Ruiz et Pavon, ne paroît pas différer, renferme des arbres ou arbustes à feuilles alternes, et à fleurs disposées en corymbes axillaires et terminaux. On en compte une vingtaine d'espèces; dont les plus remarquables sont :

La BACCHANTE DE VIRGINIE, *Baccharis halimifolia*, qui a les feuilles presque ovales et dentées dans leur partie supérieure. Elle se trouve dans l'Amérique septentrionale, sur le bord des eaux, où je l'ai fréquemment observée. Cette espèce qui s'élève à dix ou douze pieds, et qui jette beaucoup de branches est très-propre à la décoration des bosquets d'automne, où on la voit fréquemment, d'abord par ses fleurs et ensuite par ses fruits aigrettés qui se conservent sur l'arbre une partie de l'hiver, et lui donnent une apparence singulière. Les terrains gras et un peu humides lui conviennent le mieux. Elle se multiplie

de drageons enracinés. Elle craint les hivers rigoureux, et le mieux est de l'empailler aux premières gelées.

La **BACCHANTE À FEUILLES D'IVA**, qui vient du Pérou et qu'on cultive dans quelques jardins. Les habitans des pays où elle croît s'en servent en décoction pour fortifier l'estomac. Elle a les feuilles lancéolées et dentées latéralement.

La **BACCHANTE DU BRÉSIL**, dont les feuilles sont ovales, entières, rudes, sessiles et veinées en dessous. Elle vient du Brésil, où on emploie ses feuilles pour dissiper la rougeur et la douleur des yeux.

La **BACCHANTE À ODEUR DE SAUGE** a les feuilles lancéolées, dentées, velues, appendiculées à leur base, et les panicules lâches et terminales. Elle croît dans l'Inde ainsi qu'à la Chine. C'est la *conyze balsamifère* de Linnæus. Elle est frutescente. Ses feuilles sont grandes et passent pour toniques, stomachiques et antispasmodiques. On les emploie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, contre la paralysie et la foiblesse des membres.

La **BACCHANTE À FEUILLES D'ÉPERVIÈRE**, dont les feuilles sont lancéolées, dentées, à demi-amplexicaules, et les fleurs disposées en corymbe terminal aggloméré. Elle est annuelle, et se trouve dans les parties méridionales de l'Europe; c'est l'*erygeron gouani* de Linnæus.

Cette dernière espèce a, par l'ensemble de ses caractères, plus de rapports avec les **CONYZES** et les **VERGERETTES**, qu'avec ce genre. *V.* ces mots. (B.)

**BACCILLAIRE**, *Baccillaria*. Genre d'animalcules infusoires, dont le caractère est d'être quadrigones, semblables à de petits cristaux. Il comprend plusieurs espèces qu'on trouve, les unes dans les eaux de la mer, les autres dans les eaux douces. Rothe en a décrit et figuré une dans son *Catalogue botanique*, tab. 4, fig. 5, sous le nom de *conserve baccillaire*. *V.* **ANIMALCULE**. (B.)

**BACCIVORES**, *Baccivori*. Nom de la seizième famille de l'ordre des oiseaux sylvains et de la tribu des **ANISODACTYLES**. *V.* ces mots.

*Caractères* : pieds médiocres et un peu forts; tarsi annelés, nus; doigts extérieur et intermédiaire réunis jusqu'au milieu ou seulement à l'origine; pouce épaté; bec à large ouverture, à base rarement ciliée, glabre ou emplumée, dilatée, à dos un peu caréné et à pointe courbée, entière chez les uns, échancrée chez les autres; rectrices, douze, quelquefois dix. Cette famille est composée de six genres :



toutes les espèces qu'elle renferme se nourrissent principalement de baies. *V.* ORNITHOLOGIE. (v.)

**BACCOUCOUHAKECHA.** Nom caraïbe du BANANIER. (B.)

**BACEIQ.** Nom arabe et égyptien de l'ÉPERVIER. (v.)

**BACELLO.** C'est, en italien, le HOBÉREAU. (s.)

**BACHA.** *V.* l'article des BUSES ET BUSARDS. (v.)

**BACHA DE MER.** C'est le TRIURE BOUGAINVILLE. (B.)

**BACHALA.** Nom arabe de l'AMARANTHE OLÉRACÉE. (B.)

**BACHE.** C'est le nom d'un palmier de la Guyane, qui paroît se rapprocher du *Raphia* de Madagascar. Ses fruits, qui se mangent, sont portés sur un très-grand régime, et sont gros comme une pomme. Leur surface est comme écaïlleuse.

Le bois de ce palmier est très-dur, et est employé, ainsi que ses feuilles, à plusieurs usages domestiques par les sauvages. (B.)

**BACHEBO.** Nom vulgaire du PIC-VERT. (v.)

**BACHFORE.** *V.* TRUITE. (B.)

**BACHI-BACHI.** Espèce de MUSCADIER de Madagascar. (B.)

**BACILE**, *Crithmum*. Plante vivace à feuilles trois fois ternées, à folioles lancéolées, linéaires et courtes, qui forme un genre dans la pentandrie digynie et dans la famille des OMBELLIFÈRES.

Ce genre offre pour caractères: des ombelles et des ombellules hémisphériques, à involucres polyphylles; un calice entier; une corolle de cinq pétales entiers, courbés au sommet, presque égaux; cinq étamines; un ovaire inférieur surmonté de deux styles; un fruit comprimé, composé de deux semences striées, ovoïdes, à écorce fongueuse.

On cueille les feuilles de la *bacile*, vulgairement appelée *perce-pierre*, ou *passé-pierre*, ou *criste-marine*, parce qu'elle croît dans les fentes des rochers des bords de la mer au midi de l'Europe, à mesure qu'elles se développent, et on les met dans une saumure composée de sel, de vinaigre, et quelquefois de piment. Ainsi confites, elles s'envoient au loin et servent à relever les sauces. Elles remplissent le même objet que les CAPRES et les CORNICHONS. On les regarde comme antiscorbutiques. La consommation en est considérable.

La *bacile* ne s'élève qu'à quelques pouces, et se cultive difficilement. (B.)

**BACINET.** *V.* BASSINET. (B.)

**BACKELYS** ou **BAKELEYS.** Race de bœufs à bosse employée par les Hottentots, qui s'en servent, dit-on, dans

leurs combats, et pour veiller à la sûreté de leurs bestiaux.

(DESM.)

**BACKER** ou **BÉQUETEUR**. Hirondelle de mer du Gothland. (s.)

**BACKLANI**. Nom que le **CORMORAN** porte dans le pays des Kirguis. (v.)

**BACKRA**. C'est la **TRUITE**. (B.)

**BACLAN**. Nom sibérien du **CORMORAN**. (v.)

**BACONE**, *Baconia*. Arbuste de Sierra-Leone, qui, selon Decandolle, n.º 51 des Annales du Muséum, forme un genre dans la tétrandrie monogynie et dans la famille des RUBIACÉES. Il présente pour caractères : un calice à quatre divisions obtuses ; quatre étamines à anthères linéaires ; un ovaire supérieur à style simple ; une baie sèche à deux loges dispermes.

Ce genre s'écarte, en raison de son germe supérieur, de la plupart de ceux de cette famille ; mais il ne peut en être séparé au dire de l'auteur précité. (B.)

**BACOPE**, *Bacopa*. Plante de la famille des portulacées, qui forme un genre dont les caractères sont : un calice d'une seule pièce, profondément divisé en cinq parties inégales ; une corolle monopétale régulière, dont le tube est court, évasé à son orifice, et terminé par un limbe à cinq découpures ovales ; cinq étamines insérées presque sous le limbe de la corolle ; un ovaire à demi-supérieur, se terminant en un style court, dont le stigmate est arrondi et convexe ; une capsule membraneuse, uniloculaire, remplie de semences très-menues.

Cette plante croît sur les bords des ruisseaux de la Guyane. Ses tiges sont couchées sur terre : ses feuilles opposées, sessiles, amplexicaules, linéaires, un peu épaisses et glabres ; ses fleurs axillaires, solitaires et bleues. On l'emploie contre les brûlures : de là son nom vulgaire d'*herbe aux brûlures*. (B.)

**BACOVE**. Fruit d'une variété de **BANANIER**. (B.)

**BACTRIS**, *Bactris*. Genre de plantes de la famille des palmiers, dont le caractère est d'avoir les fleurs distinctes dans la même spathe, et composées d'un calice de six folioles, de six étamines et d'un pistil supérieur.

Le fruit est une noix à une seule loge, et percée de trois trous au-dessus de sa base.

Ce palmier diffère fort peu du *coco*, avec lequel il est généralement confondu. Il vient des îles de l'Amérique. (B.)

**BACULITE**, *Baculites*. Genre de coquille, dont le caractère est d'être droite, cylindrée, un peu conique ; d'avoir les parois internes articulées par des sutures sinueuses, et les cloisons transverses, traversées par un syphon latéral, lobées et découpées dans leur contour.

Ce genre a été formé par Lamarck sur une coquille fossile, trouvée par Faujas auprès de Maestricht, qui a la même organisation que les cornes d'Ammon, mais qui est droite. On ne connoît encore que cette espèce, qu'on peut voir figurée dans l'ouvrage de Faujas sur les fossiles de la montagne de Saint-Pierre de Maestricht, pl. 21, fig. 2 et 3, et pl. A. 20 de cet ouvrage. Lamarck soupçonne que les pétrifications appelées *spondylolites* ou *fausses vertèbres*, n'en sont que les moules intérieurs. V. au mot AMMONITE. (B.)

**BADA, BADAS** ou **ABADA**. Suivant Dapper, ce seroient les noms que les Nègres de la côte d'Angole donneroient à un quadrupède du genre des RUCOËRES. V. l'article ABADA. (DESM.)

**BADALWANASSA**. Espèce de LYCOPODE de Ceylan. (B.)

**BADAMIER**, *Terminalia* (*polygamie monoécie*). Genre de plantes de la famille des ÉLÉAGNOÏDES, dont les caractères sont d'avoir : un calice d'une seule pièce, à demi-divisé en cinq parties ovales, pointues et ouvertes ; point de corolle ; dix étamines ; un ovaire inférieur, duquel s'élève un style, souvent courbe, terminé par un stigmate simple. Le fruit est une espèce de noix ovale, un peu comprimée, et entourée d'un feuillet ou rebord mince qui, se relevant d'un côté, rend cette noix concave. Elle contient un noyau osseux, uniloculaire et monosperme. Ces caractères sont figurés pl. 848 des *Illustrations* de Lamarck.

Ce genre contient une douzaine d'arbres d'une très-grande utilité pour les habitans de l'Inde, où ils croissent naturellement.

Le **BADAMIER DU MALABAR**, *Terminalia catappa*, Linn., dont les feuilles sont ovales, crénelées et velues en dessous, est cultivé dans les jardins de ce pays. Les amandes de son fruit sont servies sur les meilleures tables de l'Inde ; on les mange crues ; on en retire aussi, par expression, une huile semblable à celle de l'olive, et qui ne rancit jamais.

Le **BADAMIER DES MOLUQUES**, *Terminalia Moluccana*, Linn. Ses amandes sont aussi très-bonnes ; mais on n'en retire point d'huile. Cette espèce est très-commune à Batavia, où on en fait des plantations régulières dans les jardins et dans les places publiques, pour jouir de son ombrage. Son caractère est d'avoir les feuilles ovales, très-entières et glabres.

Le **BADAMIER DES ÎLES DE FRANCE ET DE BOURBON**, appelé *Faux-Benjoin*, *Terminalia mauritiana*, Lam., est employé par les habitans de ces îles pour faire des pirogues. On le croit très-résineux ; il a des feuilles glabres, oblon-

gues , lancéolées , et les étamines plus longues que le calice.

Le **BADAMIER AU BENJOIN**, *Terminalia benzoïn*, Linn. C'est lui qui produit la véritable résine connue sous le nom de *benjoin*. On sait, dit Lamarck , que le *benjoin* est une résine sèche , dure , fragile , inflammable , d'une odeur suave et pénétrante , surtout lorsqu'on la brûle , et qui découle , naturellement ou par incision , d'un arbre qui croît dans les Indes orientales. Quand cet arbre a cinq ou six ans , on fait des incisions en longueur et un peu obliquement à la couronne du tronc ; c'est de là que découle cette excellente résine , qui est d'abord blanche , ténue , glutineuse et transparente , et qui se fige et se durcit peu à peu à l'air , et devient jaune et rougeâtre. Si on la sépare dans le temps convenable , elle est belle et brillante ; mais si elle reste trop long-temps à l'arbre , elle devient grossière et un peu brune , et il s'y mêle des ordures. On ne retire pas plus de trois livres de benjoin du même arbre. Les habitans ne laissent pas croître ces arbres au-delà de dix ans ; mais aussitôt qu'ils ont enlevé toute la résine qui y étoit attachée , ils les arrachent comme inutiles , pour faire place à des plantations plus jeunes ; car les jeunes arbres donnent beaucoup plus et de meilleure résine.

Le *benjoin* se sublime en fleurs argentées , lorsqu'on le tient sur le feu dans une cucurbitte couverte d'un cornet de papier : les fleurs de benjoin sont employées dans les parfums , et en médecine pour les maladies du poulmon. On prétend qu'elles enlèvent les taches de rousseur ; c'est pourquoi l'on forme une teinture de cette résine en la faisant dissoudre dans de l'esprit-de-vin ; et quelques gouttes jetées dans de l'eau la rendent trouble et laiteuse ; c'est ce qu'on appelle *lait virginal* ; on en fait usage comme d'un cosmétique. *Encycl. méthod.*

**L'ARBRE DU VERNIS DE LA CHINE** , appelé par les Chinois *Tsi-chu* , est, selon Lamarck , une espèce de *badamier* (*Terminalia vernix* , Lam.) , qui a les feuilles lancéolées , linéaires et glabres. Par les fentes naturelles à son écorce , ou par les blessures qu'on y fait , il s'écoule un suc laiteux , d'un blanc sale , épais et visqueux , qui se condense bientôt , devient d'un jaune brun et se réduit enfin en une résine noire comme de la poix , dure , luisante , et friable comme le mastic ou la sandaraque. Lorsque cette résine est encore liquide , c'est-à-dire , lorsqu'elle sort du tronc sous la forme d'un suc laiteux , elle est si caustique , qu'elle brûle et ulcère la peau ; ses vapeurs mêmes sont nuisibles. Aussi les hommes qui la recueillent ont-ils des gants , des bottines , un plastron sur l'estomac , et un masque , pour se garantir d'en être atteints.

Malgré ces précautions, peu d'entre eux sont exempts d'être attaqués, au moins une fois, de la maladie des *clous de vernis*, ou pustules sur la peau. Cette maladie n'est pourtant que douloureuse et point mortelle. Quand cette résine est sèche, elle n'a plus de mauvaise qualité; on peut boire sans aucun danger dans les vases qui en sont enduits ou vernissés. On ne court aucun risque non plus à manger les amandes que donne le fruit de ce *badamier*, quand on leur a fait perdre, par l'exciccation, le suc laiteux qu'elles contiennent.

C'est avec ce vernis que se recouvrent les petits meubles qu'on appelle de *laque*, et non avec la véritable LAQUE. Voy. ce mot. V. aussi ceux SUMAC, AUGIE et VERNISSIER. (B.)

**BADARINGI.** C'est le nom de la MELISSE en arabe. (B.)

**BADASE.** C'est la LAVANDE. (B.)

**BADASSO.** V. PLANTAIN FRUTESCENT. (B.)

**BADE.** Nom du PLEURONECTE ARGUS. (B.)

**BADGER.** Nom anglais du blaireau. (S.)

**BADHAMU.** MILLET de Ceylan. (B.)

**BADIANE**, *Illicium*. Genre de plantes de la polyandrie polygynie, et de la famille des tulipifères, dont les caractères sont d'avoir : un calice de six folioles, dont trois inférieures plus étroites et pétaliformes; dix à trente pétales disposés sur trois rangs; dix à trente étamines plus courtes que les pétales, et dont les filamens sont comprimés; dix à vingt ovaires, supérieurs, pointus, redressés et ramassés en un faisceau conique, laissant un vide dans leur milieu et se terminant, chacun, par un style très-court, au sommet duquel est un stigmate oblong et latéral.

Le fruit est composé de plusieurs capsules ovales, comprimées, bivalves, monospermes, et disposées en une étoile orbiculaire. Les graines sont lenticulaires, luisantes, et sujettes à avorter. V. pl. A. 19, où il est figuré.

Ce genre comprend trois arbustes, dont le port ressemble à celui du laurier, et qui sont aromatiques dans toutes leurs parties, mais surtout dans leurs capsules.

La première espèce et la plus connue, est la **BADIANE DE LA CHINE**, *Illicium anisatum*, Linn., dont les capsules sont appelées *anis étoilé de la Chine*. Ses caractères sont d'avoir la fleur jaunâtre et les pétales intérieurs linéaires. Elle croît naturellement à la Chine. Les Chinois font un grand usage de ses capsules, qu'ils mâchent après les repas pour faciliter la digestion et se parfumer la bouche; ils les regardent comme un puissant diurétique. Ils les mêlent avec le thé, le café et autres boissons, pour les rendre plus agréables. On en fait, en Europe, d'excellentes liqueurs, dont une est fameuse, sous le nom d'*anisette de Hollande*, de *ratafiat de Boulogne*.

Le bois de l'arbre a aussi une odeur d'anis , ce qui lui a fait donner le nom de *bois d'anis*. On l'emploie à des petits meubles de tour et de marqueterie. Les feuilles et l'écorce ont également cette odeur, et on peut les employer à défaut des capsules.

La seconde espèce est la **BADIANE DE LA FLORIDE**. Ses caractères sont d'avoir la corolle rouge et les pétales intérieurs lancéolés. Elle a la même odeur que la précédente.

La troisième , est la **BADIANE À PETITES FLEURS**, trouvée par A. Michaux dans la Floride. Celle-ci diffère beaucoup des autres par ses fleurs, dont les pétales sont peu nombreux, ovales et recourbés en dedans.

J'ai cultivé un grand nombre de pieds de cette dernière, dans le jardin de France en Caroline, où elle s'élève à deux ou trois toises, et forme des touffes du plus bel aspect et de l'odeur la plus suave pendant la chaleur. Les parties de sa fructification varient en nombre sur le même pied comme dans les autres espèces. Elle fleurit pendant cinq à six mois de l'année, et fournit une immense quantité de capsules aussi grandes que celles de l'anis étoilé de la Chine, mais peut-être un peu moins odorantes. On pourroit très-certainement la cultiver dans les parties méridionales de la France, l'y rendre un objet de commerce, soit pour les liquoristes, soit pour les parfumeurs. Elle vient très-rapidement et très-aisément, soit de semences, soit de marcottes. Elle a été figurée par Ventenat dans son superbe ouvrage intitulé, *Description des plantes du jardin de Cels*, pl. 22. On en cultive dans presque toutes les pépinières des environs de Paris, quelques pieds qui fournissent chaque année des marcottes. (B.)

**BADINAGE**. Nom d'une chasse qu'on fait aux **CANARDS**. (v.)

**BADINDJAN**. Nom arabe de la **MÉLONGÈNE** et de la **POMME-D'AMOUR**. (B.)

**BADISTE**, *Badister*. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des carnassiers, tribu des carabiques, qui a été détaché, par M. Clairville, de celui de *licine*. Dans ce dernier genre, les quatre palpes extérieurs sont terminés par un article plus grand, presque en forme de hache; les palpes maxillaires des badistes sont filiformes; le dernier article des labiaux est plus gros, en ovoïde court.

**BADISTE BIPUSTULÉ**, *Carabus bipustulatus*, Fab.; Clair, *entom. helv.*, tom. 2, p. 92, tab. 13. A. B. Petit, noir, avec la base des antennes, les pieds, le corselet et les élytres rouges; une tache noire en fer à cheval commune aux deux élytres, et située vers leur extrémité; assez commun sous les pierres, aux environs de Paris.

On rapportera au même genre le *carabus peltatus* d'Illiger, figuré par Panzer, *Faun. insect. germ. pap.* 37, fig. 20 (L.)

**BADJARKITA.** Au Bengale, on donne ce nom, qui signifie *reptile de pierre*, aux fourmilliers écailleux du genre des PANGOLINS. (DESM.)

**BADOK-BANKON.** V. **BALLOTE DISTIQUE.** (B.)

**BADULAIN.** C'est l'ARDISIE NAINÉ. (B.)

**BAEKER-KAERÆS.** Nom que le voyageur le Bruyn donne à des oiseaux qui ressemblent à la *perdrix grise*, mais d'une taille plus grande; ils volent de compagnie et se tiennent dans les terres labourées; ils ont le ventre et les ailes blanchâtres. (V.)

**BAER.** Nom allemand de l'OURS. (DESM.)

**BAENAK.** Espèce de BODIAN. (B.)

**BAETOEN.** VIPÈRE d'Arabie, imparfaitement connue. (B.)

**BAEVILLA.** GUIMAUVE de Ceylan. (B.)

**BAF.** On a donné le nom de *jumars* aux produits de l'accouplement de l'espèce du bœuf avec celle du cheval; mais l'existence de ces produits n'est nullement constatée.

Les jumars, que l'on suppose provenir de l'union du taureau et de la jument, sont particulièrement désignés par le nom de *bafs*. On appelle *bifs* ceux qu'on dit résulter du cheval et de la vache. V. **JUMARS.** (DESM.)

**BAGABATE.** Nom de pays du BLATTI. (B.)

**BAGADAI.** Sorte de PIGEON mondain. (S.)

**BAGADAIS**, *Prionops*. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des COLLURIONS. V. ces mots. *Caractères* : bec à base large, aplatie en dessous et garnie en dessus de plumes dirigées en avant, tendu, très-comprimé par les côtés; mandibule supérieure échancrée et crochue vers le bout; l'inférieure retroussée et amincie à la pointe; narines oblongues, couvertes par les plumes; paupières bordées de plumes, disposées en forme de dentelure; ailes à penne batarde courte; la deuxième rémige la plus longue de toutes; trois doigts devant, un derrière.

Ce genre n'est composé que d'une seule espèce, dont on ne connoît guère que la dépouille; on sait seulement qu'elle habite le Sénégal, qu'elle mange des vers et des insectes, et l'on soupçonne qu'elle les cherche dans les terres humides.

Le **BAGADAIS-GEOFFROY**, *Prionops Geoffroi*, pl. 80 des oiseaux d'Afrique de Levaillant. À les plumes du capistrum, la huppe et les joues d'un blanc pur; la tête et les plumes des oreilles d'un noir qui approche de la couleur gris de fer; le dessus et le devant du cou, la gorge<sup>3</sup>, la poi-

trine et les parties postérieures, d'un blanc de neige; le manteau, les scapulaires et les ailes d'un noir à reflets bleuâtres, sous un certain aspect; le bord des grandes couvertures alaires, des plus longues scapulaires et des dernières pennes secondaires, blanc; les deux pennes les plus extérieures de la queue, de cette couleur; les autres ont, en outre, plus ou moins de noir; les paupières, les pieds et les ongles sont jaunes; le bec est noir: taille de la grive.

M. Levaillant est le premier qui ait décrit cet oiseau, auquel il a donné le nom de M. Geoffroi de Villeneuve qui l'a rapporté du Sénégal. (v.)

**BAGASSE** ou **BAGAU**. Nom donné, à Saint-Domingue, aux restes des cannes à sucre qui ont passé au moulin, et dont on se sert pour brûler après les avoir séchées au soleil. On en nourrit aussi les bestiaux. *V.* au mot **SUCRE**.

Les restes de la fermentation de l'*indigo* portent aussi le nom de *bagasse* à l'île de France. (B.)

**BAGASSIER**, *Bugassa*. Très-grand arbre dont on fait des pirogues dans l'Amérique méridionale; ses feuilles sont opposées, pétiolées, à demi-divisées en trois lobes pointus; ses fruits, que l'on mange, ont la forme et la grosseur d'une orange moyenne, et ils renferment un grand nombre de semences. Cet arbre laisse couler, lorsqu'on l'entame, un suc laiteux et très-aqueux. (B.)

**BAGATBAT**. Synonyme de **PAGAPATE**. (B.)

**BAGLAFECHT**. *V.* **GROS-BEC BAGLAFECHT**. (v.)

**BAGNAUDIER**, *Colutea*. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses, qui a pour caractères: un calice campanulé à cinq divisions et persistant; une corolle papilionacée, composée d'un étendard relevé, de deux ailes lancéolées et d'une carène redressée en devant; dix étamines, dont neuf sont réunies à leur base; un ovaire supérieur, oblong, comprimé, surmonté d'un style qui est terminé par un stigmate en crochet, et velu en dessous: une gousse membraneuse, demi-transparente, communément enflée, uniloculaire, et contenant de petites semences réniformes.

Les *bagnaudiers* sont extrêmement voisins des **ASTRAGALES**; et encore plus des **PHACA** de Linnæus. Les genres **SUTHERLANDE** et **LESSERTIE** ont été établis à leurs dépens; on en compte une vingtaine d'espèces, dont font partie les quatre suivantes.

Le **BAGNAUDIER ARBORESCENT**, ainsi que ceux du **LEVANT** et d'**ALEP** sont des arbrisseaux fort durs, qui profitent très-bien en plein air; on les élève communément dans les pépinières pour les vendre. Le premier, qui a une variété à



gousses purpurines, fleurit souvent deux fois par an, au printemps et au mois d'août; les deux autres donnent des fleurs, sans interruption, pendant une partie de l'été; ainsi tous les trois sont propres à orner les bosquets. Toute sorte de terre leur convient; on peut les multiplier avec profit pour leurs bois, leur repousse étant rapide, et pour leurs feuilles ainsi que pour leurs fruits, que les brebis aiment beaucoup.

Le nom de *faux séné*, qu'ils portent, est fondé sur ce que leurs feuilles et leurs gousses sont purgatives.

Le BAGNAUDIER d'ÉTHIOPIE, *Colutea frutescens*, Linn., est plus délicat; il craint le grand froid. Cependant on peut, dans les hivers doux, le laisser dehors, pourvu qu'il soit planté dans une terre sèche, et à une exposition chaude. Il en sera plus vigoureux au printemps, et fleurira mieux. (D.)

BAGRE, *Bagrus*. Espèce du genre SILURE, que Cuvier regarde comme devant former un sous-genre, à raison de ce qu'elle a deux rangées de dents à la mâchoire supérieure, une intermaxillaire et une vomérienne; son crâne est aussi plus lisse, et sa plaque de la nuque plus petite. (B.)

BAGUARI. Nom que porte, au Paraguay, la CIGOGNE MAGUARI. V. l'article des CIGOGNES. (V.)

BAGUE ou BOGUE. Nom d'un SPARE. (B.)

BAGUE. Nom que les jardiniers donnent aux œufs du BOMBICE LIVRÉE, qui entourent les branches des arbres fruitiers. (B.)

BAGUENAUDIER. V. BAGNAUDIER. (S.)

BAGUETTE DIVINATOIRE. C'est une petite baguette de coudrier ou de tout autre bois flexible, un peu courbe, et qui, étant posée par ses deux bouts sur les index de certains individus, est supposée se mettre en mouvement et tourner rapidement sur elle-même, lorsqu'ils se trouvent dans le voisinage d'une source, ou, en général, d'une eau courante, ou même des métaux enfouis, dont les impressions, disent-ils, leur causent une agitation involontaire.

Comme toutes les choses que l'on veut rendre merveilleuses le deviennent davantage étant habillées d'un nom scientifique, on a donné à ces individus privilégiés le nom de Rabdomanthes, et on a appelé leur faculté la rbdomanctie, mot grec, qui signifie *divination par la baguette*.

Si nous considérons cette assertion en elle-même, nous n'y trouverons rien qui soit mathématiquement impossible, puisque nous sommes très-éloignés de connoître tous les modes d'action qui peuvent exister dans la nature: ainsi, il se pourroit que, dans certains individus, le système nerveux fût susceptible d'être influencé sensiblement par des causes qui n'agiroient pas sur d'autres personnes; et la présence

même inconnue d'un courant d'eau ou d'un métal, pourroit avoir de pareils effets. Mais la même philosophie qui nous défend de rejeter à *priori* de semblables annonces, exige que nous ne les adoptions pas non plus sans un mûr examen, et sans les avoir vérifiées par des expériences méthodiques et rigoureuses. Or, ici le mode d'expérience est bien simple : c'est de choisir un individu doué de la propriété supposée au plus haut degré possible ; de le mettre à la campagne, près d'un bassin dont les conduits communiquent à quelque réservoir distant et caché, où l'on puisse, à volonté, déterminer l'écoulement de ses eaux, en tournant un robinet. Placez là un observateur sûr, muni d'une bonne montre, lequel, de temps en temps, à des époques arbitraires, ouvrira le robinet, ou le fermera, en tenant note de l'heure sur un registre. Puis, près du bassin, placez le rbdomanthe, et, à côté de lui, un autre observateur, pareillement sûr, muni aussi d'une montre également bonne, et chargez-le d'écrire fidèlement ce que le rbdomanthe lui indiquera, c'est-à-dire, s'il n'éprouve pas d'impression ou s'il en éprouve, et à quelle heure. Après que cette double épreuve aura été continuée pendant un certain temps, par exemple pendant une demi-journée, rapprochez vos deux registres, confrontez les indications du rbdomanthe avec les époques connues où l'eau a été mise en mouvement, et, par leur opposition ou leur accord, vous pourrez apprécier la justesse de la faculté qu'il dit avoir. Même, pour que cette faculté soit réelle, il n'est pas nécessaire qu'elle ne le trompe jamais ; car il seroit possible, par exemple, qu'elle consistât dans une impression assez foible pour que le rbdomanthe pût quelquefois la laisser échapper sans y faire attention ; mais, pourvu que cette impression existe, si l'on a multiplié les épreuves, le rbdomanthe devra avoir plus souvent rencontré juste que s'être mépris, et, d'après le nombre de ses accords et de ses discordances, comparés au nombre total des coups, vous pourrez, par le calcul des probabilités, apprécier la vraisemblance de la faculté rbdomanthique. Je ne crois pas qu'on ait soumis aucun rbdomanthe aux épreuves rigoureuses dont je viens de parler, et j'avoue franchement qu'à juger par ceux qu'on a déjà observés, je doute qu'aucun d'eux voulût s'y soumettre. Ceux dont on a raconté le plus de merveilles, ont toujours fini par être convaincus de charlatanerie et d'imposture, lorsqu'ils ont été étudiés par des physiciens véritablement instruits. Le fameux Bleton, qui a eu à Paris tant de célébrité, et qui a coûté tant d'argent à ceux qui ont voulu le croire, *mentoît évidemment et sciemment*, comme le célèbre physicien M. Charles s'en est assuré par des épreuves non douteuses.

Un autre rabadomanthe, nommé Pennet, dont on a aussi beaucoup vanté les prédictions presque miraculeuses, a été surpris, à Florence, escaladant une enceinte où l'on avoit déposé diverses pièces métalliques pour l'éprouver le lendemain : car la faculté des rabadomanthes s'étend aussi à découvrir les trésors cachés, et celui-ci se croyoit probablement plus sûr de son fait, s'il commençoit par s'aider d'abord des indications ordinaires de la vue et du tact. Un autre rabadomanthe, plus ancien, nommé Jacques Aymar, qui fit aussi beaucoup de bruit dans le monde du temps de Leibnitz, finit par avouer lui-même sa friponnerie quand il se vit pressé d'une manière un peu vive par des hommes éclairés. Leibnitz, que l'on peut assurément mettre de ce nombre, raconte cette aventure dans une de ses lettres, d'après des renseignemens indubitables. Enfin, le mouvement même de rotation que prend la baguette posée entre les mains des rabadomanthes, est encore un effet très-naturel et très-simple de sa courbure et d'un petit trémoussement qu'ils donnent à leurs bras; tout le monde peut aisément y réussir avec un peu de pratique, et M. Charles étoit même parvenu à construire un automate qui faisoit tourner la baguette aussi bien que Bleton lui-même, au grand scandale de ses admirateurs. Il faut avouer que toutes ces épreuves ne sont guère favorables aux rabadomanthes, et qu'elles peuvent bien inspirer quelque doute aux personnes qui seroient tentées d'entreprendre des fouilles dispendieuses sur leurs prédictions. J'engage ces personnes à essayer auparavant sur leur rabadomanthe l'épreuve que j'ai plus haut proposée, si toutefois il consent à la subir. (BIOT.)

**BAGUETTE D'OR.** Une variété du **VIOLIER JAUNE** porte ce nom. (B.)

**BAHACOCEA.** Variété d'**ABRICOTIER**. (B.)

**BAHASE.** Nom turc de la petite **MOUETTE CENDRÉE**. (V.)

**BAHEL-SCHULLI.** C'est la **BARRELIÈRE À LONGUES FEUILLES**. (B.)

**BAHEL - TSJULLI.** C'est l'**ACHIMÈNE SÉSAMOÏDE**. (B.)

**BAHO.** Variété du **MANGUIER**. (B.)

**BAHOBAB.** V. **BAOBAB**. (B.)

**BAI.** Couleur d'un rouge brun, de la robe du *cheval*. (S.)

**BAIAPUA.** Il paroît que c'est la couleuvre **BOÏGA**. (B.)

**BAIBAI.** Nom caraïbe de la **MALPIGHIE EN ÉPIS**. (B.)

**BAIE**, *Bacca*. On appelle ainsi tout fruit succulent et mou, qui contient une ou plusieurs semences éparses dans sa pulpe. Ainsi, la *framboise*, les fruits du *solanum*, ceux du *laurier*, du *genérier* sont des baies. La *fraise* est aussi une baie, mais d'une espèce particulière; car elle a ses graines placées à sa surface.

Lorsque les *baies* sont petites et réunies en grappes ou de

toute autre manière, sur un réceptacle ou pédicule commun, on leur donne alors le nom de *grains*; par exemple, on dit des *grains* de groseille, un *grain* de raisin, etc. Les plantes qui portent des baies sont appelées *baccifères*. Quelquefois on considère le nombre des semences renfermées dans une *baie*; alors, on appelle *baie monosperme*, celle qui n'en a qu'une; *disperme*, *trisperme*, celle qui en a deux ou trois; *polysperme*, celle qui en contient un nombre indéterminé. *Voyez* le mot **FRUIT**. (D.)

**BAIE À ONDES**. C'est, selon Tussac, une **ACACIE À FLEURS EN CHATONS PENDANS**. (B.)

**BAIGNOIRE**. Nom vulgaire du **ROCHER LOTOIRE**, servant aujourd'hui de type au genre **LOTOIRE**. (B.)

**BAÏKAL**. Pallas a ainsi nommé un poisson qui vit dans le lac Baïkal, et qu'il a rapporté aux **CALLIONYMES** de Linnæus. Lacépède en a fait un genre particulier, auquel il a donné le no. 1 de **COMÉPHORE**. *V.* ce mot. (B.)

**BAÏKALITE**. Le minéral désigné en Russie sous ce nom, appartient à l'espèce du pyroxène et non pas à celle de l'amphibole, comme on le croyoit en France, où il n'est connu, il est vrai, que depuis peu de temps; cette erreur étoit d'autant plus facile à commettre, que l'on trouve également, sur les bords du lac Baïkal, l'amphibole blanc, dit granmatite, auquel on l'avoit rapporté d'abord.

M. Haüy s'est assuré que ce minéral a tous les caractères du pyroxène; il lui en a offert, en outre, une nouvelle variété de forme déterminable. *V.* **PYROXÈNE**.

M. Lowitz en ayant fait l'analyse, y a trouvé :

Magnésie . . . . .	30
Silice . . . . .	44
Chaux . . . . .	20
Oxyde de fer . . . . .	6

100

La riche collection de minéraux de l'École royale des Mines, possède un très-beau morceau de cette variété, jusqu'ici assez rare. (LUC.)

**BAILLARD** ou **BAILLARGE**. Variété d'**ORGE**. (B.)

**BAILLÈRE**, *Trivis*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie nécessaire, dont les caractères sont d'avoir: un calice commun presque simple, formé de quatre à cinq écailles arrondies, pointues, un peu velues et persistantes; sept fleurons mâles ou hermaphrodites, placés au centre, et un pareil nombre de fleurons femelles, situés à la circonférence d'un réceptacle commun, chargé de paillettes arrondies et charnues. Ces fleurons sont réguliers, et ont leur limbe partagé en cinq découpures.

Le fruit consiste en plusieurs semences solitaires, aplaties d'un côté, et garnies d'un rebord membraneux qui se termine par deux petites pointes.

Ce genre est composé de cinq à six espèces, toutes herbacées et vivaces, ayant les feuilles opposées, et les fleurs disposées en panicule au sommet des branches. Une de ces espèces, la **BAILLÈRE FRANCHE**, sert à enivrer le poisson des rivières, de manière qu'on peut le prendre ensuite très-aisément. On appelle les **BAILLÈRES**, *conani* à Cayenne.

Swartz a augmenté ce genre de deux nouvelles espèces, qu'il a trouvées à la Jamaïque. (B.)

**BAILLET**. On appelle ainsi le poil du *cheval*, quand il est d'un brun roussâtre, ou plutôt d'un roux tirant sur le blanc. (DESM.)

**BAILLON**. Espèce de **CÆSIOMORE**. (B.)

**BAIO**, **BAHOO**. Noms malabares de la **CASSE DES BOUTIQUES**. (B.)

**BAI-SONGE** ou **BAD-ZENGE**. *V. PUCERON*. (L.)

●**BAITARIE**, *Baitaria*. Plante herbacée du Pérou, qui forme un genre dans la dodécandrie monogynie. Ses caractères consistent en un calice persistant à quatre folioles, dont deux inférieures subulées, et deux supérieures lancéolées, bien plus larges; une corolle tubuleuse, à limbe divisé en cinq parties lancéolées; dix-huit étamines alternativement grandes et petites, et insérées à la base du tube; un ovaire supérieur, à style subulé et à stigmatte trifide; une capsule ovale, aigüe, triangulaire, trivalve, triloculaire, et contenant plusieurs semences lenticulaires attachées à des réceptacles adnés aux valves. (B.)

**BAITRE** ou **BERTHE**. C'est le **GRÈBE**, dans le département de l'Ain. (V.)

Cette plante a les plus grands rapports avec les **LISERONS**, mais ses vrilles font supposer qu'elle doit être d'un genre différent. (B.)

**BAJAD**. Poisson du genre **SILURE**, ou mieux de celui **PIMELODE**. (B.)

**BAJANG**. Nom d'une espèce de **BESSY**. (B.)

**BAJASAJO**. Plante de l'Inde, figurée par Rheedé à la pl. 27 du huitième volume de son *Hortus malabaricus*. C'est une herbe vivace dont les tiges sont grimpantes et les feuilles alternes, à cinq lobes, accompagnées de vrilles. Les fleurs sont axillaires, ont un calice monophylle, une corolle monopétale, campanulée, crénelée en son bord, et un ovaire supérieur terminé par un style bifide. Le fruit est une capsule à quatre angles, divisée en quatre loges dispermes.

**BAJET.** Nom donné par Adanson à la **PLICATULE.** (B.)

**BAK** ou **BAK-CUDZOZIEMSKI.** Nom polonais du **PÉLICAN.** Les Polonais donnent encore le nom de *bak* ou de *bunk* au **BUTOR.** (S.)

**BAKELEYS** ou **BAKKELEYERS.** Voyez **BACKELYS.**  
(DESM.)

**BAKKA.** C'est une variété du chanvre que l'on cultive dans l'Inde, principalement pour en fumer les feuilles et en manger les graines. (B.)

**BAKKAMUNA.** Nom chingalais d'un **CHAT-HUANT** figuré pl. 3, dans la Zoologie Indienne de Rheinhold Forster.

(V.)

**BAKRANG.** LIANNE inconnue, de Madagascar. (B.)

**BALADOR.** Nom arabe de l'**ANACARDE.** (B.)

**BALAKZEL.** Nom turc du **HÉRON.** (S.)

**BALAI** (*Terme de fauconnerie*). C'est la queue d'un oiseau de proie. (DESM.)

**BALAI DOUX.** C'est la **SCOPIRE.** (B.)

**BALAIS - RUBIS.** On croit que ce nom est emprunté de celui de Balassia, ville de l'Inde, d'où l'on rapporte cette variété de *Spinelle.* V. **SPINELLE.** (LUC.)

**BALAM PULLI.** On appelle ainsi le **TAMARIN**, sur la côte de Malabar. (B.)

**BALANABONE.** Nom caraïbe de la **SENSITIVE.** (B.)

**BALANCE FISH.** Nom Anglais du **SQUALE MARTEAU.**  
(B.)

**BALANCIERS,** *Halteres.* Nom donné à deux petits filets mobiles, très-minces, plus ou moins longs, terminés par une espèce de bouton arrondi, ovale, tronqué, souvent comprimé, et placé sous l'origine des ailes de tous les insectes *diptères*, un de chaque côté.

Les *balanciers* sont placés, dans quelques genres, au-dessous des ailerons, espèces de petites écailles en forme de coquille, qu'on voit au-dessous de l'origine des ailes; mais les ailerons manquent à plusieurs genres, et alors les *balanciers* se trouvent à nu.

Le véritable usage des *balanciers* n'est pas encore assez connu. Quelques naturalistes ont cru qu'il servoit de contre-poids à l'insecte lorsqu'il voloit, à peu près comme les bâtons armés de poids par les deux bouts, servent de contre-poids aux danseurs de corde, pour se soutenir et garder l'équilibre. Mais leur petitesse ne permet pas de s'arrêter à cette opinion. D'autres, comparant l'aileron à une espèce de tambour, et le *balancier* à une sorte de baguette, ont cru qu'ils servoient à produire le bourdonnement que la plupart des insectes font entendre en volant; mais il est facile de se con-

vaincre du contraire. La plupart des insectes qui n'ont ni *balanciers* ni ailerons, tels que les abeilles, les guêpes, et ceux qui ont des *balanciers* sans ailerons, tels que les *asiles*, les *bombilles*, bourdonnent et font entendre un bruit plus fort que la plupart de ceux qui ont ces deux parties. Quelques mouches pourvues de *balanciers* et d'ailerons, ne bourdonnent que très-peu, et quelques-unes même ne bourdonnent pas du tout. Enfin, si on coupe les *balanciers* aux diptères, on les entendra bourdonner comme auparavant; le son qu'ils feront entendre, sera exactement le même. On peut donc regarder le *balancier* comme concourant avec les ailerons à faciliter le vol de ces insectes, et avec d'autant plus de fondement, que ceux qui manquent d'ailerons ont leurs *balanciers* beaucoup plus grands que ceux qui sont en même temps pourvus de ces deux parties.

L'insecte met souvent en action les *balanciers*, et il les agite avec beaucoup de vitesse. Lorsqu'il vole, on les voit dans un mouvement très-vif et très-rapide; ils sont d'une longueur assez considérable dans les tipules, les cousins et les *asiles*; ils sont moins grands dans les mouches, les syrphes; enfin, ils sont à peine apparens dans la plupart des mouches. Ils sont recouverts de l'aileron dans les syrphes, les mouches; ils sont à nu dans les *asiles*, les cousins, les *bombilles*.

Linnaeus a fait entrer les *balanciers* comme un des caractères de l'ordre des diptères, avec d'autant plus de raison, que ces parties n'existent que dans les insectes de cet ordre, et qu'elles semblent leur tenir lieu des deux ailes qui leur manquent. (O.)

BALANE. V. BALANITE. (B.)

BALANGUE, *Balanga*. Genre établi par Gærtner sur un fruit de Madagascar. C'est une baie à deux loges et à deux semences cordiformes et arillées. (B.)

BALANITE, *Balanus*. Genre de testacés de la classe des multivalves, dont les caractères sont d'avoir une coquille conique, fixée par sa base, composée de six valves articulées, et dont l'ouverture est fermée par un opercule de quatre valves.

Les espèces de ce genre, appelées en français *glands de mer*, faisoient partie des LÉPAS de Linnaeus. Elles en ont été séparées par Bruguières; ou mieux, ce naturaliste a supprimé le genre *lépas*, et a formé à ses dépens, les genres BALANITE et ANATIF.

Les *balanites* varient beaucoup, non-seulement entre les espèces, mais entre les individus de chaque espèce. Ceux qui se groupent, surtout, étant gênés dans leurs dévelop-

pemens, ne présentent jamais deux coquilles semblables. Elles sont ordinairement formées par la réunion de six valves triangulaires, dont les sommets sont écartés, dont les bases se touchent, et dont l'intervalle est rempli par un têt de nature semblable, mais de contexture différente de celui des valves. Leur base prend la forme des corps sur lesquels elle est fixée. Quelquefois, cette base est membraneuse, d'autres fois elle est incomplète, ou mieux, n'existe que par le pourtour de la coquille. Ces dernières espèces, qui vivent sur des animaux, sont toujours isolées, par conséquent moins irrégulières que les autres, et présentent quelques différences dans leur organisation. Il en est de même dans le *balanite* des gorgones, qui s'attache aux tiges de ce polypier, et les embrasse par le recourbement de sa base; et dans le *balanite* des madrépores, qui se loge dans l'intérieur de leur substance.

Les six valves des *balanites*, quoiqu'à peu près égales dans leur hauteur, ne le sont pas dans leurs autres proportions; elles ont presque toujours une forme et une largeur différentes. Elles sont fixées les unes contre les autres par de vraies sutures écailleuses, recouvertes en dedans par un feuillet testacé.

L'évasement qui résulte, au haut du cône, de l'écartement des valves, forme l'*ouverture* de la coquille, qui est fermée par un opercule mobile, composé de quatre pièces testacées, articulées les unes aux autres par une suture en croix, et fixées contre les parois internes de la coquille par un ligament circulaire qui se prête à leur mouvement, et les fait bâiller vers le haut quand l'animal veut développer ses tentacules ou les étendre dans l'eau. Le *balanite* des tortues forme exception; son opercule n'est que de deux valves qui s'ouvrent sur le devant.

La formation de la coquille des *balanites* est différente de celle des autres coquilles; elle s'accroît par juxtaposition de molécules calcaires sur ses bords, et pour cela les articulations s'ouvrent, à certaines époques, par le bas seulement; car le bord de l'ouverture reste, à tous les âges, tel qu'il étoit à la naissance. J'ai confirmé ce mode d'accroissement par mes observations sur le *balanite* des madrépores.

Quoique tous les auteurs qui ont parlé des *balanites* aient mentionné les animaux qui les habitent, on ne savoit encore rien de positif sur leur organisation, lorsque j'en ai donné une description détaillée et une figure exacte dans l'*Histoire naturelle des Coquillages*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville.

C'est une espèce de *triton* qui a vingt-quatre tentacules disposées en demi-cercle, une trompe rétractile, et une bouche



operculée. Ces tentacules sont de deux sortes, mais toutes articulées et ciliées. Il y en a douze grandes semblables, mais inégales par paires, placées au-dessus; et douze petites dissimilaires et inégales par paires, placées plus bas. Deux de celles-ci sont beaucoup plus larges.

La bouche est située un peu en avant, entre les racines des tentacules inférieures, en dessous de la trompe, et est fermée par un opercule écailleux, et garnie de mâchoires. L'anus est un peu plus bas.

Le corps est ovale, échancré, et s'attache à l'opercule par un manteau qui sort des environs de l'anus; il est libre dans ce manteau et dans le bas de la coquille.

Depuis, Poli, pl. 4 de son *Histoire des Testacés des mers des Deux-Siciles*, a donné une très-belle figure, accompagnée de l'anatomie, d'une autre espèce de *balanite*; elle offre quelques différences qui, ne tenant qu'à l'espèce ne sont pas dans le cas d'être mentionnées ici avec détail.

Lorsque les *balanites* sont dans l'eau, ils font continuellement agir toutes leurs tentacules et leur trompe. Le mouvement des grandes est spiral, et sert à arrêter, par le moyen des poils dont elles sont garnies, les petits animaux marins qui se trouvent dans leur direction; les petites paroissent, par leur force, devoir empêcher la proie de s'échapper.

Très-probablement, les *balanites* sont hermaphrodites, et n'ont point besoin du concours d'un autre individu pour produire; ils pondent des œufs ovales plus ou moins allongés. La plupart, comme on l'a déjà dit, vivent en famille, ou groupés les uns contre les autres. On les mange sur plusieurs côtes; mais, en général, ils fournissent si peu de nourriture qu'ils ne méritent pas la peine d'être détachés des rochers, où ils tiennent toujours très-fortement.

On en connoît une vingtaine d'espèces, dont la plupart vivent dans les mers d'Europe. Celui qui est le plus commun sur les côtes de France, est le **BALANITE TULIPE**, *Balanus tintinnabulum*, Linn., dont le caractère est d'être ventru, marqué de stries longitudinales violettes; les deux valves postérieures de l'opercule pointues; les rayons striés transversalement.

Ensuite vient le **BALANITE GLAND**, dont la coquille est conique, à six valves striées longitudinalement et transversalement, dont l'opercule est terminé en pointe crochue. Il se trouve principalement dans la Méditerranée, attaché aux rochers, aux coquilles, aux madrépores, aux plantes marines, etc. L'animal qui l'habite est rouge. Poli a donné son anatomie avec tous les détails désirables.

Le **BALANITE BALANOÏDE** a une coquille de six valves

coniques-tronquées, glabres, colorées de lignes longitudinales pourpres, striées transversalement; son ouverture est presque tétragone, et son opercule obtus. Il se trouve avec les précédens.

Le **BALANITE COURBÉ**, a une coquille à six valves, plus gonflée d'un côté; les rayons larges et finement striés en sautoir. Je l'ai observé dans les mers d'Amérique et je l'ai décrit et figuré. *V. pl. A. 20*, où il est figuré.

Le **BALANITE ÉPINEUX** est presque cylindrique, a les valves inégales, garnies partout d'épines disposées sur quatre rangs. Il se trouve dans la mer des Indes.

Le **BALANITE DES TORTUES** a une coquille presque orbiculaire, plane-convexe, à six valves creusées de sillons hérissés et profonds, avec un opercule ovale, caréné, et une base membraneuse. Il se rencontre dans les mers d'Europe, sur le têt des tortues, des grands crustacés, sur la peau des baleines, et même sur les pierres. Il est remarquable en ce que sa base n'est pas calcaire comme celle des autres jusqu'ici mentionnés, mais coriace.

Le **BALANITE APLATI** a une coquille plane, convexe, presque orbiculaire et à six valves, glabre, à ouverture presque tétragone, à opercule obtus, et à base nulle. Il se trouve dans la Méditerranée. Il est immédiatement fixé sur les pierres.

Le **BALANITE EN ÉTOILE** a une coquille presque conique à six valves, avec des saillies longitudinales, et point de base, ainsi que le précédent avec lequel il se trouve.

Le **BALANITE DES MADRÉPORES** a : 1.<sup>o</sup> une coquille à deux valves, dont une, inférieure, offre un cône renversé, et l'autre, presque plate, est posée sur la base de la première; 2.<sup>o</sup> un opercule de quatre pièces, dont deux très-étroites et très-longues. Il se fixe dans les madrépores, principalement sur le **PAVONE EN CRÊTE**, de Lamarck. Sa valve inférieure est complètement enfoncée dans la substance de ce madrépore. Il a été décrit et figuré par moi dans le n.<sup>o</sup> 57 du Bulletin des Sciences par la Société Philomatique. Cette espèce est très-remarquable, et confirme la théorie de Bruguières sur la formation de ces sortes de coquilles. En effet, on voit évidemment, lorsqu'on en observe un certain nombre, que c'est la valve supérieure qui se soulève lors de l'accroissement de l'animal, parce que celui du madrépore tend toujours à recouvrir la suture de son suc lapidifique, et que celui du balanite est obligé de rompre continuellement cet obstacle.

Le **BALANITE DES GORGONES** est oblique, conique, a la base recourbée pour embrasser les tiges des gorgones sur

lesquelles il s'attache. On le trouve dans la Méditerranée et les mers d'Amérique, où je l'ai observé sur la *gorgone jouc*.

Le BALANITE VERRUE, qui vient du détroit de Magellan, n'a que trois valves et un opercule de deux pièces.

On trouve assez fréquemment des *balanites fossiles*; mais ils n'ont pas encore été suffisamment étudiés.

Ainsi que je viens de le faire voir, les *balanites* qui vivent sur les corps solides, ont des coquilles de trois à six valves articulées, sans compter celles de l'opercule; ceux qui vivent dans les corps durs, tels que le *balanite des madrépores*, les ont à deux valves, dont une est conique, et l'autre presque plate. Dans le BALANITE DIGITAL, dont il me reste à parler, elle n'est composée que d'une seule pièce, et n'a pas besoin d'en avoir davantage, puisque l'animal qui la forme est destiné à vivre dans un corps mou.

Voici ce que j'ai remarqué sur plusieurs exemplaires, pris dans le lard d'un marsouin, et rapportés d'Angleterre par Dufresne.

La coquille est un cône tronqué de trois ou quatre lignes de diamètre, sur lequel on remarque, extérieurement, des bourrelets circulaires qui indiquent les accroissemens annuels, faits probablement sous la peau du *cétacé*; cette peau recouvre, sans doute, en partie, les quatre valves de l'opercule; ou mieux l'animal conserve dans cette peau un trou proportionné à la grosseur de ses tentacules, pour pouvoir communiquer avec l'eau, et absorber les animalcules marins nécessaires à sa nourriture: ainsi cette peau fait l'office de la seconde valve observée dans le *balanite des madrépores*.

Il est probable que ce *balanite* à une seule valve a commencé par un point; mais, à mesure qu'il grandit, les parties inférieures de sa coquille sont brisées par l'effet de l'accroissement du *cétacé*; aussi les exemplaires que j'ai vus étoient-ils tous tronqués, comme je l'ai déjà observé, et la troncature étoit-elle fermée par une simple membrane. Leur longueur ne surpassoit pas sept à huit lignes, épaisseur ordinaire du lard des marsouins sur lesquels ils avoient été trouvés.

Il eût sans doute été à désirer que j'eusse des observations plus précises sur cet intéressant coquillage; mais ce qu'on vient de lire mettra suffisamment sur la voie ceux qui seront à portée de le voir vivant. (B.)

BALANITES, *Balanites*. Genre de plante. C'est le XT-MÉNIE de Linnæus, le MYROBOLAN CHEBULE de Vesling; il a été réuni à l'HEYMASSOLI d'Aublet. On voit une superbe figure d'une de ses espèces, pl. 28 du grand ouvrage sur l'Égypte, publié par la Commission de l'Institut de cette contrée. (B.)

**BALANOPHORE.** Genre de plante imparfaitement observé par Forster, dans les îles de la mer du Sud, et qui paroît avoir beaucoup d'affinité avec le CYNOMOIRE. (B.)

**BALANOPTÈRE**, *Balanopteris*. Nom donné au MOLLAVI par Gærtner. (B.)

**BALANTI.** Il est probable que c'est une espèce de RICIN. (B.)

**BALANTANA.** Les Caraïbes appellent ainsi les BANANES.

**BALANTIA.** Illiger, dans son *Prodromus Syst. mammalium*, donne ce nom, qui vient du mot grec βαλαντιον, *inarsupium*, ou bourse, aux mammifères du genre des PHALANGERS proprement dits. Ce même genre, formé par Storr, avoit été nommé *coes coes* ou *cuscus* par Lacépède, Duméril, Tiedmann, etc. et ces naturalistes avoient réservé le nom de phalangers pour les espèces dont la peau des flancs est prolongée entre les membres, et dont la queue est lâche et floconneuse comme celle des écureuils.

M. Cuvier, dans son *Règne animal*, restitue le nom de *phalangers* aux animaux ainsi nommés par Storr. (DESM.)

**BALANUS.** C'est le BEN et le nom latin des BALANITES. (B.)

**BALAOBOUCOUVOU.** Nom caraïbe du MANCENILLIER. (B.)

**BALAON.** C'est l'ESOCE ESPADON. (B.)

**BALAOU.** Poisson de la Martinique, qu'on croit être le CENTRISQUE BÉCASSE. (B.)

**BALARINA.** *Balarina verda*. Nom des BERGERONNETES DE PRINTEMPS ET JAUNE, à Turin. (V.)

**BALARINA DEL COULAR,** **BALARINA DEFURNEL.** Noms piémontais de la LAVANDIÈRE. (V.)

**BALASBAS.** V. ANTOLANG. (E.)

**BALASSEN,** **BALESSAN.** Nom égyptien du BAUME DE JUDEE. (B.)

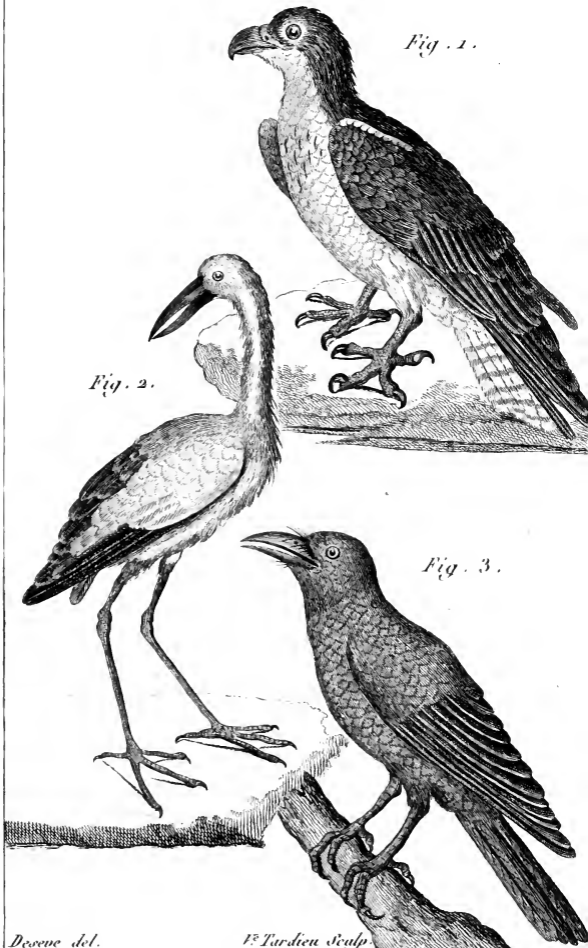
**BALATAS.** Arbres qui croissent en Amérique, et surtout à Cayenne. On distingue le rouge, le blanc et celui à grosse écorce. Les deux premiers fournissent un excellent bois de charpente, et paroissent appartenir au genre COURATARI. Le dernier n'est bon que pour de gros ouvrages, et doit faire partie des SAPOTILLIERS. (B.)

**BALATE.** Production de la mer des Philippines, qui est l'objet d'un commerce de quelque importance avec la Chine. C'est une espèce du genre des HOLOTURIES, probablement inconnue des naturalistes d'Europe. Quand elle est cuite, elle ressemble à un pied de cochon sans os. (B.)

**BALAUSTE,** Desv. Sorte de FRUIT; tel est celui du GRENADIER. (B.)

**BALAUSTIER.** C'est le *grenadier sauvage*. Les apothicai-





*Fig. 1.*

*Fig. 2.*

*Fig. 3.*

*Desève del.*

*F. Tardieu Sculp.*

*Fig. 1. Bulwer's Petrel.*

*Fig. 2. Open-billed Stork.*

*Fig. 3. Great Woodpecker.*

res appellent *balaustes* des fleurs de toutes sortes de grenadiers.

**BALBISIE**, *Balbisia*. Plante annuelle, à tiges rameuses, hispides ; à feuilles opposées, pétiolées, grossièrement dentées et hispides ; à fleurs jaunes, solitaires à l'extrémité des rameaux, qui forme un genre dans la syngénésie superflue et dont les caractères sont : un calice simple à huit folioles ; un réceptacle garni de paillettes ; les demi-fleurons divisés en trois parties ; des semences surmontées d'une aigrette sessile et plumeuse.

Cette plante est fort voisine des AMELLES, avec lesquelles même elle avoit été confondue par Ortega, sous le nom d'*Amellus pedunculatus*. Elle croît au Mexique. (B.)

**BALBOUL**. Nom égyptien du CANARD À LONGUE QUEUE. Suivant Forskaël, c'est la dénomination arabe d'une sarcelle que les uns donnent pour une variété de la SARCELLE D'ÉTÉ, et d'autres pour une espèce distincte. (V.)

**BALBUL**. Nom arabe de l'OIE DOMESTIQUE. (V.)

**BALBUZARD**, *Pandion*, Vicill. ; *Falco*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux ACCIPITRES, et de la famille des ACCIPITRINS. Voy. ces mots. *Caractères* : bec grand, presque droit et garni d'une cire poilue à la base, robuste, arrondi en dessus, comprimé latéralement ; mandibule supérieure dilatée sur les bords, crochue, acuminée ; l'inférieure plus courte, droite, obtuse ; narines lunulées, obliques ; langue charnue, épaisse, obtuse ; bouche à peine fendue jusqu'à l'angle antérieur des yeux ; cuisses et jambes vêtues de plumes courtes, mais serrées et lustrées chez des espèces, particulièrement celles d'Europe et de l'Amérique septentrionale ; tarses nus, courts, très-épais, couverts d'écaillés nombreuses et raboteuses ; doigts épais, rudes, totalement séparés ; l'externe versatile ; ongles égaux, longs, très-crochus, très-aigus, ronds en dessous, l'intermédiaire sans dentelures ; les ailes longues, la première rémige un peu plus longue que la cinquième ; les deuxième et troisième les plus prolongées de toutes.

Le nom de *pandion*, que j'ai adopté pour ce genre, est celui que M. Savigny lui a imposé dans ses Oiseaux de l'Égypte et de la Syrie. (V.)

Si l'aigle est le tyran des airs, le *balbuzard* est un puissant destructeur des habitans des eaux ; il ne vit guère que de poissons qu'il prend dans l'eau, même à quelques pieds de profondeur. Sa vue est très-perçante. Contre l'ordinaire des tyrans, celui-ci a beaucoup de patience ; il passe des heures entières, immobile sur un arbre à portée d'un étang ou d'une rivière, à épier sa proie. Son genre de nourriture l'empêche de quitter le voisinage des eaux ; il fréquente les côtes

de la mer, et le plus souvent les bords des lacs, des étangs et des rivières : il se retire de préférence dans les bois marécageux ; mais lorsqu'il veut nicher, il gagne ordinairement les plus hautes montagnes, et y établit son aire dans les crevasses des rochers escarpés, ou sur de très-hauts arbres dans les forêts les plus épaisses. La ponte est souvent de quatre œufs, quelquefois de trois, et rarement de deux ; ils sont blancs et tachés de rougeâtre clair.

L'on a observé que les *balbuzards* de la zone tempérée se tiennent presque toujours par paires ; mais, pendant les gelées, ils se séparent, et vont au loin chercher des climats plus doux et une nourriture plus facile. Ils sont ordinairement très-gras ; mais leur chair contracte une très-forte odeur de poisson. Ils sont moins fiers et même moins féroces que l'*aigle*, quoiqu'ils ne vivent également que de proie. C'est à la nature même de cette proie qu'est due cette sorte d'adoucissement dans le naturel. Les larges blessures faites aux poissons ne laissent échapper qu'une petite quantité de sang ; ils ne poussent ni cris, ni gémissemens, et le sang, comme les sons lamentables, forment l'aliment, et, pour ainsi dire, le passe-temps chéri de la férocité. Il faut être cruel pour verser le sang d'un être foible et innocent, qui n'a d'autre défense que ses plaintes. On paroît l'être moins en détruisant l'animal qui n'a qu'une légère apparence de sensibilité ; de là vient que beaucoup de personnes qui souffrent en donnant la mort à un oiseau, semblent n'éprouver aucune sensation pénible en coupant par tronçons un poisson plein de vie, ou en le plongeant dans l'huile ou la graisse bouillante.

L'espèce du *balbuzard* appartient aux deux continens ; elle est généralement répandue en Europe. On la trouve dans plusieurs contrées de l'Afrique et de l'Asie, et elle n'est point étrangère aux parties septentrionales de l'Amérique. Cette espèce a été le sujet de presque autant de fables que celle du *grand aigle*. Lorsque ces fables n'ont pas quelque fait vrai, mais défigurés, pour base, elles doivent être rejetées de l'histoire. Buffon en a réfuté quelques-unes. Je ne sais s'il ne faut pas reléguer au même rang, ce que, au rapport de M. Pallas, les peuples de la Sibérie, où les *balbuzards* sont communs, disent et croient de ces oiseaux. L'opinion générale, dans ces contrées, est qu'ils ont dans leurs serres un venin qui donne la mort par l'égratignure la plus légère, en sorte que ce sont des animaux fort redoutés par les hommes. L'on y prétend encore que le *balbuzard* se charge souvent de nourrir plusieurs espèces d'aigles, et particulièrement les *pygarques*, qui sont en quantité prodigieuse près du Volga. Lorsque le *balbuzard*, dit-on, est rassasié, et qu'il prend un poisson,



il s'élève en l'air et pousse de grands cris ; à l'instant les aigles arrivent à tire-d'ailes , et partagent sa proie qu'il laisse tomber aussitôt.

Buffon a pensé , comme les anatomistes de l'Académie des sciences qui ont fait la description du *balbuzard* (*Mém. pour servir à l'histoire des animaux*) , que cet oiseau est celui qu'Aristote a nommé *halixtos* (*Hist. animal.*). Mais ce rapprochement , tout vraisemblable qu'il est , n'est point assez prouvé ; car il est impossible de concilier plusieurs points de l'histoire du *balbuzard* , avec ce qu'Aristote dit de son *halixtos*. En effet , l'*halixtos* d'Aristote est , comme le dit M. Savigny , notre *pygargue* ou notre *grand aigle de mer* , et non pas notre *balbuzard* , qui vit simplement des poissons qu'il pêche dans les eaux douces des fleuves et des lacs ; tandis que l'*halixtos* est devenu célèbre dans la fable même , par l'ardeur qu'il mettoit à poursuivre les oiseaux de la mer. (s. v.)

Le BALBUZARD proprement dit (*Pandion fluvialis*, Savig. ; *Falco halixtos*, Lath. , pl. 17 , fig. 1 de ce Dictionnaire ) , a le manteau brun , la tête plus ou moins variée de blanc ; cette couleur occupe le bord des plumes ; une bande brune descend de l'angle du bec sur les côtés du cou ; les parties inférieures sont blanches avec des taches brunes ou d'un fauve clair sur la poitrine ; les plumes primaires d'un brun-noirâtre ; les moyennes brunes ; toutes rayées de blanc à l'intérieur ; les rectrices intermédiaires d'un brun uniforme ; les autres rayées transversalement de blanc en dedans ; le bec et les ongles noirs ; la cire et les pieds bleus ; l'iris est jaune : longueur totale du mâle , un pied dix pouces ; de la femelle , deux pieds.

Cette espèce se trouve en Europe , niche sur les arbres ou dans les rochers ; sa ponte est de trois ou quatre œufs blancs et tachetés de roussâtre.

On donne pour variétés de cette espèce :

1.<sup>o</sup> Le BALBUZARD DES ROSEAUX , *Falco arundinaceus* , Lath. , que S. G. Gmelin a observé dans son voyage en Sibérie ; lequel se tient habituellement dans les roseaux. Il a le dessus du corps gris , le dessous blanchâtre ; la membrane du bec cendrée ; les pieds d'une teinte pâle , et les plumes de la queue sans nuance de blanc. Si réellement cet oiseau de proie est tel qu'on le décrit , c'est certainement une espèce distincte , et peut-être n'est-ce pas un *balbuzard*.

2.<sup>o</sup> Le BALBUZARD DE CAYENNE , *Falco cayennensis* , Lath. ; dont le plumage est brun rougeâtre , avec un trait blanc qui part de la mandibule supérieure , passe par les yeux , et descend jusqu'à l'occiput. Il est encore fort douteux que cet oiseau soit un *balbuzard* et une simple variété du nôtre.

3.<sup>o</sup> Le **BALBUZARD DE LA CAROLINE**, que j'ai observé dans les Etats-Unis, et dont j'ai fait une espèce particulière dans l'Histoire des oiseaux de l'Amérique septentrionale, pl. 49, sous le nom d'*aigle pêcheur*, dénomination qui ne lui convient pas, puisque ce n'est point un aigle. Il a réellement des rapports avec le *balbuzard d'Europe*; mais il en diffère par la longueur de ses ailes qui, en repos, dépassent la queue de près de deux pouces, par sa taille plus svelte; par ses tarses constamment jaunes, et par une partie de son plumage autrement nuancé, dans l'état parfait. Cet oiseau a le bec noir; la cire bleue; l'iris et les pieds jaunes; les plumes du sommet de la tête, du manteau, des ailes et de la queue d'un brun très-sombre dans le milieu, et d'une nuance plus claire sur les bords; les pennes caudales traversées par cinq bandes de même nuance; une bande noirâtre qui part du coin de l'œil, s'étend vers l'occiput, descend sur les côtés du cou et se perd sur les épaules; le front, les côtés de la tête, la gorge et toutes les parties postérieures sont d'un beau blanc, avec quelques taches d'un brun sombre sur la poitrine: longueur totale, vingt-trois pouces. Le même oiseau, à l'âge d'un an, est brun en dessus et sur la bande des côtés de la tête et du cou. Il porte, dans sa première année, un vêtement assez analogue à celui de notre *balbuzard*; car il est alors d'un brun clair sur les parties supérieures, dont les plumes sont bordées de blanc sale, ainsi que celles de la bande du cou; le blanc domine plus sur la tête que le brun; les taches de la poitrine sont plus nombreuses et se trouvent aussi sur le devant du cou. Tel est le *fulco Leverianus* de Latham, dont on a fait une espèce distincte, sous le nom de *faucon Leverien*. Ce *balbuzard* fait son nid à la cime des plus grands arbres ou dans les rochers les plus élevés. Sa ponte est de trois ou quatre œufs blancs et tachetés de brun.

Si l'on en croit Jonatham Calver, cet oiseau a une propriété bien extraordinaire. Il est, dit-il, doué d'un pouvoir attractif, lequel réside dans une huile que contient un petit sac situé dans son corps, et dont la nature l'a pourvu pour cet objet. Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, il est certain qu'une amorce touchée par une goutte de l'huile qu'on tire de cet oiseau, est un leurre irrésistible pour le poisson, et assure au pêcheur le plus grand succès.

On trouve ce *balbuzard* dans toute l'Amérique septentrionale; mais il ne reste dans le nord que pendant l'été. C'est alors qu'on le voit dans l'état de New-Yorck, où il habite ordinairement les montagnes appelées Nigh-Land, et sur les côtes de Tappan, qui bordent la rivière d'Hudron ou du Nord. Le *pygargue* y passe aussi la belle saison. Ces deux

oiseaux procurent par leur lutte un spectacle amusant à ceux qui naviguent sur cette rivière, à l'époque où les poissons nommés *basses*, la remontent pour frayer.

Le *balbuzard*, quoiqu'élevé à une très-grande hauteur, les aperçoit aisément, tant il a la vue perçante, lorsqu'ils se jouent sous les eaux; il plane au-dessus pendant quelques minutes, comme pour choisir sa victime. Son choix fait, il descend avec la rapidité de la foudre, plonge, disparoit un instant, et reparoit à la surface de l'eau avec une *basse* entre ses serres. Le *pygargue* qui ne perd jamais de vue tous les mouvemens du pêcheur, tant qu'il en a besoin, quitte son rocher, s'élançe après le *balbuzard*, l'épouvante par ses menaces et ses cris, soit en planant au dessus, soit en le pressant de près, et l'oblige de se dessaisir de sa proie, pour échapper à son ennemi. Alors le *pygargue* se précipite aussitôt sur le poisson, le saisit avant qu'il soit tombé dans l'eau, et le porte à son aire. Cependant, lorsque les besoins du ravisseur sont satisfaits, ou que la proie ne lui semble pas mériter d'être disputée, il permet à son pourvoyeur de pêcher pour son compte. Je rapproche de cette espèce l'*aigle pêcheur* du père Du Tertre, dont Buffon fait mention à l'article du *balbuzard de la Caroline*, lequel fait plus la chasse aux poissons qu'aux animaux terrestres, et le *balbuzard de la Louisiane*, dont parle Mauduyt (*Encyclop. method.*), mais seulement comme un jeune oiseau.

Le BALBUZARD BLAGRE, *Pandion blagrus*, Vieill.; *Falco blagrus*, Lath., pl. 5 des oiseaux d'Afrique de Levaillant. Cet accipitre, pêcheur de l'Afrique, a le port, la taille et les habitudes de notre *balbuzard*; mais un vêtement différent. Il a la tête, le cou, toutes les parties antérieures du corps et les inférieures d'un très-beau blanc; des lignes brunâtres se font remarquer sur les tiges des plumes de la tête et du derrière du cou; les petites couvertures des ailes, les scapulaires, les pennes de la queue, dont l'extrémité est blanche, sont d'un gris brun; les pennes alaires noirâtres; mais le côté extérieur des moyennes est d'un gris-brun léger; le bec brunâtre; l'iris d'un brun foncé; les pieds sont jaunes et les ongles noirs. On trouve cette espèce en Afrique.

Le BALBUZARD DE MONTEVIDEO, *Pandion fulvus*, Vieill.

Cet oiseau, décrit et figuré pl. 8, dans l'édition de Buffon, par Sommi, sous le nom d'AIGLE DE MONTEVIDEO, est, selon Commerson, un *aigle pêcheur* ou *crabier*, que Sommi dit se rapprocher beaucoup du *balbuzard* par ses formes, et particulièrement par ses tarses nus; motifs qui m'ont décidé à le classer dans ce genre. Il a seize ou dix-sept pouces de longueur; le plumage, en général, d'une couleur fauve; les

côtés de la tête gris ; la poitrine parsemée de taches en forme de larmes , et la queue blanche en dessous , avec des bandes étroites et transversales ; les ongles fort longs et crochus .(v.)

**BALDOGÉE.** Nom donné par de Saussure à une matière terreuse , verdâtre , difficilement fusible en un verre noir et brillant , trouvée par lui dans des roches porphyriques aux environs de Minelle , sur la route de Nice à Fréjus. C'est évidemment , dit-il , la *Grunerde* de Werner , ou *terre verte* de Monte-Baldo. Cette substance est une variété du *talc-chlorite*. V. ce mot. (LUC.)

**BALE** ou **BALLE.** Nom des parties qui servent d'enveloppe à celles de la fructification dans les GRAMINÉES , c'est-à-dire qui remplacent le CALICE et la COROLLE. Ainsi , il y a une balle calicinale et une balle florale , chacune ordinairement composée de deux pièces ou VALVES. Palisot-Beauvois , dans son important ouvrage intitulé *Essai d'une nouvelle Agrostographie* , restreint ce nom de balle , à la calicinale ou *tegmen* , c'est-à-dire , à celle extérieure qui renferme la fleur ou les fleurs. (B.)

**BALEINAS** ou **BALÉNAS.** On donne ce nom au pénis ou membre du mâle des BALEINES et de tous les grands CÉTACÉS. (DESM.)

**BALEINE**, *Balaena*. Genre de mammifères de l'ordre des CÉTACÉS. S'il est quelque objet sur la terre qui mérite d'attacher les regards de l'homme , c'est l'aspect de ces monstrueux animaux que nourrit l'Océan. La baleine est la reine et la dominatrice des mers , comme l'indique l'étymologie de son nom , suivant Bochart (*Oper. l. III, p. 347. Baalnan* , roi des poissons , en phénicien.). Elle règne en souveraine sur les peuples innombrables que la nature a multipliés dans l'empire des ondes ; et voguant avec majesté à leur surface , elle imprime à tous le respect et la crainte par sa masse énorme et sa force invincible. Les plus fiers tyrans de l'élément liquide se réfugient , à son aspect , dans des profondeurs inaccessibles , et la vague gémit sous le poids de son corps.

De même que la nature a établi sur la terre des arbitres supérieurs pour maintenir l'équilibre entre les espèces vivantes , elle a voulu accorder aussi le sceptre des ondes à des races capables d'y faire régner la subordination , afin que les espèces les plus puissantes ne pussent pas envahir le domaine des plus foibles , et que l'égalité des droits y fût maintenue. Ainsi , la nature a été obligée de créer des espèces carnivores et déprédatrices pour retrancher l'exubérance excessive des espèces douces et paisibles ; comme elle a formé des animaux herbivores pour modérer l'excessive multiplication des végétaux. Il y a donc une gradation successive d'êtres qui se contien-

nent réciproquement dans des limites naturelles ; il y a une hiérarchie de pouvoir et une sorte de gouvernement dans le vaste empire des corps organisés. Les végétaux en sont comme le peuple , la classe indigente et laborieuse , qui fournit l'aliment à tout le corps social. Les animaux herbivores et frugivores représentent en quelque sorte les magistrats particuliers , les nobles et les juges subalternes du peuple végétal. Les animaux carnivores sont les chefs , les grands et les princes du règne animal. Enfin , l'homme est le roi et le souverain de tous les êtres vivans. Indépendamment de cette organisation générale , il existe dans la nature diverses provinces qui sont régies par des chefs inférieurs à l'homme. Le lion , le tigre , l'ours et le loup , sont , pour ainsi dire , les maîtres des animaux terrestres ; l'aigle , le vautour , le faucon , le duc , commandent dans les provinces de l'air , et les baleines et les requins ont été délégués dans l'empire des ondes. Chaque être a ses fonctions déterminées : il y a dans toutes les classes des emplois d'autant mieux remplis , qu'ils sont fondés sur les besoins naturels de manger et de propager. Comme tous ces êtres n'exercent entre eux que des fonctions répressives ; comme ils pèsent les uns sur les autres par la destruction , et se maintiennent en équilibre par la quantité de nourriture qu'ils dévorent et le nombre des individus qu'ils engendrent , l'instinct du besoin ou l'aiguillon du plaisir sont les seules rétributions que la nature accorde à chaque être pour remplir la tâche qui lui est imposée.

Ainsi , la nature a placé aux deux pôles les espèces colossales des cétacés comme deux puissances de compression , pour diminuer la quantité trop nombreuse des animaux qui fourmillent dans les mers glacées ; car sous les zones chaudes de l'Océan , il existe un nombre infini de poissons déprédateurs qui suffisent pour maintenir l'équilibre entre les races vivantes. Au Nord , un seul cachalot tient lieu de vingt mille brochets , et exerce la même destruction. La nature a voulu placer les plus grandes espèces de cétacés , surtout dans les climats froids ; la chaleur des mers des tropiques eût abattu toute la force de ces grosses masses vivantes , fondu leur graisse , et les eût livrées sans défense à la rapacité des habitans des ondes ; tandis que la froidure des pôles durcit leurs fibres et raffermi leur graisse. Celle-ci tient lieu de fourrure et empêche le froid de pénétrer dans les viscères de ces animaux et de les détruire par sa violence. ( Consultez l'article CÉTACÉS. )

La plus grande marque du pouvoir de l'homme , est sans doute celui qu'il obtient sur la baleine. Quand on considère que les plus grands et les plus puissans des animaux viennent expirer aux pieds d'un pêcheur basque ou d'un matelot hol-

landais ; qu'une poignée de misérables pêcheurs met en fuite des milliers de cétacés ; que ni leur force prodigieuse et leur natation rapide , ni le froid , ni les tempêtes de l'Océan et les glaces des pôles ne peuvent les soustraire à la main de l'homme , il est , sans contredit , le roi de la terre , et l'empire lui a été donné sur tout ce qui existe. Ce n'est plus la violence , c'est l'habileté et l'industrie qui commandent dans l'univers ; la masse du corps n'est rien , l'intelligence , l'âme fait tout. Telle est la distance immense que la nature a mise entre nous et la brute ; l'un commande et règne , l'autre ne peut qu'obéir et ramper ; et ce n'est pas un vain titre que l'Être suprême nous attribue sur tous les animaux ; les marques en sont empreintes sur la baleine gigantesque et sur l'éléphant colossal. Ils sont devenus nos esclaves , et nous apportent le tribut de leurs riches dépouilles.

*Du genre des baleines.* — On applique le nom de BALEINE à un animal cétacé , vivipare , qui respire par des poulmons , qui a le sang chaud , deux ventricules au cœur , des événements séparés , placés vers le milieu du front , et des fanons ou lames de corne à la mâchoire supérieure , en place de dents. Ce dernier caractère distingue éminemment les vraies baleines des autres espèces de cétacés , comme les cachalots , les dauphins et les narwhals.

Les vraies baleines à fanons se distinguent : 1.<sup>o</sup> en celles qui ne portent aucune nageoire sur le dos , telles sont les baleines franches , le nord-caper , et les deux baleines bossues , décrites d'abord par Dudley , *Philos. Trans.* , n.<sup>o</sup> 387 ; savoir la baleine tampon et la baleine à plusieurs bosses ; mais ces deux dernières espèces ou variétés sont imparfaitement connues.

2.<sup>o</sup> Les *baleinoptères* , dont il sera fait une description exacte à leur article , sont aussi des baleines à fanons ; mais elles portent une nageoire sur le dos. Telles sont le gibbar , la jubarte , le rorqual et le museau pointu.

Les baleines sont en général des animaux d'une taille monstrueuse , d'une forme elliptique , à peau nue et de couleur noirâtre ou brune. Leur tête , qui est fort longue et aplatie sur les côtés , finit en pente vers le museau ; près du front , sont deux événements ou trous qui pénètrent dans l'arrière-bouche et près de la trachée-artère de l'animal : c'est par-là qu'il reçoit l'air qui s'insinue dans ses poulmons , lorsqu'il vient respirer à la surface des eaux ; et il rejette avec force , par ces orifices , l'eau qui pénètre dans sa gorge et sa bouche lorsqu'il se plonge dans la mer. Ces jets d'eau qu'on observe quelquefois d'un peu loin en mer , sont produits par des *souffleurs* ou des cétacés ; les baleines lancent deux jets à la fois , parce qu'elles ont deux trous , tandis que les autres espèces n'ont qu'un seul

orifice pour leurs narines , et ne lancent qu'un jet d'eau à chaque expiration.

Il n'y a jamais de dents chez les véritables baleines , mais bien dans les cachalots , les narwhals et les espèces diverses de dauphins ; on trouve en place , de grandes lames longues de neuf à dix pieds , composées de fibres cornées que l'on connoît sous le nom de *baleine* ou *busque* ; on les appelle *fanons* : ils sont disposés transversalement , et dans une direction oblique , sur les côtés de la mâchoire supérieure. Leur base est appuyée sur l'os du palais. Ces fanons sont échancrés en faux , et leur bord est frangé , un peu coupant ; ils sont d'une couleur noirâtre dans la *baleine franche* et la *jubarte* ; d'une nuance bleuâtre chez le *gibbar* , et blanchâtre dans la *baleine bossue*. On assure que chaque animal en porte de 8 à 900 de chaque côté du palais ; mais ces fanons ne sont pas tous de même longueur. La mâchoire inférieure de ces baleines n'a ni dents ni fanons , mais un sillon , une rainure ou gouttière sur son bord , pour recevoir les fanons et broyer les animaux mollusques dont se nourrissent les baleines. Toutes ont des yeux très-petits à proportion de leur taille , car ils surpassent à peine la grandeur de ceux du bœuf ; ils ont des paupières et sont placés très-bas , presque à l'angle des mâchoires. Derrière eux est le conduit auditif qui est fort étroit et sans conque extérieure. Il y a deux nageoires pectorales qui tiennent lieu des pattes de devant des quadrupèdes , et qui contiennent le même nombre d'os , mais plus raccourcis à proportion. Il n'existe aucun vestige extérieur de pieds de derrière. La queue est aplatie horizontalement , au contraire des poissons chez lesquels la nageoire caudale est toujours placée verticalement.

De même que les autres cétacés , les baleines respirent l'air par des poumons , s'accouplent , produisent des petits vivans , et les allaitent. Ces animaux sont assez doux et tranquilles ; leur ouïe est , dit-on , excellente , mais leur vue est faible : il paroît que leur toucher , leur goût et leur odorat sont presque entièrement oblitérés. Les baleinoptères , telles que la *jubarte* , le *rorqual* et le *museau pointu* ont des plis nombreux sur la gorge et la poitrine ; ce qu'on ne remarque point chez d'autres. L'usage de ces plis est ignoré. La verge du mâle , qu'on nomme *baleinas* , est renfermée dans une sorte de fourreau. Près des organes de la génération ou de la vulve des femelles , sont placées deux mamelles , non loin de l'anus. Le *baleinas* dans les baleines est long de plus de dix pieds , épais de huit pouces de diamètre à sa racine. Les testicules sont renfermés sous la peau , près des muscles abdominaux. On remarque chez les femelles , le clitoris , le méat urinaire

et le vagin. Une odeur musquée et rance paroît imprégner fortement ces organes.

*Des espèces de baleines.* — Dans le genre des baleines proprement dites, dont nous venons de parler, on connoît aujourd'hui quatre espèces distinctes, qui sont la BALEINE FRANCHE, ou la BALEINE DE GROENLAND, *Balæna mysticetus* de Linn. et de Bonnaterre; le NORD-CAPER, *Balæna glacialis*, Klein (c'est la baleine d'Irlande), Lacep., pl. 2 et 3; la BALEINE À BOSSES, *Balæna gibbosa*, Linn. et Bonn.; la BALEINE TAMPON, *Balæna nodosa*, Bonn. Nous traiterons de ces espèces, et quoique nous renvoyions la description spéciale des BALEINOPTÈRES à leur article, nous exposerons ici les mœurs, les combats, les amours, les nourritures et la pêche de tous ces animaux. Nous ferons aussi mention de leur huile, de leurs fanons ou barbes, et de tous les avantages qu'on en retire. On pourra consulter l'article des CACHALOTS pour le blanc de baleine ou *sperma ceti*, et pour l'ambre gris, parce que ces productions leur appartiennent plutôt qu'aux véritables espèces de baleines.

*Première espèce.* — BALEINE FRANCHE, ou du GROENLAND; en irlandais *slettbakr*; en danois, *slichteback*, c'est-à-dire *dos uni*, ou *sandhual*; en anglais, *whale*; en allemand, *whallfisch*; en hollandais, *whalloisch*; en norvégien, *huafisch*; *slichteback*, en danois; *vallena* en espagnol. Les Hottentots la connoissent sous le nom de *tkakor*, car elle se trouve aussi dans l'Océan austral. *Balæna maxillis subæqualibus; inferiore ovatâ, in medio latiore: dorso impinni, nigro alboque maculato*, de Bonnaterre. *Balæna mysticetus*, Linn., baleine franche de Lacépède, *cétac.* 1, fig. 1; c'est la baleine ordinaire, la vraie baleine du Groënland des auteurs. *V.* pl. 2, fig. 1, *Encyclop. méth.* Cétologie.

On ne connoît sur la terre aucun animal aussi monstrueux que la baleine du Groënland; car ce qu'on rapporte de la taille démesurée du *kraken* ou du prétendu *poulpe gigantesque*, est si dénué de vraisemblance, qu'il n'est pas permis d'y croire. (*V.* KRAKEN.) La baleine doit donc être considérée comme le plus énorme et le plus vaste des animaux. Le règne végétal ne fournit pas d'exemple d'arbres dont on puisse comparer la masse ou l'élévation à celle de la reine des mers. Le chêne le plus gros et le plus élevé n'a pas une masse égale à celle de la baleine, et le seul *baobab* (arbre de la famille des MALVACÉES, *Adansonia digitata*, Linn.) est capable de l'égaliser. (Consultez l'article BAOBAB.) On a vu souvent des baleines de cent et cent vingt pieds. On ne peut guère se refuser à croire qu'il en existoit jadis de deux cents et même de trois cents pieds de longueur, et massives à proportion; mais aujourd'hui que les Européens en détruisent chaque année un



grand nombre, elles n'ont plus le temps de parvenir à la même taille. Si l'on considère en effet que ces grands cétacés venoient jusque dans la Méditerranée au temps de Pline le naturaliste, pour faire leurs petits (*Hist. nat.*, l. IX, c. 6.), et que Strabon l'assure aussi (*Géogr.*, l. III); qu'elles étoient abondantes dans le golfe Cantabrique ou de Gascogne, la Manche et les mers Britanniques, selon Juvénal, qui dit, *sat. X*, v. 14 :

*Quantò delphinis balæna Britannica major!*

on peut croire que ces animaux peuploient en liberté partout, et arrivoient à un long âge. On n'étoit point encore assez habile ou assez assuré dans la navigation pour suivre et attaquer au loin ces monstres marins (Noël de la Morinière, *hist. des pêches*, Paris, in-4.<sup>o</sup>, 1815, tome V, chap. 7.). Il y eut une longue interruption dans le moyen âge; cependant les Basques faisoient déjà la pêche de la baleine dès le commencement du douzième siècle; les Hollandois et les autres peuples commencèrent à s'en occuper vers la fin du seizième siècle jusqu'à ce jour; on ne sera donc point surpris si le nombre des baleines diminue tant, et si les jeunes n'ont pas assez de temps pour acquérir toutes leurs dimensions. Elles sont d'ailleurs obligées de se réfugier aujourd'hui jusque sous les glaces des pôles, où le froid extrême qu'elles y éprouvent peut arrêter leur développement, tandis qu'une température plus douce le favoriseroit. Les baleines qu'on prenoit il y a trois siècles, étoient bien plus grosses que celles d'aujourd'hui, parce qu'elles étoient plus vieilles et vivoient plus tranquilles. En 1620, une baleine échoua dans l'île de Corse; elle étoit longue de plus de cent pieds: un homme à cheval pouvoit entrer dans son énorme gueule. Pour retirer le grand intestin de son ventre, il fallut plus de dix-sept hommes; elle fournit cent trente-cinq mille livres de lard: c'étoit une femelle pleine; son fœtus avoit déjà trente pieds de longueur, et pesoit quinze cents livres: la mère devoit peser plus de cinq cents mille livres. Une baleine de soixante-douze pieds seulement, échouée en 1726 dans la baie de la Somme, avoit une gueule si vaste, que deux hommes y entroient à l'aise sans se baisser. La force des muscles doit être proportionnée à cette masse gigantesque; et quels efforts prodigieux ne faut-il pas à la baleine, pour remuer avec vitesse un corps de cette taille, lui faire fendre les ondes, le fléchir, le faire bondir à la surface des vagues écumantes, l'opposer aux flots tumultueux de la tempête, soulever des dômes énormes de glaces sur son dos, et parcourir comme un trait la vaste plaine des mers?

Les anciens, amis du merveilleux, avoient admis l'exis-

tence de baleines longues de neuf cent soixante pieds. Selon Pline (*Nat. histor.*, l. XXXII.), il étoit fait mention, dans les relations adressées à Caius César par Juba, de cétacés longs de six cents pieds, et qui avoient trois cent soixante pieds de circonférence : on les trouvoit à l'embouchure des fleuves d'Arabie. Néarque, amiral d'Alexandre-le-Grand, assura que des baleines avoient vingt-trois pas de longueur, et qu'il en vit une échouée sur les îlots qui sont à l'embouchure de l'Euphrate : elle avoit cent cinquante coudées de longueur.

Des modernes ont renouvelé ces fables : Jacques Ziegler (*Descript. schoondix*) prétend qu'auprès de Ward-Huys, le rivage est couvert, au printemps, de baleines énormes, dont quelques-unes ont cent coudées de long. Des voyageurs assurent avoir vu dans les mers de la Chine, des baleines de neuf cents pieds ; selon d'autres, elles ressembloient à des îles, à des écueils, à des montagnes. Quelques pêcheurs du nord parlent d'un poisson-montagne ou *kraken*, qui s'élève comme une île flottante du fond des abîmes des mers, et qui attire par sa présence une foule d'animaux, d'oiseaux qui viennent se reposer sur son dos, et se nourrir des coquillages dont il est chargé. On raconte même que des pêcheurs ayant une fois débarqué sur un de ces animaux comme sur une île, y allumèrent du feu ; mais l'animal se sentant brûler, plongea tout à coup, produisit un immense tourbillonnement dans les eaux, et submergea les pêcheurs : à peine le navire et ceux qui y étoient demeurés, purent éviter le naufrage (*V. l'Hist. nat. des mollusques*, par Denys Montfort, tome 2 ; on y trouve plusieurs recherches à cet égard). On sent bien que nous ne croyons point à ces fables, et qu'il seroit bon d'en purger l'Histoire naturelle, puisque celle-ci ne doit être que l'expression de la simple vérité.

La baleine doit vivre très-long-temps, de même que les poissons, et il paroît que c'est une propriété commune à tous les animaux aquatiques ; car la vieillesse et la mort naturelle dépendent principalement de la rigidité que les différens organes acquièrent, ce qui ne leur permet plus de remplir leurs fonctions accoutumées ; et leur durcissement les empêchant de recevoir la nourriture, ils se détruisent sans se réparer. Dans l'animal aquatique, au contraire, tous les organes étant perpétuellement relâchés par l'eau, deviennent moins rigides, et n'éprouvant jamais de durcissement, ils peuvent se réparer plus facilement ; d'où il suit que le terme de la vie peut se reculer indéfiniment dans ces animaux. On a des exemples de carpes, de brochets qui ont vécu de cent à deux cents ans ; il n'est donc pas étonnant que la baleine puisse exister plus long-temps ; et si elle a déjà vingt

ou trente pieds à sa naissance, à quelle taille ne peut-elle point parvenir dans l'espace de trois à quatre siècles ? Mais doit-on en conclure avec Buffon et M. Laépède que la baleine peut vivre mille ans ? La comparaison de la durée de sa vie avec celle des poissons n'est pas en tout exacte. Le poisson ne respirant quel air battu dans l'eau par ses ouïes ou branchies, a le sang froid, une vie languissante ou qui consume peu ses forces, comme celle des reptiles. Au contraire, les animaux à sang chaud et respirant par des poumons vastes et celluleux, l'air en nature, étant vivipares, plus vifs, plus sensibles, consomment plus rapidement leurs forces vitales. Aussi de gros quadrupèdes vivent bien moins de temps que les petits poissons ; le bœuf, le cheval, malgré leur forte corpulence, vivent moins que l'homme. Ainsi, ni la taille, ni la vie aquatique, ne paroissent suffisantes pour prolonger l'existence des baleines si loin. Elle doit être proportionnée au temps de leur accroissement.]

On ne trouve guère à présent que des baleines de cinquante à quatre-vingts pieds au plus ; on dit que les femelles sont plus grosses que les mâles, contre l'ordinaire des mammifères ; elles se tiennent dans les mers polaires, et s'enfoncent très-avant entre les glaces, où les navires pêcheurs ne les poursuivent qu'avec beaucoup de périls et de peine ; car il faut une intrépidité extraordinaire pour oser attaquer, sur une frêle chaloupe, un monstrueux animal qui, d'un coup de sa queue, peut la faire voler en éclats, et ébranler les plus gros vaisseaux. Il faut pénétrer sous un affreux climat, au milieu des glaces amoncelées qui se pressent, qui arrêtent les bâtimens, les brisent ou les emprisonnent sans espoir d'être dégagés. Il faut savoir braver le froid, les peines et la mort à chaque instant. L'adresse, le courage, la force, doivent être employés tour à tour, et l'on ne sait s'il faut plus admirer l'industrie de l'homme dans une si audacieuse entreprise, que le plaindre de la cupidité et de la soif du gain qui la lui fait tenter.

Le corps de la baleine peut être comparé à une forme de cordonnier renversée ; sa tête, d'une taille énorme, fait environ le tiers de la longueur totale ; son sommet est incliné comme un toit ; au milieu, les deux évents sont placés sur une éminence. L'ouverture de la gueule est extrêmement vaste, et a la figure d'une S. Chaque mâchoire a la même longueur, mais l'inférieure est la plus large, surtout dans son milieu ; elle a des lèvres charnues et creusées en gouttière large et profonde pour emboîter les barbes ou fanons de la mâchoire supérieure.

Ces fanons, ces barbes sont en lames fibreuses de diverse

longueur ; les plus petits ont trois ou quatre pieds de long , et les plus grands en ont quinze ; ils sont placés transversalement et dans une direction oblique qui tourne du côté de la gorge ; leur grandeur va en décroissant successivement , et leurs bords sont effilés , larges vers l'une de leurs extrémités ; ils s'amincissent à leur autre bout. Vers les deux extrémités de ces rangs de fanons , se trouvent des lames carrées , petites comme des tuyaux de plume , et de quatre pouces de longueur ; leur substance est plus tendre ; elles sont moins rapprochées aussi. Le tranchant effilé des fanons pose verticalement sur la langue et sur la mâchoire inférieure.

Les lames ou fanons occupent tout le palais et la gueule des baleines ; ils sont épais d'un pouce ou même moins , et tranchans à leur bord , avec des fibres effilées. Cette réunion touffue de fanons placés en ordre , fait paroître la surface du palais des baleines comme la peau d'un animal couverte de crins ou de soies très-rudes : l'accroissement de ces fanons est analogue à celui des cheveux ou de la corne des animaux.

Chaque fanon est composé de fibres longitudinales de la nature de la soie du cochon ; ces fibres sont collées ensemble , mais peuvent se séparer. Lorsque les pêcheurs ont détaché ces barbes de la mâchoire des baleines , ils les fendent et les débitent pour en faire des busques , des rayons de parapluie , etc. Cette matière est très-flexible , et de la nature de la corne ; car elle se ramollit dans l'eau chaude , mais elle ne s'y dissout pas. Les alcalis , les acides la détruisent ; le feu la crispe et la décompose à la manière des crins et des poils des quadrupèdes. On appelle cette matière , de la *baleine* ; elle sert dans plusieurs arts , et forme des ressorts doux et très-élastiques ; on en faisoit des *corps* , espèces de cuirasses avec lesquelles on déformoit , il y a plusieurs années , la taille du beau sexe , et qui lui ont procuré plus de maux qu'ils n'ont augmenté ses charmes.

Comme la figure des baleines et l'élément qu'elles habitent ont beaucoup de rapport avec ceux des poissons , elles ont été regardées comme appartenant à la même classe ; mais nous ferons voir à l'article des CÉTACÉS , combien ces animaux sont différens. D'ailleurs , la baleine respirant l'air à la surface de l'eau , comme les autres cétacés , a ses deux évents ou ses ouvertures nasales placées au sommet de la tête pour plus de commodité ; le diamètre de chaque évent est d'environ le centième de la taille de l'animal. C'est par-là que la baleine rejette l'eau qui entre dans sa gueule , et qu'elle inspire l'air.

Lorsque la baleine veut rejeter l'eau qui a pénétré dans sa vaste gueule , elle ferme les mâchoires et son larynx ,

L'eau comprimée par la langue, par les muscles pharyngiens de l'animal et des bourses musculuses aux événements, est forcée de sortir par les deux conduits du nez ou les événements et ceux-ci étant dans une direction verticale, l'eau est lancée en jet énorme jusqu'à 30 ou 40 pieds de haut, avec un bruit effrayant comme celui d'un tonnerre lointain; la baleine lance assez d'eau pour remplir et submerger des barques, et cause un remous si considérable par son mouvement sur la mer, qu'on s'en aperçoit à plus d'une lieue à la ronde.

La peau de la baleine est épaisse d'un pouce environ; elle est brune ou noire en dessus, et blanchâtre en dessous du corps. Son épiderme est analogue à celui de la plante des pieds dans l'homme, et son tissu est composé de couches successives. Le tissu de la peau se confond presque avec le tissu cellulaire graisseux, sous-cutané dans la baleine franche. Communément la peau de cet animal est très-lisse, sans écailles, polie et brillante, parce qu'elle est huileuse: souvent on y remarque des marbrures de diverses couleurs.

Dans tous les cétacés, la langue est courte, attachée à la mâchoire inférieure, et d'une nature graisseuse comme tout le corps: on en tire plus de six tonneaux d'huile. Celle des baleines franches est une masse de chair molle, spongieuse et presque sans mouvement, parce qu'elles ont seulement besoin d'ouvrir leur gueule pour écraser avec leurs fanons les petits animaux dont elles se nourrissent. La langue est presque la seule partie du corps que les matelots puissent manger, et elle est passable après avoir été salée, car la chair de la baleine est très-dure et cornée: ses fibres sont extrêmement grossières et imbibées d'une huile dégoûtante. On observe des marques noirâtres sur les côtés de la langue de ces animaux, qui a une forme arrondie, et souvent dix-huit pieds de longueur sur dix de large: on en peut remplir plusieurs tonneaux. Il y a des paupières et des sourcils aux yeux qui sont placés très-bas, et ne surpassent pas en grosseur ceux du bœuf. Leur cristallin, blanc et transparent, est petit comme un pois et presque sphérique comme celui des poissons, pour voir au travers de l'eau et non dans un milieu plus rare. (Cuvier, *leç. anat. comp.* II, pag. 376.) Derrière les yeux, sont placés les tuyaux des oreilles, sans pavillon extérieur: c'est par ces trous que les pêcheurs adroits lancent le harpon, afin que pénétrant l'os pierreux des oreilles, il y adhère plus fortement. L'os de l'oreille intérieure est en effet très-dur dans la baleine; il a la forme d'une coquille univalve; les parties qui servent à l'ouïe sont renfermées dans cet os, de même que chez les quadrupèdes; car l'oreille intérieure des cétacés ne diffère point essentiellement de la nôtre: aussi leur ouïe est

très-délicate. La nature leur a donné cet avantage, afin qu'ils puissent reconnoître de loin leurs nombreux ennemis. Ordinairement l'os de l'oreille est enfoncé de trois à quatre pieds sous les chairs, le lard et la peau; il est d'une substance extrêmement compacte, et fait feu avec l'acier: on l'employoit jadis en médecine, comme absorbant, sous les noms très-impropres de pierre de *tiburon* (qui est une espèce de chien de mer), ou de *manati* (espèce d'animal amphibie), ou de *loup-marin* (qui est un phoque). Les baleines ou les cétacés en général manquent de nerfs olfactifs ou de la première paire; mais dans la trompe d'eustache des dauphins, il y a des sinus olfactifs, où se ramifient des nerfs de la cinquième paire qui peuvent bien avoir pour objet de ressentir les odeurs; en effet, l'eau infecte des poissons pourris éloigne les baleines.

Les nageoires pectorales de la baleine sont deux larges membres de forme ovale, aplatie, échancrée. Dans leur intérieur, on ne trouve pas des rayons comme chez les poissons, mais tous les os de l'épaule, du bras et de la main, comme l'omoplate, l'humérus, le cubitus et le radius, les os du carpe, du métacarpe et ceux des doigts ou phalanges; seulement ils sont tous raccourcis, couverts d'une chair tendineuse, ou demi-cartilagineuse, et revêtus d'une peau épaisse. La *baleine franche* n'a point de nageoire sur le dos; celle de la queue est formée de deux lobes échanrés et posés horizontalement. Dans son intérieur, on trouve les rudimens des os du bassin. Avec ses seules nageoires et surtout sa puissante queue, la baleine fend l'onde avec la plus grande vitesse; sa graisse abondante allège son corps, le fait surnager, et la plus légère impulsion lui suffit pour glisser rapidement sur la plaine des mers. Si elle veut plonger, elle resserre son corps; pour remonter sur l'eau, elle s'étend. Les cétacés ne sont pas des animaux véritablement aquatiques; ils ne vivent pas au sein des eaux, mais seulement à leur surface; ils sont plutôt habitans de l'air, puisqu'ils le respirent par des poumons. On voit souvent les pesantes baleines se jouer au milieu des flots irrités, sauter de joie sur les vagues blanchies d'écume, lancer au loin des jets de l'onde amère, et se disputer entre elles de vitesse et de dextérité dans leurs évolutions. Elles s'amusent innocemment autour des vaisseaux pêcheurs, et ne voient pas le matelot qui apprête le fatal harpon; l'animal paisible laisse, avec indifférence, lancer l'instrument de mort; il ignore combien l'homme, cet être si foible à ses yeux, est redoutable et cruel; il ne songe qu'aux plaisirs de la vie et va recevoir la mort. Les baleines et les autres cétacés n'ont pour voix qu'une sorte de mugissement assez fort ou de grognement,

qu'ils font entendre lorsqu'ils sont dans les souffrances de l'agonie.

Il y a, dans les baleines et les cétacés, les mêmes os que dans la charpente des quadrupèdes, à l'exception de ceux du bassin et des extrémités inférieures qui manquent dans tous. On a compté 63 vertèbres dans une baleine échouée en Islande en 1763, selon Olafsen. Quoique la cavité du cerveau soit considérable, la cervelle ne fait guère que le 25 millième du poids total de la baleine franche, tandis qu'il est le cinq centième dans l'éléphant. Chez l'homme, le cerveau et le cervelet font le 40.<sup>e</sup> du poids total du corps à peu près. *V. CERVEAU.* Mais chez les oiseaux, tels que le serin, le moineau, il est le 20 ou le 30.<sup>e</sup> du corps, ou plus considérable à proportion que dans notre espèce. Chez les baleines, les muscles sont comme ceux des quadrupèdes, et leur substance est coriace, très-fibreuse, rougeâtre, dure; ils sont environnés d'un tissu cellulaire extrêmement abondant, dont les cellules sont remplies de graisse liquide; leur surface extérieure est enveloppée d'un lard très-épais, et en plusieurs couches; au-dessus du lard, et immédiatement sous la peau, se trouve une couche d'huile renfermée dans une membrane réticulaire. On trouve cinq grandes poches dans l'estomac des baleines, presque comme dans les ruminans; elles ont aussi un cœcum et de très-longes intestins, parce qu'elles vivent de nourritures moins animalisées que les cétacés pourvus de dents. Ces animaux ont beaucoup plus de sang à proportion que les quadrupèdes; on a dit que le trou de Botal étoit ouvert à leur cœur et permettoit le passage du sang veineux dans le cœur gauche ou ventricule aortique, sans passer toujours par les poumons quand la baleine plonge. Cependant elle est forcée de venir respirer l'air, sans quoi elle périroit.

*De la nourriture de la baleine et de ses excréments.* — On seroit tenté de croire d'abord qu'un aussi puissant animal dévore les plus gros poissons, et fait sa pâture ordinaire des plus fiers habitans des ondes; mais en considérant que la baleine n'a point de dents, que ses fanons sont de nature assez flexible, que les muscles de ses mâchoires sont très-foibles, on reconnoitra qu'elle ne peut se nourrir que des plus petits animaux. Ses alimens ordinaires sont composés de vers, de mollusques, de zoophytes, tels que les radiaires, l'argonaute arctique, la clio boréale, les petits crabes (*pedatus*, et *oculatus*, Linnæus), les méduses, etc., etc., etc. Comme ces petits animaux sont en nombre infini dans les mers polaires, la baleine n'a, pour ainsi dire, qu'à ouvrir sa gueule pour les engloutir par milliers; elle les brise facilement sous

ses fanons tranchans , tandis qu'une proie plus dure et plus osseuse résisteroit à leur compression. Les zoophytes que dévorent les baleines , ont l'instinct de se jouer avec les barbes effilées de leurs fanons qu'ils prennent pour une proie ; ils viennent eux-mêmes se faire prendre entre ces barbes ; le vaste animal fermant sa gueule et rejetant l'eau en soufflant , écrase ces frêles nourritures vivantes et les engloutit dans l'énorme caverne de son estomac. On nomme *walfsch-aas* , amorce de baleine , ces zoophytes, qui sont gros comme des fèves , et ont l'odeur de la mélasse.

La nature a très-bien proportionné la quantité des alimens et leur nature avec la conformation de ces animaux gigantesques. Ce n'est point aux poissons que les vraies baleines font la guerre , elles se contentent de leur menue nourriture , comme le bœuf se contente de l'herbe des champs. Ce sont des animaux doux et paisibles , qui n'ont rien d'impétueux et de féroce dans le caractère. On a trouvé des baleines dans les mers de la zone torride (James Colnett *a voyage to the, Souht atlantic*, etc. Lond. 1798.) Mais comme elles n'y trouvent pas de nourritures convenables de même qu'au Nord , elles sont très-maigres.

Les excréments des baleines sont un peu solides , d'une couleur jaune-rougeâtre et comme safranée ; ils n'ont point de mauvaise odeur. Les pêcheurs en amassent , et on en fait usage pour teindre la toile en rouge. Cette couleur est de bon teint et assez agréable ; elle paroît dépendre de la nature même des alimens de ces cétacés.

*Des amours , de l'accouplement et de la génération des baleines.* — Il n'y a point d'exception pour l'amour dans toute la nature ; le gigantesque cétacé , dans les mers glacées des pôles , éprouve ses ardeurs comme l'animalcule et l'habitant de la torride. Le mâle de la baleine a un membre génital long de dix à douze pieds ; on l'appelle *baleinas* ; il est renfermé dans un double prépuce comme un couteau dans une gaine. On trouve un os dans cette longue verge qui a sept pouces de diamètre à sa racine. Les testicules paroissent à l'extérieur dans le temps du rut seulement , mais rentrent ensuite dans la cavité abdominale. Toutes ses parties génitales sont à peu près conformées comme celles des quadrupèdes ruminans. On observe , dans la femelle , une vulve placée près de l'anus et pourvue d'un clitoris , des grandes lèvres et des nymphes. De chaque côté du vagin , on voit une mamelle enfoncée dans un sillon de la peau. A l'époque de l'allaitement , les deux mamelles sont gonflées de lait ; elles ont alors un pied de largeur et à peu près autant de lon-



gueur ; mais elles diminuent et se rident lorsque le baleineau ne tette plus.

Lorsque les *baleines* veulent s'accoupler , elles s'apparient , voyagent de compagnie vers quelque rive déserte. Le mâle et la femelle s'approchent , se laissent tomber perpendiculairement sur leur queue , et n'ayant que leur tête hors de l'eau , ils se pressent amoureusement et s'embrassent étroitement en entrelaçant leurs nageoires : alors s'accomplit l'acte de la génération. Selon Dudley, la femelle se couche sur le dos et reçoit le mâle entre ses nageoires latérales ; c'est de cette manière aussi que s'accouplent les marsouins. On prétend que l'union sexuelle n'a lieu que tous les deux ans chez les baleines. Le couple demeure fidèle , et les différentes espèces ne se mélangent jamais. La femelle porte seulement neuf ou dix mois son fœtus ; rarement elle accouche de deux baleineaux ; c'est vers le mois d'avril qu'elle met bas son petit , qui a déjà quinze à vingt pieds de longueur. Lorsque le baleineau veut téter, la mère se place sur le côté , et présente sa mamelle à l'air , afin que le petit puisse respirer. On assure que le lait des baleines est gras et nourrissant ; celui de la femelle du DAUPHIN NÉSANARK ressemble au lait de vache , auquel on auroit ajouté de la crème. Les baleineaux sont très-gras pendant l'allaitement , et donnent près de cinquante tonneaux de graisse , tandis que les mères maigrissent beaucoup. Ils tettent pendant un an , et on les nomme alors *shorteads* ou *courtes-têtes* en anglais. A deux ans , ils sont comme hébétés après avoir été sevrés , et sont appelés *stants* (bêtes) ; leur graisse est moins abondante à cette époque , car ils n'en fournissent qu'environ vingt-quatre tonneaux.

On observe que les baleines ont le plus grand attachement pour leurs petits , et ne les quittent jamais de vue : c'est une règle que la sage nature a établie pour conserver les espèces vivantes pendant la foiblesse de l'âge. Avant que de songer à sa sûreté , la baleine n'a soin que de son petit ; elle le protège , le défend de ses ennemis en exposant sa propre vie. Cet animal si timide , quoique si puissant , devient terrible pour défendre son *baleineau*. S'il échoue sur les rivages , la mère s'expose à échouer pour le remettre à flot , comme on en a vu un exemple dans la femelle d'un *butz-kopf* échoué sur les côtes de Normandie. La *jubarte* , peu courageuse , devient furieuse lorsqu'il s'agit de défendre son petit ; elle se retourne avec intrépidité vers les pêcheurs qui la poursuivent , les écarte à grands coups de queue , renverse leurs canots , et saisissant son petit entre ses nageoires , le soustrait à la fureur des hommes. Lorsqu'on prend le baleineau , la mère ne le quitte pas , et se laisse souvent tuer en voulant

le sauver ; souvent la mère transporte son petit sur son dos , lorsqu'il est fatigué de nager.

La couleur des baleineaux est brune et quelquefois panachée de blanchâtre , tandis que celle des baleines est communément d'un beau noir ; on y voit quelques raies blanchâtres et comme marbrées ou veinées. De loin , et lorsque le soleil brille , ces ondulations de couleurs sont assez agréables ; le dessous du corps est d'un très-beau blanc argenté. Dans les mers du nord-ouest , on rencontre des baleines toutes blanches , suivant Ellis , et les vieilles portent quelquefois une bande transversale d'un blanc sale sur le dos. Les cicatrices des blessures des baleines restent blanches.

*Des lieux où se trouvent les baleines , et de leurs voyages.* — Autrefois les baleines se répandoient sur presque tout l'Océan , et descendoient des mers glaciales jusque dans les plages tempérées , avant que l'audace et la cupidité des hommes eussent porté le ravage et la mort parmi ces animaux tranquilles. Les baleines aiment le repos et la paix ; elles venoient se jouer dans les ondes qui baignent les côtes de l'Europe méridionale. Plusieurs fois , elles ont pénétré dans la Méditerranée ; elles entroient même dans les ports. Leur présence près de Saint-Jean de Luz avoit excité les Basques à en faire la pêche avant le douzième siècle ; car Guillaume Breton , poète qui vivoit vers l'an 1140 , en fait mention. Poursuivies dans nos mers , les baleines se sont réfugiées peu à peu vers le nord , leur patrie naturelle. On les trouve dans la mer Baltique , mais principalement dans la mer Glaciale sur les côtes d'Islande et du Groënland , au détroit de Davis , auprès du Spitzberg , de l'île de Mayen , à Terre-Neuve , etc. Elles se retirent de plus en plus vers le pôle et entre les glaces inaccessibles qui encombrent les mers du Nord. On en rencontre aussi dans la mer qui sépare l'Asie de l'Amérique septentrionale. Mendès Pinto en vit tuer une sur les côtes d'une île du Japon. L'Océan austral nourrit aussi un grand nombre de baleines qui viennent quelquefois échouer sur les côtes du Cap de Bonne-Espérance. Les Hottentots nomment la baleine *Thakæ* ; ils ne savent pas la pêcher , car ils ne se confient jamais à la mer. Aujourd'hui la *baleine franche* se pêche entre le soixante-dix-septième et le soixante - dix - neuvième degré de latitude nord ; il est dangereux de les poursuivre plus près du pôle , à cause de l'abondance des glaces. Les CACHALOTS se tiennent dans des régions plus tempérées , et s'avancent en troupes jusques dans les mers les plus chaudes. On en rencontre dans les mers de l'Inde , dans le golfe d'Arabie , aux Philippines , vers Ceylan , etc. ; ce sont des espèces très-vagabondes , qui

parcourent l'Océan par troupes nombreuses. Ils se trouvent en grande quantité aux environs du Cap de Bonne-Espérance. Les autres espèces de cétacés du genre des dauphins, comme les *marsoûins*, les *épaulards*, se voient dans toutes les mers.

Au temps de l'accouplement, les baleines émigrent. Selon quelques marins, vers le mois de novembre, les baleines franches quittent les mers du pôle et entrent dans le fleuve Saint-Laurent vers Québec, pour y faire leurs petits. Au mois de mars, elles retournent dans leurs glaces. La faim, les tempêtes, la poursuite acharnée des pêcheurs, les déterminent aussi à changer de demeure; cependant ce sont des animaux assez stationnaires, tandis que les cachalots se répandent dans toutes les mers. En 1670, trois cents de ces animaux échouèrent sur les côtes de l'île Tireia: on en vit, en 1690, cent deux à sec dans le port de Kairston; et la baie d'Audierne, en Basse-Bretagne, en reçut trente — un en 1784.

*Mœurs, habitudes, et combats des baleines contre leurs ennemis.* — Tous les animaux cétacés ont un caractère assez pacifique, et plutôt grossier que méchant; ils ne deviennent méchants qu'à force d'être tourmentés. Les baleines surtout, étant privées de dents, et n'ayant aucune arme défensive, et embarrassées le plus souvent de la masse énorme de leur corps, ne sont point capables de se défendre avec succès contre des ennemis robustes et agiles. Cette conscience de leur faiblesse les rend timides et craintives; cependant l'amour maternel, le désespoir, les rendent furieuses, et leur font employer toute leur force pour se défendre ou pour échapper à leurs implacables persécuteurs.

Dans l'état tranquille, la baleine se promène avec assurance au milieu des mers, se joue au milieu des tempêtes, cherche sa nourriture au fond des abîmes et se livre à l'amour. C'est un animal assez vorace et qui mange presque continuellement. Sa vue est faible, mais son ouïe est excellente, et il fuit aussitôt qu'il entend quelque bruit inquiétant. Sa natation est extrêmement rapide, et lorsqu'il frappe de la queue sur l'eau, il produit un fracas épouvantable. La baleine nage ordinairement en droite ligne; quelquefois elle caracole autour des vaisseaux qu'elle paroît prendre pour certains animaux d'une taille extraordinaire. Elle souffle très-fort, et rejette souvent l'eau qui entre dans sa gueule avec tant de violence, qu'elle retombe en pluie fine ou en brouillard. Elle se meut avec vitesse, mais se tourne assez difficilement, ce qui lui donne beaucoup de désavantage vis-à-vis d'un ennemi agile.

C'est une prévoyance assez remarquable de la nature d'avoir rendu pacifiques et timides les plus grands animaux , et de les avoir mal armés, de crainte qu'ils ne détruisissent trop d'espèces et ne devinssent redoutables à tous les êtres vivans. Si la baleine, l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, eussent joint à leur masse imposante le courage du lion, la férocité du tigre, l'agilité du léopard, la hardiesse de l'hyène, quel être auroit pu leur résister dans l'univers? Mais la nature a sagement compensé toutes choses et tempéré la force énorme des grands quadrupèdes et des cétacés par un instinct de douceur et de timidité qui leur ôte une supériorité dont ils pourroient abuser. Tous les quadrupèdes herbivores sont moins courageux et moins armés que les espèces carnivores; et les cétacés, vivant de zoophytes, pour la plupart, se rapprochent davantage des races herbivores que de toute autre. La matière nutritive des zoophytes est autant végétale qu'animale, et ne peut donner aux espèces qui s'en repaissent, ce feu du courage, cette vigueur de corps, et cette ardeur violente du caractère que les nourritures animales donnent aux carnivores. D'ailleurs, les cétacés n'ont presque aucune arme offensive; leur gueule est foiblement garnie de dents; et les muscles de leurs mâchoires n'ont pas une grande force à proportion de leur taille. Malgré ces désavantages, les baleines sont, par leur seule masse et la violence de leurs chocs, des adversaires redoutables; elles se défendent avec une vigueur impétueuse contre les attaques de leurs ennemis. Ces gigantesques animaux n'effraient point les monstres de la mer par leur taille; et si ceux-ci sont plus foibles, ils ont, en revanche, plus d'adresse et de courage. Cependant, si l'on considère le volume énorme d'une baleine franche pesant plus de trois cents milliers (c'est-à-dire, qu'elle égale cent éléphans ou trois ou quatre cents gros bœufs, ou quinze cents millions de souris), on concevra tout ce qu'un pareil colosse peut faire d'un seul choc de ses flancs. La baleine peut donc soulever des bâtimens et les fracasser en mille morceaux d'un coup de sa queue ou de ses nageoires. Si sa propre masse n'étoit pas un obstacle à sa force et à sa vigueur, ce seroit l'être le plus redoutable de la nature. Quelque lourde que soit sa démarche, le poids de ses coups et de ses mouvemens doit néanmoins écraser les frêles embarcations des pêcheurs qui se trouvent à sa portée.

Un grand nombre de poissons déclarent guerre à la baleine et se préparent fièrement à livrer bataille à cette reine des mers. De tous ses ennemis, il n'en est point de plus acharné et de plus cruel que la *vielle*, qu'on nomme aussi *poisson soie*; c'est une grande espèce de *chien de mer*, dont le mu-

seau est prolongé en lame plate, garnie de chaque côté de fortes dents (*Squalus pristis*, Linn.). En hollandais on la nomme *Zaag-vich*. Lorsqu'une vivelle aperçoit une baleine, elle court dessus et l'attaque avec une grande vigueur; la baleine, à l'aspect de son implacable ennemi, saute de furie, mugit, frappe les ondes, s'agite avec des mouvemens extraordinaires et cherche à atteindre la vivelle d'un coup de queue. Si elle peut lui en assener un seul coup, elle l'écrase; mais la vivelle est agile, adroite; elle se retourne, prend la baleine par derrière, fond sur elle, bondit, s'élançe sur son dos, le déchire de ses dents; le sang ruisselle, l'onde blanchit d'écume, la mer retentit de mugissemens et du fracas des combattans; la baleine souffle avec impétuosité, se débat et rejette en brouillards l'onde salée, mêlée de sang. A chaque coup que lui porte la vivelle, la baleine plonge; mais elle est poursuivie jusque dans les abîmes par son redoutable ennemi. Obligée de venir respirer, la baleine remonte; c'est alors que le combat redouble avec une nouvelle fureur; terrible, ensanglantée, la baleine frappe des coups de queue redoublés qui font jaillir les eaux en brouillards et qui assourdissent comme le bruit du canon; c'est alors que la vivelle a besoin de tout son courage et de son adresse; elle va, revient, saute, évite, plonge; plus de quartier, il faut vaincre ou périr, car la vivelle ne lâche jamais prise: si la baleine peut échapper, elle fuit avec l'impétuosité de l'éclair; mais si elle est arrêtée, elle entre dans une rage effroyable, se bat en désespérée, et atteignant son ennemi, le brise, l'écrase d'un coup de queue. Si la vivelle sait échapper à ce danger, elle fond avec impétuosité sur le dos de la baleine, lui enfonce à grands coups sa lame dentelée dans les flancs, se rassassie de graisse et de chair toute fumante. Lorsque la baleine est grosse et forte, deux vivelles se joignent ensemble pour l'attaquer. Car ce sont toujours elles qui commencent le combat, et chargent avec le plus d'ardeur. Tant que les blessures de la baleine ne pénètrent pas au-delà du lard, elles ne sont pas mortelles et ne font que l'irriter davantage. Lorsqu'elle est tuée, le poisson-scie se contente, dit-on, d'en manger la langue, et abandonne le reste. Martens a vu, derrière la Hitlande, une de ces batailles entre une vivelle, et un nord-caper.

On dit aussi que le *narwhal* et la baleine ont beaucoup d'antipathie entre eux; aussitôt que le premier aperçoit la baleine, il lui porte de rudes coups avec sa dent, longue de huit à dix pieds, qui sort en avant et toute droite de sa mâchoire supérieure. (Voyez NARWHAL.) Cet animal s'appelle aussi *licorne de mer*. Lorsqu'il rencontre des vaisseaux, les prenant

pour des baleines, il fonce quelquefois sur eux et enfonce sa dent d'un grand coup dans la quille du bâtiment. On a trouvé plusieurs fois de ces dents de narwhal cassées, et qui pénétraient profondément dans les planches et les poutres du vaisseau; ce qui nous montre avec quelle roideur cet animal doit attaquer une baleine et lui plonger sa longue dent au ventre jusqu'à la racine. Au reste, on a vu des narwhals vivre paisiblement avec les baleines; et le plus souvent, ces animaux paroissent amis.

Mais il est un autre ennemi plus redoutable et plus cruel, c'est le *cachalot microps*, espèce de cétacé dont la gueule est armée de dents pointues et crochues. (V. son article au mot CACHALOT.) À l'aspect des baleines et des autres cétacés, surtout de la jubarte, de la balcinoptère à bec, des bélugas, des marsouins et des phoques, il entre en fureur, s'approche la gueule béante, s'acharne à sa proie, la déchire toute vivante en lambeaux qu'il arrache, et dont il fait sa nourriture.

Le *dauphin gladiateur* ou *l'épée de mer* (qu'il ne faut pas confondre avec le *xiphias gladius*, Linn. ou l'*Empereur*), est une espèce de dauphin long de vingt à trente pieds, dont la gueule est armée de dents aiguës, et qui porte sur le dos une nageoire longue de trois ou quatre pieds, semblable à un sabre recourbé. Il n'y a point d'ennemi plus féroce et plus acharné contre les baleines. Anderson assure que « c'est plutôt par la « gueule que ces animaux sont dangereux; et comme ils mar- « chent ordinairement par petites troupes (*de cinq ou six*), ils « attaquent la baleine tous à la fois et emportent de gros mor- « ceaux de son corps, jusqu'à ce qu'étant échauffée à un cer- « tain point, elle ouvre la gueule et en fait sortir sa langue. « Ils se jettent aussitôt sur cet organe, qui est la seule partie « qu'ils mangent; et s'étant introduits dans la gueule, ils l'ar- « rachent toute entière. » A la vue de ces animaux voraces et très-forts, la baleine fuit avec une grande vitesse; mais ils la poursuivent, et lui font de larges entailles avec leurs sabres. On les nomme *killærs*, c'est-à-dire, assassins.

Il est encore un autre ennemi des baleines : l'*ours blanc* du Spitzberg et du Groënland est très-friand de leur graisse et de leur chair. Ce quadrupède guette sa proie, en se tenant en sentinelle sur des bancs de glace. A la première vue du cétacé, il se jette à la nage, déterminé à tenter la fortune des combats; il approche, saute sur la baleine, enfonce ses griffes dans sa chair graisseuse et la dévore toute vivante, malgré ses mugissemens et sa fureur, qui cessent bientôt à mesure que ce vaste cétacé perd ses forces avec son sang.

Une multitude d'autres animaux vivent aux dépens de la baleine; sa force, inutile contre eux, ne la soustrait pas à

une foule de petites espèces qui l'attaquent sourdement. Il s'attache sur elle des vers qui la rongent; des animalcules se logent dans ses chairs, sans qu'elle puisse les détruire; les oiseaux de mer les plus voraces fondent sur son dos et enlèvent des lambeaux de sa graisse sans pouvoir être atteints. Les goëlands, les lummes, les albatros, les grands pétrels, les puffins ou fulmars, accourent en nuées et poussent d'horribles clameurs, s'attachent comme des harpies insatiables sur la baleine échouée ou mourante, se gorgent de sa chair, et la vomissent pour en dévorer encore. Rien n'égale l'audace et la rapacité de ces oiseaux; ils viennent jusque sous la main des pêcheurs leur disputer le lard de la baleine, et l'on a mille peines à les chasser ou à les tuer, car ils se défendent avec les griffes et le bec, et dégorgent sur les assaillans des flots d'huile rance et fétide. Leur nombre immense obscurcit les airs, couvre les monts de glaces, et leurs cris importuns assourdissent l'oreille comme le fracas des vagues, le sifflement des vents froids et les rugissemens lointains des ours et des phoques.

Divers coquillages s'attachent sur le dos des baleines, comme le *lepas balœnaris*, Linn. (V. BALANITES); des CHITONS ou OSCABRIONS, des espèces de CYMOTHOËS s'enfoncent et se cramponnent dans la peau des lèvres, des organes de la génération et de toutes les parties où l'animal ne peut pas se frotter; ces petits êtres fatiguent, tourmentent horriblement ces monstres des mers, et sont souvent capables de les mettre en fureur. Mais, de même que les oiseaux pique-bœufs délirant le dos des bestiaux de larves d'oëstres et d'autres insectes, on a vu des pétrels bleus et d'autres oiseaux marins suivre les troupes de baleines et venir sur leur dos les débarasser de ces chitons, de ces crustacés si fatigans. (Colnett, *Voyage south Atlant.*)

*Deuxième espèce.*—Le NORD-CAPER, *Balœna glacialis*, Bonnaterre, *Cétologie*, p. 3; *balœna islandica* de Brisson, *Reg. Ani.* p. 350, n.º 2, est la baleine sarde des Basques, le *sildqual* des Norvégiens, ou la baleine d'Islande. Son caractère particulier est d'avoir une taille moins grande que la baleine du Groënland, et une couleur blanchâtre sur le dos. Ses fanons ne sont ni aussi forts ni aussi longs que ceux de la première espèce. Sa mâchoire inférieure égale en longueur la supérieure, est arrondie à son extrémité, et large vers son milieu. Ce mot de *nord-caper* vient du nom du promontoire le plus septentrional de la Norvége, parce qu'on a commencé à pêcher cette baleine dans ces parages. Sa tête est plus petite et son corps plus mince que celui de la baleine franche.

On distingue deux variétés de *nord-caper*: celui des mers

du pôle austral, qui a le dos très-aplati, et celui du Nord, qui l'a beaucoup moins. Cette *baleine* est très-commune sur les côtes d'Islande, et les habitans en tirent de grands avantages. Elle est la plus agile de toutes, et elle nage avec une rapidité extrême. Elle tient toujours sa queue relevée sur l'eau, et la remue avec une force, et une activité inconcevables. Quoiqu'on ne l'approche qu'en tremblant pour la harponner, elle n'est cependant ni courageuse ni hardie; un seul homme en nacelle suffit pour la mettre en fuite de toutes ses forces; jamais elle n'attaque sans être provoquée, mais les dangers la mettent dans une grande fureur, et la nécessité de se défendre la rend farouche et cruelle. Aussitôt qu'elle est harponnée, elle plonge et fuit avec tant de roideur, qu'elle entraîne jusqu'à mille brasses de ligne. Son excessive rapidité fait voler la chaloupe sur la mer avec tant de vitesse, que la respiration manque aux pêcheurs, et qu'ils ne peuvent se tenir debout.

Le *nord-caper* ne produit d'ordinaire que vingt à trente tonneaux de graisse. Le P. Feuillée (*Journ. des Observ. physiques faites en Amériq.*, t. 1, p. 393) pense que les femelles de cette *baleine* rejettent chaque mois par la vulve une grande quantité de sang mêlé à une liqueur infecte; le *nord-caper* a beaucoup d'horreur pour le sang, et Anderson rapporte que les Islandais tirent partie de cette crainte pour faire échouer cet animal. « Lorsqu'ils s'aperçoivent, dit-il, que cette ba-  
 « leine donne la chasse aux harengs, ils se jettent prompte-  
 « ment dans leurs canots, munis de harpons, de lances, de  
 « couteaux et autres ustensiles nécessaires: ils la poursuivent  
 « par derrière à force de rames, en l'approchant autant qu'il  
 « est possible. Si le vent souffle vers la côte, ils versent dans  
 « la mer, devant leurs canots, quantité de sang dont ils ont  
 « toujours bonne provision..... Le *nord-caper* veut regagner  
 « la haute mer, mais apercevant le sang, il s'effraie, et,  
 « plutôt que de nager à travers, il fuit vers les côtes, où il  
 « échoue bientôt sur les rochers. » Un autre auteur, Horrebows, contredit ce fait. « Les Islandais, assure-t-il,  
 « ne sont ni assez hardis pour attaquer la *baleine* de cette  
 « façon, ni assez heureux et assez habiles pour la prendre  
 « si aisément. L'unique moyen dont on fait usage, con-  
 « siste en ce qu'une barque s'approchant de la *baleine*,  
 « un harponneur lui darde un grand harpon de fer, et se  
 « retire promptement. Le harpon porte la marque de celui  
 « qui l'a lancé. Au cas que le coup ait bien porté, et que  
 « la *baleine* périsse sur les côtes, où elle vient échouer  
 « assez souvent, celui à qui est le harpon a, suivant la  
 « loi d'Islande, une certaine portion de la *baleine*, et le



« reste appartient à celui sur le fonds duquel elle a échoué. »

Le *nord-caper* est un grand destructeur de *harengs*. Il se nourrit aussi de mollusques et de radiaires, tels que des *méduses*. La grande avidité avec laquelle il poursuit les *harengs* jusque dans les golfes, le fait souvent échouer sur les bas-fonds. On découpe alors son lard, et les Islandais mangent sa chair. Ses fanons sont petits et peu estimés. On trouve cet animal sur les côtes de Norwége, d'Islande, et dans les mers du pôle austral.

*Troisième espèce.* — BALEINE A BOSSES, *Balæna gibbosa* de Linn. et de Bonnat., *Cétol.* p. 5; Lacépède, *Cétac.* p. 113; Klein, *miss. pisc.* 2. p. 13, se distingue de la *baleine franche* par les cinq ou six bosses qu'elle porte sur le dos près de la queue, et par la couleur blanche de ses fanons. Du reste, sa couleur est la même; elle donne à peu près autant d'huile, proportionnellement à sa taille, qui est moins considérable que celle de la grande baleine. Ses barbes, toutes blanches, se fendent plus difficilement. Quelquefois cette espèce est maigre; on la trouve dans les mers qui baignent les côtes des États-Unis d'Amérique. Les Anglais la nomment *Scrag-whale*, et les Hollandais, *Knobbel-voisch*; il paroît que cet animal est peu différent de la *baleine franche*.

*Quatrième espèce.* — La BALEINE TAMPON, le *Bunch*, ou *Humbuck-whale* des Anglais, le *Peusvich* des Hollandais, ou le *Pflockfisch*, est une autre espèce de baleine, *Balæna nodosa* de Bonnaterre (*Cétol.* p. 5); Baleine noueuse de Lacépède, *Cétac.* p. 111. D'après Dudley, *Phil. Trans.* n.º 387, p. 256. art. 2, on la rencontre aussi dans les mers de la Nouvelle-Angleterre. Elle diffère de la précédente par une bosse de la grosseur de la tête, qu'elle porte près de la queue, sur le dos. Les nageoires de la poitrine sont longues de dix-huit pieds et de couleur blanche. Comme la tête de cet animal est longue de près du tiers de tout son corps, ces nageoires sont situées presque au milieu du corps. On estime peu ses fanons, quoique meilleurs que ceux de la BALEINOPTÈRE GIBBAR. Sa graisse ressemble au lard de cette dernière. Sa bosse a la figure d'un pal penché en arrière. Ce cétacé a été vu aussi près de l'Islande, et entre le Groënland et le Labrador. Les pêcheurs en font peu d'estime, car il donne peu d'huile.

Nous renvoyons la description des baleinoptères en leur lieu. On trouvera les autres cétacés, tels que les *cachalots*, les *physétères*, les *narwhals*, les *hypéroodons* et les *dauplins*, décrits à la place qui leur convient.

On connoît, dans les arts, une substance blanche, brillante, savonneuse, molle et demi-cristalline, qu'on appelle

*blanc de baleine*, ou plus improprement, *sperma ceti*. C'est une huile concrète et figée qui se trouve liquide dans la cavité du crâne des cachalots et dans leur moelle épinière, mais séparée du cerveau et de la moelle. Toutes les huiles des cétacés déposent à la longue des cristaux de cette matière lamelleuse d'une odeur fade. Elle se fond plus aisément que la cire, brûle avec une flamme vive et claire; c'est pourquoi on en prépare de la bougie. Le blanc de baleine fondu ne tache jamais le linge ou l'étoffe, car il s'en sépare en écailles par le frottement seul; il jaunit et se rancit à l'air. On en peut fabriquer, avec les alcalis, un savon sec et friable, qui se dissout moins également dans l'eau que le savon ordinaire. On peut dissoudre le blanc de baleine dans l'esprit-de-vin chauffé et dans l'éther. Il s'emploie en médecine comme pectoral; mais c'est un mauvais médicament lorsqu'on s'en sert à l'intérieur, parce qu'il est souvent rance et âcre, au lieu d'agir comme un adoucissant. Les calculs biliaires, espèces de bœzoards, les chairs transformées en matière blanchâtre grasseuse par la putréfaction, sous l'eau ou la terre humide, contiennent une substance très-analogue au blanc de baleine, et qui se nomme *adipo-cire* par les chimistes modernes. (V. Fourcroy, *Syst. des Conn. chimiq.* p. 302, tom. 10.) Consultez le mot CACHALOT.

#### DE LA PÊCHE DE LA BALEINE.

Le premier qui, se commettant aux vagues de l'Océan sur un foible navire, s'avança entre des monts de glace, méprisa tous les dangers, et, seul, osa déclarer la guerre aux monstres des mers; celui-là fut un héros. Un conquérant peut, à la face des nations, exposer ses jours dans un combat glorieux dont retentira la postérité, l'admiration des hommes le dédommage; mais le matelot qui s'enfonce dans les mers glacées, dans des régions presque inaccessibles, n'a pour témoins de son intrépidité que les déserts et des rives sauvages, et sa mort n'est point suivie d'une gloire immortelle; à peine est-elle connue de quelques hommes qui laissent ensevelir sa mémoire dans un oubli éternel.

Les Basques furent les premiers et les plus intrépides navigateurs dans les mers du Nord, pour y harponner les baleines, y braver avec constance les périls, les tempêtes, les glaces, et, le harpon à la main, porter le ravage et la destruction parmi d'immenses peuplades d'animaux. Mais, négligés, ou même entravés par le gouvernement, ils abandonnèrent peu à peu cette pêche lucrative, et se bornèrent à leurs côtes maritimes. Ce n'est plus aujourd'hui cette nation entreprenante et laborieuse, qui mettoit en mer, cha-

que année , des flottilles de cinquante à soixante vaisseaux pêcheurs ; qui , toujours active et brave , s'attachoit les Islandais , en étoit favorisée , et distribuoit à l'Europe l'huile des baleines qu'elle avoit été combattre et vaincre au sein même de leurs retraites glacées. Il ne manque rien encore aux Basques de l'audace et de l'activité de leurs ancêtres ; mais ils ont à redouter la concurrence de plusieurs nations.

Il est un peuple infatigable , patient , économe , opiniâtre , capable de tout à force d'application et de persévérance ; c'est le Hollandais. Il devint bientôt l'émule , puis le rival des Basques , et s'ouvrant aussi le chemin de la mer Glaciale , il acquit la supériorité dans la pêche de la baleine. En 1612 , les Hollandais équipèrent des navires pêcheurs. Le Spitzberg avoit été découvert par eux dès 1596. En 1614 , ils établirent une compagnie de pêcheurs avec un privilège exclusif , s'occupèrent avec ardeur de cette entreprise , et la firent fleurir avec une activité extraordinaire.

Bientôt s'éleva sur l'Océan cette nation fière et jalouse , que les succès de ses voisins irritent , et qui , remplie d'orgueil et d'esprit dominateur , ne peut supporter ni maître ni concurrent. Entourée des mers , elle est née pour en disputer le sceptre à toutes les nations rivales de sa puissance. L'Angleterre ne put souffrir que le Hollandais s'enrichît par la pêche de la baleine sans en partager le fruit ; enfin elle employa la violence pour usurper seule cette branche de commerce et pour rendre l'Europe tributaire de son industrie.

Tous les peuples du Nord , attirés par les succès de la pêche de la baleine , entrèrent en concurrence ; les Basques eux-mêmes sentirent rallumer leur ancienne audace ; les Danois , les Brémois , les Hambourgeois , accoururent avec ardeur dans les mers Glaciales , et portèrent le carnage et la mort dans ces immenses familles de cétacés , qui vivoient paisibles avant que la cupidité des Européens ne fût venue les chercher au sein de leurs froides demeures. La discorde et la jalousie de tous ces peuples , les intérêts froissés , allumèrent des guerres , fomentèrent des haines qu'envenimoit l'avidité ; le sang humain coula et rougit les mers du Nord , qui n'avoient été teintes que du sang des innocentes et timides baleines. Un accommodement succéda enfin à ces inimitiés ruineuses. On se partagea les baies , les côtes qui servoient à la pêche ; les Anglais choisirent les premiers ; les Hollandais prirent ensuite , puis les Danois et les autres nations. A mesure que la pêche devint plus abondante , on sentit le besoin de fondre le lard de la baleine sur les lieux ,

ce qui diminua la masse, et rendit les cargaisons plus riches, puisque le profit étoit plus considérable.

Poursuivies dans des mers immenses, et exposées à des dangers qui se renouveloient chaque année, les baleines cherchèrent de nouveaux asiles sous les glaces du pôle, et abandonnèrent insensiblement les baies qu'elles avoient choisies pour leur séjour habituel depuis tant de siècles; trouvant dans l'homme un implacable ennemi, dont la ruse et l'habileté triomphoient de la force, elles surent se soustraire à ces barbares déprédateurs. La pêche n'est plus aujourd'hui aussi abondante qu'elle le fut autrefois; elle devient chaque jour plus difficile et plus périlleuse: la quantité des baleines diminua par l'extrême destruction qu'on en fit dans les premiers temps; les navires furent plus exposés en poursuivant ces animaux entre les glaces, à se briser en éclats et à se perdre sans retour. Malgré ces difficultés et de fréquens désastres, cette pêche s'est soutenue; car, en 1697, c'est-à-dire, plus de 80 ans après la première pêche du Groënland, on prit encore mille neuf cent cinquante-neuf baleines, avec cent quatre-vingt-huit bâtimens pêcheurs. En 1677, les Hollandais envoyèrent cent vingt-neuf vaisseaux pêcheurs, qui, réunis à ceux des autres nations, composèrent un total de deux cent un batimens. On prit cette année neuf cent soixante-huit baleines, dont on retira soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-trois tonneaux d'huile (le tonneau ordinaire est de trente-deux galons ou cent trente six pintes de Paris; mais il y a aussi des tonneaux du double). Cette quantité d'huile vendue, avec les fanons, produisit 3,784,490 florins. Depuis cette époque, la pêche a été moins abondante et moins lucrative; cependant, chaque année, elle rapporte aux Hollandais un million de florins depuis plus d'un siècle. Voilà donc une grande source de richesse et de prospérité, sans compter les matelots intrépides, les marins habiles, les navigateurs hardis et intelligens qu'elle forme, et le nombre des hommes qu'elle occupe et nourrit.

Nous avons dit que les Basques pêchoient les baleines avant le douzième siècle; à cette époque ces animaux remplissoient nos mers, et s'approchoient des côtes de Biscaye, du golfe de Gascogne, et de Saint-Jean-de-Luz. Les premiers succès de cette pêche encouragèrent les marins, et l'habitude les enhardit bientôt; ils poursuivirent la baleine jusque sur les côtes du Groënland; ils s'établirent ensuite vers l'île de Finlande, au lieu nommé *Sarde*, puis dans le détroit de Davis.

C'étoit alors la seule nation familiarisée avec cette pêche;

et, selon les historiens anglais (Kackluyt's, *Coll. Voyez* t. 1, p. 414), en 1575, on faisoit venir de la Biscaye, en Angleterre, des hommes capables de prendre les baleines, d'en extraire l'huile, et même des tonneliers pour radouber les tonneaux. Le gouvernement anglais accorda une prime pour cette pêche, et en 1697, il créa une compagnie. Les Basques redoublèrent leur activité et leur zèle pour soutenir la concurrence; mais n'étant pas encouragés par leur gouvernement, ils furent obligés d'abandonner cette source de prospérité: la guerre de 1744 ruina entièrement cette pêche parmi eux. L'Angleterre paye une fois plus que le produit net de la pêche de la baleine: mais ces récompenses, dit un écrit publié en 1766, ne sont point une perte pour l'état. Celle de l'argent qu'on poreroit à l'étranger pour acheter les produits de la baleine, celle des matelots les plus courageux, formés par cette pêche, en seroit une réel'e. Les Anglo-Américains ont suivi cette politique négligée en France. Les Hollandais ont soutenu la concurrence des autres peuples par leur esprit d'économie et leur patriotisme. Hambourg et les habitans des bords de l'Elbe, qui forment les marius les plus robustes et les plus sobres du Nord, se livrèrent avec ardeur à cette pêche. En 1784 et 1786, le gouvernement français tenta de rétablir cette branche importante de commerce, et protégea ceux qui s'y livroient. La révolution a interrompu ce genre de spéculation, qu'il seroit utile de renouveler parmi nous, à cause de ses avantages.

Pour pêcher la baleine, on frète des navires de cent à cent dix-huit pieds de longueur sur trente de largeur, douze de profondeur, et on leur donne sept pieds de hauteur pour le tillac. On les double en chêne, afin qu'ils résistent mieux au choc des glaces. Chaque bâtiment est pourvu de six ou sept chaloupes, et porte quarante à cinquante hommes d'équipage. On prend des vivres pour huit mois, quoiqu'on demeure moins de temps: mais on mange beaucoup plus dans le Nord que dans le Midi. Dès le mois de mars on met à la voile pour le détroit de Davis; on ne part qu'en avril pour les côtes du Groënland. Les Hollandais seuls y envoient près de deux cents bâtimens chaque année. Les chaloupes ont vingt-cinq pieds de longueur, six de largeur et trois de profondeur; elles sont montées de quatre rameurs, un harponneur et un patron. Leur équipement consiste en sept pièces de lignes ou cordage fait de bon chanvre, de cent vingt brasses chacune, en trois harpons, six lances pour achever la baleine, un pieu de fer, un épiloir, un hachot à marteau, une boussole et un pavillon.

Arrivés au soixante-cinquième degré de latitude nord, les bâtimens se préparent à la pêche; on distribue les fonctions,

et chacun fait le guet à son tour. On avance jusqu'au soixante-quinzième ou soixante-dix-neuvième degré, où sont les glaces. De loin, les jets d'eau des baleines ressemblent à la fumée des cheminées d'une ville. Aussitôt que le matelot, placé en vedette sur la dunette, donne le signal d'une baleine, en criant : *Val ! val !* en basque, c'est *balia ! balia !* tout s'anime ; on descend en chaloupe, on force de rames vers la baleine. Debout, à la queue de la chaloupe, un hardi et robuste harponneur saisit la ligne de la main gauche et prend le harpon de la droite ; celui-ci est un instrument de fer fait en flèche, long de trente-trois pouces, emmanché d'un gros bâton, long de sept à huit pieds, mais qui peut se séparer quand on lance le harpon. Il faut un fer doux, bien corroyé, très-affilé à la pointe, tranchant et même barbelé sur ses bords ; un anneau attaché à une corde de bon chanvre le retient. On se met à portée ; un vigoureux harponneur lance l'arme meurtrière. Aujourd'hui on emploie un mousquet, qui darde plus loin et plus fort le harpon. Les Basques sont les plus habiles et les plus adroits harponneurs. On évite de lancer l'arme à la tête, qui est trop dure, excepté vers les évents ; mais on vise à l'oreille, au dos, ou aux parties génitales.

La baleine frappée, fuit avec une violence inconcevable ; on file la ligne au milieu de la chaloupe, en la mouillant sans cesse, de crainte qu'elle ne prenne feu par son mouvement rapide. Si l'on n'a pas le plus grand soin de la larguer par le milieu de la chaloupe, on chavire dans un instant et l'on est submergé. La baleine, après avoir plongé sous les glaçons, est obligée de revenir sur l'eau pour respirer et rendre du sang ; alors on retire le câble. Les autres chaloupes s'approchent de l'animal pour harponner de nouveau ; on l'entoure, on l'approche, la lance en main, on la perce de coups. La baleine entre en fureur, se roule et nage en divers sens ; ses nageoires, sa queue, battent l'eau avec une telle violence, qu'elles la font jaillir en épais brouillard. Les coups de sa queue font un fracas horrible, brisent les nacelles en éclats ; des hommes sont souvent noyés, écrasés ; la mer est teinte de sang ; la baleine pousse des mugissemens effroyables ; elle rejette une eau salée et sanglante avec un grand bruit. Les cris des assaillans, le fracas de la mer, la rage de l'animal blessé, le carnage, le sang, les blessures, le brouillard, les clameurs des oiseaux marins, font une scène d'horreur et de mort, digne de ces climats meurtriers couverts de glaces éternelles. Bientôt l'animal s'épuise, son sang coule à grands flots dans l'onde ; il languit, il pousse son dernier soupir en couvrant les chaloupes et les

pêcheurs de flots ensanglantés et fumans, avec une huile que mille oiseaux voraces accourent avaler avidement.

Aussitôt que l'animal est tué, on l'amarre aux chaloupes, on lui coupe la queue, on le remorque vers le bâtiment en le traînant par la queue, parce que la gueule de la baleine restant toujours ouverte, offrirait trop de résistance pour la tirer en un autre sens. Le bâtiment à la voile suit ses chaloupes. On attache la baleine avec des câbles sur le flanc du vaisseau; alors on se livre à la joie; le capitaine fait distribuer de l'eau-de-vie. Les matelots dépeceurs s'habillent de vêtements de cuir, mettent des bottes armées de crampons, s'attachent une corde par le milieu du corps, et, la hache à la main, descendent sur la baleine; des barques sont placées au bas de la baleine, avec des hommes qui aident aux dépeceurs, et sont occupés sans cesse à chasser et à tuer, avec des bâtons, les *malleuks*, *pétrels*, *puffins* et autres oiseaux marins très-importuns, qui fondent en nuées épaisses sur la baleine malgré les pêcheurs. On taille le lard par grosses tranches, et on le jette dans le bâtiment. L'épaisseur du lard est ordinairement de douze à quinze pouces sur le dos des baleines franches; la portion la plus voisine de la peau est très-liquide, et le seul poids des dépeceurs fait enfoncer l'endroit où ils se tiennent sur le corps de l'animal. On a soin de s'éloigner un peu loin de la graisse en la taillant, car on assure qu'elle cause des contractions de nerfs à ceux qui s'en tiennent trop près, et qu'elle les rend perclus; il paroît qu'il s'en exhale du gaz hydrogène phosphoré. Le lard jaune est le meilleur; celui qui est rouge produit le moins d'huile, parce qu'il contient une grande quantité de tissu cellulaire; le lard blanc est d'une qualité médiocre. Halée sur le vaisseau, la graisse est subdivisée par petites tranches, et entassée dans des tonnes par le matelot le moins habile, qu'on nomme le *roi du lard* (*speck-koning*). Les Basques fondoient jadis le lard de la baleine sur le vaisseau même, dans des fourneaux de briques, et l'huile qu'on en retiroit étoit douce et agréable, parce qu'elle étoit fraîchement extraite; mais la crainte des incendies ayant rendu les Hollandais et les autres peuples plus circonspects, ils préfèrent aujourd'hui d'apporter le lard à terre pour le fondre. Comme il est déjà un peu rance, les huiles qu'on en extrait prennent par ce moyen une odeur infecte et une mauvaise qualité.

Le lard, divisé par coins d'un pied et demi en carré, est débarrassé de sa couenne, des filamens charnus, et coupé en languettes de quatre à cinq pouces de long sur trois ou quatre d'épaisseur; on les jette dans un baquet, et, avec des pelles, on les pousse dans l'entonnoir des barriques; la graisse, un

peu fondue par le travail, s'arrime facilement. Arrivés à terre, les Hollandais préparent des chaudières de cuivre rouge ou de fonte, larges de cinquante à soixante pieds de diamètre; on met de l'eau au fond, pour que la graisse ne se brûle pas; on y verse ensuite cinq tonneaux de lard, qu'on remue sans cesse pendant la cuisson, qui dure trois heures. L'huile se coule sur des châssis et un treillage qui retient les lardons frits. C'est dans de grands baquets d'eau que l'huile est reçue, afin qu'elle se débarrasse de ses impuretés; on la verse ainsi sur plusieurs eaux pour la purifier de plus en plus. Les lardons se vendent à part; on en extrait encore de la colle, et on nourrit les chiens avec le reste. Il y a vingt pour cent de perte dans la fonte du lard, à cause du tissu cellulaire des lardons. Une baleine produit aujourd'hui quarante tonneaux d'huile de trente-deux galons chacun, ou de cent trente-six pintes; autrefois les baleines en produisoient jusqu'à soixante ou quatre-vingts tonneaux. Cette huile est employée très-utilement, soit à brûler, soit à préparer du savon, soit pour corroyer les cuirs, pour enduire les vaisseaux de brai, pour détremper les couleurs, et pour une foule d'autres usages de la vie sociale.

On coupe toute la gencive supérieure de la baleine qui contient les fanons, et on l'embarque. Avec des coins, on la brise facilement sur le pont, et on en sépare les barbes, qui pèsent environ deux mille livres. La carcasse de la baleine est abandonnée; rarement on mange de sa chair, qui est filandreuse, dure et dégoûtante par l'huile dont elle est imbibée: seulement il y a quelques parties de la queue et de la langue que les matelots affamés trouvent mangeables, et que le besoin fait employer en nourriture.

Les nations barbares du Nord tirent plus de profit que nous de la baleine. Au printemps, les Kamtschadals commencent à préparer leurs filets, avec de grandes fêtes et mille cérémonies superstitieuses. On frappe sur des tambours, on tue des chiens, on fait des offrandes aux esprits qui président à la pêche. Les sorciers ou schamans, espèces de prêtres, mènent en procession une baleine de bois, dans la iourte ou maison souterraine, où sont rassemblés les pêcheurs; les hommes et les femmes s'écrient, en chantant: *La baleine s'est enfuie dans la mer.* Ensuite on monte en canots, et l'on va tendre des filets à l'embouchure d'une baie où se rendent les baleines; on s'approche d'elles, on les cerne en canots, on les entortille de courroies à nœuds coulans; cependant les enfans et les femmes poussent des cris de joie et dansent sur le rivage en félicitant les pêcheurs. Pour tirer la baleine à terre, ils mettent tous leurs beaux habits, font ensuite échouer



la baleine, puis la dépècent, se gorgent de son lard tout chaud, boivent à grands flots son huile, et mangent pendant long-temps de sa chair, même crue et à demi-pourrie. Les habitans des îles Kouriles vont, en automne, surprendre les baleines pendant leur sommeil, s'approchent d'elles en canot, sans bruit, et les frappent de dards empoisonnés. Quoique légère pour cet animal gigantesque, cette blessure s'envenime, lui cause des douleurs insupportables; bientôt il s'agit, il pousse des hurlemens effroyables, s'enfle énormément, meurt, et, en périssant, fournit une abondante subsistance à ces infortunes insulaires.

A l'approche des lunes du printemps, les Groënländais se parent de leur belle et grande jaquette de peau de chien marin, qui est bien cousue, et qu'on peut remplir d'air en soufflant dedans. L'homme est renfermé dans cette jaquette enflée comme dans une vessie; mais ses jambes et ses bras sont libres. Il pend à son côté un grand couteau, une pierre à aiguiser; il s'arme de grands harpons, de lances, de flèches, et après s'être purifié et sanctifié, après avoir reçu la bénédiction des devins, il entre dans son canot, qui est formé de peaux de phoques ou veaux marins, bien cousues et remplies d'air; il embarque sa femme et ses enfans avec lui, et leur fait courir tous les dangers de cette pêche. Sur cette frêle embarcation, il glisse légèrement sur les eaux, s'approche de la baleine avec une hardiesse étonnante, l'attaque avec intrépidité, et lui enfonce des harpons attachés à des peaux enflées comme des ballons. Celles-ci empêchent la baleine de plonger à cause de leur grande légèreté spécifique. Ce gros animal, arrêté sur l'eau, est entouré des canots des Groënländais, qui, la lance à la main, le percent de coups. Quand la baleine est morte, les Groënländais se jettent à la nage avec leur jaquette qui les soutient dans l'eau; ils s'approchent, et, flottant d'eux-mêmes sur la mer, ils dépècent le vaste animal avec leurs couteaux, en jetant la graisse dans leurs canots: malgré leurs mauvais outils, ils savent détacher les fanons de sa gueule. Leur nourriture ordinaire est composée de cette graisse et de la chair toute crue.

Oppien (*Halieuticon*, liv. v, vers 177) nous apprend que les pêcheurs de l'Océan Atlantique, attachoient aussi, de son temps, des peaux enflées aux baleines pour les empêcher de plonger.

Les sauvages de la Floride sont encore plus hardis que tous ces peuples. En apercevant une baleine, ils se jettent à la nage avec un maillet et deux tampons de bois attachés à leur ceinture, vont droit à l'animal, sautent sur son cou,

en évitant sa queue et ses nageoires, enfoncent un tampon à coups de maillet dans un évent. La baleine plonge, le sauvage se cramponne sur elle sans la quitter : elle revient sur l'eau reprendre vent ; le Floridien saisit ce temps pour enfoncer le second tampon dans l'autre évent, et fait étouffer la baleine, qui reparoît sans mouvement sur l'eau ; alors on la dépece à loisir.

Les Groënlandais font des portes et des fenêtres à leurs habitations avec les intestins de baleine ; ses tendons leur servent de fil et de ficelle pour leurs habits, leurs filets ; les os sont employés en place de bois de construction pour leurs demeures ; les côtes servent de poutres, et on en fabrique divers ustensiles ; les poils des fanons forment les meilleures lignes pour la pêche : ainsi tout sert dans cet animal, devenu la proie de l'homme et le pain journalier du sauvage habitant du Nord. *V. BALEINOPTÈRE, CÉTACÉS, CACHALOUS, etc. (VIREY.)*

**BALEINE AMÉRICAINE.** Cet animal paroît être la **BALEINOPTÈRE GIBBAR.** (DESM.)

**BALEINE A BEC.** C'est la **BALEINOPTÈRE MUSEAU POINTU.** (DESM.)

**BALEINE À BOSSE, BALEINE À SIX BOSSES.** *V. BALEINE BOSSUE.* (DESM.)

**BALEINE DE GRANDE BAIE.** Dans certains parages, on donne ce nom à la **BALEINE FRANCHE.** (DESM.)

**BALEINE DE SARDE** ou **SARDE.** On désigne ainsi la **BALEINE NORD-CAPPE.** (DESM.)

**BALEINON** ou **BALENEAU.** Jeune **BALEINE.** (s.)

**BALEINOPTÈRE,** *Baleinoptera.* Genre de mammifères de l'ordre des CÉTACÉS, établi par M. Lacépède, et renfermant les espèces de **BALEINES** dont le dos présente une nageoire vers sa partie postérieure.

Ce seul caractère distingue les *baleinoptères* des baleines, puisqu'elles ont, comme ces dernières, la mâchoire supérieure garnie de fanons ou de lames de cornes, et les orifices des évents séparés et placés vers le milieu de la partie supérieure de la tête.

Les unes, telles que les *baleinoptères jubarte, rorqual* et *museau pointu*, ont des plis longitudinaux sous la gorge et sous le ventre. La *baleinoptère gibbar* en est seule dépourvue.

On a d'abord désigné sous le nom générique de **BALEINES** tous les grands cétacés, dont la mâchoire supérieure, au lieu de présenter des dents enchâssées, étoit garnie de lames de cornes, que l'on a appelées *fanons*. M. Lacépède, ainsi que nous venons de le dire, a divisé ce genre, et a formé celui des *baleinoptères*, des espèces pourvues d'une nageoire dorsale. M. Duméril (*Zoologie analytique*), et M. Cuvier (*Règne*

animal), admettent cette distinction, tandis que Illiger (*Prod. syst. mamm.*) n'y a point égard.

Les baleinoptères, habitant, comme les baleines proprement dites, les mers qui avoisinent le pôle septentrional, leur manière de vivre étant à peu près la même, les hommes leur faisant également la guerre et en tirant les mêmes produits, nous croyons devoir renvoyer pour tous ces points de leur histoire à l'article des baleines, où ils sont exposés avec beaucoup de détails.

M. Lacépède forme deux sous-genres dans son genre des baleinoptères.

Le premier comprend celles qui n'ont point de plis sous la gorge ni sous le ventre.

*Première Espèce.* — La BALEINOPTÈRE GIBBAR, *Balænoptera gibbar*, Lacép.; *balæna physalus*, Gmel.; *baleine gibbar*, Bonaterre, *Encycl. cétolog.*, pl. 2, fig. 2; *finnfisch* des Allemands et des Suédois; et *vinfisch*, des Hollandais; *gibbar*, des Basques.

Cette espèce, la plus commune de toutes, acquiert, comme la baleine, une longueur totale de cent pieds, et même davantage; mais son corps est bien moins épais. Ses mâchoires sont pointues et d'égale longueur, sa gorge et son ventre sont unis, ses fanons sont courts. (DESM.)

Sa tête, qui a la forme d'un cône la gueule étant fermée, a presque le tiers de la longueur de tout le corps. Ses éventails sont fendus en long, et l'animal en rejette des flots d'eau avec plus de violence que la baleine. Ses fanons ou les barbes de corne de sa gueule sont placés à sa mâchoire supérieure et frangés à leurs bords; leur substance est de couleur bleue dans les jeunes et brune bordée de jaune dans les vieux individus; ils sont moins longs que dans la baleine franche, aussi sont-ils moins recherchés des pêcheurs. Le lard de cet animal est peu épais, et son corps, quoique aussi long que celui de la baleine, est bien moins gros; il n'est guère que le tiers, ou même le quart d'une baleine ordinaire du Groënland, et ne fournit qu'environ dix à douze tonneaux de graisse. La nageoire de son dos est triangulaire et s'élève de trois à quatre pieds; son sommet se recourbe en arrière. Le dos est de couleur brune luisante; mais le ventre et le dessous de la poitrine ont une blancheur très-vive. Cet animal a des yeux très-petits et placés fort bas vers l'angle des mâchoires; ses nageoires pectorales ont une forme ovale, et sont longues de plus de sept pieds. La chair du gibbar a, dit-on, le même goût que celle de l'esturgeon, mais elle est beaucoup plus coriace et plus huileuse; ce qui n'empêche point les Groënlandais de la manger avec avidité, aussi bien

que la peau et les tendons. Les os mêmes de cet animal servent de poutres pour bâtir les cabanes de ces peuplades sauvages.

Le *gibbar* vit de maquereaux, de harengs et de petits saumons du Nord (*salmo arcticus*, Linn.). Il habite non-seulement dans les mers du Nord de l'Europe et de l'Amérique, mais encore dans celles de l'Inde. En 1673, au mois de mars, on en vit au détroit de Gibraltar. Aussitôt que le *gibbar* paroît dans les parages du Spitzberg, on n'y rencontre plus de baleines franches, selon la remarque des pêcheurs. Au reste, c'est un cétacé très-agile et très-fort. Martens (*V. de Spitzberg*, part. IV, ch. 2) rapporte que des pêcheurs ayant harponné un *gibbar*, furent entraînés tout à coup avec leur chaloupe sous des glaçons, et y furent noyés. Cet animal devient furieux lorsqu'on l'a blessé; sa fuite est si rapide et si soutenue, qu'on a beaucoup de peine à le fatiguer. Il est dangereux de l'approcher, à cause de ses violens coups de queue et de nageoires, avec lesquelles il extermine les pêcheurs et fait voler leurs barques en éclats. Sa gueule est aussi très-effrayante et beaucoup plus grande que celle de la baleine. Ses fanons bleus sont remplis de nœuds et peu estimés. (VIREY.)

Le second sous-genre des baleinoptères de M. Lacépède comprend les espèces dont le ventre et la gorge présentent des plis longitudinaux très-profonds, qui permettent une grande extension de la peau.

*Deuxième Espèce.* — LA BALEINOPTÈRE JUBARTE, *Balenoptera jubartes*, Lac.; *baleina boops*, Gmel.; *baleine jubarte*, Bonnaterre, *cétol. Enc.*, pl. 3, fig. 2; *Jupiter fisch*, d'Anderson; *keporkak*, des Groënländais; *jubarte*, des Basques.

Outre les plis que l'on remarque sous le ventre et la gorge de la jubarte, on la distingue encore des autres espèces du même genre, par sa nuque élevée et arrondie, son museau avancé, large et un peu arrondi, les tubérosités presque demi-sphériques qui sont situées en avant des évents, la nageoire dorsale courbée en arrière, etc. (DESM.)

Il paroît que le mot *jubarte* est une corruption de nom du *gibbar*. Les pêcheurs biscavens et saintongeais appellent ainsi ces baleines, à cause de la bosse élevée qu'elles portent sur le dos dans le voisinage de la queue. *Vocant gibbar, a gibbero dorso, id est in tumorem elato*, dit Rondelet, *de Piscibus*, liv. 16, ch. 12.

Cette baleinoptère est presque aussi grande que les vraies baleines, mais elle est moins grasse et moins épaisse; son bec est plus pointu et plus allongé; sa mâchoire inférieure est aussi plus courte et plus mince que la supérieure. Ses fanons, larges en

bas, noirâtres ou blanchâtres, très-fragiles, de forme triangulaire, n'ont seulement que deux pieds de longueur. Suivant Otho Fabricius, qui a vu pêcher cet animal, son corps est rond, épais vers les nageoires des côtés, mais si aminci vers la queue, qu'un homme peut l'embrasser. Le museau est large; la tête porte deux événements très-rapprochés et entourés de trois rangs d'éminences circulaires. Derrière les yeux, qui sont placés fort bas, et de la grosseur de ceux du bœuf, on trouve les orifices des oreilles, qui sont très-étroits. La langue, dont la couleur approche de celle du foie, est longue de plus de cinq pieds; c'est un grand morceau de chair grasse et spongieuse. A chaque extrémité du corps, les plis qu'on remarque en dessous se réunissent. Les nageoires pectorales sont de figure ovale, ronde, échancrée par-devant; celle de la queue est en forme de croissant. Toute la peau du dos et des flancs est d'un noir bleuâtre, qui se blanchit à mesure qu'il s'approche du ventre; cette coloration se rencontre dans tous les cétacés de la même manière. La *jubarte* peut dilater les plis ou les rides de son ventre, lorsqu'elle prend beaucoup de nourriture; elle peut avoir plus de vingt pieds de circonférence dans sa grande épaisseur, et cinquante à soixante dans sa longueur. Sous la peau se trouve le lard, dont la couche est assez mince et rend peu d'huile; aussi cette espèce est moins recherchée que celle de la *baleine franche*. On en retire environ quatorze à quinze tonneaux d'une huile claire et aqueuse, qui s'évapore presque toute lorsqu'on l'expose au feu. Ce gros animal est assez curieux à voir lorsque, ouvrant une gueule énorme et spacieuse, il semble vouloir boire la mer, en avalant des poissons par tonnes; alors les plis de son ventre s'élargissent, et laissent voir leur sillon d'un beau rouge de vermillon, qui éclate sur le fond blanc du ventre et tranche avec le noir du dos et des fanons. La *jubarte* souffle l'eau de ses événements avec un effort prodigieux, et s'engloutit ensuite dans la mer, la tête la première, et la queue relevée comme les tritons de la Fable. Elle plonge pendant long-temps. Lorsque la mer est calme, elle s'étend à la surface des ondes et s'y endort mollement comme sur un grand lit. Quand elle est éveillée, on la voit bondir et fendre les vagues écumantes avec une grande vigueur et une agilité extraordinaire. Tantôt elle frappe l'eau avec force et se jette sur le dos; tantôt, d'un saut rapide, elle s'élève en pirouettant dans l'air, et retombe bien loin, avec une merveilleuse habileté, en faisant rejaillir l'onde amère et résonner les vagues sous le poids de sa masse. Un moyen sûr de la tuer, est de la frapper à coups de lance derrière les nageoires pectorales; lorsque ses intestins sont percés, elle

plonge sur-le-champ dans la mer ; quand elle se voit prise , elle pousse des hurlemens affreux , comme un cochon qu'on égorge , et lance des flots d'eau ensanglantée. Cette *baleine* est furieuse dans l'attaque ; elle ne fuit pas comme les autres espèces , mais s'avance droit aux chaloupes et les brise d'un coup de queue. Une de ces *baleines* enleva d'un seul coup trois hommes , qui tombèrent meurtris et écrasés dans la mer. Le mâle accompagne souvent la femelle , et lorsque l'un d'eux est tué , l'autre ne veut pas le quitter , et s'étend sur le mort en poussant des cris terribles. Les vieux individus de cette espèce portent souvent attachés à leur peau des glands de mer (*lepas balœnaris* ou *diadema*, Linn., BALANITES). Ces coquillages multivalves entrent profondément dans la peau , et s'enfoncent jusque dans la graisse. Selon les Indiens de l'Amérique septentrionale , ces balanites marquent la vieillesse des *baleines* , dont la peau dure leur sert de support.

La *jubarte* , qu'Anderson appelle aussi *poisson de Jupiter* (*Jupiter fisch.*) , que les Groënlandais connoissent sous le nom de *keporkak* , et les Islandais sous celui de *hrafu-reydu* , se nourrit de coquillages , qui couvrent la mer par leur immense multitude. Elle vit aussi d'une petite espèce de saumon et de l'appât de vase (*Ammodites tobianus*, Linn.). Elle habite dans les mers du Nord près du Groënland , et plus rarement dans les autres parages. On en a pris quelquefois dans la Méditerranée. En hiver , elle demeure en pleine mer entre le 65 et le 61.<sup>e</sup> degrés de latitude boréale. Elle vient en été et en automne sur les côtes ; elle entre dans les grandes anses vers Pamiuk et Pissukbik. Il paroît qu'on la rencontre aussi dans les parages des Bermudes. Les baleineaux y sont appelés *cubs* (*Phil. Trans.*, n.<sup>o</sup> 1 , p. 12). Leur force est aussi étonnante que leur agilité. Ils suivent leur mère , qui n'en produit qu'un seul à chaque portée , jusqu'à une nouvelle gestation ; ce qui n'arrive pas toujours chaque année. Lorsque ces baleineaux sont blessés , ils jettent des cris affreux ; la plus petite plaie suffit pour faire périr ces animaux , car elle se gangrène aussitôt , et ils vont périr au loin dans les solitudes de l'Océan. (VIREY.)

*Troisième Espèce.* — Le RORQUAL OU ROR-QUAL, *Balenoptera rorqual*, Lac., pl. 5 , fig. 1 ; *Balœna muscalus*, Gmel. ; *Baleine rorqual*, Bonnaterre ; *Cétol. Encycl.*, pl. 3 , fig. 1.

M. Lacépède donne pour caractères à cette espèce , dont la taille est moins considérable que celle de la jubarte : la mâchoire inférieure arrondie , plus avancée et beaucoup plus large que celle d'en haut ; la tête courte à proportion du corps et de la queue. (DESM.)

Le nom de *rorqual* , appliqué assez vaguement à cette espèce ,

est groënlandais ; en Islande , cet animal s'appelle *steipe-reydu* ; les Italiens le connoissent sous le nom de *capidolio* , au rapport de Belon , qui l'a décrit. Il a une tête énorme et une gueule d'une largeur épouvantable. Sibbald (*Phalæ. nov.*, p. 76.) a vu lui-même une chaloupe avec tout le monde de son équipage entrer dedans fort à l'aise. Quatorze hommes pouvoient se tenir debout et ensemble dans la gueule caverneuse de cet animal, qui échoua en Écosse sur le rivage, près du château d'Abercorn , en 1692. Ce vaste cétacé avoit soixante-dix-huit pieds de longueur et plus de trente-six de circonférence ; il ressembloit de loin à la carcasse énorme de quelque vaisseau jeté sur la côte après une tempête. On a vu à Paris , il y a quelques années , les os de la tête d'un grand cétacé qu'on rapportoit à l'espèce du *rorqual*. Celui de Sibbald avoit une langue large de quinze pieds , et encore plus longue ; sa mâchoire d'en bas avoit plus de treize pieds de longueur ; dans cette espèce , elle est arrondie , ce qui la distingue des *jubartes*. La longueur de la partie sexuelle du *rorqual* mâle est de cinq pieds ; sa queue est élargie , à son extrémité , de dix-huit pieds et demi.

Le museau de ce cétacé est arrondi ; sa mâchoire inférieure est plus allongée et plus large que la supérieure , qu'elle emboîte. De chaque côté de la langue est un gros tampon d'une chair rouge et molle qui ferme l'ouverture de la gorge de telle sorte que les petits poissons peuvent seuls y entrer ; ainsi un si gros animal ne peut se nourrir que des plus chétives espèces de poissons.

Les fanons sont bien moins longs que ceux des *baleines franches* ; car , dans l'espèce du *rorqual* , les plus grands n'ont guère que trois pieds de long et un pied de large.

Les yeux du *rorqual* ne sont pas plus gros que ceux du bœuf ; ils sont placés vers l'angle des mâchoires. Derrière eux se trouve le conduit de l'oreille , qui n'a point de pavillon extérieur , comme chez tous les autres cétacés. Au-dessus des yeux se rencontrent les deux événements ou trous par lesquels l'animal respire. Leur figure est pyramidale. Vers le milieu du dos , et parallèlement à l'anus , on observe une nageoire triangulaire et recourbée en arrière. Les nageoires pectorales sont ovales et échancrées comme un fer de lance. Chaque pli ou sillon du ventre a plus de deux pouces de largeur. Toute la peau du dos est d'un brun noir ; celle du ventre est blanchâtre ; lorsqu'on lève ce cuir , épais de plus d'un pouce , on trouve une couche de lard profonde d'un pied sur le dos , et de plus de quatre pouces sur le ventre.

Cet animal fait sa nourriture ordinaire de *harengs* , qu'il engloutit par tonnes , et qu'il poursuit au travers des mers ;

lorsqu'il mord dans les bancs épais de ces poissons, il les écrase en bouillie sous ses fanons, et en remplit son énorme estomac. Celui que décrit Sibbald avoit été aperçu, pendant près de vingt ans, vers les mers d'Ecosse, où il donnoit la chasse aux *haréngs*. Il fut reconnu à un trou fait d'outre en outre dans sa nageoire du dos, par une balle dont les pêcheurs l'avoient autrefois atteint. V. BALEINE. (VIREY.)

*Quatrième Espèce.* — La BALEINOPTÈRE MUSEAU-POINTU, *Balænoptera acuto-rostrata*, Lac., pl. 4, fig. 2; *Baleina rostrata*, Gmel.; *Baleine à bec*, Bonnaterre, *Cet. Encycl.*, pl. 4, fig. 1.

Elle est moins connue que les autres, et surtout que la BALEINOPTÈRE GIBBAR, et est ainsi caractérisée par M. Lacépède : les deux mâchoires pointues, celle d'en haut plus courte et beaucoup plus étroite que celle d'en bas.

(DESM.)

Cette espèce ressemble beaucoup à la *jubarte*. Vu de côté, son corps est ovale, très-allongé; sa tête conique fait à peu près le quart de la longueur totale du corps; ses mâchoires sont longues, étroites et amincies en forme de bec. On lui trouve de petits yeux placés aux angles des mâchoires, avec les deux événements au sommet du crâne. Ses fanons sont très-courts et de couleur blanche; ses nageoires pectorales ont une figure ovale, aplatie. La nageoire du dos est arrondie et penchée vers la queue. La position de cette nageoire sur le dos correspond à celle de l'anus. Toute la poitrine est couverte de plis parallèles et longitudinaux; la couleur du dos est d'un brun noir, qui s'éclaircit sur les flanes et devient un blanc marbré de rougeâtre sur le ventre. Ce cétacé nage avec une vitesse extraordinaire, et sa forme est très-avantageuse pour cela: son lard, épais et dur, produit peu d'huile; aussi les pêcheurs donnent rarement la chasse à cette espèce; mais les Groënländais, qui trouvent sa chair très-délicate, l'attaquent fréquemment, et la tuent à grands coups de flèches sans l'approcher. Cette *baleinoptère* mange des saumons d'une petite espèce (*salmo arcticus*, Linn.) communs vers le pôle arctique.

La *baleinoptère museau-pointu* ne devient jamais très-grande; elle se répand quelquefois dans nos mers d'Europe. Il en échoua une, en 1786, sur les côtes d'Angleterre; sa taille étoit de dix-sept pieds seulement. C'est, au reste, un animal fort avide, et qui poursuit avec tant d'ardeur le menu poisson, qu'il le fait sauter hors de l'eau. (VIREY.)

La BALEINE TAMPON, *B. nodosa*, Bonnaterre, et la BALEINE A BOSSES, *B. gibbosa*, paroissent être les espèces du genre BALEINE proprement dit, qui se rapprochent le plus



des **BALEINOPTÈRES** par la présence des bosses ou des tubercules sur la place correspondante à celle où est située la nageoire dorsale dans ces derniers cétacés. (DESM.)

**BALERI.** Nom vulgaire de la **CRESSERELLE**, aux environs de Niort. (v.)

**BALFOUR**, *Balfouria*. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, qui seul, selon R. Brown, constitue un genre dans la tétrandrie monogynie, et dans la famille des apocinées.

Les caractères de ce genre sont : calice pourvu de dix petites écailles à sa base interne ; corolle en entonnoir, à orifice couronné par un tube crénelé, à découpures du limbe droites, équilatérales ; anthères sagittées, mucronées, rapprochées contre le stigmate ; style dilaté à son sommet, à stigmate anguleux. (B.)

**BALGORENA.** *V. GRIMPEREAU.* (S.)

**BALI.** On a ainsi appelé la **COULEUVRE PLICATILE.** (B.)

**BALICASSE.** Nom d'un oiseau des Philippines, dont on a fait mal à propos un *corbeau*, et qui, d'après ses caractères, doit être rangé dans le genre **DRONGO.** *V. ce mot.* (v.)

**BALIGARAB** ou **BUYONG.** Espèce de **MUSSAENDE.** (B.)

**BALIGOULE.** C'est le nom vulgaire de l'**AGARIC** du **PANICAUT**, qui se mange. (B.)

**BALIMBA.** Nom du **CARAMBOLIER.** (B.)

**BALIMBAGO.** On croit que c'est la **KETMIE POPULNÉE.** (B.)

**BALINGASAN.** Petit arbre du genre **STRAVADE.** (B.)

**BALISE.** Nom vulgaire du **TÉLESCOPE BOUÉE.** (B.)

**BALISIER**, *Canna*. Genre de plantes de la monandrie monogynie, et de la famille des drymyrrhisées, dont les caractères consistent en une espèce de calice spathacé, membraneux, composé de trois folioles lancéolées, droites et persistantes ; une corolle monopétale, un peu longue, tubulée à sa base, et divisée profondément en six découpures lancéolées et irrégulières, dont cinq sont presque droites, et la sixième est réfléchie et roulée en dehors ; une seule étamine, dont le filament est une languette pétalemente et bifide, qui soutient une anthère adnée au bord de sa découpure supérieure ; un ovaire inférieur, d'où s'élève un style ensiforme, membraneux comme un pétale, adhérent à la corolle, et muni d'un stigmate linéaire et adné en son bord ; une capsule ovale, à trois côtés, hérissée d'aspérités, couronnée par les trois folioles du calice, et divisée intérieurement en trois loges qui contiennent des semences globuleuses.

Ce genre comprend huit à dix espèces dont les différences sont peu tranchées, et dont la plus commune, qu'on appelle

en français CANNE D'INDE, a des feuilles ovales, aiguës aux deux bouts, avec une grosse côte : elle vient dans l'Inde et en Amérique.

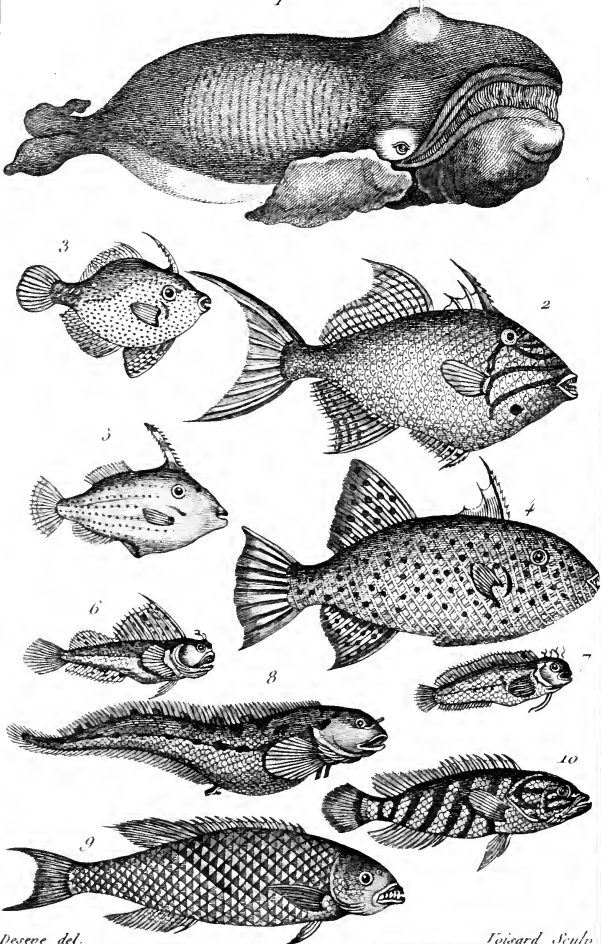
La plupart des balisiers croissant naturellement dans les contrées chaudes des deux Indes, ne peuvent être élevés en France qu'en serre. Cependant ils subsistent quelquefois en pleine terre, à une bonne exposition, même dans les environs de Paris. On les multiplie par la séparation de leurs racines. On peut aussi en semer la graine, mais ce moyen est fort long; cependant ces plantes, venues de semences, fleurissent plus sûrement que les rejetons. Il leur faut une bonne terre franche, sans mélange de fumier ni de terreau. Vers le milieu de septembre, on cesse de les arroser, et on les met à couvert de la plaie. Aussitôt que le froid se fait sentir, on place chaque pot de *balisier* dans un endroit très-sec et à l'abri de la gelée; la moindre humidité feroit périr la racine pendant l'hiver : ainsi, point d'arrosement dans cette saison. A la fin d'avril, on vide les pots, pour séparer les racines, qu'on nettoie, en coupant jusqu'au vif tout ce qui peut être pourri. On met un, deux ou trois tubercules dans un pot, suivant sa grandeur; on donne un léger arrosement, et on continue de même jusqu'à ce que les feuilles paroissent : on les traite après comme les autres plantes exotiques.

C'est sur les feuilles de *balisier* qu'on étend le CACAO en Amérique, quand on le fait sécher : elles servent quelquefois à envelopper la GOMME-ÉLÉMI, et à faire des cabas. A Cayenne, on en couvre les cases, en les fendant par le milieu le long de la côte, et les rangeant ensuite successivement sur le toit. Pour qu'elles ne soient pas enlevées par le vent, on les coud de pied en pied, ou on les attache côte à côte : de cette dernière manière, les couvertures durent plus longtemps. Sa racine est regardée comme diurétique et détersive. On la mange cuite ou crue dans quelques pays, et on en tire une fécule abondante. Divers oiseaux, les ramiers surtout, sont très-friands de sa graine, qui rend leur chair amère, dans la saison où ils en mangent. Lorsqu'on fend une tige de *balisier*, on trouve des fils extrêmement fins, qui servent, aux Philippines et dans les autres parties de l'Inde, à fabriquer des toiles couleur nankin; aussi fines que les toiles de batiste, qu'on emploie pour faire des chemises, mais qui conservent toujours la couleur et la roideur qui leur sont propres. On les appelle NIPPIS aux Philippines.

On appelle aussi *balisier*, dans les colonies, les diverses espèces de BIHAI, l'AMONE ZÉRUMBET, l'ALPINIE RAMEUSE et le COSTUS ARABIQUE. (B.)

**BALISOÏDES.** Famille de plantes appelées DRYMYR-





Dosene del.

Foissard Sculp.

1. Baleine franche .
2. Baliste nielle .
3. Baliste chinoise .
4. Baliste tachetée .
5. Baliste cauvée .

6. Blennie heure .
7. Blennie galloprovinc .
8. Blennie oipave .
9. Bodian blech .
10. Bodian boenic .

RHISÉES par Ventenat : ce sont les AMOMÉES de Jussieu. (B.)

**BALISTE**, *Balistes*. Genre de poisson de la division des BRANCHIOSTÈGES, dont les caractères consistent à avoir une nageoire sous le corps, placée au-dessous ou presque au-dessous des nageoires pectorales; la tête et le corps comprimés latéralement; huit dents au moins à chaque mâchoire; l'ouverture des branchies très-étroite; les écailles ou tubercules qui revêtent la peau, réunies par une forte membrane. Cuvier l'a divisé en trois sous-genres; savoir : MONACANTHE, ALUTÈRE et TRIACANTHE. Il renferme des poissons aplatis, et souvent carénés en dessus et en dessous; couverts, en place d'écailles, de tubercules très-durs, réunis par groupes, distribués en compartimens plus ou moins réguliers, et fortement attachés à un cuir épais : ils sont aussi remarquables par leurs belles couleurs et par leurs armes défensives. Ils ont deux nageoires dorsales, dont la première offre toujours un rayon très-fort et souvent garni d'épines, qui, couché dans une fossette creusée dans le dos, peut se relever à la volonté de l'animal, avec autant de vivacité que la corde d'une arbalète qui se détend; ce qui ne permet pas aux poissons voraces de les saisir, ou leur blesse gravement le palais lorsqu'ils les ont avalés.

Le ventre des *balistes* présente une conformation également digne d'attention, en ce qu'il n'y a qu'une seule nageoire, au lieu de deux, comme dans la plupart des poissons, et que même cette nageoire n'est souvent composée que d'un seul rayon, que Lacépède appelle *rayon thorachique*, presque toujours caché sous la peau, et quelquefois cependant garni d'épines. L'ouverture des branchies est étroite, située au-dessus et très-près des nageoires pectorales; elle est garnie d'une membrane qui est ordinairement soutenue par deux rayons. La bouche est peu large, et les mâchoires sont garnies au moins de huit dents, dont les deux antérieures sont plus longues, et ressemblent, par leur aplatissement, aux incisives de l'homme. Souvent il y en a un second rang, appliqué à l'intérieur, contre les intervalles des extérieures : aussi ces poissons brisent-ils avec la plus grande facilité les crustacés et les coquillages, et même, dit-on, les polypiers, dont les habitans servent à leur nourriture.

Malgré la grandeur des nageoires dorsale, postérieure, caudale et anale, malgré une vessie qu'ils ont près du dos, et la cavité de leur ventre, où ils peuvent introduire à volonté de l'air, les *balistes* nagent avec difficulté, parce que la roideur de leur peau ne permet pas à leur queue des mouvemens aussi rapides qu'aux autres poissons. C'est cet air, accumulé dans leur ventre, qui, en sortant avec vitesse, produit ce

son, cette espèce de sifflement que plusieurs balistes, et peut-être tous, font entendre assez fréquemment.

Ces poissons sont ovipares ; mais on ne sait rien de plus sur le mode de leur génération.

Lacépède, dans son ouvrage sur les poissons, a porté à vingt-huit le nombre des espèces connues de *balistes*, et les a divisées en quatre sections.

Dans la première, sont compris les *balistes* qui ont plus d'un rayon à la nageoire inférieure ou ventrale, et à la première nageoire dorsale ; elle renferme quatre espèces, savoir :

Le BALISTE VIEILLE, *Balistes vetula*, Linn., qui a deux rayons ou plus à la nageoire dite *ventrale*, et point d'aiguillon sur les côtés de la queue. ( *V. pl. A. 18*, où il est figuré. )

Il se trouve dans toutes les mers entre les tropiques, et parvient jusqu'à trois pieds de long. Son dos est d'un jaune foncé, rayé de bleu, son ventre est gris. De chaque œil partent, comme d'un centre, sept ou huit petites raies d'un beau bleu ; cette même couleur borde les lèvres, les nageoires, et s'étend sur la queue en bandes transversales plus claires : cette queue est terminée par une nageoire en croissant.

Le nom de *vieille*, attribué à ce poisson, vient de ce que, lorsqu'il est pris, il semble grogner entre ses dents comme une vieille femme.

On le pêche à l'hameçon et à la fouenne ; on le mange grillé, après l'avoir écorché. Il est fort bien défendu sur le devant du corps, mais il ne l'est pas autant sur le derrière : aussi est-ce par-là que les gros poissons voraces le saisissent lorsqu'ils en veulent faire leur proie.

Le BALISTE ÉTOILÉ, qui a de très-petites taches semées sur la partie supérieure du corps, huit ou dix rayons contenus par une membrane épaisse à la nageoire *ventrale*, et point d'aiguillon sur les côtés de la queue. Il est figuré dans l'ouvrage de Lacépède, pl. 15, vol. 1, et a été trouvé par Commerçon dans les mers de l'Inde. Le *balistes punctatus* de Gmelin, qui se trouve également dans l'Inde, doit lui être rapporté, à ce que croit Lacépède.

Le BALISTE ÉCHARPE, qui a une longue bande noire, étendue obliquement depuis les yeux jusqu'à la nageoire de l'anus ; huit ou dix rayons, contenus par une membrane épaisse, à la nageoire ventrale ; quatre rangs d'aiguillons sur les côtés de la queue. Il est figuré pl. 16, vol. 1, de l'ouvrage précité, et a été trouvé, par le même Commerçon, dans les mêmes mers.

Le BALISTE DOUBLE AIGUILLON, qui a quatre rayons à la première nageoire dorsale, et deux grands rayons à la thora-

chique. Il est figuré dans Bloch , tab. 48 , dans le Buffon de Deterville , vol. 7 , pag. 260 , et dans plusieurs autres ouvrages. Il se trouve dans les mers de l'Inde.

La seconde division des *balistes* ne renferme qu'une espèce, qui a douze rayons et plus à la nageoire ventrale, et un seul à la première dorsale : c'est le BALISTE CHINOIS , figuré dans Bloch , pl. 152 , et dans le Buffon de Deterville , vol. 8 , pag. 11. Il se trouve dans les mers de la Chine et du Brésil. Il est gris , parsemé de points dorés : sa chair est à peine mangeable. *V.* pl. A. 18 , où il est figuré.

La troisième division comprend ceux des *balistes* qui ont un seul rayon à la nageoire thoracique ou ventrale , et plus d'un rayon à la nageoire dorsale. On y compte vingt-trois espèces , dont les plus importantes à connoître sont :

Le BALISTE VELU , qui a deux rayons à la première nageoire dorsale , trente à la seconde , et la queue hérissée de piquans. Il est figuré dans Bloch , pl. 148 , et dans le Buffon de Deterville , vol. 7 , pag. 260 , sous le nom de *petite licorne*. Il se trouve dans la mer des Indes.

Le BALISTE MAMELONNÉ , qui a deux rayons à la première nageoire du dos , et un grand nombre de taches sur tout le corps. Il est figuré dans le *Voyage de With* , pl. 39 , n.º 2. On le trouve autour de la Nouvelle-Hollande.

Le BALISTE TACHETÉ , qui a deux rayons à la première nageoire du dos , et un grand nombre de taches sur le corps. Il est figuré dans Bloch , pl. 151 , dans le Buffon de Deterville , vol. 8 , pag. 11 , et dans quelques autres ouvrages. Il se trouve dans toutes les mers des pays chauds. Il est violet dans sa partie supérieure , d'un blanc jaunâtre dans l'inférieure , et presque partout parsemé de taches bleues. *V.* pl. A. 18 , où il est figuré.

Le BALISTE PRALIN qui a deux rayons à la première nageoire du dos , vingt-cinq à la seconde ; la tête très-grande ; trois ou quatre rangs d'aiguillons sur chaque côté de la queue ; plusieurs raies sur le devant du corps , une grande tache noire de chaque côté. Il se trouve autour des îles de Pralin. Il est vert sur le dos et blanc sous le ventre. Il se défend en mordant ceux qui veulent le prendre. Sa chair est agréable et saine , au rapport de Commerson , qui l'a fait connoître.

Le BALISTE KLEINIEN , qui a deux rayons à la première nageoire du dos ; le museau avancé ; l'ouverture de la bouche très-petite et garnie de barbillons ; quarante-cinq rayons au moins à la seconde nageoire du dos et à celle de l'anus. Il est figuré dans Klein , vol. 3 , tab. 3 , n.º 11. Il se trouve dans la mer des Indes.

Le BALISTE CURASSAVIEN , qui a deux rayons à la première

nageoire du dos, le museau arrondi, la nageoire de la queue non échancrée. Il se trouve dans le golfe du Mexique.

Le BALISTE ÉPINEUX, qui a trois rayons à la première nageoire du dos, depuis deux jusqu'à six rangs d'aiguillons de chaque côté de la queue, le rayon de la nageoire ventrale fort dentelé et placé au-devant d'une rangée d'aiguillons. Il est figuré dans Bloch, pl. 149; dans le Buffon de Deterville, vol. 8, pag. 1, sous le nom de *baliste à pointes*; et dans Lacépède, vol. 1, pl. 17. Ce dernier lui rapporte le *balistes verrucosus* de Gmelin. Il se trouve dans la mer Rouge et dans celle des Indes. Sa chair est très-bonne à manger.

Le BALISTE SILLONNÉ, qui a trois rayons à la première nageoire dorsale; la queue sillonnée et la nageoire caudale en croissant. Il est figuré dans Bloch, pl. 152, et dans Lacépède, vol. 1, pl. 18. Il se trouve dans la mer des Indes.

Le BALISTE CAPRISQUE, qui a trois rayons à la première nageoire dorsale; point de grands aiguillons auprès du rayon de la nageoire ventrale; la nageoire de la queue arrondie, et les couleurs du corps brillantes et variées. Il est figuré dans Séba, vol. 3, pl. 24, n.º 16; dans Willugby, tab. 1, n.º 19, et dans plusieurs autres auteurs. Il se trouve dans toutes les mers des pays chauds, même dans la Méditerranée. Il est connu à Marseille sous le nom de *porc*, nom qui lui a été imposé à raison de son grognement, semblable à celui des cochons. Dans d'autres endroits on l'appelle *souris* et *poupon noble*. Pline et la plupart des naturalistes de l'antiquité l'ont mentionné.

Le BALISTE QUEUE FOURCHUE, qui a trois rayons à la première nageoire du dos; des taches sur la seconde; la nageoire de la queue fourchue. Il est figuré dans Willugby, app. tab. 1, n.º 22. On ignore la mer qu'il habite.

Le BALISTEBOURSE, qui a trois rayons à la première nageoire du dos; celle de la queue non fourchue; une tache noire, en croissant, au-dessous des yeux. Il se trouve à l'île de France, où Sonnerat l'a observé.

Le BALISTE AMÉRICAIN, qui a trois rayons à la première nageoire dorsale; celle de la queue légèrement arrondie; des taches blanches sur la partie inférieure du corps. Il se trouve dans les mers qui avoisinent l'Amérique, et est figuré pl. 16 du premier vol. de l'ouvrage de Lacépède.

Le BALISTE VERDÂTRE, qui a trois rayons à la première nageoire dorsale; quatre rangs d'aiguillons de chaque côté de la queue, dont la nageoire est arrondie; de très-petites taches noires sur le corps. Il se voit figuré dans Lacépède, vol. 1, pl. 16. On le trouve dans les mers voisines de l'île de France;



c'est une des plus grandes espèces du genre. La couleur verte domine sur son corps.

Le **BALISTE GRANDE TACHE**, qui a trois rayons à la première nageoire dorsale ; six rangs de verrues de chaque côté de la tête ; la queue sans aiguillons ; la nageoire caudale en forme de croissant ; une grande tache blanche de chaque côté du corps. Il se trouve avec le précédent. Sa couleur est d'un brun clair.

Le **BALISTE NOIR**, qui a trois rayons à la première nageoire du dos ; plus de trente rayons à la seconde et à celle de l'anus ; la nageoire caudale en forme de croissant ; point d'aiguillons sur la queue ; tout le corps d'une couleur noire. Il se trouve avec les précédens , et est figuré dans Lacépède , pl. 15 , vol. 1.

Le **BALISTE BRIDÉ**, qui a trois rayons à la première nageoire dorsale ; celle de la queue en forme de croissant ; point d'aiguillons sur la queue ; un anneau de couleur très-claire autour du museau ; un demi-anneau , de la même teinte , au-dessus de l'ouverture de la bouche , et une raie longitudinale de chaque côté. Il se trouve avec les précédens , et est figuré dans la même planche du même ouvrage.

Le **BALISTE ARMÉ**, qui a trois rayons à la première nageoire du dos ; celle de la queue un peu en forme de croissant et bordée de blanc ; six rangées d'aiguillons de chaque côté de la queue. Il se trouve encore avec les précédens.

Le **BALISTE CENDRÉ**, qui a quatre rayons à la première nageoire du dos ; trois bandes bleues , étroites et courbes sur la queue. Il se trouve avec les précédens , et a été , comme eux , observé par Commerçon.

Le **BALISTE ASSASI**, qui a plusieurs rangées de verrues sur le corps , et trois rangs sur la queue. Forskël l'a observé dans la mer Rouge.

Le **BALISTE MUNGO-PARK**, qui a trois rayons à la première nageoire dorsale , vingt-sept à la seconde ; sept rangées d'aiguillons petits et recourbés de chaque côté de la queue ; le corps noir , garni de papilles ; la caudale à peine échancrée. Il a été observé autour de Sumatra , par Mungo-Park , qui l'a décrit sous le nom de *balistes nigra* , que porte une autre espèce.

Le **BALISTE ONDULÉ** , qui a trois rayons à la première nageoire du dos , vingt-six à la seconde ; des piquans très-forts de chaque côté de la queue ; des tubercules au-devant de ces piquans ; la caudale à peine échancrée ; la couleur générale noire , avec onze ou douze raies longitudinales rouges ondées. Il se trouve avec le précédent.

Enfin , la quatrième division des *balistes* renferme quatre

espèces, qui n'ont qu'un rayon à la première nageoire dorsale, et un à la thorachique.

Le **BALISTE MONOCÉROS**, qui a environ cinquante rayons à la nageoire de l'anus. Il est connu sous le nom de *licorne de mer*, et figuré dans Willugby. Il se trouve dans les mers d'Asie et d'Amérique. Il parvient ordinairement à un pied de long. Sa couleur est cendrée, variée ou tachée irrégulièrement de brun. V. pl. R. 17, où il est figuré.

J'ai découvert, pendant ma traversée d'Europe en Amérique, deux espèces nouvelles de cette division.

Le **BALISTE VARIÉ**, qui a le museau très-allongé, le corps tacheté de brun, et environ trente-deux rayons à la nageoire de l'anus. Il se trouve dans la mer Atlantique, sur les varecs flottans, et vit de crustacés. Sa longueur est de quatre pouces, et sa largeur de deux; son corps est fort aplati, ovale, cendré, régulièrement et irrégulièrement taché de brun et de blanc dans sa partie supérieure. L'épine de son dos est un peu recourbée en arrière, très-robuste, aussi longue que la moitié de la distance des yeux à la bouche, avec deux rangées postérieures de dents recourbées. Nageoires D. 1. 32. P. 14. A. 32, V. 1., C. 12.

Le **BALISTE CUIVRÉ**, qui a le museau allongé, le corps cuivré, avec sept rangées longitudinales de points bruns, et vingt-huit rayons à la nageoire anale. Il se trouve avec le précédent. Il a trois pouces de long sur quinze lignes de large. Son corps est ovale, allongé, comprimé. Les deux premières séries de points sont de dix, et les autres de neuf, trois, dix et trois. Son épine dorsale est quadrangulaire et épineuse sur chaque angle; celles du bas sont les plus longues. On remarque deux taches blanches sur la partie antérieure.

Nageoires D. 1. 32. P. 15. A. 28. V. 1. C. 12. Voyez sa figure à la pl. A. 18. (B.)

**BALISTE.** C'est le **SQUALE MARTEAU.** (B.)

**BALISTE NOIR.** On a donné ce nom aux **BALISTES SIL-LONNÉ, AMÉRICAIN** et **MUNGO-PARK.** (B.)

**BALIVEAUX.** Arbres de la meilleure espèce et de la plus belle venue, que l'on réserve dans la coupe des futaies ou des taillis, et qui sont destinés à peupler le bois par leurs racines et leurs graines. On distingue les baliveaux en *baliveaux de brin* (ce sont ceux qui viennent seuls sur un pied: ils sont les plus estimés), et en *baliveaux de souche*; (on appelle ainsi le brin principal qu'on réserve entre ceux qui sortent d'une même souche.) Les baliveaux de l'âge du taillis qu'on coupe, s'appellent communément *étalons*; ceux qui ont été réservés lors de deux ou trois coupes précédentes, *baliveaux*.

*modernes*; et ceux des coupes plus reculées, *baliveaux anciens*.  
V. le mot BOIS. (D.)

**BALIVIS.** Nom du CANARD à l'île de LUÇON. (S.)

**BALLAN.** Poisson du genre des LABRES. (B.)

**BALLE.** V. BÂLE. (DESM.)

**BALLERUS.** C'est le CYPRIN LARGE. (B.)

**BALLOTE**, *Ballota*. Genre de plantes de la didynamie gymnospermie et de la famille des labiées, dont les caractères sont d'avoir : un calice monophylle, tubulé, à dix stries et à cinq dents très-ouvertes au sommet ; une corolle monopétale labiée, à tube cylindrique, ayant la lèvre supérieure droite, un peu concave, et légèrement crénelée, et l'inférieure plus grande, à trois lobes, dont celui du milieu, plus large, est plus ou moins échancré ; quatre étamines inégales, deux par deux ; quatre ovaires supérieurs, d'entre lesquels s'élève un style filiforme terminé par un stigmate bifide ; quatre semences nues, ovales et attachées au fond du calice.

Ce genre est composé de cinq à six espèces, qui sont des herbes vivaces, à tiges carrées, à fleurs verticillées, à feuilles opposées. Elles répandent une odeur forte. La plus commune s'appelle la **BALLOTE FÉTIDE**, *Ballota nigra*, Linn., vulgairement le *marrube noir*. Son caractère est d'avoir les feuilles entières, en cœur, dentelées ; les dents du calice aiguës. Elle se trouve par toute l'Europe, le long des chemins, autour des villages. Elle passe pour antihystérique, résolutive et détersive.

Il en est une autre qui vient de Sibérie, et qui est remarquable par le long duvet blanc dont elle est couverte, et par ses feuilles palmées. C'est la **BALLOTE LAINEUSE**. (B.)

**BALLOTE.** Nom vulgaire d'un CHENE dont on mange les glands sur la côte d'Afrique et en Espagne. (B.)

**BALLOTULA.** Nom italien de la BELETTE, espèce de quadrupède du genre MARTE. (DESM.)

**BALONOPHORE**, *Balonophora*. Genre de plantes de la monoécie monandrie, dont les fleurs sont en tête. Les fleurs femelles, qui sont les plus petites, forment la partie supérieure de la tête ; et les mâles, qui sont assez grandes forment, à la base de cette tête, un double rang en manière de collerette.

Les mâles consistent en quatre pétales et en une seule étamine. Les femelles n'ont ni calice ni corolle, et leur ovaire est un très-petit globule, qui est muni d'un style capillaire dont le stigmate est simple.

Ce genre a depuis été réuni aux CYNOMOIRES. (B.)

**BALOTA.** Nom piémontais de la GUIGNETTE. (V.)

**BALOULOU.** BANANIER à petits fruits. (B.)

**BALOURINHA.** Espèce d'ABUTILON. (B.)

**BALSAMARIE**, *Balsamaria*. Genre établi par Loureiro ; mais qui rentre dans les CALABA. (B.)

**BALSAMIER**, *Amyris*. Genre de plantes de l'octandrie monogynie, et de la famille des térébinthacées, dont les caractères consistent en un calice quadridenté, persistant ; quatre pétales ouverts ; huit étamines de la longueur de la corolle ; un ovaire supérieur, ovale, surmonté d'un style court et d'un stigmate en tête ; une baie drupacée, ovale, arrondie, qui ne renferme qu'un seul noyau.

Ce genre renferme une vingtaine d'espèces d'arbres ou d'arbrisseaux, dont les feuilles sont ternées ou ailées, avec une impaire, et dont les fleurs sont disposées en panicules axillaires et terminales.

Les plus importantes à connoître sont :

Le **BALSAMIER ÉLÉMIFÈRE**, qui a les feuilles ternées ou quinnées, et velues en dessous. Il vient de l'Amérique méridionale.

C'est de lui qu'on retire la plus grande partie de la résine **ÉLÉMI**, qui vient en Europe, et qui s'emploie si fréquemment en médecine comme fondante et antigangreneuse.

Le **BALSAMIER DE CEYLAN**, qui a les feuilles pinnées, pétiolées, glabres ; les fleurs hexandres, involuquées et disposées en grappes axillaires.

C'est lui qui fournit la seconde sorte d'**ÉLÉMI** qui se trouve dans le commerce.

Le **BALSAMIER DE GILÉAD**, dont le caractère est d'avoir les feuilles ternées, très-entières ; le pédoncule uniflore et latéral. Il croît en Arabie.

Le **BALSAMIER DE LA MECQUE**, *Amyris opobalsamum*, Linn., qui se reconnoît à ses feuilles pinnées et à ses folioles sessiles. Il croît en Arabie. V. pl. A. 19, où il est figuré.

Le **BALSAMIER DE LA JAMAÏQUE**, *Amyris balsamifera*, Linn., dont le caractère est d'avoir les feuilles deux fois ailées. Il se trouve dans les Antilles, et fournit un de ces bois connus sous le nom de **BOIS DE RHODES**.

Il y a tout lieu de croire que c'est d'une espèce de ce genre qu'on tire, en Arabie, la résine qui est connue sous le nom de **STYRAX LIQUIDE**. V. ce mot.

Les **ICIQUIERS** d'Aublet ont été réunis à ce genre. (B.)

Ce sont le **BALSAMIER DE GILÉAD**, et principalement le **BALSAMIER DE LA MECQUE**, qui donnent cette résine si précieuse pour son usage tant interne qu'externe, connue dans le commerce sous le nom de *baume de Judée*, de *la Mecque*, d'*Égypte*, de *Syrie*, ou *baume blanc*, en latin *opobalsamum*.]

L'*opobalsamum*, selon P. Alpin, est blanc lorsqu'on vient

de le tirer ; d'une odeur excellente et très-pénétrante , qui approche de celle de la térébenthine , mais plus suave et plus vive , d'un goût amer , âcre et astringent. Quand ce baume est récent , si l'on en verse dans de l'eau , il ne va pas au fond à cause de sa grande légèreté ; mais il s'étend sur toute la superficie de l'eau , y forme une pellicule qui , peu de temps après , se coagule , et on l'en retire en entier et très-blanc. Comme ce baume est moins bon lorsqu'il est vieux , on le distingue alors du nouveau par sa pesanteur ; il va tout de suite au fond de l'eau , quand on l'y jette.

« Les anciens ne recueilloient que le baume qui découloit de lui-même , ou par incision , de l'arbrisseau qui le produit : mais aujourd'hui on en recueille de trois espèces. Celui qui découle des arbres est très-rare en Europe , parce qu'il est employé par les grands de la Mecque et de Constantinople. L'autre espèce est celle que l'on retire à la première ébullition , et qui nage sur l'eau , dans laquelle on fait bouillir les rameaux et les feuilles du *balsamier*. Cette seconde espèce est comme une huile limpide et subtile ; elle est réservée pour l'usage des dames turques , qui s'en servent pour adoucir la peau et pour oindre les cheveux ; aussi ne nous parvient-elle que par le moyen des grands qui en font des présens. L'huile qui surnage après la première ébullition est plus épaisse , moins odorante ; elle est apportée par les caravanes. C'est ce baume qui est le plus commun , et qu'on nomme en Europe *baume de la Mecque* ou de *Judée*. » *Encycl. méth.*

Comme la grande vertu de ce *baume* pour l'usage intérieur dépend des parties volatiles qu'il renferme , il a d'autant plus d'efficacité qu'il est plus nouveau. Appliqué extérieurement , il en a toujours été fait usage avec succès dans les abcès du poumon , du foie et des reins ; il excite la transpiration , et soit qu'on le prenne intérieurement , soit qu'on en frotte l'extérieur du corps , il est utile à ceux qui ont été mordus par des serpens , ou blessés par des scorpions. Les Égyptiens l'emploient fréquemment en médecine ; ils en prennent tous les jours un peu , comme le remède le plus efficace dans la contagion de la peste. On prétend que les femmes d'Égypte font cesser la stérilité , soit en l'avalant , soit en l'employant en suppositoire ou en fumigation. Célèbre pour guérir les plaies , il a été regardé de tout temps comme si efficace , qu'on a donné son nom aux onguens et aux huiles vulnéraires les plus précieuses. Aussi les empiriques et les charlatans , pour rendre leurs drogues plus estimables parmi le peuple , les ont-ils honorées du nom de *baume*.

On falsifie souvent cette résine avec le *baume du Canada* et

l'huile essentielle de citron , ou avec de la *térébenthine fine* ou autres drogues.

On trouve dans les boutiques des droguistes le fruit du *balsamier de la Mecque* , sous le nom de *carpobalsamum* ; et le bois , ou plutôt les petites branches de ce balsamier , sous celui de *xylobalsamum*. Quoique ces productions soient du même arbrisseau qui produit le baume dont il vient d'être question , leurs vertus sont bien inférieures à celles de ce baume précieux. Nous ne cultivons aucun de ces deux arbres dans nos jardins. (D.)

**BALSAMINE**, *Impatiens*. Genre de plantes de la syngénésie monogamie , et de la famille des géranoïdes , dont les caractères sont d'avoir : un calice de deux folioles , fort petites et caduques ; une corolle irrégulière , formée de cinq pétales inégaux , reçus , ainsi que les étamines et le pistil , dans une espèce de capuchon membranoux , coloré et pétaliforme , tronqué obliquement en son bord , et qui se termine , postérieurement , en un éperon ou une corne plus ou moins longue ; cinq étamines monadelphes à leur sommet ; un ovaire supérieur , ovale , dépourvu de style , et terminé par un stigmate simple.

Le fruit est une capsule uniloculaire , à cinq valves qui , dans la maturité , s'ouvrent avec élasticité , en se roulant en spirale. Cette capsule renferme plusieurs semences arrondies , attachées autour d'un placenta linéaire.

Ce genre comprend plusieurs espèces originaires de l'Inde ; dont deux seules importantes à connoître , sont 1.<sup>o</sup> la **BALSAMINE DES JARDINS**. Ses caractères sont d'avoir : les pédoncules uniflores , réunis en bouquets ; les feuilles lancéolées , les supérieures alternes ; le nectaire plus court que la fleur. On la cultive comme plante d'ornement.

Elle offre de nombreuses variétés à fleurs simples et doubles , roses , rouges , blanches , carnées , violettes ou panachées. Toutes ces variétés sont cultivées en pleine terre , et quand on leur donne le temps de répandre leurs semences , elles poussent au printemps suivant ; mais celles qui croissent ainsi d'elles-mêmes , ne fleurissent pas aussitôt que celles qu'on élève sur une couche chaude : cependant elles sont ordinairement plus vigoureuses , et continuent à fleurir plus tard en automne.

2.<sup>o</sup> La **BALSAMINE DES BOIS**, *Impatiens noli me tangere*, Linn., se trouve dans les bois ombragés et humides de l'Europe. Elle a les pédoncules multiflores et solitaires , les feuilles ovales et les genoux de la tige renflés. Ses feuilles et ses fleurs peuvent servir à teindre la laine en jaune. Dans le nord de l'Europe et

dans le continent de l'Amérique ; on mange ses feuilles comme celles des épinards. (B.)

On sème la graine de *balsamine* en mars , sur couche , ou un mois après en pleine terre bien labourée et bien ameublie. Quand elle a pris un bon chevelu , on la transplante soit sur une couche douce , soit dans un lieu disposé pour achever de l'élever. Les jeunes plantes sont mises à quelques pouces de distance l'une de l'autre ; on les garantit de la trop grande ardeur du soleil , et on les arrose souvent , mais légèrement : c'est ainsi qu'on se procure de beaux pieds pour garnir des parterres ou des vases vers le mois d'août. Quand la *balsamine* se trouve dans un bon sol , elle s'élève souvent à la hauteur de deux pieds. Elle est sujette à une maladie qui annonce sa destruction : c'est une tache noire qui s'étend insensiblement. Il faut de l'attention pour récolter ses graines , parce qu'à l'époque de leur maturité , les capsules qui les renferment , les lancent au loin , en se contractant. Les *balsamines* ne dégénéreront jamais , et l'on en aura toujours de belles , si on arrache celles à fleurs simples et de couleurs communes , et si on ne conserve pour semences que les doubles ayant une couleur agréable. (D.)

**BALSAMINE MALE.** C'est la **MOMORDIQUE LISSE.** (B.)

**BALSAMITE** , *Balsamita*. Genre de plantes à fleurs composées , de la syngénésie polygamie égale , et de la famille des corymbifères , qui a été établi par Desfontaines , dans sa Flore atlantique , pour placer quelques espèces des genres **CHRYSANTHÈME** et **TANÉSIE** de Linnæus , qui n'offrent pas les caractères des autres.

Celui des *balsamites* est d'avoir un calice commun , imbriqué d'écaillés linéaires , serrées ; les fleurs toutes flosculeuses , hermaphrodites , et à cinq dents , portées sur un réceptacle nu ; des semences couronnées par une membrane marginale.

Ce genre renferme trois espèces , dont la **BALSAMITE À GRANDE FLEUR** est la plus belle et la plus intéressante. C'est une plante à feuilles radicales ovales et spatulées , les caulinaires , lancéolées , sessiles , toutes dentées. Sa tige est haute de deux pieds , nue dans la partie supérieure , et porte , à son sommet , une seule fleur large de deux à trois pouces. Cette plante est annuelle , et se trouve parmi les blés sur la côte de Barbarie : on la cultive dans quelques jardins de Paris. (B.)

**BALSAMONE.** Genre établi par Vandel , sur une espèce de **CUPHÉE.** (B.)

**BALSANNE.** V. **BALZANNE.** (DESM.)

**BALSEM.** Nom arabe du **BALSAMIER DE LA MECQUE.** (B.)

**BALTIMORE**, *Yphantis*. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, et de la famille des TISSERANDS. *V.* ces mots.

*Caractères* : bec droit, polyèdre, entier, un peu grêle, conique, pointu; mandibule supérieure formant dans les plumes du front un angle aigu; narines amples, couvertes d'une membrane; langue cartilagineuse, frangée à la pointe; la première rémige plus prolongée que la cinquième; les deuxième et troisième les plus longues de toutes. Ce genre n'est composé que de deux espèces, qui se trouvent dans l'Amérique septentrionale.

Le **BALTIMORE** proprement dit, *Yphantis Baltimore*, Vieill.; *Oriolus Balt.*, Lath., pl. enl. de Buff., n.º 506, fig. 1.

Le mâle de cette espèce a le bec couleur de plomb foncée; la tête, le cou, le haut du dos, noirs; le bas du dos, le croupion, les petites couvertures des ailes, la poitrine, le ventre et les couvertures inférieures de la queue d'un jaune orangé, d'autant plus vif que l'oiseau est plus avancé en âge; les grandes couvertures des ailes sont frangées de jaune-clair à l'extérieur, les pennes le sont de blanc; toutes sont noires, ainsi que les deux rectrices intermédiaires; celles qui suivent sont de la même couleur, presque jusqu'à l'extrémité, qui est jaune des deux côtés: les autres ont du jaune, d'autant plus qu'elles s'éloignent davantage des deux pennes du milieu; les cuisses sont de cette dernière teinte, et les pieds noirâtres. Longueur totale, six pouces et demi.

La femelle diffère en ce qu'elle a la tête, le cou, les épaules et le dos variés de vert-olive et de brun; la gorge, la poitrine, le ventre et les couvertures inférieures de la queue jaunes; les petites couvertures des ailes noires et bordées d'un vert-olive foncé à l'extérieur; les grandes et les pennes frangées de blanc; la queue d'un gris vert-olive; les pieds noirs.

Les jeunes ressemblent aux femelles, et ne diffèrent que par des nuances plus foibles.

La femelle est décrite d'après un individu que je me suis procuré en Amérique, avec ses petits et son nid. Celle désignée par Buffon, *Histoire des Oiseaux*, est un individu d'une autre espèce; ce n'est pas non plus, comme le dit Sonnini, dans son édition du même ouvrage, l'oiseau figuré pl. enl. 506, fig. 2, sous le nom de *baltimore-bâtard*. Cette figure est celle d'un jeune mâle en mue, ou d'un vieux sous son habit d'hiver, qui, à cette époque, est mélangé de jaune sur les parties du corps qui sont totalement noires pendant l'été; alors la belle couleur jaune orangée est disparue, et est remplacée par la nuance vert-olive qui distingue la femelle. Celle que dé-



signe Brisson est , comme le dit fort bien Sonnini , un oiseau d'une autre espèce.

Le *baltimore* habite , pendant l'été , l'Amérique septentrionale , depuis la Caroline jusqu'au Canada. Il fréquente les bosquets et les vergers , place son nid sur les grands arbres, l'attache et le suspend aux branches, de la même manière que le loriot. Ce nid est composé de filamens tirés de certaines plantes coriaces , de laine et de crin : l'ouverture est au sommet, et on y voit aussi un petit trou rond sur le côté, à peu près vers le milieu du nid. C'est par ce trou que les petits reçoivent la nourriture, et jettent leurs excréments pendant tout le temps qu'ils ne peuvent s'élever jusqu'au sommet. Les œufs, au nombre de quatre ou cinq , sont blancs et tachetés de rouge.

D'après la position de ce nid , et son plumage jaune et noir , les Français donnent à cet oiseau le nom de *loriot* ; des Américains le désignent par celui d'*oiseau de feu* (*fire bird*) , d'après ses couleurs brillantes , d'autres , par celui d'*oiseau de feu au nid pendant* (*fery hangs-nest*) , pour le distinguer du *tangara* du Canada , auquel on donne aussi le nom de *fire-bird*.

Le BALTIMORE BÂTARD MÂLE de Catesby est mon *carouge à gorge noire* ; celui de Brisson , de Buffon et de Latham est un mâle en mue de l'espèce du *baltimore*. Le *baltimore bâtard mâle* de Pennant et de Gmelin est mon *baltimore solitaire*, ainsi que la femelle du *baltimore* proprement dit de Buffon , et celle du *baltimore bâtard* de Brisson.

Le BALTIMORE SOLITAIRE , *Yphantis solitaria* , a la tête , le cou , le haut du dos , les couvertures supérieures des ailes , les pennes et la queue d'un beau noir lustré , qui se termine en pointe sur la poitrine , dont les côtés et les parties postérieures sont d'un brun brillant ; cette dernière couleur se trouve encore sur le croupion et sur la partie antérieure de l'aile , dont les pennes et les rectrices sont bordées de blanc à l'extérieur ; l'iris et les pieds sont noirs. Longueur totale , six pouces environ. Le jeune a la tête , la gorge , le devant du corps , les ailes et la queue d'un brun noir , et le reste du plumage d'un brun roussâtre , avec du gris au bas-ventre. Des individus ont la tête et le dessus du cou mêlés de verdâtre , et de noir seulement sur le haut de la gorge.

Catesby s'est mépris en donnant cet oiseau pour la femelle de son *baltimore bâtard* ; car c'est une espèce très-distincte ; ce dont je me suis assuré en l'observant dans l'Amérique septentrionale ; son plumage est très-analogue à celui du *carouge de Cayenne* des pl. enl. de Buffon , n.º 607 , fig. 1 (*Oriolus varius* , Linn. , Gmel.) ; et comme il n'en diffère qu'en ce

qu'il n'a pas de taches blanches sur les côtés du cou, et des petites mouchetures rougeâtres sur le dos, je crois, avec Daudin et Latham, que celui-ci n'est pas une espèce particulière.

L'épithète *solitaire*, que j'ai appliquée à ce *baltimore*, indique son genre de vie; en effet, on le rencontre toujours seul ou uniquement avec sa femelle; encore ce n'est que dans le temps des amours. On le trouve dans le nord de l'Amérique, depuis les Florides jusqu'au Canada; mais il en émigre à l'automne, et n'y revient qu'au printemps. Il construit son nid sur les arbres, et le suspend à l'extrémité des rameaux les plus foibles; des tiges d'herbes sont à l'extérieur, et des matières plus molles forment la couche sur laquelle la femelle dépose quatre ou cinq œufs d'un bleu très-pâle, marqués et rayés de noir vers le gros bout.

Le **BALTIMORE VERT** n'est point une espèce particulière; c'est un jeune *carouge de Saint-Domingue*. Voy. **CAROUGE ESCLAVE**. (V.)

**BALTIMORE**, *Baltimora*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie nécessaire, et de la famille des corymbifères, dont les caractères consistent en un calice commun, simple, polyphylle, cylindrique; en dix à douze fleurons hermaphrodites, stériles; en cinq demi-fleurons tridentés, femelles fertiles; en un réceptacle garni de paillettes; en des semences triangulaires, nues ou dépourvues d'aigrettes.

Cette plante a la tige tétragone; les feuilles opposées, pétiolées, ovales, dentées; les fleurs terminales ou axillaires; toutes ses parties sont velues et rudes au toucher: elle est annuelle, et croît naturellement dans le Maryland. (B.)

**BALTRACAN**. Plante de Tartarie, dont le fruit est une capsule qui exhale une odeur semblable à celle de l'orange, et qui renferme des semences analogues, pour la figure et l'odeur, à celles de l'anis. On ignore à quel genre appartient cette plante, qu'aucun botaniste n'a été à portée d'observer.

(B.)

**BALUCANAD**. Il paroît que c'est le **BANCOUL**. (B.)

**BALUCBALUC**. Arbre des Philippines, voisin de la **DALBERGIE** ou de l'**ANGELIN**. (B.)

**BALUNA**. C'est le **MUGE CÉPHALE**. (B.)

**BALYRY**. Nom caraïbe d'un **BALISIER**. (B.)

**BALZANNE** ou **BALSANNE**. On donne ce nom aux taches blanches qui se voient souvent aux pieds des chevaux, auprès des sabots, et qui y forment comme un anneau plus ou moins complet.

**BAMATA**. V. **BIGNONE À CINQ FEUILLES**. (B.)

**BAMBAGIA** et **BOMBACE**. Noms italiens du **COTON**. (B.)

**BAMBAGIO** des Indes. C'est le **BOMBAX**.

**BAMBIAYA**. Oiseau fort commun à Cuba, suivant De Laët. Il effleure plutôt la terre qu'il ne vole, de sorte que les Indiens le chassent comme les bêtes sauvages. Sa chair, en cuisant, teint le brouet comme le safran; elle est d'un goût assez agréable et qui approche de celle du *faisan*. (*Voyag. lib. 1, p. 15.*) Brisson applique ce passage de De Laët au *kamichi*, mais sans fondement, puisque cet oiseau n'effleure pas seulement la terre, et qu'il vole au contraire fort bien. (s.)

**BAMBLA**. V. **FOURMILIER BAMELA**. (v.)

**BAMBOCHES**. Cannes faites avec les jeunes tiges du **BAMBOU**. (b.)

**BAMBOU**, *Bambusa*. Les plantes de ce genre faisoient partie de celui des **ROSEAUX**; on a reconnu qu'elles devoient en former un particulier, dont les caractères sont : fleurs renfermées entre des écailles et composées chacune d'une balle à deux valves; de six étamines; d'un ovaire supérieur terminé par un style bifide; une seule semence.

Le genre **STEMMATOSPERME** a été établi aux dépens de celui-ci.

Il est nécessaire d'observer qu'on donne dans l'Inde le nom de *bambou* à toutes les plantes qui ressemblent aux roseaux; ainsi le *panis arborescent* est le *bambou des haies*.

Je ne citerai ici que le **BAMBOU ARONDINACÉ**, figuré pl. A. 19 de ce Dict., dont les fleurs sont disposées en panicules rameuses et divariquées, le **BAMBOU VERTICILLÉ**, dont l'épi est terminal, simple et verticillé. Tous deux viennent de l'Inde, et sont les mieux connus. Tous les voyageurs s'accordent à dire que le genre *bambou* est très-nombreux en espèces.

Rumphius, qui a plus travaillé qu'aucun autre botaniste à définir toutes les espèces de *bambous*, les divise en trois classes. Dans la première, il comprend ceux dont la tige est pleine et solide, c'est-à-dire entièrement ligneuse; tel est le bambou appelé *arundo fureta*. La seconde renferme ceux qui ont leur tige creuse au centre, mais avec une très-petite cavité. Les bambous dont la cavité intérieure est plus considérable que la partie ligneuse, appartiennent à la troisième classe, qui est la plus nombreuse et la plus utile. Adanson, en suivant Rumphius, a donné, dans l'ancienne *Encyclopédie*, la description de vingt-neuf espèces ou variétés de cette plante, et a mentionné leurs divers usages. Nous allons, d'après ces auteurs, faire connoître celles qui sont les plus remarquables par le parti qu'en tirent les Indiens, soit pour leur nourriture, soit pour la composition de leur papier, ou la fabrication d'une foule d'ustensiles commodes.

De toutes les plantes de la famille des GRAMINÉES, les bambous sont les seuls qui s'élèvent à la hauteur d'un arbre, avec une grosseur proportionnée. Cette hauteur varie selon l'espèce et le site.

Le plus grand des bambous est le SAMMAT. Sa hauteur dépasse quatre-vingts pieds, et son diamètre est de douze à dix-huit pouces. Avec ses tiges on fait des coffrets, des boîtes et des mesures pour le riz.

Le BAMBOU ILLY, qu'on trouve dans les sables du Malabar, croît jusqu'à soixante-dix pieds de haut. Il ne fleurit qu'une fois dans sa vie, à l'âge de soixante ans; il se multiplie de drageons. L'espèce de chaux qui se forme dans ses vieilles tiges, est souveraine dans les stranguries ou pissemens de sang; mais cette chaux n'a aucune saveur sucrée, et n'est point, comme on l'a cru, le *tabaxir des Arabes*.

Le BAMBOU TELIN, naturel à Java et à Amboine, parvient à cinquante pieds de hauteur. Les Malais et les Macassares se servent de ses articulations pour porter de l'eau. Leurs maisons sont construites de son bois; ils en font des cloisons, des sièges, des bancs. Pour cela, ils fendent les moyennes tiges en quatre ou six lattes, qu'ils cousent ensemble. Les tiges entières servent de montans d'échelle, de vergues pour les petits navires, et de tuyaux propres à conduire les eaux; les très-grosses sont employées en poutres et en solives. Cette manière de construire les charpentes a des inconvéniens dans le cas d'incendie, parce que l'air contenu dans les cavités de ce roseau venant alors à se raréfier, produit des détonations fortes et très-dangereuses. Les jeunes bourgeons et rejetons du *telin* se mangent, ainsi que ceux du *potong* et de plusieurs autres bambous. On les coupe de la longueur d'un pied vers la pointe; et après les avoir fait macérer dans l'eau, les avoir fait bouillir légèrement, on les partage en rouelles que l'on confit dans le vinaigre. Ces rouelles sont séchées au soleil, remises dans du vinaigre salé, et lorsqu'on veut s'en servir, on les cuit dans le jus de viande comme les choux. Ce mets passe pour antiscorbutique. Il ne faut pas le confondre avec celui qu'on appelle ATCHAR.

Celui qu'on nomme AMPEL est commun dans toute l'Inde. Il y en a plusieurs variétés. On le multiplie par boutures de deux ou trois nœuds enterrées obliquement; le nœud supérieur est rempli de vase et d'eau, puis bouché exactement. Le bois de cette espèce, comme celui de quelques autres, quoique très-léger, est extrêmement fort; il pénètre tous les bois mous; on en fait des lattes, avec lesquelles on tisse les claies dont sont formés les murs de clôture et les cloisons. Ses tiges, dont le diamètre est d'environ

cinq pouces , servent de leviers pour porter les *palanquins* et toutes sortes de fardeaux ; les *tissadors* , qui recueillent le vin de palmier , en forment des ponts pour passer , sans descendre , d'un palmier à l'autre. L'asperge ou la jeune pousse de l'*ampel* se marine et se mange comme celle du *telin*. Elle a encore un autre emploi. Les Chinois la font cuire jusqu'à consistance de bouillie , et en composent une espèce de papier fin , d'usage pour la peinture et pour des parasols. Le même peuple fabrique de jolis meubles et les ouvrages de vannerie avec le BAMBOU CHO ou TSJO , dont il fend , à cet effet , les tiges en petites lanières. Celles du TEBA , autre espèce du même genre , ont une destination différente. Comme elles sont très-grosses ( d'un pied environ de diamètre ) et hérissées d'épines , leurs articulations supérieures , qui sont creuses , servent à mesurer les liqueurs ; et les articulations inférieures étant pleines , très-solides et se pourrissant difficilement , sont employées en pieux , dont les Macassares forment des haies défensives qui tiennent lieu de remparts. Leur roi étant en guerre avec les Hollandais , en 1651 , pour se retrancher , fit planter deux rangées parallèles de ces pieux à trois pieds de distance l'un de l'autre ; ils étoient unis ensemble par des liens , et fermés par des claies du même bambou ; le milieu étoit rempli de ses branches épineuses , de terre et de sable. Ce massif étoit à l'abri du canon européen.

Le BAMBOU TALLAM est plus propre qu'aucun autre à former des claies ou des cloisons , parce que ses branches ou tiges ou rejets , qui ne passent pas un pouce de grosseur , ont la facilité de se fendre longitudinalement en deux parties égales , même à l'endroit des nœuds. Aussi en fait-on des parcs pour prendre le poisson. Avec ses bourgeons et ceux du *terin* et de l'*ampel* , on fabrique des chausse-trapes , dont les pointes pénètrent le cuir des souliers et la corne des chevaux.

Le BULU-TUY , qui est abondant dans les îles Moluques , ressemble à un arbrisseau très-épais. Son bois est si dur , que lorsqu'on le coupe il rend des étincelles. Ses articulations sont couvertes de gaines ridées , comme une peau de requin ou de chien de mer ; elles servent à polir le fer et les os. Les habitans des Moluques et de Java font , avec les tiges de ce bambou , des flûtes , des bâtons de perroquets , des baguettes de pêche , des pipes à tabac , des cannes de promenade , des javelots empoisonnés , et d'excellentes piques ou zagayes , dont l'extrémité , taillée en pointe et brûlée légèrement au feu , perce de part en part le corps des hommes contre lesquels on les lance.

Le **BAMBOU BEESHA**, arbrisseau de seize pieds de haut, fournit, entre autres choses, des plumes à écrire. C'est l'*arundo scriptoria* de G. Bauhin.

Dans l'**OUTICK**, les articulations des tiges sont longues d'un demi-pied, lisses, luisantes, d'un beau noir, et presque entièrement ligneuses. On en fait des placages d'armoires, des tablettes d'écrivoires, et autres semblables ouvrages.

On fabrique à la Chine beaucoup de papier avec la seconde écorce et la substance ligneuse d'une espèce de *bambou creux*. (D.)

**BAMBOURS**. On a donné ce nom à des *abeilles* de Ceylan, plus grandes que les nôtres, qui placent leurs nids au haut des arbres, et qui déposent dans leurs rayons un miel très-limpide. (L.)

**BAMIE**. C'est, dans le Levant, la **KETMIE GOMBO**. (B.)

**BAN**. Synonyme de **CALAF**. (B.)

**BANABA**. Nom de la **MUNCHAUSIE** et du **MABOLO**. (B.)

**BANANA**. Dénomination appliquée, par Albin, à un *troupiale* qui se perche ordinairement sur un arbre que l'on dit s'appeler *banana* ou *bonana*. (V.)

**BANANA**. *V.* **BONANA**. (B.)

**BANANÉ**. *V.* **BUTYRIN**. (B.)

**BANANE**. *V.* **CLUPÉ MACROCÉPHALE** (B.)

**BANANE**. Fruit du **BANANIER**. (B.)

**BANANE-SERPENT**. C'est, à la Guadeloupe, la **BANANE ENSANGLANTÉE**. (B.)

**BANANIER**, *Musa*. Genre de plantes de la polygamie monoécie, et de la famille de scitaminées. Ses caractères consistent en une corolle profondément divisée en deux parties, dont l'extérieure, plus grande, et à cinq dents à son sommet, dont l'intérieure, plus courte, est entière et cunéiforme; en six étamines, dont les anthères sont adnées dans la moitié supérieure des filamens; en un ovaire inférieur, oblong, triangulaire, un peu courbe, d'où s'élève un style droit, terminé par un stigmate un peu épais, à trois ou six angles; une baie oblongue, prismatique, triangulaire, un peu courbée, à trois loges. *V.* pl. A. 19, où il est figuré.

Il est à remarquer que cinq des anthères avortent presque toujours dans les fleurs inférieures qui sont fertiles, tandis qu'il n'y en a qu'une qui avorte dans les fleurs supérieures qui sont stériles. Ce sont ces avortemens qui ont fait placer cette plante dans la polygamie. (B.)

Le **BANANIER À FRUIT LONG**, le **BANANIER À FRUIT COURT**, *Musa paradisiaca*, *musasapientum*, Linn. Ces deux arbres produisent un des fruits les meilleurs et les plus utiles de l'Inde; ils y sont cultivés partout avec soin. On les cultive aussi en Amé-



Desève del.

Fr. Tardieu Sculp.

1. Badian anis.

2. Bambou arondiné.

3. Bananier cultivé.

4. Balsamier de la Meck.





rique, principalement dans les Antilles, où ils sont d'une très-grande ressource pour la nourriture des Nègres, qui aiment beaucoup les *bananes*. Elles ne sont pas moins recherchées par les colons, qui les font servir habituellement sur leurs tables, et qui les mangent crues ou cuites, selon l'espèce.

La *banane* proprement dite, que donne le *bananier à fruit long*, appelé *plantanier* par les Espagnols, se mange ordinairement cuite sous la cendre ou au four, ou bouillie dans l'eau avec de la viande salée. Elle est douce, très-nourrissante, et se digère facilement quand on n'en fait point excès. Il y en a plusieurs variétés: la *musquée* est la meilleure. La *figue banane*, qu'on nomme aussi *bacove*, se mange toujours crue. Sa chair est fraîche, délicate et fondante. Quand on la coupe en travers on aperçoit une espèce de croix empreinte dans son intérieur.

Les *bananiers* se plaisent dans un sol humide et frais, et dans les endroits ombragés, le long des petites rivières et des ruisseaux. Ce sont aussi des lieux qu'on choisit communément pour établir une *bananerie*. Lorsqu'elle est plantée, elle n'exige d'autres soins que d'être sarclée deux ou trois fois l'année. Ces plantes singulières ne fructifient jamais qu'une seule fois. Quand elles ont donné leur fruit, si leur tige alors n'a pas été coupée, elle se flétrit peu à peu, se sèche et tombe. Mais à peine un *bananier* a-t-il été abattu, qu'il est aussitôt remplacé par ses rejetons. Le premier d'entre eux, c'est-à-dire, le plus élevé, croît alors rapidement, et ne tarde pas à donner à son tour des fruits. Ainsi, les *bananiers* se multiplient d'eux-mêmes très-facilement, et forment une génération non interrompue d'individus de la même espèce, qui offrent à l'homme des fruits délicieux, qu'il n'a, pour ainsi dire, que la peine de cueillir. On coupe le plus souvent ces fruits avant leur parfaite maturité; ils achèvent de mûrir détachés de la plante.

Les tiges de *bananier* étant herbacées et épaisses, conservent long-temps leur fraîcheur après avoir été abattues. On les donne à manger aux bœufs et aux moutons, qui les aiment beaucoup; et quelquefois on en fait une petite provision sur les vaisseaux en guise de fourrage, pour en nourrir ces animaux dans les voyages de long cours. On peut retirer de ces tiges une espèce de filasse en leur donnant certaines préparations. Hapel Lachenaye a envoyé à l'Institut une assez grande quantité de cette filasse, comme propre à tisser des étoffes supérieures en finesse aux mousselines et aux batistes. Il ignoroit que depuis des siècles, les habitans des Philippines et autres îles de l'Inde fabriquoient, de ces étoffes, qu'ils appellent

NIPPIS, et dont ils font des chemises. On les travaille sous l'eau. Mais ces étoffes, dont j'ai vu des pièces, sont de couleur nankin et n'ont aucun moelleux.

Les plantations en *bananiers* ont deux désavantages. Elles sont sujettes à être détruites par les ouragans, malheureusement trop fréquens dans les colonies; et les fruits qu'elles donnent abondamment dans certains mois de l'année, ne pouvant pas se conserver long-temps, il s'en perd nécessairement beaucoup, surtout dans l'éloignement des villes. Il seroit donc utile de sécher ces fruits, comme on sèche les *dattes* dans l'Orient, et les *figues* ou les *prunes* parmi nous. On ne perdrait point alors autant de *bananes*; elles seroient plus transportables, se garderoient plusieurs années, et on prévien-droit ainsi les disettes causées par la violence des vents ou par les inondations. Voici deux moyens de les conserver, indiqués par M. Badier, de la Guadeloupe, qui en a fait lui-même un heureux essai.

Le premier consiste à prendre les *bananes* mûres sans être jaunes, à les dépouiller de leur peau, et à les fendre ensuite en quatre sur la longueur. On met ces tranches longitudinales les unes à côté des autres, sur des planches, un glacis, des tiroirs à café, un plancher quelconque où le soleil donne. Elles y sont laissées plusieurs jours, pendant lesquels on a soin de les garantir de la pluie; la dessiccation s'en fait complètement, et en cet état, elles se conservent plusieurs années; au bout de cinq ans elles sont encore très-bonnes. Si la saison est pluvieuse, au lieu de les exposer au soleil, on les fait sécher dans un poêle sur un feu très-doux, ou dans une étuve. Ces tranches de *bananes*, ainsi séchées, cuites dans du bouillon, peuvent remplacer en tout temps, comme nourriture, les *bananes* prises sur pied.

L'autre manière de les conserver est celle-ci: Après les avoir dépouillées de leur peau, on les lave, on les râpe, on les met à la presse, et on les fait cuire ensuite dans un poêle de cuivre comme la farine de *magnoc*. Par ce procédé très-simple, on convertit les *bananes* en une poudre nutritive, qui se conserve saine et bonne aussi long-temps que les tranches séchées à l'étuve ou au soleil. Si on fait cuire un morceau de viande gros comme une petite orange, avec deux ou trois onces de cette poudre et dans huit onces d'eau, on obtiendra deux grandes assiettes d'une bouillie très-agréable et bien nourrissante.

Dans le grand nombre d'espèces ou variétés de *bananier* qui croissent aux Indes, il y en a quelques-unes non-seulement utiles par leurs fruits, mais dont les feuilles sont encore employées à divers usages. Les feuilles du bananier appelé

*tando*, qui est le *bananier cochon d'Amérique*, servent aux habitans des Moluques de nappes et de serviettes dans leurs repas. Lorsqu'elles sont sèches sans être déchirées, on les polit, et on les rend lisses et unis, comme un papier brun et fin. Les Malais font avec ce papier de petits rouleaux dans lesquels ils enferment du tabac; ils mettent le feu à une extrémité, et ils introduisent l'autre bout dans la bouche pour fumer. Ils en enveloppent aussi diverses choses, surtout des tablettes de sucre, qu'on envoie quelquefois de cette façon en Europe. On peut écrire des lettres sur ce papier, mais elles ne se conservent pas long-temps sans se briser. Le cœur de la tige à fleurs de ce bananier se coupe en morceaux, se cuit et sert de nourriture aux cochons.

Les gânes des feuilles du *coffo*, autre espèce de bananier, sont d'une grande utilité aux habitans de quelques parties de l'Inde. Ils ont l'art d'en tirer des fils dont ils font deux sortes de toiles, d'une couleur jaunâtre, à peu près comme celle de la toile du chanvre écriu. La plus commune est formée de fils grossiers teints en noir, en rouge ou en jaune; on en fait des vêtemens. L'autre est fine et luisante comme de la soie; on la teint en noir, ou bien on la peint de diverses figures d'animaux et de fleurs; elle sert à garnir les lits, les canapés et les appartemens des riches, et à faire des robes légères aux dames du pays. L'écorce extérieure la plus épaisse de ces gânes de feuilles, fournit des fils grossiers pour des câbles ou des cordages. Les habitans de Mandado en forment des espèces de sacs ou des hamacs dans lesquels ils dorment. Les civettes aiment beaucoup les fruits du *coffo*; on s'en sert comme d'appât pour les prendre. L'axe du régime, pilé, ou concassé légèrement, ou macéré dans l'eau pendant une nuit, est un puissant sudorifique.

Suivant Adanson (*Encyclopédie*), le bananier qu'on nomme *coffo*, est la plante la plus utile de toutes celles qui se cultivent dans les Indes, plus utile même que le *cocotier*, parce qu'elle y est répandue plus généralement. C'est elle qui fournit la première nourriture à l'homme, au moins dans toute l'Inde montueuse, où le riz est plus rare. Pour nourrir les enfans avec son fruit, on le fait rôtir sous la cendre; la mère le mâche et le transmet dans la bouche de l'enfant comme une bouillie.

Les botanistes soupçonnent que l'*ensété* qui vient à Gondar, sur les confins de l'Abyssinie et de la Haute-Egypte, est une espèce de *bananier*. Bruce dit qu'on mange sa tige bouillie, et qu'elle a le goût de pain de froment. (D.)

**BANANIERS.** Famille de plantes, aussi connue sous le nom de MUSACÉES. (E.)

**BANANISTE**, *Sylvia bananivora*, Lath. Cet oiseau est en double emploi dans les ouvrages d'ornithologie, étant de la même espèce que le *sucrier* de Saint-Domingue. V. GUIT-GUIT SUCRIER. (V.)

**BANARE**, *Banara*. Petit arbre de la Guyane, dont les feuilles sont alternes, ovales, dentelées, stipalées à leur base; les fleurs jaunes, en grappes axillaires et terminales. Chacune de ces fleurs a un calice d'une seule pièce divisée en six parties; six pétales arrondis; quinze étamines et plus; un ovaire supérieur, surmonté d'un style terminé par un stigmate en tête.

Le fruit est une baie globuleuse, uniloculaire, et rempli de semences menues. (B.)

**BANAWILL-WILL**. V. MERLE BANAWILL. (V.)

**BANC**. C'est le THON. (B.)

**BANC-DE-POISSON**. On appelle ainsi les poissons réunis en grande quantité, soit dans la mer, lorsqu'ils viennent frayer sur les côtes; soit dans les rivières, lorsqu'ils les remontent dans le même but. V. POISSON. (B.)

**BANCA**. PALMIER des PHILIPPINES, fort voisin du DATIER. (B.)

**BANCALUS**. Arbre figuré dans Rumphius, et qui paroît être le NAUCLÉ D'ORIENT. (B.)

**BANCHE**. Nom qu'on donne, sur quelques-unes de nos côtes, à des couches de glaise ou de marne qui se trouvent au bord de la mer, et qui, étant alternativement humectées par les flots et desséchées au soleil, finissent par prendre la consistance d'une pierre feuilletée médiocrement dure. (PAT.)

**BANCHROFT**. Nom donné à un OISEAU-MOUCHE de la Guyane, parce que le voyageur de ce nom, est le premier qui l'ait fait connoître. (V.)

**BANCHUS**, *Banchus*. Genre d'insectes que M. Fabricius vient d'établir, et qui appartient à son ordre des PIEZATES, celui des HYMENOPTÈRES de Linnæus. Il lui donne pour caractères : quatre palpes allongés, à articles cylindriques; une lèvre inférieure cylindrique et cornée à la base, membraneuse, arrondie et entière à son extrémité; les antennes sétacées. Tous ces caractères, en général, conviennent à la plus grande partie des *ichneumons*, desquels M. Fabricius a séparé ceux dont il compose ce genre : j'ai dit en général, parce que la lèvre inférieure n'est pas entière, comme a cru l'avoir observé cet illustre naturaliste, mais échancrée.

Le seul caractère essentiel qui écarte les *banchus* des *ichneu-*

mons, doit se prendre des palpes maxillaires. L'avant-dernier article de ceux des *banchus* est court et dilaté.

Ces insectes se rapprochent des *ophions*, autre nouveau genre de M. Fabricius, par leur abdomen très-comprimé, et dont la hauteur surpasse plusieurs fois l'épaisseur : ils s'en éloignent, en ce que cette partie de leur corps n'est point pédiculée à sa base, ou n'a qu'un pédicule très-court ; que son extrémité est pointue, ou simplement obtuse, non tronquée obliquement, et que la tarière des femelles est ordinairement cachée.

Nous citerons deux espèces qui sont indigènes :

1.<sup>o</sup> BANCHUS CHASSEUR, *Ichneumon venator*, Linn. Il est noir ; son abdomen est presque en faux, et d'un rouge de sang à sa base et en dessous ; ses pattes sont fauves.

2.<sup>o</sup> BANCHUS PEINT, *Banchus pictus*, Fabr. Il est d'un noir mélangé de jaune ; son écusson avance un peu en pointe.

On ignore la manière de vivre de ces insectes. J'en ai souvent trouvé dans les champs, à terre, ou peu élevés au-dessus, entre les luzernes. *V. ICHNEUMON.* (L.)

BANCOC. Nom madégaſſe de l'INDIGOTIER ARGENTÉ. (B.)

BANCOUL (NOIX DE). Fruit du BANCOULIER. (B.)

BANCOULIER, *Aleurites*. Genre de plantes de la monœcie monadelphie et de la famille des tithymaloïdes, dont les caractères sont : un calice très-petit et trifide ; une corolle à cinq divisions, écailleuses à leur base ; la fleur mâle avec des étamines nombreuses à filamens soudés ensemble ; la fleur femelle, avec un ovaire conique, sans style, et à deux stigmates très-courts.

Le fruit est une baie, grande, globuleuse, contenant deux coques monospermes, et des semences globuleuses, couvertes de deux tuniques.

Ce genre renferme trois espèces, qui sont de grands arbres, dont les différentes parties sont comme saupoudrées de farine, dont les feuilles sont alternes, et les fleurs disposées en panicules. L'un est le BANCOULIER À TROIS LOBES, qui vient de la mer du Sud ; les autres le BANCOULIER PORTELAQUE et le BANCOULIER AMBINUX, qui viennent des îles de l'Inde. Ce dernier est cultivé à l'île de la Réunion pour sa noix, appelée *noix de bancoul*, dont on retire une huile d'un débit avantageux dans le commerce. *V. CROTON.* (D.)

BANCS DE PIERRE ou DE ROCHE. *V. COUCHE.*

BANCS DE SABLE. Grands amas de graviers que les rivières rapides forment dans leur lit, à chaque crue, et qu'elles entraînent successivement à la mer, où ces atterrissemens accumulés forment, à la longue, d'autres bancs infiniment plus considérables, qu'on observe au-devant des

embouchures de tous les grands fleuves. Tel est le banc de Terre-Neuve, devant l'embouchure du fleuve Saint-Laurent; ceux du golfe du Mexique, devant l'embouchure du Mississipi; ceux de la mer d'Allemagne, formés d'un côté par le Rhin, le Weser, l'Elbe, etc.; et de l'autre, par les rivières d'Angleterre; car chaque jour, chaque instant, amène dans le sein de l'Océan d'innombrables débris des continens, qui tendent perpétuellement à le combler; et sans la décomposition journalière des eaux, la mer refluerait nécessairement sur ses rivages, puisqu'il est évident que son lit s'élève continuellement. *V.* ATERRISSEMENT.

Tous les bancs de sable de la mer ont été jadis une continuation non interrompue des atterrissemens qui sont aujourd'hui à découvert. Le banc de Terre-Neuve n'étoit que la prolongation sous-marine de l'île de Terre-Neuve, qui est elle-même un atterrissement: les bancs qui bordent les côtes de la Hollande, n'en sont également que la simple prolongation; mais, pour l'ordinaire, les bancs sont séparés des côtes par des canaux ou vallées sous-marines, qui sont l'ouvrage des courans qui ont rongé les côtes, quand la mer s'est trouvée abaissée à leur niveau. (PAT.)

**BANCUDUS.** C'est, dans Rumphius, une espèce de MORINDE. (B.)

**BANDA.** *V.* HÉMIPTÉRONOTE CINQ TACHES. (B.)

**BANDASCHE.** C'est, à Amboine, l'HÉMIPTÉRONOTE CINQ TACHES. (B.)

**BANDE BLANCHE.** C'est la TORTUE VERMILLON. (B.)

**BANDE D'ARGENT.** Nom du CLUPÉ ATHÉRINOÏDE et de l'HOLOCENTRE BANDE BLANCHE. (B.)

**BANDE ESQUISSEÉ.**.....

**BANDE INÉGALE.**.....

**BANDE A L'ENVERS.**.....

**BANDE NOIRE.**.....

**BANDE A POINT MARGINAL.**.....

**BANDE ROUGE.**.....

**BANDE NOIRE.** On a ainsi nommé la COULEUVRE ESCULAPE de Linnæus, pour la distinguer de la COULEUVRE ESCULAPE de Lacépède. *V.* au mot COULEUVRE. (B.)

**BANDELETTE.** C'est le CÉPOLE TÉNIA. (B.)

**BANDINA.** Nom languedocien du SARRASIN. (B.)

**BANDOULIÈRE.** On appelle ainsi, sur les côtes de France, deux espèces de labre, savoir: le LABRE NEUSTRIEN, qui est la BANDOULIÈRE MARBRÉE, et le LABRE CALOPS, qui est la BANDOULIÈRE BRUNE.

C'est aussi le nom qu'a donné Bloch, en français, aux poissons du genre CHÉTODON. (B.)

} Noms spécifiques  
donnés par Geof-  
froy à des lépi-  
doptères. (L.)

**BANDUKKA.** Espèce de **CAPRIER** de l'Inde, qu'on cultive dans ce pays à raison de la beauté de ses fleurs. C'est le *Capparis baduca* de Linnæus. (B.)

**BANDURA.** C'est le **NÉPENTHE**. (B.)

**BANÉ.** Espèce de **MORMYRE**. (B.)

**BANETTE.** Nom vulgaire du **DOLIC ONGUICULÉ**. (B.)

**BANGA.** Palmier des Philippines, fort voisin du **DATTIER**. (B.)

**BANGADA VALLI.** Les Brames appellent ainsi le **LISE-RON PIED DE CHÈVRE**. (B.)

**BANGHETS.** Les Madégasses donnent ce nom aux **INDIGOTIERS**. (B.)

**BANGI.** Arbrisseau des Philippines, dont le suc est laiteux, et dont le fruit se mange, quoique ses graines enivrent, et même empoisonnent. (B.)

**BANGUÉ.** C'est le nom indien d'une variété du chanvre, qui s'élève à une très-grande hauteur, et dont les feuilles sont constamment alternes : on ne la cultive que pour mâcher et fumer ses feuilles. Lorsqu'on veut, dans l'Inde, s'étourdir le cerveau, calmer ses maux, et dormir sans inquiétude, on pulvérise du *bangue* avec de l'opium, de l'arec et du sucre, et on avale le résultat du mélange. Lorsqu'on veut être joyeux et facétieux, on en mêle avec du musc, de l'ambre et du sucre, et on en use de même : c'est cette dernière préparation que les Indiens appellent *majuh*, et qui est peut-être analogue à celle que les Turcs appellent *massac* ou *malach*. (B.)

**BANGUILING.** C'est le **CHÉRAMELIER** ou **CICCA DISTIQUE**. (B.)

**BANIAHBOU.** V. **MERLE BANIAHBOU**. (v.)

**BANISTÈRE**, *Banisteria*. Genre de plantes de la décandrie trigynie, et de la famille des malpighiacées, dont les caractères sont d'avoir : un calice de cinq parties, muni de glandes à sa base ; cinq pétales arrondis, onguiculés, crénelés ou frangés en leurs bords, plus grands que le calice ; dix étamines ; un ovaire supérieur à trois styles terminés par un stigmate simple ; trois capsules monospermes, divergentes, et terminées chacune par une aile membraneuse.

Ce genre contient une trentaine d'espèces, dont la plupart ont été figurées par Cavanilles. Ce sont, en général, des arbrisseaux d'un aspect agréable, dont beaucoup sont sarmenteux et ont les feuilles opposées.

La plus importante à connoître est la **BANISTÈRE ANGLEUSE**, qui a les feuilles sinuées et anguleuses : elle croît dans les Antilles et au Brésil. C'est le *caapeba* des Brésiliens, qui passe pour un puissant sudorifique, et qu'on emploie fréquen-

ment contre les morsures des serpens , la pierre , les poisons , etc. : elle jouit de la plus grande célébrité.

On a fait aux dépens des *banistères* un genre nouveau , appelé par Schreiber, GÆRTNER, et par Cavanilles, MOLINA. (B.)

**BANKARETTI.** C'est le BONDUC. (B.)

**BANKSIE**, *Banksia*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, et de la famille des protéoïdes, dont les caractères consistent : en une corolle de quatre pétales à onglets fort longs et linéaires; en quatre étamines à anthères sessiles et insérées dans la concavité des lames des pétales; en un ovaire supérieur, très-petit, muni d'un style filiforme, courbé dans sa partie supérieure, et terminé par un stigmate simple plus épais que le style; en une capsule ligneuse, bivalve et uniloculaire, renfermant deux semences qui se divisent en deux parties.

Ce genre, qui se rapproche des *globulaires* et des *protées*; renferme une trentaine de très-belles plantes qui n'ont été trouvées jusqu'à présent qu'à la Nouvelle-Hollande. Leurs fleurs présentent des cônes formés d'écaillés coriaces, entre lesquels sont placés les fleurs et les fruits; la plus belle de ces espèces est la **BANKSIE SERRÉE**, que Gærtner a appelée *porte-coquille*, parce que ses capsules ont, en effet, l'apparence d'une coquille bivalve. Ses caractères sont d'avoir les feuilles linéaires, dentelées, tronquées à leur sommet, et mucronées: son cône est très-gros, cylindrique et velu.

Cavanilles a fait, aux dépens des *banksies*, deux nouveaux genres, qu'il a appelés **HAKÉ** et **LAMBERTIE**; Smith, un troisième, qu'il a nommé **CONCHION**; et R. Brown, un quatrième dont le nom est **DRYANDRE**. *V.* ces mots.

Bruce, dans son *Voyage en Abyssinie*, avoit donné le nom de *banksia* à l'**HAGÉNIE**, et Forster à des **PIMELÉES**. (B.)

**BANKSIENNE.** Nom spécifique d'une **RAIE**. (B.)

**BANITAN.** Racine des Philippines employée contre les fièvres et l'asthme. On ignore la plante à laquelle elle appartient. (B.)

**BANNANIVORE** ou mieux **BANANIVORE.** Nom imposé aux oiseaux qui vivent de bananes. (v.)

**BANNISTEROÏDE.** Plante de Ceylan, qui paroît appartenir aux **PELLA**. (B.)

**BANSLICKLE.** Nom anglais du **GASTÉROSTE ÉPINOCHÉ**. (B.)

**BANTAJAM.** Nom que les naturels de Pontiana donnent au **KAHAU** ou **GUENON NASIQUE**. (DESM.)

**BANTAME** ou **BANTAM.** *V.* **COQ** et **POULE**. (s.)

**BANTIALE**, *Bantiala*. C'est une plante parasite de l'Inde, dont on distingue deux variétés : la *noire* et la *rouge*.



Cette plante est une tubérosité arrondie , percée de cavités , et suspendue aux branches des arbres par de petites racines. De son sommet partent quelques branches chargées de quelques feuilles alternes, ovales, épaisses, à pétiole amplexicaule, et d'une fleur solitaire terminale, composée de quatre pétales et de quatre étamines; on remarque sur ses côtés divers corps arrondis qu'on peut regarder comme les ovaires des fleurs femelles.

On n'en sait pas davantage sur cette plante, dont les cavités sont toujours habitées par une grande quantité de fourmis. (B.)

**BANU CURUNDU.** C'est, à Ceylan, le LAURIER CANELLIER. (B.)

**BANULAC.** On croit que cette plante, qui croît aux Philippines, appartient aux PAVETTES. (B.)

**BANWAL.** Arbrisseau de Ceylan, avec les tiges duquel on attache les bœufs. On ignore à quel genre il appartient. (B.)

**BANYO.** Il paroît que c'est une espèce de PAVETTE. (B.)

**BAOBAB**, *Adansonia*. Genre de plantes de la monadelphie polyandrie, et de la famille des malvacées, dont les caractères sont : un calice d'une seule pièce, à cinq divisions, et caduque; une corolle composée de cinq pétales, qui adhèrent, par leurs onglets, à la base de la colonne des étamines; un grand nombre d'étamines réunies dans leur moitié inférieure; un ovaire supérieur conique, velu, surmonté d'un style contourné et couronné par dix stigmates velus; une grosse capsule ovale, allongée, velue, partagée en dix loges qui renferment un grand nombre de semences.

Le *baobab* se plaît particulièrement dans les terrains sablonneux et humides. Il ne renferme qu'une espèce qui croît sur la côte occidentale d'Afrique. V. sa figure, pl. A. 23. Il acquiert, avec l'âge et le temps, une grosseur prodigieuse. Ceux qu'Adanson a vus au Sénégal, avoient vingt-sept pieds de diamètre. Ray dit qu'entre les fleuves Niger et Gambie, on en a mesuré de si monstrueux, que dix-sept hommes avoient de la peine à les embrasser; ce qui donneroit à ces arbres environ quatre-vingt-cinq pieds de circonférence, et près de trente pieds de diamètre. Quoique le *baobab* ait un bois très-tendre, il vit très-long-temps, et peut-être plus qu'aucun autre arbre connu, à cause du long accroissement qu'exige son énorme grosseur.

Golberry, auquel on doit un nouveau voyage en Afrique, a vu un *baobab* de trente-quatre pieds de diamètre dans la vallée des deux Gagnacs, près le Cap Vert; ainsi, si, d'après les calculs d'Adanson, un de ces arbres de vingt-cinq pieds a déjà vécu trois mille sept cent cinquante ans, celui-ci, abs-

traction faite du ralentissement progressif de sa croissance, auroit cinq mille cinq cents ans d'âge.

Il est bon d'ajouter, pour correctif à ce calcul, que le même Golberry, qui a mesuré un des *baobabs* mentionnés par Adanson, trente-six ans après ce célèbre naturaliste, ne l'a trouvé accru que d'un pied et quelques pouces de circonférence, c'est-à-dire, de sept à huit lignes de diamètre.

Toutes les parties du *baobab* contiennent une grande quantité de mucilage ou de matière gommeuse, qui a une légère acidité. Lorsqu'on met ses feuilles en infusion ou en décoction dans l'eau, leur mucilage se développe et rend cette eau légèrement visqueuse. La chair fongueuse et blanche qui enveloppe les graines, a une saveur aigrelette assez agréable; mais le temps lui fait perdre beaucoup de sa première bonté.

C'est l'arbre le plus utile de tous ceux qui croissent au Sénégal. Ses feuilles sont les parties dont les Nègres font le plus d'usage. Ils les font sécher à l'ombre, et les réduisent en une poudre verte, qu'ils appellent *lalo*. Cette poudre se conserve parfaitement dans des sachets de toile de coton, pourvu qu'elle soit tenue dans un lieu sec. Ils emploient journellement cette poudre, et en mettent deux ou trois pincées dans leur *couscou* ou autres mets, non pour leur donner du goût, car elle n'en a aucun, mais pour modérer l'excès de la transpiration et pour tempérer la trop grande ardeur du sang. On fait, avec ces mêmes feuilles, une tisane qui préserve des fièvres chaudes, communes dans ces pays; on en corrige la fadeur avec un peu de sucre ou de racine de réglisse.

Le fruit du *baobab* n'a pas moins d'utilité que ses feuilles; on en mange, soit seule, soit dans le lait, la chair fongueuse qui enveloppe les semences. Ce fruit est un objet de commerce. Les *Mandinges* le portent dans la partie orientale et méridionale de l'Afrique, tandis que les Maures ou Arabes le font passer dans le pays de Maroc, d'où il se répand ensuite en Egypte et dans toute la partie orientale de la Méditerranée. C'est dans ces derniers pays qu'on en réduit la pulpe en une poudre qu'on apporte ici du Levant, et qu'on connoît depuis long-temps sous le nom très-impropre de *terre sigillée de Lemnos*. Prosper Alpin est le premier qui ait reconnu que cette poudre, regardée jusqu'à lui comme une terre de l'Archipel, étoit une substance purement végétale et originaire de l'Éthiopie ou du centre de l'Afrique.

Les Nègres font encore un usage bien singulier de ce monstrueux arbre. Ils agrandissent les cavités de ceux qui sont cariés, et y pratiquent des espèces de chambres, ou plutôt de vastes cavernes, où ils suspendent les cadavres de ceux auxquels ils ne veulent pas accorder les honneurs de la sépui-

ture : ces cadavres s'y dessèchent parfaitement, et y deviennent de véritables momies, sans aucune autre préparation.

On ne cultive que très-difficilement le baobab en Europe, et il y vit un petit nombre d'années. La serre lui est indispensable en toutes saisons.

Loureiro a établi, sous le nom d'ORPHÈLE, un genre qui ne diffère pas assez de celui-ci pour en être distingué ; mais la seule espèce qui le compose a les feuilles simples. (B.)

BAPTISIE, *Baptisia*. Genre de plantes établi aux dépens des CROTALAIRES et des PODALYRES, et qui rentre en partie dans celui appelé RAFNIA par Willdenow. Ses caractères sont : calice bilabié à demi-divisé en quatre ou cinq lobes ; corolle à pétales d'égaux longueurs, dont l'éten-dard est recourbé latéralement ; étamines caduques ; légume pédicellé, renflé, polysperme.

La CROTALAIRE PERFOLIÉE, les PODALYRES AUSTRAL, NOIRCISSANT, BLANC, etc. rentrent dans ce genre. (B.)

BAQUEBO. *V. BICQUEBO.* (DESM.)

BAQUOIS, *Pandanus*. Genre de plantes de la dioécie monandrie, dont les caractères sont : fleur mâle consistant seulement en une anthère sessile qui termine les ramifications du chaton commun, et fleur femelle uniquement formée par la réunion d'un grand nombre d'ovaires ramassés en paquets ovales ou globuleux, sessiles sur leur réceptacle commun, et chargés de deux ou trois stigmates sessiles et en cœur ; une grosse tête ovoïde résultant de la réunion de plusieurs noix anguleuses, cunéiformes à leur base et renfermant une seule semence.

Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, dont les plus dignes d'être citées, sont :

Le BAQUOIS ODORANT, *Pandanus odorantissimus*, Linn., l'ATHRODACTYLIS de Forster, est cultivé dans l'Inde et en Egypte, à cause de l'odeur suave de ses fleurs mâles, disposées en épis pendans. Il ne pousse de feuilles et de fleurs qu'à son sommet. Les premières sont très-longues, bordées de cils piquans, et regardées comme un puissant vulnéraire ; on les emploie partout pour faire des nattes, des paniers, des cordes, etc. ; les secondes forment une panicule très-rameuse.

Le BAQUOIS CANDÉLABRE, dont les épis de fleurs sont relevées. Il a été observé par Palisot Beauvois, en Afrique. On en voit une superbe figure dans sa Flore d'Oware et de Beniu. Ses fleurs sont très-odorantes.

Aubert Dupetit-Thouars a publié le prodrome d'un travail fort étendu qu'il a fait sur ce genre aux îles de France, de Bourbon et de Madagascar. Les espèces les plus importantes à connoître, parmi les vingt qu'il cite, sont :

Le **BAQUOIS ÉDULE**. Sa tête est en grappe oblongue, droite; les noix monospermes. Il est commun à Madagascar, où les habitans mangent généralement la pulpe de ses fruits.

Le **BAQUOIS MALICON**, des îles Nicobar, dont les fruits servent de base à la nourriture des habitans. On en voit la figure dans le troisième volume des Transactions de la Société de Calcutta.

Ce genre se rapproche du **PALMIER**, et semble devoir former une famille propre. (B.)

**BAQUOUC**. Nom vulgaire de la **LAVANDIÈRE**, dans le Poitou. (v.)

**BAR**. Nom vulgaire du **CENTROPOME LOUP**, *perca punctata*, Linn. (B.)

**BARADA**. Nom italien du **TRAQUET**. (s.)

**BARAICE**. C'est la **VERAIRE BLANCHE**, aux environs de Rhodès. (B.)

**BARALOU**. Nom caraïbe du **BALISIER**. V. ce mot. (B.)

**BARAMARECA**. Nom indien du **DOLIC EN SABRE**. (B.)

**BARASSA**. Nom de l'**ENGOULEVENT** dans quelques cantons du Piémont. (v.)

**BARBACARIC**. Nom proposé par Levaillant pour désigner son grand **BARBU**, à cause des rapports qu'il lui trouve avec les **TOUCANS ARACARIS**. (v.)

**BARBACÉNIA**, *Barbacenia*. Genre de plantes établi par Vandelli sur une seule espèce, qui vient du Brésil, et qui a beaucoup d'affinités avec la **JUSSIEUIE**. Ses caractères sont: calice à six dents; corolle à six pétales; six étamines dont les filamens sont pétaliformes et dentés; ovaire inférieur terminé par un style simple; capsule glanduleuse à trois valves et à plusieurs semences. (B.)

**BARBACOU**. Nom générique composé de **BARBU** et **COUCOU**, imposé par M. Levaillant aux *coucous noirs de Cayenne*, et qui correspond à celui de **MONASE** que j'ai donné au même genre. (v.)

**BARBAGIANI**. Nom donné au **GRAND-DUC** par des Piémontais et des Italiens. (v.)

**BARBAÏAN**. C'est le **DUK** en quelques endroits de la France. (s.)

**BARBAJOU**. C'est la **JOUBARBE** à Montpellier. (B.)

**BARBAN**. On appelle ainsi, aux environs de Nice, un insecte du genre **THRIPS**, qui nuit beaucoup aux **OLIVIERS**, dont il soutire la sève. (B.)

**BARBARÉE**, *Barbarea*. Genre de plantes établi sur le

**VELAR DES BOUTIQUES.** Il offre pour caractères : un calice à folioles droites ; une glande entre les étamines les plus courtes ; une silique aplatie et tétragone ; des semences sur un seul rang.

La *barbarée*, *erysimum barberea*, Linn. qui porte vulgairement les noms d'*herbe de Sainte Barbe* et de *rondotte*, a des tiges hautes d'un pied environ. Ses fleurs sont disposées à l'extrémité des rameaux et des tiges en épis, serrés, rapprochés, formant presque, par leur ensemble, une panicule étalée.

Elle croît dans les lieux humides, en Europe. On en cultive dans les jardins, comme fleur d'agrément, une variété à fleurs doubles, connue sous le nom impropre de *baguette d'or*.

La *barbarée* est amère, nauséabonde, détersive, antiscorbutique, diurétique, etc. On mange ses feuilles en salade dans quelques pays : les vaches, les chèvres et les moutons s'en nourrissent. (B.)

**BARBARESQUE.** Petit mammifère de l'ordre des rongeurs et du genre des **ÉCUREUILS**. (DESM.)

**BARBARIN.** On appelle ainsi un poisson du genre **SILURE**, *Silurus clarias*, Linn., et les petits des *barbeaux*. V. aux mots **PIMELODE** et **BARBEAU**. (B.)

**BARBARINE.** Espèce de **COURGE**. (B.)

**BARBARO.** Nom du **GUËPIER** en Italie. (S.)

**BARBAROTTI.** C'est, à Gènes, le **MARTINET NOIR**. (S.)

**BARBASCO.** Nom qu'on donne au Pérou à une plante avec laquelle on enivre le poisson. Il y a quelques motifs de croire que c'est une **MOLÈNE**. (B.)

**BARBASTELLE** ou **BARBASTELLO.** Noms d'une espèce de chauve-souris du genre **VESPERTILION**. V. ce mot. (DESM.)

**BARBATULE.** Synonyme de **BARBEAU**. (B.)

**BARBE.** Race particulière dans l'espèce du **CHEVAL**. (DESM.)

**BARBE.** C'est le nom que l'on donne aux poils qui croissent sur le menton de l'homme. (DESM.)

**BARBE** (*Mammifères*). On donne ce nom à des poils plus longs que les autres qui recouvrent le dessous de la mâchoire inférieure de quelques mammifères, tels que des singes (notamment le **MANDRILL**) et les ruminans du genre des *chèvres*. On appelle aussi *barbes* les longs crins qui dépassent les fanons des **BALEINES** et des **BALEINOPTÈRES** et qui sont apparens au dehors, même lorsque ces cétacés ont la bouche fermée. (DESM.)

**BARBE.** Ce mot , en botanique , est synonyme d'**ARÊTE**, *V.* ce mot. (B.)

**BARBE.** Espèce du genre **SYNGNATHE**. (B.)

**BARBE (HERBE DE SAINTE).** *V.* **BARBARÉE**. (B.)

**BARBE DE BOUC.** C'est le **SALSIFIS SAUVAGE**, et aussi la **CLAVAIRE CORALLOÏDE**. *V.* ces mots. (B.)

**BARBE DE CAPUCIN.** Nom trivial de la **NIGELLE DE DAMAS** et de la **CHICORÉE SAUVAGE** qui a poussé dans une cave. *V.* ce mot. (B.)

**BARBE DE CHÈVRE.** Espèce de **SPIRÉE**, *Spirea aruncus*, Linn. (B.)

**BARBE DE DIEU.** C'est le **BARBON**. *V.* ce mot. (B.)

**BARBE ESPAGNOLE.** Espèce de **CARAGATE**. C'est le *tillandsia usneoides*. (B.)

**BARBE DE JUPITER.** *V.* **JOUBARBE**. (B.)

**BARBE DE MOINE.** C'est la **CUSCUTE**. (B.)

**BARBE DE RENARD.** Espèce d'**ASTRAGALE** épineuse qui croît dans les parties méridionales de l'Europe, et que Linnæus a cru être celle qui fournissoit la gomme adragante.

Par suite, on a donné le nom de *barbe de renard de Crète* à une autre espèce de ce genre qui donne réellement de la gomme, et qui croît en Crète. (B.)

**BARBEAU**, *Barbus*. Espèce du genre **CYPRIN**, que Cuvier regarde comme le type d'un sous-genre qui auroit pour caractères : nageoire dorsale et anale courtes; une forte épine à la dorsale; quatre barbillons, dont deux sur le bout, et deux aux angles de la mâchoire supérieure.

Ce poisson, qu'on appelle aussi *barbot*, *barbiaux*, *barblau* et *barbet*, a le corps allongé et arrondi comme le *brochet*, olivâtre en dessus, bleuâtre sur les côtés. Ses nageoires sont rougeâtres, et celle de la queue, qui est fourchue, est bordée de noir. Sa mâchoire supérieure avance beaucoup sur l'inférieure. Elles ont chacune deux rangées de cinq dents.

Ce poisson, qu'on trouve dans toutes les rivières d'Europe, parvient communément à un pied et demi de long, mais on en trouve qui ont jusqu'à trois pieds, et qui pèsent six à huit livres. On dit même en avoir vu de dix-huit livres. Il craint également le froid et le chaud; aussi n'en trouve-t-on que dans les parties tempérées de l'Europe et de l'Asie. Il se plaît dans les rivières dont le cours est rapide et le fond rocailleux, et il peut vivre un très-grand nombre d'années.

Le *barbeau* se nourrit de petits poissons, de coquillages; de vers, d'insectes, et même des cadavres qui sont jetés dans l'eau, et de la matière extractive des plantes qui s'y décom-

posent. Il n'est apte à la reproduction de son espèce que vers la quatrième et même la cinquième année de son âge. Il fraie au milieu du printemps, sur les pierres du fond des rivières, dans les endroits où le courant est le plus rapide. On a compté plus de huit mille œufs dans une femelle. Sa croissance est aussi accélérée que celle des carpes dans les endroits où il trouve une nourriture abondante.

Les *barbeaux* d'étang ont la chair molle et flasque ; mais ceux de rivière l'ont ferme, blanche, délicate et de bon goût. On dit que leurs œufs sont un purgatif très-dangereux ; mais c'est une erreur. Bloch s'est assuré qu'ils étoient aussi bons que ceux de la carpe : j'en ai aussi mangé sans inconvénient ; peut-être y a-t-il des temps ou des circonstances où ils prennent un caractère nuisible.

La pêche du barbeau n'a rien de particulier. On le prend à la seine, à l'épervier, à la truble, à l'échiquier et autres engins, comme les autres poissons de rivière. On le prend aussi très-facilement à la ligne, car il est vorace et hardi, surtout pendant l'été. On indique pour appât propre à les attirer, un mélange de vieux fromage de gruyère, de jaunes d'œufs et d'un peu de camphre mis dans un petit sachet de toile, et placé dans l'eau à l'endroit où sont posées des lignes amorcées de vers de terre, de sangsues ou de petits poissons. J'ai l'expérience que ce poisson mord mieux sur les appâts faits avec des insectes vivans. Ce sont principalement les bombyces, les noctuelles, les achètes, les grillons et les sauterelles que j'ai employés avec le plus de succès. Le bombyce du saule qui est blanc et se voit de loin, qui se trouve sur le bord des eaux, et auquel les barbeaux sont accoutumés, m'a paru devoir être préféré à tous les autres, pendant le peu de jours de son existence. (B.)

**BARBEAU.** Plante du genre CENTAURÉE. Voy. au mot BLEUET. C'est aussi la PUNAISE GRISE et l'ATTELABE DE LA VIGNE. (B.)

**BARBEAU-JAUNE.** C'est la variété jaune de la CENTAURÉE ODORANTE que l'on cultive dans les jardins. (B.)

**BARBEAU DE MER.** C'est la MULLE ROUGET. (B.)

**BARBEBON.** C'est le SALSIFIS dans le département du Var. (B.)

**BARBENIE,** *Barbenia*. Genre de plantes de la polyandrie, établi par Dupetit-Thouars sur des arbustes sarmenteux de Madagascar.

Il offre pour caractères : un calice à cinq découpures profondes, une d'elles concave et membraneuse ; point de corolle ; des étamines nombreuses insérées au fond du calice ; un ovaire supérieur surmonté de deux styles hérissés ; une

capsule à deux lobes, à deux loges, à deux semences à demi-arillées. (B.)

BARBERIN. Espèce de MULLE. (B.)

BARBES. Nom arabe du CHENE VERT. (B.)

BARBET ou CANICHE. Race de CHIEN dont le poil est long et frisé sur tout le corps. (S.)

BARBET. C'est le CYPRIN BARBEAU et le MULLE ROUGET. (B.)

BARBICAN, *Pogonia*. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la tribu des ZYGODACTYLES. Voyez ces mots. Caractères : Bec garni à la base de longues soies dirigées en avant, robuste, épais; mandibule supérieure bidentée sur chaque bord, cannelée longitudinalement, fléchie à la pointe; l'inférieure droite, sillonnée en travers; narines petites, orbiculaires, situées à la base du bec, en partie cachées par les soies; langue épaisse, entière; les 2.<sup>e</sup> et 3.<sup>e</sup> rémiges les plus longues de toutes; deux doigts devant, deux derrière. On ne connoît que la dépouille de l'espèce dont se compose ce genre. Elle se trouve en Afrique.

Le BARBICAN de Barbarie, *Pogonia erythromelas*, Vieil.; *Bucco dubius*, Lath. pl. enl. de Buff., n.º 602, a tout le dessus du corps, le haut de la poitrine et le ventre noirs; le reste du plumage rouge; le bec rougeâtre et neuf pouces de longueur totale.

Le petit BARBICAN. V. BARBU LEVAILLANT. (V.)

BARBICHE. Nom trivial de la NIGELLE DE DAMAS. (B.)

BARBICHON. V. le genre MOUCHEROLLE. (V.)

BARBIER. LABRE, dont Bloch a fait un genre sous le nom d'ANTHIAS, et que Lacépède a réuni aux LUTJANS. (B.)

BARBIFERE. Synonyme de BARBULE. (B.)

BARBILLON. Nom des petits BARBEAUX. C'est aussi le nom spécifique d'un autre poisson du genre des SQUALES. (B.)

BARBILLON, *Palpus*. (Entomologie.) On donne ce nom à des filets articulés, de forme et de consistance différentes, qui accompagnent la bouche de presque tous les insectes. Ces parties sont plus ordinairement désignées sous le nom d'*antennes* ou de *palpes*. V. BOUCHE (Entomologie). (O.)

BARBILLONS. Filamens qui se trouvent autour de la bouche de beaucoup de poissons. Il est probable qu'ils servent à la plupart pour le sens du toucher, et à quelques-uns, comme d'appât pour attirer les autres poissons dont ils se nourrissent. V. POISSON. (B.)

BARBISA. Un des noms piémontais du BRUANT FOU. (V.)

BARBON, *Andropogon*. Genre de plantes de la polygamie monoécie, et de la famille des GRAMINÉES, dont les caractères



tères sont d'avoir les fleurs velues à leur base, et composées de deux valves extérieures, et de deux valves intérieures, inégales; les mâles pédonculées et mutiques; les hermaphrodites sessiles et armées sur le dos de la plus grande valve intérieure, d'une longue arête tortillée et courbée; une semence oblongue, enveloppée dans les valves de la fleur.

Ce genre comprend une cinquantaine d'espèces qui croissent dans les parties méridionales de l'Europe, et dans les trois autres parties du monde, et qui, en général, poussent un fanage dédaigné par les bestiaux, soit à raison de sa dureté et de son insipidité, soit à raison de son odeur forte.

Les *Barbons* se divisent en deux sections; les premiers ont leurs fleurs en un seul épi, ou en panicule; et les seconds les ont sur plusieurs épis fasciculés ou digités.

Dans la première, il faut distinguer le BARBON NARD, *Andropogon nardus*, Linn., qui a la panicule composée de plusieurs épis qui semblent naître les uns des autres. C'est une plante dont la racine, d'un goût amer, et d'une couleur agréable, est très-employée dans l'Inde pour assaisonner les poissons et les viandes, et qui passe pour incisive, stomachique et apéritive; on l'appelle *nard indien*: elle vient des fles de Ceylan, de Java, des Moluques, etc.

Dans la seconde, on trouve le BARBON ODORANT, *Andropogon schœnanthus*, Linn., dont les épis sont géminés, ovales et oblongs; l'axe velu, et l'arête des fleurs très-contournée. Il vient de l'Inde et de l'Arabie, et passe pour incisif, vulnérable et détersif, propre à lever les obstructions des viscères, et exciter les urines et les règles. Il a une odeur douce, aromatique, qui approche de celle de la rose. Son goût est piquant, pénétrant et très-aromatique. On en prépare dans l'Inde, par la distillation, une huile d'une odeur et d'une saveur très-agréables, dont on se sert pour fortifier l'estomac et conserver le vin du *palmier sagou*.

On cultive dans les jardins de botanique de Paris, un autre *barbon*, qu'on croit venir aussi de l'Inde, mais dont on ne peut pas déterminer l'espèce, parce qu'il n'a pas encore fleuri. Il a les feuilles beaucoup plus larges et plus longues que celles du *Barbon odorant*; il répand, quand on le froisse, une odeur de citron très-agréable, et fournit en infusion théiforme une liqueur qui l'est encore davantage: il sera peut-être possible d'en tirer un jour un parti avantageux.

On trouve encore dans cette section, le BARBON DIGITÉ, *Andropogon Ischæmum*, Linn., dont les caractères sont d'avoir plusieurs épis digités, les fleurs sessiles, alternes, tantôt chargées d'une arête, tantôt n'en ayant pas: c'est une plante qui croît dans les parties méridionales de l'Europe. On em-

plioie ses racines , sous le nom de *racines de chiendent* ; dans l'art du vergetier , pour faire les brosses , les vergettes , les balais , etc. , dont on fait une si grande consommation à Paris.

Quinze espèces nouvelles , ou mal connues , de ce genre , se trouvent décrites dans le bel ouvrage de MM. de Humboldt , Bonpland et Kunth , sur les plantes de l'Amérique méridionale.

Les genres ANTHITIRIE , CHLORE , GYMNOPOGON , DIECTOMIS et HÉTÉROFOGON , ont été établis aux dépens de celui-ci. Les CINNA de Walter lui ont été réunis , quoiqu'ils n'aient que deux étamines. (B.)

BARBONI. Nom du MULLET ROUGE en Italie. (B.)

BARBOT (PETIT). C'est la COBITE LOCHE. (B.)

BARBOTEUR , BARBOTEUX. Noms vulgaires appliqués aux *canards domestiques*. Le premier a été imposé particulièrement au CANARD CHIPEAU. (V.)

BARBOTINE. On donne ce nom , dans le commerce , au *semen contra* , c'est-à-dire , aux sommités des *absinthes de Judée et Contra* , qu'on emploie comme vermifuges. (B.)

BARBOTTE. Poisson du genre COBITE , *Cobitis barbata* , Linn.

On appelle aussi quelquefois de ce nom , un poisson du genre CYPRIN , *cyprinus jesus* , Linn. (B.)

BARBOTTE. Un des noms de la VESCE. (B.)

BARBOTTEAU. V. CYPRIN JESE. (B.)

BARBOUQUET. Maladie des brebis (S.)

BARBOUTOUBA. C'est l'ÉPIDENDRE BIFIDE , aux Antilles. (B.)

BARBU *Bucco*. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS , de la tribu des ZYGODACTYLES et de la famille des BARBUS. V. ces mots. *Caractères* : bec lisse , garni à la base de soies dirigées en avant , comprimé latéralement , médiocre , épais , convexe en dessus ; mandibule supérieure dentée vers le milieu et fléchie à la pointe , ou édentée , crochue et crénelée sur le bout ; l'inférieure retroussée à l'extrémité ; narines orbiculaires couvertes par les soies ; bouche fendue jusqu'au-dessous de l'œil ; ailes à penne bâtarde très-courte ; les troisième , quatrième et cinquième rémiges les plus longues : dix rectrices ; deux doigts devant , deux derrière. Ce genre est divisé en deux sections : la première est composée des espèces qui ont la mandibule supérieure munie d'une ou de deux dents sur chaque bord ; la deuxième , de celles qui l'ont crénelée sur le bout. Buffon a divisé ces oiseaux nominativement en appelant *barbus* ceux de l'ancien continent , et *tamatia* ceux de l'Amérique.

Levaillant a aussi employé les mêmes dénominations ;

mais ses *tamias* ne sont pas uniquement ceux de Buffon ; il a imposé ce nom aux seuls *barbus* dont le demi-bec supérieur est fendu sur le bout. Enfin j'ai extrait des *barbus* les espèces qui ont le bec entier, c'est-à-dire, sans échancrure et sans dents, et je les ai classées dans un nouveau genre nommé CABÉZON. (V. ce mot.) Les *barbus* de la première section appartiennent tous à la partie méridionale de l'Amérique, et ceux de la deuxième à l'Afrique.

Tous ont les mêmes habitudes, les mêmes mœurs, la contenance triste, sombre et sérieuse, la figure massive, un ensemble assez mal fait ; le naturel stupide, silencieux, solitaire et paresseux. Ils se tiennent dans les endroits couverts, jamais dans les plaines ; ne vont ni par troupes, ni par paires. Leur vol est pesant et court ; ils ne se posent que sur les branches basses, et ont beaucoup de peine à se mettre en mouvement ; une fois posés, c'est pour long-temps : aussi les approche-t-on facilement. Ces oiseaux se nourrissent de fruits, de scarabés et d'autres gros insectes. Ils font leur nid dans un arbre creux, et leur ponte est de deux à quatre œufs.

A. *Mandibule supérieure fendue sur la pointe.* — Le BARBU BRUN, *Bucco fuscus*, Lath. Sa taille est celle de l'alouette, et sa longueur de six pouces et demi. Tout son plumage est brun, mais chaque plume a la tige jaunâtre ; une grande tache triangulaire blanchâtre se fait remarquer sur la poitrine ; le bec est d'un noir brunâtre, et jaunâtre à la base ; les pieds sont bruns. Latham, qui a fait connoître cet oiseau, soupçonne qu'il habite la Guyane. Levaillant le rapporte au *barbu à collier*.

Le BARBU BUSSEN-BUDDOO. V. CABÉZON BUSSEN-BUDDOO.

Le BARBU À CEINTURE ROUGE. V. CABÉZON À CEINTURE ROUGE.

Le BARBU CHACURU, *Bucco chacuru*, Vieill., se trouve au Paraguay. Il a la gorge, le devant du cou, le dessous du corps et les couvertures inférieures des ailes blanchâtres, avec des lignes noirâtres et transversales sur les côtés du corps ; une sorte de cravate blanche sur la nuque, et une bandelette de la même couleur, qui part des narines, entoure l'œil et presque toute l'oreille ; les côtés de la tête d'un noir profond, et le dessus rayé transversalement de noirâtre sur un fond roux, ainsi que la partie postérieure du cou, le dos, le croupion et les couvertures supérieures des ailes, dont les plumes les plus extérieures sont noirâtres, de même que les pennes et celles de la queue ; celles-ci sont en outre rayées de roux ; les pieds verdâtres ; le bec est noir à sa pointe et de couleur de chair sur le reste : longueur totale, huit pouces. Dans la Traduction de l'*Hist. nat. des Oiseaux*, de d'Azzara, Sonnini rapporte ce *barbu* au *tamia* proprement

dit de Buffon; mais je pense que c'est une espèce particulière et nouvelle.

Le BARBU A COLLIER, *Bucco collaris*, Lath., pl. enl. 395, se trouve à la Guyane, où il est rare. Il a le dessus de la tête et du corps rayé transversalement de noir sur un fond roux; les couvertures supérieures des ailes et de la queue colorées comme le dessus du corps; une bande transversale fauve sur le haut du dos, laquelle descend sur les côtés de la poitrine; une autre bande noire et beaucoup plus étroite sur le dessus du cou; les joues rousses; la gorge et le devant du cou d'un blanc sale; les parties postérieures d'un roussâtre qui devient plus foncé vers la queue; un collier noir assez large sur la poitrine; les plumes primaires des ailes brunes, les secondaires bordées de roux à l'extérieur; les plus proches du corps variées comme le dos; la queue rousse et rayée transversalement; noir; la mandibule supérieure noirâtre et l'inférieure couleur de corne; les pieds et les ongles cendrés; grosseur de la *pie-grièche* rousse: c'est le *tamatia à collier* de Buffon.

BARBU À COURONNE ROUGE. V. CABÉZON À COLLIER ROUGE.

Le BARBU ÉLÉGANTE. V. CABÉZON ÉLÉGANTE.

Le BARBU GÉRINI, *Bucco Gerini*, Lath. Cet oiseau, figuré dans l'Ornithologie de Gérini, tab. 181, sous le nom de *Pic des Indes*, *Picus indicus*, a été donné par Latham pour un barbu, d'après la forme de son bec, qui est, dit-il, un peu plus épais que ne l'ont ordinairement les pics. Comme cet auteur n'a eu pour guide qu'une figure très-incorrecte, ainsi que le sont toutes celles publiées par Gérini, j'ai cru devoir exclure cet oiseau de la nomenclature des *barbus*, et le placer parmi les *pics*, cependant comme une espèce douteuse. Voyez PIC DES INDES.

Le BARBU À GORGE BLEUE. V. CABÉZON À GORGE BLEUE.

Le BARBU À GORGE JAUNE. V. CABÉZON À GORGE JAUNE ET À POITRINE ROUGE.

Le GRAND BARBU. V. GRAND CABÉZON.

Le BARBU À GROS BEC, *Bucco macrorhynchos*, Lath., pl. enl. n.º 69, a sept pouces environ de longueur, et est remarquable par la grosseur de son bec; une calotte noire couvre le sommet de la tête; le front, les côtés, l'occiput, la gorge et le devant du cou sont blancs; cette couleur remonte derrière le cou et y forme un demi-collier; une bande noire traverse la poitrine; le reste du dessous du corps est pareil à la gorge, et les plumes des flancs sont terminées de noir; cette teinte domine sur tout le dessus du corps, les couvertures supérieures, les plumes des ailes et de la queue; l'on aperçoit un filet blanc qui termine les secondaires les plus proches du dos et les plumes caudales; le bec est noir, et les pieds noirâtres. On rencontre ce barbu

à la Guyane. C'est le tamatia noir et blanc du texte de Buffon, et le tamatia à plastron de Levaillant.

Le BARBU de la Guyane. *V.* CABÉZON A FRONT ET A GORGE ROUGES.

Le BARBU KOTTOREA. *V.* CABÉZON KOTTOREA.

Le BARBU A MASQUE ROUX. *V.* CABÉZON KOTTOREA.

Le BARBU de Maynos. *V.* CABEZON ÉLÉGANT.

Le BARBU ORANGE. *V.* CABEZON ORANGÉ.

Le PETIT BARBU NOIR ET BLANC, *Bucco melanoleucos*, Lath., pl. enl. n.º 68. Le front de cet oiseau est noir et piqueté de blanc; le reste du plumage des parties supérieures est de la première teinte; les plumes de la queue ont une tache blanche à leur extrémité; une ligne de la même couleur va de l'œil à l'occiput; une tache noire plus large est en dessus de cette ligne et s'étend de même; elle part du bec et passe sous l'œil; la gorge, le haut du cou en devant, le ventre et le bas-ventre sont blancs; le devant du cou, dans sa partie inférieure, la poitrine et les flancs sont noirs; mais cette couleur est, sur ces derniers, coupée de lignes blanches et transversales; bec noirâtre ainsi que les pieds; longueur cinq pouces; grosseur, à peu près, celle du moineau. On le trouve à la Guyane. C'est le petit tamatia de Buffon.

Le BARBU des Philippines de Brisson. *V.* CABÉZON A PLASTRON ROUGE.

Le BARBU A PLASTRON NOIR de Buffon, est un individu de l'espèce de son BARBU A GORGE NOIRE. *V.* ce mot.

Le BARBU A PLASTRON NOIR de Levaillant. *V.* CABÉZON A PLASTRON NOIR.

Le BARBU A PLASTRON ROUGE. *V.* CABÉZON A PLASTRON ROUGE.

Le BARBU de Saint-Domingue. *V.* CABÉZON A FRONT ET A GORGE ROUGES.

Le BARBU TAMATIA, *Bucco tamatia*, Lath., pl. enl. de Buff. n.º 746, f. 1, se trouve à Cayenne. Il a six pouces et demi de longueur; le dessus de la tête et le front roussâtres; un demi-collier, varié de noir et de roux, sur le bas du cou; un brun nuancé de cette dernière couleur couvre en dessus le reste de son plumage; on remarque derrière l'œil une assez grande tache noire; la gorge est orangée et le dessous du corps tacheté de noir sur un fond blanc-roussâtre; le bec et les pieds sont noirs.

Le BARBU VERT. *V.* Les CABÉZONS KOTTOREA et VERT.

*B.* Mandibule supérieure avec une ou deux dents sur chaque bord.

Le BARBU BRUNÂTRE, *Bucco fuscens*, Vieill. Cet oiseau, qu'on trouve en Afrique, est figuré dans les Miscel. de Leach, pl. 97, tab. 2, sous le nom de *Pogonia Vieillotii*. Il a la mandibule

supérieure bidentée sur chaque bord; le corps brunâtre en dessus, blanchâtre en dessous; la gorge et des taches sur la poitrine d'un rouge orangé; la tête, le cou, les plumes intermédiaires de la queue bordées d'une teinte pâle à l'extérieur.

Le BARBU À DOS BLANC, *Bucco leuconotus*, Vieill. : *Bucco dubius*, var., Lath. Cet oiseau est plus petit que le barbican; il a toutes les parties supérieures d'un noir bleuâtre, mélangé de rouge sur le sommet de la tête, avec une tache blanche sur le milieu du dos, au-dessous de laquelle on remarque une petite touffe de plumes soyeuses, argentées, et dont le bout est coupé carrément. Le menton est noir; un trait rouge forme une espèce de croissant derrière l'œil; tout le dessous du corps est de cette même couleur, ainsi que l'extrémité des grandes couvertures alaires; les plumes sont brunes; le bec est d'un jaune pâle et muni de deux dents sur chaque bord de sa partie supérieure: il est figuré dans les Miscel. de Leach., t. 2, p. 47, pl. 77, sous le nom de *Pogonius lævirostris*; on trouve cette espèce en Afrique.

Le BARBU À GORGE NOIRE, *Bucco niger*, Lath., pl. 29 des barbuis de Levaillant. Cet oiseau est un peu plus gros que le gros-bec d'Europe, et d'une taille plus allongée. Il a le front rouge; le dessus de la tête, l'occiput, la gorge, le cou et le milieu du dos noirs; une raie jaune en dessus de l'œil, d'abord demi-circulaire, ensuite droite et blanche, laquelle descend sur les côtés du cou; une seconde, verticale, noire, entre celle-ci et la gorge; une troisième, longitudinale, blanche, lui succède et se termine sur la poitrine, qui est aussi de cette couleur, ainsi que les parties postérieures. On remarque une tache jaune sur les côtés entre le cou et le dos; les couvertures supérieures et les plumes des ailes, ainsi que celles de la queue sont noires; quelques-unes des plumes des petites couvertures alaires sont frangées de blanc, les autres de jaune, ce qui forme une bande transversale sur le haut de l'aile; la même couleur borde les rémiges et les rectrices à l'extérieur; les pieds sont noirs, le bec est de la même teinte et muni d'une seule dent sur chaque bord de sa partie supérieure. Latham fait mention d'une variété qu'on trouve au Cap de Bonne-Espérance; la seule différence consiste en ce qu'elle a le croupion jaune. Levaillant rapproche de cette espèce, et Latham regarde comme un jeune ou une femelle le BARBU À PLASTRON NOIR de Buff., pl. enl., n.º 688. Il diffère en ce que les couleurs sont plus variées sur le corps, et que les taches ne sont pas aussi distinctes. M. Leach, dans ses Mélanges d'histoire naturelle, en fait une espèce distincte, la place dans son genre POGONIA, t. 2, p. 145, pl. 116. Il lui donne le nom de *pogonia stephensis*.

Le **BARBU LEVAILLANT**, *Bucco Levaillantii*, pl. A., des barbibus de Levaillant, sous le nom de **PETIT BARBICAN**, est beaucoup plus petit que le *barbican*. Il a deux dents sur chaque bord de sa mandibule supérieure; le front depuis les narines jusqu'aux yeux est d'un rouge vif; le reste de la tête, le dessus et les côtés du cou d'un brun roussâtre, plus foncé sur le manteau et sur les scapulaires; le bas du dos, les couvertures supérieures et les plumes des ailes bruns; le croupion, les couvertures supérieures et les plumes de la queue noirs; le dessous du corps d'un blanc sale; le milieu du sternum et le bas-ventre d'un rouge rosacé terne; les jambes noires, les pieds rougeâtres et le bec blafard. Il se trouve en Afrique.

**BARBU**. Nom spécifique de poissons des genres **SQUALE**, **ACHIRE**, **OPHIDIE**, **CYCLOPTÈRE** et **UROSPERME**. (B.)

**BARBUE**. Nom qu'on donne à la **MÉSANGE MOUSTACHE**. V. ce mot. (v.)

**BARBUE**. C'est le **PLEURONECTE CARRELET**, *Pleuronectes rhombus*, Linn., et la **DONZELLE**, *Ophidium barbatum*; un **SCORPÈNE** et un **PIMÉLODE**. (B.)

**BARBULE** *Barbula*. Arbrisseau à feuilles opposées, ovales, oblongues, obtuses, dentées, velues, à fleurs blanches, axillaires, disposées en verticilles, qui forme un genre dans la didynamie gymnospermie, et dans la famille des labiées.

Ce genre offre pour caractères : un calice à cinq divisions aiguës; une corolle bilabiée, à lèvre supérieure quadrifide, à lèvre inférieure grande, recourbée, terminée par une longue frange capillaire; quatre étamines, dont deux plus longues; un ovaire supérieur à quatre sillons, surmonté d'un style bifide, à stigmate simple; quatre semences placées au fond du calice.

La *barbule* se trouve à la Chine; toutes ses parties, lorsqu'on les froisse, répandent une odeur agréable.

Bridel, dans son ouvrage sur les mousses, a donné le même nom à un genre qu'il a établi aux dépens des **BRYES** de Linnæus. Il a pour caractères : point de péristome; coiffe cuculiforme; opercule subulé; cils tordus et rapprochés à leur base; des fleurs dioïques, dont les mâles sont en tête. Il a pour type le *bryum rurale*. Le genre **TORTULE** en diffère à peine. On le divise en **BARBULES À TIGES SIMPLES** et en **BARBULES À TIGES RAMÉUSES**. (B.)

**BARBUS**, *Barbati*. Nom que j'ai donné à une division de la famille des carabiques, insectes de l'ordre des coléoptères, et composée des genres : **NÉBRIE**, **POGONOPHORE**, **LORICÈRE** et **OMOPHRON**. Le côté extérieur de leurs mâchoires est dilaté

et cilié à sa base ; telle est l'origine du nom de cette division.

V. CARNASSIERS, famille d'insectes. (L.)

BARBUS. Synonyme de BARBEAU. (B.)

BARBYLE, *Barbylus*. Arbre de la Jamaïque, que Brown regardoit comme devant former un genre particulier, mais qui depuis a été réuni aux TRICHILIES. (B.)

BARCA. C'est le JACQUIER. (B.)

BARCAMAN. C'est le TURBITH des Arabes. (B.)

BARCKAUSIE, *Barckausia*. Genre de plantes établi par Moenche, aux dépens des CRÉPIDES de Linnæus. Ses caractères consistent en un calice canaliculé, oblong, à côtes et sillonné à sa base à l'époque de la maturité ; les folioles intérieures allongées ; celles extérieures courtes et lâches ; le réceptacle alvéolaire et nu ; les aigrettes simples, pédicellées par le prolongement filiforme des semences.

Les CRÉPIDES DES ALPES, ROUGE et FÉTIDE, entrent dans ce genre. (B.)

BARDANE, *Arctium*, L. *Lappa*, Juss. Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des cynarocéphales, dont les caractères sont : calice commun, globuleux, imbriqué d'écaillés nombreuses, étroites, lancéolées, terminées chacune par un petit crochet ; fleurons nombreux, tous hermaphrodites, tubulés, quinquéfides, réguliers, posés sur un réceptacle chargé de paillettes sétacées ; plusieurs semences ovales, anguleuses, couronnées d'une aigrette courte et sessile.

Les *bardanes* sont des plantes bisannuelles, propres à l'Europe, dont la plus commune, la BARDANE A TÊTES GLABRES, *Arctium lappa*, plus connue sous le nom de *glouteron*, a les feuilles pétiolées, en cœur, les écaillés du calice peu velues. Sa racine passe pour sudorifique, diurétique et fébrifuge ; ses feuilles, pour vulnéraires et résolutives ; ses semences sont diurétiques. Cette plante croît dans tous les bons terrains, autour des villages. Elle s'empare aisément de ceux qui lui conviennent, et il est quelquefois difficile de l'extirper. Ses têtes s'attachent aux habits des passans. (B.)

BARDANE PETITE. C'est la LAMPOURDE. (B.)

BARDEAU. MULET produit par le cheval et l'ânesse. (S.)

BARDEAULT. C'est, en Guienne, le BRUANT. (S.)

BARDHVALIR. En Norwége, c'est le nom du CACHALOT MACROCÉPHALE. (DESM.)

BARDIGLIONE de Bournon. V. CHAUX SULFATÉE EN HYDRE. (LUC.)

BARDOT. V. BARDEAU. (DESM.)

BARDOTTIER, *Imbricaria*. Genre de plantes de l'occident monogynie, et de la famille des hilospermes, dont les ca-



ractères consistent en un calice à huit divisions coriaces, disposées sur deux rangs; une corolle en roue à huit divisions multifides, avec huit appendices filiformes courbés; huit étamines; un seul pistil; une pomme à huit loges et à huit germes, dont plusieurs avortent; des semences irrégulières.

Ce genre renferme deux arbres dont les feuilles sont ovales, pétiolées, et placées à l'extrémité des rameaux, ainsi que les fleurs qui sont solitaires et longuement pétiolées.

L'un, le **BARDOTTIER A GROS FRUITS**, croît naturellement à l'île Bourbon, où il sert à faire des lattes ou bardeaux pour couvrir les maisons; ce à quoi la nature de son bois le rend très-propre.

L'autre, le **BARDOTTIER DU MALABAR**, ou à fruits ovales et croît dans l'Inde; sa racine est âcre et jaunâtre; son écorce rend, par incision, une liqueur onctueuse, insipide; ses fleurs répandent une odeur agréable; ses fruits sont d'une saveur acide, et douce lorsqu'ils sont mûrs. Ces derniers se mangent pour exciter l'appétit et faciliter la digestion.

Ces arbres s'appellent encore *nattier* ou *bois à natte*. Quelques botanistes les réunissent aux **MIMUSOPES**. (B.)

**BARETIE**. Genre de Commerçon appelé **QUIVI** par Cavanilles. (B.)

**BARETINO**. C'est le **GEAI** en italien. (S.)

**BARGE**, *Limicula*, Vieill.; *scolopax*, Latham. Genre de l'ordre des **ECHASSIERS** et de la famille des **HÉLÔNOMES**. *V.* ces mots. *Caractères*: bec épais à la base, très-long, flexible, presque rond, un peu retroussé, un peu grêle, obtus et lisse à la pointe; mandibule supérieure sillonnée latéralement, terminée par un bourrelet interne, et plus longue que l'inférieure; narines linéaires, couvertes d'une membrane, situées dans une rainure; langue médiocre, filiforme, pointue; quatre doigts, trois devant, un derrière; les antérieurs un peu raboteux en dessous; les extérieurs unis à la base par une membrane, l'interne libre; le postérieur mince, portant à terre sur le bout. Ongles falculaires, l'intermédiaire avec une tranche saillante, creusée en dessous sur le bord interne. La première rémige la plus longue de toutes. Linnæus et Latham ont classé les barges avec les bécasses; mais, leur ayant trouvé des caractères très-distincts, j'ai cru devoir les isoler génériquement, ainsi que l'ont fait Brisson et des auteurs allemands. Il n'existe en Europe que trois espèces de barges, encore l'une d'elles n'a été découverte que depuis peu de temps. Les ornithologistes en comptent un plus grand nombre, parce qu'ils ont pris des variétés de saison pour des espèces, ces oiseaux portant en été un plumage très-différent de celui qui

les revêt en hiver ; de plus ils ont donné des CHEVALIERS pour des *barges* : ce que je prouverai par la suite.

Une observation qu'on n'a pas encore faite , et que je dois à M. Baillon , consiste en ce que le mâle est constamment plus petit que la femelle ; ce qui n'a pas lieu chez les chevaliers : c'est la seule différence qui distingue les sexes ; mais les femelles prennent plus tard leur livrée d'été ; en effet , celles qu'on prend en France , au passage du printemps , sont toujours moins rousses que les mâles.

Les *barges* se plaisent à l'entour des marécages , des terres fangeuses , sur les grèves limoneuses de la mer ; elles aiment la boue , y plongent continuellement leur long bec pour y chercher des vermisseaux et les petites plantes qu'elle contient ; et comme elles ne pourroient pas apercevoir leur proie dans la fange épaisse , la nature a donné à leur bec une sensibilité particulière , une faculté de goûter tout ce qu'il saisit. Les *barges* ont , pour ainsi dire , la langue au bout de leur bec ; des rameaux nerveux viennent s'y distribuer et y apporter le sentiment. On trouve dans leur gésier , du gravier et de petites pierres qui servent , comme dans les oiseaux gallinacés , à la trituration de leurs alimens. Leur voix est remarquable ; elle est grêle et chevrotante comme le bêlement étouffé d'une chèvre , suivant Belon. Ce sont , au reste , des oiseaux timides et soupçonneux , qui ne se laissent point approcher , qui prennent rapidement la fuite au travers des roseaux dans les clarières des bois marécageux. Pendant le jour , les *barges* se tiennent tranquilles et cachées dans les herbes humides ; elles ne peuvent pas supporter le grand jour , et ne sortent que dans le crépuscule du soir , ou vers l'aube matinale. On ne les rencontre qu'en bande , et seulement dans nos pays , en automne et au printemps ; car ce sont des oiseaux de passage que les chaleurs de l'été chassent dans des contrées froides et humides , et que les rigueurs de l'hiver ramènent dans les régions tempérées. Tristes et mélancoliques , on ne voit jamais les *barges* se percher sur les arbres , se jouer dans la feuillée avec grâce comme les gais habitans des bocages ; leur vue est foible et basse ; elles patrouillent dans la fange avec leurs pattes longues comme des échasses ; le moindre bruit les déconcerte , elles partent avec des cris de frayeur , elles s'élèvent dans les airs , surtout pendant les nuits d'automne ; on les entend , au clair de la lune , s'abattre en troupes autour des froids marécages. Lorsqu'elles sont fatiguées , leur vol est plus lourd ; mais elles courent avec vitesse comme des perdrix. Rarement elles séjournent long-temps dans le même lieu ; elles ne quittent pas le bord de la mer pour s'avancer dans l'intérieur des terres. Les *barges* sont des

oiseaux de passage, en France, dans les mois de septembre et d'octobre; elles ne nichent pas chez nous. On en connoît trois espèces en Europe. Toutes ont une queue courte; mais elles ne pourroient pas diriger leur vol, si leurs longues pattes, qu'elles étendent en arrière, ne leur en tenoient lieu. Tous ces oiseaux ont un plumage grivelé et tacheté; en hiver voient mieux pendant le crépuscule que dans le grand jour, et fuient la grande chaleur comme l'extrême froidure; ils vivent sur les confins de la terre et de l'eau, sans appartenir en propre à l'une ou à l'autre; ils cherchent perpétuellement l'automne humide, le brouillard et les premiers froids; les brumes les engraisent très-promptement.

La BARGE ABOYEUSE de Buffon, *Scolopax totanus*, Lath., est la BARGE ROUSSE À QUEUE RAYÉE, sous son plumage d'hiver ou du jeune âge; et la *barge aboyeuse* de M. Cuvier (*Reg. anim.*) est le même oiseau sous son habit d'été.

La BARGE BLANCHÂTRE, *Scolopax canescens*, Lath., est une de ces *barges* qu'il faut voir en nature pour certifier qu'elle fait partie de ce genre, et que c'est une espèce particulière. Elle a, suivant Latham, la taille de la barge grise, mais le bec plus épais que celle-ci; la tête, le cou et le dos variés de cendré et de blanc; la queue avec des lignes transversales couleur de cendre; la gorge et la poitrine blanches, cette dernière avec quelques taches cendrées; les pieds longs, grêles et gris.

La BARGE BLANCHE. Les ornithologistes, ayant remarqué que le bec de cette barge est fléchi en haut comme celui de l'*avocette*, l'ont rangée dans ce dernier genre, et l'ont appelée *recurvirostra alba* (Linn. et Latham, gen. 72, sp. 3.); mais elle n'a pas les pieds palmés comme l'*avocette*, et Buffon l'a placée, avec raison, parmi les *barges*. Elle a la taille d'une barge rousse; son bec orangé est noir à l'extrémité; son pennage blanc est teint légèrement de jaune sur les ailes et la queue. Edwards pense que cet oiseau prend une livrée brune en été. Elle habite la baie d'Hudson.

La BARGE BRUNE n'est point une véritable *barge*, mais c'est le CHEVALIER AUX PIEDS VERTS sous son habit d'été. *V.* ce mot.

La BARGE DE CAMBRIDGE, *Scolopax Cantabrigiensis*, Lath. M. Themminck rapporte cet oiseau à son *chevalier arlequin*, la barge brune de Buff. Cependant il est beaucoup plus grand, puisque Latham lui donne une taille supérieure à celle de la *grande barge rousse*. Au reste, c'est encore une de ces *barges* dont l'espèce ne me semble pas déterminée; elle a la tête, le dessus du cou et le dos d'un brun cendré; les petites cou-

vertures des ailes brunes, bordées d'un blanc sale, et rayées de noir en travers; les pennes primaires noirâtres et blanchâtres à l'intérieur; les secondaires barrées de brun sombre et de blanc; cette dernière couleur prend une nuance sale sur le devant du cou et sur la poitrine, et est pure sur les parties postérieures; la queue est rayée en travers de cendré et de noir; les pieds sont orangés.

La BARGE COMMUNE, *Scolopax totanus*, Lath., qu'on a donnée jusqu'à présent pour une espèce distincte, est la GRANDE BARGE ROUSSE ou la BARGE ROUSSE À QUEUE NOIRE sous son habit d'hiver.

Il règne une telle confusion dans les synonymies et les descriptions de Latham et de Gmelin, qu'on éprouve beaucoup de difficulté pour reconnoître les espèces; en effet, des variétés d'âge ou de saison sont données comme le type du genre, et l'oiseau, sous son plumage d'été, est indiqué comme une variété; et il en est d'autres qui sont isolées spécifiquement, et qui appartiennent à des espèces déjà décrites.

La BARGE FEDOA, *Limicula fedoa*, Vieill. *Scolopax fedoa*, Lath. pl. 137, des oiseaux d'Edwards, a plus de 16 pouces de longueur totale; le bec long de six, jaune et noir vers le bout; les sourcils blancs; une ligne d'une teinte sombre entre le bec et l'œil; le dessus de la tête et du cou, le dos, les scapulaires d'un brun roussâtre, rayé transversalement de noir; le croupion et les couvertures supérieures de la queue rayés de même sur un fond roux; la gorge blanche; le devant du cou et la poitrine roussâtres avec des raies transversales noires et brunes; le ventre et les plumes des jambes du même roux, mais sans raies; les couvertures des ailes variées de brun roussâtre et de noir; les grandes pennes noirâtres, les secondaires d'un roux bai et d'un brun roussâtre avec des petits points noirs, la queue rousse et traversée de noir; enfin les pieds noirs. La femelle ou le mâle, en habit d'hiver, est décrit ci-après, sous le nom de barge marbrée.

La BARGE GRIÈNE. *V.* CHEVALIER BRUN.

La BARGE GRISE, *Scolopax glottis*, Lath., est le CHEVALIER AUX PIEDS VERTS, sous son plumage d'hiver. *V.* ce mot.

La GRANDE BARGE GRISE de Brisson, à laquelle Buffon a imposé le nom d'*aboyeuse*, n'est point l'individu figuré sur la pl. enl. 876, sous la dénomination de *barge grise*: celle-ci n'est point une *barge*, mais le CHEVALIER AUX PIEDS VERTS dans son jeune âge ou d'hiver. *V.* l'article CHEVALIER. La grande barge grise (*Scolopax leucophæa*, Lath.), est la BARGE ROUSSE À QUEUE RAYÉE sous son habit d'hiver ou de jeune âge.

La BARGE MARBRÉE, *Limicula marmorata*, Vieill.; *Sco-*

*Iopax marm.* Lath, a dix-sept pouces et demi de longueur totale; le bec long d'environ quatre pouces; toutes les parties supérieures brunes, plus ou moins striées et tachetées de roussâtre; le lorum et le menton blancs; le dos tacheté de roux pâle; chaque plume a cinq ou six bandes transversales de cette teinte sur les bords; les couvertures supérieures des ailes brunes; les pennes de couleur de crème avec de petites taches brunes; les quatre premières d'un noir sombre à l'extérieur; les couvertures inférieures d'un roux clair; la poitrine et les côtés d'une nuance plus pâle et rayés transversalement de noirâtre; le milieu du ventre et les plumes des jambes d'un roux uniforme; le bas-ventre presque blanc; la queue rousse avec six ou sept barres brunes sur chaque plume, et irrégulières sur les trois les plus extérieures; les pieds noirs. Cette barge se trouve dans la partie boréale de l'Amérique, et n'est autre que la femelle ou le mâle en habit d'hiver de la *barge fedoa*.

La BARGE DE MEYER, *Limicola Meyeri*, Vieill. La description de cette espèce est extraite du Manuel d'ornithologie de M. Themminck, et le nom qu'elle porte lui a été imposé par M. Leisler, un des meilleurs ornithologistes allemands. Cette barge a, pendant l'été, le haut de la tête, le dos et les scapulaires d'un brun noirâtre, avec des taches jaunâtres; les parties inférieures d'un jaune roussâtre, varié de traits noirs sur les côtés de la poitrine, sur les flancs et sur les couvertures inférieures de la queue; le milieu du ventre blanc; les rémiges noires et marbrées, à l'extérieur, de blanc; les deux pennes intermédiaires de la queue et la première de chaque côté avec des raies longitudinales blanches et noirâtres, les autres avec des bandes transversales présentant les mêmes couleurs; le bec long de quatre pouces, d'un brun-jaunâtre à la base, noir vers le bout; les pieds de cette dernière couleur: longueur, quinze pouces six à huit lignes.

Son plumage d'hiver a toutes les parties supérieures d'un gris brun, tirant au cendré sur la tête et sur le cou, dont le devant est, ainsi que la poitrine, cendré, avec des raies transversales noirâtres; les flancs rayés en travers de brun sur un fond blanc; les autres parties inférieures, de cette dernière couleur; les rémiges noires, et les rectrices rayées de blanc et de noirâtre. Cette barge se trouve dans le nord de l'Europe, et est quelquefois de passage en Allemagne. Les auteurs allemands donnent cet oiseau pour une espèce distincte.

La BARGE AUX PIEDS ROUGES. Sonnini, édition de Buffon, a, d'après Picot de la Peyrouse, donné cet oiseau pour une espèce particulière de *barge*; mais c'est un CHEVALIER sous son plumage d'hiver.

La BARGE À QUEUE NOIRE et BLANCHE, *Limicula Hudsonica*, Vieil.; *scoloponica Huds*, Lath., à 16 pouces de longueur; le bec long de 3 pouces au plus, pâle à la base, et noir dans le reste; le sommet de la tête noirâtre, tacheté et strié de blanc sombre; les côtés et le dessus du cou pareils; le *lorum* brun; les sourcils blancs; le menton presque de cette couleur, le dos et les scapulaires d'un brun sombre, tacheté de rousâtre; les couvertures des ailes brunes, avec quelques taches blanches; les grandes d'un cendré uniforme; les plumes noires, à tige blanche et de cette couleur à la base dans un tiers de leur longueur; le croupion et les couvertures supérieures de la queue blancs; toutes les parties inférieures d'un roux marron, avec des lignes noirâtres; la queue blanche à la base, noire dans le reste; les pieds de cette même teinte. On trouve cette barge à la baie d'Hudson et dans les États-Unis. Je soupçonne que c'est la BARGE FÉDOA, sous son plumage d'hiver.

La BARGE ROUSSE À QUEUE NOIRE, *Limicula melanura*, Vieill.; *Scolopax ægocephala*, Lath., pl. enl. de Buff. n.º 916, a, pendant l'été, une bande d'un roux blanchâtre, depuis le bec supérieur jusqu'à l'œil; le *lorum* brun; les plumes du sommet de la tête noires et bordées de roux; la gorge, le cou, la poitrine et les flancs de cette dernière couleur avec des petits points bruns sur les deux dernières parties, et des raies transversales noires et en zigzags, sur les deux autres; le haut du dos et les scapulaires noirs, avec du roux sur le bord des plumes; les couvertures des ailes cendrées; le reste du dos, le croupion et la queue noirs; le milieu du ventre, les parties postérieures, les bases des plumes caudales et des rémiges, blanches; le bec d'un orangé vif à l'origine, ensuite noir; les pieds d'un brun noirâtre. Longueur totale, 15 pouces 6 lignes; son plumage étant différent pendant l'hiver, a donné lieu d'en faire une espèce particulière sous le nom de *barge commune* (*Scolopax timosa*, Lath. pl. enl. de Buffon, n.º 874). Elle est alors d'un brun cendré en dessus, avec une teinte plus foncée le long de la tige des plumes; d'un gris clair sur la gorge, le devant du cou et la poitrine; et d'un blanc sale sur les parties postérieures; noire sur une grande partie de la queue; blanche à l'extrémité des plumes intermédiaires. Cette espèce ne s'avance pas aussi loin dans le Nord que la *barge rousse*; elle niche dans les prairies; sa ponte est de quatre œufs, d'un olivâtre foncé, varié de grandes taches d'un brun clair. Cette barge se trouve dans toutes les parties du monde.

La BARGE ROUSSE À QUEUE RAYÉE (*Limicula lapponica*, Vieill. *Scolopax lapponica*, Lath. pl. enl. de Buff. n.º 900) a,

dans son plumage d'été, le haut de la tête et la nuque d'un roux clair et rayés longitudinalement de brun; les sourcils, la gorge et les parties inférieures, d'un roux ardent avec des raies étroites et longitudinales sur les côtés de la poitrine, et sur les couvertures inférieures de la queue; le dos, les scapulaires et les plumes secondaires des ailes, d'un noir profond avec des taches ovales d'un roux vif sur les bords; les couvertures alaires cendrées et bordées de blanc; les rémiges noires et marquées de blanc en dedans; la queue rayée de blanc et de brun. Cette *barge* porte dans son premier âge un plumage différent; alors elle a la tête, la nuque, le haut du dos et les scapulaires, d'un brun foncé et d'un blanc jaunâtre; les couvertures des ailes entourées de blanchâtre; les sourcils, les parties inférieures et le croupion, blancs; des taches brunes sur les couvertures de la queue; du roussâtre sur le devant du cou et sur les côtés de la poitrine, avec des petits traits longitudinaux bruns; le bec d'une couleur noire rembrunie; les pieds noirs et 13 pouces 3 ou 4 lignes de longueur. Cette *barge* n'est que de passage dans nos contrées; elle niche dans le Nord. On la rencontre aussi dans l'Amérique septentrionale, et même à la Nouvelle-Hollande, d'où a été apporté un individu en habit d'hiver, lequel fait partie de la riche et belle collection de M. Dufresne.

La BARGE ROUSSE DE LA BAIE D'HUDSON. Voyez BARGE FEDOA.

La GRANDE BARGE ROUSSE. V. BARGE ROUSSE À QUEUE NOIRE.

La BARGE ÆGOCÉPHALE. V. BARGE ROUSSE À QUEUE NOIRE.

La BARGE VARIÉE n'est point une espèce particulière, ni même une *barge*; c'est le CHEVALIER AUX PIEDS VERTS, dans son plumage d'hiver ou de jeune âge; d'où il résulte que le *scolopax glottis* de Latham et de Gmelin doit être rayé de la nomenclature. V. CHEVALIER AUX PIEDS VERTS. (S. et V.)

BARGELACH. Oiseau de Tartarie, de la grosseur du faucon, à pieds de *perroquet*, à queue d'*hirondelle*, et à vol très-rapide. C'est, en substance, ce que Ramusio en rapporte (*Syn. avi.* p. 105); à ces traits on seroit fort embarrassé de déterminer l'ordre, le genre, et surtout l'espèce du *Bargelach*. (S. et DESM.)

BARHARHA. Arbre de Madagascar, qui paroît fort voisin des SIALITES. (B.)

BARILLE. C'est un des noms de la SOUDE. (B.)

BARILLET, GRAND et PETIT. Nom donné, par Geoffroy, à deux coquilles univalves terrestres. Le GRAND est le *bulimus dolium* de Bruguières; le PETIT, le *bulimus mus-*

*corum* du même auteur. Ce sont des *HELIX* de Linnæus et des MAILLOTS de Lamarck. *V.* ce dernier mot. (B.)

**BARIN.** Espèce de BAQUOIS. (B.)

**BARIOSME**, *Bariosma*. Genre de plantes établi par Gærtner, dont le fruit seul est connu; c'est une drupe supérieure, bacciforme, hispide, uniloculaire et monosperme: il vient des Moluques. Il a été depuis reconnu qu'il appartenait au COUMAROU. (B.)

**BARITE.** Nom que l'on a donné à un oiseau de l'Amérique septentrionale, et que l'on a mal à propos classé dans le genre MAINATE. *V.* QUISALE BARITE. (V.)

**BARJELADE.** Mélange de FROMENT, d'AVOINE, de FÈVLES DE MARAIS, de POIS GRIS, de VESCE, de GESSE, qui se sème pour être coupé en août à l'effet d'en nourrir les bestiaux. (B.)

**BARKER.** Nom que les Anglais donnent au CHEVALIER A PIEDS VERTS. *V.* ce mot. (V.)

**BARME.** Nom hollandais du BARBEAU. (B.)

**BARNACLE, BARNAQUE, BERNICLE.** Noms vulgaires de l'oie BERNACHE: (S.)

**BARNADESE**, *Barnadesia*. Genre de plantes de la syn-génésie polygamie égale, et de la famille des labiatiflores, qui présente pour caractères: des fleurs composées, dont le calice est un peu ventru et imbriqué d'écaillés aiguës et piquantes; des fleurons au centre, hermaphrodites, peu nombreux, velus en leurs bords, bilabiés, à lèvre extérieure grande, plane, à quatre dents; à lèvre intérieure filiforme; des demi-fleurons en la circonférence, aussi hermaphrodites, très-velus, et bifides; un réceptacle velu; des semences ovales, et couronnées d'une aigrette, qui, dans celles du centre, est simple, et dans celles du bord, est plumeuse.

Ce genre ne contient qu'une espèce, qui vient de l'Amérique méridionale. C'est un arbrisseau dont les feuilles sont alternes, ovales, très-pointues, un peu velues, et les fleurs disposées en panicules terminales. (B.)

**BARNET.** Nom donné, par Adanson, à une coquille univalve du Sénégal, qu'il a figurée pl. 10. fig. 1 de son ouvrage sur cette contrée, et sur laquelle il a établi son genre BUCCIN; genre qu'il ne faut pas confondre avec le *buccin* des autres auteurs. (B.)

**BARNFIARD.** Oiseau aquatique dont parle Oviédo, (*Hist. des Indes*), et qu'il n'est pas possible de reconnoître, au peu que cet auteur en dit. (S.)

**BARNICLE.** Les navigateurs hollandais ont donné ce nom à la BERNACHE. (B.)

**BARNUF.** Nom arabe de la CONYSE ODORANTE. (B.)

**BAROLE.** Synonyme de BARBYLE. (B.)



BAROLITHE. V. BARYTE CARBONATÉE. (LUC.)

BAROMÈTRE. Instrument de physique qui sert particulièrement à mesurer la pression exercée sur les corps par la masse d'air qui compose l'atmosphère terrestre. Il indique aussi avec assez de probabilité les changemens d'état du ciel, c'est-à-dire, le passage du beau temps au mauvais. La construction et les usages du baromètre sont indiqués par l'historique même de sa découverte, et je ne puis mieux faire que de suivre cette marche pour les exposer ici.

Avant que la physique fût devenue une science d'expérience, c'est-à-dire, jusqu'au temps de Galilée, on s'imaginait qu'aucune partie de l'espace ne pouvoit être vide de matière, et l'on exprimoit cette impossibilité, en disant que la nature a horreur du vide. Ainsi, lorsqu'on voyoit l'eau monter dans des pompes, à l'instant où l'on élevoit le piston, on disoit que le piston, en s'élevant, tendoit à faire un vide dans les tuyaux de la pompe; mais que la nature, qui avoit horreur du vide, s'empressoit d'y faire monter l'eau pour le remplir. Personne ne s'avisait de demander comment la nature, qui n'est que l'ensemble des phénomènes, pouvoit ainsi se personnifier et se transformer en un être susceptible de passions. A cette époque le doute n'étoit pas inventé. Un jour, des fontainiers de Florence, ayant construit une pompe très-longue, dans le dessein d'élever l'eau à une hauteur plus grande qu'ils n'avoient coutume de le faire, trouvèrent qu'elle montoit dans le corps de pompe jusqu'à trente-deux pieds environ, mais qu'elle ne *vouloit* pas absolument monter plus haut, quoique l'on continuât de faire marcher le piston. Fort étonnés de cet accident, ils allèrent consulter Galilée, qui leur dit, en se moquant d'eux, qu'apparemment la nature n'avoit horreur du vide que jusqu'à la hauteur de trente-deux pieds. Déjà ce philosophe avoit entrevu que ce phénomène, et d'autres semblables, étoient de simples résultats mécaniques produits par la pesanteur de l'air qui environne et presse tous les corps terrestres; mais il n'avoit probablement pas arrêté ses idées sur un sujet si nouveau, et il aima mieux donner aux fontainiers une défaite que de hasarder son secret. Il mourut sans l'avoir fait connoître; et ce fut Torricelli, son disciple, qui, par une expérience extrêmement frappante et ingénieuse, mit cette découverte dans tout son jour. Il remplit de mercure un tube de verre long de trois pieds, et fermé par un de ses bouts; puis, bouchant l'autre bout avec le doigt, il renversa le tube, et le plongea, par cette extrémité, dans un vase ouvert où il y avoit aussi du mercure; alors, retirant le doigt, il cessa de soutenir la colonne de mercure contenue dans le tube. Aussitôt on la vit

tomber, laissant le haut du tube vide; mais elle s'arrêta bientôt, et, après plusieurs oscillations, elle resta suspendue en équilibre, n'ayant plus qu'environ vingt-huit pouces de longueur; ce qui, dans nos divisions métriques, répond à peu près à  $0^m$  76. D'après cela, il étoit évident que, si, dans les pompes, la nature n'avoit horreur du vide que jusqu'à trente-deux pieds, elle n'en avoit horreur, dans les tubes pleins de mercure, que jusqu'à la hauteur de vingt-huit pouces. Cette conclusion étoit si ridicule, qu'il fallut bien enfin douter du principe, et renoncer à ce grand axiome : *non datur vacuum in rerum naturâ.*

La cause réelle de ces phénomènes est simple et facile à découvrir; mais il faut la déduire des propriétés mécaniques de l'air, c'est-à-dire, qu'après avoir établi les propriétés de ce fluide, telles que l'expérience nous les fait connoître, il faut montrer que les phénomènes dont nous venons de parler en sont des conséquences inévitables. Voilà la marche de la bonne physique.

Le fluide rare et transparent qui nous environne de toutes parts, et que nous nommons l'air, est un corps qui jouit, comme tous les autres, des propriétés générales de la matière : il est résistant, il est pesant : sa résistance se fait sentir lorsque nous le pressons dans un espace fermé, dans une vessie, par exemple. Il est si bien un corps, que son choc mécanique met en mouvement une infinité de machines : c'est lui qui pousse les ailes des moulins et qui gonfle les voiles des vaisseaux. On peut même s'assurer de son poids en le pesant à la balance; car, si on l'extrait de l'intérieur d'un ballon de verre, comme on peut le faire à l'aide d'un appareil connu sous le nom de *machine pneumatique*, ce ballon, fermé ensuite et pesé, se trouve plus léger qu'auparavant. D'après cela, quand la surface d'un liquide, tel que l'eau ou le mercure, se trouve librement exposée à l'air, elle est réellement pressée par tout le poids de la colonne d'air qui repose sur elle. Comme cette pression est égale sur tous les points de la surface liquide, elle n'y produit aucun mouvement; mais, supposez qu'ayant plongé dans le liquide l'extrémité inférieure d'un tuyau de pompe, on vienne à tirer en haut le piston, ou, pour prendre un exemple encore plus simple, supposez qu'ayant plongé ainsi le bout inférieur d'un chalumeau de paille, on aspire par l'autre bout l'air qu'il contient : dans l'un et l'autre cas, les molécules de la surface liquide, qui se trouvent dans l'intérieur du tube, sont évidemment déchargées d'une partie du poids de l'air qui pesoit sur elles, tandis que les parties de la surface qui sont hors du tube sont encore pressées aussi fort qu'auparavant; alors le liquide doit

nécessairement céder par le côté où la pression est moindre, c'est-à-dire, qu'il doit monter dans le tube jusqu'à ce que le poids de la colonne de liquide élevée, joint à l'élasticité de l'air qui y étoit resté, forme une pression égale à celle de l'air extérieur. Quand cette égalité a lieu, tous les points situés à la surface du liquide sont pressés également; il n'y a pas de raison pour qu'ils se mettent en mouvement d'un côté ou d'un autre, et, par conséquent, l'équilibre doit subsister.

On voit donc que, s'il étoit possible d'ôter tout l'air contenu dans l'intérieur d'un tube, le liquide monteroit jusqu'à ce que son poids seul fit équilibre avec le poids de l'atmosphère. C'est le cas de l'eau dans les pompes; c'est le cas de l'expérience de Torricelli.

Quoique cette conclusion soit de toute évidence, nous avons un moyen de la vérifier, et il ne faut pas le négliger; car c'est en marchant ainsi des faits à leurs conséquences, et des conséquences à de nouveaux faits, que l'on avance avec sûreté dans l'étude de la nature. Je dis donc que, si l'ascension de l'eau et du mercure est réellement déterminée par la pression de l'air, il faut que le poids de la colonne d'eau de trente-deux pieds, élevée dans les pompes, soit égal à celui de la colonne de mercure de vingt-huit pouces, qui se soutient dans le tube de Torricelli, en supposant toutefois que les bases de ces deux colonnes soient égales. Or, il est bien aisé de voir si cela est vrai ou non. En effet, en pesant, dans des balances très-exactes, des volumes égaux d'eau et de mercure, à des températures égales, par exemple, des ballons de verre remplis successivement de ces deux liquides, on trouve que le mercure pèse, à fort peu de chose près, treize fois et demi autant que l'eau. Ainsi, selon notre raisonnement, la colonne de mercure, élevée dans le tube de Torricelli, doit être treize fois et demi moins longue que la colonne d'eau des fontainiers. Or, celle-ci étoit de trente-deux pieds, qui font trois cent quatre-vingt-quatre pouces; si vous divisez ce nombre par treize et demi, vous trouverez pour quotient vingt-huit pouces; c'est en effet la longueur de la colonne de mercure dans l'expérience de Torricelli; et l'accord est si juste, qu'on auroit pu prévoir cette longueur, par notre calcul, tout aussi exactement qu'on la détermine par l'expérience même. Cette possibilité de prédire les phénomènes, est le caractère de la certitude. Admettons donc que l'air est pesant, et que la pression de l'atmosphère est la véritable cause des phénomènes que nous venons d'examiner; mais cherchons à soumettre encore notre conclusion à d'autres épreuves; examinons tous les autres effets que cette pression peut produire, et voyons si l'expérience les confirme.

La pression de l'air, comme celle de tous les autres fluides pesans, ne doit pas s'exercer seulement de haut en bas ; elle doit comprimer dans tous les sens les surfaces des corps que l'air touche. C'est ainsi, par exemple, qu'un navire qui flotte sur l'eau est soutenu et soulevé, de bas en haut, par la pression de l'eau qui l'environne. De là il résulte que, lorsqu'un corps est exposé à l'air, chaque point de sa surface est pressé par cet air, comme il le seroit par le poids d'une colonne d'eau qui auroit trente-deux pieds de hauteur, ou par une colonne de mercure haute de vingt-huit pouces. On a calculé à quoi pouvoit monter la totalité de cette pression sur toute la surface du corps d'un homme de moyenne grandeur, et on a trouvé qu'elle surpassoit trente-trois milliers de livres, ou environ seize mille kilogrammes.

On trouvera peut-être ce résultat bien incroyable, et l'on pensera qu'une pression si considérable devoit gêner beaucoup, ou même empêcher tout-à-fait nos mouvemens ; mais, en général, dans les sciences, il faut raisonner avant de juger, et ne point se hâter de rejeter un résultat comme absurde, uniquement parce qu'il nous étonne. Voici un autre exemple bien plus fort. Il y a dans la mer des poissons qui vivent habituellement à de très-grandes profondeurs. Les pêcheurs en retirent quelquefois de deux ou trois mille pieds au-dessous de la surface de l'eau. Ces poissons se trouvent donc chargés, pendant toute leur vie, du poids d'une colonne d'eau de deux ou trois mille pieds, c'est-à-dire, soixante-dix-huit ou quatre-vingts fois plus lourde que le poids de l'atmosphère. Cependant ils ne sont pas écrasés par cet énorme poids : non-seulement ils vivent, mais ils se meuvent en tous sens avec la plus grande agilité. Cela est encore bien plus extraordinaire que de nous voir supporter si aisément la pression de l'air. Mais tout le merveilleux disparoit, si l'on fait attention que les poissons dont nous venons de parler, sont intérieurement remplis et pénétrés de liquides qui résistent à la pression de l'eau extérieure en vertu de leur impénétrabilité ; de sorte que les membranes de l'animal n'en sont pas plus altérées que ne le seroit la pellicule la plus mince que l'on descendroit à une pareille profondeur. Quant à la facilité des mouvemens, elle tient à ce que le corps du poisson est également pressé par-dessus et par-dessous, à droite et à gauche, de sorte que la pression se contre-balance d'elle-même, et ainsi il lui est aussi aisé de se déplacer, que s'il nageoit à la surface même de l'eau. Semblablement, pour nous qui supportons le poids de l'atmosphère, l'intérieur de notre corps et nos os mêmes sont remplis, ou de liquides incompressibles, capables de supporter toutes les pressions,

ou d'air aussi élastique que l'air du dehors, et qui contre-balance son poids : voilà pourquoi nous n'en sommes pas incommodés ; et nous n'éprouvons non plus aucune difficulté à nous mouvoir, parce que la pression de l'air se contre-balance de toutes parts sur les diverses parties de notre corps, comme celle de l'eau sur le corps des poissons. Nous ne pourrions être écrasés par l'air extérieur, que si on détruisoit en nous l'air intérieur qui lui fait équilibre ; et, au contraire, nous souffririons beaucoup, si l'on nous déchargeoit tout à coup de cette pression, en nous plaçant dans le vide ; car alors l'air intérieur, n'ayant plus rien qui lui résistât, se dilateroit, nous gonfleroit et nous feroit périr infailliblement. Cela arrive à un grand nombre de poissons, quand on les retire du fond des abîmes de la mer, et même seulement d'une profondeur de vingt ou trente mètres ainsi que je l'ai observé. La plupart d'entre eux ont, dans l'intérieur de leur corps, une vessie remplie d'air, non pas atmosphérique, mais d'une espèce particulière de gaz qui se trouve produite et sécrétée par un résultat de leur organisation. Tant que ces animaux restent à la profondeur où ils vivent d'ordinaire, l'air contenu dans leur vessie a le degré de compression et d'élasticité nécessaire pour supporter le poids de l'eau qui pèse sur eux ; mais, si tout à coup on les tire hors de l'eau, comme ils n'ont pas tous des conduits assez larges pour chasser promptement cet air, et comme quelques-uns même n'en ont pas du tout, il arrive que leur vessie se gonfle, se creve, et l'air qu'elle contenoit, occupant un volume quatre-vingt ou cent fois plus considérable, remplit leur corps, renverse leur estomac en dehors, le force même à sortir par la gueule, et les fait périr. Alors on peut les laisser sur l'eau, ils ne vont pas à fond ; leur corps flotte sur la surface, soutenu par cet estomac rempli d'air, comme par un ballon.

L'appareil de Torricelli a reçu des physiciens le nom de *baromètre*, qui signifie mesureur de la pesanteur, parce qu'en effet il mesure la pression exercée par l'atmosphère, dans le lieu où il est placé. Son usage est indispensable dans une infinité d'expériences, et l'on peut aisément prévoir cette nécessité : car la pression exercée par l'atmosphère, étant une force comprimante qui se combine presque toujours avec les autres forces dont nous pouvons disposer, on conçoit qu'il est indispensable d'y avoir égard pour obtenir des résultats exacts. Aussi les physiciens ont-ils employé beaucoup de soins et de précautions pour perfectionner le baromètre, en faisant un vide exact dans l'intérieur du tube, et imaginant des procédés très-exacts pour mesurer la longueur de la colonne soulevée. On peut voir ces détails dans mon *Traité de Phy-*

sique. Je dirai seulement ici que l'on peut aussi former des baromètres sans cuvette, au moyen d'un tube de verre, fermé d'un côté, recourbé en siphon, et que l'on remplit en partie de mercure. Il est clair que si l'atmosphère ne pressoit point sur le bout ouvert, le mercure se tiendrait à la même hauteur dans les deux branches quand le tube seroit redressé; mais en vertu de cette pression il se soutient plus haut dans la branche fermée, que l'on a soin pour cela de faire plus longue que l'autre. Alors, en mesurant la différence de niveau dans les deux branches, on connoît la longueur de la colonne de mercure que l'atmosphère soutient. Cet appareil se nomme un baromètre à siphon. M. Gay Lussac lui a donné une forme portative qui est très-utile pour les voyageurs, et que j'ai décrite dans l'ouvrage cité plus haut.

En observant pendant long-temps dans un même lieu la longueur de la colonne barométrique, ou ce qu'on appelle ordinairement la hauteur du baromètre, on s'aperçoit qu'elle ne reste pas constamment la même. Dans les premiers temps qui suivirent l'invention du baromètre, on croyoit que le mercure se tient plus haut quand le temps est à la pluie, et qu'au contraire il baisse par le beau temps, et l'on trouvoit même des raisonnemens pour appuyer cette prétendue observation; car, disoit-on, lorsqu'il doit pleuvoir, l'air est chargé d'eau; par conséquent le poids de l'atmosphère est plus considérable, et, au contraire, ce poids doit être moindre dans les beaux temps, parce qu'alors l'atmosphère s'est déchargée de l'humidité qu'elle contenoit. Malheureusement pour ce système, on a trouvé depuis que la quantité d'eau que l'air peut contenir, augmente à mesure qu'on l'échauffe, de sorte qu'en été, par exemple, il contient généralement beaucoup plus d'eau qu'en hiver, quoique cependant il fasse moins beau en hiver qu'en été. On a trouvé aussi que la vapeur d'eau est plus légère que l'air à volume égal, lorsqu'elle devient capable d'exercer la même force élastique; c'est-à-dire, par exemple, que si l'on remplaçoit un centimètre cube de vapeur d'eau à la même température, et ayant la même élasticité, cette vapeur peseroit moins que le volume d'air qu'elle remplaceroit, et par conséquent elle produiroit sur le baromètre une moindre pression. De là on a conclu le contraire de ce qu'on avoit pensé d'abord, c'est-à-dire que lorsque le baromètre s'élève, il doit faire beau temps, et qu'au contraire, lorsqu'il s'abaisse, il doit pleuvoir.

C'est en effet ce que l'expérience indique dans les cas les plus ordinaires; mais, à dire vrai, la raison que l'on en donne ne vaut guère mieux que celle que l'on a abandonnée; le parti le plus sage est de considérer ce fait comme un résultat

d'observation dont on ne peut jusqu'à présent donner aucune explication satisfaisante. L'étendue de ces variations accidentelles n'est pas partout la même ; elles sont presque nulles sur les hautes montagnes, et entre les tropiques. Dans les zones tempérées, elles ne sont jamais très-considérables par les temps calmes ; mais presque toujours le baromètre descend rapidement avec les tempêtes, et il éprouve de grandes oscillations en quelques heures quand elles ont lieu, ce qui en fait un instrument très-utile à la mer pour les navigateurs instruits. La hauteur moyenne du mercure dans le baromètre au niveau des mers, est partout, à fort peu près, la même ; cependant on croit y avoir reconnu de légères différences. Au niveau de l'Océan, cette hauteur moyenne est de  $0^m 7629$  (28 p. 2<sup>l</sup>. 2), la température étant à  $12^{\circ}, 8$  du thermomètre centigrade ; à Paris, au niveau de la Seine, elle est de  $0^m 76$  (28 p. 0<sup>l</sup>. 9), et suivant les observations de Rohault, continuées pendant quinze années consécutives, elle varie entre  $0^m, 766981$  (28 p. 4<sup>l</sup>.) et  $0^m 749610$  (26 p. 7<sup>l</sup>.) La température moyenne étant de  $12^{\circ}$  centésimaux.

Les baromètres à cadran, que l'on voit quelquefois dans les appartemens, et qui sont devenus presque un meuble de luxe dans quelques provinces, sont construits de manière à rendre très-sensibles les variations accidentelles de la colonne barométrique et leurs rapports avec les changemens de temps. Ils sont essentiellement composés d'un baromètre à siphon placé derrière le cadran. Lorsque le poids de l'atmosphère diminue, le mercure s'abaisse dans la longue branche du siphon, et par compensation, il s'élève dans la petite ; le contraire arrive lorsque la pression de l'atmosphère augmente. Pour marquer ces mouvemens, on place dans la branche la plus courte un petit corps qui flotte à la surface du mercure ; ce flotteur est attaché à un fil de soie ; le fil de soie passe sur une poulie, et cette poulie fait marcher l'aiguille du cadran. Quand le baromètre baisse, le petit flotteur s'élève ; le fil de soie, qui est toujours tendu par un contre-poids ; glisse sur la poulie, la fait tourner, et l'aiguille marche vers le mauvais temps : c'est le contraire quand le baromètre monte ; le petit flotteur descend ; il tire à lui le fil de soie et le contre-poids ; ce mouvement fait tourner la poulie en sens opposé, et l'aiguille marche vers le beau temps. On conçoit que cette machine doit être imparfaite à cause de l'inertie et du frottement de la poulie et du fil de soie ; car il faut que la force qui fait monter ou descendre le mercure dans la petite branche, surmonte d'abord toutes ces résistances avant que l'aiguille se mette en mouvement ; c'est pourquoi, lorsqu'on veut consulter ces baromètres, il est bon de les frapper dou-

cement à petits coups , pour vaincre tous les frottemens qui empêchent l'aiguille de marcher ; encore , avec cette précaution , ne peuvent-ils servir que pour des observations qui n'exigent aucune exactitude.

Le tracé graphique est la manière la plus commode pour rassembler comparativement de longues suites d'observations barométriques ; on se sert pour cela d'une longue bande de papier , au milieu de laquelle on trace une ligne droite qui la traverse d'un bout à l'autre ; cette ligne est destinée à représenter la hauteur moyenne du baromètre dans le lieu de l'observation. On la divise en un certain nombre de parties égales , qui sont destinées à représenter des jours ; puis , parallèlement à cette ligne , et tant au-dessus d'elle qu'au-dessous , on en trace plusieurs autres à des distances égales , comme , par exemple , d'un millimètre. Cela fait , lorsqu'on a observé le baromètre un tel jour , si la hauteur est la moyenne , on marque d'un trait le point de la ligne principale qui correspond à ce jour-là ; s'il est plus haut d'un millimètre , on porte l'observation sur la première parallèle , au-dessus de la ligne moyenne ; s'il est plus bas , on porte l'observation au-dessous de la ligne , sur la parallèle qui lui correspond ; on porte ainsi successivement les observations de tous les jours chacune au rang et à la hauteur qui leur convient ; on peut même , et cela est plus exact , répéter les observations plusieurs fois par jour , et les porter de même chacune à leur place , en divisant en parties égales l'intervalle qui correspond à un jour ; et si , par tous les points ainsi déterminés , on fait passer une ligne qui les unisse , et qui en suive toutes les inégalités , cette ligne , par ses ondulations , représentera fidèlement l'état du baromètre dans les époques successives où l'on aura observé.

Je connois en Suisse un propriétaire fort instruit , qui tient ainsi , depuis plusieurs années , un tableau exact d'observations barométriques , faites trois fois par jour avec un très-bon baromètre. Il a eu soin de noter l'état de l'atmosphère près de chaque observation ; or , à l'inspection de ce tableau , on voit que dans le plus grand nombre de cas , lorsque le baromètre a baissé , il est tombé de la pluie ; et au contraire , lorsqu'il s'est élevé , le temps est devenu serein , surtout si son élévation a été lente et progressive. On aperçoit par intervalles des exceptions à cette règle ; mais elles sont beaucoup moins nombreuses que les cas dans lesquels elle se vérifie. Cette connoissance peut être fort utile à l'agriculture , et la personne dont je parle en tiroit elle-même un très-grand parti.

En observant ainsi constamment les hauteurs du baromètre



tre dans un même lieu, on s'aperçoit qu'à travers toutes les irrégularités accidentelles de leur marche, elles ont cependant une tendance générale qui les fait périodiquement monter ou descendre à différentes heures du jour. Ainsi, par une longue suite d'observations de ce genre, M. Ramond a reconnu qu'en France, le baromètre a son *maximum* de hauteur vers neuf heures du matin; après quoi il descend vers quatre heures du soir, où il atteint son *minimum*. De là il monte de nouveau jusqu'à onze heures du soir, où il atteint son *maximum*; ensuite il descend jusque vers quatre heures du matin, pour revenir à son *maximum* vers neuf heures. Cette marche est souvent dérangée dans nos climats d'Europe, où l'état de l'atmosphère est si variable; mais sous les tropiques, où les causes qui agissent sur l'atmosphère sont plus constantes, la période l'est aussi, et à un tel degré que, suivant M. de Humboldt, on parviendroit presque à prédire l'heure à chaque instant du jour et de la nuit, d'après la seule observation de la hauteur du baromètre; et, ce qui est extrêmement remarquable, comme l'a également constaté le même voyageur, c'est qu'aucune circonstance atmosphérique, ni la pluie, ni le beau temps, ni le vent, ni les tempêtes n'altèrent la parfaite régularité de cette oscillation qui se maintient la même en tout temps et dans toutes les saisons.

En transportant un même baromètre à diverses hauteurs au-dessus du niveau des mers, on voit le mercure s'abaisser progressivement dans le tube à mesure qu'on s'élève. Ainsi, la longueur moyenne de la colonne barométrique que nous avons vu être de 76 centimètres, ou de 28 pouces au niveau de la mer, n'est plus guère que de 38 centimètres ou 14 pouces au sommet du Grand-Saint-Bernard; elle est plus petite au sommet du Mont-Blanc, parce qu'il est plus élevé; et on l'observe moindre encore quand on s'élève à des hauteurs plus grandes dans les voyages aériens. Cela vient de ce que, à mesure qu'on s'élève, le baromètre se trouve déchargé du poids des couches d'air inférieures. La surface libre du mercure de la cuvette, ou de la branche la plus courte, si le baromètre est à syphon, ne supportant plus que le poids des couches d'air qui sont au-dessus d'elle, se trouve moins pressée qu'auparavant; par conséquent le mercure qui contrebalance cette pression dans le tube vide du baromètre, doit s'y élever à une moindre hauteur. Si la densité de l'air étoit la même à toutes les élévations, c'est-à-dire, si l'air contenoit toujours, sous le même volume, la même quantité de matière pesante, il seroit facile de calculer la loi suivant laquelle la colonne de mercure devoit diminuer à mesure qu'on s'élève; car, lorsque le baromètre est à 0<sup>m</sup>, 760, et la tempéra-

ture de l'air à  $0^{\circ}$ , on trouve par expérience qu'il faut s'élever de  $10^{\text{m}},5$  pour faire baisser le mercure de 1 millimètre ; de sorte que , dans ces circonstances , un cylindre de mercure d'un millimètre de hauteur pèse autant qu'un cylindre d'air de même base , et dont la hauteur seroit 105 millimètres ; c'est en effet ce que l'on confirme en pesant comparative-ment des volumes égaux d'air et de mercure. Par consé-quent , si les mêmes circonstances régnoient dans l'atmosphère à toutes les élévations , chaque millimètre contenu dans la colonne barométrique  $0^{\text{m}}, 760$ , répondroit à une hauteur d'air de  $10^{\text{m}},5$ , et la hauteur totale de l'atmosphère seroit égale à 760 fois  $10^{\text{m}},5$ , ou  $7980^{\text{m}}$ , environ 4000 toises : mais cette élévation est fort au-dessous de la réalité ; car il y a sur la terre des montagnes presque aussi hautes que cette limite ; par exemple , le Chimborazo en Amérique ; et il s'en faut bien qu'elles atteignent les confins de l'atmosphère , puisque l'on voit souvent des nuages et même des oiseaux s'élever fort au-dessus de leurs sommets. L'erreur de notre calcul vient de ce que nous n'avons pas eu égard à une des propriétés physiques de l'air , qui est sa compressibilité. L'air est compressible , c'est-à-dire , qu'en pressant une masse d'air , on lui fait occuper des espaces successivement moindres ; de plus , il est élastique , c'est-à-dire , qu'il tend à reprendre son volume primitif lorsqu'il a été comprimé. Les couches inférieures de l'atmosphère doivent donc être plus comprimées que les supérieures , dont elles supportent le poids ; mais en vertu de leur élasticité , elles doivent résister à cette pression , et faire effort pour s'étendre. De là , il résulte que leur densité doit surpasser de beaucoup celle des couches supérieures. Cela devient sensible sur les hautes montagnes ; et lorsqu'on s'élève en aérostat à de grandes hauteurs , l'air devient si rare que l'on a beaucoup de peine à respirer. Aussi , pour faire baisser le mercure d'un millimètre , il ne suffit plus alors de s'élever de  $10^{\text{m}},5$  ; il faut une différence de niveau bien plus considérable , parce qu'un cylindre d'air de cette hauteur a réellement alors beaucoup moins de masse qu'il n'en auroit , pris à la surface de la terre. On a d'abord employé l'observation directe pour reconnoître la loi suivant laquelle s'opéroit cette variation de poids. En portant successivement un même baromètre à des élévations connues , on a pu en tirer une règle assez sûre pour conclure , d'après les seules observations du baromètre et du thermomètre , la différence du niveau de deux stations. Mais ce résultat , très-utile à la géographie et à l'histoire naturelle , n'a pu être établi avec certitude que lorsqu'on a connu par l'expérience toutes les causes physiques qui peuvent influencer sur la pression de l'air à diverses hauteurs. On

le trouve , avec détail , dans le 3.<sup>e</sup> volume de mon *Astronomie*.

Le baromètre , rendu portatif comme il l'est aujourd'hui , est indispensable au naturaliste voyageur , pour fixer la hauteur à laquelle existent les plantes , les animaux ou les minéraux qu'il observe. Car , pour les animaux et les plantes , le décroissement de chaleur qui se fait de bas en haut dans l'atmosphère , limite chaque espèce , dans chaque climat , entre certaines zones de hauteur où elle trouve la température qui lui convient ; et quant aux minéraux , la connoissance de la hauteur absolue où ils existent , est le moyen le plus sûr de déterminer l'ordre de superposition de leurs couches , et de remonter ainsi à l'ordre dans lequel ils ont été successivement formés. (BIOT.)

**BAROMÈTRE ANIMÉ.** On a donné ce nom à la **MISGURNE FOSSILE.** (B.)

**BAROMETZ.** Racine d'une espèce de **POLYPODE** de Tartarie (*Polypodium barometz*, Linn.), qui est très-lanugineuse , à laquelle on donne la forme d'un petit agneau , et sur laquelle on fait des contes qui ne méritent pas d'être rapportés. Elle porte aussi le nom d'**AGNEAU DE TARTARIE** ou de **SCYTHIE.** (B.)

**BAROSÉLÉNITE.** V. **BARYTE SULFATÉE.**

**BAROULO.** On donne ce nom au **BIHAI.** (B.)

**BAROUTOUS.** Nom d'une **TOURTERELLE DE CAYENNE.**

**BAROUTOUTOBANNA.** Nom caraïbe du **POLYGALA PANICULÉ.** (B.)

**BARRACOL.** Nom vénitien de la **RAIE MIRALET.** (B.)

**BARRALDEJE**, *Barraldeja*. Arbrisseaux de Madagascar à rameaux et à feuilles opposées , ces dernières parsemées de points transparens , qui , selon M. Dupetit-Thouars , forment un genre dans la décandrie monogynie , et dans la famille des nerpruns.

Les caractères de ce genre sont : calice urcéolé , à cinq découpures ; cinq pétales onguiculés ; cinq des dix étamines opposées aux pétales et plus longues que les autres ; ovaire inférieur à style plus long que les étamines. (B.)

**BARRALET.** On appelle ainsi la **JACINTHE À TOUPET** dans le midi de la France. (B.)

**BARRAS.** C'est le *galipot* , ou *résine du pin maritime.* (B.)

**BARRE.** Ancien nom indien de l'**ÉLÉPHANT.** C'est vraisemblablement de ce mot qu'est dérivé le nom de *Barrus* que les Latins ont ensuite donné à cet animal. V. **ÉLÉPHANT.** (S.)

**BARRE.** Poisson du genre **SILURE.** (B.)

**BARRE.** C'est le nom qu'on donne , en Normandie , à l'impulsion du flux qui fait remonter la Seine au-dessus de Rouen. (PAT.)

**BARRE DE MER.** Amoncèlement de graviers en forme de digue , qui se trouve à l'embouchure de quelques rivières , et qui est occasioné par les mouvemens opposés du courant de la rivière et des vagues de la mer, qui repoussent dans le lit de la rivière une partie des sables et graviers qu'elle roule avec elle.

C'est une barre de cette espèce qui empêche les gros vaisseaux d'arriver à Pétersbourg , et les force de s'arrêter dans le port de Cronstadt. On construit néanmoins des vaisseaux de ligne dans l'arsenal de Pétersbourg ; mais quand une fois ils en sont sortis , ils n'y rentrent plus. Pour leur faire passer la *barre* , on se sert d'un *chameau* : c'est une construction d'une grandeur immense , à fond horizontal , et tirant fort peu d'eau , à cause de sa vaste étendue. Elle est faite de deux parties , qu'on réunit , et qui embrassent le bâtiment ; et en vidant l'eau qu'on a introduite dans sa capacité , on rend le tout flottable sur une eau peu profonde. (PAT.)

**BARRELIÈRE**, *Barreliera*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie , et de la famille des acanthoïdes , dont les caractères consistent : en un calice divisé en quatre parties ; en une corolle monopétale , infundibuliforme , divisée en quatre parties inégales , dont une un peu échancrée ; en quatre étamines , dont deux plus grandes ; en un ovaire supérieur , surmonté d'un style filiforme , et d'un stigmate bifide ; en une capsule ovale-oblongue , biloculaire , qui s'ouvre avec élasticité en deux parties , et renferme deux ou trois semences dans chaque loge.

Ce genre comprend des sous-arbrisseaux et des herbes qui ont de grands rapports avec les CARMANTINES , les RUELLIES et les ACANTHES , et qui sont naturels aux parties chaudes de l'Amérique et de l'Inde. On en connoît une vingtaine d'espèces.

La plus remarquable de ces espèces est la BARRELIÈRE À LONGUES FEUILLES , dont le caractère est d'avoir les feuilles opposées , ensiformes , très-longues , rudes et armées de trois épines à leur aisselle. Elle passe pour un puissant diurétique. (B.)

**BARRÉRIE.** Synonyme de PORAQUÈBE. (B.)

**BARRES.** On nomme ainsi la partie du bord des mâchoires qui est dépourvue de dents dans le CHEVAL et les animaux du même genre , ainsi que dans les ruminans. Les rongeurs ont également des *barres* entre les incisives et les molaires.

Les *barres* sont aussi nommées *espaces interdentaires*. (DESM.)

**BARRES** (*Fauconnerie*). Bandes noires de la queue de l'ÉPERVIER. (S.)

**BARRI.** C'est un jeune COCHON mâle , dans le département de Lot-et-Garonne. (B.)

**BARRIS.** Quelques voyageurs indiquent , sous ce nom ,

un singe de la côte de Guinée en Afrique, et qui paroît être le **MANDRILL**, quoique cependant plusieurs naturalistes l'aient rapporté à l'espèce de l'**ORANG CHIMPANZÉ**. (DESM.)

**BARROS, BUCAROS** ou **BOUCARO**. Terre bolaire dont on fait en Portugal et en Espagne, des vases à rafraîchir. *V. ARGILE*. (PAT.)

**BARRUS** des Latins. *V. BARRE*. (DESM.)

**BARS** ou **BARSCH**. Nom allemand de la **PERCHE**. (B.)

**BARTALAI**. On donne ce nom au **CHARDON FÉROCE** (*cnicus ferov*, Linn.) dans le midi de la France. (B.)

**BARTAVELLE**. *V. PERDRIX*. (V.)

**BARTHOLINE**, *Bartholina*. Genre établi par R. Brown pour placer l'**ORCHIS PECTINÉ** de Willdenow. Ses caractères sont : corolle en casque ; le pétale intérieur réuni au nectaire ; nectaire pourvu d'un éperon au-dessus de sa base ; l'étamine portant deux glandes qui recouvrent en partie extérieurement les lobes de l'anthère.

Adanson avoit donné ce même nom au genre depuis appelé **TRIDAX**. (B.)

**BARTONIE**, *Bartonia*. Plante bisannuelle de l'Amérique septentrionale, à feuilles alternes, à demi amplexicaules, à fleurs blanches, grandes, solitaires dans les aisselles des feuilles, qui seule constitue, selon Purch (Flore de l'Amérique septentrionale), un genre dans l'icosandrie monogynie.

Les caractères de ce genre sont : calice à cinq divisions ; corolle polypétale ; réceptacle portant un double rang de semences ; capsule cylindrique à une loge, fermée par un opercule de trois ou de cinq valves.

Cette plante est figurée pl. 1487 du *Botanical Magazine* de Curtis. (B.)

**BARTONIE**, *Bartonia*. Plante de Pensylvanie, qui, en apparence, se rapproche du **BUFFONE**, mais qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie. Elle offre pour caractères : un calice à quatre folioles ; une corolle campanulée à quatre divisions persistantes ; quatre étamines ; un ovaire supérieur à style ; une capsule à une loge, et deux valves polyspermes. (B.)

**BARTRAME**, *Bartramia*. Genre de plantes de la dodécandrie monogynie, d'abord constitué par Linnæus, mais qui avoit été ensuite réuni aux **LAPPULIERS**. Gærtner l'a rétabli, sous la considération que le fruit est formé de trois à quatre petites coques biloculaires, et que les semences sont adnées aux parois des coques.

C'est une plante annuelle de l'Inde, qui a les feuilles alternes, entières ou lobées, dentelées, et les fleurs axillaires et terminales. Toutes ses parties sont couvertes de poils, et ses fruits hérissés d'épines recourbées.

Bridel a donné le même nom à un genre qu'il a établi dans la famille des MOUSSES, et dont les caractères consistent : à avoir un périsme externe, à seize dents; en forme de coin; un péristome interne formé d'une membrane plissée; des fleurs hermaphrodites. Il a pour type le BRY POMMIFORME. V. CÉPHALOXIS. (B.)

**BARTSIE**, *Bartsia*. Genre de plantes établi par Linnæus, mais réuni par Lamarck et autres botanistes français, avec les COCRÈTES (*Rhinanthus*, Linn.). Il a pour caractères: un calice bilobé, émarginé, coloré: une corolle, moins colorée que le calice, à lèvres supérieure très-longue; une capsule à deux loges.

Willdenow rapporte aux *bartsies* cinq espèces, parmi lesquelles on remarque:

La **BARTSIE ROUGE**, qui a les feuilles alternes, linéaires, bidentées de chaque côté; elle est vivace, et se trouve dans l'Amérique septentrionale, où je l'ai observée croissant dans les lieux les plus arides. C'est la GÉRARDE PÉDICULAIRE de Walter, *Flora Caroliniana*.

La **BARTSIE VISQUEUSE**, qui a les feuilles caulinaires, alternes, lancéolées, dentées, et les feuilles florales latérales et écartées. Elle est annuelle, et se trouve dans les marais des parties froides de l'Europe.

La **BARTSIE PÂLE**, qui a les feuilles alternes, lancéolées, très-entières, et les fleurs ovales, dentées. Elle se trouve en Sibérie et à la baie d'Hudson.

La **BARTSIE GYMNANDRE**, qui est diandre, dont les feuilles radicales sont doubles; la tige, souvent bifeuille, a un seul épi linéaire, obtus, composé de verticilles serrés, accompagnés de bractées. Elle se trouve dans le nord de l'Europe et de l'Amérique. C'est le genre GYMNANDRE de Pallas, et LAGOTIS de Gærtner. V. ces mots.

Quant à la *bartsie des Alpes*, V. au mot COCRÈTE. (B.)

**BARTUMBER**. Nom allemand de la PERSEGUE UMBRE. (B.)

**BARU** ou **DAUN BARU**. C'est à Madagascar la KETMIE À FEUILLES DE TILLEUL, dont l'écorce sert à faire des cordes. (B.)

**BARUCE**. C'est dans Clusius le fruit du SABLIER. (B.)

**BARVASCO**. Nom du JACQUINIER ARMILLAIRE dans les Antilles. (B.)

**BARYOSMA TONGO**. C'est dans Gærtner le fruit du COUMAROU d'Aublet. (B.)

**BARYTE** ou **TERRE PESANTE**. Cette substance, considérée comme un corps simple jusqu'à la découverte du *potassium* et du *sodium*, avoit été regardée d'abord comme

une modification de la chaux. Bergman, ayant reconnu que c'étoit une terre d'une nature particulière, lui donna le nom de *terre pesante*, que Kirwan a traduit par celui de *baryte*, qui signifie la même chose, et qui a été depuis adopté par tous les chimistes. C'étoit la cinquième de celles que l'on connoissoit alors. Le nombre s'en est beaucoup accru. Voyez TERRES.

La grande pesanteur de la baryte avoit fait soupçonner à Lavoisier qu'elle pouvoit être un oxyde métallique. La conjecture de cet homme de génie, qui a fait faire de si grands pas à la science, encore en deuil de sa perte, a été réalisée par un savant, sir Humphry Davy, qui a reculé de nouveau les bornes de nos connoissances. Le *barium* est susceptible de deux degrés d'oxygénation; le *protoxyde* ou premier degré, est le seul sous lequel on le trouve dans la nature, en combinaison soit avec l'acide carbonique, soit avec l'acide sulfurique. V. BARYTE CARBONATÉE et BARYTE SULFATÉE.

MM. Fourcroy et Vauquelin sont les premiers qui aient obtenu cet oxyde à l'état de pureté. Il est blanc-gris, plus caustique que la strontiane, verdit le sirop de violettes et rougit la couleur de curcuma : mis en contact avec l'oxygène à une température voisine de la chaleur rouge, il absorbe une grande quantité de ce gaz, il est infusible, se combine avec le soufre, absorbe facilement l'acide carbonique et l'eau contenus dans l'air. Ce liquide en dissout à la température de dix degrés environ un quarantième de son poids. Il a une si grande affinité avec l'acide carbonique, que si on souffle sur de l'eau de baryte, il s'y forme sur-le-champ une pellicule de carbonate.

Avec l'acide sulfurique, il forme à l'instant un sel insoluble, ce qui rend l'eau de baryte un excellent réactif pour reconnoître la présence de cet acide dans les eaux minérales; car la moindre quantité qu'elles en contiennent, produit un précipité sensible.

On l'obtient dans les laboratoires en décomposant par le feu, dans un creuset de platine ou de terre, le nitrate de baryte.

Le *deutoxyde* de *barium* est d'un gris-verdâtre, et n'a pas d'action sur l'oxygène; la plupart des corps combustibles le font repasser à l'état de protoxyde, et le soufre formé avec lui un protosulfate. V. la Chimie de Thenard.

Les propriétés du *barium* sont presque inconnues. On sait seulement qu'il est solide à la température ordinaire et plus pesant que l'eau, qu'il s'amalgame avec le mercure, etc. Son affinité pour l'oxygène est si grande, qu'exposé au contact de l'air, il s'y réduit en poudre immédiatement. V. la Chimie de Thenard.

BARYTE CARBONATÉE, CARBONATE DE BARYTE OU

**PROTOXYDE DE BARIUM**, Thenard; Baryte aérée, Spath pesant aéré, De Born; *Witherit*, Werner; Withérite, Brochant; *Barolite*, Kirwan).

Cette substance, dont la pesanteur spécifique et la dureté sont à peu près les mêmes que dans la baryte sulfatée, en diffère par sa structure et par son infusibilité, indépendamment de sa composition. Elle est de plus soluble dans l'acide nitrique affaibli, en y formant d'abord un dépôt blanc.

Elle a pour forme primitive un rhomboïde obtus (Haüy); sa cassure transversale est écailleuse, et légèrement ondulée, avec un aspect un peu gras. Sa poussière, jetée sur un charbon ardent, devient luisante dans l'obscurité.

On en connoît plusieurs variétés de formes déterminables; mais elle se rencontre plus ordinairement sous celle de masses concrétionnées, ou mamelonnées, à tissu fibreux, translucides et d'une couleur blonde, analogue à celle de la corne.

M. Haüy en décrit trois des premières, qui sont :

1.<sup>o</sup> La *baryte carbonatée prismée*; prisme hexaèdre régulier, terminé par deux pyramides droites, du même nombre de faces;

2.<sup>o</sup> La *baryte carbonatée annulaire*; le même prisme hexaèdre, sans pyramides, dans lequel les arêtes, au contour de chaque base, sont remplacées chacune par une facette;

3.<sup>o</sup> Enfin, le *baryte carbonatée triannulaire*, qui n'est qu'une modification de la précédente, et dans laquelle les deux bords horizontaux des facettes disposées en anneaux sont remplacés par de nouvelles facettes.

La baryte carbonatée d'Angleterre contient, suivant une analyse de M. Vauquelin : baryte, 74,5; acide carbonique, 22,5; et point d'eau.

D'après l'analyse faite par feu Pelletier, d'une variété du même minéral, que M. Patrin croit être un fragment de celle qu'il a rapportée de Sibérie, elle contiendrait : baryte, 62; acide carbonique, 12, et eau, 16.

La baryte carbonatée a été trouvée d'abord en Angleterre, à Anglesarck, près de Chorlet, dans le Lancashire, où elle occupe la partie supérieure d'un filon d'une montagne composée de couches de grès, de schiste argileux et de houille. Elle y est accompagnée de baryte sulfatée, de plomb sulfuré, de zinc oxydé et de zinc sulfuré. (Watt, Ann. de Ch., t. 11, pag. 321.) M. Patrin en a rapporté un échantillon de la mine d'or de Zmeof en Sibérie. On en a rencontré depuis dans le fer spathique de la mine de Steinbauer, près de Neuberg, dans la Haute-Styrie; dans un filon de plomb sulfuré, à Saint-Asaph, dans le pays de Galles. Elle existe également dans les veines de plomb qui traversent la pierre calcaire stratiforme, reposant sur le grès rouge, à Alston dans le Cum-



berland, et à Wellhope, Arkendal et Dufton dans le comté de Durham, ainsi qu'à Merton Fell dans le Westmoreland, et à Snailback, dans le Shropshire (*Jameson*). On en indique aussi à Léogang, pays de Salzbourg.

Le docteur Withering est le premier qui ait fait connoître le minéral d'Anglesarck, et indiqué sa véritable nature; et c'est pour cette raison que le célèbre Werner l'a nommé *Witherit*.

Pris intérieurement, le carbonate de baryte est un poison très-actif. Dans plusieurs districts de l'Angleterre, et notamment dans le Cumberland, on s'en sert pour détruire les rats. La dissolution du muriate de baryte a été employée en médecine dans le scrophule.

**BARYTE SULFATÉE**, SULFATE DE BARYTE ou PROTO SULFATE DE BARIUM, Thénard; anciennement nommé *Gypse pesant*, et *Spath séléniteux*, par Romé-DeLisle, vulgairement *Spath pesant*; *Schwerspaht*, Werner; *Barosélénite*, Kirvan; *Barytite*, Delamétherie.

Le caractère essentiel de la baryte sulfatée, celui qui la distingue en particulier de la strontiane sulfatée, avec laquelle elle a des rapports si nombreux, est tiré de sa forme primitive qui est un prisme droit rhomboïdal, dont les pans font entre eux des angles de  $101^{\circ} 32' 13''$  et  $78^{\circ} 27' 47''$ . On l'obtient facilement des masses laminaires de cette substance.

Le grand angle du prisme droit de la strontiane sulfatée est de  $104^{\circ} 48'$ ; ce qui donne lieu à des formes secondaires, dont les angles sont très-différens, malgré l'analogie qu'elles conservent avec celles de la baryte sulfatée.

Sa pesanteur spécifique varie de  $4,298\frac{1}{4}$  à  $4,4712$ ; elle raye la chaux carbonatée, mais elle est rayée par la chaux fluatée: sa réfraction est double en regardant à travers d'une des bases et d'une face oblique à l'axe du prisme.

Soumise à l'action du feu du chalumeau, elle s'y fond en un émail blanc, solide, mais qui tombe en poudre au bout de quelques heures.

Réduite en poudre par la calcination et exposée à une vive lumière, elle devient phosphorique dans l'obscurité. *V.* plus bas *baryte sulfatée radiée* ou  *pierre de Bologne*.

Les couleurs de la baryte sulfatée sont peu variées; ses cristaux sont quelquefois limpides, et plus ordinairement blanchâtres et jaunâtres ou d'un gris-verdâtre et translucides; les masses lamelleuses et les variétés crêtées, concrétionnées et compactes, sont blanchâtres, ou grises, ou jaunâtres, ou rougeâtres.

On reconnoît communément ce minéral à sa grande pesanteur, propriété à laquelle il doit le nom de *spath pesant*

qu'il porte dans la plupart des traités de minéralogie, mais qui ne suffit cependant pas seul pour le faire distinguer de la strontiane sulfatée, du scheelin ferruginé, de certaines variétés de plomb carbonaté, etc.

Suivant M. Chenevix, 100 parties de sulfate de baryte pur contiennent : baryte , 76 ; acide sulfurique , 24.

Le docteur Withering a trouvé dans une variété de ce minéral 67,2 de baryte, et 32,8 d'acide sulfurique, et M. Klaproth a retiré de la variété granulaire de Pegau, en Styrie : 60 de baryte, 30 d'acide et 10 de silice, résultat très-voisin du précédent, surtout en faisant abstraction de la silice qui n'est pas essentielle à la composition.

La baryte sulfatée renferme quelquefois une petite quantité de strontiane. M. Klaproth en a trouvé environ un centième dans la baryte sulfatée laminaire de Freyberg.

*Variétés de formes.* La baryte sulfatée semble vouloir rivaliser pour l'abondance des formes avec la chaux carbonatée. Le nombre des formes cristallines connues de cette substance, n'étoit que de treize à l'époque de la publication du *Traité de Minéralogie* de M. Haüy ; il s'élève aujourd'hui à plus de soixante.

La plus grande partie de ces nouvelles variétés vient d'Auvergne, et elles sont le résultat des recherches de MM. Mabru et Delaizer ; elles ont cela de remarquable, qu'en général elles se présentent plus communément sous la forme de prismes, comme les cristaux de strontiane sulfatée, que sous celle de solides aplatis ou de tables, comme les variétés de baryte sulfatée provenant des mines de la Saxe, de celles du Hartz, etc. On en rencontre cependant aussi d'analogues à ces dernières dans le même pays.

Le volume des cristaux de baryte sulfatée varie beaucoup. On en trouve en Angleterre dans les mines de plomb du Cumberland, de Durham et de Westmoreland, qui sont également remarquables par la netteté de leurs formes, leur belle transparence et leur grosseur ; plusieurs d'entre eux ont jusqu'à six pouces de longueur, sur environ deux pouces d'épaisseur. Il en existe de très-beaux dans la superbe collection de M. le marquis de Drée.

Les variétés déterminables que l'on rencontre le plus fréquemment dans les cabinets, sont les suivantes :

1. Baryte sulfatée *trapézième*, vulgairement *spath pesant en table* ; prisme rectangulaire très-aplati, déprimé, dont les pans latéraux sont remplacés par des biseaux.

On l'a comparée aussi quelquefois à un octaèdre rectangulaire, dont les deux sommets auroient été tronqués parallèlement à la base.

2. Baryte sulfatée *epointée* ; la variété précédente, dont les angles solides sont tronqués.

3. Baryte sulfatée *apophane* ; le prisme droit rhomboïdal de la forme primitive, avec des facettes triangulaires à la place des angles solides obtus.

4. Baryte sulfatée *rétrécie* ; la forme primitive augmentée de deux facettes verticales qui remplacent les deux arêtes longitudinales du prisme les plus voisines.

5. Baryte sulfatée *raccourcie* ; dans celle-ci ce sont les arêtes les plus éloignées qui sont remplacées par des facettes verticales.

6. Baryte sulfatée *binaire* ; octaèdre cunéiforme très-allongé.

La baryte sulfatée *primitive* s'y rencontre également, mais plus rarement que les précédentes.

Les cristaux et la variété *laminaire* appartiennent au *Spath pesant commun* des minéralogistes étrangers ; *Geradschaaliger Schwerspath*, spath pesant testacé, à lames droites, Werner ; *Gemeiner Baryt*, Karsten ; Barosélénite feuilletée de Kirwan.

Les autres variétés de baryte sulfatée non déterminables géométriquement, sont :

1. Baryte sulfatée *crétée*, que l'on a nommée aussi *spath séléniteux lenticulaire*, ou en crêtes de coq (*Krummschaaliger Schwerspath*, W.) ; c'est une des plus communes : elle est composée de cristaux déformés ou de lames arrondies, placées de champ, et qui forment des masses quelquefois assez considérables, dont la couleur varie, du blanc à l'incarnat, au rouge et au brun ; quelquefois cette dernière couleur n'est que superficielle.

2. Baryte sulfatée *bacillaire* (*Stangenspath*, W.) ; en prismes arrondis, d'un blanc-nacré ou jaunâtre, et sillonnés dans le sens de leur longueur par des stries ou des cannelures plus ou moins profondes.

Cette variété, qui est rare, se trouve en Saxe, près de Freyberg, dans la mine de Lorenzgegastrum, et en Angleterre, dans le Derbyshire. On l'a souvent confondue avec le plomb carbonaté bacillaire ; mais elle est sensiblement plus dure, insoluble dans l'acide nitrique, et ne noircit pas à l'approche d'un sulfure alkalin. V. PLOMB CARBONATÉ.

3. Baryte sulfatée *radiée* ou *Pierre de Bologne*, *Bologneser spath*, Werner.

Cette pierre jouissoit autrefois d'une grande célébrité, à cause de la propriété qu'elle a de paroître lumineuse dans les ténèbres, après avoir été calcinée : propriété qui lui est com-

mune avec beaucoup d'autres substances minérales, mais qu'on croyoit alors lui être particulière.

On trouve cette pierre en petits rognons ovoïdes, dans les couches d'argile et de marne du *monte Paterno*, à une lieue de Bologne. Ils sont ordinairement couverts d'une croûte grise et argileuse; mais l'intérieur est vitreux, et communément il offre des stries qui vont du centre à la circonférence, comme on l'observe dans les pyrites des couches de craie, et, en général, dans les autres minéraux cristallisés sous une forme globuleuse. La même montagne et les collines voisines contiennent d'autres rognons qui sont de nature gypseuse, et dont on fait du plâtre.

Voici comment on raconte la découverte de sa phosphorescence. Vers le commencement du siècle dernier (en 1630) un cordonnier de Bologne, nommé Vincent Carraciolo, qui soupçonnoit, d'après la grande pesanteur et l'éclat de cette pierre, qu'elle contenoit de l'argent, la soumit à l'épreuve du feu; mais, au lieu du brillant métallique qu'il cherchoit, il n'obtint qu'une lueur rougeâtre, que la pierre calcinée répandoit dans les ténèbres. Il en fut moins réservé à publier le résultat de son expérience, que les physiiciens s'empresèrent de répéter.

Quand le célèbre minéralogiste Ferber se trouvoit à Bologne, en 1771, un particulier avoit imaginé de pulvériser cette pierre et d'en faire, avec du mucilage de gomme adragante, une pâte dont il formoit des étoiles. Il les faisoit ensuite calciner, et ces étoiles, qui étoient lumineuses dans l'obscurité, étoient regardées comme de petites merveilles. L'on a donné à cette préparation le nom de *phosphore de Bologne*.

La pierre de Bologne calcinée, conserve, dit-on, pendant des années entières, la propriété de devenir lumineuse; il suffit, pour cela, de la présenter un instant au soleil. Mais si l'on répète cette opération trop souvent, le même effet n'a plus lieu. Pour lui rendre cette propriété, il faut la faire calciner de nouveau.

4. Baryte sulfatée *concrétionnée-fibreuse* (*Fasriger Schwer-spath*, W.); en masses arrondies, tuberculeuses et composées de mamelons, à tissu fibreux et radié, dont la couleur varie du blanc jaunâtre au roussâtre et au brun: se trouve à Chaud-Fontaine, près de Lutlich, pays de Liège; et à Neu-Leinengen, dans le Palatinat.

5. Baryte sulfatée *lamellaire*; en petites lames droites formant, par leur assemblage, des masses dont la cassure est analogue à celle des marbres primitifs.

C'est à cette apparence, jointe à sa grande pesanteur et à

ses rapports avec les substances métalliques dans le sein de la terre, qu'elle a du le nom de *marmor metallicum*, qui lui a été donné par Cronstedt et par Vallerius.

6. Baryte sulfatée *granulaire* (*Korniger Schwerspath*, W.); en masses blanchâtres composées de grains plus ou moins fins, ressemblant à certains grès et faciles à séparer, friables. Elle est en lits, avec la galène, la blende, la pyrite de fer et de cuivre, à Pégau en Styrie, et au Hartz; avec la galène, à Pesey en Savoie, et en Sibérie.

Celle de Pégau contient dix centièmes de silice.

7. Baryte sulfatée *compacte* (*Dichter Schwerspath*, W.); sa cassure est terreuse, terne; elle est opaque ou faiblement translucide et de couleur variée; ordinairement blanchâtre, ou grisâtre, quelquefois jaune d'ocre et rougeâtre. Elle se trouve à Pesey et à Servoz en Savoie; en Saxe et en Angleterre.

8. Baryte sulfatée *terreuse* (*Schwerspath Erde*, W.); friable ou pulvérulente, d'un blanc mat, âpre au toucher.

Les mineurs du Derbyshire nomment *Cawk* une variété terreuse compacte, blanche, à grain fin et qui se coupe comme la craie: les vernis de plomb du Staffordshire en renferment. Il en vient également de Freyberg en Saxe, de Miez en Bohême, et de Constein en Westphalie.

On prépare avec cette substance une couleur blanche qui ne noircit pas quand elle est exposée à des émanations sulfureuses, comme le fait le blanc de plomb; elle sert aussi, dans les laboratoires des chimistes, à la préparation de la baryte. On dit que les Chinois la font entrer dans la composition de leur porcelaine, et que la variété qu'ils emploient à cet usage, sous le nom de *chekao*, est semblable à la pierre de Bologne.

La baryte sulfatée, quoique répandue assez abondamment, ne forme point de montagnes, et ne se trouve que très-rarement en couches (*Brongniart*). C'est une des substances que l'on rencontre le plus communément dans les veines métalliques, où elle est associée au quartz, à la chaux carbonatée ou fluatée, au plomb, au zinc, au cuivre, au fer et à l'antimoine sulfuré, au cuivre gris, etc. On la trouve aussi seule, en filons ou en veines, dans des roches de première formation, comme en Auvergne, non loin de Clermont-Ferrand, et notamment à Royat, aux environs de Champeix, près du village de Coude, à la Courtade et dans plusieurs autres endroits de la même province et aux environs de Nantes. D'autres fois elle est engagée dans l'argile, etc. La France, l'Allemagne, l'Angleterre, et en général tous les pays à mines, renferment des cristaux ou des masses

de cette substance. Les plus limpides viennent d'Angleterre; ceux d'Auvergne sont communément jaunâtres. M. Rozière en a trouvé en Egypte, dans le Mokattan. On la rencontre également dans les déserts de la Lybie. (LUC.)

Les mines où elle est la plus abondante, sont celles de Saxe, du Hartz, de Hongrie, de Transylvanie, la mine d'argent aurifère de Ziméof en Sibérie; les mines de mercure d'Almaden en Espagne, celles du pays de Deux-Ponts, du Palatinat, etc. (LUC.)

Elle est communément en masses irrégulières; mais on la trouve aussi cristallisée, soit en octaèdres très-allongés, soit en lames ou tables plus ou moins épaisses, quelquefois rhomboïdales, plus souvent hexagones et octogones, avec les bords en biseau. (V. plus haut.) Ses cristaux présentent quelquefois des accidens singuliers.

Dans les échantillons, par exemple, qui viennent de Saxe, on en voit en tables hexagones, dont la bordure est blanche, et dont le milieu présente un rhombe de couleur noirâtre: quelquefois c'est l'inverse.

La même chose se voit dans les échantillons qui viennent des mines de mercure; les tables ont une bordure blanc de lait, et le centre est d'un beau rouge de cinabre: c'est aussi quelquefois l'inverse.

Ces cristaux sont ordinairement posés de champ, et leur grandeur varie depuis quelques lignes jusqu'à deux pouces de diamètre; mais les cristaux du même groupe, et en général du même gîte, sont d'une grandeur à peu près égale.

A Schemnitz en Hongrie, ce sont des lames rhomboïdales dont le centre est diaphane et d'une couleur bleuâtre, tandis que la bordure est opaque et d'un blanc mat.

En Transylvanie, ce sont des lames hexagones qui renferment des rhombes concentriques: leur centre est plus diaphane que les bords; leur couleur est blanchâtre; on en a aussi trouvé de bleues à Offenbanya.

A Freyberg en Saxe, et au Ramelsberg dans le Hartz, ce sont des groupes de tables rectangulaires posées de champ, et très-serrées les unes contre les autres; leur couleur est le blanc d'ivoire. Elles sont ordinairement parsemées de pyrites; on en a trouvé, dans les anciens travaux, des groupes de cinq à six livres de la plus grande beauté.

Le Hartz en a fourni aussi en cristaux plus distincts, qui avoient jusqu'à six pouces de longueur.

La mine d'antimoine de Massiac en Auvergne, en produit aussi d'un volume très-considérable; ils sont demi-transparens et d'une couleur fauve; ils servent de gangue à de lon-

gues aiguilles de sulfure d'antimoine. Ceux de Royat, près de Clermont, sont aussi très-grands et d'une forme très-régulière.

La mine d'argent aurifère de *Zneof*, ou Schlangenberg, dans les monts Altaï en Sibérie, contient beaucoup de spath pesant, ordinairement informe; et il sert de gangue très-souvent à l'or et à l'argent natifs: il est d'un blanc de porcelaine et quelquefois gris d'ardoise, confusément cristallisé comme les marbres salins. Il se présente très-rarement en cristaux réguliers; les échantillons que j'en ai vus dans plusieurs voyages que j'ai faits à cette mine, ne m'ont offert que de petites lames blanchâtres de cinq à six lignes de diamètre, parfaitement planes, et sans biseau sur les bords, qui sont coupés net; les unes sont rhomboïdales, les autres ont leurs angles tronqués.

Je n'ai trouvé le spath pesant dans aucun autre lieu de la Sibérie, quoique j'y aie voyagé pendant plus de huit ans, depuis les monts *Ourul* jusqu'au fleuve *Amour*.

Le spath pesant *en végétation* (*spathum erucæforme*), se trouve dans le Northumberland; ce sont de petites ramifications analogues à celle du *flos ferri*. V. ARRAGONITE.

Dans le comté de Sommerset, on trouve du spath pesant en boules dont l'intérieur est lamelleux, et la surface hérissée par les angles des lames dont elles sont composées.

C'est également sous une forme globuleuse que se trouve la fameuse *Pierre de Bologne*. V. plus haut. (PAT.)

BARYTE SULFATÉE FÉTIDE (*Lapis hepaticus* ou pierre puante, Cronstedt; Baryte hépatique, De Born; *Hepatic*, Karsten).

Elle exhale, par la percussion ou la raclure, une odeur fétide, semblable à celle de la chaux carbonatée à laquelle elle est analogue; ses autres caractères sont les mêmes que ceux de la baryte sulfatée ordinaire.

La Baryte sulfatée fétide est *lamellaire* et *granulaire*, ou *semi-compacte*.

Elle constitue des filons entiers, dans les Alpes. M. Héricart de Thury l'a trouvée associée au plomb sulfuré, sur la montagne du Labyrinthe, dans les travaux faits par les Romains, au pied du mont Saint-Bernard. On en trouve aussi à Buxton dans le Derbyshire, à Konsberg en Norvège, à Andrarum en Suède, et à Lublin en Gallicie. (LUC.)

BARYTITE, Delaméthéric. V. BARYTE SULFATÉE.

BARYTO-CALCITE. Nom donné par Kirwan à une chaux carbonatée grise, en masses sphériques et à tissu fibreux, qui, d'après une analyse de Bergman, contiendrait huit centièmes de baryte carbonatée.

M. Schumacher a décrit sous le même nom un minéral blanc-bleuâtre, assez éclatant, faisant effervescence avec l'acide nitrique et susceptible de fournir des fragmens rhomboïdaux, qu'il a observé à Kousberg, dans la mine de Julian-Haab.

Il pense que ce pourroit bien être une variété de strontiane carbonatée; et cependant les caractères qu'il lui accorde ne paroissent pas motiver ce rapprochement. (LUC.)

**BARYXYLE**, *Baryxylum*. Grand arbre à feuilles pinnées, à folioles petites, oblongues, obtuses, très-entières, glabres; à fleurs jaunes, disposées en grappes terminales, qui forme un genre dans la décandrie monogynie et dans la famille des légumineuses.

Ce genre offre pour caractères: un calice de cinq folioles ovales, oblongues et caduques; cinq pétales plissés, rugueux, à onglets charnus et velus; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate horizontal et concave; un légume épais, obtus, un peu courbe, glabre et polysperme.

Le baryxyle se trouve sur les hautes montagnes de la Cochinchine. Son bois est droit et très-solide; il est roux et si dur, qu'on lui donne ordinairement, dans le pays, le nom de *bois de fer*. Ces qualités sont exprimées par le nom de cet arbre, *baryxylon*, signifiant en grec *bois pesant*. On l'emploie à la construction des ponts et des colonnes destinés à supporter de grands poids.

**BASACARAGUAY**. Nom que porte, au Paraguay, le TROGLODYTE de Buenos-Ayres. V. l'article des TROGLODYTES.  
(v.)

**BASAL**. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, dont les caractères sont d'avoir: un calice à cinq divisions; cinq pétales; cinq étamines; un ovaire supérieur surmonté d'un style très-petit; une baie ronde, contenant un noyau à amande blanche.

Ce genre contient deux espèces, figurées par Rheed, (*Hort. mal.* 5, tab. 11 et 12, qui se distinguent en ce que la première a les pétales arrondis, et que la seconde les a pointus. Ce sont des arbustes toujours verts, dont les feuilles sont alternes, les fleurs en grappes latérales et très-odorantes; les fruits sont utiles dans la frenésie, contre les vers, etc.: ils croissent dans les terres sabloneuses de la côte de Malabar. La decoction des feuilles de la première espèce, mêlée de gingembre, soulage les maux de gorge: ses amandes tuent les vers. Les feuilles de la seconde, ainsi en decoction, raffermissent les gencives, et son écorce bouillie avec la graine



de cumin , dans le petit lait , fournit un gargarisme qui guérit les aphtes et autres ulcères de la bouche. (B.)

**BASALTE.** Les anciens ont donné ce nom à une pierre dont la couleur noire et la dureté approchoient de celle du fer ; ils en fabriquoient des poids , des vases , des statues et d'autres ouvrages précieux. Suivant Pline , on admiroit surtout la figure du Nil, beaucoup plus grande que nature , accompagnée de seize petits enfans qui jouoient autour d'elle.

On ne sait ce qu'est devenue la statue originale ; mais il en existe une belle copie ancienne , en marbre blanc , dans les jardins du Vatican , d'après laquelle un habile artiste lyonnais , nommé Bourdict , fit à Rome , en 1690 , celle qu'on voit aux Tuileries , qui fait pendant avec celle du Tibre par le même artiste.

C'est aussi de *basalte* qu'est faite la fameuse statue colossale de *Memnon* , qu'on voit encore à Thèbes.

Strabon rapporte que l'on en trouvoit en colonnes dans la Haute-Égypte ; d'où les naturalistes , qui regardent comme des laves les masses prismatiques auxquelles les modernes donnent le nom de *basaltes* , ont conclu que le *basalte* des anciens étoit un produit du feu. Mais nous verrons bientôt que le *basalte* antique n'est pas le même que notre *basalte*. Il a bien quelques rapports avec lui par sa couleur ; mais il est moins aigre et plus facile à travailler que ce dernier , plus doux au toucher , et même à l'œil. Quand bien même il seroit prouvé que les substances travaillées anciennement sous le nom de *basaltes* seroient divisées en prismes , cela ne prouveroit pas encore l'identité des substances dont il s'agit.

On sait que plusieurs minéraux partagent cette propriété. Il existe , en Suède et ailleurs , des masses prismatiques d'une pierre noire à laquelle les Suédois donnent le nom de *trapp* , et qui se trouve dans des circonstances géologiques propres à éloigner toute idée de volcanicité. Elle appartient , au contraire , aux terrains de première formation , et est principalement composée d'amphibole.

Dolomieu rapporte le *basalte* antique à l'amphibole en masse , qui passe au granite dans certains morceaux. ( Voyez Journ. de Ph. , t. 37. ) M. Faujas est du même avis dans son Histoire naturelle des roches de *trapp*.

» On a classé , dit-il , sans raison parmi les *trapps* une pierre noire , dure , à pâte plus ou moins fine , employée de préférence par les anciens Egyptiens pour former les statues de leurs nombreuses divinités. La couleur sombre et égale de la pierre , la sévérité des formes , convenoient à l'austérité de leur culte ; et la grande dureté de cette pierre la rendoit , en quelque sorte , impérissable : la cupidité des conquérans n'avoit pas

d'intérêt à la détruire , puisqu'on ne pouvoit tirer aucun parti de la valeur de la matière , qui étoit nulle.

» Cette pierre , dont Pline et Strabon ont fait mention , et que le célèbre naturaliste romain désigna , d'après les Egyptiens , sous le nom de *basalte* , a donné lieu à de grandes discussions parmi les antiquaires , et plus particulièrement parmi les minéralogistes. Ces derniers ayant cru reconnoître , en raison de la couleur et de la dureté , cette même pierre , en voyant les laves compactes si abondamment répandues dans la Sicile et dans une grande partie de l'Italie , donnèrent à ces laves le même nom de *basalte* ; l'habitude prévalut , et l'on finit par regarder ces deux genres de pierre comme étant de la même nature , c'est-à-dire , qu'on les considéra comme le produit des volcans , quoique le *basalte* d'Égypte eût une origine bien différente.

» Une des causes qui contribua long-temps à maintenir cette erreur , c'est qu'après la conquête de l'Égypte par les Romains , beaucoup de statues égyptiennes , de vases et autres momumens en *basalte* , ayant été transportés à Rome , ce genre de curiosité fut très-recherché et devint , sous l'empereur Adrien , une sorte de passion , qui porta ces objets d'art à un prix très-élevé ; on restaura tout ce qui avoit éprouvé des accidens , avec de véritables *basaltes* volcaniques , que les sculpteurs anciens avoient la facilité de se procurer à peu de frais , dans les environs mêmes de Rome ; de sorte que , dans les temps postérieurs , lorsque des savans versés dans la connaissance des pierres portoient leurs regards sur ces parties réparées , sans y regarder de plus près , ils étoient induits en erreur , et , trompés par ces restaurations , bien postérieures au temps des Egyptiens , ils ne manquoient pas d'affirmer que ces peuples avoient employé , dans leurs ouvrages d'art , de véritables *basaltes* volcaniques ; et de là , peut-être , la fausse tradition que les Egyptiens et même les Romains avoient employé des pierres qu'ils pouvoient fondre et couler en moule.

» En dernière analyse , le *basalte* égyptien , le *basalte* de Pline et de Strabon n'appartiennent ni aux laves ni aux trapps , mais à un véritable granite , dont les grains , très-fins et très-atténués , sont masqués par des molécules très-abondantes d'hornblende. ( *Ouvrage cité* , p. 61 et suiv. )

En effet , l'on remarque sur plusieurs momumens un peu volumineux , le passage de la roche amphibolique et feldspathique que les Italiens nomment *granito nero e bianco* , au *basalte* à grain fin et compacte. La même transition s'observe , quoique plus rarement , du *basalte vert* à la roche d'amphibole vert lamelleux et de feldspath , qu'ils nomment *granito verde*. M. Wad , qui a décrit avec beaucoup de soin la matière des

monumens égyptiens en *basalte*, conservés dans le *Museum Borgianum*, à Velletri, pense qu'il y en a de deux sortes : l'une d'elles appartient, dit-il, aux montagnes primitives, et est composée, en grande partie, d'hornblende noire (amphibole), avec feldspath et quartz disséminés, et peut être rapportée à la syénite de Werner ; l'autre, de formation plus récente, ressemble en tout au basalte ou lave basaltine des Italiens, et à la substance nommée *basalte* par M. Werner. (Voyez sa *Dissertation*, imprimée à Velletri en 1794.) Nous ajouterons que le *basalte vert antique* est, pour le célèbre professeur de Freyberg, une variété de grunstein de première formation ; d'où il résulte que l'on a évidemment appliqué le nom de *basalte* à des substances très-différentes. On a été même jusqu'à le donner à certaines variétés de marbre noir, dont furent faits, du temps d'Adrien, divers monumens dans le style égyptien.

Agricola est le premier, parmi les modernes, qui ait nommé *basaltes* des pierres noires en forme de colonnes polygones, observées par lui à Stolpen et dans d'autres lieux de la Saxe. Ce sont principalement ces colonnes qui ont donné lieu aux discussions qui existent depuis si long-temps entre les minéralogistes, sur la question de savoir si les matières noires prismatiques qui recouvrent des sommités en Saxe et en Auvergne, et qui composent des masses si considérables en Irlande et dans d'autres pays, sont d'origine volcanique.

Nous n'entrerons pas dans l'examen de toutes les opinions qui ont été émisees à ce sujet par les naturalistes, partagés à cet égard en deux partis, sous le nom de *volcanistes* et de *neptuniens*, et à la tête desquels on voit, des deux côtés, des noms également célèbres. On les trouvera analysées dans la seconde partie de cet article, dont M. Patrin est l'auteur.

Nous devons seulement avertir ici que, jusqu'à ces derniers temps, tous les minéralogistes regardoient l'amphibole comme la base de cette roche, susceptible de se diviser en prismes, quelle que soit son origine, à laquelle ils donnent le nom de *basalte* ; mais que des observations récentes de M. Cordier lui ont fourni la preuve que c'est le pyroxène et non pas l'amphibole, qui forme, avec le feldspath et le fer titané, la base de ces substances, ainsi que celle des laves compactes ou poreuses ; que les laves prismatiques d'une couleur noire, sont presque entièrement composées de pyroxène et de fer titané, avec très-peu de feldspath ; le péridot y est simplement disséminé ; les laves, d'une couleur plus claire, contiennent davantage de ce dernier ; et enfin, il y a des laves entièrement feldspathiques. V. LAVES. Les *basaltes* de la Saxe, examinés sous ce rapport, lui ont offert les mêmes résultats, ainsi

que ceux de l'Auvergne et des autres parties de l'Europe.

L'on peut consulter, relativement à cette discussion, le savant Mémoire de M. Daubuisson sur les *basaltes* de la Saxe (Paris, Courcier, 1803), qui n'avoit pas vu, il est vrai, l'Auvergne à cette époque, et qui partage actuellement l'opinion répandue en France sur la volcanicité des *basaltes* de ce pays, mais qui a rassemblé dans son ouvrage toutes les raisons apportées, encore aujourd'hui, en Allemagne, contre cette même origine.

Nous devons avertir aussi que les formes prismatiques du *basalte*, que M. Patrin regarde comme le produit d'une véritable cristallisation, analogue, suivant lui, à celle des espèces minérales, ne sont considérées, par le plus grand nombre des minéralogistes et des géologues, que comme l'effet d'un retrait que le *basalte* auroit éprouvé, soit en se desséchant, s'il est le produit de l'eau, soit en se refroidissant, s'il est le résultat de la fusion.

*Caractères du basalte* (Mémoire de M. Daubuisson, p. 7 à 9). — La couleur du *basalte* est le noir-grisâtre plus ou moins foncé; lorsqu'il est poli et mouillé, il a un aspect bleuâtre. Dans quelques variétés, la couleur prend une teinte de vert; dans d'autres, de brun ou de rouge; dans le premier cas, le *basalte* se rapproche de la *wacke* ou du *grunstein*; dans le second, de la mine de fer argileuse.

Il se trouve en masses, en couches recouvrant des montagnes dont il forme ordinairement la cime; le plus souvent, ses masses ou couches sont divisées en prismes plus ou moins réguliers et qui ont plusieurs mètres de long (les plus beaux que nous connoissons sont ceux qui forment le monticule au pied duquel est bâtie la petite ville de Murat, en Auvergne, sur la route d'Aurillac à Saint-Flour [L.]): quelquefois elles sont divisées en plaques, ou en boules à couches concentriques. Quelques variétés présentent des cavités bulleuses, en plus ou moins grand nombre.

Sa cassure est ordinairement mate et presque terreuse (quelquefois foiblement brillante), mais à grains fins, passant à la conchoïde évasée, d'autres fois à l'inégale à gros grains. Il présente souvent des pièces séparées grenues. Il est difficile à casser lorsqu'il n'est pas fendillé. Les prismes, surtout lorsqu'ils sont petits, résonnent sous le marteau comme une enclume. Les fragmens détachés ont les bords d'autant plus aigus, que la cassure des prismes approche plus de la conchoïde; ce sont les plus durs et les plus compactes.

Sa dureté varie; les variétés dans lesquelles la cassure est conchoïde, donnent quelques étincelles au briquet; les autres se laissent attaquer au couteau: celles qui sont criblées de

cavités bulleuses, ont souvent quelque chose de sec et d'aigre au toucher.

Sa pesanteur spécifique est environ trois fois (3,065 suivant Klaproth) plus considérable que celle de l'eau. Les variétés poreuses sont plus légères.

Presque tous les *basaltes* agissent sur l'aiguille aimantée. D'après l'observation de M. Haüy, plusieurs possèdent la vertu polaire.

Exposé à l'action des élémens atmosphériques, il se décompose, plus ou moins facilement, en une terre grasse, de couleur noirâtre, et très-propre à la végétation. Les variétés les plus compactes, ces prismes semblables à du fer, paroissent résister à toute décomposition : celles qui sont criblées de cavités se décomposent souvent en une espèce de matière terreuse grisâtre, qui ressemble quelquefois à de la cendre et à une véritable argile d'un gris cendré, du moins en Auvergne [L.]. Soumis à l'action du feu des fourneaux de nos laboratoires, il se fond à environ 38 degrés du pyromètre de Wedgewood, d'après l'estimation de sir Hall : il s'y convertit en un verre d'un noir brunâtre ou verdâtre, et un peu translucide sur les bords. Ce verre, refondu et refroidi très-lentement, redonne une substance d'un aspect pierreux. Exposé au feu dans un creuset revêtu de poussier de charbon, le *basalte* se change en une masse grise, mate, criblée de petits trous et remplie de globules de fer.

MM. Klaproth et le docteur Kennedy ont analysé le *basalte*, et ils ont trouvé que sur cent parties il contenoit :

	Klaproth.	Kennedy.
Silice. . . . .	44,50	46
Alumine. . . . .	16,75	16
Oxyde de fer . . . . .	20,00	16
Chaux. . . . .	9,50	9
Magnésie. . . . .	2,25	0
Soude. . . . .	2,60	4
Eau . . . . .	2,00	5
Oxyde de manganèse . . . . .	0,12	0
Acide muriatique. . . . .	0,05	1
Perte. . . . .	2,23	3
	100,00	100

M. Klaproth a en outre trouvé un peu de carbone ; et dans les cinq parties d'eau de l'analyse du docteur Kennedy, sont comprises les substances gazeuses.

Nous ajoutons ici, d'après le même auteur, quelques mots sur la structure du *basalte*, et sur sa situation géologique.

La structure du *basalte* est quelquefois simple, c'est-à-

dire, d'apparence homogène; mais le plus souvent elle est *porphyrique*, et même assez fréquemment *porphyrique* et *amygdaloïde* tout à la fois. Elle est *porphyrique*, parce qu'au milieu de la masse ou pâte basaltique, on trouve des cristaux ou des grains d'amphibole, de péridot, de pyroxène, de mica, de feldspath, de fer magnétique, etc. Ces cristaux ou grains ont été formés en même temps que la masse basaltique; ils remplissent très-exactement la petite cellule qu'ils occupent; ils adhèrent à ses parois: ils sont assez régulièrement dispersés dans la masse, et presque jamais groupés. La structure de certains basaltes est *amygdaloïde*, quand il se trouve dans leur masse de petites cavités, tantôt tortueuses, tantôt sphériques ou ovoïdes, et quelquefois en si grande quantité que cette masse a l'air d'une éponge: ces cavités sont tantôt vides, tantôt remplies, soit en totalité, soit en partie, de diverses substances qui, suivant les uns, y ont été déposées par une dissolution qui y aura pénétré vraisemblablement par infiltration, et, suivant les autres, sont produites par la cristallisation, dans le temps de la consolidation de la masse). Quelquefois ces substances tapissent, sous la forme d'un simple enduit, les parois des cavités; d'autres fois, plusieurs couches, de nature souvent différente, s'y déposent les unes sur les autres, et forment des géodes et des agates; d'autres fois elles les remplissent entièrement: celles qu'on trouve le plus fréquemment dans les basaltes amygdaloïdes, sont des stéatites, de la terre verte, du spath calcaire, des zéolithes, du quartz, des calcédoines, etc.

Le *basalte*, considéré en grandes masses, se trouve divisé en grandes couches, qui se subdivisent en prismes, en tables, en boules, etc. Le nombre des faces de ces prismes est très-variable, de même que leur situation; cette dernière s'approche le plus souvent de la direction verticale; il y en a aussi de très-inclinés et même d'horizontaux; d'autres qui vont en divergeant d'un centre commun. Ils sont aussi assez souvent partagés de distance en distance par des fissures perpendiculaires à l'axe, qui les divisent en tronçons, dont une face est concave et l'autre convexe, et sont alors ce qu'on appelle *articulés*. Ces prismes, en se décomposant, donnent naissance à des boules composées de couches concentriques, au moins dans la partie voisine de la surface, etc.

Les couches ou masses de *basalte* sont souvent accompagnées de couches ou de masses de *wacke*, de *grunstein* et de *porphyrchiefer*. Ces substances minérales, prises ensemble, composent des montagnes, et ne se trouvent que dans le voisinage les unes des autres: de plus, elles passent les unes dans les autres par une série progressive de nuances intermédiaires,

et sont ainsi de même formation. La wacke est en couches minces sous le *basalte*, et le *grunsteinbasalt*, ordinairement par-dessus.

Enfin, considéré par rapport aux autres roches, le *basalte* les recouvre presque toujours et n'en est point recouvert : sa formation est donc moins ancienne ; il se trouve, le plus souvent, sur la sommité des montagnes coniques et isolées.

Tels sont les faits relatifs aux caractères du *basalte* et à sa situation géologique, abstraction faite de tout système sur son origine. Nous verrons plus bas le parti que les neptuniens et les volcanistes en ont tiré, pour attribuer sa formation, soit à l'eau, soit au feu.

Ce qui suit est de M. Patrin; nous n'avons pas cru devoir en retrancher ce qui regarde la cristallisation du *basalte*, ayant averti plus haut que nous ne partageons pas les opinions de l'auteur à ce sujet; cette discussion, d'ailleurs, pouvant à plusieurs égards intéresser les naturalistes, quoiqu'elle renferme beaucoup d'assertions erronées relativement à la cristallographie. (LUC.)

La ressemblance du *basalte* avec certains trapps est si grande, qu'il est très-difficile de les distinguer d'après les échantillons de cabinet; mais quand on les observe en grand dans la nature, on voit qu'ils se trouvent dans des circonstances géologiques absolument différentes. Il est aisé de reconnoître que le *trapp* est une roche *primitive*, contemporaine du granite; tandis que le *basalte*, disposé par couches à peu près horizontales, comme les couches coquillères sur lesquelles il n'est pas rare de le voir reposer, est évidemment une matière *secondaire*.

Les couches de *basalte* sont à peu près horizontales, et souvent formées d'un assemblage de prismes polygones, accolés les uns aux autres, et, pour l'ordinaire, dans une situation verticale. Plusieurs de ces couches sont quelquefois entassées les unes au-dessus des autres, avec plus ou moins de régularité; et il n'est pas rare de voir entre ces couches, composées de colonnes verticales et régulières, d'autres couches en désordre, et qui contiennent des matières étrangères. On reconnoît que le massif qui résulte de cet assemblage de couches, a été formé à plusieurs reprises.

On donne à ces grands amas de *basalte*, qui ont quelquefois plusieurs lieues d'étendue, le nom de *chaussées basaltiques*.

Nous avons en France un grand nombre de ces *chaussées basaltiques*, surtout en Auvergne et dans le Velay et le Vivarais. Nous devons la connoissance des premières à Desmarests, et les secondes sont décrites et figurées dans le bel ouvrage de Faujas de Saint-Fond.

Mais les plus célèbres monumens de la nature en ce genre sont la *Chaussée des Géans*, sur la côte septentrionale d'Irlande, et la *Grotte de Fingal*, dans l'île de *Staffa*, l'une des Hébrides, à trente lieues au nord de la Chaussée des Géans. Je donnerai ci-après la description de l'une et de l'autre, d'après les plus célèbres observateurs modernes.

Les diverses circonstances qui accompagnent le *basalte*, ont fait naître sur son origine une grande question qui divise les naturalistes. Les uns prétendent que c'est un produit des volcans, et les autres soutiennent qu'il a été formé par la voie humide. On donne aux premiers le nom de *volcanistes*, et aux seconds celui de *neptuniens*. Les uns et les autres établissent leur opinion sur des faits et des raisonnemens qui paroissent également concluans; et je n'en suis nullement surpris, car je pense que les uns et les autres ont également raison.

Les *neptuniens* disent : « Les *basaltes* ne sont pas des laves, « car ils sont disposés par couches à peu près horizontales et « régulières, et les courans de laves ne sauroient offrir une « semblable régularité; il est donc évident qu'il n'a pas été « roulé sur le terrain comme une matière fondue, mais dé- « posé comme une matière qui se trouvoit délayée dans les « eaux. » Ils rapportent d'ailleurs des faits bien constatés, qui prouvent que, lorsque les couches de *basalte* ont été formées, elles étoient bien loin d'être dans un état de fusion ignée, puisqu'elles n'ont pas laissé la plus légère empreinte de l'action du feu sur les corps combustibles avec lesquels elles se sont trouvées en contact. On voit des masses de *basalte* qui reposent immédiatement sur des couches de houille, qui n'en ont pas été le moins du monde altérées; et les schistes ferrugineux n'ont point changé de couleur.

Quand le *basalte* repose sur un banc de pierre calcaire, ou qu'il en est recouvert, ces deux substances adhèrent fortement l'une à l'autre; mais la pierre calcaire est dans son état naturel et sans la moindre altération, tandis que celle qui se trouve en contact avec la lave, est toujours calcinée, et dans un état pulvérulent. Enfin, l'on trouve dans l'intérieur même du *basalte*, des corps combustibles ou calcifiables, comme des rognons de houille, des coquilles, etc. qui n'offrent aucun indice de l'action du calorique: donc le *basalte* n'est pas une lave.

Les *volcanistes*, de leur côté, disent que le *basalte* se trouvant toujours au pied des volcans, soit éteints, soit en activité, et jamais ailleurs que dans les contrées volcanisées, il est plus que probable que c'est de ces volcans mêmes qu'il tire son origine. Ils ajoutent que le *basalte* offre des accidens



qui se rencontrent fréquemment dans les matières volcaniques, généralement reconnues pour telles, et qu'on n'a point encore rencontrées dans des matières qui soient incontestablement formées par la voie humide. On voit, par exemple, du *basalte* qui, de l'aveu même des *neptuniens*, offre dans son intérieur des alvéoles, ou sphériques, ou ovoïdes, parfaitement semblables aux soufflures de la lave : et l'on ne connoît ni trapp, ni cornéenne des montagnes primitives, qui présente rien de semblable.

Le *basalte* contient des globules calcaires, des globules de zéolite rayonnante, des geodes de calcédoine, toutes matières qui se trouvent bien fréquemment dans les produits volcaniques, et dont on n'a point d'exemple dans les roches primitives, ni dans aucunes autres couches secondaires que dans les *basaltes*, qui ont d'ailleurs une ressemblance parfaite avec les laves compactes.

Les *volcanistes* font observer encore qu'il n'est pas rare de voir des laves poreuses, et même des tufs, des pouzzolanes, des pierres ponces, etc., affecter une forme prismatique semblable à celle du *basalte*; tandis qu'aucune autre pierre, soit primitive, soit secondaire, ne se présente sous cette forme, qui paroît être spécialement affectée aux matières volcaniques.

Ils disent enfin que, d'après les observations de Dolomieu, l'on voit des colonnes de *basalte* qui, suivant son expression, forment une ceinture tout autour de l'Etna, jusqu'à la hauteur de deux ou trois cents toises au-dessus du niveau de la mer, et que ce *basalte* offre absolument les mêmes variétés que les laves poreuses; ce qui ne laisse aucun doute sur l'identité de leur origine. Tout semble donc se réunir pour prouver que le *basalte* est un produit des volcans.

On pourroit ajouter encore une autre considération, qui seroit, ce me semble, d'un grand poids. On pourroit dire que plusieurs naturalistes ont donné des explications plus ou moins satisfaisantes de la formation des autres couches secondaires : ils ont dit, par exemple, que les couches calcaires étoient formées de débris d'animaux marins; que les couches de grès provenoient du *detritus* des montagnes de granite; que les couches de glaise étoient dues à la décomposition des schistes argileux, etc.; mais aucun *neptunien*, à ma connoissance, n'a tenté d'expliquer la formation des couches basaltiques, et n'a pu nous apprendre d'où la nature avoit tiré les matériaux dont elle a construit ces amas prodigieux de *basalte* qui couvrent les côtes d'Ecosse, les îles Hébrides et tout le nord de l'Irlande, jusqu'à six ou sept lieues dans l'intérieur des terres, sur une épaisseur de plusieurs centaines de pieds.

Il faut remarquer que ces amas de *basaltes* reposent sur la pierre calcaire coquillière, et qu'ils sont, par conséquent, d'une formation récente.

Il faut remarquer aussi que quelques-unes des couches qui forment ces énormes entassements, ont jusqu'à cinquante pieds d'épaisseur, et que la matière dont elles sont composées est si parfaitement homogène, qu'elle est toute cristallisée en colonnes de cinquante pieds de hauteur, de la plus admirable régularité. Il faut donc que ce vaste dépôt ait été fait, pour ainsi dire, au même instant; de sorte qu'à moins de supposer qu'il est le produit d'une opération de la nature, fort semblable à une éruption volcanique, il seroit impossible de lui supposer une origine vraisemblable; aucune analogie, au moins, ne pourroit en faire soupçonner quelque autre.

D'après ces diverses considérations et beaucoup d'autres, qui peuvent servir de fondement aux deux opinions des *neptuniens* et des *volcanistes*, il me semble qu'il est facile de les concilier, ou plutôt de les réunir et de les fondre en une seule et même opinion, en disant que la matière des basaltes a été véritablement fournie par des volcans, mais par des *volcans sous-marins*, dont les éjections étoient de la même nature que celles qui produisent les courans de lave des *volcans découverts*; mais leurs molécules n'avoient point entre elles la cohérence des matières en fusion, de sorte qu'elles ont pu se délayer dans les eaux de la mer, qui les ont déposées par couches régulières, comme les matières calcaires.

Cette opinion doit paroître d'autant moins extraordinaire, qu'aujourd'hui même il arrive aux volcans de vomir, au lieu de laves, des torrens de matière fangeuse capables d'ensevelir des villes entières; et l'on connoît une espèce particulière de volcans qui n'ont jamais que des éruptions de cette nature. V. VOLCANS VASEUX.

D'ailleurs comme il est prouvé, par l'observation, que plus la lave est en contact avec l'atmosphère, et plus sa fusion est complète, il est permis de conclure, par la raison contraire, que le défaut total de ce contact empêche complètement la matière de la lave de passer à l'état de fusion, et laisse ses molécules dans un état d'incohérence qui les rend miscibles à l'eau.

D'après les descriptions des *chaussées basaltiques* données par les *neptuniens* eux-mêmes, on voit que le *basalte* passe insensiblement à l'état de lave poreuse, puisque celui qui forme les parties supérieures de la chaussée, présente des alvéoles dans sa texture intérieure, tandis que celui des assises inférieures est parfaitement compacte. Cette circonstance paroît indiquer qu'il est le produit d'une éruption qui

a eu lieu dans le temps où la mer se trouvoit au niveau de la source même d'où émanoit la matière du *basalte*, qui, par un léger contact avec l'atmosphère, commençoit à se modifier en lave poreuse.

Les mêmes observateurs disent qu'entre les couches ou assises composées de prismes basaltiques réguliers, on voit des couches de matières ocracées, et des couches qui contiennent des matières terreuses en désordre; d'autres enfin qui sont formées de *basalte*, mais dont les prismes sont beaucoup plus minces et diversement inclinés. Voici comment on pourroit, ce me semble, rendre compte de ces faits, qui dépendent de l'état où se trouvoient et la mer et le volcan, dans l'instant de la formation de ces différentes couches.

On sait que les matières que vomissent les volcans ne sont pas toujours les mêmes, et qu'elles varient suivant les phases de chaque éruption. Avant la sortie de la lave, le volcan vomit, pendant plusieurs jours, d'épais torrens d'une fumée noire, chargée d'une prodigieuse quantité de sable ferrugineux.

Dans les éruptions *sous-marines*, ces matières ferrugineuses, entraînées par leur poids, se sont précipitées les premières, et ont formé ces couches ocracées qui servent de lit aux couches basaltiques, lesquelles sont le produit de l'éruption proprement dite, qui, dans les *volcans découverts*, forme les coulées de lave.

A l'égard des couches désordonnées de matières terreuses, mêlées de fragmens de *basalte*, pour en concevoir l'origine, on peut se représenter un cône volcanique qu'une éruption *sous-marine* élève subitement à la surface de la mer, comme nous en avons vu de nos jours (et il ne faut pas croire que ces îles volcaniques soient le fond même de la mer qui a été soulevé; ce n'est autre chose qu'un amas de matières sableuses vomies par le volcan; ces îles se forment de la même façon qu'une taupinière). Cette bouche volcanique vomira de la lave; mais celle-ci, se trouvant bientôt en contact avec l'eau, se figera et formera un bourrelet que son poids entraînera au fond de la mer. A ce bourrelet en succédera un autre qui éprouvera le même sort; et enfin le cône lui-même, entièrement formé de sables volcaniques, ne tardera pas à céder à l'impétuosité des flots: dès la première tempête, il sera renversé, culbuté (comme nous avons vu disparaître plusieurs îles pareilles), et ses débris terreux, confondus avec les fragmens de laves, formeront les couches dont il s'agit.

Dès ce moment, le volcan, par la destruction de son cône, n'ayant plus de communication directe avec l'atmosphère, redevient *volcan sous-marin*; et l'éruption suivante, qui peut

se trouver moins féconde en matières sableuses que la précédente, ne formera point un cône qui s'élève jusqu'à la surface des eaux; la matière basaltique se déposera sur les débris de l'éruption précédente, et pourra former une couche régulière, dont la cristallisation paisible produira les prismes que nous admirons.

Quant aux couches de *basalte* formées de prismes beaucoup plus minces et diversement inclinés, il est probable que leur désordre provient uniquement de ce que la cristallisation de ces *basaltes* s'est opérée dans le temps des grandes marées, où les eaux de l'Océan, remuées avec violence jusque dans les plus grandes profondeurs, ont donné à cette masse, encore mal consolidée, des secousses qui en ont troublé la cristallisation.

Écoutons maintenant le célèbre professeur Pictet, dans la belle description qu'il nous donne de la *Chaussée* ou *Pavé des Géans*, dans une de ses lettres si intéressantes et si instructives, qui contiennent la relation de son voyage dans les trois royaumes britanniques. Celle-ci est datée de Dublin, le 28 juillet 1801. (*Bibliot. brit.* n.º 144.)

*Chaussée des Géans, sur la côte septentrionale d'Irlande.*

Pour aller de Port-Rush au *Pavé des Géans*, on chemine, en général, parallèlement à la côte, c'est-à-dire, de l'ouest à l'est. On traverse toujours un sol basaltique, mais qui cependant repose, dans la première partie de l'espace qu'on parcourt, sur des couches de pierre calcaire très-blanche. . . . Ces couches plongent vers le sud. . .

Pictet observe que, chemin faisant, on voit à droite de la route un sommet *basaltique*, composé de colonnes verticales.

Plus loin, au village de Bushmills, on passe un pont de pierre, dont l'une des culées repose sur une rangée de piliers *basaltiques*.

A un mille au-delà de Bushmills, on trouve un hameau où l'on prend des guides.

Arrivés, après quelques minutes de chemin, au bord d'une falaise assez élevée, nous descendons vers la mer par un chemin qui coupe en pente douce l'escarpement que nous avons à droite. Ce chemin nous mène à l'entrée du fameux *Pavé des Géans*, *Giant's Causeway*.

C'est une sorte de promontoire, ou plutôt de jetée, qui descend vers la mer en pente douce, et se termine par une pointe sur laquelle les vagues venoient écumer avec violence. Cette jetée forme la corne occidentale d'une baie en forme

de croissant, ceinte d'une côte élevée et abrupte, dont l'ensemble offre les plus beaux phénomènes *basaltiques*.

On ne voit de toutes parts que colonnes groupées et toujours *verticales*, sauf une seule exception, dont je parlerai tout à l'heure. Les guides ont donné à ces groupes des noms relatifs à des objets connus, dont ils offrent de loin l'apparence: ainsi, l'un qu'on voit vers le fond de la baie, se nomme l'*Orgue*; un autre, le *Métier du Tisserand*, etc.

La *Chaussée des Géans* est elle-même un de ces groupes, assez enfoncé au-dessous des autres pour amener près du niveau de la mer les extrémités supérieures de tous les prismes dont il est composé; tandis qu'on n'aperçoit des autres groupes que leurs faces latérales.

L'ensemble des sections horizontales des milliers de prismes qui composent cette chaussée, lui donne de loin l'apparence d'un pavé de pierres polygones. De plus près, ces sections ne sont plus au même niveau; et en parcourant la chaussée, on monte et descend continuellement comme des marches d'escalier.

Tous les prismes dont cette jetée naturelle est composée, sont en contact à peu près parfait les uns avec les autres, sans substance intermédiaire, à la différence du faisceau basaltique de Dumbar, dont les intervalles sont remplis d'une sorte de jaspé grossier.

Ils diffèrent peu en grosseur, et leur diamètre moyen est de douze à quinze pouces. Le nombre de leurs faces n'est pas uniforme: j'en ai vu de quatre et de huit; mais la très-grande pluralité des sections offre des hexagones.

On sait que les prismes *basaltiques* sont ordinairement composés d'assises à peu près égales, superposées les unes aux autres, avec un joint intermédiaire, dans lequel la continuité du prisme est décidément interrompue. Quand on sépare ces assises, on trouve que leur articulation présente presque toujours une face convexe, et l'autre concave. Il ne m'a pas paru que la convexité fût plus fréquemment en dessous qu'en dessus; mais j'ai fait sur la structure de ces prismes deux observations qui me semblent avoir échappé aux auteurs qui ont écrit sur ce sujet. L'une est que, dans les faisceaux prismatiques partiels dont l'ensemble de la chaussée est composé, quand le faisceau offre à l'extérieur une certaine régularité, les assises qui composent des prismes contigus ont la même hauteur; en sorte que les joints se correspondent exactement d'un prisme à l'autre.

Le second fait m'a paru plus singulier. . . Non-seulement la section d'une assise présente ou une convexité, ou une concavité; mais tous ses angles se relèvent en pointe pour embrasser

*les angles de l'assise suivante*, qui est convenablement entaillée pour loger cette pointe, laquelle fait partie de l'arête du prisme.

Dans quelques-uns des prismes, ces pointes sont toutes enlevées. Il paroît que la pierre est moins cohérente là qu'ailleurs, et que ces parties saillantes de la section horizontale ont, avec le reste de l'assise, quelque joint imperceptible, par lequel elles s'en détachent avec le temps, par l'effet des influences atmosphériques.

Le *basalte* dont tous ces prismes sont composés, est une pierre assez dure pour faire feu, quoique imparfaitement, avec l'acier; de couleur noirâtre dans sa cassure récente, et grisâtre dans les surfaces qui ont reçu l'action des éléments. Son grain est serré; elle agit sur l'aiguille aimantée; sa pesanteur spécifique est d'environ 2,9, dans les échantillons qui sont sans cavités.

Ces cavités, qui se trouvent *plus communément dans la partie supérieure des assises qu'ailleurs*, sont quelquefois vides; d'autres fois elles contiennent de l'eau douce, à ce que m'a appris le docteur Richardson: je n'en ai pas vu qui offrissent cette dernière particularité.

On trouve dans le tissu même du *basalte* quelques substances étrangères; savoir, des zéolites, ordinairement arrondies à l'extérieur, et rayonnantes dans leur cassure, quelquefois aussi formées en petites géodes. Il y en a de toutes grosseurs, depuis un grain à peine perceptible, jusque, dit-on, au poids d'une livre. Je n'en ai pas vu de cette taille, ni près de là.

On y trouve des préhnites, et quelques petites veines de calcédoine, de stéatite et de mine de fer. A en juger par les vastes couches d'ocre rouge qui, à diverses hauteurs, séparent les rangées de colonnes basaltiques, ce métal, à l'état d'oxyde, abonde dans ces régions. On découvre déjà, à l'aspect de l'amphithéâtre qui environne la baie, un phénomène qui est plus frappant dans d'autres sections verticales de la même côte, plus à l'est; savoir, des couches alternantes de bas en haut de cette ocre, de basaltes prismatiques en colonnades régulières, et d'autres basaltes très-confusément agglomérés et mélangés de terre. Ces alternatives se répètent à plusieurs reprises; mais les couches d'ocre occupent plus particulièrement les parties inférieures de cet énorme entassement, dont la hauteur peut être estimée environ trois cent cinquante pieds.

A peu près vis-à-vis de l'entrée du Pavé des Géans, toutes ces couches sont coupées par un filon vertical d'une matière basaltique différente du reste. L'auteur a parlé de ces filons

dans une lettre précédente; on les nomme *gaw* ou *dyke*. « Ce *basalte* est d'un grain plus fin que l'autre, et, sous le marteau, il se divise en petits prismes, dont la grosseur et le nombre des faces varient indéfiniment, mais avec cette particularité, que les faces des fractures, ou celles des prismes qu'elles produisent, sont comme enduites d'une couche mince de matière verdâtre demi-transparente. . . .

Tout auprès de ce filon singulier, et vers sa face orientale, le docteur Richardson me fit remarquer un faisceau considérable de colonnes prismatiques, couchées toutes ensemble en avant, sous une inclinaison considérable. C'est là l'exception dont je parlois tout-à-l'heure, à la situation verticale commune à tous les prismes, quand ils forment des assemblages.

Le temps s'écouloit, et notre bienveillant et actif conducteur avoit encore d'autres faits à nous montrer plus à l'est; mais comme on ne peut suivre là le bord de la mer, surtout quand elle est houleuse, nous remontâmes par le même chemin par lequel nous étions descendus, et nous nous mîmes à suivre, pendant environ deux milles, toutes les dentelures de cette côte escarpée, en nous approchant de temps en temps du bord, mais avec précaution, pour jouir du spectacle qu'offroient ces baies inaccessibles, au fond desquelles la mer venoit couvrir avec fureur de son écume blanche les noirs rochers entassés sur leurs rives. Ces baies étoient toutes revêtues de basaltes colonnaires, disposés par étages, offrant comme des ordres d'architecture superposés les uns aux autres, et arrivant à peu près jusqu'à nous.

Au fond de l'une de ces baies, je découvris un de ces *graws* ou filons dont j'ai parlé, qui se projetoit jusque sous la mer. Il devoit probablement continuer dans la face verticale; mais nous étions précisément sur son prolongement, et nous ne pouvions pas l'observer. L'infatigable docteur Richardson est retourné sur les lieux pour l'examiner depuis le bas, et il a vérifié notre conjecture.

En continuant de suivre cette côte si remarquable, nous arrivons à l'extrémité d'un promontoire, qui s'élevoit à mesure qu'il s'avançoit vers la mer, formant comme la pointe d'un gigantesque bastion, élevé de trois cent vingt-deux pieds, et à peu près verticalement au-dessus du rivage: on le nomme *pleskin*.

Ici, les expressions me manquent pour vous peindre le spectacle à la fois sublime et effrayant qui s'offroit à nous quand nous osions le fixer. Le *Pavé des Géans* et ses environs, qui nous avoient tant frappés naguère, n'étoient plus qu'un jeu d'enfans, une miniature, comparés à l'abîme que nos

yeux contemploient avec une curiosité difficile à rassasier. Ce poste avancé nous permettoit de jouir d'un ensemble dont nous n'avions pu jusqu'alors saisir que des échappées. On pouvoit étudier à son aise la magique superposition de ces immenses colonnades, admirer *la régularité des fils de trente à quarante pieds*, dont quelques-unes étoient composées, et essayer de réfléchir sur les causes qui ont pu, dans l'un des périodes de l'existence du globe, produire des effets aussi remarquables. »

Plus loin, à *Port-Moon*, on annonçoit encore aux savans voyageurs qu'ils auroient un spectacle semblable; mais les circonstances ne leur permirent pas d'aller en jouir.

Le docteur Richardson, qui habite dans le voisinage de la *Chaussée des Géans*, et qui la visite souvent, a écrit à Pictet une lettre datée de *Port-Rush*, le 29 juillet 1801, imprimée à la suite de la précédente, et qui contient des observations intéressantes. Il nous apprend que la région basaltique s'étend jusqu'à vingt milles de la côté (environ sept lieues), en avant dans les terres, et que les couches de basalte prismatique abondent dans toute cette étendue, et à toute hauteur, jusqu'au sommet des montagnes, à plus de mille pieds au-dessus des couches coquillères.

Il ajoute qu'à *Port-Rush*, on voit alterner des couches basaltiques avec des couches calcaires remplies d'empreintes de coquilles: le même fait s'observe également à *Kerbann*.

Une autre observation curieuse du docteur Richardson, c'est que la matière *basaltique* qui forme les *gaw* ou filons qui traversent les chaussées, au lieu d'être divisée en prismes verticaux, est, au contraire, disposée en prismes, dont la situation est horizontale.

Quand je parlerai ci-après de la *crystallisation du basalte*, je donnerai la raison de cette différence; je me contente, pour le moment, d'observer que cette circonstance prouve que la matière *basaltique* des filons est différente de celle de la masse totale, et qu'elle a rempli postérieurement une fente qui s'étoit formée dans cette masse, par l'affaissement d'une de ses parties, ainsi que l'atteste la situation inclinée du groupe de colonnes qui touche un des côtés du filon, et qui fait exception à la situation verticale de tous les autres groupes, suivant la remarque de Pictet.

Dolomieu a observé dans les îles Ponces et ailleurs, de semblables filons ou encaissemens de lave *basaltique*, dont les prismes étoient constamment dans une situation horizontale; ce qu'il attribuoit au refroidissement occasioné par le contact des parois de la fissure. Mais il semble que, dans cette suppo-



sition, le retrait auroit dû s'opérer parallèlement à ces parois; et c'est tout le contraire qui est arrivé.

Le docteur Richardson ajoute que les prismes qui composent ces filons sont d'un très-gros volume, mais qu'ils se divisent en *petits prismes trapézoïdes*. Sur quoi, j'observerai que les prismes qui présentent cette forme ne sont autre chose que des sections verticales d'un prisme hexaèdre. Je possède plusieurs prismes trapézoïdaux d'aigues-marines de Daourie, qui ont naturellement cette forme; et quand on en réunit deux ensemble, ils forment un prisme hexaèdre parfait.

Le docteur Richardson rapporte qu'il a fait, en bateau, le tour de l'île de *Rathlin*, qui est à une lieue en mer à l'E. N. E. de la Chaussée des Géans, entre les caps de Bangore et de Fair-Head, qui sont les deux saillies les plus marquées de cette côte *basaltique*. La face septentrionale de cette île, qui a trois milles d'étendue, est plus élevée de cent pieds qu'aucune autre partie de la côte. Cette face présente un entassement de huit à neuf couches basaltiques, *moins régulières* que celles de la chaussée, néanmoins parallèles entre elles.

On a vu dans la relation de Pictet, que le promontoire de *Pleskin* est plus élevé que les autres parties de la côte qui sont en arrière; on voit ici que l'île de *Rathlin*, qui est encore plus en avant, est aussi plus élevée de cent pieds que ce promontoire. Tout cela prouve que c'est l'île de *Rathlin* elle-même qui étoit le foyer d'où sont sorties les matières basaltiques qui ont formé les chaussées des environs.

L'entassement *moins régulier* des couches *basaltiques* de cette île est une preuve de plus que c'étoit là le point d'où ces matières émanoient en abondance, et s'accumuloient un peu en désordre, tandis que celles qui se délayoient plus complètement dans les eaux, et qui étoient transportées à de plus grandes distances, se dépoisoient avec plus de régularité.

Quant aux montagnes de l'intérieur des terres, que le docteur Richardson dit être couvertes de prismes basaltiques, à mille pieds d'élévation, il paroît qu'elles étoient elles-mêmes autant de foyers particuliers; et comme, d'après les observations de Banks, de Troïl, de Pennant et de plusieurs autres naturalistes, toutes les îles Hébrides offrent des matières volcaniques non équivoques, et que, suivant les observations récentes du célèbre Faujas, les côtes occidentales d'Écosse sont également volcanisées, il ne paroît pas qu'on puisse se refuser à considérer toutes les chaussées basaltiques de ces contrées

comme des produits des mêmes volcans, lorsqu'ils étoient *sous-marins*.

L'île de *Staffa*, qui n'est toute entière qu'un amas prodigieux de colonnes *basaltiques*, où les ravages du temps et les attaques continuelles d'une mer orageuse ont creusé plusieurs cavernes, et entre autres la fameuse *Grotte de Fingal*, étoit sans doute un des principaux foyers de cette contrée volcanique.

*Grotte de Fingal*. — « L'entrée de ce beau monument, dit Faujas, a trente-cinq pieds d'ouverture, sa hauteur cinquante-cinq, et sa profondeur cent quarante.

Les colonnes verticales qui composent sa façade *sont de la plus parfaite régularité*; elles ont quarante-cinq pieds d'élévation jusqu'à la naissance de la voûte.

Le cintre est composé de deux demi-courbes inégales, et qui forment une espèce de fronton naturel.

Le massif qui couronne le toit, ou plutôt qui le forme, a vingt pieds dans sa moindre épaisseur; c'est un composé de prismes *d'un petit calibre*, plus ou moins réguliers, affectant toutes sortes de directions, étroitement réunis et cimentés en dessous et dans les joints par de la matière calcaire d'un blanc jaunâtre, et par des infiltrations zéolitiques, qui donnent à ce beau plafond l'aspect d'une mosaïque.

La mer pénètre jusqu'à l'extrémité de la grotte; elle a quinze pieds de profondeur à l'entrée, et, sans cesse agitée, ses vagues se brisent et se divisent en écume, en frappant avec fracas contre le fond et les parois de la caverne. Le jour pénètre, en se dégradant, dans toute sa profondeur, avec des accidens de lumière d'un effet merveilleux.

Le côté droit de l'entrée présente à sa partie extérieure un amphithéâtre assez vaste, formé par divers rangs de gros prismes tronqués, sur lesquels on peut facilement marcher; plusieurs de ces prismes sont *articulés*, c'est-à-dire, concaves d'un côté et convexes de l'autre; d'autres sont divisés par de simples coupures transversales.

Les prismes, d'un basalte noir extrêmement pur et d'une grande dureté, ont depuis un pied jusqu'à trois pieds de diamètre: on en distingue de triangulaires, de tétraèdres, de pentagones, d'hexagones; quelques-uns sont à sept et à huit pans. J'ai remarqué plusieurs gros prismes, sur la troncature desquels on reconnoît très-bien *des ébauches de petits prismes*; c'est-à-dire, que ces prismes sont formés d'un *basalte* qui a une tendance à se diviser lui-même en prismes; de manière qu'un gros prisme est composé d'ébauches de plusieurs petits. J'a-

vois déjà fait la même observation sur les basaltes prismatiques du Vivarais.

On peut entrer dans la grotte par le côté droit seulement, en suivant la plate-forme dont j'ai parlé; mais la voie se rétrécit, et la route devient bien difficile...

A mesure qu'on approche du fond de la grotte, l'espèce de balcon hardi sur lequel on a cheminé, s'agrandit, et présente un emplacement assez vaste, disposé en plan incliné, formé par des milliers de colonnes verticales tronquées.

On arrive ainsi à l'extrémité de la grotte, terminée par un mur de colonnes d'un seul jet, et d'inégale grandeur, qui imitent un buffet d'orgue.

Un fait digne de remarque, ajoute Faujas, c'est que lorsque M. de Troïl visita la grotte, la mer, par un de ces cas extraordinaires qui n'arrivent pas tous les dix ans, étoit si calme, qu'elle lui permit d'y entrer en bateau. Tout au fond de la grotte, dit M. de Troïl, il y a, un peu au-dessous de la surface de l'eau, une espèce d'ancre d'où il sort un bruit fort agréable, à chaque fois que le gouffre absorbe l'eau.

Sur quoi Faujas observe que le véritable nom de cette caverne est celui de *Grotte mélodieuse*, et non de *Grotte de Fingal*; c'est une équivoque de mots qui a donné lieu à cette erreur. On la nomme dans le pays *An-oua-vine*, ce qui signifie, en effet, la *Grotte mélodieuse*; mais les premiers observateurs qui l'ont visitée, ont entendu, *fine*, au lieu de *vine*, et ce mot *fine*, en langue erse, est le génitif du nom de *Fingal*; tandis que *vine* ne signifie que *mélodieux*. (Mais comme le nom de cet homme extraordinaire cadre fort bien avec les merveilles de la grotte, il est probable qu'il lui est imposé pour toujours.)

Il existe une seconde grotte, en allant vers la pointe septentrionale de l'île, au milieu d'une belle colonnade; mais elle est bien moins considérable que la première. (1)

De très-belles colonnades occupent plus de la moitié de la circonférence de l'île, et sont absolument à découvert du côté de la mer; elles reposent, en général, sur un courant de lave graveleuse, qui leur sert de base et de support; elles ont suivi la direction plus ou moins inclinée, plus ou moins horizontale de ce courant. Toutes ces chaussées prismatiques sont couvertes par une énorme coulée de lave plus ou moins compacte, tendant plus ou moins à la forme prismatique....

---

(1) Cette grotte porte un nom célèbre et honoré dans nos fastes militaires, celui de *Macdonald*. Elle est digne de l'attention des naturalistes, mais, en général, peu connue.

Une des chaussées au nord de la grande grotte, mérite l'attention du naturaliste, par la disposition, la masse, *la pureté et l'élevation des prismes, qui ont plus de quarante-huit pieds de hauteur*, et sont placés verticalement comme des tuyaux d'orgue. Cette magnifique colonnade est recouverte par un courant de lave compacte de plus de cinquante pieds d'épaisseur, composé d'innombrables petits prismes qui divergent dans toutes les directions. Elle repose sur un courant de neuf pieds d'épaisseur, *de lave graveleuse noire, dont la pûte est un mélange de diverses autres laves divisées en petits frugmens irréguliers*, et qui ont été réunies par un ciment naturel composé de terre calcaire, de zéolite et de substance calcédonieuse. « Enfin, ajoute Faujas, tout me porte à considérer ce courant *comme le résultat d'une éruption volcanique*, dans laquelle l'eau, entrant en concours avec le feu, a empâté toutes ces matières; une partie de ce courant de lave est sous les eaux de la mer. »

On voit que les observations du célèbre Faujas tendent à confirmer l'explication que j'ai donnée ci-dessus de la formation des couches *alternativement régulières et confuses* des produits volcaniques sous-marins. A l'égard de la couche *graveleuse* formée de débris agglutinés, qui rappelle si bien la destruction du cône dont j'ai parlé, et que Faujas nomme un *courant de lave*, j'observerai qu'il n'est guère possible d'admettre que la lave forme des *courans* au fond de la mer. On sait trop bien qu'aussitôt qu'elle se trouve en contact avec l'eau, elle se fige, et forme, au bord de la mer, des promontoires élevés, et coupés d'une manière abrupte du côté des flots, ainsi qu'on l'observe dans les éruptions les plus récentes du Vésuve et de l'Étna.

Si l'on supposoit que les éjections volcaniques sous-marines sont composées de matières dans un état de *fusion ignée*, elles ne pourroient former qu'un mamelon autour de la bouche qui les vomiroit, et jamais un courant de la moindre étendue. Mais toutes ces idées de fournaïsses sous-marines, et de torrens embrasés au fond des eaux, me paroissent peu conformes à ce qui se passe en effet dans la nature; et l'on peut voir dans les articles LAVE et VOLCAN, les raisons que je donne pour écarter cette ancienne opinion, et pour établir que les éjections volcaniques ne sont que le résultat de la circulation de divers fluides gazeux qui s'échappent à travers les interstices des roches schisteuses primitives, et qui, par leur contact avec l'eau de la mer ou avec les vapeurs de l'atmosphère, prennent une forme terrestre.

Les émanations sous-marines demeurent dans l'état terreneux, et leurs molécules n'acquièrent d'adhérence entre elles

qu'avec le temps, et par le jeu des affinités qui en opèrent la *crystallisation* plus ou moins régulière ou confuse, suivant les circonstances.

Il en est tout autrement à l'égard des émanations des volcans découverts; leur combinaison subite avec l'oxygène de l'atmosphère occasionne un dégagement de calorique qui opère la *fusion* plus ou moins complète de ces mêmes molécules terreuses, et qui forme la *lave* proprement dite.

Elle a souvent, avec le *basalte*, une très-grande ressemblance; et, en effet, elle est composée des mêmes élémens: ces deux substances ne diffèrent donc que par le mode de leur consolidation. On pourroit dire que le *basalte* est à la *lave*, ce qu'est le cristal de roche à un verre volcanique parfaitement limpide.

*Crystallisation du Basalte.* — Les formes que présente le *basalte* prismatique portent un caractère de régularité si frappant, que les hommes qui ont le mieux connu la marche de la nature n'ont pas hésité de les regarder comme le résultat d'une *crystallisation* proprement dite. Il y a plus: ils ont décoré du nom de *basaltes* ou de *cristaux basaltiques*, les substances minérales dont la forme est ordinairement prismatique. C'est ainsi que Linnæus, Cronsted, Wallerius, De Born, Kirwan, etc., donnent le nom de *basalte* au schorl blanc, au schorl rouge, au schorl violet, au schorl noir, à la mâcle, à la pierre-de-croix, à la tourmaline, etc., auxquels personne, même aujourd'hui, n'ose dénier la qualité de *cristaux*, quoique la plupart se présentent bien rarement sous des formes aussi pures, aussi décidées que les colonnes basaltiques.

Romé-Delisle lui même, cédant à la voix de la nature et à la force de l'évidence, avoit admis au nombre des cristaux les grands prismes de *basalte*, dans son *Essai de Cristallographie*; mais malheureusement son système se trouvant dérangé par les anomalies que les formes de ces *basaltes* lui sembloient présenter, il imagina un mode d'agrégation mitoyen entre l'*agglomération confuse* et la *crystallisation* proprement dite; et il nous apprit que les formes prismatiques du *basalte*, ses faces si planes, ses arêtes si vives, prolongées sans défaut sur une longueur de cinquante pieds; ces milliers de colonnes d'un volume égal, et dont l'immense majorité présente le même nombre de faces; il nous apprit, dis-je, que tout cela étoit l'effet d'un *retrait régulier*.

Mais comme les formes polygones que prennent les parties d'un métal fondu, en se refroidissant, sont aussi un *retrait*, c'est-à-dire, un rapprochement plus ou moins régulier de ses molécules, et que cette opération de la nature est décorée

incontestablement du nom de *crystallisation*, on voit que cette distinction n'est qu'un jeu de mots imaginé pour sauver l'honneur de la cristallographie.

Dolomieu, qui a tant vu et si bien vu, comme le dit un auteur moderne, et qui a surtout beaucoup vu de *basaltes*, fait, à cet égard, des observations importantes. Les laves, dit-il, (et il comprend sous ce nom les *basaltes*), les laves ont trop souvent *des formes régulières*, pour qu'on puisse regarder leurs configurations comme des accidens particuliers dus au hasard. Un effet aussi souvent répété doit avoir ses causes; mais, puisqu'il ne se rencontre pas dans toutes les laves, il dépend de circonstances particulières, beaucoup plus fréquentes dans les premiers âges de notre globe que dans les temps présens. (*Iles Ponces*, p. 444.)

On voit que Dolomieu avoit très-bien observé la régularité habituelle de ces formes *basaltiques*; aussi, pour écarter l'idée de ce prétendu retrait, et nous ramener à des opinions plus justes, il ajoute: Il est des circonstances où ce retrait produit *des corps prismatiques réguliers*, qui ont, par leur forme, un si grand rapport avec celles que donne la *crystallisation*, que l'on a appliqué l'épithète de *crystallisées* à ces laves prismatiques. (*Ibid.* p. 445.)

Lui-même ne leur a jamais donné d'autre nom, et il rapporte une multitude de faits qui justifient pleinement cette dénomination.

Il suffiroit de citer ce qu'il dit des *basaltes* d'une couleur blanchâtre, qui se trouvent dans l'île Ponce, pour voir clairement qu'il s'agit d'une *crystallisation* proprement dite. (Il désigne toujours la matière par le mot de *lave*, et la forme cristalline par le mot de *basalte*.) Cette lave, dit-il, très-commune dans toutes les parties de l'île Ponce, y est presque toujours *crystallisée en prismes; ces prismes, très-réguliers*, sont d'ailleurs des miniatures, si on les compare avec les grands *basaltes* des laves noires. Ils n'ont jamais plus de deux ou trois pouces de grosseur..... Ces prismes ont la propriété de se rompre obliquement..... *Cette direction de la cassure est souvent indiquée par des lignes transversales....*

La forme la plus commune de ces prismes est la *pentagone*, ensuite la *carrée*; on en trouve plus de cent de la première forme, et trente de *quadrilatères*, sur un d'une autre espèce. (*Iles Ponces*, p. 96.)

Il me semble que ces prismes *pentagones* ou *quadrilatères très-réguliers*, et dont la *cassure oblique* est indiquée par des lignes sensibles, ne s'accordent nullement avec l'idée d'un *retrait*, et que la *crystallisation* s'y montre d'une manière évidente.

Si j'osois proposer mon opinion sur la cause de ces formes , tantôt pentagones et tantôt quadrilatères, je remarquerois d'abord que Dolomieu , en parlant de ces *basaltes* , a dit (*Ibid.* p. 90) que leur pâte est de la même nature qu'une roche qui est intermédiaire entre le granite et le porphyre ; elle contient , par conséquent , beaucoup de quartz et de feldspath ; et je serois porté à penser que , dans les parties du *basalte* où la matière du *feld-spath* s'est trouvée dominante , soit par sa quantité , soit par son activité , elle a imprimé au *basalte* la forme qui lui est propre , c'est-à-dire , celle d'un *prisme tétraèdre rhomboïdal*.

C'est ce qui est arrivé de la manière la plus marquée aux *basaltes* porphyriques du Tyrol , dont Ferber nous a donné la description. (*Lett.* xxvi , p. 488.)

« En général , dit-il , la ressemblance de ces espèces de porphyre avec les différentes laves du Vésuve , etc. , est si grande , que l'œil le plus habile ne sauroit les distinguer ; et je n'hésite plus d'avancer que les montagnes de porphyre qui sont derrière Neumark , sont de vraies laves.... Toutes ces montagnes de porphyre sont composées de *colonnes quadrangulaires , pour la plupart rhomboïdales....* Ce porphyre a donc la qualité d'adopter cette figure.... comme différentes laves ont la propriété de *se cristalliser en colonnes de basalte....* Ce porphyre s'est partout séparé en grandes ou petites colonnes généralement quadrangulaires , à sommet tronqué et uni ; les faces qui touchent d'autres colonnes sont lisses ; *leur figure , enfin , est si régulière et si exacte , que personne ne sauroit la regarder comme accidentelle ; il faut nécessairement convenir que ces colonnes sont dues à une cristallisation.* Les angles des sommets tronqués sont pour la plupart inclinés , et le diamètre des colonnes est communément rhomboïdal. »

Or , comme cette forme est précisément celle qui est propre au feldspath , on ne sauroit douter qu'elle ne soit due à sa prépondérance dans la pâte du porphyre.

Quand , au contraire , c'est le quartz qui s'est trouvé la matière dominante , il a communiqué au *basalte* la forme d'un prisme hexaèdre , comme on le voit dans la Chaussée des Géans ; et si ces prismes n'ont pas la pyramide du cristal de roche , c'est que la matière quarzeuse s'est trouvée intimement combinée , soit avec l'alumine , soit peut-être avec la glucine ; d'où a résulté une forme parfaitement semblable à celle des aiguës-marines , c'est-à-dire , un prisme droit hexaèdre , tronqué net , et souvent divisé dans sa longueur par des sections transversales , quelquefois articulées.

J'observerai qu'il y a des substances terreuses où la matière quarzeuse est prédominante , et qui prennent constam-

ment la forme de prismes hexaèdres semblables à ceux du basalte. On voit dans plusieurs cabinets, notamment dans celui de Lelièvre, membre du conseil des mines, de petits groupes de cristaux hexaèdres parfaitement prononcés, qui se sont formés au fond des pots de verrerie qu'on laisse refroidir lentement. Ils sont d'un émail blanchâtre et opaque; et comme ils sont beaucoup moins fusibles que le verre même qui les contient, on peut les en retirer en le faisant fondre de nouveau, et on les obtient parfaitement conservés.

J'ai vu, dans la collection de Dolomieu, une plaque d'émail antique, d'une couleur rouge, dont la surface offre, dans toute son étendue, des formes *hexagones* qui représentent en miniature la section horizontale d'une chaussée basaltique : Dolomieu disoit (en souriant) que c'étoit l'effet d'un *retrait régulier*.

Quand enfin la matière quarzeuse et la matière du feldspath se sont trouvées à peu près en même proportion de puissance, il est arrivé dans les formes cristallines qui ont résulté de leur combinaison, une modification semblable à celle qu'opère le mélange des liqueurs séminales dans les animaux, et du *pollen* des étamines dans les végétaux; il en est provenu des *êtres mi-partis*, qui tiennent de la conformation des êtres différens auxquels ils doivent leur existence.

Et puisqu'il y a des *mulets* dans le règne animal, et des *hybrides* dans l'empire de Flore, la supposition que je fais, bien loin d'être contraire aux lois de la nature, en est bien plutôt une suite nécessaire.

Quant au mécanisme de la cristallisation du *basalte*, la direction que ses prismes affectent suivant les circonstances, peut nous fournir quelques lumières à cet égard.

Dolomieu a remarqué que, dans l'île Ponce, les basaltes des grandes chaussées sont, en général, dans une situation verticale; mais que sur les pentes des montagnes, ils sont dans une situation inclinée; et que les petits *basaltes* si régulièrement cristallisés, qu'il a décrits, sont empilés horizontalement comme les bûches dans un chantier, et forment des espèces de murs dont l'épaisseur résulte de la longueur de ces petits prismes. Il a vu de semblables murs sur le mont Somma, près du Vésuve; et il a observé une disposition toute pareille dans les petits *basaltes* qui remplissent les fentes des tufs volcaniques de *Palagonia* en Sicile; d'où il conclut, avec beaucoup de vraisemblance, que les espèces de murs formés de petits *basaltes*, avoient été également enfermés dans les fissures de quelques tufs ou autres matières que le temps a détruits.

Le professeur Pictet et le docteur Richardson ont pareil-



lement observé que les prismes qui remplissent les *gaw* ou fentes verticales des chaussées d'Irlande, sont dans une situation *horizontale*, quoique les prismes qui forment les parois de la fente soient *verticaux*.

Il sembleroit donc, d'après ces observations, que la cristallisation des *basaltes* s'est opérée par l'effet des attractions et des répulsions, dont le jeu s'exécutoit toujours dans le sens où la masse totale avoit le plus d'étendue. Quand cette masse, à demi-fluide, se trouvoit déposée sur un plan à peu près horizontal, les affinités et les répulsions agissoient parallèlement à l'horizon; et les molécules, en s'agglomérant à droite et à gauche autour des foyers d'activité, dont la série formoit l'axe de chaque prisme, laissoient par leur rapprochement le vide qui fait aujourd'hui la séparation verticale de ces prismes. C'est sans doute dans ce sens qu'on a entendu le mot de *retrait*; mais on voit bien que son mécanisme est précisément le même que celui de la *cristallisation*.

Quand, au contraire, la matière *basaltique* s'est trouvée encaissée verticalement dans une fissure, le jeu des affinités et des répulsions s'exerçoit dans le sens vertical, et opéroit la division horizontale des prismes.

Quand la masse étoit étendue sur le penchant d'une montagne, les prismes se formoient dans une situation inclinée, communément à angles droits avec le sol qui leur servoit de support. (L'on peut faire la même observation sur diverses substances qui cristallisent en prismes parallèles, comme l'amiante, le gypse soyeux, etc., dont les petits prismes sont constamment dans une direction perpendiculaire, relativement aux parois de la fissure qui les contient, quelle que soit sa situation.)

Quand, enfin, la masse *basaltique* se trouvoit réunie dans un espace très-borné de toutes parts, alors les foyers d'attraction agissoient en tous sens, et rassembloient autour d'eux les molécules sous une forme sphérique. C'est ce qu'on remarque dans beaucoup de masses de *basalte*, et notamment dans le monticule sur lequel est bâti le château d'Oban en Ecosse, qui, suivant l'observation de Faujas, est entièrement formé de *basalte* en petites boules.

Cette cristallisation globuleuse a quelquefois lieu, même dans les prismes; c'est ce qui produit les *articulations*, qui ne sont autre chose qu'une portion du globule entier, qui est noyé dans le prisme. C'est ce qu'on observe, d'une manière évidente, dans les aigues-marines, où c'est toujours la matière la plus limpide, la plus homogène, qui forme l'articulation; et l'on peut parvenir, avec un peu d'attention, à dégager le globule entier.

Les *basaltes* qui se décomposent, présentent également dans leur intérieur des masses sphériques, qu'on a regardées comme un produit immédiat de la décomposition ; mais elle n'a servi qu'à mettre en évidence ces boules qui existoient déjà toutes formées dans l'intérieur du prisme : et si elles ne cèdent pas aussi facilement à la décomposition que la matière qui les environne, c'est qu'elles sont formées, comme dans les aigues-marines, d'une matière plus homogène et plus dense que le reste du prisme. Il est arrivé ici la même chose que Saussure a observée dans la *Montagne des Oiseaux*, près d'Hyères. Cette montagne est formée de couches calcaires, où l'on voit une infinité de boules de spath calcaire dont l'intérieur présente en même temps des couches concentriques et des stries qui vont du centre à la circonférence ; et la matière, qui se trouve dans l'intervalle des boules, est bien de la même nature, mais d'un tissu lâche et poreux, attendu que le jeu des affinités a enlevé à cette matière une partie de ses molécules, qui sont entrées dans la composition des boules.

J'ajouterai, relativement aux *articulations* des basaltes, que le professeur Pictet a fait sur ceux de l'Irlande une remarque qui avoit échappé aux autres observateurs ; c'est que dans certains prismes, les articulations sont configurées de manière que la ligne qui divise deux tronçons, décrit sur chaque face du prisme un segment de cercle qui s'étend d'une arête à l'autre, de sorte que les extrémités de deux courbes voisines forment, par leur réunion à chaque arête, une pointe qui s'engrène dans l'arête de l'autre tronçon.

Or, cette configuration singulière se retrouve exactement dans mes aigues-marines articulées : je l'ai fait remarquer à Delaméthérie, au P. Pini et à d'autres célèbres naturalistes.

Si, malgré toutes ces considérations d'analogie, et si, malgré l'évidence même, les cristallographes ont cru devoir refuser à la configuration du basalte le nom de *cristallisation*, il paroît que c'est uniquement parce que le nombre de ses faces n'est pas toujours constant ; mais plusieurs substances, que ces auteurs regardent eux-mêmes, sans difficulté, comme des produits d'une cristallisation proprement dite, ne sont guère plus constantes à cet égard.

Dans la description que Faujas nous a donnée de diverses substances volcaniques que Dolomieu lui avoit envoyées de Portugal, il cite plusieurs exemples de cette inconstance. Le n.º 2 est « un *basalte*.... contenant quelques petits *globules ronds* « de *schorl noir*. »

Le n.º 3 est, dit-il, un *basalte* remarquable par une multitude de gros cristaux de *schorl noir vitreux*, disposés, en gé-

néral, en *rhombes*.... quelques-uns cristallisés en prismes à cinq pans.... d'autres *hexagones*.

*Idem*, avec des aiguilles prismatiques *quadraugulaires* de schorl noir vitreux.

*Idem*, avec un beau cristal (de schorl) à sept pans bien caractérisés. » (*Vivarais*, p. 447.

Voilà donc une substance indubitablement *cristallisée* qui se présente, tantôt sous une forme *globuleuse*, tantôt en prismes à quatre, cinq, six et sept faces bien caractérisées, sans compter les prismes où le nombre des faces est indéfini; ce qui arrive fréquemment dans le schorl et dans la tourmaline.

Il en est de même des émeraudes et de la plupart des substances qui cristallisent en prismes droits, d'une longueur un peu considérable relativement à leur diamètre. Néanmoins ce défaut de constance dans le nombre des faces n'a jamais tenté personne de dire que ces substances ne fussent pas cristallisées. Ce n'est donc que la grandeur gigantesque des *basaltes*, qui, rendant leurs irrégularités plus sensibles, les a fait reléguer parmi les produits fortuits du *retrait*: mais, aux yeux de la nature, un prisme de *basalte* et un filet d'asbeste sont égaux; et si l'on ose refuser à celui-ci les honneurs de la *cristallisation*, quoique le nombre de ses faces soit incertain, pourquoi ne les accorderoit-on pas au *basalte*?

Je remarquerai, à l'égard des petits prismes *basaltiques* des *gaw* ou filons de la Chaussée des Géans, qui, suivant l'observation du docteur Richardson, ont une enveloppe vitreuse, que ces enveloppes me paroissent être elles-mêmes un produit immédiat de la cristallisation: elles se sont formées par un mécanisme pareil à celui qui a produit les carcasses de cristaux de quartz du *granite graphique*, qui sont remplies de feldspath, comme ces enveloppes vitreuses (et probablement quarzeuses) sont remplies de la matière du *basalte*.

Il me reste à parler d'un fait qui me paroît absolument décisif pour prouver que le *basalte* éprouve une cristallisation proprement dite; c'est qu'il se présente en faisceaux de rayons divergens, et même en boules entières, toutes composées de rayons qui partent d'un centre commun, et vont aboutir à la circonférence.

« Quelquefois, (dit Dolomieu, en parlant des *basaltes* de l'Étna, les colonnes sont placées perpendiculairement à côté les unes des autres, et forment des murs verticaux qui, sur une hauteur de plus de cent pieds, ont quelquefois une lieue de longueur... Ailleurs elles forment des *faisceaux pyramidaux*, en partent d'un centre commun. Enfin, il en est dont la réunion forme de grosses boules. Ces rayons, plutôt pyramidaux que prismatiques, ressemblent à ceux des pyrites globuleuses

striées du centre à la circonférence.... L'Etna fournit dans ce genre les groupes les plus singuliers.... Au pied de la montagne du château d'Iaci, il y a différens groupes de colonnes pyramidales divergentes; dans le corps de la montagne, il y a de grosses boules de deux à quatre pieds de diamètre, semblables, pour la forme, aux grosses pyrites des craies de Champagne. Ces boules de lave sont formées de colonnes pyramidales réunies par leur pointe dans un centre commun.» (*Iles Ponces*, p. 454 et suiv.)

Je ne pense pas qu'on puisse rien trouver qui caractérise mieux la *cristallisation* proprement dite, qu'une semblable configuration; et si on lui donne le nom de *retrait*, il faut donc se servir de la même expression à l'égard des pyrites globuleuses et de toutes les autres substances *rayonnantes*: ce qui comprendroit la majeure partie du règne minéral; car il est peu de substances cristallisables qui ne prennent quelquefois cette forme.

Je pourrais rapporter une infinité d'exemples de prismes basaltiques disposés en immenses faisceaux de rayons divergens, dans les îles Hébrides, en Ecosse, en Portugal, en Auvergne, en Vivarais, etc.; mais ce que j'ai dit me paroît plus que suffisant pour prouver que les diverses configurations du *basalte* sont indubitablement l'effet d'une *cristallisation* proprement dite. V. FENTES, LAVE et VOLCAN. (PAT.)

**BASALTINE.** Nom donné par Kirvan aux cristaux noirs d'*amphibole* et de *pyroxène* qu'il confond sous une même dénomination. (LUC.)

**BASANITE.** Les anciens ont donné ce nom à une pierre qu'ils employoient à peu près aux mêmes usages que le *basalte*, notamment pour la fabrication des mortiers; elle servoit aussi de *Pierre de touche*. C'est à cette dernière que Boëce de Boot et plusieurs autres rapportent le *basanite*; mais il est très-incertain si ce minéral appartient en effet au *Lydischerstein* de Werner, ou si c'est une roche amphibolique de la nature du *basalte* antique. Bruckman avance, sans hésiter, que le *basanite* et le *basalte* de Pline étoient une même pierre, ce que nous sommes aussi portés à croire; mais il se trompe en les regardant tous deux comme un *jaspé noir*. V. au sujet du *basalte* et du *basanite*, la minéralogie des anciens, de M. Delaunay, t. 1, p. 348 et suiv. (LUC.)

**BASAR.** Nom des plantes bulbeuses en Arabie. (B.)

**BASCONETTE.** Nom vulgaire de la mésange nonette dans les environs de Niort. (V.)

**BASE.** Nom anglais du SPARE SARGUE. (B.)

**BASELLE,** *Basella*. Genre de plante de la pentandrie tri-gynie et de la famille des chenopodées, dont le caractère est:

calice persistant à cinq ou sept divisions inégales : point de corolle ; un ovaire supérieur, globuleux, surmonté d'un style à stigmate adné du côté interne ; semence recouverte par le calice qui a grossi et acquis la consistance et la forme d'une baie.

Les espèces de ce genre, dont celui appelé ANREDÈRE se rapproche beaucoup, sont des plantes annuelles, grimpantes, à feuilles alternes, charnues, à fleurs disposées en épis axillaires, qui croissent dans les parties chaudes de l'Inde et de l'Amérique. On en compte six à huit espèces, dont celle qui est rouge, *basella rubra*, Linn., est la plus commune, parce que c'est la seule qui se cultive ; ses feuilles se mangent en guise d'épinards. On la voit dans toutes les écoles de botanique, où elle s'obtient en semant ses graines sur couche, et se conserve en plaçant les jeunes pieds contre un mur exposé au midi. Ses baies, d'un rouge très-vif, et dont il seroit à désirer qu'on pût fixer la couleur, sont regardées comme utiles pour faire tomber les boutons de la petite vérole. (B.)

**BAS-FOND.** On donne ce nom aux endroits où la mer a peu de profondeur ; et c'est une observation constante que les *bas-fonds* se trouvent dans le voisinage des côtes basses, dont ils ne sont que le prolongement ; les côtes escarpées, au contraire, sont bordées d'une mer profonde. C'est ce qu'on remarque d'une manière frappante en Amérique, dont la partie orientale est composée de vastes plaines, et où la mer est remplie de *bas-fonds*, tandis que le long des côtes du Chili et du Pérou, qui sont élevées et abruptes, la mer est d'une profondeur extrême, à très-peu de distance du rivage. (PAT.)

**BASIATRAHAGI.** On appelle ainsi la **RENOUËE**, *Polygonum, avicularia*, Linn., en Arabie. (B.)

**BASILÉE.** *Basilæa*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie, et de la famille des LILIACÉES, ou mieux des ASPHODÉLÉES, dont les caractères sont : corolle campanulée, divisée profondément en six découpures oblongues ; six étamines, dont les filamens sont dilatés et connivens à leur base ; ovaire supérieur, court, trigone, chargé d'un style en alène, dont le stigmate est très-simple : capsule à trois loges.

Ce genre, qui faisoit partie des FRITILLAIRES de Linnæus, a été figuré par l'Héritier sous le nom d'EUCOMIS. Il contient cinq espèces, dont la racine est bulbeuse. Les feuilles sont radicales un peu charnues, les hampes peu nombreuses, peu élevées, épaisses, chargées, vers leur sommet, de beaucoup de petites fleurs, surmontées par un bouquet de feuilles semblables, mais plus petites que celles du bas.

Les *Basilées* viennent toutes du Cap-de-Bonne-Espérance. La plus connue est celle qu'on appelle **BASILÉE REINE**, *Basi-*

*lva regia*, qu'on trouve dans tous les jardins de botanique ; et quelquefois dans ceux des amateurs. (B.)

**BASILIC.** Nom spécifique d'un lézard du genre **IGUANE**, qui se trouve dans l'Amérique méridionale.

Daudin a fait de cette espèce et de l'**IGUANE** d'**AMBOINE**, un genre auquel il a donné pour caractères : corps gros, allongé, entièrement couvert de petites écailles rhomboïdales, carénées, et presque réticulées entre elles ; cou pouvant s'enfler, en dessous, en forme de goître ; langue épaisse, courte et non fendue à son extrémité ; tête grosse, arrondie, à quatre côtés, calleuse en dessus, et couverte de petites écailles comme celles du corps ; queue longue, comprimée sur les côtés, surmontée par une membrane écailleuse et radiée ; quatre pieds robustes, allongés, à cinq doigts séparés, forts et onguicaux. *F.* le mot **IGUANE**.

On appelle aussi *basilic*, un animal fabuleux qu'on dit provenir d'un œuf de coq, et donner la mort par son seul regard. Beaucoup de personnes en parlent, et jamais aucune ne l'a vu. Des charlatans relèvent la tête d'une petite *raie* en cassant l'épine dorsale, coupent ses nageoires en forme d'ailes, contournent sa queue, et le montrent dans les rues comme étant le *basilic*, ou le *grand dragon aspic*. La forme hideuse de cette préparation, lorsqu'elle est desséchée, en impose à la crédule ignorance, et dispose en faveur d'un homme capable de vaincre un monstre aussi terrible. (B.)

**BASILIC**, *Ocimum*. Genre de plantes de la didynamie gymnospermie, et de la famille des **LABIÉES**, dont les caractères sont d'avoir : le calice d'une seule pièce, à lèvre supérieure large et orbiculaire, à lèvre inférieure quadrifide ; la corolle monopétale, retournée sens dessus dessous, de sorte que la lèvre supérieure est à quatre divisions, et l'inférieure entière ou légèrement crénelée ; quatre étamines, dont deux plus courtes et munies d'un petit appendice à leur base ; un ovaire supérieur, divisé en quatre parties, et chargé d'un style filiforme, terminé par un stigmate bifide ; quatre semences nues, ovales, attachées au fond du calice.

Ce genre renferme des herbes et des sous-arbrisseaux d'une odeur plus ou moins agréable, à fleurs en verticilles peu serrés, disposés en épis terminaux ou axillaires. On en connoît une quarantaine d'espèces, presque toutes originaires de l'Inde.

Les deux espèces les plus communes sont le **BASILIC COMMUN**, *Ocimum basilicum*, Linn., qui a les feuilles ovales, glabres, et le calice cilié ; et le **BASILIC A PETITES FEUILLES**, *Ocimum minimum*, Linn., dont les feuilles sont ovales et très-entières.

On cultive depuis long-temps ces deux basilics dans les jardins ; leur forme élégante , leur feuillage touffu et leur odeur suave , les font rechercher de tous les amateurs. Ils demandent une terre substantielle et très-atténuée , le soleil et l'eau. On peut les semer depuis le mois de février jusqu'à la fin de juin , surtout dans le midi de la France. Celui qu'on sème à la fin de l'hiver , exige des couches , et veut être garanti par des paillassons , dans les nuits et les jours froids ; dans le nord , les châssis sont indispensables. Mais si on le sème au printemps dans les pays chauds , ou en mai dans les climats tempérés , on peut alors le confier tout de suite à la pleine terre , pourvu qu'elle soit préparée et bien exposée.

Le *basilic* sec conserve son odeur aromatique ; réduit en poudre , il peut tenir lieu de tabac. Il entre comme assaisonnement dans quelques alimens : c'est la première espèce qui est ordinairement employée dans la cuisine ; il faut , pour cet usage , qu'elle soit cueillie à l'époque de sa pleine fleur , et parfaitement desséchée. Les abeilles aiment beaucoup cette plante ; : elle donne une huile essentielle. (D.)

Le **BASILIC SALIN** a les feuilles ovales , glabres , et la tige géniculée. Il se trouve au Chili. Il n'est pas certain qu'il appartienne au genre , attendu qu'il est privé d'odeur ; mais on n'a pas pu se refuser de le noter , pour parler de sa singulière propriété. Molina rapporte que depuis le printemps jusqu'en automne , quoiqu'il croisse à soixante milles de la mer , il se trouve tous les matins couvert de cristaux de sel. Chaque plante fournit environ une demi-once par jour de ce sel , que les habitans emploient , comme le sel commun , à l'assaisonnement de leurs mets. (B.)

**BASILIC SAUVAGE.** C'est le **CLINOPODE**, le **THYM.** A Cayenne , c'est le **MATOURI DES PRÉS.** (B.)

**BASNAGILLI.** Nom de la **BRYONE LACINIÉE** à Ceylan :  
(B.)

**BASSAL.** L'**OIGNON CULTIVÉ** porte ce nom en Arabie. (B.)

**BASSÉ.** Nom anglais d'une espèce de poisson , *Perca ocellata*, Linn. , qu'on trouve sur les côtes d'Amérique. C'est un **CENTROPOME** de Lacépède. (B.)

**BASSET.** Race de chiens très-estimés pour la chasse ; les uns sont à *jambes droites* , et les autres à *jambes torses*. Voyez **CHIEN.** (S.)

**BASSIE**, *Bassia*. Genre établi par Allioni sur la **SOUDE MURIQUÉE**. Il n'a pas été adopté. Il ne faut pas le confondre avec le genre **ILLIPÉ**, qui porte aussi le nom de **BASSIA** en latin. (B.)

**BASSINET.** C'est le nom vulgaire de la **RENONCULE BULBEUSE.** (B.)

**BASSOMBE.** C'est l'**ACORE.** (B.)

**BASSON.** Nom vulgaire de la **FOULQUE.** (V.)

**BASSOVE**, *Bassovia*. Plante herbacée, dont les feuilles sont alternes, ovales et pétiolées; les fleurs très-petites, verdâtres, disposées en petits bouquets dans les aisselles des feuilles. Chacune de ces fleurs a un calice d'une seule pièce, divisé en cinq parties; une corolle monopétale, en roue, à tube très court, à limbe divisé en cinq lobes; cinq étamines; un ovaire supérieur arrondi, surmonté d'un style court, que termine un stigmate renflé et obtus; une baie succulente, qui contient des semences menues et réniformes.

Cette plante croît dans les forêts humides de la Guyane. Elle se rapproche infiniment des **MORELLES.** (B.)

**BASSUS**, *Bassus*. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des pupivores, établi par Fabricius aux dépens du genre *ichneumon* de Linnæus. *V.* ce dernier mot. (L.)

**BASTANGO.** C'est la **RAIE PASTENAQUE.** (B.)

**BASTERA.** Adanson avoit appelé ainsi le **CALYCANTE.** (B.)

**BASTERIE**, *Basteria*. C'est le genre appelé **ROURIE.** (B.)

**BAT.** En anglais, ce sont les mammifères de l'ordre des chéiroptères, ou les **CHAUVE-SOURIS.** (DESM.)

**BATAJASSE.** C'est, en Saintonge, la **LAVANDIÈRE.** (S.)

**BATAN.** M. de Jussieu pense que l'arbre de l'Inde, ainsi nommé par le voyageur Linscot, est probablement la *divion*, et qu'il n'est pas probable que ce soit un *Jacquier*. Linscot nomme *buua* la fleur de cet arbre, et son fruit *duryaen*. Celui-ci a la grosseur du melon, et il est hérissé. (B.)

**BATARA**, *Thamnophilus*, Vieill.; *Lanius turdus*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux **SYLVAINS**, et de la famille des **COLLURIENS.** (*V.* ces mots.) *Caractères*: bec convexe, tendu, seulement crochu à la pointe; mandibule supérieure comprimée sur les côtés, dentée ou échancrée vers le bout; l'inférieure souvent renflée en dessous, entaillée, retroussée et aiguë à l'extrémité; narines ovales, ouvertes, situées près du front; langue un peu épaisse, bifide à la pointe; bouche ciliée; ailes courtes, arrondies, à penne bâtarde courte; les deuxième, troisième, quatrième et cinquième rémiges à peu près égales entre elles, et les plus longues de toutes; quatre doigts, trois devant, un derrière; l'intermédiaire



comme soudé avec l'externe presque jusqu'au milieu, et souvent avec l'interne à la base.

Le bec des *bataras* n'est pas dans tous de la même force ; il est chez plusieurs très-robuste et très-renflé en dessous ; chez d'autres il est moins fort et peu bombé, et chez d'autres à peu près grêle. C'est parmi ceux-ci que se trouvent tous les *bataras* que j'indique par une étoile, afin de ne pas déranger l'ordre alphabétique.

Le nom que j'ai donné à ce genre, est celui que la plupart des espèces, dont il se compose, portent au Paraguay. Il en est, parmi les autres, qu'on a rangées jusqu'à présent avec les *pics-grêches*, d'autres avec les *tyrans* et les *fourmiliers* ; mais elles m'ont paru mieux classées ici, puisqu'elles offrent les caractères indiqués ci-dessus.

Le plus grand nombre des *bataras* se trouve en Amérique, mais seulement depuis les Florides jusqu'au Paraguay ; le reste habite l'Afrique, et partout ils ont le même genre de vie.

Tous se plaisent dans les halliers les plus épais et les plus fourrés, où ne pénètrent jamais directement les rayons du soleil ni les eaux de la pluie. On ne les rencontre point dans les buissons desséchés ou isolés, et ils ne sortent jamais de leur retraite que le soir et le matin ; alors même ils ne se posent que sur des branches basses ; de sorte qu'à peine ils s'élèvent quelques pieds au-dessus du sol. Ils n'entrent point non plus dans les grandes forêts, à moins qu'ils ne trouvent des broussailles épaisses ; et ils évitent également les campagnes et les lieux découverts. Ils ne se réunissent que par paires, et ne se nourrissent que d'insectes qu'ils saisissent sur les buissons ou sur la terre. Ces oiseaux sédentaires volent peu, et seulement pour passer d'un buisson à un autre. Ils ne sont point farouches, et ils se tiennent communément dans les broussailles des cantons cultivés et des enclos. Le cri de la plupart est fort et s'entend de fort loin ; mais ils se taisent dans toute saison qui n'est pas celle des amours.

Les *bataras* ont de grands rapports avec les *fourmiliers* dans leurs mœurs et dans leurs habitudes ; aussi M. d'Azara, à qui nous devons des détails intéressans sur ces oiseaux, me paroît très-fondé à les rapprocher les uns des autres. Tous, ou presque tous, ont les plumes du sommet de la tête longues, et ils les redressent souvent en forme de huppe ; la queue est, chez tous, plus ou moins étagée.

Je décris ci-après trente *bataras* ; mais je ne puis assurer que tous constituent des espèces distinctes, attendu que, d'un côté, je n'ai eu pour guide que des peaux desséchées, et, de l'autre, que peu de dessins fidèles et que des descriptions. Quoique j'en aie réuni plusieurs, que des auteurs ont divisés spécifi-

quement, peut-être s'en trouve-t-il encore parmi les autres qui sont dans le même cas: car il en est des *bataras* comme des fourmiliers, dont les couleurs et les dimensions varient dans les individus de la même espèce.

Le **BATARA AGRIPENNE**, *Thamnophilus candacutus*, Vieill., a le bec brun en dessus, blanc en dessous à la base; le plumage d'un roux verdâtre, plus clair sur le cou; les plumes de la queue d'un brun noirâtre, avec la tige aiguë et connue usée vers le bout. Longueur totale, sept pouces et demi. Il se trouve à la Guyane. (*Espèce nouvelle.*)

Le **BATARA A AILES VERTES**, *Thamnophilus chloropterus*, Vieill., a la grosseur de l'*étourneau*, et huit pouces de longueur totale; le haut de la tête d'un roux rembruni; le dessus du cou et du corps de la même teinte, mais plus claire sur le croupion; les petites couvertures des ailes d'un roux pâle, avec une zone noire vers le bout; les plumes vertes en dehors, et brunes en dedans; les côtés du cou et toutes les parties inférieures rayés transversalement de brun et de noir; la queue longue, arrondie et rayée de noir, de blanc et de gris; les pieds et les doigts bleus. Cette espèce nouvelle se trouve à la Guyane.

\* Le **BATARA ALAPI**, *Thamnophilus alapi*. Vieill.: *Turdus alapi*, Lath., pl. enl. n.º 701, fig. 2 de l'*Hist. nat. de Buffon*. Cet oiseau vit, ainsi que le *coraya*, en troupe dans les forêts de la Guyane; on le rencontre le plus souvent à terre ou perché sur les branches peu élevées, mais jamais en plein air. Sa nourriture se compose de *fourmis* et d'autres petits insectes: il est d'une grande agilité, et fait entendre, en sautant, une espèce de fredonnement suivi d'un petit cri aigu que ces oiseaux répètent plusieurs fois de suite lorsqu'ils se rappellent.

Le nom d'*alapi* qu'on lui a imposé, vient de ce que les couvertures supérieures des ailes sont piquetées de blanc; leur couleur dominante est un brun foncé qui s'étend en dessus des plumes, dont le dessous est noirâtre; ce brun prend un ton olivâtre sur la tête, le cou et le dos, au milieu duquel on remarque une tache blanche; le reste du dessus du corps est cendré; cette teinte paroît plus foncée sur le ventre; la gorge, le devant du cou et la poitrine sont noirs; les plumes de la queue sont noirâtres, un peu étagées, et dépassent les ailes en repos d'un pouce et demi. Taille un peu au-dessus de celle du *coraya*. Longueur, six pouces.

La femelle diffère en ce qu'elle n'a pas la tache blanche sur le dos; sa gorge est de cette couleur, et le reste du dessous du corps, roussâtre, avec des plumes grises cendrées sur les côtés du bas-ventre et sur celles qui recouvrent la queue en dessous; les points des couvertures des ailes sont roussâtres; enfin la couleur brune des parties supérieures est moins foncée

que dans le mâle. Ces descriptions ne peuvent convenir en entier à tous les individus; car les teintes et les couleurs elles-mêmes sont sujettes à varier comme dans toutes les espèces de ce genre.

Buffon voyant qu'on ne pouvoit classer l'*alapi* et le *coraya* parmi les vrais *fourniliers*, les en a séparés et les a nommés *fourniliers rossignols*.

Le BATARA BLEUÂTRE, *Thamnophilus caeruleus*, Vieil. Trois couleurs sont répandues sur le plumage de cet oiseau. Il a les côtés de la tête, le dessus du cou et du corps d'un plombé noirâtre; le devant du cou et la poitrine bleuâtres; le sommet de la tête, les ailes et la queue noirs; celles-ci terminées et bordées de blanc; une tache de la même couleur sur le haut du dos; le reste des parties inférieures d'un blanc bleuâtre; les pieds couleur de plomb; le bec noir en dessus et bleu céleste sur le reste. Longueur totale, cinq pouces trois quarts. Ce *batara* du Paraguay est dans la traduction de l'ouvrage de M. de Azara, sous le nom de *batara noir et plombé*.

\* Le BATARA À CALOTTE NOIRE, *Thamnophilus atricapillus*, Vieill.; *Lanius ater*, Lath., n'est pas plus gros que le *chardonneret*, et a cinq pouces de longueur totale; le sommet de la tête noir; le dessus du corps d'un gris de souris; le dessous d'un cendré bleuâtre; les ailes noires; les couvertures et les plumes secondaires bordées de blanc; les plumes de la queue noires et terminées par du blanc. Cet oiseau est figuré dans les Fascicules de Merrent, pl. 10, et a été décrit par Sonnini, édit. de Buffon, pour une *pie-grièche*.

La femelle a le sommet de la tête d'un roux sale, le dessus du corps, des ailes et de la queue, brun; les plumes alaires et caudales, bordées de roux en dehors et tachetées de blanc à l'extrémité; ces taches se trouvent aussi sur les scapulaires; la gorge et toutes les parties postérieures sont d'un cendré sale, plus foncé sur les flancs. C'est à tort que j'ai donné, dans mon Histoire des oiseaux de l'Amérique septentrionale, le mâle pour la femelle du tyran à huppe noire, et la femelle pour celle du tyran à huppe rousse. Cette espèce se trouve dans la Guyane et dans les Florides.

\* Le BATARA CORAYA, *Thamnophilus coraya*, Vieill.; *Turdus coraya*, Lath., fig., pl. enl. de Buffon, n.º 701; a la tête noire, le dessus du corps d'un brun roux, la gorge et le devant du cou d'un blanc qui prend une teinte cendrée sur la poitrine, et qui devient légèrement roussâtre sur les plumes du ventre et des jambes; la queue rayée transversalement de noirâtre. Longueur totale, cinq pouces et demi. On le trouve dans les grandes forêts de l'intérieur de la Guyane.

\* Le BATARA À CRAVATE NOIRE, *Thamnophilus cinnamomeus*, Vieill. ; *Turdus cinnamomeus*, Lath., pl. enl. de Buff., 56o, f. 2. Cet oiseau, que Montbeillard avoit d'abord donné pour un merle, a été rapporté depuis par ce naturaliste au *fourmilier palikour*. En effet, l'un et l'autre ont un plumage très-analogue ; mais si la figure du palikour est exacte, celui-ci est d'une taille beaucoup plus ramassée et porte une queue très-courte et égale à son extrémité ; tandis que le merle a une taille svelte et une queue allongée, cependant un peu trop dans la figure, et de plus arrondie dans les individus que j'ai eu occasion d'examiner en nature ; ce qui m'a déterminé à le présenter comme un *batara*, avec d'autant plus de motifs qu'il a le bec conformé de même ; bec qui est bien aussi celui de mes fourmiliers. Mais tous ceux-ci ont une queue très-courte et égale.

Ce *batara* a une cravate noire bordée de blanc, laquelle s'étend depuis le bec jusque sur la partie moyenne de la poitrine, où la bordure blanche est rayée transversalement de noir, et remonte jusqu'aux yeux en embrassant les trois quarts de la circonférence du cou, et finissant par couvrir totalement les joues ; le dessus des ailes est du même noir, avec de petites mouchetures blanches ; les grandes couvertures sont terminées de fauve ; le reste du plumage est cannelé, et le bec et les pieds sont noirs. Longueur, cinq pouces. Cet oiseau a de tels rapports avec celui à gorge noire de M. d'Azara, que je me range de son sentiment lorsqu'il rapproche ces deux oiseaux comme des individus de la même espèce. Ce naturaliste croit qu'il n'y a point de différence entre le mâle et la femelle.

Le BATARA DORÉ, *Thamnophilus auratus*, Vieill., a le sommet de la tête mordoré ; le dessus du cou et du corps d'un brun plombé, nuancé de couleur d'or ; les couvertures supérieures des ailes, dont les deuxième et troisième rangées sont blanches à la pointe, et le bord extérieur des plumes sont des mêmes teintes, mais plus sombres ; toutes les plumes latérales de la queue noirâtres et terminées de blanc ; les côtés de la tête pointillés de bleuâtre et de blanchâtre ; la gorge couleur de perle ; le devant du cou mordoré, et le dessous du corps d'un roux mêlé d'or ; le bec noir et bleu ; les pieds plombés, et cinq pouces trois quarts environ de longueur totale. M. d'Azara l'appelle *pardo dorado*. Il se trouve au Paraguay.

\* Le BATARA À FRONT ROUX, *Thamnophilus rufifrons*, Vieill. ; *Turdus rufifrons*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.º 644, f. 1, a le front, les côtés de la tête, la gorge, tout le devant du cou et le ventre roux ; le sommet de la tête, tout le dessus du corps,

les couvertures supérieures de la queue et les pennes des ailes bruns; les couvertures supérieures des ailes noires et bordées d'un jaune vif; cette couleur termine chaque rang de ces couvertures; les couvertures inférieures de la queue blanches; celle-ci, le bec et les pieds cendrés. Longueur, huit pouces et demi. Montbeillard rapproche cet oiseau du *fourmilier palikour*; et l'observation que j'ai faite à l'article du batara à cravate est commune à celui-ci, quant aux proportions du corps et de la queue. J'y ajouterai que celui-ci a un plumage totalement différent des deux autres; ce qui indique plutôt une espèce particulière qu'une variété, à moins que ce ne soit une femelle.

Le **BATARA FERRUGINEUX**, *Thamnophilus rubiginosus*, Vieill.; *Lanius rubiginosus*, Lath. Une couleur de rouille couvre toutes les parties supérieures, et un rouge jaunâtre est sur les inférieures; la tête est huppée. Cet oiseau habite Cayenne. Latham le décrit pour une espèce particulière.

Le **BATARA À GORGE BLANCHE**, *Thamnophilus albicollis*, Vieill. Cet oiseau de la Guyane est brun sur les parties supérieures, blanc sur la gorge, noir sur la poitrine et sur les joues. Le devant du cou a sur chaque côté une bordure noire et blanche, qui remonte jusqu'aux joues; les couvertures des ailes sont noires et parsemées de petites marques blanches; le ventre est de cette dernière couleur vers le milieu, et roux sur les flancs; les pennes alaires et caudales sont noires, ainsi que le bec; les pieds bruns. Cet oiseau ne seroit-il pas une variété du batara à cravate noire? car ces deux oiseaux sont de la même taille et ont de grands rapports dans leurs couleurs.

Le **GRANDEBATARA**, *Thamnophilus major*, Vieill., a tout le dessus du corps d'un noir profond, avec une bordure blanche aux couvertures supérieures et aux pennes des ailes; cinq bandes transversales sur les deux pennes extérieures de la queue, et quelques points de la même couleur sur les trois suivantes, laquelle règne sur toutes les parties inférieures, et est seulement mélangée de noir sur les jambes; les pieds sont d'une teinte de plomb claire; le bec est bleu de ciel à sa base, et noir dans le reste; l'iris d'un rouge pur. Longueur totale, huit pouces deux lignes. La femelle est un peu plus petite que le mâle, et en diffère en ce qu'elle est d'une couleur rousse en dessus, et qu'elle a du brun mêlé sur la poitrine et sur les côtés; les couvertures inférieures de la queue, couleur de tabac d'Espagne, et le bec entièrement d'un bleu de ciel. Longueur totale, huit pouces deux lignes. Sa ponte est de deux œufs blancs et marbrés de violet obscur. Elle construit son nid dans les buissons, à trois pieds au-dessus du sol, et le compose de beaucoup de petites branches épineuses. Cette espèce se trouve

au Paraguay, et est décrite par M. de Azzara sous le nom de *batara mayor*.

\* Le **BATARA GRISIN**, *Thamnophilus griseus*, Vieill. ; *syovia grisea*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.º 643, fig. 1 et 2. Montbeillard a d'abord placé cette espèce à la suite des *merles*, et depuis, il l'a indiquée comme une variété de son *fourmilier huppé* (*le battara huppé*) ; c'est en quoi je ne suis pas de son avis. Ces deux oiseaux, que j'ai comparés en nature, ont, il est vrai, des rapports dans leurs couleurs ; mais leur longueur, leur grosseur et généralement toutes leurs dimensions offrent des dissemblances assez grandes pour s'opposer à une telle réunion. Le *grisin* a quatre pouces et demi environ de longueur totale, et n'est pas plus gros que la *fauvette à tête noire*. Le dessus de la tête du mâle est noirâtre ; les sourcils sont blancs, ainsi que les couvertures inférieures des ailes, le ventre et les parties postérieures ; tout le dessus du corps est d'un joli gris cendré qui tire au noir sur les plumes des ailes et de la queue, lesquelles sont terminées de blanc ; cette couleur entoure les couvertures supérieures des ailes, et un gris clair la remplace sur le bord extérieur des rémiges ; la gorge, le devant du cou, la poitrine et le bec sont noirs ; les flancs sont blancs et les pieds cendrés. La femelle diffère en ce que le dessus de la tête est du même gris que le dessus du corps, et que ce qui est noir chez le mâle est noirâtre chez elle. J'ai rangé cette espèce parmi les *bataras*, parce qu'elle a les mandibules, les ailes, la queue, conformées de même ; mais le bec est plutôt grêle qu'épais.

Le **BATARA HUPPE**, *Thamnophilus cirrhatus*, Vieill. ; *Turdus cirrhatus*, Lath. Une petite huppe noire, que cet oiseau baisse et relève à volonté, le distingue des autres espèces ; sa gorge est noire et blanche ; le devant du cou, la poitrine, les couvertures supérieures des ailes, aussi bien que l'iris, sont noirs ; un liseré blanc entoure les plumes de la queue ; le reste du plumage est cendré.

Quelques individus ont du roux sur les couvertures du dessus des ailes. La femelle a les plumes du sommet de la tête aussi longues que celles de la tête du mâle ; mais elles sont rousses, et une teinte de la même couleur se mêle au gris-cendré de son plumage. La ponte est ordinairement de trois œufs, et a lieu dans le mois de décembre.

Le cri du *batara huppé* ressemble au pialement d'un petit poulet. Sa longueur moyenne est de près de six pouces.

Je rapproche de cette espèce, comme mâles, le *tyran à huppe noire*, pl. 48 des Oiseaux de l'Amérique septentrionale, et le *tachet* de Levaillant ; et, comme femelles, 1.º la *pie-grèche huppée du Canada*, qui ne se trouve point dans cette colonie,

et qui est le même oiseau que le *tyran à huppe rousse*, pl. 49 des Oiseaux de l'Amérique septentrionale : 2.<sup>o</sup> le rousset de Levaillant, pl. 77 de l'Ornithologie d'Afrique, lequel ne se trouve qu'à Cayenne. Tous ont la queue étagée ; mais leur taille varie de six à huit lignes, ce qui me fait soupçonner que cette espèce est composée de plusieurs races. Quant aux taches blanches plus ou moins nombreuses, la couleur noire plus ou moins étendue, sur les mâles, je l'attribue aux diverses époques de l'âge. Enfin le *batara à calotte noire*, dont on a fait une *pie-grièche*, a encore de grands rapports avec le mâle ; mais comme il n'en a point la huppe, ou plutôt que les plumes du sommet de la tête sont plus courtes, je l'ai isolé spécifiquement, d'autant plus que sa femelle présente le même caractère, elle a cependant une grande ressemblance dans les couleurs avec celles dont il a été question ci-dessus. Le *batara huppé* est le *fourmilier huppé* de Buffon.

Le **BATARA À LONGUE QUEUE**, *Thamnophilus longicaudus*, Vieill., est totalement noir, avec de petites mouchetures blanches sur la gorge et sur les penes de la queue ; bec et pieds noirs ; taille de la *pie-grièche rousse*, mais plus allongée, vu la longueur de la queue. Il se trouve dans l'Amérique méridionale.

Le **BATARA MOUCHETÉ**, *Thamnophilus guttatus*, Vieill., est blanc, avec des taches noires en forme de larmes sur toutes les parties supérieures ; d'un blanc pur en dessous chez la femelle ; noir et moucheté de blanc sur les côtés de la poitrine du mâle. Taille de la *pie-grièche rousse* ; bec couleur de corne ; pieds brunâtres. Il habite l'Amérique méridionale.

Le **BATARA RAYÉ DE CAYENNE**, *Thamnophilus doliatus*, Vieill. ; *Lanius dol.*, Lath., pl. enl. de Buff., n.<sup>o</sup> 297, fig. 1, sous le nom de *pie-grièche rayée*, est de la grosseur du moineau ; il a six pouces et demi de longueur ; le bec noirâtre ; la tête un peu huppée, rayée longitudinalement, et tout le plumage rayé transversalement de noir et de blanc ; chaque plume ayant deux bandes de chaque couleur ; la teinte du dessous du corps est plus claire ; les penes des ailes et de la queue sont noires, avec des taches transversales blanches ; les pieds et le bec noirâtres. On le trouve à Cayenne.

Le **BATARA RAYÉ DU PARAGUAY**, *Thamnophilus radiatus*, Vieill., porte une huppe longue de huit lignes et d'un beau noir ; les plumes de la base du bec, du reste de la tête et du cou sont marbrées de noir et de blanc ; ces deux couleurs forment des raies transversales sur le dos et sur les couvertures des ailes ; les penes sont noires et tachetées de blanc ; la queue est de la première teinte avec des bandes transversales interrompues de la deuxième ; le devant du cou et la poitrine sont rayés de noir sur un fond blanchâtre ; les par-

ties postérieures blanches ; les pieds d'un plombé clair ; le bec est noirâtre à sa base et d'un bleu céleste dans le reste ; l'iris d'un jaune paille brillant ; longueur totale, six pouces et demi.

La femelle a une huppe pareille à celle du mâle , mais elle est rousse ; elle en diffère encore en ce que les côtés et le derrière de la tête sont d'un brun mêlé de blanchâtre , de roux , avec des raies noires ; le dessus du cou est couleur de tabac d'Espagne, et tout le dessous d'un roux blanchâtre. Cette espèce construit son nid sur les petites branches horizontales des buissons épais , et le compose à l'extérieur de filamens fortement attachés à deux rameaux qui forment la fourche à l'extrémité d'une branche menue. L'intérieur est tapissé de crins et de tiges de plantes aussi déliées. La ponte est de deux œufs blancs et rayés de rougeâtre. C'est le *batara listado* de M. d'Azara.

J'ai sous les yeux deux *bataras du Brésil*, dont un a les plumes du sommet de la tête noires , et l'autre les a rousses, ce qui me paroît indiquer les différences sexuelles ; ils ont l'un et l'autre toutes les parties inférieures et la queue rayées transversalement de noir et de blanc , et le manteau vert. Leur taille est celle du précédent.

Le BATARA RAYÉ A TÊTE ROUSSE , *Thamnophilus lineatus* , Vieill. , a la tête rousse en dessus et le reste du plumage rayé transversalement de noir et de blanc roussâtre. Taille du *batara huppé*.

Le BATARA ROUGEÂTRE , *Thamnophilus rubicus* , Vieill. ; dessus de la tête d'un gris cendré ; joues blanches et tachetées de brun ; dessus du corps d'un roux rembruni ; dessous rougeâtre : menton blanc ; ailes et queue noirâtres , celle-ci terminée de blanc ; bec noir ; pieds bruns. Taille de la *pie-grièche grise*. Il habite l'Amérique méridionale.

Le BATARA ROUX , *Thamnophilus rufus* , Vieill. Tout le plumage supérieur de cet oiseau est couleur de tabac d'Espagne ; le dessous du corps d'un blanc jaunâtre ; les couvertures extérieures du dessus de l'aile , ainsi que les côtés intérieurs des plumes , sont noirâtres ; les pieds couleur de plomb ; le bec est noirâtre en dessus et à la pointe ; le ventre est d'un blanc sale. Longueur , sept pouces. C'est le *batara roxo* de M. d'Azara. On le trouve au Paraguay ; il diffère des autres en ce qu'il a l'aile plus forte , le tarse et les doigts plus courts , le bec moins crochu à la pointe , et moins comprimé sur les côtés ; mais il a le même genre de vie.

Le BATARA TACHETÉ , *Thamnophilus noveius* , Vieill. , La-



*nius nævius*, Lath., a le bec noir, ainsi que toutes les parties supérieures du corps ; les plumes de la partie antérieure du dos, ainsi que celles qui recouvrent les ailes, sont terminées de blanc ; cette même couleur borde les pennes secondaires, et forme une tache oblongue à l'extérieur et vers le milieu de chaque penne de la queue, qui est noire, de même que les ailes ; le dessous du corps est d'un cendré uniforme ; les pieds sont noirs : sa taille est un peu inférieure à celle du *batara rayé* de Cayenne ; il se trouve au Brésil.

Le BATARA SCHET-BÉ, *Thamnophilus rutilus*, Vieill. ; *Lanius rufus*, Lath. Il a sept pouces trois quarts de longueur ; la tête, la gorge et le cou d'un noir verdâtre ; tout le dessus du corps roux ; le dessous gris blanchâtre ; la queue rousse ; les pennes des ailes brunes ; le bec, les pieds et les ongles couleur de plomb. La femelle a des couleurs moins vives, la gorge et le devant du cou d'un gris blanc. On le trouve à Madagascar.

Le BATARA TCHAGRA, *Thamnophilus tchagra*, Vieill. ; *Lanius Senegalus*, Lath., pl. enl. de Buff., n.º 479. Cetoiseau, indiqué par Buffon sous le nom de *pie-grièche rousse à tête noire du Sénégal*, et comme une simple variété de la nôtre, a été donné par Levaillant sous le nom de *tchagra*, mot qu'il prononce sans cesse, et qu'il exprime très-bien par les syllabes *tcho-tcha-tcha-gra*.

On le trouve non-seulement au Sénégal, mais encore vers la pointe de l'Afrique jusque chez les Cafres.

Le mâle est à peu près de la taille de notre *pie-grièche grise* ; la partie supérieure de la tête est d'un noir brun, légèrement teint d'olivâtre ; le derrière du cou et le dessous du corps sont d'un brun tanné ; la gorge est blanchâtre ; une bande blanche prend naissance au coin de l'œil et se prolonge au-delà, avec une ligne noire par-dessous qui lui est parallèle ; le cou par-devant et tout le dessous du corps sont cendrés ; les grandes couvertures des ailes et les bords extérieurs des pennes sont d'un roux ferrugineux ; le reste en est brun, avec une teinte verdâtre par-dessus ; en dessous, elles sont toutes cendrées ; les deux pennes intermédiaires de la queue sont d'un gris brun, rayé imperceptiblement d'une couleur plus foncée ; les autres sont noirâtres et toutes terminées de blanc ; le bec et les pieds sont d'un noir de corne, et l'iris est brun.

La femelle est un peu plus petite que le mâle ; elle n'a point le dessus de la tête noir, et a les teintes du manteau moins foncées. La tête du jeune mâle ne prend sa couleur noire qu'à un certain âge ; le dessus du corps est d'un brun cendré, et le blanc des parties inférieures est roussâtre. Il fait son nid dans les broussailles ; la ponte est de cinq œufs tachés de brun ; son vol est lent, court et pénible.

Le BATARA A TÊTE BLEUE, *Thamnophilus cyanocephalus*, Vieill., a six pouces quatre lignes de longueur totale; la gorge et les parties postérieures d'une teinte sombre, qui tire au noir sur le dessus du corps jusqu'à la queue et au-dessous des yeux, sur les côtés de la tête qui, dans le reste, est d'un bleu turquin brillant, séparé sur le milieu du sommet par une raie blanche; la nuque et le dessus du cou sont noirs, ainsi que les scapulaires et les ailes, dont les couvertures ont quelques taches blanches, et sont bordées en dehors de cette couleur; la bordure extérieure des plumes est pareille, mais moins sensible; les deux plumes intermédiaires de la queue sont totalement noires, et les autres ont l'extrémité blanche; le bec est d'un bleu obscur, et le tarse noirâtre.

La femelle diffère en ce qu'elle a un demi-pouce de moins; en ce que le dos, le ventre et les parties inférieures sont glacés de verdâtre, et qu'elle n'a point de raie blanche sur le haut de la tête.

Ces oiseaux se trouvent au Paraguay, et sont décrits par M. d'Azara sous le nom *Del obscuro y negro*.

Le BATARA À TÊTE ROUSSE, *Thamnophilus ruficapillus*, Vieill. a le dessus de la tête couleur de cannelle; les côtés d'un brun blanchâtre; le devant, les côtés du cou et le haut de la poitrine rayés transversalement de blanc et de noir; le reste de la poitrine et les parties postérieures blanchâtres; le dessous des ailes d'un blanc roussâtre; les couvertures supérieures, les dernières plumes, la bordure extérieure de toutes les autres et le derrière du cou, mordorés; le dos d'un brun mêlé de bleu; les plumes intermédiaires de la queue noirâtres, les autres noires, bordées à l'extérieur et terminées de blanc; le tarse de couleur de plomb; le bec noir en dessus et d'un bleu clair en dessous; six pouces un quart de longueur totale. Le mâle, la femelle et les jeunes sont pareils. Le nid est construit comme celui du *batara rayé* du Paraguay, et la ponte est de deux œufs blancs faiblement piquetés de rouge. M. d'Azara appelle cet oiseau *batara acanelado*.

Le BATARA VERT, *Thamnophilus viridis*, Vieill., a le front, toutes les parties inférieures et le dessus de la queue rayés en travers de noir et de blanc, le reste du plumage vert. Longueur totale, six pouces huit à dix lignes. Il habite l'Amérique méridionale.

Le BATARA VARIÉ, *Thamnophilus varius*, Vieill.; *Lanius varius*, Lath. Bec noir; dessus du corps brun cendré; front et joues tachetés d'une couleur plus pâle; gorge et poitrine d'un jaune de buffle; ventre, cuisses et bas-ventre d'un blanc brunâtre;

scapulaires blanches ; ailes et queue brunes ; pieds noirs. Ce *batara* se trouve au Brésil.

Le **BATARA VERDÂTRE**, *Thamnophilus virescens*, Vieill., a la tête d'un gris verdâtre et tachetée de noir en dessus ; les ailes de la dernière couleur, et pointillées de blanc ; le dessus du corps verdâtre ; le dessous d'un gris roussâtre chez le mâle, et d'un gris pur chez la femelle ; la queue noire et terminée de blanc ; le bec brun et les pieds gris. Il se trouve dans l'Amérique méridionale. (v.)

**BATARD.** Les pêcheurs donnent ce nom à des vers rouges qu'ils prennent entre les fissures des rochers qui bordent les côtes de la mer, et dont ils se servent pour amorcer leurs lignes. On ignore à quel genre appartiennent ces vers.

(B.)

**BATATE.** C'est le nom que l'on donne, en Amérique, à plusieurs racines tubéreuses, employées à la nourriture de l'homme. On l'appelle encore **PATATE**. V. au mot **LISERON** et **QUAMOCLIT** pour la *batate* qui suit, ainsi qu'au mot **MORELLE** pour la *pomme de terre*, et au mot **HÉLIANTHE** pour le *topinambour*. (B.)

**BATATE** ou **PATATE**, *Convolvulus batatas*. Cette plante vivace, originaire de l'Inde, se cultive entre les tropiques et même un peu au-delà. Elle offre beaucoup de variétés, produites par la culture, dans la forme et la grandeur des feuilles, dans la direction et la couleur des tiges, dans la grosseur, la forme, la couleur, la saveur, l'époque de la maturité des racines, leur plus ou moins facile conservation après qu'elles ont été arrachées, etc.

Nulle part la *patate*, telle que nous la connoissons, ne croît sans culture ; abandonnée à elle-même, elle ne pousseroit que des branches et des racines fibreuses. On a deux objets en vue en la cultivant, la récolte des racines pour la nourriture des hommes, et celle du fanage pour celle des bestiaux.

Dans nos colonies on fait, par an, deux plantations de patates ; la première, à la fin de l'hiver en plantant les tubercules réservés de la dernière récolte ; la seconde, deux mois après en plantant les tiges fournies par ces tubercules. Celle-ci est la plus considérable. Une terre légère, un peu fraîche et bien labourée, est celle où elles prospèrent le mieux. Ordinairement c'est au sommet de billons hauts et larges d'un pied qu'on les plante. Deux binages au moins leur sont donnés dans le courant de l'été, binages par lesquels la terre descendue des billons est remontée à leur sommet. La première récolte se mange de suite, parce qu'elle ne pourroit

pas se garder pendant les chaleurs; la seconde est réservée pour l'hiver. Avant de faire l'une et l'autre, on coupe les tiges rez terre pour les donner aux bestiaux qui les aiment beaucoup, et qu'elles engraisent rapidement. Ceux qui coupent plusieurs fois ces tiges, qu'on appelle *bois patate* à Saint-Domingue, et il est des cultivateurs qui le font jusqu'à trois fois, éprouvent une diminution proportionnelle dans la quantité, la grosseur et la saveur des tubercules, objet principal de leur culture en tous pays.

Rarement la culture de la *patate* manque de remplir son but; mais dans les terrains et dans les années sèches, elle ne fournit que de petits tubercules; et dans les terrains et les années humides, que des tubercules de peu de saveur et de peu de garde.

La *patate* est de différentes couleurs, mais ordinairement rouge, blanche ou jaune. Elle est sèche, flexible, et d'autant moins bonne, que sa chair a une consistance plus grasse et plus filandreuse. En l'ouvrant on remarque des points blancs et brillants. Elle pèse communément depuis une demi-livre jusqu'à vingt onces. On en a vu du poids de huit à dix livres.

La saveur très-sucrée de la *patate*, la dispose à fermenter; aussi l'emploie-t-on à faire des boissons vineuses, et par suite des boissons alcooliques; mais cette même disposition rend sa conservation très-difficile, surtout lorsqu'elle a été cueillie avant sa complète maturité.

Les moyens dont on se sert pour conserver la *patate*, sont de deux sortes: le premier consiste à laisser les tubercules en terre sans les déraciner; il s'agit, pour le second, de les tirer de terre et de les porter dans un endroit sec et frais, à l'abri de l'air extérieur. Dans nos climats, les *patates* se gardent difficilement à cause des longs hivers, souvent plus humides que froids; il faut les étendre sur des planches couvertes de deux pouces de sable fin dans un endroit inaccessible à la gelée, et les recouvrir d'un autre lit de sable de même épaisseur, en les arrangeant de manière à ce qu'elles ne se touchent point. On apporte continuellement de l'Amérique dans nos ports, des *patates* bien conservées, mises avec des cendres le jour qu'elles ont été récoltées, dans des tonneaux, au fond desquels on pratique plusieurs trous de tarière pour y établir un courant d'air. Les *patates* réunissent tant de bonnes qualités en nature, qu'il n'est pas nécessaire de les décomposer à grands frais pour les soumettre ensuite aux tortures de la boulangerie: ce sont bien les racines les plus exquises que l'on connoisse. Dans les colonies, on mange la *patate* bouillie simplement avec du sel ou avec un peu de viande salée: on la rôtit sous la cendre et au four;

pour en faire , avec du beurre ou du sain-doux , une espèce de purée très-épaisse , appelée *miquan* , dont on fait des boulettes. Quelquefois , lorsqu'elles sont nouvellement récoltées , on les confit dans du sucre pour s'en servir au besoin ; souvent aussi on les fait sécher à l'air libre avant qu'elles commencent à se gâter. Les *patates* , en un mot , peuvent se prêter à toutes les formes que le luxe de nos tables a imaginées. En Espagne , on consomme une partie des *patates* qu'on récolte , et on vend l'autre aux capitaines des vaisseaux marchands des provinces maritimes , qui les exportent dans les autres ports voisins , même dans le Nord. Les plus estimées sont celles que l'on cultive sur une des côtes de Malaga ; elles sont d'un si grand rapport , que dans un seul petit endroit voisin de la ville de ce nom , il s'en débite pour 50,000 livres.

Tous les animaux domestiques aiment les feuilles de la patate , et elle leur sert en partie de nourriture pendant l'été , époque où les pâturages sont brûlés par la chaleur. Il seroit difficile de les remplacer sous ce rapport , dans beaucoup de quartiers de Saint-Domingue.

La *patate* peut prospérer dans plusieurs de nos pays méridionaux , tels que la Corse , la Provence et le Roussillon , où il règne assez ordinairement une continuité de chaleur non interrompue , de quinze degrés , pendant six mois , qu'il seroit difficile d'avoir dans toute la France : mais peut-être parviendra-t-on à la rendre moins sensible au froid , en choisissant des abris , en préférant d'abord pour la plantation des racines déjà acclimatées dans le royaume de Valence , parce que la température de cette contrée est moins différente de la nôtre que celle des autres parties du Midi de l'Espagne.

Il y a trente à quarante ans , que Thouin a essayé la culture de la *patate* en pleine terre au Jardin des plantes de Paris , en mettant des tubercules dans des pots , en serre , et les transplantant dans le courant du mois de juin , à des expositions chaudes ; garantis pendant quinze ou vingt jours , ils ont parfaitement repris et poussé avec vigueur jusqu'à l'automne. Depuis lui , plusieurs personnes ont tenté la même chose par des procédés différens , et ont également réussi ; mais les frais de cette culture sont rarement couverts par les bénéfices , et jamais les *patates* obtenues ne sont arrivées à leur complète maturité. Cette culture , à Paris , ne peut donc être regardée que comme un pur objet d'amusement. (PAR.)

**BATAULE.** C'est le BEURRE DE BAMBOUC. (S.)

**BATEAU.** Nom vulgaire d'une espèce de PATELLE. (P.)

**BATELÉ.** Espèce d'EUPATOIRE. (B.)

**BATELEUR.** V. l'article PYGARGUE. (v.)

**BATHAENDA.** Il y a lieu de soupçonner que c'est une KETMIE. (B.)

**BATHEC.** C'est le MELON D'EAU en Arabie. (B.)

**BATHELION**, *Bathelium*. LICHEN découvert par Afzelius sur la côte d'Afrique, qui en a fait un genre, dont le caractère est : crustacé, uniforme; fructification sessile, presque globuleuse, couverte de papilles en forme d'opercule. V. Achard, tab. 8, fig. 3. (B.)

**BATHLESCHAIN.** Synonyme de BADINDIAN. (B.)

**BATHYERGUS**, Illig. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, qui correspond à celui nommé ORYCTÈRE par M. Frédéric Cuvier, et qui renferme les RATS-TAUPES du Cap.

Ces animaux, long-temps confondus avec les différens mammifères qui composent la famille des RATS, en ont été séparés par M. Georges Cuvier dans son dernier ouvrage. Illiger, qui en avoit distingué une espèce comme devant former le genre *Bathyergus*, n'en avoit pas moins laissé ce genre dans sa famille des *murina*. Il plaçoit d'ailleurs une seconde espèce dans son genre *georychus*, qui comprend le zemni ou aspalax, genre qu'il mettoit à la tête de sa famille des *cunicularia*.

Les *bathyergus* ou *oryctères*, ont le corps cylindrique et ramassé; ce sont des animaux de petite taille, dont les pieds sont tous munis de cinq doigts courts, et de cinq ongles plats et menus; leur nez est court et comme tronqué; leurs yeux sont très-petits; ils n'ont point d'abajoues ni d'oreilles externes; leur queue est très-courte.

Leurs incisives sont très-fortes, et si longues qu'elles ne peuvent être recouvertes par les lèvres; les inférieures sont en coin et plates en devant comme les supérieures; les molaires sont au nombre de quatre de chaque côté à l'une et à l'autre mâchoires: elles sont simples comme celles des rats, des écureuils, des marmottes, des hamsters, des loirs, des hydromys et des rats-taupes proprement dits: elles se ressemblent toutes, ainsi que l'a observé M. Fréd. Cuvier, en ce que, dans le jeune âge, elles sont séparées en deux par un sillon. Lorsqu'elles commencent à s'user, le sillon s'interrompt au milieu de la dent, et il en résulte deux échancrures, une à la face interne et l'autre à la face externe. Lorsque l'usure se continue davantage, le sillon interne s'efface entièrement, et bientôt l'externe ayant disparu, la dent n'offre plus qu'un disque osseux entouré d'émail. Les postérieures présentent cette échancrure externe beaucoup plus forte que les antérieures.

Les deux espèces que renferme ce genre, habitent les environs du Cap de Bonne-Espérance, où elles sont très-

multipliées ; elles creusent la terre , et se nourrissent de racines.

*Première espèce.* — Le BATHYERGUS DES DUNES (*Bathyergus maritimus*; grande taupe du Cap, Buffon, suppl. tom. 6, pl. 38); Rat-taupe des dunes, *Arctomys africana*, Lamarek. *Voy.* de Thunberg.

Cet animal est long d'un pied ; sa circonférence, prise derrière les jambes de devant, est de 10 pouces, et de 9 devant les jambes de derrière. Sa tête est plus allongée à proportion que celle de l'espèce suivante, et se termine par un museau plat en forme de bouterolle ; ses yeux sont très-petits. Les incisives supérieures sont marquées dans leur milieu d'un sillon longitudinal, qui les fait paroître comme doubles. La queue est plate et longue de 2 pouces et demi : elle est couverte de longs poils roides.

Il vit sous terre, y fait de vastes souterrains, forme des taupinières comme les taupes d'Europe ; ce qui rend dangereux pour les chevaux les lieux où il est commun, parce que ces animaux y enfoncent jusqu'aux genoux.

Le *bathyergus des dunes* ne court pas vite ; mais il est très-alerte à creuser la terre. Il est méchant, et mord très-fort lorsqu'on l'irrite. Sa nourriture consiste en plantes et en oignons. Sa chair est, dit-on, fort bonne.

*Deuxième espèce.* — Le BATHYERGUS CRICET, *Bathyergus capensis*; *Georychus*, Illig ; petit rat-taupe du Cap, Buffon, suppl. tom. 11, pl. 36 ; *mus capensis*, Pallas, glir. pl. 7, pag. 172, et pl. 26, fig. 17 ; *rat-taupe*, de la première édit. de ce Dict. ; *bles moll.* au Cap.

Le *cricet* est de la taille du *zemi* ; sa longueur totale est de 7 pouces environ ; celle de sa tête est d'un peu plus de deux pouces : il est très-bas sur pattes, et son corps est cylindrique ; il manque d'oreilles externes, mais il est pourvu d'yeux, très-petits à la vérité, qui ne sont pas cachés sous la peau, et qui par conséquent lui sont utiles pour la perception des objets qui l'entourent ; son corps est terminé postérieurement par une petite queue de neuf lignes de longueur. En général, le poil du *cricet* est doux, épais et ardoisé près de la peau ; il est brun roussâtre sur le dos, plus foncé sur la tête, plus pâle sur les côtés, et d'un blanc sale en dessous ; son museau est blanc, et cette couleur se termine vers les joues en une pointe noire ; le tour des oreilles et des yeux, une petite tache sur le sommet de la tête, ainsi que les mains et les pieds, sont aussi de couleur blanche ; les dents ne sont point orangées comme celles de la plupart des rongeurs ; la queue est couverte de poils longs et épais : ils for-

ment un pinceau à son extrémité. Les ongles sont de longueur médiocre.

Le *crichel* habite au Cap de Bonne-Espérance, dans les terres sablonneuses; il creuse la terre comme la *taupe*, c'est pourquoi on l'appelle dans ce pays la *taupe du sable*. Il se nourrit principalement de racines de glaïeul, d'iris, etc. (DESM.)

BATIS. Poisson du genre des RAIES. *V.* ce mot. (B.)

BATIS, *Batis*. C'est un petit arbrisseau dont les feuilles sont demi-cylindriques, succulentes, sessiles, opposées; les fleurs sans calice ni corolle, dioïques, disposées en chatons axillaires.

Les fleurs mâles implantées sur des chatons pyramidaux, imbriqués d'écaillés situées sur quatre faces distinctes; chaque écaille recouvre quatre étamines.

Les femelles venant sur des chatons ovales, charnus, à involucre diphyllé; elles consistent en un ovaire ovale, adné au chaton, surmonté d'un stigmate sessile, velu, et à deux lobes.

Les fruits sont des baies uniloculaires, qui renferment chacune quatre semences triangulaires et pointues.

Cet arbrisseau croît aux Antilles, sur le bord de la mer; toutes ses parties ont une saveur très-salée. (B.)

BATO. Fruit du BONDOC. (B.)

BATOLITE, *Batolites*. Genre de COQUILLES établi par Denys Montfort, aux dépens des ORTHOCÉRATITES de la Peyrouse, et des HIPPURITES de Lamarck. Ses caractères sont: coquille libre, adhérente ou vivant en famille, univalve, cloisonnée, droite et fistuleuse; ouverture arrondie, peu profonde, horizontale; cloisons criblées, et de plus percées latéralement de deux grands stigmates répondant à deux arêtes parallèles ou divergentes qui percent toutes ces cloisons.

Ce genre paroît contenir plusieurs espèces, qui toutes se trouvent dans des roches calcaires, qu'elles constituent quelquefois en entier. Denys Montfort en a vu de trois pieds de long et elles n'étoient pas entières. Il calcule qu'il a pu en exister de plus de cinquante pieds. On les confond quelquefois avec les MADRÉPORITES dans les cabinets mal étudiés. Knorr en a figuré. (B.)

BATON DE JACOB. C'est l'ASPHODÈLE JAUNE. (B.)

BATON ROYAL. C'est l'ASPHODELE BLANC. (B.)

BATON DE SAINT JEAN. Nom vulgaire de la PERSICAIRE ORIENTALE. (B.)

BATONNET. Coquille du genre CONE. (B.)

BATRACHION. On a donné ce nom à la RENONCULE FULBEUSE. (B.)

BATRACHITE ou BRONTIAS. Pline donne ces noms



à une des substances qu'on croit être la *pyrite globuleuse*, striée du centre à la circonférence; on la croyoit tombée du ciel. C'est la même pyrite qu'on nommoit autrefois en France *Pierre de tonnerre* ou *Pierre de foudre*, et dont on se servoit au lieu de pierre à fusil. (PAT.)

**BATRACHOÏDE**, *Batrachoides*. Genre de poissons de la division des JUGULAIRES, établi par Lacépède pour placer deux espèces, dont l'une faisoit partie des GADES de Linnæus, et l'autre des BLENNIES. V. ces mots.

Les caractères des *batrachoïdes* consistent en une tête très-déprimée et très-large; une bouche à ouverture très-grande; un ou plusieurs barbillons attachés autour ou au-dessous de la mâchoire inférieure.

Ce genre tire son nom de la ressemblance vague qu'ont ses espèces avec les *grenouilles*; ressemblance qui avoit déjà fait donner à l'une d'elles le nom de *blennius raninus* par Linnæus.

La première de ces espèces, le **BATRACHOÏDE TAU**, *Gadus tau*, Linn., a un grand nombre de filamens à la mâchoire inférieure; trois aiguillons à la première nageoire dorsale et à chaque opercule. C'est un habitant de l'Atlantique.

Le **BATRACHOÏDE BLENNIOÏDE**, *Blennius raninus*, Linn., a un ou plusieurs barbillons à la mâchoire d'en bas; les deux premiers rayons de chaque nageoire jugulaire terminés par un long filament. Il se trouve dans les lacs de la Suède, et n'est pas bon à manger. On l'a appelé *grenouillère* en français.

Le **BATRACHOÏDE GMELIN** observé par Risso dans la mer de Nice, a été figuré par lui dans l'Ichtyologie de cette mer. (B.)

**BATRACHOSPERME**, *Batrachospermum*. Genre de plantes établi par Vaucher aux dépens des CONFERVES. Il renferme une douzaine d'espèces, caractérisées par leur consistance gélatineuse, en rapport avec celle du frai de grenouille, ou avec les TRÉMELLES lorsqu'elles sont très-chargées d'eau. J'en ai décrit et figuré une nouvelle espèce dans le Bulletin de la Société philomatique.

Bory-Saint-Vincent, auquel on doit une très-belle Monographie de ce genre, y rapporte six espèces qui sont figurées pl. 29, 30 et 31 du 12.<sup>e</sup> vol. des Annales du Muséum d'Histoire naturelle de Paris. Les autres sont des THORÉES, des DRAPARN ALDIES et des RIVULAIRES. (B.)

**BATRACHUS**. V. **BATRACHION**, **BAUDROIE** et **SILURE**. (B.)

**BATRACIENS**. Alexandre Brongniart, dans sa *Méthode d'erpétologie*, a ainsi appelé l'ordre qui comprend les genres GRENOUILLE, CRAPAUD, RAINETTE et SALAMANDRE; ordre qui faisoit partie des reptiles de Linnæus et des quadrupèdes ovipares de Lacépède. Voyez ICHTYOÏDES. (B.)

Les caractères de cet ordre sont d'avoir la peau nue, et des pattes.

La tête des *Batraciens* est aplatie, assez grande en comparaison du corps; leur bouche est très-large; ils n'ont quelquefois point de dents, et quand elles existent, elles sont à peine visibles; leur langue est charnue, enduite de mucosité; leur mâchoire inférieure est composée de deux branches réunies antérieurement par une saillie ligamenteuse; et leurs os n'ont que la consistance cartilagineuse des arêtes des poissons; ils n'ont point de côtes, ou seulement de simples rudimens de ces os, et ils sont droits; leurs doigts sont réunis par une membrane, et n'ont souvent point d'ongles. Une humeur visqueuse enduit leur corps. Ils n'ont point de trachée-artère; leurs bronches membraneuses sortent immédiatement du larynx; leur cœur a une seule oreillette: ce sont des amphibiesselon toute la force du terme. Le mâle n'offre aucun organe extérieur de la génération; il n'y a pas d'accouplement réel; les œufs sont fécondés hors de l'animal, nombreux, pondus dans l'eau et composés d'un point coloré, entourés d'une matière visqueuse, sans coquille qui les enveloppe. Les petits qui en sortent sont d'abord différens, par leur forme et par plusieurs de leurs fonctions vitales, des animaux qui les ont produits. Ils respirent par des branchies, se nourrissent de matières végétales, ont un canal intestinal plus étendu, vivent dans l'eau et dans les lieux humides. *V.* au mot REPTILE. (B.)

**BATSCHIE**, *Batschia*. Nom donné au genre de plantes, appelé depuis *HUMEOLDTIE*. Il a aussi été appliqué par Thunberg à un genre qui ne diffère pas de l'*ABUTA* d'Aublet. *V.* MÉNISPERME; et par Michaux, à un autre genre peu distingué des *GREMILS*, c'est-à-dire, qui n'offre pour différence qu'un anneau barbu à la base du tube de la corolle. Ce dernier renferme deux espèces originaires de l'Amérique septentrionale, dont une est figurée dans la Flore de ce pays. (B.)

**BATT**. Nom égyptien de l'*OIE* du NIL. (V.)

**BATTA**. Fruit du *NOPAL*. (B.)

**BATTANS**. On donne souvent ce nom aux valves des *COQUILLES* bivalves, et aux parties mobiles du plastron des *TORTUES*. (B.)

**BATTARÉE**, *Battarea*. Genre de plantes établi aux dépens des *VESSELOUPS*. Son caractère est: chapeau campanulé, velu, contenant une poussière attachée à des filamens, et sortant d'une double enveloppe, dont les restes lui sont adhérens: il ne comprend qu'une espèce. (B.)

**BATTE-LESSIVE**. Nom vulgaire de la *LAVANDIÈRE*. (B.)

**BATTEMARE**. Nom vulgaire de la *LAVANDIÈRE* et de l'*HIRONDELLE DE RIVAGE*. (V.)

**BATTE-QUEUE, BATTIQUOUE** en Gascogne. *V. HOCHÉ-QUEUE LAVANDIÈRE.* Cette dénomination vulgaire se donne aussi en quelques lieux à l'**HIRONDELLE DE RIVAGE.** (s.)

**BATTEUR D'AILES.** Nom que des marins donnent à des oiseaux qu'on rencontre en mer, et que Fleurieu (*Voyage de Marchand*) applique mal à propos aux **ALOUETTES DE MER**, puisque ces oiseaux ne se tiennent que sur les rivages. (v.)

**BATTEUR DE FAUX.** Oiseau du nord du Canada, indiqué, mais non décrit par les voyageurs. (s.)

**BATTI SCHORIGENAM.** C'est dans Rheed l'**ORTIE INTERROMPUE.** (B.)

**BATTUE.** Chasse qui se fait au bois ou en plaine, avec des gens qui *battent* un espace de terrain, en poussant le gibier vers les chasseurs armés de fusils. (DESM.)

**BAUBIS.** Race de **CHIENS** courans, que l'on appelle aussi *chiens normands.* Ils ont le corsage plus épais, la tête plus courte, et les oreilles moins longues que les *chiens français.* (s.)

**BAUD.** Chiens originaires de Barbarie, propres à la chasse du cerf. On les appelle aussi *chiens-cerfs* et *chiens-muets.* (s.)

**BAUDET.** Nom vulgaire de l'**ÂNE.** (s.)

**BAUDIR LES CHIENS** (*Vénérie*). C'est les exciter du cor et de la voix : on baudit aussi les oiseaux au vol. (s.)

**BAUDISSERTITE.** Nom donné par M. Delamétherie à la *magnésie carbonatée* de Baudiffère en Piémont. (LUC.)

**BAUDRIER.** Les **VARECS** à feuilles longues et larges portent vulgairement ce nom. (B.)

**BAUDROIE.** Nom d'un poisson du genre **LOPHIE**, que quelques auteurs ont étendu à tout ce genre. (B.)

**BAUDRUCHE.** Pellicule d'un boyau de bœuf apprêtée, qui sert aux batteurs d'or pour réduire l'or en feuilles.

On fait aussi avec la *baudruche* de petits ballons ou *aérostats* extrêmement légers, et qu'on remplit de gaz hydrogène. (s. et DESM.)

**BAUHINE**, *Bauhinia.* Genre de plantes de la décandrie monogynie, et de la famille des légumineuses : ses caractères sont : calice irrégulier, à cinq divisions et caduc ; cinq pétales oblongs, onguiculés, insérés sur le calice, situés irrégulièrement ; dix étamines inégales, déclinées, dont neuf plus courtes et quelquefois stériles, et la dixième plus longue et toujours fertile ; les premières, quelquefois réunies à leur base ; un ovaire supérieur, oblong, pédiculé, surmonté d'un style décliné et terminé par un stigmate obtus ; une gousse assez longue, communément comprimée, uniloculaire, et

qui renferme plusieurs semences réniformes ou elliptiques.

Ce genre comprend une trentaine d'espèces, qui sont des arbres ou des arbrisseaux, dont les feuilles sont simples, mais divisées en deux lobes fort profonds, les fleurs disposées en grappes axillaires ou terminales; quelques-unes sont purgatives: elles croissent naturellement dans les parties les plus chaudes de l'Inde et de l'Amérique.

La BAUHINE GRIMPANTE forme le genre PHANÈRE de Loureiro. (B.)

BAUME, *Balsamum*. Il y a deux sortes de baumes, savoir: ceux qui sont préparés par la seule main de la nature, et que, par cette raison, on appelle *baumes naturels*; et ceux qui sont composés par les pharmaciens ou les charlatans. Nous ne devons point parler de ces derniers, dont on peut voir la nomenclature et les préparations dans les ouvrages pharmaceutiques.

Les *baumes naturels* sont des matières huileuses, aromatiques, d'une consistance liquide et un peu épaisse, qui découlent d'elles-mêmes ou par incision, de certains arbres. Celui qu'on retire des balsamiers de Gilead et de la Mecque (V. BALSAMIER), portoit autrefois le simple nom de *baume*, en latin, *opobalsamum* ou *balsamum judaicum*: il est le plus anciennement connu, et passe pour le meilleur. Voilà pourquoi, sans doute, on a donné, depuis, ce nom à tous les sucres résineux et balsamiques, liquides ou desséchés, qui approchent, par leur odeur ou par leur vertu, du *baume de Judée*: tels sont les baumes de *Copahu*, de *Tolu*, du *Pérou*, du *Canada*, etc.

La nature des *baumes* approche beaucoup de celle des résines: ces deux substances ont à peu près les mêmes propriétés: elles sont inflammables, insolubles par l'eau, solubles dans les huiles et dans l'alcool, et coulent fluides des arbres qui les produisent; elles paroissent être des huiles devenues épaisses ou concrètes par l'exposition à l'air.

Les baumes ne sont d'usage qu'en médecine; la nature semble les avoir uniquement destinés à adoucir nos maux: aussi employons-nous quelquefois le mot *baume*, dans un sens moral et figuré pour exprimer, ou ce qui tempère nos chagrins, ou ce qui nous fait éprouver un plaisir inattendu. Les consolations données au malheur par la vertu bienfaisante ou par l'amitié, sont un véritable *baume*, qui guérit insensiblement les plaies du cœur, et qui est cent fois plus efficace et plus doux, que ne le sont, pour soulager nos douleurs physiques, tous les *baumes* les plus précieux de l'Orient. V. le mot RÉSINE. (D.)

BAUME. On donne aussi ce nom à une espèce de TANAISSIE.

(B.)

BAUME DE L'AMÉRIQUE ou BAUME DE CARTHAGÈNE.

V. BAUME DE TOLU. (D.)

BAUME AQUATIQUE. V. MENTHE AQUATIQUE. (B.)

BAUME BLANC. Synonyme de BAUME DE JUDÉE. (B.)

BAUME DU BRÉSIL. V. BAUME DE COPAHU. (D.)

BAUME BRUN. V. BAUME DU PÉROU. (B.)

BAUME DE CALABA. V. à l'article BAUME VERT. (D.)

BAUME DU CANADA, *Balsamum canadense*. Suc plus ou moins liquide, ou sorte de térébenthine qui découle naturellement et par incision d'une espèce de sapin, originaire du Canada. (V. SAPIN.) Ce suc ou baume est transparent, un peu jaunâtre, d'une odeur et d'une saveur approchant de la térébenthine de Chypre, mais plus agréable et plus douce. (D.)

BAUME DE CARPATHIE. Nom de la résine du PIN CEMBRO, qui croît sur les Alpes, les monts Krapach et autres montagnes élevées de l'Europe. (B.)

BAUME DE CARTHAGÈNE. V. BAUME DE TOLU. (B.)

BAUME DES CHASSEURS. Le POIVRE À FEUILLES RONDES porte ce nom à Saint-Domingue. (B.)

BAUME À COCHON. V. BAUME SUCRIER. (D.)

BAUME DE CONSTANTINOPLE. C'est celui du BALSAMIER DE LA MECQUE. (B.)

BAUME DE COPAHU ou HUILE COPAHU. Il est produit par un arbre du Brésil, appelé COPAÏER. V. ce mot. C'est un suc résineux qui a la consistance de l'huile quand il est récent, et qui, en vieillissant, devient tenace. Il est combustible, se dissout dans le miel et dans l'esprit-de-vin, a une couleur jaune blanchâtre, une odeur aromatique, douce; une saveur âcre et médiocrement amère: il découle par incision du tronc et des branches du *copaïer*. (D.)

BAUME DE COPALME. V. LIQUIDAMBAR. (D.)

BAUME EN COQUE. On appelle ainsi, dans les boutiques des droguistes, le BAUME DU PÉROU. (B.)

BAUME D'ÉGYPTE ou DU GRAND CAIRE. V. BAUME DE JUDÉE. (D.)

BAUME DUR. Ce nom se donne quelquefois aux BAUMES du PÉROU et de TOLU. (B.)

BAUME FAUX DU PÉROU. Quelques jardiniers appellent ainsi le MÉLILOT BLEU. (B.)

BAUME FOCOT ou FAUX TACAMACA. V. à l'article RÉSINE TACAMAQUE. (D.)

BAUME DE GALAAD ou DE GILEAD. V. BAUME DE JUDÉE. (D.)

BAUME DU GRAND CAIRE. V. BAUME D'ÉGYPTE. (B.)

BAUME DE LA GRANDE TERRE. C'est le MONTJOLI INVOLUCRÉ. (B.)

**BAUME DE HONGRIE.** Résine du PIN SYLVESTRE, qu'on tire de la Hongrie. (B.)

**BAUME OU HUILE D'AMBRE LIQUIDE.** V. LIQUIDAMBAR. (D.)

**BAUME D'INCISION.** V. BAUME DU PÉROU. (B.)

**BAUME DES JARDINS.** On donne ce nom à la *menthe domestique*, ou *des jardins*. V. MENTHE. (D.)

**BAUME DE JUDÉE, D'ÉGYPTÉ, DU GRAND CAIRE, DE LA MECQUE, DE SYRIE, DE CONSTANTINOPLE, ou BAUME BLANC.** Nous avons parlé de ce baume, si justement célèbre, à l'article BALSAMIER. V. ce mot. (D.)

**BAUME DE LOTION.** Un des noms du BAUME DE JUDÉE. (B.)

**BAUME MARIE.** Résine liquide, employée à la guérison des plaies à la Cochinchine. Elle se retire du CALABA BALSAMARIE. (B.)

**BAUME DE LA MECQUE.** C'est la même chose que BAUME DE JUDÉE. (B.)

**BAUME DE MOMIES.** On a donné ce nom et ceux de *Gomme des funérailles*, de *Bitume de Judée*, de *Asphalte*, de *Karabé de Sodome*, etc., à une variété de bitume que les anciens Égyptiens employoient à la conservation des corps. V. BITUME. (LUC.)

**BAUME DU PÉROU**, *Balsamum peruvianum*. Suc résineux que fournit un arbre de l'Amérique méridionale, connu des botanistes sous le nom de MIROSPERME SESSILE. V. ce mot. On retire de cet arbre, ou arbrisseau, quatre sortes de *baumes* qui ont tous une saveur âcre, un peu amère, et qui diffèrent peu de la térébenthine pour leurs effets et leurs vertus; ils peuvent être prescrits dans les mêmes espèces de maladies. (D.)

**BAUME DU PÉROU.** Le MÉLILOT BLEU porte ce nom. (B.)

**BAUME (PETIT).** On donne ce nom au CROTON BALSAMIFÈRE. V. ce mot. (D.)

**BAUME DE RAKASIRA.** On croit qu'il est le produit de l'art, et qu'il provient du suc de courges qui croissent dans l'Inde. Il s'emploie dans les gonorrhées. (B.)

**BAUME SEC.** Synonyme de BAUME DU PÉROU, de BAUME de TOLU. (B.)

**BAUME DE SOUFRE.** Préparation pharmaceutique, c'est-à-dire, dissolution du SOUFRE dans une HUILE ESSENTIELLE. (B.)

**BAUME SUCRIER.** C'est une liqueur résineuse qui découle par incision d'un arbre de l'Amérique appelé dans le pays, *sucrier de montagne*, et que Lamarck a décrit sous le nom de GOMART. V. ce mot. Ce baume a la couleur et la consistance du *baume de Copahu*; en vieillissant, il rougit un peu; son odeur est douce et aromatique; sa saveur légèrement

âcre et amère. On l'emploie comme vulnéraire pour la guérison des plaies. Les cochons marrons, blessés par les chasseurs, vont se frotter contre l'arbre qui le produit, d'où lui est venu le nom de *baume à cochon*. (D.)

BAUME DE SYRIE. V. BAUME DE JUDEE. (B.)

BAUME DE TOLU, appelé aussi *baume de l'Amérique*, *baume de Carthagène*, *baume dur*, *baume sec* (*balsamum toltitanum*). On le retire de l'arbre TOLU, *Toluisera balsamum*. V. ce mot. Linn. Il est très-rare dans le commerce. C'est un suc résineux, d'un jaune verdâtre, à demi-liquide et sec, inflammable, d'une odeur de benjoin, plus vive que celle du baume noir du Pérou; d'un goût doux et agréable, ce qui le distingue des autres baumes, qui, presque tous, ont une saveur âcre et amère; il est fragile et cassant lorsqu'il est bien sec. (D.)

BAUME VERT, ou BAUME DE CALABA, ou BAUME DE MARIE. Il y a deux sortes de *baumes verts*; l'un découle du *calaba à fruits ronds*, arbre des Indes (V. CALABA); il est d'un jaune verdâtre, d'une odeur suave, et passe pour vulnéraire, résolutif, et anodin; c'est la *résine tacamaque* des îles de Madagascar et de Bourbon. L'autre est produit par une variété du *calaba*, qui croît à Saint-Domingue; c'est un suc gommeux, verdâtre, qui s'épaissit et devient d'un vert très-foncé. Les Espagnols, dit Pouppe-Desportes, en font un si grand cas, qu'ils l'ont appelé *balsamum del Maria*; ils le préfèrent au *baume du Pérou* et à celui de *Copahu*. (D.)

BAUME VRAI. C'est encore le BAUME DE JUDEE. (B.)

BAUMGANS. C'est en allemand le CRAVANT, et quelquefois la BERNACHE, espèces de CANARDS. (S.)

BAUMGARTIE, *Baumgartia*. Genre établi par Moench, et qui ne paroît pas différer de l'ÉPIBATHERION et du LIMACIE. (B.)

BAUMIER. Nom du MÉLILOT BLEU, du BALSAMIER et d'un PEUPLIER. (B.)

BAUQUE. C'est le nom qu'on donne, sur les bords de la Méditerranée, aux feuilles de ZOSTÈRE, qu'on retire des étangs salés pour fumer les terres ou servir à l'emballage des marchandises. V. au mot ALGUE. (B.)

BAURD-MANNETJES. Nom que les Hollandais ont donné à une espèce de singe, que l'on a rapporté quelquefois à l'espèce du TALAPOIN (guenon), mais qui paroît plutôt devoir l'être à celle du MACAQUE OUANDEROU ou *Macaque à c. inère*. (DESM.)

BAUGE. C'est le lieu où le SANGLIER se couche pendant toute la journée; l'animal choisit ordinairement l'endroit le plus touffu et le plus bourbeux de la forêt.

On donne aussi le nom de *bauge* au nid des écureuils.  
(S. et DESM.)

**BAVA** ou **BAVASINGA**. Espèce de CASSE. (B.)

**BAVAY-BAVAY**. On donne ce nom au **QUISQUALE DE L'INDE** aux Philippines. (B.)

**BAVEOLE**. Synonyme de **BLEUET**. (B.)

**BAVÈRE**, *Bavera*. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, à feuilles verticillées au nombre de six, ovales, lancéolées, dentées au sommet, presque sessiles; à fleurs rouges, solitaires, axillaires, pédonculées, pendantes, qui forme un genre dans la polyandrie digynie, et qui est figuré pl. 96 du Jardin de la Malmaison.

Ce genre, qui a été établi par Banks, offre pour caractères: un calice à six ou huit divisions; une corolle de six à huit pétales; un grand nombre d'étamines insérées sur un disque; un ovaire supérieur surmonté de deux styles; une capsule à deux loges, à deux valves, renfermant plusieurs semences insérées sur un placenta central aplati et opposé aux valves. (B.)

**BAVEUSE**. Poisson du genre **BLENNIE**. (B.)

**BAVOON**. Nom anglais des **Papions** ou **BABOUINS**.  
(DESM.)

**BAVYON**. Nom allemand du *papion* ou *labouin* proprement dit, espèce de singe. V. **BABOUIN**. (DESM.)

**BAWANG A ODEUR D'AIL**. Grand arbre dont les feuilles sont alternes, et les fruits, des noix qui renferment un noyau dont l'amande peut se diviser en trois ou cinq parties. Ces fruits ont tellement l'odeur d'ail, qu'on s'en servoit autrefois à Amboine pour assaisonner les alimens. (B.)

**BAXANA**. C'est un arbre de l'Inde dont on ne connoît pas les caractères. Il passe dans quelques endroits pour fournir un antidote contre toute espèce de poison, tandis que dans d'autres on prétend que son ombre seule est mortelle. (B.)

**BAYA**. V. **GROS-BEC TOUCNAM-COURVI**. (S.)

**BAYA**. Nom du **CALEBASSIER** dans les îles Caraïbes. (B.)

**BAYAD**, *Porrus*. Genre de poisson établi par Geoffroy Saint-Hilaire, dans le grand ouvrage de la commission de l'Institut d'Egypte, aux dépens des **SILURES** de Linnæus. Il renferme deux espèces: les **BAYADS FITILE** et **DOCMAC**, qui sont figurés dans cet ouvrage. (B.)

**BAYADE**. Variété d'**ORGE** qui se sème au printemps. (B.)

**BAYATTE**. Poisson du genre **SILURE**, observé dans le Nil par Sonnini, et figuré pl. 27 de son *Voyage en Egypte*. C'est le *silurus bajad* de Forskaël. Il atteint la grandeur d'un homme, mais sa chair est peu estimée. V. **PIMELODE** et **BAYAD**. (B.)

**BAY-ROUA**. Nom du fruit de l'**ACACIE À FRUIT SUCRÉ**, *mimosa inga*, Linn. (B.)



**BAZ, BAZY.** Noms arabes de l'AUTOUR. (v.)

**BAZAN.** En Perse, c'est le nom d'un quadrupède ruminant, qui paroît être le *paseng* ou CHÈVRE sauvage, et non le *pasan* de Buffon, qui est l'ANTILOPE ORYX. (DESM.)

**BAZARA.** Nom arabe du PLANTAIN PULICAIRE. (B.)

**BAZARI CHICHEN.** Nom Arabe du LIN. (B.)

**BDELLA.** L'un des noms de la SANGSUE. L'arbre qui donne le BDELLIUM a reçu quelquefois la même dénomination. (s.)

**BDELLE**, *Bdella*, Latr. Genre d'animaux de la classe des arachnides, ordre des trachéennes, famille des holètres, tribu des acarides, et qui a pour caractères : huit pieds, uniquement propres à marcher ; bouche consistant en un suçoir avancé, en forme de bec conique ; palpes allongés, coudés, avec des soies au bout ; quatre yeux ; pieds postérieurs plus longs.

Leur corps est très-mou, et ordinairement de couleur rouge. On trouve ces acarides sous les pierres, les écorces d'arbres, sur les murs, ou dans la mousse.

**BDELLE LONGICORNE**, *Acarus longicornis*, Linn. ; la *pinçø rouge*, Geoff. ; *cirus vulgaris*, Herm. ; *Mem. apterol.*, tab. 3, fig. 9, et tab. 9, S. ; longue à peine d'une demi-ligne ; d'un rouge écarlate, avec les pieds plus pâles ; suçoir en forme de bec allongé et pointu ; palpes à quatre articles, dont le premier et le dernier plus longs ; celui-ci un peu plus court, et terminé par deux soies. Commune aux environs de Paris. Voyez encore les espèces décrites par Hermann, sous les noms de *longirostris*, *latirostris*, *setirostris*. (L.)

**BDELLIUM.** C'est une gomme-résine qu'on apporte de l'Arabie et des Indes, et qu'on emploie extérieurement pour résoudre les tumeurs et déterger les plaies ; intérieurement, dans les maladies de la poitrine, et pour exciter les urines et les règles.

Lamarck pense que l'arbre qui produit cette résine, qui est d'un brun roussâtre, d'un goût amer et d'une odeur agréable, est une espèce de BALSAMIER, ce qui est probable ; car l'opinion de Daléchamps, qui la croit produite par le DOUME, ne peut être admise, aucun palmier ne donnant de la résine. (B.)

**BEAFFVER.** En suédois, c'est le CASTOR. (DESM.)

**BEAR.** Nom anglais de l'OURS. (DESM.)

**BEARFICH.** On a donné ce nom, dans l'*Histoire naturelle de Norwége*, à un animal qui s'attache à différentes espèces de poissons, à la *morue* particulièrement, et qui les suce ou les rouge. La description qu'on en a publiée est trop im-

parfaite pour savoir à quel genre il appartient. On dit qu'il a douze pattes, que son corps est recouvert d'une écaille blanche, dure, brillante et cornée; d'où je conjecture que c'est une espèce de CYMOTHOÉ. *V.* ce mot. (L.)

**BEAU-CHASSEUR** (*Vénerie*). Chien courant qui donne bien de la voix en suivant le gibier, et qui a toujours, en chassant, le fouet ou la queue retroussée sur les reins. (s.)

**BEAUFORTIE**, *Beaufortia*. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, à feuilles ovales, roides, recourbées; à fleurs réunies en grand nombre dans les aisselles des feuilles, au sommet des tiges de l'année précédente.

Cet arbrisseau constitue seul, selon R. Brown, un genre dans la polyadelphie icosandrie, dont les caractères sont : étamines réunies en cinq paquets portés sur de longs pédicules; anthères bifides; capsule à trois loges monospermes, cachée dans le calice qui persiste (B.)

**BEAUHARNOISE**, *Beauharnoisia*. Arbrisseau du Pérou qui seul constitue un genre dans la polyandrie tétragynie et probablement dans la famille des guttifères. Il présente pour caractères : un calice à deux folioles; une corolle à quatre pétales; les anthères sessiles; une pomme à quatre semences.

**BEAUMARIS-SHARK**. Pennant (*Zool. brit.*) donne ce nom au SQUALE-NEZ de Broussonnet. (s.)

**BEAU-MARQUET**. *Voyez* GROS-BEC BEAU-MARQUET. (VIEILL.)

**BEAU REVOIR** (*Vénerie*). C'est voir facilement l'empreinte du pied d'un animal sur le terrain humide. Lorsque le sol est sec, il fait *mauvais revoir*. (DESM.)

**BEAUVOTTE**. Synonyme de CHARANÇON DU BLÉ, et d'ALUCITE DES GRAINS. (B.)

**BEAVER**. En anglais, c'est le CASTOR. (DESM.)

**BEBÉ**. Nom malais du CANARD. (s.)

**BEBÉ**. Nom d'un MORMYRE du Nil. (B.)

**BEC**, *Rostrum*. C'est une matière dure, cornée, à bords tranchans, qui sert de mâchoires aux oiseaux. La forme du bec varie dans les différentes espèces d'oiseaux en raison de leur genre de vie et de leurs besoins naturels; ou plutôt leurs besoins et leurs mœurs dépendent de la conformation des organes dont ils se servent.

Il existe un rapport entre le *bec* et les autres organes du corps; car il est évident que le bec crochu de l'aigle ne conviendrait point à cet oiseau dont le vol seroit lourd, comme celui du dindon, et dont les pieds n'auroient pas des griffes acérées pour déchirer une proie. Les corps vivans ont ainsi chacune de leurs parties en harmonie avec toutes les autres.

La mandibule supérieure du bec des oiseaux, et qui tient lieu de la face des quadrupèdes, se compose aussi des deux os intermaxillaires, principalement. La portion externe représente les os maxillaires et zygomatiques des quadrupèdes; la partie interne est formée des os palatins. Cette mandibule est surtout articulée avec l'os carré un peu mobile, et avec le frontal et le sphénoïde, par des lames élastiques qui permettent un léger mouvement. La mandibule inférieure s'articule d'une manière analogue à la mâchoire inférieure des quadrupèdes. C'est vers les bords que le bec offre plus de solidité pour tenir lieu de dents.

Le bec des oiseaux de proie est crochu et fait pour arracher, déchirer des lambeaux de chair. La mandibule supérieure est ordinairement pointue à son extrémité; ensuite elle a une espèce de dent de chaque côté, ou plutôt une dilatation. L'ouverture de leurs narines est large. La base de leur bec est couverte d'une membrane quelquefois colorée en jaune, en bleu, en blanc ou verdâtre. On l'appelle *cire*.

Les perroquets ont aussi un bec recourbé, large et arrondi. Leurs deux mandibules sont mobiles, puisque, dans tous les oiseaux, la mandibule supérieure a quelque mobilité. Le bec des perroquets leur sert aussi à grimper, et leur tient lieu de mains pour s'accrocher aux branches d'arbres. Les oiseaux-mouches, les colibris ont un bec long, mince, un peu recourbé, et dont ils se servent pour sucer le nectar des fleurs ou saisir adroitement de petits insectes entre les pétales. Dans les pique-bœufs (*buphaga*), le bec est droit, quadrangulaire. Celui des pics et autres oiseaux grimpeurs, est en forme de coin destiné à percer les insectes, à fouiller dans les fentes des écorces d'arbres; sa mandibule supérieure a une carène un peu tranchante. La langue de ces oiseaux est quelquefois aiguë comme un dard; celle des toucans ressemble à une plume; celle des perroquets est large et épaisse. Le bec des toucans est d'une grosseur démesurée; son intérieur est rempli de cellulosités qui le rendent léger; ses bords sont crénelés en scie. Les calaos ont un bec denté, qui porte, près du front, une dilatation cornée, ressemblant à un autre bec. Celui de l'alcyon est en forme de pyramide triangulaire. Les petits oiseaux granivores ont des becs de figure conique et pointus; ceux des petits insectivores, tels que les becfiges, sont plus petits et plus aigus, ce qui donne à leur voix un son plus doux et plus flûté. Dans les merles, le bec a une espèce de rebord; celui des oiseaux gallinacés est un peu crochu, et semble formé pour ramasser les semences, tandis que celui des petits granivores est fait pour briser les enveloppes des graines, comme chez le moineau, le gros-bec et

surtout le bec-croisé ; car, dans cet oiseau , les deux mandibules se croisent comme les branches des ciseaux. Dans les bruans, les ortolans, le dedans de la mandibule supérieure est garni d'une éminence dure pour briser les semences. Le bec des choucas est formé pour extraire les semences des pommes de pin, et en ôter les écorces. Dans l'autruche, le bec est aplati et arrondi.

Parmi les oiseaux de rivage, il n'est point de bec aussi singulier que celui du flamant; il a l'air d'être cassé par le milieu et recourbé en bas. La spatule a un bec dont la forme lui a fait donner ce nom. Les ibis ont un bec long, arqué; celui du jabiru est comprimé latéralement, recourbé en haut, et la mandibule inférieure, contre l'ordinaire, est la plus grosse. Dans l'avocette, le bec est grêle, allongé, et relevé en haut par le bout. On connoît les longs becs des bécasses, des courlis et autres scolopaces. Celui du savacou a la forme d'une cuiller.

C'est surtout dans les oiseaux d'eau qu'on rencontre des becs d'une figure singulière. Tout le monde connoît ceux des oies et des canards, qui sont larges, plats, arrondis, avec des dentelures cartilagineuses sur les bords. Dans les pélicans, la mandibule inférieure du bec porte entre ses branches une poche large, membraneuse, dans laquelle ces animaux déposent du poisson. La mandibule supérieure est munie, à son extrémité, d'un crochet mobile pour soutenir la mandibule inférieure lorsqu'elle est chargée. Le coupeur d'eau, ou bec-en-ciseaux, *rhynchops*, a le bec droit, très-comprimé, comme une lame tranchante, et sa mandibule supérieure est fort courte; elle croise l'inférieure comme les lames des ciseaux. Dans l'albatros, la mandibule inférieure est tronquée et la supérieure crochue. Le bec des pingouins et des manchots est très-aplati par les côtés, court et pointu. Les plongeurs sont armés d'un bec dentelé, qui empêche les poissons glissans et écailleux de s'échapper lorsqu'ils sont pris. Enfin, on peut deviner le genre de nourriture d'un oiseau à la vue de son bec, de même qu'on reconnoît l'aliment qui convient à un quadrupède en considérant ses dents. La forme de ces organes influe sur les mœurs et les habitudes de ces animaux.

On appelle encore *bec*, les mâchoires allongées de quelques poissons, et les mandibules cornées des sèches et des poulpes qui ressemblent à celles des perroquets. Consultez le mot BOUCHE, l'article OISEAU, etc. (VIREY.)

BEC (*Entomologie*). V. BOUCHE. (L.)

BEC ALLONGÉ. Poisson du genre CHÉTODON, *Chetodon rostratus*, Linn. (L.)

**BEC-AN-CROUS.** Nom du BECCROISÉ dans le Piémont.

(v.)

**BEC-D'ARGENT.** Nom du TANGARA JACAPA. *Voyez ce dernier mot.* Le même nom a été imposé par M. d'Azara, au TRAQUET à LUNETTE ou le CLIGNOT. (v.)

**BEC D'ASSE.** Dans Cotgrave, c'est la BÉCASSE. (s.)

**BEC DE CANARD.** Nom vulgaire de la LINGULE. (b.)

**BEC DE CIGOGNE, DE HÉRON, DE PIGEON, DE GRUE.** Noms vulgaires des GÉRANIONS. (b.)

**BEC DE CIRE**, en anglais *Wax-bill*. Nom donné par Edwards, au SÉNÉGALI rayé, dont le bec est d'un rouge de laque, en sorte que pour rendre la dénomination exacte, il eût fallu dire *bec-de-cire d'Espagne*. (s.)

**BEC-EN-CISEAUX**, *Rhyncops*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux NAGEURS ou PALMIPÈDES et de la famille des PÉLAGIENS. *Voyez ces mots.* *Caractères* : bec droit, aplati sur les côtés, plus long que la tête, tronqué et en forme de lame; mandibule supérieure à bords très-rapprochés, creusée en gouttière; l'inférieure plus longue, à bords distincts seulement à la base, ensuite taillée en une seule lame tombant dans les bords de la supérieure, à peu près comme le rasoir tombe sur son manche; narines longitudinales, étroites, concaves, ouvertes, situées à la base du bec; langue très-courte, étroite, pointue; quatre doigts, trois devant, unis par une membrane échancrée dans le milieu; un derrière, lisse, portant à terre sur le bout; la première rémige la plus longue de toutes.

Avec un bec aussi défectueux, ces oiseaux sont contraints de raser en volant la surface de la mer, et de tenir presque toujours dans l'eau la pièce inférieure de leur bec, afin d'attraper en dessous le poisson, ainsi que différens vers marins, et les serrer entre les deux lames de leur espèce de *ciseaux*; aussi les voit-on sans cesse au vol qu'ils ralentissent beaucoup, afin d'avoir le temps de découvrir leur proie qu'ils ne peuvent attraper qu'en passant. C'est de cette habitude singulière, mais forcée, qu'on les a nommés *coupeurs d'eau*. Ils fréquentent les côtes de l'Amérique, depuis la Nouvelle-Angleterre jusqu'à Buenos-Ayres, et peut-être au-delà, et ils font leur nichée sur les écueils qui avoisinent ces côtes. Deux espèces composent ce genre. Le BEC-EN-CISEAUX *proprement dit*; *Rhyncops nigra*, Lath., fig. 3, pl. 44, a environ dix-huit pouces de longueur totale; son plumage est noir sur les parties supérieures, et blanc sur les inférieures et sur le front. Il y a un trait blanc sur l'aile, dont quelques plumes, ainsi que les latérales de la queue, sont en partie blanches; le bec est rouge près de la tête et noir vers son extrémité; les pieds sont rouges.

Le mâle et la femelle ne diffèrent point par les nuances de leurs couleurs. L'on rencontre des individus qui ont du fauve partout où les autres sont noirâtres, et dont le bec est entièrement noir; c'est, suivant toute apparence, une variété d'âge. (s.)

Le **BEC EN CISEAUX** ou le **RHYNCOPS** à **BEC JAUNE**, *Rhyncops flavirostris*, Vieill. Cette nouvelle espèce, qui se trouve dans l'Australasie, a le front, la gorge et toutes les parties postérieures, le bout des couvertures des ailes et des plumes secondaires blancs; le reste du plumage d'un gris un peu rembruni; les pieds bruns; la taille du précédent.

Je dois indiquer une erreur échappée à Buffon et copiée dans plusieurs ouvrages d'ornithologie. Il dit que la mandibule inférieure, creusée en gouttière et relevée de deux bords tranchans, reçoit celle d'en haut qui est taillée en lame; mais c'est tout le contraire dans la nature. J'ajouterai à ce que dit Sonnini des habitudes des *becs-en-ciseaux*, qu'il tient la bouche ouverte lorsqu'il pêche, et qu'il la ferme quand quelque petit poisson vient toucher la mandibule inférieure qui plonge toujours dans l'eau, et qu'il fait la même chose lorsqu'il vole à fleur d'eau, en battant mollement les ailes; son cou, peu allongé, le force de voler la tête baissée vers l'eau. On trouve cet oiseau, tantôt seul, tantôt par couples, tantôt en petites troupes; il se repose sur les bords des rivières et des lagunes, et il y marche de mauvaise grâce; il entre un peu dans l'eau, mais on ne l'a point vu nager; il porte son corps horizontalement; son cri exprime *gaa* d'une voix désagréable. Les Espagnols l'appellent *rayador* (coupeur), et les naturels du Paraguay, *hati guazu*, parce qu'on le voit souvent sur le bord de la mer avec les hirondelles de mer qu'ils nomment *hatis*. (v.)

**BEC DE CORNE.** Dénomination donnée aux **CALAOS**. (s.)

**BEC DE CORNE BÂTARD.** Oiseau de la Nouvelle-Hollande, dont Latham a fait un genre sous le nom de **SCYTROPS**. V. ce mot.

**BEC-CROCHE.** Nom que Lepage-Duprat (Hist. de la Louisiane) donne à un oiseau qui vit d'écrevisses, dont la grosseur est celle d'un *chapon*, et le plumage gris-blanc. Cet oiseau est le **COURLIS** à **FRONT ROUGE** de Buffon, *Tantalus fuscus* de Gmelin. (v.)

**BEC-CROISÉ**, *Loxia*. Genre de l'ordre des oiseaux **SYLVAINS** et de la famille des **GRANIVORES**. V. ces mots. *Caractères* : bec fort, comprimé latéralement, épais, croisé; mandibules crochues en sens inverse; narines petites, rondes, couvertes par des plumes dirigées en avant; langue courte,

entière; trois doigts devant, un derrière; l'ongle postérieur plus long que les antérieurs, très-crochu; les première et deuxième rémiges les plus longues de toutes. Linnæus et Latham ont classé les becs-croisés dans le même genre que les gros-becs; mais leur bec étant autrement conformé, je les en ai retirés, à l'exemple de Brisson, pour en faire un particulier.

Les *becs-croisés* se trouvent dans les contrées boréales de l'Europe et de l'Amérique, et se plaisent de préférence dans les forêts de pins, dont le grain est leur principale nourriture; ils émigrent quelquefois et pénètrent alors dans nos contrées septentrionales. Ces oiseaux nichent dans la saison la plus rigoureuse de l'année, et portent un plumage très-variable. On en connoît trois espèces, dont une habite le nord de l'Amérique. Quant à la quatrième, elle se trouve dans la Sibérie, et a été rangée par les auteurs avec les *gros-becs*; mais, comme Pallas, qui le premier l'a décrite, lui donne, si l'on s'en rapporte à la traduction française, le nom de *bec-croisé*, j'ai cru qu'elle seroit placée ici plus convenablement.

Le **BEC-CROISÉ COMMUN** ou **DES PINS**, *Loxia curvirostris*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.º 218. La teinte générale du corps est verdâtre, tirant sur le rouge dans les mâles, et sur l'olivâtre dans les femelles. Les jeunes ont le dessous du corps d'un gris blanchâtre et tacheté de brun-clair. Les ailes et la queue sont brunes; le bec et les pieds noirs. Longueur, six pouces.

Cette espèce est répandue dans le nord de l'Europe jusqu'au Groënland. Il en a paru, il y a quelques années, aux environs du Hâvre, des troupes très-nombreuses. Ils firent beaucoup de tort aux pommes, qu'ils mettoient en pièces pour en manger les pepins. Le *bec-croisé* est peu méfiant et se laisse approcher facilement; on peut même le prendre à la main lorsqu'il est fatigué, et il ne marque aucune impatience en captivité. On le nourrit alors de chènevis, mais il vit, dans l'état de liberté, de la graine du pin. Il fait son nid dès le mois de janvier, le construit de mousse, de lichen, l'attache aux branches avec la résine du pin, et l'enduit de cette matière. Sa ponte est de quatre ou cinq œufs blanchâtres, piquetés, tachetés et rayés sur le gros bout d'un rouge ensanglanté.

Le **BEC-CROISÉ LEUCOPTÈRE**, *Loxia leucoptera*, Vieill.; *Falcirostra*, Latham; se trouve dans l'Amérique septentrionale, depuis l'état de New-Yorck jusqu'à la baie de Hudson. Il a cinq pouces et demi de longueur totale; le bec noirâtre; le plumage d'un rouge-clair, inclinant au rose sur le croupion et mélangé de gris sur le bas-ventre; les ailes et la queue noires; deux bandes blanches transversales sur chaque aile; les pieds bruns.

Le **BEC-CROISÉ DES SAPINS**, *Loxia pytiopsittacus*, Bechst. diffère particulièrement du *bec-croisé des pins*, en ce qu'il a le bec plus fort, plus courbé, moins long, et en ce que la pointe de la mandibule inférieure n'outre-passe point le bord de la supérieure; tandis que chez l'autre cette pointe le dépasse, et qu'en outre il est plus long d'un pouce, et plus gros. Le vieux mâle a les joues, la gorge et les côtés du cou cendrés; des taches brunes bordées de cendré-verdâtre sur la tête; le croupion d'un jaune vert; la poitrine et le ventre de cette couleur, nuancée de grisâtre; quelques taches longitudinales d'un cendré foncé sur les flancs; les plumes des ailes et de la queue d'un brun noirâtre et bordées de cendré olivâtre; l'iris d'un brun foncé; le bec couleur de corne sombre; les pieds bruns, sa longueur totale est de sept pouces.

Cet oiseau, suivant la description qu'en fait M. Thémminck, porte un plumage plus beau jusqu'à l'âge d'un an; car il est alors d'un rouge ponceau en dessus et en dessous du corps; les ailes et la queue sont noirâtres et bordées de rousâtre; les jeunes sont d'un cendré brun sur les parties supérieures, avec des taches d'un brun foncé sur la tête et sur le dos; d'un gris blanchâtre, tacheté longitudinalement de brun sur les inférieures; d'un cendré jaunâtre sur le croupion et sur les couvertures de la queue. La femelle est en dessus d'un cendré verdâtre avec des taches brunes; la gorge et le cou sont d'un gris brun; le reste du dessous du corps est nuancé de jaune verdâtre; le bas-ventre est blanchâtre et le croupion jaunâtre.

Cette espèce se trouve aussi dans l'Amérique septentrionale, et ne se plaît que dans les régions glaciales. Elle niche sur les branches du sapin. Sa ponte est de quatre ou cinq œufs cendrés, avec de grandes taches irrégulières d'un rouge de sang sur le gros bout, et le reste avec quelques points de la même teinte. Elle n'a pas encore été décrite dans nos auteurs français.

Le **BEC-CROISÉ DE SIBÉRIE**, *Loxia Sibirica*, Latham. Cette très-belle espèce ne se rencontre que dans la Sibérie, où elle habite le voisinage des torrens et des ruisseaux, au milieu des bosquets les plus épais et les plus ombragés. Elle se nourrit de diverses graines, telles que celles de l'*armoïse bleue* et de l'*armoïse à feuilles entières*. Pendant l'hiver, ces oiseaux se réunissent en petites bandes, et se retirent dans des lieux plus tempérés, tels que les parties méridionales de la Sibérie. Leur chant est enroué, glapissant, et n'est composé que de sons rauques.

Sa taille est celle de la *linotte*; mais il paroît plus gros, parce qu'il est plus fourni de plumes. La base du bec est en-



tourée d'un rouge pourpre ; le dessus de la tête et le dos sont d'un vermillon foncé. Quelques individus ont ces parties d'une teinte rose , tachetées de brun comme les *linottes* ; le dessous du corps offre la même teinte, mais plus pâle, et sans la moindre tache. Les plumes, autour de la tête, ont l'extrémité d'un blanc lustré. Cette couleur règne à la base , sur le bord extérieur des plumes alaires , et sur les petites couvertures des ailes qui sont terminées de noir ; ce qui donne lieu à deux raies qui les traversent obliquement. La queue , plus longue que le corps , est presque carrée à son extrémité ; les deux plumes latérales sont blanches , et les autres noires , avec un liseré blanchâtre.

La femelle et les jeunes ont les couleurs de la *linotte*, avec des nuances rouges sur le ventre et le croupion.

Cet oiseau est décrit dans l'édition de Buffon, par Sonnini, sous le nom de **CARDINAL DE SIBÉRIE**.

**BEC A CUILLER.** Nom vulgaire de la **SPATULE**. (v.)

**BEC-EN-CUILLER.** *V. SAVACOU*. Albin a donné cette même dénomination à la **SPATULE BLANCHE**. (s.)

**BEC-DUR.** Nom du gros-bec dans le Piémont. (v.)

**BEC DE FER.** *V. SPARACTE*. (v.)

**BEC À FIGUE.** C'est, dans Albin, la *Fauvette* tachetée. (s.)

**BEC-FIGUE**, *Ficedula*. L'oiseau auquel on a imposé ce nom, a été présenté comme une espèce particulière par Brisson, Buffon et tous les auteurs ; mais cette espèce n'est qu'imaginaire , parce que ce *bec-figue* n'est autre qu'un jeune ou une femelle du **GOBE-MOUCHE** noir. (*V. ce mot.*) Le nom de *bec-figue* a été généralisé à un certain nombre d'espèces étrangères à l'Europe ; et comme réellement ce ne sont que des *fauvettes*, j'ai dû les classer avec celles-ci : ainsi donc tous les oiseaux qui se trouvent dans la première édition de ce dictionnaire , sous cette dénomination , sont, dans celle-ci, à l'article **FAUVETTE**.

Dans nos pays méridionaux et en Italie , l'on appelle confusément *bec-figue*, toutes les différentes espèces de *fauvettes*, et presque tous les oiseaux à bec menu et effilé , parce qu'à l'automne ils attaquent et mangent les figues, et que leur chair devient alors grasse et exquise ; mais celle de l'oiseau appelé communément *bec-figue*, se distingue par sa délicatesse ; aussi de tout temps a-t-il été recherché comme un excellent manger. C'est un petit peloton d'une graisse légère, savoureuse, fondante, aisée à digérer ; c'est un extrait du suc des excellens fruits dont il vit.

Cet oiseau et divers autres, *fauvettes* et *rossignols*, n'acquéreroient pas cette graisse, si , à l'automne, ils ne vivoient que d'insectes ; ils seroient alors aussi maigres qu'au prin-

temps ; mais ils préfèrent , à cette époque , les fruits , soit que ces alimens soient plus de leur goût , soit que les insectes dont ils se nourrissent soient plus rares , ou que ceux-ci , ayant quitté leur état de larve , aient alors subi leur dernière métamorphose , sous laquelle ils n'offrent pas une substance aussi nourrissante que pendant leur premier âge. Il est certain que ce ne sont pas les fourmis , les mouches , les mouchérons qu'ils cherchent sur les fruits mûrs et entamés , mais bien le fruit lui-même. C'est d'après l'expérience , que j'émetts ici une opinion contraire à celle qui a été publiée par des naturalistes. Ce n'est point à une distance de quelques pas que j'ai examiné ces oiseaux , c'est chez moi , dans mes volières. Mes différentes espèces de fauvettes , mes rossignols , mangeoient les raisins , le fruit du sureau , et béquetoient les figes , les mûres que je leur présentois. Ils leur donnoient la préférence sur les mouches , les fourmis , et même sur leur nourriture favorite : si je leur prodiguois ces fruits , ils ne prenoient pas d'autres alimens , et devenoient extrêmement gras. Cette graisse devenoit si abondante , que quelquefois elle leur occasionoit la mort.

*Chasse des Bec-figes.* — Les *bec-figes* étant très-recherchés par la délicatesse de leur chair , l'on a employé divers moyens pour les prendre. La saison favorable pour les chasser est l'automne , où ils sont communs dans les vignobles. On les prend de diverses manières : d'abord avec les filets , ou nappes qui servent à la chasse des *alouettes* (V. ce mot) ; mais les mailles doivent être plus petites. Les mêmes appeaux servent aussi , car ils contrefont assez bien le cri des *bec-figes*. L'endroit que l'on doit préférer pour y placer les filets est entre deux coteaux de vignes ; plus l'on a de *moquettes* ou appellans , plus l'on prend de *bec-figes* qui aiment la compagnie ; au défaut d'oiseaux de la même espèce , l'on se sert d'abord de ceux que l'on a pour en prendre d'autres , et les premiers pris servent de *moquettes*.

La deuxième chasse se fait avec des collets que l'on attache aux branches des haies et des vignes dans les petites clairières qui se trouvent entre elles ; l'on met un appât à chaque collet. (V. la manière de les faire et de les poser , à l'article FAUVETTE) : enfin , la troisième se fait avec le filet nommé *araigne* ou *toile d'araignée*. L'araigne a sept ou huit pieds de hauteur sur neuf ou dix de large ; il est composé de trois filets : celui du milieu se nomme *filet serré* , et les deux autres *armures*. Le premier est le plus grand , et ses mailles sont pareilles à celles du *retz saillant* ; il est ordinairement de soie ou de fil , mais la soie est meilleure. Les armures sont de ficelle , et les mailles sont carrées. Ce filet est quelquefois ramassé d'un nœud à l'au-

tre de la hauteur d'un pied, et quelquefois il est tendu. Chaque carré a la grandeur de deux pieds, c'est-à-dire, que d'un nœud à l'autre il se trouve toujours la mesure de six pouces. Ce même filet est garni à son sommet d'anneaux de corne ou de fer, de manière qu'ils vont et viennent aisément. On ramasse au milieu le filet serré, qui est tout étendu par le haut aussi bien que l'armure, parce que, quand on hisse, on l'ajuste avec l'autre. Il y a pour cet effet deux petites cordes au bout du filet, que l'on nomme *maitresses cordes*, parce qu'elles le soutiennent par le moyen des anneaux. On tend son araigne dans le milieu d'une haie; on l'attache à deux perches légères, de neuf à dix pieds de haut, pointues et ferrées du gros bout, au haut desquelles il y a une poulie pour le hisser avec plus de facilité et l'étendre. Une fois tendu, on le lie par en bas vers la terre, à différens coins de bois que l'on nomme *triquets*, avec les ficelles qui pendent et qui sont à environ deux pieds de distance les unes des autres. Alors le filet du milieu se trouve détendu et ramassé en tas; on l'attire avec un bâton par les carrés de l'armure, surtout vers le milieu. Pour que les oiseaux puissent s'y embarrasser plus qu'ailleurs, on fait à chaque carré une espèce de bourse quand on soulève le filet; et lorsque tout ce travail est fait, l'on se rend à l'extrémité de la haie; et pour les bec-figures, l'on fait du bruit en frappant avec un bâton sur les broussailles, et en y jetant des pierres et des mottes de terre, afin de les amener au piège, ces oiseaux ne la quittant ordinairement qu'à son extrémité. L'on observera de ne se montrer et de ne battre que du côté opposé au filet: l'on doit choisir un temps couvert, et on ne doit pas faire cette chasse lorsqu'il fait du vent. Elle se fait ordinairement de grand matin et le soir vers les quatre heures, époque du jour où les oiseaux sont dans les haies. Je crois que la petite araigne ou *pinsonnière* seroit aussi avantageuse dans les vignobles. (V. cette chasse au mot PINSON.) Enfin, l'on en prend encore beaucoup avec la *chouette*. Voyez cette chasse au mot VERDIER.

Les BEC-FIGURES, BRUN CANELLE, CAFRE NOIRATRE, OLIVE ET PATAGON, V. les FAUVETTES qui sont sous ces dénominations. (v.)

BEF-FIGURE D'HIVER. ALOUETTE PIPI. En Provence, c'est la LINOTTE. (s.)

BEF A FOURREAU. Nom que Sonnini a donné (édit. de Buffon) à un oiseau de l'Australasie, et que Forster a nommé CHIONIS. V. ce mot. (v.)

BEF-EN-FOURREAU, pl. 21, f.º 2 de ce Dictionnaire. V. CHIONIS. (v.)

BEF-FINS. Nom imposé par des ornithologes à une

famille d'oiseaux très-nombreuse , dans laquelle se trouvent les *traquets*, *motteux*, *fauvettes*, *roitelets* et généralement tous ceux qui ont le bec droit, menu et semblable à un poinçon. (v.)

**BEC DE HACHE.** Nom que porte à la Louisiane l'*HUITRIER*, et non le *bec-en-ciseaux*, comme l'a pensé Sonnini. On l'appelle aussi **PIEDS ROUGES.** (v.)

**BEC D'OIE.** On a quelquefois donné ce nom au **DAUPHIN COMMUN**, *Delphinus vulgaris.* (DESM.)

**BEC-D'OISEAU** ou **ORNITHORINQUE.** Mammifère de la Nouvelle-Hollande , très-remarquable par sa tête terminée en un bec corné, large, aplati, arrondi au bout ; par le manque de dents proprement dites ; par ses pattes palmées d'une façon toute particulière ; par sa queue courte, grosse, aplatie et couverte, comme tout le corps, d'un poil très-serré. Ce singulier animal est figuré pl. A. 25. *V. ORNITHORINQUE.* (DESM.)

**BEC-OUVERT.** *V. ANASTOME* (v.)

**BEC-EN-PALETTE.** *V. SPATULE.* (s.)

**BEC DE PERROQUET.** Poisson du genre **SCARE.** (B.)

**BEC DE PERROQUET.** Coquille du genre **TERÉBRATULE.** (B.)

**BEC PLAT.** C'est le **CANARD SOUCHET**, sur les bords de la Saône. (v.)

**BEC-EN-POINÇON.** Nom que M. d'Azara (*Oiseaux du Paraguay*) a imposé à une famille de petits oiseaux, qui, dit-il, ont le bec affilé, pointu et conique ; la queue plus étroite et moins carrée, le corps plus allongé, la tête plus petite, la physionomie plus animée, la taille moins longue, le bec plus court que les *lindos* (*tangaras*). Cette famille contient onze descriptions, parmi lesquelles j'ai cru reconnoître celles des *tangaras à gorge noire*, *syacou* et à *coiffe noire*, d'un *manakin* nouveau et de deux *fauvettes*, dont le bec à des rapports avec celui des *pipis* de Buffon. Quant aux autres, ne pouvant déterminer leur genre, je vais les décrire ici. Tous ces oiseaux, dit M. d'Azara, ne sortent point des forêts, ne descendent pas plus bas que la moitié des arbres, et cherchent leur nourriture jusqu'à la cime des plus grands ; ils se glissent en tous sens, comme de petits serpens, sur les branches les plus déliées, sans s'arrêter un instant, cherchant les insectes, dont ils se nourrissent.

Le **BEC-EN-POINÇON BLEU** a toutes les parties supérieures bleues ; les couvertures du milieu de l'aile terminées de blanc ; les pennés alaires et caudales noirâtres, les dernières bordées de bleu avec une tache blanche près du bout des deux extérieures ; les plumes de la poitrine, et des

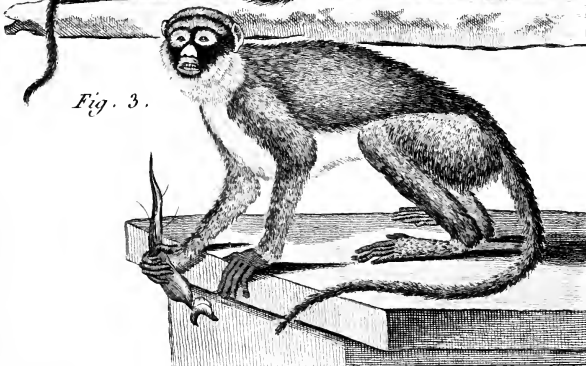
Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Desseins del.

F. Tardieu, Sculp.

Fig. 1. Bec d'Oiseau . Fig. 2. Bonnet Chinois .

Fig. 3. Blanc nez .



côtés du corps d'un bleu terreux et terminées de blanchâtre ; le ventre, les couvertures inférieures et le dessous des pennes de la queue blancs ; les pieds olivâtres ; le bec noir en dessus et jaunâtre en dessous ; longueur totale, 4 pouces 2 lignes. Cet oiseau étoit en mue quand d'Azara l'a décrit ; conséquemment on ne peut assurer que ce soit une espèce particulière.

Le **BEC-EN-POINÇON BLEU ET BLANC** est blanchâtre sur les joues et le menton, roussâtre sur la gorge ; blanc sur les parties postérieures ; d'un bleu pur sur les supérieures et sur le bord des pennes alaires et caudales, dont le reste est noirâtre ; les pieds sont d'un jaune pâle, le reste est d'un bel orangé ; le bec noir en dessus et jaune en dessous. Longueur totale, 5 pouces 4 lignes.

Le **BEC-EN-POINÇON BLEU ET BLEUÂTRE** a le dessus de la tête, du cou, du corps et les couvertures supérieures des ailes bleues ; plusieurs pennes des ailes bordées de la même couleur, d'autres de vert, et d'autres tachetées de blanc à l'origine ; toutes sont noirâtres, ainsi que celles de la queue qui ont une bordure bleue ; cette teinte est mêlée de blanc sur les côtés de la tête, la gorge et la poitrine ; le reste du dessous du corps et les couvertures inférieures des ailes sont blancs ; les pieds d'un gros bleu ; le bec est noir en dessus, d'un bleu de ciel clair en dessous. Longueur totale, 4 pouces.

Le **BEC-EN-POINÇON BLEU ET ROUX** a le bec presque droit, assez fort, très-pointu, avec la base de sa partie supérieure bien distincte ; noirâtre en dessus et blanchâtre en dessous ; le front et les côtés de la tête d'un noir velouté ; le dessus et l'occiput, le croupion et les petites couvertures supérieures de l'aile d'un très-beau bleu de ciel ; les plus grandes rectrices, les pennes alaires et caudales de la même couleur sur les bords, et brunes dans le reste ; le dessus du cou et le dos bleus ; toutes les parties inférieures rousses ; les pieds d'une couleur de plomb noirâtre, et 5 pouces et demi de longueur totale.

Cet oiseau a de grands rapports avec le *tangara diable-en-rhumé*.

Le **BEC-EN-POINÇON ROUX-CENDRÉ**, longueur totale, 4 pouces 8 lignes ; tout le plumage d'un roux-cendré ou d'une couleur de plomb foncée, plus rembrunie en dessus qu'en dessous ; couvertures supérieures, pennes des ailes et de la queue bordées de la même teinte, et noirâtres dans le reste ; bec noir, robuste et très-pointu, presque droit, et à base arrondie ; iris brun. Sonnini (traduction française) croit que cet oiseau est de la même espèce que le *manakin cendré* ;

cependant celui-ci a un plumage un peu différent, et le sommet de la tête noir. (v.)

**BEC-ROND.** Nom appliqué par Buffon, à des **BOUVREUILS** et à des **GROS-BECS**.

Le **BEC-ROND BLEU.** *V.* **GROS-BEC AZURÉ.**

Le **BEC-ROND À GORGE ET SOURCILS ROUGES.** *V.* **BOUVREUIL À SOURCILS ROUX-ORANGÉ.**

Le **BEC - ROND NOIR ET BLANC.** *Voyez* **BOUVREUIL À BEC ÉCHANCRÉ.**

Le **BEC-ROND À VENTRE ROUX.** *V.* **BOUVREUIL À VENTRE ROUX.**

Le **BEC-ROND VIOLET** de la **CAROLINE.** *V.* **BOUVREUIL VIOLET.** (v.)

**BEC DE SCIE** ou en **SCIE.** Nom que l'on donne, dans le Canada, au **HARLE.** (v.)

**BEC EN SPATULE.** *V.* **SPATULE.** (s.)

**BEC TRANCHANT.** *V.* **PINGOUIN.** (v.)

**BECADE.** C'est, en Guienne, la **BÉCASSE.** (s.)

**BECAFIG.** Nom piémontais du **BEC-FIGUE**, et un de ceux du loriot, qui s'appelle aussi en Italie **BECAFIGA** et **BEQUAFIGA.** (v.)

**BECAFIGA.** *V.* **BEC-FIGUE.**

**BECAFIGULO.** Une *petite* **FAUVETTE** dans les environs de Marseille. (s.)

**BECAFIGO ORDINARIO.** Oline désigne, par cette dénomination, le **BEC-FIGUE**; et par celle de *becafigo canapino*, la **FAUVETTE babillarde.** (s.)

**BÉCARD.** Nom du **HARLE** sur les bords de la Saône, sans doute à cause de son grand bec recourbé à l'extrémité. Cet oiseau y est très-rare. (v.)

**BÉCARDE**, *Tityra*, Vieill.; *Lanius*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux sylvains et de la famille des **MYIOTHÈRES.** (*V.* ces mots.) *Caractères* : bec rond et glabre à la base, robuste, épais, droit, peu déprimé, convexe dessus et dessous; mandibule supérieure échancrée et un peu courbée vers le bout; l'inférieure entaillée, retroussée et acuminée à la pointe; narines ovales; langue large, courte, lacérée à l'extrémité; bouche ample, ciliée; les 1.<sup>re</sup> et 2.<sup>me</sup> rémiges les plus longues; quatre doigts, trois devant, un derrière.

Les **BÉCARDES** ont des rapports avec les *pies-grièches* et les *tyrans*, et c'est parmi les premières que les auteurs les ont classées; mais elles n'en ont pas les caractères génériques; ce dont on peut s'assurer en les comparant les uns aux autres. Le nom de *bécarde* leur a été imposé par Buffon, et il est tiré de la grosseur et de la longueur du bec; elles diffèrent encore des *pies-grièches* par un corps plus trapu, plus épais et plus



long; ce qui les rapproche des *tyrans*, avec lesquels leurs habitudes et leurs mœurs offrent beaucoup d'analogie. Parmi les *bécardes* de Buffon, il y a deux espèces auxquelles ce nom ne peut convenir, savoir : 1.<sup>o</sup> la *bécarde à ventre jaune*, qui est un *tyran* et en double emploi sous le nom de *garlu*; 2.<sup>o</sup> la *bécarde à ventre blanc* ou le *vanga*, dont j'ai fait un genre particulier, puisque son bec présente une forme différente.

La *BÉCARDE GRISE*, *Tityra cinerea*, Vieill.; *Lanius cayanus* Lath., fig. pl. enlum., n.<sup>o</sup> 304 de l'*Hist. natur. de Buffon*. Cette espèce, qui se trouve à Cayenne, a huit pouces cinq lignes de longueur; la tête et la queue noires; le dos, le croupion et tout le dessous du corps d'un cendré clair; les ailes noires en dessus, cendrées en dessous; le bec rouge à son origine, et noir à son bout; les pieds cendrés, et les ongles noirâtres. La race qui habite le Paraguay a toutes les parties inférieures d'un blanc de neige.

La *BÉCARDE TACHETÉE*, *Lanius navius*, Lath., fig. planche enl., n.<sup>o</sup> 377 de l'*Hist. nat. de Buffon*, est un jeune, ou la femelle de la précédente; elle n'en diffère que par un trait longitudinal noir sur le milieu de chaque plume.

La *BÉCARDE À VENTRE BLANC*. *V. VANGA*.

La *BÉCARDE À VENTRE JAUNE* est un *tyran*. *V. le TYRAN TICTIVIE*.

Je range à la suite de ces oiseaux et sous le même nom générique les *caracteruzados* de d'Azzara (*Hist. des Oiseaux du Paraguay*), ou les *distingüés* de la traduction française par Sonnini, vu qu'ils m'ont paru y être plus convenablement qu'ailleurs, d'après les descriptions qu'en fait l'ornithologiste espagnol.

La *BÉCARDE CANNELLE*, *Tityra rufa*, Vieill., a sept pouces un quart de long; la tête couleur d'ardoise; le dessus du cou et du corps, les couvertures inférieures des ailes, le bord extérieur des pennes et la queue de couleur de cannelle; les couvertures supérieures des ailes, le bord interne des rémiges d'un brun noirâtre; toutes les parties inférieures d'un roux clair; l'iris et la mandibule supérieure noirs; l'inférieure d'un bleu violet; les pieds couleur de plomb. C'est le *caracteruzados canella corona de pizzara* de d'Azzara.

La *BÉCARDE ROUSSE À TÊTE NOIRE*, *Tityra atricapilla*, Vieill., est d'un noir profond sur le milieu de la tête, et d'un brun foncé sur les côtés; rousse sur la nuque et sur le croupion; d'un brun roussâtre sur le dessus du cou et sur le dos; d'un brun noirâtre sur les couvertures supérieures des ailes; quelques-unes sont rousses; les pennes noirâtres, à l'exception des 14.<sup>e</sup>, 15.<sup>e</sup> et 16.<sup>e</sup> qui sont rousses; six des autres ont sur leur côté intérieur une tache blanche, et cette ta-

che est rousse sur le reste ; la penne extérieure de la queue est de cette couleur du côté interne ; la seconde l'est entièrement, et les autres sont noirâtres ; la gorge et les parties inférieures mélangées de brun, de roux et de blanchâtre ; le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue rousâtres ; les pieds couleur de plomb ; le bec est noir en dessus, bleu de ciel en dessous ; taille de la précédente à peu près. C'est le *caracteruzados canella y cabeza nigra* de d'Azara, qui présume que cet oiseau est un jeune en mue de l'espèce précédente.

La BÉCARDE VERTE, *Tityra viridis*, Vieill., a six pouces et une ligne de longueur ; le dessus de la tête d'un noir de jais ; le front blanc ; les côtés et le derrière de la tête de la même couleur avec un mélange de bleu ; le dessous du cou et du corps, les couvertures supérieures des ailes, le bord des plumes et la queue d'un vert foncé ; les rémiges brunes ; la gorge, le devant du cou et les couvertures inférieures des ailes d'un beau jaune ; le dessous du corps d'un blanc faiblement lavé de roux ; les pieds couleur de plomb ; le bord de la paupière d'un jaune vif ; le bec noir à la pointe, et bleu de ciel dans le reste. Cet oiseau est le *characterusados y corona nigra* de d'Azara. (v.)

BECASSA. Nom piémontais de la bécasse. (v.)

BÉCASSE, *Rusticola*, Vieill. ; *Scolopax*, Lath. Genre de l'ordre des ÉCHASSIERS et de la famille des HÉLONOMES. (V. ces mots.) *Caractères* : bec plus long que la tête, droit, à pointe ridée latéralement chez l'oiseau mort, lisse en dessus et arrondie ; mandibule supérieure sillonnée sur les côtés, et terminée par un bonrelet intérieur ; l'inférieure plus courte, sillonnée dans le milieu, canaliculée et tronquée à l'extrémité ; narines linéaires, situées à la base du bec, dans une rainure ; langue médiocre, filiforme, pointue ; tête un peu angulaire ; jambes totalement emplumées ; quatre doigts, trois devant, un derrière ; les antérieurs raboteux en dessous, séparés dès la base ; le pouce grêle, ne portant à terre que sur le bout ; ongles antérieurs, falculaires ; l'intermédiaire creusé en dessous ; le postérieur arrondi à la pointe et ne débordant pas le doigt ; première rémige la plus longue de toutes.

La BÉCASSE COMMUNE, *Rusticola vulgaris*, Vieill. ; *Scolopax rust.*, Lath., pl. enl., n.º 88 $\frac{1}{4}$  de l'*Hist. de Buffon*. Cet habitant des hautes montagnes les quitte dès les premiers frimas, pour venir habiter nos bois, où il arrive, vers le milieu d'octobre, la nuit, et quelquefois le jour, par un temps sombre, presque toujours un à un, ou tout au plus deux ensemble, mais très-rarement en troupe. Les *bécasses* préfèrent les bois et les lieux où il y a beaucoup de terreau et

de feuilles tombées ; elles s'y tiennent cachées tout le jour, et tellement, qu'il faut des chiens pour les faire lever ; souvent elles partent sous les pieds du chasseur. Elles quittent leur retraite à l'entrée de la nuit, pour chercher leur nourriture dans les clairières, en suivant les sentiers ; elles préfèrent les terres molles et les petites mares, où elles vont pour se laver le bec et les pieds, qu'elles se sont remplis de terre en cherchant leur nourriture. Cét oiseau bat des ailes en partant ; il file droit dans une futaie ; mais dans les taillis, il paroît forcé de faire le crochet ; il plonge, en volant, derrière les buissons, pour se dérober à son ennemi. Son vol, quoique rapide, n'est ni élevé, ni long-temps soutenu : il s'abat avec tant de promptitude, qu'il semble tomber comme une masse abandonnée à toute sa pesanteur ; dès qu'il est posé à terre, il court avec vitesse ; c'est pourquoi l'on ne le trouve pas où il s'est abattu.

Il paroît que la *bécasse* ne voit bien qu'au crépuscule, et qu'une lumière plus forte offense sa vue ; c'est de quoi l'on juge d'après ses allures et ses mouvemens, qui sont plus vifs après le coucher et avant le lever du soleil. Elle cherche aussi sa nourriture au clair de la lune, surtout à la pleine lune de novembre, que les chasseurs nomment la *lune des bécasses* ; c'est l'époque où l'on en prend le plus. On reconnoît les lieux qu'elle fréquente, à ses fientes, qui sont de larges féculs blanches et sans odeur, qu'en terme d'oisellerie l'on nomme *miroirs*. Elle est d'un caractère peu méfiant, et se laisse approcher aisément. Elle cherche sa nourriture en fouillant dans la terre molle des petits marais, des fossés, dans les prés humides qui bordent les bois ; elle retourne et écarte les feuilles sèches pour prendre les vers qui sont dessous.

Le corps de cet oiseau est fort charnu et très-gras, depuis novembre jusqu'en février ; mais à son arrivée, et depuis la fin de février, il l'est beaucoup moins. J'ai vu que toutes celles que l'on prend en mars sont maigres ; ce qu'on doit attribuer à l'amour où elles commencent à entrer jusqu'à leur départ. La chair est ferme, noire, et n'est pas fort tendre ; mais comme chair ferme, elle se conserve long-temps ; il faut même qu'elle le soit pendant quelque temps pour qu'elle prenne le fumet qui la fait rechercher. Les gourmets ont une manière de connaître le point où cette chair est parvenue au degré qui lui convient : on suspend l'oiseau par une penne du milieu de sa queue ; lorsque le corps s'en détache et tombe, c'est le moment de le manger. On la cuit sans ôter les entrailles, qui, broyées avec ce qu'elles contiennent, font son meilleur assaisonnement. L'on observe que les chiens n'eu

mangent point. La chair des jeunes a moins de fumet , mais elle est plus tendre et plus blanche que celle des vieilles. Celles qui restent en été sont, dans cette saison, dures , sèches , et d'un fumet très-fort ; mais il est très-rare d'en rencontrer dans nos bois ; elles les quittent au mois de mars , pour retourner sur les montagnes. Elles partent ordinairement appariées , volent alors rapidement , et sans s'arrêter pendant la nuit ; le matin , elles se cachent dans les bois pour y passer la journée , et en partent le soir pour continuer leur route. Arrivées à leur destination , elles se fixent dans les endroits les plus solitaires et les plus élevés des montagnes , où elles nichent. La femelle fait son nid par terre , et le compose de feuilles et d'herbes sèches , entremêlées de petits brins de bois , le tout rassemblé sans art , et amoncelé contre un tronc d'arbre ou sous une grosse racine ; elle y dépose quatre ou cinq œufs , oblongs , un peu plus gros que ceux du pigeon commun , d'un gris roussâtre , et marbrés d'ondes plus foncées et noirâtres. L'on dit que ces œufs sont un mets très-friand. Lorsque les petits sont éclos , ils quittent le nid et courent , couverts seulement de poil follet : les premières plumes qui paroissent , sont celles des ailes , et ils commencent à voler sans en avoir d'autres ; c'est ainsi qu'en volant et courant , ils fuient , quand ils sont découverts , lorsqu'ils sont trop foibles. On a vu la mère ou le père en prendre un sous leur gorge , et l'emporter ainsi à plus de mille pas. J'ai vérifié ce fait dans les *bécasses* d'Amérique ; ce n'est point sous la gorge que le petit est placé , mais il se cramponne sur le dos ; d'autres disent avoir vu des *bécasses* porter leurs petits par les pieds. Le mâle ne quitte pas la femelle , tant que les petits ont besoin de leur secours : il ne fait entendre sa voix que dans le temps de leur éducation et de ses amours ; car il est muet , ainsi que la femelle , pendant le reste de l'année. Ses cris ont des tons différens , passant du grave à l'aigu , *go , go , go , go , go ; pidi , pidi ; pidi ; cri , cri , cri , cri* ; ces derniers semblent être de colère entre plusieurs mâles rassemblés. Ils ont aussi une espèce de croassement , *couan , couan* , et un certain grondement , *frou , frou , frou* , lorsqu'ils se poursuivent. Quand la femelle couve , le mâle est presque toujours couché près d'elle , et ils reposent mutuellement leur bec sur le dos l'un de l'autre. Les mâles , d'un caractère jaloux , disputent une femelle en se battant jusqu'à se jeter à terre et se piquer à coups de bec. L'on a remarqué que ces oiseaux blessés versent des larmes.

L'espèce de la *bécasse* est universellement répandue dans l'ancien continent , au nord et au sud ; mais ce n'est pas la même race que l'on trouve dans l'Amérique septentrionale ;

elle forme une espèce séparée, comme celle de Cayenne.

Cet oiseau a de treize à quatorze pouces de longueur ; le bec long de deux et demi ; la grosseur à peu près de la *perdrix grise* ; le haut de la tête , le cou , le dos , les couvertures des ailes variés de marron , de noir , et d'un peu de gris ; quatre larges bandes sur le cou , transversales et noires ; de chaque côté de la tête une petite bande de la même couleur , qui s'étend depuis les coins de la bouche jusqu'aux yeux ; la partie inférieure du dos , le croupion , les couvertures du dessus de la queue , la gorge , la poitrine , le ventre , d'un blanc sale et rayés transversalement ; le devant du cou jaunâtre ; les penes des ailes brunes , avec des taches triangulaires rousses ; la queue arrondie , bordée de roux , et terminée de cendré ; les pieds et le bec couleur de chair , ombrée de gris ; chez les premiers l'iris brun. La femelle est un peu plus grosse que le mâle ; elle en diffère encore par des couleurs plus ternes , et en ce qu'elle a un plus grand nombre de taches blanches sur les couvertures des ailes.

Les chasseurs distinguent trois sortes de *bécasses* ; celle-ci , une plus petite , et une troisième plus grande. La plus petite , que l'on nomme en Picardie *martinet* , a le bec plus long , le plumage roussâtre , et les pieds de couleur bleue : cette *bécasse* arrive après les autres. La grosse l'est d'un tiers plus que la *bécasse* ordinaire , et son plumage est plus rembruni : elle hante peu les bois , et habite , par préférence , les grosses haies doubles dans les pays couverts. Outre celle-ci , l'on trouve dans cette espèce plusieurs variétés accidentelles ; telle est la *bécasse blanche* ou *mêlée de blanc* , avec le bec et les pieds d'un jaune pâle. La *bécasse rousse* ; le fond de son plumage est roux ; et les ondes d'un roux clair. La *bécasse isabelle* est totalement d'une couleur jaune , très-légère. La *bécasse à tête rouge* ; tout son corps est blanc , ses ailes sont brunes , et sa tête est rougeâtre. La *bécasse aux ailes blanches* ; celle-ci ne diffère de la *bécasse* ordinaire qu'en ce que ses ailes sont blanches.

La BÉCASSE DE CAYENNE. V. BÉCASSINE DES SAVANES.

La (PETITE) BÉCASSE D'AMÉRIQUE. V. BÉCASSE DES ÉTATS-UNIS.

La BÉCASSE DES ÉTATS-UNIS, *Rusticola minor*; *scolopax min.*, Lath. , a le bec brun ; la tête , le dessus du corps et le dos gris , avec des bandes transversales sur l'occiput et sur la nuque ; de grandes taches longitudinales de cette même couleur et terminées de jaune sale sur le manteau ; le croupion et les couvertures supérieures de la queue , roux ; les rectrices noires , rousses et terminées de blanc ; la gorge blanche ; les côtés et le devant du cou , la poitrine et les parties postérieures

pareilles au croupion ; le dessus des ailes et les plumes secondaires bruns et traversés de petites lignes d'une nuance plus foncée ; les primaires d'un blanc tirant au violet ; les pieds jaunâtres et l'iris couleur de noisette ; longueur totale, neuf pouces et demi. La femelle ressemble au mâle : elle fait son nid au pied d'un arbre ou sous une grosse racine ; sa ponte est de six à huit œufs, d'un gris roux et tachetés de brun.

La BÉCASSE DES SAVANES. V. l'article des BÉCASSINES.

On chasse la bécasse au *fusil*, à la *passée*, à la *pantière*, aux *collets* ou aux simples lacets.

*Au fusil.* On peut l'attendre pour la tirer au passage le soir à la sortie, et le matin à la rentrée, au bord du bois, au débouché de quelque grande route, dans une gorge ou vallon étroit, à portée d'une forêt aboutissant à quelque mare, fontaine ou queue d'étang. On attend encore les *bécasses* au bord de ces mares ou fontaines, lorsque vers la brune elles viennent s'y abattre pour boire et se laver le bec et les pieds.

*A la passée.* Cette chasse se fait à la brune, n'occupe qu'une demi-heure, et est si favorable, qu'on peut y prendre jusqu'à huit cents *bécasses* par année. Voici comme on s'y prend : quand on aperçoit qu'il y a des *bécasses* dans un bois taillis, on fait une enceinte de quarante à cinquante pas en forme de petite haie, haute d'un demi-pied, en liant les souches entre elles avec des brins de genêt ; on y laisse différens petits passages pour une *bécasse* seule ; on pratique autant de voies qui y conduisent ; on tend à chaque passage un lacet ouvert on rond, et couché à plate terre : l'oiseau cherchant à manger, s'engage dans la voie, qu'il suit jusqu'au passage où il se prend au lacet.

*A la pantière.* On tend aux *bécasses* la *pantière simple* et la *pantière contre-maillée*. La *simple* est un filet composé d'une seule nappe fort longue, et haute de vingt-quatre à trente pieds. Les mailles de cette nappe ont deux pouces et demi de large, faites d'un fil fort. Elle est attachée aux quatre coins par quatre forts cordeaux : ceux du haut sont longs, et ceux du bas sont courts, et tiennent la pantière attachée à deux piquets solidement fichés en terre. Deux fortes perches attachées aux arbres voisins, servent à tendre la pantière au moyen de deux anneaux de fer, par où l'on passe les cordeaux du haut ; et ces deux cordeaux se réunissent dans une loge que le chasseur a pratiquée en terre à une petite distance du filet, et au milieu du vallon où il est tendu. Il faut encore observer que la nappe doit être tendue de manière qu'elle penche vers le côté opposé à la loge du chasseur, vers celui d'où les *bécasses* doivent arriver, suivant les remar-

ques que le chasseur aura dû faire avant de tendre. Il aura reconnu les endroits favorables, par le moyen des *miroirs* ou fientes de *bécasses*, qu'on trouve en abondance près des marais, fontaines, petits vallons entourés de bois, et qui sont aussi les lieux préférables pour y dresser des pantières : on les tend aussi sur un buisson voisin d'un étang, ou dans l'allée d'un parc.

La *pantière contre-maillée* se nomme ainsi, parce qu'elle est faite de trois nappes, dont deux, qui se nomment *aumées*, sont à grandes mailles; et l'autre à petites mailles en losange, qui n'ont que deux pouces de large, s'appelle simplement *nappe* ou *toile*. Aux dernières mailles du haut de chacun de ces filets, sont attachées des bouclettes qui font l'office des anneaux d'un rideau : elles sont toutes enfilées dans le cordeau tendu entre les deux perches. Ce cordeau, qui fait l'office de tringle, doit être bien savonné, pour faciliter le jeu des bouclettes : ce jeu a lieu par le mouvement précipité de la *bécasse* qui donne dans le filet; et presque dans le même moment, le chasseur laisse échapper une forte ficelle qui, attachée à une extrémité du haut du filet, sert à le tenir étendu sur toute la longueur du cordeau entre les deux perches. Les nappes se plient alors, et commencent à embarrasser l'animal, dont la capture est bientôt assurée, parce que le chasseur détend aussitôt après tout le piège, de la même manière qu'il le fait dans celui de la pantière simple.

Le moment favorable pour cette chasse, qui commence une demi-heure après le coucher du soleil, et ne dure qu'une heure, est assez court pour que le chasseur cherche à éviter tous les obstacles qui peuvent s'opposer à une prompte détente, et à la retenue du filet, et pour que le filet soit bien tendu avant l'heure propice. Les mois de novembre, décembre et janvier, sont ceux les plus propres à cette chasse, et ceux où l'on trouve les *bécasses* les plus grasses : les jours de brouillards sont les meilleurs.

*Au collet.* Le *collet* est fait de six brins de crins de cheval, longs et cordés avec une boucle coulante à un bout, et un gros nœud à l'autre, près duquel il est attaché solidement à un bâton de la grosseur du petit doigt, long d'un pied, et pointu par un bout qu'on fiche en terre. Les taillis les plus feuillés sont les plus avantageux pour cette chasse, et l'on reconnoît par les fientes quels sont les endroits du taillis les plus fréquentés; ensuite, pour placer les *collets*, on use des mêmes soins et des mêmes ruses indiqués pour la *passée*.

*Au bord de l'eau.* Comme la *bécasse* va la nuit le long des fontaines et des mares, cet instinct a donné l'idée d'une chasse très-amusante. Pour cela on ferme toutes les avenues

de la pièce d'eau avec des genêts entrelacés; on laisse à cette haie artificielle des espaces ou *passées*, éloignées les unes des autres d'environ six pieds, et on y tend des lacets ainsi arrangés : on pique sur le bord de la passée un bâton gros comme le petit doigt, et de la hauteur de cinq pouces; à l'autre bord, à demi-pied d'espace, on élève un petit arçon de trois ou quatre doigts, qui fait comme une porte ronde vis-à-vis le bâton; on prend ensuite un crochet de bois plat, long de sept ou huit pouces, avec une coche au bout; le crochet se met au bâton, et l'autre bout passe sous l'arçon. On a encore une verge de bois de coudrier ou de quelque autre bois élastique; cette verge, de la grosseur du doigt, et longue de trois pieds, doit être piquée dans la petite haie, à deux ou trois pieds de la passée; on attache au petit bout une ficelle de demi-pied, au bout de laquelle est noué un lacet de crin de cheval avec un petit bâton coupé par les deux bouts, et fait en coin à fendre du bois : le chasseur fait plier la baguette élastique, passe le lacet sous l'arçon, et levant le crochet, cache le petit bâton attaché à la baguette d'un bout dans le crochet, et de l'autre dans le petit arçon; puis il étend en long le lacet par-dessus le crochet, qui doit tenir très-peu, afin que la bécasse venant à passer, fasse détendre la baguette élastique, et que le lacet la retienne par le pied. On prend aussi des perdrix à cette chasse ingénieuse et lucrative.

On peut aussi tendre dans les passées des collets et de simples lacets, de la manière indiquée pour la passée. (s.)

**BÉCASSE À BEC D'IVOIRE.** Oiseau méconnoissable dans l'*Histoire de Kentucke*. (s.)

**BÉCASSE D'ARBRE.** Frisch prétend que ce nom convient à la HUPPE. (s.)

**BÉCASSE DE MER.** V. HUITRIER. Sur quelques-unes de nos côtes, on donne la même dénomination au COURLIS.

(s.)

**BÉCASSE.** Nom donné par les marchands à plusieurs coquilles du genre ROCHER, à raison de la longueur du prolongement de la partie antérieure de leurs lèvres; la principale est la BÉCASSE ÉPINEUSE, qui est le ROCHER BÉCASSE.

(b.)

**BÉCASSE.** On donne aussi ce nom à des poissons des genres CENTRISQUE, SCOMBRESOU, HISTPHORE et PHYRÈNE. (b.)

**BÉCASSEAU.** Oiseau de rivage du genre TRINGA. Voyez ce mot. (v.)

**BÉCASSIN.** Nom généralisé par Salerne au BÉCASSEAU et à d'autres oiseaux du genre TRINGA. C'est, en Piémont, le nom de la BÉCASSINE; et à Genève, celui de la GUIGNETTE.



**BÉCASSINE**, *Scolopax*. Genre de l'ordre des oiseaux ÉCHASSIERS et de la famille des HÉLONOMES. (V. ces mots.)  
*Caractères* : bec plus long que la tête, droit, un peu grêle, presque rond, à pointe obtuse, dilatée, ridée dessus et dessous, chez l'oiseau mort; mandibule supérieure sillonnée latéralement; l'inférieure un peu plus courte, avec un sillon en dessous; narines linéaires, situées dans une rainure à la base du bec, couvertes d'une membrane; langue médiocre, filiforme, pointue; tête un peu angulaire; tarses allongés; jambes à demi-nues; quatre doigts, trois devant, un derrière; les extérieurs unis à la base par une très-petite membrane, presque imperceptible dans les espèces d'Europe; le pouce mince, portant à terre sur le bout; l'ongle postérieur plus long que le doigt; la première rémige la plus longue de toutes.

Les bécassines diffèrent des *bécasses*, non-seulement par leur genre de vie, mais encore en ce qu'elles ont près de la moitié de la jambe dénuée de plumes, et l'ongle postérieur plus long, moins aplati et presque pointu. On ne trouvera ci-après que les bécassines proprement dites. Quant aux autres oiseaux qu'on a classés dans le même groupe, voyez les genres BÉCASSE, BARGE, CHEVALIER, COURLIS et CHORLITTE. (V.)

La BÉCASSINE proprement dite, *Scolopax gallinago*, Lath., pl. enl. n.º 883 de l'*Hist. nat. de Buffon*. Cet oiseau est répandu dans l'ancien continent, depuis l'extrémité du Nord jusqu'au Japon, et dans le nouveau, depuis la terre de Labrador jusqu'à Cayenne, et probablement encore plus au Nord et au Sud. Enfin, c'est celui de tous qui se trouve dans le plus de pays du monde.

La *bécassine* se tient dans les prairies marécageuses, dans les herbages et les osiers qui sont sur le bord des rivières; elle s'élève si haut en volant, qu'on l'entend encore lorsqu'on l'a perdue de vue. Son cri peut s'exprimer par les syllabes *mée, mée, mée*, qui paroît avoir du rapport avec celui de la *chèvre*, puisque quelques personnes l'appellent *chèvre volante*; elle jette aussi, en prenant son essor, un petit cri court et sifflé. En France, les *bécassines* paroissent en automne; on les trouve presque toujours seules, quelquefois deux ou trois ensemble; elles partent de loin d'un vol très-preste; et après trois crochets, elles filent deux ou trois cents pas, ou pointent en s'élevant à perte de vue. Elles s'éloignent de la France dans les grands froids, mais il en reste dans les marais abrités; elles reviennent au printemps en grand nombre, et nous quittent pendant l'été; cependant, quelques-unes nichent dans les marécages; il en reste un grand nombre dans ceux de l'Auvergne. Le nid est placé à terre, sous

quelque grosse racine d'orme ou de saule, dans les endroits où le bétail ne peut parvenir; il est fait d'herbes sèches et de plumes; il contient quatre ou cinq œufs d'un verdâtre très-clair et tachetés de cendré et de brun. Les petits quittent le nid aussitôt qu'ils sont éclos, et la mère ne les abandonne que lorsqu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes. Si on la trouble pendant l'incubation, elle s'élève droit en l'air à une grande hauteur, en jetant un cri particulier, et elle descend ensuite avec beaucoup de rapidité. Souvent le mâle, tandis qu'elle couve, voltige autour d'elle en sifflant ou jetant un cri, qu'il ne fait entendre que dans cet instant. Elle donne à sa tête un balancement horizontal, et à sa queue un mouvement de haut en bas; quand elle marche, elle porte la tête haute, sans sautiller ni voltiger. Cette *bécassine* est ordinairement fort grasse dans nos pays et dans le nord de l'Amérique, mais beaucoup moins dans les pays chauds. Sa graisse est d'une saveur fine et délicate, qu'elle n'acquiert qu'après les premières gelées. On la cuit comme la bécasse, sans la vider, et partout on la recherche comme un gibier exquis. Elle a environ dix pouces de longueur, y compris le bec qui en a trois; la tête est divisée par deux raies longitudinales noires et trois rougeâtres, dont une passe sur le sommet et deux au-dessus des yeux; le menton est blanc; le cou varié de brun et de rougeâtre; les scapulaires sont agréablement tachetées de noir et de jaune; les plumes des ailes sont noirâtres, avec les bords des premières et l'extrémité des secondaires blancs; ces dernières et le dos sont rayés de noir et de rouge pâle; la poitrine et le ventre blancs; les couvertures de la queue sont longues, d'un brun rougeâtre, et la couvrent presque en entier lorsqu'elle est pliée; celle-ci est composée de quatorze plumes (la petite bécassine n'en a que douze) noires, avec des raies transversales, d'un orangé foncé, et quelques-unes sont terminées de cette couleur ou de blanc; le bas-ventre est d'un jaune terne, et les pieds sont d'un vert pâle. La femelle diffère en ce qu'elle n'a que trois traits sur la tête. On connoît plusieurs variétés; les unes d'un blanc pur, ou d'un blanc roussâtre; d'autres ne sont blanches que sur quelques parties; d'autres ont seulement la tête grise et les pieds jaunâtres; telle est la *scolopax gallinaria* de Latham; enfin la *scolopax belgica* est encore de ce nombre; elle a la tête, le cou et la poitrine roussâtres; le ventre blanc; le dos, les ailes, la queue, les pieds et le bec noirs.

La BECASSINE AGUATÈRE, *Scolopax Paraguaie*, Vieillot, a trois traits longitudinaux et blanchâtres sur la tête: l'un sur le sommet, et les deux autres sur les côtés, au-dessus des yeux; l'espace qui les sépare est noir; une ligne de même

couleur, commune à l'œil, s'étend jusqu'à la nuque; une autre traverse le *lorum*, et une troisième, mais plus petite, se trouve sur l'oreille; le reste des côtés de la tête est blanchâtre; le devant du cou marbré de la même teinte et de brun; la poitrine et le ventre blancs; et les côtés, ainsi que les couvertures inférieures de la queue, sont variés de brun et de roussâtre; cependant ces parties sont blanches chez quelques individus. Des veines brunes et rougeâtres se font remarquer sur l'occiput; le dessus du cou est mêlé de noirâtre et de blanchâtre; les rectrices supérieures des ailes ont des raies transversales rousses et noirâtres, et sont terminées de blanc; le dos présente un mélange de brun, de noir et de blanc; les plumes alaires sont noirâtres; les scapulaires noires et bordées de blanc roussâtre; les huit plumes intermédiaires de la queue sont noires et variées de blanc et de noirâtre vers le bout; les autres sont entièrement couvertes de bandes blanches et noires; la partie nue des jambes et les tarses sont d'un vert flétri; le bec est noir. Longueur totale, dix pouces deux lignes. Cette *bécassine du Paraguay* crie *bère, bère*, en s'élevant presque verticalement à une grande hauteur, et prononce *ka, ka*, lorsqu'elle est effrayée. Sonnini (traduction française de l'ouvrage de M. d'Azara) a cru reconnoître la petite *bécasse de l'Amérique* dans cette espèce; mais celle-ci a le bas des jambes nu, et la *bécasse* l'a couvert de plumes; ce qui suffit pour ne pas les réunir; en outre, leur plumage n'est pas le même. V. BÉCASSE DES ÉTATS-UNIS.

M. d'Azara décrit une seconde *bécassine* du même pays, laquelle lui paroît constituer une espèce distincte de la précédente: en effet, il me paroît fondé; car elle n'a que quatorze plumes à la queue, tandis que l'autre en a seize; de plus, elle a la queue, le vol, les jambes, la taille, le tarse et le bec plus courts. Sonnini l'a présentée comme le même oiseau que la *bécassine des savanes*. Les deux plumes du milieu de la queue sont noires; les trois ou quatre suivantes moitié de cette couleur et moitié rousses, avec un trait régulier et noirâtre vers le bout qui est blanchâtre; les autres sont couvertes de bandelettes blanches et noirâtres: le reste du plumage est comme dans l'espèce précédente.

LES BÉCASSINES BLANCHES DES INDES, DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, DE LA CHINE et de MADAGASCAR. Ces oiseaux ayant des caractères constans et distincts de ceux des bécassines, je les ai classés dans un nouveau genre, sous le nom de CHORLITTE. V. ce mot.

LA BÉCASSINE BRUNE, *Scolopax grisea*, Lath. J'ai souvent rencontré cette espèce dans les États-Unis, où elle

se tient sur les bords marécageux de la mer, à l'embouchure des rivières et dans les marais salés. Elle a le dessus de la tête et du cou, les plumes scapulaires, les couvertures supérieures des ailes, et les pennes secondaires, d'un cendré rembruni uniforme; les primaires brunes; les intermédiaires bordées et terminées de blanc; le dos, le croupion, les couvertures supérieures de la queue blancs et mouchetés de noir; les rectrices intermédiaires grises, les autres blanches avec des taches noires; les sourcils, la gorge, le devant du cou variés de blanc et de brun effacé; la poitrine et les parties postérieures blanches, avec quelques taches grises sur les flancs, et des raies transversales brunes sur les couvertures inférieures de la queue; le bec brun et noir à la pointe, long de vingt-trois lignes; les pieds d'un brun rougeâtre; les ongles noirs; le doigt intermédiaire uni à l'extérieur par une membrane plus prononcée que dans nos *bécassines*, chez lesquelles elle est presque nulle et nullement apparente chez l'oiseau, quelque temps après sa mort. Longueur totale, dix pouces. Comme l'individu décrit par Latham et Pennant offre dans son plumage quelques différences, il est probable qu'elles sont l'effet de l'âge ou des sexes.

La BÉCASSINE À CUL BLANC. C'est le BÉCASSEAU en Lorraine.

La DOUBLE BÉCASSINE, *Scolopax media*. Quoique cet oiseau ait été regardé comme une variété accidentelle de la *bécassine*, il me paroît, d'après ses habitudes, une grosseur de près du double, son cri, son vol, quelques nuances même dans le plumage, constituer une espèce particulière. Il part avec peine, se fait suivre par les chiens comme le *râle*; son vol est droit, assez mou et sans crochets; il ne se plaît que dans les endroits où il y a un peu d'eau claire et non fangeuse. Il est bien connu dans les marais de la Picardie; il y arrive vers la fin d'août et disparoît avant la Toussaint. Il est plus commun en Provence et en Italie, où il fait deux passages, le premier en mars et avril, et le second en septembre ou octobre.

La BÉCASSINE GRISE, *Scolopax leucophaea*, Vieill., est très-commune dans l'état de New-York. Son bec est noir et long de deux pouces trois lignes; le dessus de la tête et du cou, le haut du dos, les couvertures supérieures des ailes, les scapulaires sont d'un gris blanc tacheté de noirâtre; les taches sont petites sur la tête, peu prononcées sur le cou, larges sur le dos et sur les grandes rectrices; le haut de l'aile est d'un roux rembruni; les pennes sont noirâtres; du blanc moucheté de noir occupe le bas du dos et le croupion; la queue est blanche et tachetée de brun; la gorge, les sourcils, le devant

du cou et la poitrine sont d'un roux très-clair, parsemé de petites taches noirâtres sur les deux dernières parties, sur les flancs et sur les couvertures inférieures de la queue; le ventre est blanc; les pieds sont bruns: longueur totale, neuf pouces et demi. Cette *bécassine* diffère de toutes les autres en ce qu'elle a le doigt intermédiaire uni à l'extérieur par une membrane qui se prolonge jusqu'au tiers de leur longueur, et uni au doigt intérieur par une autre, mais seulement à la base.

La PETITE BÉCASSINE, *Scolopax gallinula*, Latham, pl. enl. 884, de l'*Hist. nat. de Buffon*. Cette espèce se trouve en Europe et dans le nord de l'Amérique, où elle habite les marais; elle se cache dans les roseaux des étangs, sous les joncs secs et les glaïeuls tombés au bord de l'eau. Il est très-difficile de la faire lever, il faut presque marcher dessus; ce qui lui a fait donner le nom de *sourde*. Son vol est moins rapide et plus direct que celui de la *bécassine commune*; il a moins de durée, et elle ne se remet jamais loin. Sa chair passe pour un manger plus délicat. Son bec est long d'environ quinze lignes, d'un jaune sale à la base, ensuite bleuâtre et noirâtre à la pointe; le dessus de la tête est noir, mélangé de couleur de rouille; une raie jaune passe au-dessus de l'œil; le cou est varié de blanc, de brun et de rouge pâle; les plumes des côtés du dos sont longues, soyeuses, brunes et bordées de jaune; le croupion est d'un pourpre bleuâtre brillant; le ventre blanc; les grandes plumes des ailes sont noirâtres; la queue est composée de douze plumes brunes avec une teinte jaune sur les bords; les pieds sont d'une couleur de chair verdâtre. Le plumage des deux sexes est le même. On trouve son nid dans les marais. Sa ponte est de quatre ou cinq œufs oblongs, blanchâtres et semés de taches roussâtres. Cette espèce habite l'Europe et l'Amérique septentrionale.

La BÉCASSINE SAKHALINE, *Scolopax sakhalina*, Vieill., pl. 85 d'un ouvrage russe publié par Sakhalin), se trouve en Russie. Elle a le dessus de la tête, du cou, des ailes et de la queue d'un fauve rougeâtre varié d'un grand nombre de taches brunes; le tour du bec et la gorge blancs et bruns; la poitrine de cette dernière couleur, mais uniforme; les côtés du ventre, les plumes de l'anus et le bord des grandes plumes alaires blancs; le bec et les pieds bruns.

La BÉCASSINE DES SAVANES, *Scolopax paludosus*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.º 895, a treize pouces de longueur totale, et est un quart moins grosse que la *bécasse commune*. Elle a le bec long de quatre pouces environ, rougeâtre dans les deux tiers de sa longueur, et noirâtre dans le reste. Deux bandes noires sont sur la tête et séparées sur le sommet par une couleur rousse; une troisième noirâtre est sur le *lorum*; le dessus du

cou, les scapulaires et les couvertures des ailes sont variés de roux et de noir ; les parties inférieures d'un blanc roussâtre avec des raies transversales noires, longitudinales sur le devant du cou, transversales sur la poitrine, le ventre et les flancs ; le haut de la gorge et les plumes de l'anus d'un blanc roussâtre uniforme : le dos et le croupion rayés en travers de noirâtre sur un fond roux ; les couvertures des ailes pareilles ; les plumes primaires brunes et tachetées de roux ; les secondaires rayées de noir, ainsi que les rectrices, sur un fond roux ; les deux intermédiaires sont noires sur le bord extérieur ; les pieds bruns. Cette espèce se trouve à Cayenne, où elle fréquente les savanes. Elle s'y tient dans la vase et dans les herbes épaisses et hautes ; mais dans la saison des pluies, elle se retire sur les hauteurs et y niche sur de petites élévations, dans des trous tapissés d'herbes sèches. Sa ponte est de deux œufs. Aux approches de la nuit, ces bécassines se rappellent par un cri de ralliement un peu rauque et assez semblable à cette voix basse *ka, ka, ka, ka*, que fait souvent entendre la poule domestique. On m'a assuré que ces oiseaux avoient la faculté de se percher ; ce que je crois très-possible, vu qu'ils ont le doigt postérieur long de près d'un pouce et l'ongle arqué ; attribut qui, joint à la grosseur et à la longueur du bec, ne permet pas de réunir, comme individus de la même espèce, cette bécassine et la *double bécassine* d'Europe, ainsi que l'a fait M. Thémminck, dans son Manuel d'Ornithologie, quelques rapports que ces deux oiseaux aient dans leurs couleurs, qui néanmoins présentent encore des différences dans la manière dont elles sont distribuées. (v.)

*Chasse des bécassines.* — La chasse des *bécassines* au fusil exige quelque habitude à raison des détours et des crochets que ces oiseaux font en s'élevant ; il faut les laisser filer sans se presser, alors ils ne sont pas plus difficiles à tirer que les *cailles* : on peut, d'ailleurs, leur donner le temps de filer loin ; car, pour peu qu'un grain de plomb les atteigne, ils tombent aussitôt.

On tend aux *bécassines*, dans les marais et les queues d'étangs, les *pantières* et les *collets*. Le chasseur attire ces oiseaux près de lui en imitant leur voix. On emploie encore, pour les prendre, un *traîneau* qu'un homme seul peut porter commodément, et avec lequel il parcourt les marais où il sait qu'il y a des *bécassines*, en portant sur le bras le *traîneau* à la hauteur de trois pieds : l'on bat de temps en temps les broussailles et les herbages ; les *bécassines* s'enlevant le bec en l'air, s'empêchent dans le filet qu'on laisse tomber. (s.)

BÉCASSINE-CUBIANE. Nom piémontais du BÉCASSEAU. (v.)

BECASSINE DE MER. L'on trouve désignées sous ce

nom, dans les ouvrages des navigateurs, plusieurs espèces d'oiseaux de rivage, tels que les CHEVALIERS ou PLUVIERS À COLLIER, etc. (s.)

**BÉCASSINE DE MER.** C'est l'ORPHIE ESPADON. (B.)

**BÉCASSON.** Nom vulgaire que l'on donne en Provence à la DOUBLE BÉCASSINE, et en Normandie au BÉCASSEAU. Sa-lerne en fait aussi l'application au CHEVALIER À PIEDS ROUGES. C'est, dans le département de l'Ain, le BÉCASSEAU ou CUL-BLANC, qu'on appelle BÉCASSIN sur les rives de la Saône. (v.)

**BÉCASSON (PETIT).** On appelle souvent de ce nom la GUIGNETTE dans le département de l'Ain. (v.)

**BÉCASSOUN.** Nom piémontais du COURLIS.

**BÉCASSOUNAT.** Nom piémontais du COURLIEU. (v.)

**BECCABUNGA.** Espèce du genre VÉRONIQUE, qui croît dans l'eau. (B.)

**BECCACIA.** C'est la BÉCASSE en Italie. (s.)

**BECCA-FICO.** Nom donné en Italie à plusieurs espèces d'oiseaux, différentes du vrai BEC-FIGUE. (s.)

**BECCARD.** Variété du SAUMON. (B.)

**BECHARA.** Nom que Pallas donne, dans ses voyages, au PHÉNICOPTÈRE. (v.)

**BÉCHARU.** C'est ainsi que l'on appeloit autrefois, en France, le *flamant* ou *phénicoptère*, par contraction de *bec de charrue*, à cause de la forme du bec de cet oiseau, courbé comme le soc de la charrue. (s.)

**BECHE, PIQUE-BROTS ou COUPE-BOURGEOIS.** C'est l'ÉUOLPE DE LA VIGNE. (DESM.)

**BÉCHET.** Nom du BROCHET. (B.)

**BÉCHION.** Synonyme de TUSSILAGE. (B.)

**BÉCHOT.** Nom vulgaire du BÉCASSEAU et de la petite BÉCASSINE. (v.)

**BECKÉE**, *Beckea*. Genre de plantes de l'octandrie monogynie et de la famille des épilobiennes, dont les caractères sont : calice infundibuliforme à cinq dents ; corolle à cinq pétales ; huit étamines fort petites ; ovaire supérieur surmonté d'un style terminé par un stigmate en tête ; capsule à trois ou quatre loges, contenant plusieurs semences, et cachée dans le calice qui grossit.

Ce genre est composé de deux espèces, dont l'une vient de la Chine et l'autre de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbrisseaux à feuilles très-petites, linéaires, opposées, et à fleurs axillaires et solitaires. (B.)

**BECKMANNE**, *Beckmannia*. Genre de graminées établi par Host, pour placer quelques PHALARIDES et quelques CRÉTELLES qui s'écartent des autres ; ses caractères sont :

épillets unilatéraux, réunis trois par trois, dans les dents du rachis; balle calicinale à deux valves, inégales, naviculaires, onguiculées à leur base, spatulées à leur sommet, assez longues; balle florale à deux valves presque égales; écailles lancéolées, entières, glabres.

La PHALARIDE ÉRUÇOÏDE sert de type à ce genre. (B.)

**BECMARE.** Geoffroy a établi un genre d'insectes sous le nom de *becmare* en français, et de *rhinomacer* en latin, auquel il assigne pour caractères génériques, *des antennes en masse toutes droites, posées sur une longue trompe.* Ce genre avoit été confondu auparavant avec celui de *charanson* et celui des *attelabes*. Il a été ensuite séparé du premier genre, et donné par presque tous les auteurs, sous le nom d'*attelabe*.  
V. ATTELABE. (O.)

**BECO.** Nom picard de la GUIGNETTE. (V.)

**BECO-DE-PRATO.** Nom portugais du PINSON FRISÉ. (S.)

**BECONGUILLE.** Racine qui vient de l'Amérique méridionale, et qui sert, comme l'ipécacuanha, à exciter le vomissement. On ne sait pas positivement à quel genre de plante elle appartient. (B.)

**BÉCOT.** C'est la *petite bécassine* dans l'*Ornithologie de Salerne*. V. BÉCASSINE.

**BECQUABO** ou **BICQUEBO.** Noms vulgaires que porte en Picardie et en Espagne, le PIC VERT. En Lorraine, toutes les espèces de pics se nomment *becque-bois* ou *baquebo*. (S.)

**BECQUEBOIS.** V. BECQUABO. (DESM.)

**BECQUE-FLEUR.** V. COLIBRI. (S.)

**BECQUEROLLE,** ou **BOURIOLLE.** Dénomination vulgaire de la *petite bécassine*, ou la *sourde*, dans l'Orléanais, suivant Salerne. V. BÉCASSINE. (S.)

**BECQUETEUR.** V. BACKER. (S.)

**BECQUILLON.** En fauconnerie, le bec des jeunes oiseaux de proie. (S.)

**BECTSCHUTSCH.** Les Kamtschadals appellent ainsi le HARENG. (B.)

**BEUIBA.** Synonyme de IBICUIBA. (B.)

**BECUNE.** Nom donné à un poisson qu'on croit être l'ESPADON, ou une autre espèce de SQUALE fort voisine de celle-ci. (B.)

**BEDARINGI.** Nom arabe de la MÉLISSE. (B.)

**BÉDAUDE.** En quelques endroits de la France, on donne ce nom à la *corneille mantelée*. (S.)

**BÈDE.** C'est une GÉNISSE dans les départemens de l'Ouest. (B.)

**BEDEAUD.** Nom trivial donné à quelques insectes. (L.)



**BEDEGUAR.** C'est une *galle chevelue*, qui est produite sur les jeunes branches des rosiers. Voy. au mot ROSIER, au mot CYNIPS et au mot GALLE. (B.)

**BEDILLE.** On appelle ainsi le LISERON des champs dans le Médoc. (B.)

**BEDOIN.** Le MÉLAMPYRE DES CHAMPS s'appelle ainsi dans quelques lieux. (B.)

**BEDOUÏDE.** En Provence, c'est la *Farlouse*. (s.)

**BEDOUSI.** C'est un arbrisseau du Malabar, dont les feuilles sont alternes, ovales, épaisses, et ont une odeur et une saveur aromatiques. Les fleurs sont fort petites, inodores, et viennent en bouquets axillaires. Elles ont un calice à six divisions; six pétales; beaucoup d'étamines; un ovaire supérieur, surmonté d'un style simple.

Les fruits sont des baies ovoïdes à une loge, qui renferment trois semences dures et sphériques. (B.)

**BEDURU.** C'est le POLYPODE À FEUILLES DE CHÊNE à Ceylan. (B.)

**BEE-BOCK** ou **BEEKBOK** ou **CHÈVRE PALE.** Les Hollandais du Cap de Bonne-Espérance donnent ce nom à une variété de l'espèce de l'ANTILOPE NANGUER, dont le pelage est de couleur fauve claire. (DESM.)

**BEEDELSNOEREN.** Nom flamand du STRAVADION. (B.)

**BEELZÉBUTH.** Singe d'Amérique, décrit par Brisson, qui appartient au genre ATÈLE. Ce n'est pas celui de Linnæus, qui est le *guariba*, et qui appartient au genre des ALOUATES ou *singes hurleurs*. (DESM.)

**BEEMERLE.** Petit oiseau de la grosseur du *chardonneret*, qui se trouve aux environs de Nuremberg, et qui est regardé par le peuple comme un précurseur de la peste. Brisson soupçonne que c'est le JASEUR. (s.)

**BÉENA.** Les Grisons appellent de ce nom le CHOUCAS. (s.)

**BEENEL.** Arbre de l'Inde, que Burmann rapporte aux CROTONS (*Croton racemosum*), quoiqu'il ait un fruit à quatre coques. On emploie ses racines, cuites dans l'huile, contre les douleurs de tête. (B.)

**BEESSIA.** Espèce de BAMBOU. (B.)

**BEETKLIM.** C'est la BASELLE. (B.)

**BÉFARIA.** V. BEJAR. (B.)

**BEFBASE.** Nom de la MUSCADE dans Avicenne. (B.)

**BEFFROI** et **PETIT BEFFROI.** Noms sous lesquels on a décrit deux FOURMILIERS. V. ce mot. (v.)

**BÉGASSE DES HAIES** ou **DES BOIS.** Nom vulgaire de la BÉCASSE aux environs de Niort. (v.)

**BEGONE**, *Begonia*. Genre de plantes à fleurs polypéta-lées, de la monoécie polyandrie, dont les caractères sont : corolle à quatre pétales inégaux ; beaucoup d'étamines dans la fleur mâle, un ovaire inférieur, à trois angles membra-neux, dont un plus saillant, surmonté de trois styles bifides à stigmates globuleux dans la fleur femelle ; capsule triangulaire, à angles membraneux, ailés et inégaux, divisée inté-rieurement en trois loges qui s'ouvrent par trois valves, chaque loge renfermant des semences nombreuses, portées sur un placenta placé dans l'angle.

Ce genre paroît avoir des rapports avec les SÉSUVES et les TÉTROGONELLES. Il renferme trente à quarante espèces, toutes des parties les plus chaudes de l'Inde et de l'Amérique : elles sont herbacées ou un peu frutescentes ; ont une tige plus souvent nue que feuillée ; des feuilles radicales ou caulinaires alternes, munies de deux stipules, souvent obliques ou prolongées sur un des côtés de leur base ; des pédon-cules dichotomes, multiflores, terminaux dans les tiges nues, quelquefois axillaires dans les tiges feuillées, à divi-sions garnies de deux bractées souvent caduques.

La plupart des *bégonies* croissent dans les marais, et leurs feuilles ont une acidité agréable : on les mange soit dans l'Inde, soit en Amérique, en guise d'oseille : on les appelle même *oseille sauvage*, dans les colonies françaises. (B.)

**BEGUAN**. Nom donné, par les habitans des pays où se trouve l'IGUANE VULGAIRE, aux bézoards qu'on trouve quel-quefois dans leur estomac. (B.)

**BÈGUE**. Nom que l'on donnoit autrefois à la MOUETTE CENDRÉE. (V.)

**BEGUIL**. Fruit d'Afrique qu'on croit appartenir à une nouvelle espèce d'ARBOUSIER. (B.)

**BÉHÉMOTH**. Les curieux ont long-temps disputé pour savoir quel animal Job avoit voulu désigner par ce terme. « Voici, est-il dit (*chap. XL, v. 10 et seq.*), le béhémoth  
« que j'ai créé avec toi ; il vivra de foin comme le bœuf ; sa  
« vigueur est dans ses reins, et sa force repose dans le nom-  
« bril de son ventre. Il darcit sa queue comme un cèdre : les  
« nerfs de ses testicules sont entrelacés. Ses os sont comme  
« des tuyaux d'airain, et ses cartilages ressemblent à des  
« lames de fer.... Il dort à l'ombre, caché entre les roseaux  
« et dans les lieux humides. Les ombres favorisent sa retraite,  
« et les saules du torrent l'environneront. Le voilà qui boira le  
« fleuve, et n'en sera point étonné : il espère que le Jourdain  
« s'engloutira dans sa gueule, etc. » Dans le même chapitre,  
il est parlé d'une autre bête aquatique terrible, appelée *lé-  
viathan*.

On a cru retrouver l'*hippopotame* dans le *béhémoth*; telle a été l'opinion de Bochart, de Scheuchzer, de Franzius, et d'autres auteurs qui ont essayé de reconnoître les objets d'histoire naturelle dont parle l'Ancien Testament.

On rencontre en effet l'*hippopotame* dans les fleuves de l'Afrique, et il a probablement fréquenté les rivières de l'Idumée, lorsque ce pays contenoit peu d'habitans. On sait que ce quadrupède colossal vit d'herbes et de joncs, qu'il se tient caché dans les lieux aquatiques entre les roseaux. Ses dents sont grandes et fortes; leur dureté et leur blancheur les rendent plus précieuses que l'ivoire. Cet animal est doux et tranquille; il se tient en troupes ou plutôt en familles, et sort pendant la nuit pour chercher sa pâture. Sa taille est un peu moindre que celle de l'éléphant; sa queue n'a guère qu'un pied de longueur, ce qui ne se rapporte pas trop avec le récit de Job. Au reste, une description poétique ne doit pas ressembler à l'exact et laborieux examen d'un zoologiste. Peut-être le *béhémoth* désigne-t-il aussi le *rhinocéros*, puisque Job semble désigner les replis de la peau du ventre, *ŷ. 11*. On est convenu que le *léviathan* étoit un crocodile; cependant on peut tout aussi bien le rapporter à la baleine.

Voyez l'article HIPPOPOTAME. D'autres ont pensé que le *béhémoth* étoit la *vache marine* ou le *morse*; mais cet animal ne se trouve que dans le Nord. (VIREY.)

BEHEN. C'est le nom de plusieurs racines, que l'on dit propres à fortifier, à engraisser, à augmenter la semence. Tournefort a rapporté du Levant les grâmes d'une des plantes qui fournissent le *behen*, et elles ont produit à Paris la CENTAUREE BEHEN. Hyde, dans son ouvrage sur la religion des Perses, donne la figure d'une autre espèce, qui est la VALÉRIANE ROUGE, ou du moins une plante fort voisine.

On appelle aussi BEHEN BLANC, le *cucubalus behen*, et BEHEN ROUGE, le *statice limonium*, Linn. (B.)

BEHMEN, BEHEN BLANC. *V. CUCUBALE*. (B.)

BEHMEN ACKMAR, BEHEN ROUGE. *V. STATICÉ*  
(B.)

BEHORS. C'est, dans l'Orléanais, le nom du BUTOR. (V.)

BEHRÉE. Nom d'un oiseau de proie des Indes Orientales, que Latham a classé parmi les FAUCONS. *V. ce mot*. (V.)

BEIAHALALEN. Daléchamps nous apprend que c'est le nom de la JOUBARBE DES TOITS en ARABIE. (B.)

BEIDEL SAR ou BEID EL OSSAR. Espèce d'ASCLÉPIADE, dont on fait beaucoup d'usage en Afrique contre la fièvre, et surtout contre la morsure des bêtes venimeuses. Les

nègres emploient aussi le suc caustique qui découle des blessures que l'on fait à sa racine, pour ronger leurs boutons galeux ou vénériens. Les aigrettes de ses semences servent à faire des matelas et se substituent à l'amadou. On ne sait pas bien positivement si cette espèce est connue des botanistes : seroit-ce L'ASCLÉPIADE GÉANTE ? (B.)

BEILSTEIN, de Werner, ou PIERRE DE HACHE. *Voy. JADE. (PAT.)*

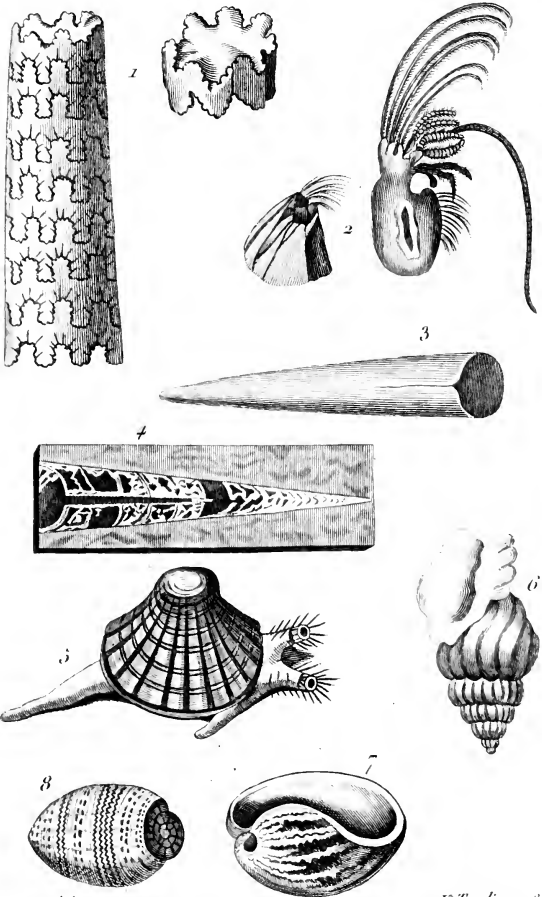
BEJAR, *Bejaria*. Genre de plantes de la dodécandrie monogynie, et de la famille des RHODORACÉES, dont les caractères consistent en un calice d'une seule pièce, divisée en sept parties; sept pétales oblongs, insérés entre l'ovaire et le calice; quatorze étamines, dont sept alternes, plus courtes, velues dans la partie inférieure de leurs filamens; un ovaire supérieur, arrondi, chargé d'un style persistant, décliné, à stigmatte en tête, à sept lobes; une capsule globuleuse à sept valves, à sept loges formées par le rebord rentrant des valves, et qui ont à leur centre un axe dilaté à son sommet, et divisé en sept lobes.

Ce genre comprend plusieurs espèces, dont une, le BEJAR À GRAPPES, figuré dans les *Plantes des jardins de Cels, de Ventenat*, tab. 51, et dont j'ai cultivé un grand nombre de pieds en Caroline, se trouve actuellement dans les jardins de Paris. C'est un arbrisseau dont les fleurs sont disposées en grappes terminales fort longues, à fleurs d'un blanc rougeâtre, d'une odeur foible mais suave, et qui se succèdent pendant une partie de l'été; les feuilles sont alternes, éparses, ovales, velues en-dessous; leurs pédoncules sont très-longs et velus. Cet arbuste est amer dans toutes ses parties, et peut servir à orner les bosquets dans les parties méridionales de la France. On le trouve dans la Floride et le Mexique. C'est par erreur d'impression que ce genre a été appelé jusqu'ici *Béfaria*. (B.)

BEJAUNE (*Fauconnerie*). Oiseau niais, ou sortant du nid, qui ne sait encore rien faire: ce terme vient de ce que les très-jeunes oiseaux de proie ont le bec jaune; il est au figuré le synonyme de l'ignorance. (S.)

BEJUCO, *Hippocratea*. Genre de plantes de la triandrie monogynie, et de la famille des hippocraticées, dont les caractères sont: un calice d'une seule pièce, coloré, caduc, divisé en cinq parties; cinq pétales plus petits que le calice, concaves à leur sommet; trois étamines de la longueur de la corolle, et dont les filamens sont élargis à leur base; un ovaire supérieur, ovale, surmonté par un style simple et un stigmatte obtus; trois capsules obtuses, ou un peu en cœur,





Desève del.

Tardieu sculp.

- |                              |                       |
|------------------------------|-----------------------|
| 1. Baculite Janjas.          | 5. Buccarde exotique. |
| 2. Balanite courbè.          | 6. Buccin noir.       |
| 3. Belemnite cone-gouttiere. | 7. Bulle ampoule.     |
| 4. Belemnite cone-aigu.      | 8. Bulle rayée.       |

comprimées, uniloculaires et bivalves, renfermant environ cinq semences, munies chacune d'une aile membraneuse.

Ce genre contient six à huit espèces. La plus connue est le **BEJUCO GRIMPANT**, dont les tiges sont sarmenteuses, les feuilles opposées, ovales, lancéolées, dentées en leurs bords, et les fleurs petites, disposées en corymbes axillaires. On n'en tire aucune utilité.

**L'ANTHODON** de la Flore du Pérou s'en rapproche beaucoup. (B.)

**BEKKER-EL-WASH** ou *Bœuf sauvage*. Nom arabe de l'**ANTILOPE BUBALE**. V. ce mot. (DESM.)

**BELA-AYE** ou **BELAHE**. Arbre dioïque à feuilles trifoliées, naturel à Madagascar, et dont l'écorce, en même temps aromatique et amère, est d'un grand usage en médecine. On l'emploie aussi en place de **HOUBLON**. (B.)

**BEL-ADAMBOE**. On croit que c'est le **MUNCHAUSIE**. (B.)

**BELA-MODAGAM**. On croit que c'est une espèce de **SCÆVOLE**. (B.)

**BELA POLA**. Plante du Malabar, qui paroît fort voisine de l'**ANGREC ÉCRIT**. (B.)

**BELA SCHORA**. Il est probable que c'est une variété de la **CALEBASSE**. (B.)

**BELAM-CANDA**. Nom malabar de la **MORÉE DE LA CHINE**. (B.)

**BELAME**. Espèce de **CLUPÉE À BEC** de la mer Rouge. (B.)

**BELBUS**. En latin moderne, c'est la **HYÈNE**. (S.)

**BELEM-CANDA**. Voyez **MORÉE DE LA CHINE** et **PARDANTHE**. (B.)

**BÉLEMENT**. C'est le cri des **MOUTONS** et des **CHÈVRES**. (S.)

**BÉLEMNITE**, *Belemnites*. Genre de coquille, dont les caractères sont d'être multiloculaire, droite, en cône allongé, pointue, pleine au sommet, et munie d'une gouttière latérale; d'avoir une seule loge apparente dans la plupart des espèces, les anciennes ayant été successivement effacées par la contiguité et l'empilement des cloisons. V. pl. A. 20, la fig. de deux espèces.

Les coquilles de ce genre s'appellent aussi *orthocératites*, et ne se sont encore trouvées que fossiles. C'est dans les montagnes, qu'on appelle de seconde formation, qu'on les rencontre le plus fréquemment; mais elles se trouvent aussi dans les pays à couches, même dans les craies.

Presque toutes les *Bélemnites* sont coniques , et ont à leur base une cavité également conique , accompagnée d'une fente plus ou moins longue , plus ou moins large , et souvent oblitérée , de manière à être réduite à une simple gouttière longitudinale ; quelquefois elles sont partagées intérieurement en un grand nombre de cavités par des diaphragmes parallèles , et traversées par une tubulure qui va jusqu'à leur pointe ; quelquefois elles n'ont pas cette tubulure , et alors elles sont appelées *Tulaxode* par Guettard.

On a beaucoup disserté sur les *Bélemnites* ; aujourd'hui on convient généralement qu'elles ont eu la même organisation que les *ammonites* , mais que l'animal , au lieu d'augmenter sa coquille à des époques déterminées , et de former des chambres destinées à rester successivement vides , remplissoit le fond de la cavité où il étoit logé , en même temps qu'il l'allongeoit par son bord supérieur. Cette explication satisfait assez bien aux données que fournit l'observation. Quant aux *bélemnites* qui ont des chambres , leur formation est absolument la même que celle des AMMONITES. V. ce mot.

Beudant a fait imprimer , dans les *Annales du Muséum* , un Mémoire où il cherche à reproduire l'opinion que les *bélemnites* sont des pointes d'oursins ; il indique des espèces qui semblent le prouver par la disposition en cône , rayonnée dans la partie opposée à la pointe , ou par la disposition obtuse et plissée de la pointe. La question ne m'a pas paru résolue par ce mémoire.

Quelques personnes ont prétendu que les *bélemnites* n'étoient que le moule intérieur de la coquille ; mais on peut opposer à leur opinion , que souvent on trouve des vermissaux marins , et d'autres coquilles attachées à leur surface : il est peu de cabinets qui ne mettent ce fait en évidence.

Comme on ne connoît pas encore de véritables *bélemnites vivans* , il est difficile d'établir , même des conjectures , sur la forme de l'animal qui les habitoit. Il devoit avoir un prolongement qui , passant dans la tubulure , s'attachoit au fond de la coquille ; la fente de la partie antérieure indique quelques rapports avec la *fissurelle*. Quel que fût cet animal , il falloit qu'il eût une grande masse ou une grande force pour traîner une coquille aussi pesante que la sienne , ou qu'il restât à la place où il étoit né , ou du moins s'écartât peu. Il n'est donc pas étonnant que , vivant , comme on le suppose , dans la profondeur des mers , il ne soit pas encore tombé entre les mains des naturalistes. L'*orthocère radis* , trouvé dans la Méditerranée , qui en approche , est déjà un acheminement pour espérer de le connoître un jour.



Les *bélemnites* se rencontrent dans un très-grand nombre de contrées de l'Europe et des autres parties du monde; elles sont ordinairement enfouies dans des schistes, dans des argiles, dans des ocrés, ou engagées dans des marbres, des pierres calcaires argileuses. On en voit souvent qui sont transformées en fer ou en pyrite, et même en agate. Leur volume varie infiniment; on en connoît depuis quelques pouces jusqu'à une demi-toise de long.

Knorr, dans son bel ouvrage sur les fossiles, en a décrit douze espèces, et Sage, pareil nombre, dans un mémoire inséré dans le *Journal de Physique*. Les oryctographes en ont fait figurer une bien plus grande quantité, qu'il est impossible de caractériser faute de descriptions méthodiques. Les genres THALAMULE, PACLITE, AMIMONE, ACAME, CETOCINE, HIBOLITE, PORODRAGUÈ, avoient été confondus avec celui-ci, et en ont été séparés par Denys Montfort. (B.)

BEL-ERICU. Nom malabar de PASCLÉPIADE GÉANTE, dont on mange les feuilles. (B.)

BELETTE. Petit mammifère carnassier, de l'ordre des carnivores digitigrades et du genre des MARTES. V. ce mot. (DESM.)

BELETTE DU BRÉSIL. On a quelquefois désigné sous ce nom, l'espèce de GLOUTON de l'Amérique méridionale, que l'on a long-temps placé dans le genre des MARTES, sous le nom de *Galera* ou *Taira* (*Mustela Parbara*, Gmel.). Buffon l'a décrit sous le nom de *grande marte de la Guyane*, et d'Azara sous celui de GRAND FURET. (DESM.)

BELETTE D'EAU. Nom que l'on donne quelquefois au mink ou putois des rivières du Nord, *Mustela lutreola*, Linn.) V. MARTES. (DESM.)

BELETTE DE JAVA. Petit quadrupède carnassier, du genre des MARTES, qui habite l'île de Java, où il porte, selon Séba, le nom de *Roger-Angan*. Il est brun en dessus, plus foncé sur la tête; le bout de sa queue est noirâtre. Buffon avoit cru pouvoir rapprocher cette espèce de celle du Vansire. M. Frédéric Cuvier pense, au contraire, qu'il conviendrait mieux de la regarder comme ne différant pas de celle de l'hermine. (DESM.)

BELETTE. C'est ainsi que les Espagnols du Paraguay et de Montevideo appellent le SARIGUE À LONGS POILS, suivant d'Azara. (S.)

BELETTE. Poisson du genre BLENNIE. (B.)

BELIER. Mâle de la *brebis*. V. MOUTON. (DESM.)

BELIER DE MONTAGNE, *Ovis cervina*. Quadrupède très-remarquable, découvert depuis peu de temps dans

l'Amérique septentrionale, et qui réunit la tête et les cornes du belier au corps élevé et svelte du cerf. *V. MOUTON.* (DESM.)

**BELIGANA.** C'est la VIGNE SAUVAGE aux environs de Montpellier. (B.)

**BELILLA.** Arbrisseau figuré par Rheed, et qui appartient au genre des GARDÈNES. (B.)

**BELINGÈLE.** Un des noms de l'AUBERGINE. (B.)

**BELIPATHÆGAS.** Les habitans de Ceylan appellent ainsi la KETMIE A FEUILLES DE PEUPLIER. (B.)

**BELIS, Belis.** Genre établi par R. Brown, mais qui ne paroît pas suffisamment distinct des CELACNÉES. (B.)

**BELLADONE, *Atropa.*** Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des solanées, dont les caractères consistent en : un calice d'une seule pièce, persistant, à demi-divisé en cinq découpures pointues; une corolle campanulée, à limbe ventru, et partagé en cinq lobes presque égaux; cinq étamines; un ovaire supérieur, ovoïde, surmonté d'un style un peu incliné, terminé par un stigmate en tête; une baie globuleuse, entourée à sa base par le calice, et divisée intérieurement en deux loges, renfermant chacune plusieurs semences ovales ou réniformes, attachées à un placenta charnu, ou simplement nichées dans la pulpe.

Ce genre est composé d'une douzaine d'espèces, dont trois d'Europe. Deux de celles de ces dernières sont célèbres; savoir: la BELLADONE SANS TIGES, ou la MANDRAGORE, *Atropa mandragora*, Linn. (*V. ce mot.*), et la BELLADONE VULGAIRE, *Atropa belladonna*, Linn.

Les caractères de la première sont d'être sans tiges, et d'avoir les pédoncules uniflores. Ceux de la seconde sont d'avoir la tige herbacée et les feuilles ovales et entières.

Quelques botanistes, d'après la considération du fruit et du calice, tirent trois autres genres de celui-ci, sous les noms de MANDRAGORE, de NICANDRE et de SARAQUIER. *V. ces mots.* (B.)

La BELLADONE BACCIFÈRE ou VULGAIRE, qu'on appelle aussi *morelle mortelle*, est une plante qui a des propriétés pernicieuses. Ses baies sont un violent narcotique qui cause le délire, l'assoupissement et la mort. Plusieurs personnes, et particulièrement des enfans, en ont été empoisonnées. Il ne faut donc jamais admettre cette plante dans les jardins, ni même la souffrir dans le voisinage des habitations. Une multitude d'exemples funestes que nous pourrions rapporter, ne laissent aucun doute sur les dangers de la *belladonna*. Les symptômes qu'elle occasionne dans ceux qui ont imprudemment goûté de ses fruits, sont d'abord une ivresse complète, un délire profond, une soif inextinguible, des

efforts considérables pour vomir, auxquels succèdent des accès de fureur, des serremens de dents, accompagnés de convulsion dans les muscles de la mâchoire; les paupières restent ouvertes, et l'ouverture de la pupille n'est plus susceptible de dilatation ni de contraction; après ces premiers symptômes, on voit bientôt se manifester des convulsions générales dans tous les muscles du corps; la face devient rouge et gonflée, la déglutition ne peut plus se faire; il survient une agitation extrême qui se termine bientôt par un sommeil profond et léthargique, accompagné de soubresauts dans les tendons; le visage pâlit, les extrémités se refroidissent, le pouls devient petit, dur et prompt, et enfin le malade périt. L'ouverture des cadavres a fait voir des inflammations et des érosions dans l'estomac et les intestins; le foie et le mésentère enflammés; tous les viscères de l'abdomen complètement gangrenés; un sang noir et putride dans les gros vaisseaux; des épanchemens d'une humeur séreuse et âcre dans les cavités, etc.

Après avoir donné une idée des funestes effets de ce terrible poison, il convient d'indiquer le traitement qui a été employé avec le plus de succès pour le combattre. La première indication à remplir, est de vider l'estomac autant qu'il est possible, au moyen de trois ou quatre grains de tartre émétique; mais comme un des effets de ce poison est d'engourdir l'estomac au point de le rendre insensible à l'action de tout remède, on ne pourra y réussir qu'en chatouillant en même temps le gosier avec les barbes d'une plume trempée dans l'huile. Aussitôt que le vomissement paroît, on fait avaler au malade une grande quantité d'eau, à laquelle on ajoute un quart de vinaigre et quelques cuillerées de miel, et on continue de lui en donner jusqu'à ce que tous les accidens aient absolument disparu. On joint à ces secours, des lavemens faits avec une décoction de plantes émollientes, et on les rapproche le plus qu'il est possible. (D.)

Les feuilles de *belladone*, écrasées et appliquées extérieurement en cataplasme, sont, dit-on, calmantes et résolutes. On ne doit pourtant en faire usage qu'avec beaucoup de précaution. Malgré le poison qu'elles renferment, on en retire un suc ou une eau distillée, dont les dames, en Italie, se servent pour blanchir la peau. C'est ce qui lui a fait donner le nom de *belladone* ou *belle-dame*. On extrait aussi de ses fruits, avant leur maturité, par la macération, une très-belle couleur verte, qui est employée par les peintres en miniature.

Le docteur Himly vient de publier une brochure, dans laquelle il recommande l'extrait de *belladone* pour faciliter, par la paralysie qu'il procure, l'opération de la cataracte. Il

l'indique comme fournissant un moyen sûr de voir si la tache est adhérente ou non à l'iris, et de juger de sa qualité. Ce remède produit des effets qui peuvent passer comme miraculeux; car dans quelques cas d'obscurcissement de la cornée, il rétablit la vision, par la dilatation souvent considérable de la pupille; mais il est dangereux dans son emploi, et son application doit être dirigée par des gens de l'art. (B.)

**BELLADONE.** Nom spécifique de l'AMARYLLIS À FLEURS ROSES. (B.)

**BELLAN.** C'est la PIMPRENELLE ÉPINEUSE. (B.)

**BELLAN-PATSJA.** Plante figurée par Rheed, et que Linnæus rapporte au LYCOPODE PENCHE. (B.)

**BELLARDIE**, *Bellardia*. Genre de plantes établi par Allioni, pour placer la COCRÈTE TRIXAGE, qu'il a trouvée différer des autres. Il lui donne pour caractères : un calice bilabié, à lèvre supérieure bifide et inférieure entière; une corolle à lèvre inférieure trifide avec la division intermédiaire plus grande; une capsule ovale, biloculaire, bivalve et polysperme.

Ce nom a aussi été donné au TONTANE. (B.)

**BELLE-DAME.** On a ainsi nommé le PAPILLON DU CHARDON, *P. cardui*, Linn., à cause de l'élégance de sa parure. V. NYMPHALE DU CHARDON. (L.)

**BELLE-DAME.** C'est la BELLADONE VULGAIRE et l'AROCHE DES JARDINS. (B.)

**BELLE-DAME DES ITALIENS.** C'est l'AMARYLLIS À FLEURS ROSES. (B.)

**BELLE-DE-JOUR.** C'est, pour les jardiniers, le LISIRON À TROIS COULEURS. (B.)

**BELLE D'UN JOUR.** Nom vulgaire de l'HEMÉROCALLE et de l'ASPHODÈLE, dans quelques cantons. (B.)

**BELLE-DE-NUIT.** Dans plusieurs cantons de France, c'est la ROUSSEROLE. (S.)

**BELLE-DE-NUIT.** Nom vulgaire des NICTAGES. (B.)

**BELLE DE VITRY.** Variété de PÊCHE. (B.)

**BELLENDÈNE**, *Bellendena*. Genre de plantes établi par R. Brown, mais qui ne paroît pas suffisamment distingué des PROTÉS. (B.)

**BELLE PUCELLE.** Nom vulgaire de la RENONCULE DES CHAMPS. (B.)

**BELLEQUE.** L'une des dénominations vulgaires de la FOULQUE en France, suivant Belon.

Cet oiseau porte le même nom en Suisse, ainsi que ceux de *belch* et de *belchinien*. V. FOULQUE. (S.)

**BELLERIS** ou **BELLEREGI.** Sorte de MIROBOLAN. (B.)

**BELLÉROPHE**, *Bellerophus*. Genre de COQUILLE établi par Denys Montfort aux dépens des NAUTILES, dont il diffère par une ouverture très-évasée sur les côtés.

La coquille qui sert de type à ce genre avoit d'abord été appelée VASULITE par l'auteur. Elle a jusqu'à trois pouces de large. On la trouve dans les marbres du duché de Juliers. (B.)

**BELLEVALIE**, *Bellevalia*. Genre établi par Lapeyrouse, dans le *Journal de Physique*, année 1808. Il diffère des JACINTHES par ses étamines monadelphes à leur base. Decandolle pense que l'espèce sur laquelle il est établi est la JACINTHE ROMAINE de Linnaeus, et il a fait figurer la plante de Lapeyrouse sous ce nom, dans les Liliacées de Redouté; mais Lapeyrouse persiste, dans sa Flore des Pyrénées, à croire qu'elle est distincte. On la trouve à foison aux environs de Cordoue et dans les Pyrénées. Elle se cultive dans les jardins de Paris. (B.)

**BELLICANT**. Nom de la TRIGLE GURNAU. (B.)

**BELLIE**, *Bellium*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie superflue, et de la famille des corymbifères, dont le caractère consiste en un calice simple, polyphylle, à folioles égales et ouvertes; en fleurons du disque quadrifides et hermaphrodites, et en demi-fleurons du bord elliptiques, échancrés, femelles fertiles, au nombre de dix à douze; en semences à aigrettes doubles, les extérieures octophylles, les intérieures à huit arêtes.

Ce genre renferme deux espèces, qui sont de petites plantes à feuilles radicales, à hampes uniflores, annuelles, et venant naturellement dans les parties méridionales de l'Europe. L'une, la BELLIE BELLIOÏDE, a les hampes nues; l'autre, la BELLIE PETITE a les hampes feuillées; elles ressemblent beaucoup à la PAQUERETTE. (B.)

**BELLON**, *Bellonia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des rubiacées, dont le caractère offre un calice d'une seule pièce, persistant, et divisé en cinq parties; une corolle monopétale, en roue, partagée en cinq lobes ovales obtus; cinq étamines à anthères conniventes; un ovaire inférieur chargé d'un style en alène et à stigmatte aigu; une capsule en toupie, couronnée par le calice, à une seule loge, renfermant beaucoup de semences.

Ce genre comprend deux arbrisseaux qui croissent aux Antilles, et dont les fleurs sont en corymbes dans l'un et solitaires dans l'autre. Leurs feuilles sont opposées, ovales et plus ou moins dentées. L'un d'eux est épineux et se trouve figuré pl. 30 de la Flore des Antilles, par Tussac. (B.)

**BELLOUGA** ou **BELLUGE**. V. BÉLUGA. (DESM.)

BELLOUGA. Nom du GRAND ESTURGEON. (B.)

BELLUGE. Nom de pays du GRAND ESTURGEON. (B.)

BELMUSE. Synonyme d'ABELMOSCH. *Voyez* KETMIE. (B.)

BELO. Arbre des Moluques, dont on distingue trois espèces. Leurs caractères sont imparfaitement connus. On les appelle aussi *bois de pieux*. Deux d'entre eux peuvent, à raison de leur principal usage, appartenir aux MÉLIÇOQUES ou aux POURÉTIES, (B.)

BELOËRE. C'est l'ABUTILON À FEUILLES DE PEUPLIER. (B.)

BELON. Le CHEVREAU s'appelle ainsi dans le midi de la France. (B.)

BELONE. Nom spécifique d'un ÉSOCE. *Voyez* ORPHIE. (B.)

BELONE TACHETÉ. Poisson de la Chine. C'est l'AULOSTOME de Lacépède. (B.)

BELOSTOME, *Belostoma*, Lat. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères, famille des hydrocorises ou des punaises d'eau. Il diffère de celui des nèpes, dont il a été séparé, par ses quatre tarsi postérieurs, qui ont deux articles distincts, et ses antennes en demi-peigne; leur second article, ainsi que les suivans, étant prolongés sur un côté en une dent longue et linéaire. Le corps est moins allongé et plus large que dans les nèpes.

Ce genre se compose des nèpes suivantes de Fabricius : *grandis*, *annulata*, *rustica*. Il faut y ajouter l'espèce que j'ai décrite sous le nom de *testaceo - pallidum* (*Gen. crust. et insect.*, tom. 3, p. 145.) (L.)

BÉLOU. Nom brachmane de l'ÉGLÉ. (B.)

BELSORY. Nom que l'IBIS porte en Égypte. (v.)

BÉLUGA. Mammifère de l'ordre des cétacés et du genre DELPHINAPTÈRE. *V. ce mot.* (DESM.)

BÉLUGE. On donne ce nom à la TRIGLE MILAN, *Trigla lucerna*, Linn. (B.)

BELUTTA ADECA-MANSJEN. Nom malabar du PASSE-VELOURS ARGENTÉ. (B.)

BELUTTA AMEL-PODI. Arbuste dont la décoction des feuilles guérit de la morsure des serpens. On croit qu'il est de la famille des APOCINÉES. (B.)

BELUTTA ARELI. C'est le LAUROSE DES INDES. (B.)

BELUTTAKAKAKODI. On croit que c'est un ÉCHITE. (B.)

BELUTTA KANELLI. Arbre qui a quelques rapports avec le CALIPTRANTE. (B.)

**BELUTTA MODELA MUCU.** Espèce du genre **RENOUÉE.** (B.)

**BELUTTA ONAPU.** Espèce de **BALSAMINE** fort voisine de la **FASCICULÉE.** (B.)

**BELUTTA POLA TALI.** *V. AMARYLLIS D'ASIE.* (B.)

**BELUTTA TSJAMPAKAM.** C'est un des arbres qui portent le nom de **BOIS DE FER**, le **NAGHAS.** (B.)

**BELUTTA TSJORI-VALLI.** C'est l'**ACHIT PÉDIAIRE.** (B.)

**BELVÉDÈRE.** Nom vulgaire de l'**ANSERINE À BALAIS.** (B.)

**BELVISIE**, *Belvisia.* Genre de fougères introduit par Mirbel, et dont le caractère consiste à avoir la fructification en ligne complète de l'un et l'autre côté de la nervure principale; la follicule partant du bord de la feuille et s'ouvrant du côté de la nervure.

Ce genre, fort voisin des **BLECHNONS**, renferme quelques espèces appartenant aux **ACROSTIQUES**, telle que l'*acrostique septentrionale*. Selon M. Desvaux, il n'est pas dans le cas d'être adopté; en conséquence, il a transporté son nom à un autre, qui avoit été appelé **NAPOLEONE**, *Napoleonia*, par Palisot Beauvois dans sa **Flore d'Oware** et de **Benin**.

Ce dernier a pour caractère: un calice à cinq divisions écailleuses à leur base; une corolle double, monopétale, insérée au calice, l'intérieure laciniée; cinq étamines à filamens pétaloïdes réunis; un ovaire simple, terminé par un stigmate pelté à cinq angles; une baie à une seule loge polysperme.

Ce genre ne renferme qu'une espèce, qui est un arbuste grimpant dont les fleurs sont grandes et d'un bleu éclatant. Il se rapproche beaucoup des **PASSIFLORES.** (B.)

**BELYTE**, *Belyta.* Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des pupivores, tribu des oxyures, et très-voisin de celui des diapris. Suivant M. Jurine, il a pour caractères: antennes perfoliées, de quinze articles; dont le premier allongé; mandibules très-petites, légèrement bidentées; une cellule radiale, petite, ovale; point de cellules cubitales. Le corps a la forme de celui des **DIAPRIS**, qui sont mieux connues (*V. ce mot.*); leur corselet est guilloché en-dessus, et se termine postérieurement par deux épines. Le second anneau de leur abdomen est très-grand, et sillonné longitudinalement.

M. Jurine compose ce genre de deux espèces: l'une, qu'il appelle *bicolor*, et qu'il a représentée *pl. 14* de son ouvrage sur les hyménoptères, est noire, avec les antennes, les pieds et l'abdomen fauves; l'autre est plus petite, a l'abdomen noir et moins profondément sillonné. (L.)

**BELZÉBUTH.** *V. BÉELZÉBUTH.* (DESM.)

**BELZOINUM.** *V. BENJOIN.* (B.)

**BEMBÉCIDES,** *Beinbecides.* Famille d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillon, et composée des genres *bembex*, *monedula* et *stizus*; elle ne forme maintenant qu'une division de la famille des *hyménoptères fouisseurs.* *V. ces deux articles.* (L.)

**BEMBEX,** *Bembex*, Fab. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillon, famille des fouisseurs, ayant pour caractères : premier segment du corselet très-court, en forme de rebord transversal, et dont les deux extrémités n'atteignent point l'origine des ailes; pieds de longueur moyenne; tête, vue en dessus, paroissant transverse; antennes un peu plus grosses vers leur extrémité; labre entièrement saillant, allongé, triangulaire; mâchoires et lèvres longues, formant une sorte de trompe fléchie en dessous; palpes très-courts; les maxillaires de quatre articles et les labiaux de deux.

Parmi les hyménoptères armés d'un aiguillon et fouisseurs, les bembex et les monédules sont les seuls dont le labre soit aussi saillant et aussi long. Ils se rapprochent des sphex ou des guêpes-*ichneumon*s quant à leurs habitudes, et des guêpes, sous le rapport de leurs couleurs dominantes et de quelque similitude de formes : la tête est triangulaire, comprimée, verticale, de la largeur du corselet, avec les yeux grands, ovales et entiers, et trois yeux lisses, disposés en triangle sur le vertex; leurs antennes sont insérées au devant de la tête, entre les yeux, de la longueur environ de la moitié du corps, un peu courbées ou rejetées en dehors au second article, et grossissent insensiblement vers la pointe, qui est un peu arquée et comme dentelée dans plusieurs mâles; leur labre est coriace, et se dirige inférieurement au-dessus de la fausse trompe; les mandibules sont cornées, étroites, allongées, pointues, avec une dent au côté interne; les mâchoires et la lèvre sont fort longues; la lèvre est divisée en quatre pièces, dont les deux latérales sont plus petites, en forme de soie, et dont la moyenne est bifide ou échancrée au bout; les palpes sont grêles et très-courts: on compte quatre articles aux maxillaires et deux aux labiaux; le corselet est presque cylindrique et tronqué postérieurement; les ailes supérieures ont une cellule radiale, allongée, arrondie à son extrémité, et trois cellules cubitales, dont la première grande, la seconde plus petite, presque carrée, ayant une inflexion à son angle interne, recevant les deux nervures récurrentes, et dont la troisième éloignée du bout de l'aile: l'abdomen a la forme d'un cône allongé, convexe ou arrondi en dessus, plane en dessous, et très-pointu



au bout ; les second et sixième demi-segments inférieurs ont souvent , dans les mâles , une saillie en forme de dent ou de crochet ; l'organe sexuel des mêmes individus est très-grand et présente , en dehors , l'apparence d'un aiguillon ; les jambes et les tarsi sont garnis de petites épines ou de cils ; les deux tarsi antérieurs des femelles ont une rangée d'épines plus longues , ou de petites lames étroites et allongées , disposées en manière de peigne , et qui leur servent à creuser des trous profonds dans le sable , et où elles déposent leurs œufs ; elles y empilent des cadavres de mouches , de bombyles , mais plus particulièrement de syrphes , pour la nourriture de leurs larves. Le *parnopès incarnat* (*parnopès carnea*) fait sa ponte dans le nid du bembex à bec (*rostrata*). On le voit roder autour de l'habitation et guetter le moment où celui-ci s'en éloignera ; mais le bembex le découvre quelquefois , se met aussitôt à sa poursuite , fond sur lui et s'efforce de le percer de son dard. L'insecte parasite se met en boule et lui oppose la peau dure et très-solide qui protège son corps.

Les bembex ont un vol très-rapide et s'arrêtent peu sur la même fleur. Ils font entendre un bourdonnement aigu et coupé. On les trouve dans les lieux sablonneux et qui sont exposés au soleil. Ils commencent à paraître , dans notre climat , au mois de juillet. Le nord de l'Europe n'en fournit qu'une ou deux espèces ; mais les pays chauds des deux continents en donnent plusieurs , et qui , en général , sont toutes de taille assez grande , relativement aux insectes du même ordre. Les antennes et le devant de la tête présentent souvent des différences de taches ou de couleurs , dans les deux sexes de la même espèce.

Les bembex de Fabricius , propres à l'Amérique , ont six articles aux palpes maxillaires , et quelques dentelures de plus aux mandibules ; j'en ai formé un genre sous le nom de MONÉDULE (voyez ce mot). La réticulation de leurs ailes étant presque semblable à celle des ailes des bembex , M. Jurine conserve ce dernier genre dans son intégrité.

Les deux espèces suivantes sont communes aux environs de Paris.

**BEMBEX À BEC**, *Bembex rostrata*, Fab.; *Nouv. Dict. d'Hist. nat.*, 1.<sup>ère</sup> éd., pl. A. 24, fig. 1; Panz., *Faur. insect. Germ.*, fasc. 1, tab. 10; le mâle. Long d'environ huit lignes , noir , avec des bandes transverses , d'un jaune citron sur le dessus de l'abdomen ; la seconde et les trois suivantes formant deux arcs dans leur milieu ; épaules noires , bordées de jaune ; tarsi sans taches dans les deux sexes ; base des ailes obscure. Le mâle a la totalité du chaperon et le dessous des antennes jaunes ; le second et le sixième segments de l'abdomen ont chacun en dessous une dent comprimée , triangulaire et

pointue. Dans la femelle, la base du chaperon et les antennes, depuis le second article, sont noirs.

**BEMBEX TARSIER**, *Bembex tarsata*, Lat., *Gen. crust. et ins.*, tom. IV, p. 78 ; un peu plus petit, noir ; des bandes d'un jaune citron sur l'abdomen, comme dans le précédent, mais rétrécies et droites au milieu ; épaules entièrement jaunes ; extrémités des quatre premiers articles des deux tarsi antérieurs noirâtres. Le mâle a la base du chaperon et les antennes entièrement noires : le dessous de l'abdomen offre aussi deux dents ; mais celle du second anneau est beaucoup plus forte. Son bourdonnement est plus foible et plus aigu. L'insecte a une odeur de rose. J'ai trouvé des bombilles dans son nid. Voyez, pour quelques autres espèces du midi de la France, l'ouvrage ci-dessus et les articles **MONÉDULE** et **STIZE**. (L.)

**BENAFOLI**. Variété de **RIZ** très-estimée au Bengale. (B.)

**BEMBI**. C'est l'**ACORE ODORANT**. (B.)

**BEMBICE**, *Bembix*. Arbrisseau grimpant, sans vrilles, à feuilles opposées, pétiolées, cunéiformes, grandes, glabres et dures ; à fleurs pâles, disposées en grappes presque terminales, lequel forme, selon Loureiro, un genre dans la décandrie trigynie et dans la famille des caryophyllées.

Ce genre offre pour caractères : un calice divisé en trois parties ovales, concaves ; une corolle de cinq pétales ovales ; dix étamines, dont cinq alternes plus grandes ; un ovaire supérieur ovale, surmonté de trois styles turbinés, oblongs, sillonnés, à stigmates comprimés et émarginés ; une baie ovale, petite et trilobulaire.

Le *bembice* croît à la Cochinchine, où on emploie ses feuilles à couvrir les maisons. Cette couverture est très-légère et dure fort long-temps. (B.)

**BEMBIDION**, *Bembidion*, Lat. ; *Orydromus*, Frohl. Clairv. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des carabiques, et qui a pour caractères : pénultième article des palpes maxillaires extérieurs et des labiaux plus grand, renflé, en forme de poire ; le dernier de ces palpes très-menu et fort court, ou en forme d'âlène.

Les bembidions sont de petits coléoptères qui ont de grands rapports avec les élaphres, et qui fréquentent comme eux les bords sablonneux des eaux, où ils courent très-vite ; mais ils en diffèrent par la manière dont leurs palpes sont terminés. Ils ont des antennes filiformes, courtes, et dont le second article plus petit ; les mandibules avancées, pointues, sans dentelures ; la languette divisée en trois parties, dont les latérales très-petites, et celle du milieu s'élevant un peu en pointe au milieu de son bord supérieur ; les yeux assez gros ;

le corselet presque en forme de cœur tronqué ; les élytres entières , et les jambes antérieures échancrées au côté interne.

Leur corps est oblong , luisant , et souvent tacheté ou moucheté , sur les élytres , de jaunâtre. On n'a pas encore observé leurs métamorphoses.

Ce genre est nombreux. Presque toutes les espèces décrites jusqu'à ce jour sont d'Europe. Fabricius et Olivier les ont rangées parmi les élaphres et les carabes.

**BEMBIDION PIEDS JAUNES**, *Bembidion flavipes* ; élaphre flavipède , Oliv. , *Col.* , tom. 2 , n.º 34 , pl. 1 , fig. 2 , a. b. Corps bronzé en dessus , d'un vert noirâtre en dessous ; élytres marbrées de cuivreux , avec deux points enfoncés sur chaque , près de la suture ; palpes , base des antennes et pieds jaunâtres ; corselet un peu plus étroit que la tête , presque aussi long que large , en forme de cœur tronqué : cette espèce a le port des élaphres.

**BEMBIDION LITTORAL**, *Bembidion littorale*, Lat. , *Gener. crust. et insect.* , tom. 1.º , tab. 6 , fig. 10 ; *elaphrus rupestris* , Fab. , *ejusdem carabus andreæ* , Var. Corps d'un bronzé noirâtre ; corselet un peu plus large que la tête , en forme de cœur tronqué , pointillé postérieurement , avec un enfoncement près des angles latéraux ; étuis à stries ponctuées ; une tache à leur base , une autre à leur extrémité , et pieds fauves.

**BEMBIDION RIVERAIN**, *Bembidion riparium*. Lat. ; *Carabe riverain* , Oliv. , *ibidem* , n.º 35 , pl. 14 , fig. 162 ; corselet un peu plus large que la tête , en forme de carré arrondi , un peu plus large que long ; élytres d'un noir brun , avec des stries pointillées et une tache pâle et transparente à leur extrémité ; pieds roussâtres.

**BEMBIDION MÉLANGÉ**, *Bembidion varium* , Lat. ; *Carabe varié* , Oliv. *ibid.* , n.º 35 , pl. 14 , fig. 165 , a , b , c , d ; *Carabus ustulatus* , Fab. Corps bronzé ; corselet un peu plus large que la tête , avec un enfoncement aux angles postérieurs ; élytres ayant des stries pointillées , avec plusieurs taches inégales jaunâtres ; pieds noirâtres. (L.)

**BEM-CURINI**. C'est la CARAMANTINE BÉTOINE de Rheed.

**BEM-NOSI**. C'est le GATTILIER A TROIS FEUILLES. (B.)

**BEMPAVEL**. On présume que c'est une MOMORDIQUE. (B.)

**BEM-PUL**. V. TRICOPE. (B.)

**BEM-SCHETTI**. C'est l'IXORE ÉCARLATE dans l'Inde. (B.)

**BEMTÈRE**. V. TYRAN BENTAVEO. (S.)

**BEM-TUUMARU**. V. NÉLUMBO A FLEURS ROSES. (B.)

**BENA-PATSJA.** Nom de l'HÉLIOTROPE DES INDÉS. (B.)  
**BENARIS** ou **BENARRIE.** Nom vulgaire de l'ORTOLAN, en Languedoc. (v.)

**BENCARO.** C'est le TONGCHU BALANGHAS. (B.)

**BENDAK.** *V.* BAQUOIS ODORANT. (B.)

**BEN DARLI.** Cinq plantes différentes portent ce nom dans Rheed; savoir : le GREVIER ORIENTAL, le POTHOS GRIMPANT, une espèce de CUSSONE, et une espèce de LYCOPODE. (B.)

**BEN DE JUDEE.** C'est le BENJOIN. (B.)

**BENDURU.** Fougère de Ceylan, du genre RAMONDIE. (B.)

**BENEFEFI.** VIOLETTE ODORANTE en Arabie. (B.)

**BENÉT.** Surnom donné au *fou*, à cause de la stupidité de cet oiseau. *V.* FOU. (s.)

**BENGALE.** Synonyme de CASSUMUNIAR. (B.)

**BENGALI.** Nom qu'on a imposé à une petite famille d'oiseaux granivores, parce que les premiers qu'on a connu venoient du Bengale. *V.* l'article des FRINGILLES. (v.)

**BENGALI ENFLAMMÉ,** pl. A. 21 de ce Dict. Cet oiseau est de la taille de la *linotte*. Le bec est noirâtre et jaunâtre à sa base. La couleur générale de son plumage est d'un rouge bleuâtre éclatant, mais sombre sur le bas-ventre; les plumes des ailes et de la queue sont noirâtres; celle-ci est cunéiforme; les pieds de couleur de chair. *V.* le genre FRINGILLE. (v.)

**BENGI.** Nom de la JUSQUIAME chez les Arabes. (B.)

**BENGIECHEST.** Nom arabe du GATILIER. (B.)

**BENGIRI.** Espèce de GLUTIER de l'Inde. (B.)

**BENGUELINHA** d'Edwards. C'est la VENGOLINE. (s.)

**BENIAHBOU.** *V.* le Merle BANIAHBOU. (v.)

**BENISSA.** Plante de l'Inde, de la famille des euphorbes, qui a quelques rapports avec les RICINS. (B.)

**BÉNITIER (GRAND).** Coquille bivalve qui acquiert un très-gros volume, et dont on se sert pour faire des bénitiers dans quelques églises. C'est la TRIDACNE. (B.)

**BÉNITIER (PETIT).** Coquille du genre PEIGNE. (B.)

**BENITIERS.** Famille de mollusques acéphales pourvus d'une coquille. Elle ne renferme que le genre TRIDACNE. (B.)

**BENJAOY.** Synonyme de BENJOIN. (B.)

**BENJENI.** Synonyme de BENJOIN. (B.)

**BENJOENIL** ou **BENZOENIL.** *V.* VANILLE et BENJOIN. (B.)

**BENJOIN.** C'est une résine sèche, d'une odeur suave et pénétrante, surtout lorsqu'on la brûle, qui découle naturellement, ou par incision, d'une espèce d'ALIBOUFIER.

Une espèce de BADAMIER donne une résine fort approchant de celle du *benjoin*; on l'appelle *faux benjoin*.

C'est par erreur que Linnæus a donné le nom de *benjoin*

Fig. 1.

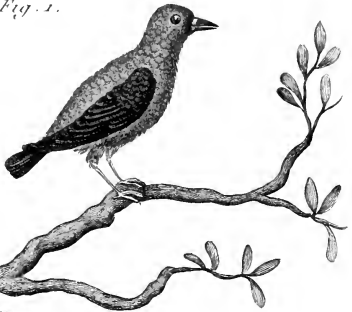
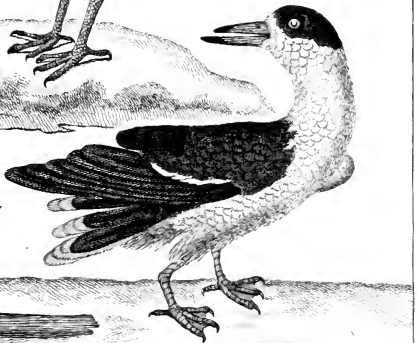


Fig. 2.



Fig. 3.



Deceve del.

F. Tardieu sculp.

Fig. 1. Bengali enflamme'. Fig. 2. Bee à Fourreau.  
Fig. 3. Bee en ciseaux.



à un LAURIER de l'Amérique septentrionale; cet arbuste a bien l'odeur d'un benjoin; mais il ne rend jamais de résine par incision, ainsi que je m'en suis assuré dans le pays.

Le *benjoin* de l'île de Bourbon est fourni par le RÉSINAIRE DE COMMERSON. Il est très-rare. (B.)

**BENKADALI.** C'est le MÉLASTOME MARLABATHROÏDE. (B.)

**BEN-KALESJAM.** Arbre de l'Inde, que, d'après ce que nous en savons, on ne peut rapporter à aucun genre. (B.)

**BEN-MACERJA.** Arbre de l'Inde, dont les parties de la fructification ne sont point connues. (B.)

**BEN, *Moringa.*** Genre de plantes de la décandrie monogynie et de la famille des légumineuses, qui avoit été confondu par Linnæus avec les BONDUCS, mais que Valh en a séparé sous le nom d'*hyperanthère*. Il offre pour caractères: un calice à cinq divisions; cinq pétales inégaux insérés au calice; dix étamines; un ovaire supérieur à style filiforme, courbé, velu; un légume très-allongé, étranglé, à trois valves, et renfermant des semences ailées. Il contient deux espèces, le BEN OLÉIFÈRE et le BEN ARABIQUE.

Les fleurs du BEN OLÉIFÈRE, *Guilandina moringa*, Linn., ont, surtout le soir, une odeur douce fort agréable. Sa noix contient une amande blanchâtre et assez grosse, dont on retire, par expression, une huile inodore, et qui ne rancit point en vieillissant. Ces deux propriétés font rechercher cette huile par les parfumeurs, qui l'emploient à retirer et à conserver l'arome des fleurs. Pour cet effet, on prend un vaisseau de verre ou de terre, large en haut, étroit par le bas; de petits tamis de crin y sont disposés par étage; sur ces tamis on met alternativement des lits de fleurs et de coton fin imbibé d'*huile de ben*. Cette huile se charge de l'esprit-recteur des fleurs qui constitue l'odeur. Le même coton est remis sur de nouvelles fleurs; on exprime ensuite l'huile du coton. Nous devons dire que dans le commerce on substitue souvent à l'*huile de ben*, celle de *sésame*.

Les Indiens cultivent cet arbre dans leurs jardins, pour en vendre les semences. Ils en raclent aussi les racines, et s'en servent comme du raifort, dont elles ont le goût âcre et piquant. Ils font cuire ses siliques encore vertes et tendres, et en font usage pour relever le goût de leurs alimens. Ils préparent des pilules antispasmodiques avec les feuilles, les fruits et l'écorce de la racine.

Cet arbre ne pouvant résister au froid de nos hivers, demande à être élevé en serre chaude: on le multiplie de semences. Il est figuré, pl. A. 23 de ce Dictionnaire. On peut, quand il est jeune, le transplanter d'un pot dans un autre, mais cette transplantation est difficile; ses racines étant

grosses, charnues et très-peu fournies de fibres, laissent échapper la terre avec la plus grande facilité, lorsqu'on n'y apporte pas beaucoup d'attention. Quand cet accident arrive, les tiges périssent souvent jusqu'à la racine, et quelquefois même la plante entière est détruite. Elle veut être arrosée très-légèrement, surtout dans les temps froids, parce qu'alors l'humidité la feroit pourrir en peu de temps. (D.)

**BENNI.** Poisson du Nil, observé par Sonnini, et figuré pl. 27 de son *Voyage en Egypte*; c'est le *cyprinus bynni* de Forskaël: il diffère peu du *barbeau*. (V. au mot **CYPRIN**.) Il ne faut pas le confondre avec un autre poisson figuré par Bruce, sous le même nom, mais qui est d'un autre genre.

Le *benni* de Sonnini devient gros, et sa chair est assez délicate. Le brillant de ses écailles fait soupçonner à ce voyageur que c'est le *lepidoton*, qui fut honoré dans l'ancienne Égypte, et qui avoit donné son nom à une ville et à un district. (B.)

**BENOÎTE**, *Geum*. Genre de plantes de l'icosandrie polygynie, et de la famille des rosacées, dont le caractère est: calice d'une seule pièce divisé en dix parties dont cinq alternes plus petites; cinq pétales arrondis et attachés à la paroi interne du calice; un grand nombre d'étamines, moins longues que les pétales, et insérées sur le calice; de nombreux ovaires supérieurs, ayant chacun un style latéral long et velu; quantité de semences, ramassées en tête, et terminées par des arêtes longues, géniculées, crochues à leur sommet.

Les *benoïtes* renferment quinze à vingt espèces, la plupart propres aux montagnes froides de l'Europe. Toutes sont des herbes vivaces; leurs feuilles sont ailées, avec une impaire plus grande et des stipules adnées au pétiole; leurs fleurs sont ordinairement peu nombreuses, et portées sur des pédoncules terminaux et axillaires.

Parmi les espèces d'Europe, on doit remarquer la **BENOÎTE COMMUNE**, *Geum urbanum*, Linn., qui se trouve dans les bois, le long des haies, et qu'on emploie comme sudorifique, vulnérable, astringente, tonique. Elle a été mise en concurrence avec le quinquina, et lui a paru quelquefois supérieure. Elle est vivace, et offre pour caractère des fleurs relevées, l'arête des semences nue, les feuilles de la tige ternées, et celles de la racine pinnées et en lyre.

La **BENOÎTE DES RIVAGES**, *Geum rivale*, Linn., qui a les fleurs penchées, l'arête des semences velue. Elle se trouve le long des ruisseaux, dans les bois humides; elle a les mêmes propriétés que la précédente.



La **BENOÎTE ANÉMONOÏDE** constitue aujourd'hui le genre **SIEVERSIE**. (B.)

**BEN-PALA**. Espèce d'**EUPHORBE** de l'Inde. (B.)

**BENSIPONETOS**. Nom de la **VERGE D'OR** dans le midi de la France. (B.)

**BENTAVEO**. *V.* l'article des **TYRANS**. (V.)

**BENTEQUE**, *Benteka*. C'est un arbre élevé, dont les feuilles sont alternes, ovales, velues en dessous; les fleurs petites, d'un vert blanchâtre, d'une odeur agréable, extrêmement nombreuses, disposées sur de longues grappes composées et terminales. Ces fleurs consistent en un calice d'une seule pièce à cinq dents; en une corolle monopétale à cinq divisions; en cinq étamines; en un ovaire supérieur, chargé d'un style droit que termine un stigmate globuleux.

Les fruits sont des baies sèches, oblongues, partagées par une cloison membraneuse en deux logés, qui contiennent chacune plusieurs graines ovoïdes, dures, et disposées sur deux rangs.

Cet arbre croît sur la côte de Malabar; il est toujours vert. La décoction de ses feuilles passe pour sudorifique. (B.)

**BENTIRN TALI**. Espèce de **LISERON**. (B.)

**BEN-TSJAPO**. Nom brame de la **ZÉDOAIRE**. (B.)

**BEBOTRYS**, *Beobotrys*. Genre de plantes établi par Forster, mais qui ne paroît pas différer du **MOESE**. (B.)

**BEOLE**, *Bœa*. Petite plante à feuilles radicales, lancéolées, molles, pubescentes, dentées à leur sommet, à hampes grêles, pubescentes, chargées de deux à trois fleurs bleues irrégulières.

Chacune de ces fleurs consiste en un calice divisé en cinq parties presque égales, et velues en dehors; en une corolle monopétale, labiée, ayant sa lèvre supérieure large, arrondie, imparfaitement trilobée et relevée; sa lèvre inférieure réfléchie en arrière et à deux divisions; deux étamines, dont les filamens sont épais et courts; un ovaire supérieur, chargé d'un style court que termine un stigmate simple.

Le fruit est une capsule oblongue, à deux loges, qui s'ouvre en quatre valves.

Ce genre a quelques rapports avec les **CALCÉOLAIRES**, et encore plus avec les **JOVELLANES**. Cette plante croît sur les rochers humides du détroit de Magellan, où elle a été observée par Commerçon. (B.)

**BEON**. Synonyme de **BŒUF**. (B.)

**BEON-HOLI**. Nom provençal de l'effraie. (V.)

**BEO-QUEBO**. Nom picard du **PIC-VERT**. (V.)

**BEORÏ**. C'est le nom qu'on donne au **TAPIR** dans la Nouvelle-Espagne. (DESM.)

BEPOU. *V. AVIA BEPOU.* (B.)

BEQUAFIGA. *V. BEC-FIGUE.*

BEQUASSE. Nom ancien de la BÉCASSE. (S.)

BÈQUEBOIS CENDRÉ. Nom vulgaire de la SITTELLE dans quelques cantons de la France. (S.)

BEQUILLON. Pétales étroits qui se remarquent dans les ANÉMONES des JARDINS, à fleurs doubles. (B.)

BER. C'est le JUJUBIER. (B.)

BERARDE, *Berardia*. Plante vivace à racines très-longues, à tige très-courte, à feuilles radicales en cœur, cotonneuses, un peu dentées ou ondulées à leur base; à fleurs très-grosses, solitaires, blanchâtres, qui forme un genre dans la syngénésie polygamie égale, et dans la famille des cynarocéphales.

Ce genre, qui a été connu de Daléchamps, n'a été réellement établi que par Villars. Il offre pour caractères: un calice, composé d'écaillés linéaires; un réceptacle nu, garni de fleurons, tous hermaphrodites; des semences couvertes d'une double enveloppe, l'extérieure membraneuse et contiguë à l'aigrette, qui est sessile, l'intérieure lisse et cartilagineuse.

La *berarde* a, par son port, quelques rapports avec les ONOPORDES, parmi lesquelles elle a été placée par Allioni, et avec les CARLINES, par la double enveloppe de ses semences. Elle se trouve sur les montagnes subalpines des environs de Grenoble et de Gap. Sa germination offre une singularité remarquable. Sa plumule, au lieu de sortir d'entre ses cotylédons, pousse sur un des côtés, et va sous terre paroître à deux pouces de distance. (B.)

BERBÉ de Bosmann. Quadrupède d'Afrique très-vaguement indiqué par ce voyageur, et rapporté un peu légèrement, par Buffon, à l'espèce de la CIVETTE FOSSANE. Son pelage seroit marqué de bandes foncées comme celui de la civette; sa taille seroit moindre que celle du chat, et sa tête beaucoup plus effiléë. (DESM.)

BERBÉNA. C'est la VERVEINE. (B.)

BERBÉRIDÉES. Famille de plantes, dont la fructification est composée d'un calice polyphylle, en nombre déterminé ou divisé; de pétales en même nombre que les folioles du calice, et leur étant souvent opposés, tantôt simples, tantôt munis à leur base d'un pétale intérieur; d'étamines en nombre égal à celui des pétales, et opposées à ces parties; d'anthères adnées aux filamens, s'ouvrant par une petite valve de la base au sommet; d'un style unique ou nul, à stigmate presque toujours simple; d'un fruit uniloculaire, ordinairement polysperme; de semences insérées au fond de la loge, à péri-

sperme charnu, à embryon droit, à cotylédons planes, à radicule inférieure.

Cette famille renferme des plantes qui, par la déhiscence de leurs anthères, présentent un caractère simple, facile à saisir, et propre à les distinguer de tous les végétaux dicotylédones, dont la corolle est polypétale, et dont les étamines sont hypogynes. Leur tige frutescente ou herbacée, souvent droite, rarement épineuse, est quelquefois garnie, dans toute sa longueur, de rameaux alternes; les feuilles, dont la situation est la même que celle des rameaux, sont presque toujours solitaires, et rarement fasciculées, simples et composées, ordinairement nues, quelquefois garnies de stipules; les fleurs, en général, petites et peu éclatantes, affectent différentes dispositions.

Dans cette famille, qui est la cinquième de la treizième classe du *Tableau du règne végétal*, par Ventenat, et dont les caractères sont figurés pl. 14, n.º 4 du même ouvrage, sont renfermés les genres suivans: VINETIER, LEONTICE, ÉPIMÈDE et HAMAMELIS. (B.)

BERBERIS. Nom latin du VINETIER. (S.)

BERBOUISSET. C'est le FRAGON dans le Midi de la France. (B.)

BERCE, *Heracleum*. Genre de plantes de la pentandrie digynie, et de la famille des ombellifères, dont les caractères sont d'avoir les involucre polyphylles, caducs, rarement nuis; les ombellules planes, portant des fleurs, dont les extérieures sont beaucoup plus grandes et plus irrégulières que les autres; cinq pétales inégaux, plus ou moins échancrés, selon la position de la fleur; cinq étamines; un ovaire inférieur chargé de deux styles courts; un fruit elliptique, plane, strié, légèrement échancré au sommet, et formé de deux semences appliquées l'une contre l'autre.

Les *berces* sont toutes des plantes vivaces ou bisannuelles, la plupart propres à l'Europe, remarquables par la largeur de leurs feuilles ou la grosseur de leurs ombelles. Parmi les douze espèces connues, on doit remarquer la BERCE FRANCURSINE, *Heracleum spondylium*, Linn., la plus commune de toutes, qui croît dans les prés, sur le bord des bois humides, et dont les caractères sont d'avoir les feuilles pinnées, les folioles quinnées, oblongues, aiguës, dentées. Ses feuilles passent pour émoullientes, et ses graines pour incisives et carminatives.

Cette plante, dont les feuilles et les racines ont une grande étendue, nuit considérablement aux prairies, lorsqu'elle s'y multiplie. Pour la détruire, il suffit de la couper près de terre au moment de sa floraison, et de la donner aux vaches, qui l'aiment beaucoup. Comme elle ne vit que deux ans, on l'em-

pêche ainsi de se propager ; si on la coupoit plus tôt, elle repousseroit de nouvelles tiges, et on ne rempliroit pas son but.

Les habitans du nord de l'Europe en tirent un meilleur parti que nous. Les Polonais et les Lithuaniens font, avec ses feuilles et sa semence, une boisson qui sert de bière aux pauvres ; au Kamtschatka, on la regarde comme une des plantes les plus précieuses pour l'homme. On trouve à ses petioles une saveur douce et agréable ; on les ratisse avec une coquille ; on les enferme dans un sac, pour déterminer la production d'une poussière douce, qui est probablement du sucre. Ce sont les femmes qui font cette récolte, et elles la font avec des gants ; car la sève de cette plante est si âcre, qu'elle produit des ampoules sur les mains, et qu'on s'en sert journallement pour faire mourir les poux. On en tire aussi de l'eau-de-vie : pour cela, on met une certaine quantité de ses petioles dans un vase, qu'on place dans un lieu chaud. La fermentation s'établit au bout de vingt-quatre heures, après quoi on distille. La première liqueur qui sort, a la force de l'eau-de-vie ; on la rectifie pour les riches : le marc sert à engraisser les bestiaux. Steller observe que cette eau-de-vie jette dans la mélancolie ceux qui en boivent, surtout lorsqu'elle est faite avec de la *berce* qui n'a pas été bien ratissée. Il suffit d'en boire quelques gouttes, lorsqu'on n'y est pas habitué, pour être malade, avoir des songes affligeans, et une grande foiblesse. Il a vu des personnes, pour avoir bu de l'eau froide le lendemain du jour où elles s'étoient enivrées avec cette eau-de-vie, retomber dans l'ivresse et éprouver les mêmes symptômes.

On dit que c'est d'une plante de ce genre qu'on tire, dans l'Orient, la gomme-résine appelée *opoponax*.

L'*opoponax* est âcre, fort amer, excite des nausées, s'enflamme et se dissout en partie dans l'eau : pris intérieurement, il divise les humeurs, dissipe les vents, et purge doucement. Il convient dans les maladies des nerfs, les obstructions, les suppressions des règles. Extérieurement, il amollit les tumeurs, résout les squirrhes, etc. Il est rare et cher ; c'est un des ingrédiens de la grande thériaque.

La BERCE TUBÉREUSE a les racines composées de plusieurs bulbes, qui ont souvent six pouces de long sur trois de diamètre. Elle se trouve au Chili, dans les lieux sablonneux. Ses bulbes se mangent cuits sous la cendre ou dans l'eau, et Molina assure que leur goût est fort agréable. (B.)

BERCEAU DE LA VIERGE. Nom vulgaire de la CLÉMATITE. (B.)

BERCKHEYE, *Berckheya*. Genre de plantes établi par

Schreber, et qui ne diffère pas de l'AGRIPHILLE de Jussieu, de l'APULÉIE de Gærtner et du ROHRIE de Vahl. (B.)

BERCLAN. Nom picard du CANARD TADORNE. (V.)

BERDA. Nom spécifique d'un SPARE. (B.)

BERDIN ou BERLIN. Coquille du genre PATELLE. (B.)

BEREAU. C'est le BELIER dans le département des Ardennes. (B.)

BERÉE. C'est, en Normandie, le ROUGE-GORGE. (V.)

BERELIE. Synonyme de CARIOBOLE. (B.)

BERENDAROS. Nom de pays du BASILIC. (B.)

BERENIX, *Berenix*. Genre établi par Péron dans la famille des MÉDUSES, mais depuis réuni aux ÉQUORÉES du même auteur, par Lamarck. (B.)

BERGAMOTE. Espèce de CITRONNIER. (B.)

BERGE. Ce nom se donne ordinairement aux bords escarpés des rivières; mais on l'applique aussi quelquefois aux rochers à pic qui s'élèvent dans la mer, près des côtes. (S.)

BERGÈRE, *Bergera*. Arbre de l'Inde à feuilles alternes, pinnées avec une impaire, à folioles alternes, pétiolées, rhomboïdales, dont un des côtés est plus aigu et l'autre dentelé; à fleurs disposées en corymbes terminaux, accompagnés de bractées lancéolées et persistantes, lequel forme un genre dans la décandrie monogynie et dans la famille des HESPERIDEES.

Les caractères de ce genre sont : un calice à cinq divisions; une corolle de cinq pétales; dix étamines; un ovaire surmonté d'un style à stigmaté turbiné; une baie à deux semences. (B.)

BERGERÈTE, BERGERONNETTE. *V.* HOCHÉ-QUEUE JAUNE et de PRINTEMPS. (V.)

BERGFORELLE. Nom du SALMONE ALPIN (B.)

BERGHOLZ, ou BOIS DE MONTAGNE. *V.* ASBESTE. (PAT.)

BERGIE, *Bergia*. Genre de plantes de la décandrie pentagynie, dont les caractères sont : calice à cinq divisions persistantes; cinq pétales oblongs, ouverts, et de la longueur du calice; dix étamines; ovaire supérieur terminé par cinq styles à stigmates simples; capsule globuleuse à cinq côtes, à cinq loges, et qui s'ouvre en cinq valves semblables à des pétales. Chaque loge contient des semences petites et nombreuses.

Ce genre contient deux espèces venant de l'Inde et du Cap. Ce sont de petites plantes à tiges simples, à feuilles opposées, lancéolées, à fleurs verticillées et très-rapprochées. On ne leur connoît aucune propriété. (B.)

BERGLAX. Poisson du genre MACROURE. (B.)

BERGKIAS. *V.* BERGKIE.

BERGMANITE. Le minéral dont il s'agit, et que

M. Schumacher a décoré du nom de **Bergmann**, n'est encore connu que d'une manière très-imparfaite ; ce n'est peut-être même qu'un mélange. Il paroît composé de trois substances différentes. La première, qui forme le fond de la masse, est granuleuse et de couleur gris-cendré ; la seconde est en lames grisâtres et éclatantes, disséminées dans la première ; et la troisième, enfin, est en grains rougeâtres empâtés dans le fond, et n'est pas de la même nature que lui.

La pesanteur du *bergmanite* est 2,3 ; il est assez dur pour rayer le verre, et se fond au chalumeau en un émail blanc, demi-transparent. Un petit fragment présenté à la flamme d'une bougie, ou placé sur le charbon ardent, blanchit et devient friable.

Il exhale l'odeur argileuse par l'injection de l'haleine.

Son tissu est fibreux et serré ; on distingue dans la masse quelques lames plus éclatantes ; mais son éclat général est gras, et sa cassure un peu inégale ou écailleuse : il est assez difficile à casser.

Le *bergmanite* a été découvert à Friederischwern en Norwége, par M. Schumacher, qui l'a décrit le premier. Il est engagé dans un feldspath laminaire jaunâtre ou incarnat, et quelquefois associé au *fettstein*. C'est un minéral jusqu'ici très-rare. (LUC.)

**BERGSEIFE.** V. SAVON DE MONTAGNE. (PAT.)

**BERGSNYTRE.** Nom d'un poisson du genre **LABRE**, *Labrus suillus*. (B.)

**BERGUE.** C'est l'**AUNE** dans le département de Lot et Garonne. (B.)

**BERGYLTE.** Poisson du genre **LABRE**. (B.)

**BÉRICHON** ou **BÉRICHOT.** En Anjou, c'est le **TROGLODYTE**. (S.)

**BERIL**, V. **BERYL**.

**BERINGÈNE.** C'est la **MÉLONGÈNE**. V. au mot **MORELLE**. (B.)

**BÉRIS**, *Beris*. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des **NOTACANTHES**, ayant pour caractères : antennes presque cylindriques, de trois articles, dont le dernier divisé transversalement en huit anneaux, sans soie ni stylet ; palpes très-petits, ou tout au plus de la longueur de la trompe ; écusson épineux.

Les *béris* sont distingués des stratiomes, avec lesquels Fabricius les réunit, par le nombre plus considérable des anneaux ou des articulations de la dernière pièce de leurs antennes, qui n'a pas d'ailleurs la forme d'un fuseau, mais celle d'un cylindre grêle et allongé, se terminant en pointe. Ils se rapprochent davantage des xylophages. Ceux-ci ont le

corps et les antennes plus longs, les palpes plus grands, et n'ont point les quatre ou six épines que l'on voit à l'écusson des *Béris*.

Ces diptères ont les antennes un peu plus longues que la tête ; la trompe saillante ; le corps oblong et déprimé ; les ailes couchées sur le corps, avec le point ou le carpe très-prononcé ; l'écusson saillant, arrondi, terminé par des épines, dont le nombre est communément de six ; l'abdomen très-aplati, ovale, et dont l'extrémité a, dans les mâles, deux pointes, avec deux crochets courbés en dedans ; les pieds courts, et le premier article des tarsi postérieurs grand, surtout dans les mâles. Les yeux de ces individus ont plus d'étendue que ceux des femelles, et occupent presque toute la surface de la tête. Les trois petits yeux lisses sont situés, dans les deux sexes, sur une petite élévation au milieu du bord supérieur et postérieur de la tête.

Ces insectes sont petits et paroissent au printemps. Les uns habitent les bois, et paroissent déposer leurs œufs dans la carie humide des arbres ; les autres habitent les marais, et leurs larves sont probablement aquatiques.

M. Meigen a donné le nom d'*actine* (*actina*) à ce genre.

J'ai décrit, dans mon Histoire Naturelle des crustacés et des insectes, tom. 14, p. 340 et 341, les deux espèces que l'on trouve aux environs de Paris.

L'une, le BÉRIS À TARSE NOIRS, *Beris nigratarsis*, est le *stratiomys clavipes* de Fabricius (Panz. *Faun. insect. Germ. fasc. 9. tab. 19*). Son corps est noir, avec l'abdomen et les pieds d'un jaune roussâtre : elle habite les lieux aquatiques.

L'autre est le BÉRIS BRILLANT, *Beris nitens*, l'*actina chalybea* de Meigen, et dont le stratiome à six dents (*sex dentata*), de Fabricius, n'en diffère peut-être que comme variété. Son corps est d'un beau vert doré, luisant, avec les pieds jaunâtres à leur base et noirs pour le reste. Les ailes sont jaunâtres. Je l'ai pris dans la forêt de Saint-Germain.

Ces deux espèces ont six épines à l'écusson. (L.)

BERKIE DU CAP, ou BERGKIAS. Genre de plantes établi par Sonnerat. On l'a depuis réuni aux GARDÈNES. (B.)

BERKOUT. Nom de l'AIGLE DORÉ aux environs de l'Iraïk en Russie. (v.)

BERLE, *Sium*. Genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères, dont les caractères sont : ombelles universelle et partielles, garnies de collerettes de dix et quatre folioles ; cinq pétales un peu en cœur ; cinq étamines ; ovaire inférieur chargé de deux styles courts ; fruit ovoïde ou oblong, strié, quelquefois couronné par de petites dents calicinales, et composé de deux semences appliquées l'une contre l'autre.

Ce genre , si on y réunit celui appelé **SISON** par Linnæus , ainsi que l'ont fait Lamarck , Jussieu et Ventenat , comprend une trentaine d'espèces , dont la moitié d'Europe , et le reste , de l'Amérique septentrionale , de la Chine et du Cap de Bonne-Espérance.

Les principales de ces espèces sont :

La **BERLE À FEUILLES LARGES** , dont le caractère est d'avoir les feuilles pinnées et les ombelles terminales. C'est une plante vivace qui se trouve dans les fossés pleins d'eau , sur le bord des étangs , où elle se fait remarquer par son abondance et le beau vert de ses feuilles. Elle passe pour apéritive et antiscorbutique ; mais quelques personnes la regardent comme vénéneuse : et , en en effet , il paroît qu'elle produit , principalement sa racine , des effets dangereux sur l'homme et sur les animaux , surtout en été. Il est cependant de fait que les vaches en mangent sans inconvénient , au printemps , des quantités très-considérables. J'en ai connu qui l'aimoient avec tant de fureur , que dès qu'elles étoient libres elles y couroient , et qu'on fut obligé de s'en défaire à cause des inconvéniens qui étoient la suite de ce goût.

La **BERLE À FEUILLES ÉTROITES** qui a les feuilles pinnées , les ombelles axillaires , pédonculées , et l'involucre universel pinné. Elle se trouve dans les mêmes lieux que la précédente , et possède les mêmes qualités.

La **BERLE DES POTAGERS** , ou le **CHERVIS** , *Sium sisarum* , Linn. , dont le caractère est d'avoir les feuilles pinnées à la base et ternées au sommet. Elle est originaire de la Chine et du Japon , où elle est célèbre sous le nom de **NINSIN**. On la cultive dans les jardins en Europe , pour ses racines que l'on mange comme celles du céleri. Elles passent pour vulnéraires et apéritives. Boerhaave les regardoit comme le meilleur remède qu'on pût employer contre le crachement et le pissement de sang. Margraff en a retiré du sucre.

Cette plante exige un sol très-défoncé et léger ; elle se sème à la volée ou en rayons ; elle demande à être arrosée souvent , et n'aime point la transplantation. Elle monte en graine dès la première année : aussi il faut avoir soin d'en couper les tiges à mesure qu'elles se développent , si on veut en conserver pour l'hiver. Il est des cantons en France où l'on voit beaucoup de *chervis* ; aux environs de Paris il passe pour fade.

La **BERLE AROMATIQUE** , *Sison amomum* , Linn. , qui a les feuilles pinnées ; les ombelles droites , au nombre de quatre à six. Elle se trouve , comme les deux premières , dans le voisinage des eaux ; mais elle est beaucoup plus rare. Ses se-



mences sont brunes et ont une odeur aromatique , ainsi que ses racines qui passent pour carminatives et diurétiques.

La BERLE FAUCILLIERE , *Sium falvaria* , Linn. On ne cite cette espèce qu'à cause de son aspect singulier. On la trouve dans les lieux incultes et pierreux. Elle s'élève plus que les autres. Ses caractères sont d'avoir les folioles des feuilles inférieures linéaires, longues, finement dentées en leurs bords ; la terminale souvent trifide. (B.)

BERMUDIENNE, *Sisyriuchium*. Genre de plantes de la monadelphie triandrie, et de la famille des iridées, dont les caractères consistent en une fleur de six pétales, ovales, oblongs; trois étamines réunies en un ovaire oblong, d'où s'élève, à travers la gaine des étamines, un style terminé par un stigmate trifide ; en une capsule ovale, trigone, divisée en trois loges qui renferment deux rangées de semences, et qui s'ouvrent en trois valves. Ces fleurs sortent de deux écailles spatulacées, oblongues, plissées, dont l'une enveloppe l'autre. Elles sont terminales ou axillaires, peu nombreuses, et se développent les unes après les autres, une par jour.

Les espèces de ce genre, qui sont au nombre de dix à douze, sont fort peu différentes les unes des autres. Elles ont toutes des racines fibreuses, des tiges comprimées (ou gladiées), rameuses, des feuilles plus ou moins linéaires, engainées à leur base les unes dans les autres, comme celles des iris. Elles viennent de l'Amérique ou du Cap de Bonne-Espérance. J'ai vu dans son pays natal l'espèce la plus connue, la BERMUDIENNE GRAMINÉE, *Sisyriuchium bermudiana*, Linn. Elle forme dans les terrains humectés pendant l'hiver, et secs pendant l'été, des gazons qui sont extrêmement élégans lorsqu'elle est en fleur, mais que les bestiaux ne mangent point. Ses fleurs sont bleues et ont les pétales mucronés.

La BERMUDIENNE BULBEUSE a les tiges rameuses et la racine bulbeuse. Elle croît au Chili, et est figurée sous le nom d'*illmu* dans le Voyage de Feuillée. Ses bulbes cuites sont d'un goût exquis, au rapport de Molina.

La BERMUDIENNE ENSIFEUILLE, décrite et figurée par Smith, a les fleurs très-grandes et disposées en épis. On la cultive dans les jardins de Paris. Son aspect semble l'éloigner de ce genre.

Les BERMUDIENNES STRIÉE, NORTHIQUE et quelques autres entrent aujourd'hui dans le genre MARIQUE. (B.)

BERNACHE. *V.* OIE BERNACHE. (V.)

BERNACHE. Nom vulgaire de l'ANATIFE LISSE. (B.)

BERNACLE. C'est la *bernache* dans Clusius et dans les Transactions philosophiques. *V.* OIE BERNACHE. (S.)

**BERNAGE.** Mélange de graines céréales et de graines légumineuses, qui se sème en automne, pour donner du fourrage au printemps. (B.)

**BERNARD L'HERMITE.** Nom vulgaire des **PAGURES**. (B.)

**BERNARDET.** Nom vulgaire du **SQUALE HUMANTIN**. (B.)

**BERNARDIE**, *Bernardia*. Genre de plantes établi par Houston. Il a été réuni aux **ADÉLIES** par Linnæus. Il vient d'être recréé de nouveau par Willdenow, sous le nom de **BORYE**, et par Poiret, sous celui de **FORESTIÈRE**. (B.)

**BERNICLE.** On donne ce nom aux **PATELLES**, à l'Île-de-France. (B.)

**BÉROÉ**, *Beroë*. Genre de vers marins, de la classe des **RADIAIRES**, dont le caractère est d'avoir le corps libre, gélatineux, ovale ou globuleux, garni extérieurement de côtes longitudinales, ciliées, avec une ouverture ronde à la base, servant de bouche.

Les animaux de ce genre furent d'abord placés par Linnæus, avec les **VOLVOCES**, vers infusoires de même forme, ensuite réunis aux **MEDUSES**, desquelles ils se rapprochent davantage; mais Bruguières en a fait, et avec juste raison, un genre particulier.

Ces animaux ont une organisation des plus simples et des plus délicates; ils se résolvent en eau pour peu qu'on les blesse, et on ne peut les toucher sans les blesser. Ils sont éminemment phosphoriques, se nourrissent sans doute des animalcules qu'ils absorbent, avec l'eau, dans leurs inspirations, et nagent dans la mer par des mouvemens combinés de rotation, de contraction et de dilatation. J'en ai vu des millions que je distinguois à peine, pendant le jour, de l'eau dans laquelle ils vivoient, à raison de leur transparence; mais qui me procuroient, dans les nuits chaudes et calmes, un spectacle des plus brillans. Ils sembloient alors des globes de feu qui rouloient sur la surface de la mer. Ils répandent d'autant plus de lumière, qu'ils nagent plus rapidement; leurs cules en fournissent toujours plus que leur corps.

On ne connoît pas encore la manière dont les *béroés* se propagent; mais il paroît que leur multiplication est facile et prompte, car on en voit dans la mer de toute grandeur, depuis une ligne jusqu'à près d'un demi-pied de diamètre. Ils servent de nourriture à un grand nombre de poissons; les baleines mêmes ne les dédaignent point; elles en font, dit-on, une énorme consommation.

Bruguières observe qu'il est très-remarquable que les *béroés* vivent également sous le cercle polaire et sous l'équateur;

c'est une particularité qu'ils partagent avec les vers infusoires.

Il est très-difficile de conserver les *béroés* pour les collections. Le moyen d'y parvenir, est de les mettre dans un esprit-de-vin affoibli, que l'on change deux à trois fois de suite. Il est également très-difficile de les étudier sur le vivant; car on ne peut les garder en vie une journée entière dans l'eau de mer, lorsqu'elle est renfermée dans un vase.

Les cirrhes du corps des *béroés* doivent être distingués de leurs tentacules; les premiers ne sont pas susceptibles de contraction; ils paroissent bornés à faire la fonction de rames.

On ne connoît encore que trois espèces de *béroés*, dans nos mers; c'est le BÉROÉ OVALE, qu'on peut voir figuré pl. A. 28. Une autre espèce, qu'on voit également figurée dans la même planche, est remarquable, en ce que deux de ses cirrhes sont démesurément longs. (B.)

BERSAUSAN. Nom arabe du CAPILLAIRE DE MONTPELLIER. V. DORADILLE. (B.)

BERSCHIK. C'est, chez les Calmouks, le DIPTÉRODON APRON. (B.)

BERSTLING. La PERCHE se nomme ainsi en Allemagne. (B.)

BERTA. Nom piémontais de la PIE. (V.)

BERTAVELA D'OUSTA. Nom de la BARTAVELLE dans le Piémont. (V.)

BERTAVELA. BERTA DELLA LANGA. Nom piémontais de la PERDRIX ROUGE. (V.)

BERTHE ou BAITRE. On nomme ainsi le grèbe dans le département de l'Ain, où cet oiseau n'est pas commun. (V.)

BERTHIÈRE, *Berthiera*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des rubiacées, dont les caractères consistent en un calice turbiné à cinq dents; une corolle tubuleuse, à orifice velu, à limbe quinquéfide; cinq étamines à anthères presque sessiles; un ovaire supérieur, à style simple, surmonté d'un stigmate bifide; une baie couronnée, à deux loges.

Ce genre renferme deux arbrisseaux de Cayenne, dont les feuilles sont ovales, lancéolées, opposées, et les fleurs disposées en grappes terminales, munies de petites bractées. L'un a la tige glabre, et l'autre l'a velue. Ils se rapprochent beaucoup des HIGGINSIES.

Le genre ZALUZANIA de Commerson a été réuni à celui-ci. (B.)

BERTHOLLETIE, *Bertholletia*. Grand arbre du Brésil qui, selon Humboldt et Bonpland, constitue un genre dont les fruits seuls sont comestibles.

Ces fruits sont des drupes sphériques de la grosseur de la tête, divisées en quatre loges, contenant chacune six à huit noix excellentes à manger, et dont on retire abondamment une huile très-propre à brûler.

On fait un grand commerce de ces noix; mais elles se rancissent très-prompement. (B.)

**BERTONNEAU.** C'est un des noms du **TURBOT**. (B.)

**BERTOU.** Nom du **GEAI** dans des cantons du Piémont. (v.)

**BEBVISCH.** Les Hollandais donnent ce nom à la **CY-CIOPTEFE LOMPE**. (E.)

**BÉRYL.** On donne quelquefois, dans le commerce, le nom de *béryl* ou d'*aigue-marine orientale*, à une aigue-marine d'un beau bleu, sans mélange de vert; l'*aigue-marine occidentale* offre un mélange de vert et de bleu. V. **AIGUE-MARINE** et **ÉMÉBAUPE**. Certaines variétés de *quarz* et de *topaze* ont aussi été nommées *Béryls*.

**BÉRYL FEUILLETÉ.** M. Sage a donné ce nom au minéral que Saussure désigne sous celui de *sappare*, et que M. Haüy appelle *disthène*. V. ce mot.

**BÉRYL DE SAXE.** V. **AGUSTITE**.

**BÉRYL SCHORLACÉ** ou **SCHORLIFORME**, *Schorlartiger Beryll*, Werner. C'est un des noms du minéral connu d'abord sous la désignation de *schorl blanc d'Altemberg* et de *leucolithe*, puis ensuite sous celle de *pycnite*, et que M. Haüy place actuellement parmi les variétés de la *topaze*. V. **SILICE FLUATÉE ALUMINEUSE**. (LUC.)

**BÉRYTE**, *Berytus*. Genre d'insectes de Fabricius, et le même que celui que nous nommons **NÉIDE**. V. ce mot. (L.)

**BESCHE-BOIS** ou **BECQUE-BOIS**. Nom vulgaire du **PIC-VERT**. (v.)

**BESCHENAJARYBA.** Nom russe de la **CLUPÉE ALOSE**. (B.)

**BESENGE** ou **BEZENGE.** C'est, en **Provence**, la **GROSSE MÉSANGE**. (S.)

**BÉSIMEME.** Nom donné par Necker aux corps reproducteurs des plantes qui ne présentent ni étamines, ni pistil. Il est donc synonyme d'**OVULE** et de **BOURGEON SÉMINIFORME**. (B.)

**BESLÈRE**, *Besleria*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, et de la famille des personnées, dont les caractères présentent un calice divisé en cinq parties inégales; une corolle monopétale, à tube ventru, à limbe divisé en cinq parties inégales et arrondies; quatre étamines, dont deux plus grandes, insérées à la base de la corolle; un ovaire supé-

rieur, globuleux, porté sur un disque charnu, qui se prolonge un peu d'un côté, et est surmonté d'un style, dont le stigmate est épais, obtus, ou légèrement bifide; une baie presque sphérique, qui contient beaucoup de semences.

Les espèces de ce genre, au nombre de sept à huit, sont toutes propres à l'Amérique méridionale. Ce sont des arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs en bouquets axillaires. Les baies d'une espèce, la **BESLÈRE INCARNATE**, dont les caractères sont d'avoir les feuilles ovales, crénelées, velues des deux côtés, et qui croît à la Guyane, sont acides et bonnes à manger. Les baies d'une autre, la **BESLÈRE VIOLETTE**, dont le caractère est d'avoir la tige grimpante, les feuilles ovales, aiguës et très-entières, les fleurs en épis, et qui vient du même pays, sert aux habitans à teindre leurs étoffes de coton en violet.

Une *heslère* a servi à établir le genre **CYRTANDRE**. (B.)

**BESOLAT**. Espèce de **CORÉGONE**. (B.)

**BESONS**. Nom du *cheveau* en Provence. (S.)

**BESSA**. Synonyme de **VESCE**. (B.)

**BESSI**. C'est un grand arbre, dont les feuilles sont alternes, ailées, sans impaire, et composées de deux ou trois couples de folioles ovales et entières, les fleurs jaunes et en grappes terminales. Ces fleurs ont cinq pétales, dont quatre sont arrondis et le cinquième oblong et obtus; dix étamines, dont trois sont beaucoup plus longues que les autres et que les pétales: un ovaire supérieur, conique, qui se termine par un style filiforme.

Les fruits sont des gousses aplaties, longues de près d'un pied, et qui renferment quatre à six semences.

Le *bessi* forme le principal et le meilleur des bois de charpente des Moluques; il sert aussi à faire de très-jolis meubles. Lorsqu'on entame la substance de cet arbre un peu profondément, il en découle un suc d'un rouge de sang, très-vif, qui fait sur le linge des taches presque ineffaçables. (B.)

**BESTEG** ou **BESTIEG**. Nom que quelques mineurs allemands donnent à des veines de terre argileuse ou de roche pourrie, qu'ils regardent comme un indice de filons métalliques. *V. FILONS*. (PAT.)

**BESTIAL** ou **BESTIAUX**. *V. BÉTAIL*. (DESM.)

**BESTRAM**. Nom brame d'une espèce d'**ANTIDESME**. (B.)

**BÉTAIL**. On comprend sous ce nom, en économie rurale, tous les quadrupèdes domestiques dont nous nous servons pour cultiver les terres et pour notre nourriture. Le *bétail* se divise en *bêtes chevalines*, ce sont les *chevaux*, les *mulets*, les *ânes*; en *bêtes à cornes*, ce sont les *boeufs* et les *vaches*;

et en *bêtes à laine*, c'est-à-dire, les *moutons* et les *chèvres*. Il y a encore le *cochon*. (s.)

**BETAULE.** C'est la même chose que le *beurre de bambouc*, c'est-à-dire, une huile concrète que l'on tire du fruit d'un arbre d'Afrique, qui n'est qu'imparfaitement connu des botanistes, quoiqu'il ait été figuré par Mungo-Park dans la relation de son voyage. *V.* ILLIPÉ. (B.)

**BÊTE A DIEU.** *V.* COCCINELLE. (L.)

**BÊTE A FEU.** *V.* LAMPYRE et TAUPIN. (L.)

**BÊTE A LA GRANDE DENT.** *V.* MORSE. (DESM.)

**BÊTE DE LA MORT.** Nom vulgaire des chouettes, et particulièrement de la *FRESAIE*. (V.)

**BÊTE FRIANDE.** Fausse interprétation donnée par Thevet du mot brésilien *sarigeviou*, d'où Buffon a tiré le nom de la *LOUTRE SARICOVIENNE*. Cette expression est corrompue de *Sarigonerembiou*, qui veut dire *aliment* ou *manger* des Sarigones, Indiens non soumis des bords de la rivière du Paraguay. (s. et DESM.)

**BÊTE (GRANDE).** Les anciens voyageurs espagnols et portugais ont désigné, par cette dénomination, le *TAPIR*; mais la plupart ont mêlé de particularités fabuleuses la description qu'ils prétendoient donner de ce mammifère. Le P. Gumilla, par exemple, dit que la *grande bête* coupe aisément les arbres avec un gros os qui lui sort entre les deux yeux (*orinoc. illustrad*). L'on voit que l'imagination du jésuite prêtoit faussement au tapir la corne du rhinocéros. (s.)

**BÊTE NOIRE DES BOULANGERS.** *V.* BLAPS et TÈNÈBRION. (L.)

**BÊTE PUANTE.** *V.* MOUFETTE. (s.)

**BÊTEL** ou **TEMBOUL**, *Piper betel*. On donne ce nom à une plante du genre *POIVRE* (*V.* ce mot), qui rampe et grimpe comme le *lierre*, et dont les feuilles sont assez semblables à celles du *citronnier*, quoique plus longues et plus étroites à l'extrémité; elles ont, comme celles du plantain, de petites côtes longitudinales.

Cette plante croît dans toutes les Indes orientales, surtout sur les bords de la mer. Elle a besoin d'appui comme la vigne, et on la cultive de même. Les Indiens en mâchent continuellement les feuilles pour parfumer leur haleine; et comme elles sont amères, ils en corrigent l'amertume en les mêlant avec de l'arec et un peu de chaux.

On ne peut se présenter chez personne sans avoir mâché du *bétel*, et on n'oseroit parler à un homme élevé en dignité, si l'on n'en avoit la bouche parfumée. Les femmes, et surtout les femmes galantes, en font un grand usage, et le regardent

comme un puissant attrait pour l'amour. On prend du *bétel* après le repas, pour ôter l'odeur des viandes ; on le mâche tant que durent les visites ; on en tient à sa main ; on s'en présente lorsqu'on se salue ; et l'on ne se quitte point, pour quelque temps, sans se faire présent de *bétel*, qu'on offre alors dans une bourse de soie. (*Extr. de l'anc. Encycl.*).

C'est par erreur que Linnæus a donné le nom de *bétel* à une espèce de STRAMOINE. *V.* ce mot. (D.)

**BÊTES** ou **BRUTES**. Si nous ne voulions pas compter notre âme, je ne sais pas ce qui nous distingueroit de la brute. Les philosophes qui ont voulu examiner la nature des animaux, se sont trouvés embarrassés pour établir les limites entre la matière et l'intelligence, le corps et l'esprit, la bête et l'homme. Les Cartésiens ont refusé toute espèce d'âme, de sensibilité aux animaux, et les ont regardés comme de purs automates : mais l'évidence crie contre cette décision ; elle nous montre la bête capable de douleur, de plaisir, d'attachement, d'instinct, et d'un certain degré de connoissance. (*V.* AME DES BÊTES.) Buffon n'accorde guère aux bêtes que les facultés de l'INSTINCT. (*V.* ce mot.) Nous voyons cependant qu'elles ont une espèce de raisonnement dans beaucoup de circonstances ; et Condillac n'a pas balancé à leur accorder quelque raison. Mais on lui demandera : quelle différence établissez-vous entre l'homme et la brute ? n'est-elle que du plus au moins ? Sa réponse à cette objection est un subterfuge visible. (*Traité des Animaux*, chap. IV, vers la fin.)

Quand on veut examiner la nature intime de l'animal, considéré sous le point de vue moral, il faut se dépouiller de tous ses préjugés, et commencer par un doute universel. En mettant à part l'intérêt de la religion, ou plutôt l'orgueil de l'espèce humaine, et en approchant de cette étude avec le désir sincère de connoître la vérité, sans s'agréger d'avance à un système philosophique, on pourra parvenir à quelque connoissance importante. Mais il est peu d'hommes que cette étude n'éblouisse, ou même n'épouvante quelquefois, lorsqu'il ne s'est point affermi d'abord.

Il me semble que nous devons nous défier également de deux opinions extrêmes, celle qui regarde la brute comme un simple automate, et celle qui nous assimile à elle ; mais la difficulté principale consiste à tracer les limites précises auxquelles on doit s'arrêter. D'ailleurs, les animaux ont différens degrés de connoissances, selon leur conformation et leurs espèces. Mais je crois que l'instinct est également puissant dans tous, quoique les uns en montrent plus que les autres. L'instinct n'est pas susceptible de plus ou de moins dans les mêmes espèces, car il résulte de la conformation,

et il est inné ; ce n'est pas une connoissance , mais un sentiment non raisonne , comme le besoin de manger, le désir d'engendrer, l'attachement des meres pour leurs petits, l'industrie mécanique des abeilles, etc. (V. le mot ANIMAL)

La connoissance , au contraire , est fondée sur la perception, la memoire et le jugement. Son siege est dans le cerveau , tandis que l'instinct est une faculté vitale qui se trouve dans toutes les parties du corps anime. Puisque la connoissance est fondée sur le rapport des sens et sur la comparaison des idées , elle n'a lieu que dans les organes des sens et du cerveau. Les animaux sans cerveau ne peuvent donc pas avoir des connoissances et du raisonnement , mais seulement de l'instinct.

Il n'y a donc que les animaux à double système nerveux qui aient des connoissances d'acquisition et une sorte de raisonnement. Leur degré d'intelligence est d'autant plus élevé , qu'ils sont plus voisins de l'homme dans l'échelle des corps organisés. Ainsi , les facultés morales augmentent sensiblement depuis les poissons aux reptiles , de ceux-ci aux cétaqués , ensuite aux oiseaux et enfin aux quadrupèdes. On trouve même des différences remarquables entre ces derniers. Les quadrupèdes aquatiques sont plus stupides que les ruminans, ceux-ci le sont plus que les rongeurs , qui sont inférieurs , en général , aux carnivores , ceux-ci aux singes ; et enfin les singes et même l'orang-outang sont encore excessivement au-dessous de l'homme le moins éclairé.

Cependant l'homme est sujet à descendre presque au rang de la brute , en perdant la raison. Il est certain que l'état d'imbécillité , le crétinisme , diverses maladies , l'excès de l'ivresse , l'opium , ôtent l'usage de la raison à l'homme , mais ne le privent pas de son âme. V. l'article INSTINCT. (VIREY.)

**BÊTES.** Expression dont se servent les chasseurs pour distinguer les quadrupèdes de nos pays. Les **BÊTES FAUVES** sont les *cerfs* , les *daims* et les *chevreuils* ; les **BÊTES NOIRES** sont les *sangliers* ; et les **BÊTES ROUSSES** ou **CARNASSIERES** sont le *loup* , le *renard* , le *blaireau* , le *putois* , etc. (s.)

**BÊTES A CORNES.** On appelle ainsi les animaux du genre du bœuf. (DESM.)

**BÊTES A LAINE.** On donne ce nom aux diverses races de moutons. (DESM.)

**BÊTES A POIL.** On désigne sous ce nom les chèvres , les boucs , les chevreaux ou les chevrettes , les verrats , les cochons , les truies et les cochons de lait. (DESM.)

**BÊTES ASINES.** (*Agriculture.*) L'âne , l'ânesse , l'ânon mâle ou femelle. (DESM.)

**BÊTES BOVINES.** Ce sont le taureau , le bœuf , la



vache, la génisse, le veau, le buffle entier ou châtré, la bufflesse, le bufflon et la bufflone.

**BÊTES CHEVALINES.** Dans plusieurs ouvrages sur l'agriculture, on appelle de ce nom commun, le cheval entier, le cheval hongre, la jument, le poulain et la pouliche; l'âne, l'ânesse et l'ânon; le mulet, la mule et le muleton.

(DESM.)

**BÊTES OVINES.** Le belier, le mouton, la brebis, l'agneau et l'agnelette. (DESM.)

**BÊTES ROUGES.** Des voyageurs appellent ainsi un insecte du genre *ACARUS* de Linnæus, qui incommodé beaucoup les habitans des îles de l'Amérique. Cette espèce de *chique* est d'une belle couleur rouge, luisante, et de la grosseur d'une pointe d'épingle. On la trouve en grande quantité sur la terre nue, les plantes, et surtout dans les prairies et les savanes. On y est assailli par ces petits animaux qui suivent tout le corps jusqu'à la tête, et dont les piqûres excitent des démangeaisons cuisantes; si on se gratte, il en résulte souvent des ulcères dangereux et longs à guérir. Ces insectes malfaisans tourmentent aussi les animaux: on s'en délivre avec de l'eau, dans laquelle on a répandu du jus de citron, de l'eau-de-vie ou du tafia. Il paroîtroit qu'ils n'habitent point les bois. V. MITE et TIQUE. (L.)

**BETHYLE.** Nom grec d'un oiseau inconnu, que M. Cuvier a imposé à une division de sa famille des oiseaux *dentirostres*, laquelle correspond à mon genre *PILLURION*. V. ce mot. (V.)

**BÉTHYLE.** V. BETTHYLE.

**BETINA.** C'est le *CHÉTODON CORNU*. (B.)

**BETIS.** Arbre des Philippines, qui paroît appartenir aux sapotilliers, et dont le bois passe pour exciter l'éternuement et chasser les vers. (B.)

**BÉTOINE**, *Betonica*. Genre de plantes de la didynamie gymnospermie, et de la famille des labiées, dont les caractères consistent en un calice d'une seule pièce, tubulé, persistant, à bord divisé en cinq dents aiguës; une corolle monopétale, à tube cylindrique ou en entonnoir, et à limbe partagé en deux lèvres, la supérieure droite et presque plane, l'inférieure plus large et à trois lobes, dont celui du milieu est un peu échancré; quatre étamines, dont deux plus longues que les autres; un ovaire supérieur, partagé en quatre parties, du milieu duquel s'élève un style filiforme, terminé par un stigmate fendu en deux; un fruit composé de quatre semences nues, ovoïdes, situées au fond du calice.

Les *bétoines* sont des plantes propres à l'Europe et à la

**Turquie asiatique.** Leurs feuilles sont souvent simples , opposées , la plupart radicales , et leurs fleurs disposées en verticilles sur des épis terminaux. On en compte une dizaine d'espèces , dont la plus connue est la **BÉTOINE OFFICINALE** , qui a l'épi interrompu , la lèvre supérieure entière , la division intermédiaire de la lèvre inférieure émarginée , le calice glabre. Cette plante croît dans tous les bois secs et les lieux ombragés. Elle passe pour céphalique , apéritive , vulnéraire et sternutatoire. Sa décoction est utile dans les maladies de la tête , l'engourdissement des membres , la sciatique et la goutte. Elle répand , lorsqu'il fait chaud , des émanations qui agissent fortement sur les personnes nerveuses. On ne doit en faire usage qu'avec beaucoup de prudence. (B.)

**BÉTOINE D'EAU.** *V. SCROPHULAIRE AQUATIQUE.* (B.)

**BÉTOINE DES MONTAGNES.** C'est le **DORONIC** et l'**ARNIQUE.** (B.)

**BETOIRS.** Trous creusés d'espace en espace dans les campagnes , pour servir à l'écoulement des eaux stagnantes et autres , et les perdre dans les terres. (s.)

**BETONICA.** On a donné ce nom à des **VÉRONIQUES** , à des **SCROPHULAIRES** , à des **OÛILLETS** et à des **STACHIDES.** (B.)

**BÊTRE.** Synonyme de **BETEL.** *V. POIVRE.* (B.)

**BETTE** , *Beta.* Genre de plantes de la pentandrie digynie , et de la famille des chenopodées , dont les caractères sont : un calice persistant , divisé profondément en cinq pièces ; point de corolle ; cinq étamines courtes ; un ovaire à demi-enfoncé dans la base du calice , surmonté de deux styles fort courts , que terminent des stigmates simples et aigus ; une semence réniforme , renfermée dans la substance de la base du calice , qui lui tient lieu de capsule.

Ce genre contient quatre espèces , dont l'une , la **BETTE VULGAIRE** , est très-connue dans ses deux principales variétés , sous le nom de *betterave* et de *poirée*. La *betterave* se reconnoît à sa racine fusiforme , à ses feuilles radicales ovales , et à ses fleurs réunies en petits paquets.

Les parties méridionales de l'Europe paroissent être le pays originaire de la *betterave* ; mais on ne la retrouve plus dans l'état sauvage. On la cultive depuis plusieurs siècles pour la nourriture de l'homme. Olivier de Serres est le premier de nos agronomes qui en ait parlé , et il n'en dit qu'un mot. Depuis lui , elle a successivement pris de la faveur , et en ce moment elle est d'une importance majeure aux yeux des amis de la prospérité de l'Europe. D'abord , on n'a connu que la rouge ; ensuite , que la rouge et la jaune ; puis des sous-variétés de saveur , de précocité , de grosseur de

l'une et de l'autre ; et des sous-variétés qui tiennent à toutes les deux , parmi lesquelles celle appelée *racine de disette* , a long-temps été préconisée à raison de sa grosseur et de la facilité de sa culture. En ce moment , il y en a peut-être plus de vingt variétés citées dans les ouvrages allemands et français, et si on continue à la cultiver avec autant de soin qu'on l'a fait dans ces dernières années, elles s'éleveront peut-être à cinquante ; car il suffit d'en chercher pour en trouver.

Aujourd'hui, on doit considérer la *betterave* sous quatre rapports d'utilité : pour la nourriture de l'homme, pour celle des bestiaux, pour extraire du sucre de ses racines, et de la potasse de ses feuilles et de ses tiges.

Relativement à la nourriture de l'homme, la culture de la *betterave* est peu étendue, et, excepté autour des grandes villes, n'est pas dans le cas de sortir de l'enceinte des jardins ; il s'en faut beaucoup qu'elle soit en France au point où il seroit bon qu'elle fût. Quand on considère l'excellence et l'abondance de la subsistance qu'elle fournit, ainsi que la facilité de sa culture, on a lieu de regretter que tant de cultivateurs pauvres se dispensent d'en semer pour leur usage. En effet, il est des départemens entiers où ils ne la connoissent nullement.

La culture de la *betterave* dans les jardins s'exécute de deux manières : ou on la sème en planche, ou on la sème en plants à une exposition chaude, pour la repiquer.

Comme plante à racines pivotantes, la *betterave* exige un sol bien ameubli. Elle acquiert plus de grosseur dans les terres humides et fumées ; mais c'est aux dépens de sa saveur ; on doit donc la placer de préférence dans les terrains secs et se dispenser de lui donner des engrais. Ainsi, au commencement d'avril, dans le climat de Paris, c'est-à-dire après que les gelées ne sont plus à craindre, car son jeune plant y est très-sensible, on sème la *betterave* à deux ou trois pouces de distance, soit à la volée, soit en rayon, en pépinière, dans une planche à l'exposition du midi ; à la fin du même mois, on la sème en place, également à la volée ou en rayons, à la distance de deux pieds. Dans ces deux cas, on donne un binage lorsque le plant a acquis quatre à cinq feuilles, et dans le premier on le repique, lorsqu'il en a acquis le double, dans le terrain qui a été préparé pour le recevoir définitivement. Là, il reçoit, ainsi que celui qui a été semé en place, deux ou trois binages jusqu'à la récolte des racines, récolte qui a lieu immédiatement après les premières gelées blanches.

Enlever les feuilles des *betteraves* à quelque époque que ce

soit, excepté quelques jours avant la récolte, pour les manger en guise de poirée, ou pour les donner aux bestiaux, est nuire et à la grosseur et à la saveur des racines; ainsi, il ne faut le faire que lorsqu'on est déterminé par des considérations majeures. Cependant, dans l'opération des binages, il est bon de détacher les feuilles inférieures qui jaunissent parce qu'elles peuvent altérer, en pourissant, la saveur des racines.

Plusieurs maladies sont dans le cas de se développer sur la *betterave* pendant le cours de sa végétation; mais je n'en ai observé qu'une qui lui soit particulière: c'est le rachitisme qui se reconnoît à la petitesse et à la contorsion des feuilles, à la décoloration de l'intérieur des racines et au manque complet de saveur de leur chair. Les pieds qui en sont affectés doivent être impitoyablement arrachés. Le dommage que lui causent les insectes est rarement sensible.

On conserve les *betteraves* après les avoir débarrassées de la totalité de leurs feuilles et de la terre qui leur est restée unie, dans des serres à légumes, des caves sèches, même dans des fosses recouvertes de terre, en les stratifiant dans leur longueur avec du sable. Elles se gardent ainsi jusqu'au mois de mai suivant.

On mange les racines de *betteraves* cuites sous la cendre ou dans l'eau, et assaisonnées de diverses manières; elles sont excellentes en salade, soit seules, soit mêlées avec des chicorées, des pissenlits, etc. C'est un aliment très-nourrissant et de facile digestion.

Quoique les feuilles aient peu de saveur, on les mange, comme la poirée, en beaucoup de lieux, et on devoit les manger partout.

Une quantité de *betteraves* proportionnée aux besoins, et choisie parmi les plus belles, est réservée pour graine, dès le moment de la récolte, et stratifiée comme les autres, mais séparément. Chacune devant donner, si les circonstances sont favorables, au moins une livre de graine, et une livre de graine suffisant pour ensemer un arpent, un seul pied doit en produire assez pour l'usage du jardin le plus étendu. On doit cependant en planter trois, un de rouge, un de jaune et un d'une autre variété. Les pieds de *betteraves* pour graines seront placés à une bonne exposition, écartés de trois pieds au moins, binés comme les autres; et lorsque la tige sera parvenue à toute sa hauteur, elle sera attachée à un fort tuteur, pour mettre obstacle à l'effort des vents. On coupe les tiges aux approches des gelées; on les suspend dans un grenier, à l'abri de la voracité des rats, et lorsqu'elles sont desséchées, on en détache la graine avec un bâton, et on la

conserve dans des sacs ou dans des boîtes, dans un lieu sec et aéré. Il n'y a guère que la moitié de cette graine qui soit bonne, parce que celle des extrémités des branches n'est pas parvenue à maturité. On sépare la mauvaise par le vannage.

Il y a près d'un siècle que les Allemands cultivent la *betterave* pour la nourriture des bestiaux. C'est, comme je l'ai déjà observé, une variété très-grosse, très-rustique, d'un rouge pâle, marbré dans l'intérieur, s'élevant beaucoup au-dessus du sol qu'ils préfèrent. Commerel, qui avoit vu les grands avantages de cette culture, apporta des graines de cette variété, qu'il sema aux environs de Nancy, et qu'il préconisa vers l'année 1784, sous les noms de *betterave champêtre* et de *racine de disette*. Depuis lors, on n'a pas cessé de la semer annuellement chez quelques propriétaires éclairés, jusqu'à la grande extension qu'a eue sa culture il y a quelques années.

Ce n'est pas seulement comme fournissant une nourriture d'automne et d'hiver pour tous les bestiaux, principalement les vaches et les moutons, que la *betterave* mérite tous les soins des cultivateurs; c'est comme donnant moyen de reculer le retour des mêmes cultures dans la série des assolemens; c'est comme excellente préparation aux semis du froment et autres céréales. Sous ce rapport seul, elle peut considérablement améliorer les produits généraux de nos récoltes.

Toutes les sortes de terres, pourvu qu'elles ne soient pas arides ou marécageuses, peuvent être disposées pour la culture de la *betterave champêtre*. Il suffit de leur donner des labours profonds, et d'autant plus nombreux, qu'elles sont plus argileuses et plus humides.

Le semis des *betteraves* pour la culture en plein champ se fait, comme dans les jardins ou dans les planches, dans l'intention de repiquer le plant, ou dans la place où ce plant doit croître pendant toute la durée de la saison. Il n'y a point de différence dans la pratique ci-dessus indiquée, sinon qu'on opère plus en grand et qu'on donne moins de binages.

Les semis en rayons sont les plus avantageux à raison de la facilité qu'ils donnent pour les sarclages à la houe, à cheval ou à la charrue.

Les opinions sur les avantages et les inconvéniens de la transplantation de la *betterave* sont partagées. Il y a lieu de croire, d'après les calculs de plusieurs agronomes également dignes de foi, qu'on peut indifféremment employer ces deux moyens.

Dans le sarclage à la houe, il est plus nuisible qu'utile de ramasser la terre autour des racines, qui profitent mieux, ainsi que l'expérience le prouve, lorsque leur partie supérieure jouit de l'action directe de l'air et des rayons du soleil.

L'objet de la culture étant en partie la nourriture des bestiaux, on peut sacrifier la grosseur et la saveur des racines au besoin de tirer parti des feuilles en automne. Ainsi couper deux fois ces dernières avant d'arracher les premières, ne peut pas toujours être regardé comme une opération blâmable.

On donne les feuilles de *betterave* aux bestiaux avec de la paille ; car comme elles sont très-aqueuses, il pourroit résulter quelques inconvéniens de les leur donner seules. Quoique quelques uns les rebutent d'abord, ils s'y accoutument bientôt et finissent par les aimer avec passion. Si elles ne les engraisent pas comme les racines, elles donnent beaucoup de lait aux femelles, et les entretiennent tous en bon état de santé.

La récolte des *betteraves* doit être faite, autant que possible, par un temps sec. On les laisse se ressuyer pendant quelques jours sur le terrain après qu'on a enlevé leurs feuilles, on les débarrasse de leur surabondance de terre, puis on les transporte à la maison.

Pour que les chevaux et les bêtes à cornes, puissent manger les racines de *betteraves*, il faut qu'elles soient divisées en petits morceaux, après avoir été lavées aussi bien que possible. Les bêtes à laine et les cochons peuvent se passer de cette division, mais il n'est pas moins avantageux de l'employer aussi à leur égard. On a imaginé des couteaux à plusieurs lames qui agissent en forme de leviers, et même des machines plus expéditives pour remplir cet objet avec beaucoup d'économie de main-d'œuvre.

Quelques personnes pensent, avec raison, que les racines de *betteraves* cuites, profitent davantage aux bestiaux ; mais elles ont l'inconvénient d'affaiblir leur estomac et d'augmenter la dépense.

Les racines de *betteraves*, pour la nourriture des bestiaux, se conservent pendant l'hiver, soit dans des bâtimens bien clos, où elles sont couvertes de terre, de sable, ou simplement de menues pailles, soit dans des trous de six pieds de profondeur, creusés en terre sèche, garnis de paille, et recouverts de la terre qu'on en a retirée.

L'objet le plus important, pour lequel on puisse cultiver les *betteraves* en grand, est certainement l'extraction du sucre qu'elles contiennent. Je dois donc entrer dans quelques détails sur les considérations qu'elles présentent relativement à cet objet, renvoyant au mot SUCRE l'exposé des procédés employés pour l'en retirer.

Il a été publié (dans les dix dernières années) un grand nombre d'écrits sur la culture de la *betterave* à sucre, dans chacun desquels il se trouve quelques faits nouveaux, quel-

ques considérations propres à conduire au but, jointes à quelques erreurs de pratique ou à quelques conseils fautifs. La plupart de ces écrits, au premier rang desquels il faut placer le Mémoire de mon collaborateur Chaptal (vol. 53), sont insérés en entier ou par extrait dans les Annales d'Agriculture, qui s'impriment chez M.<sup>me</sup> Huzard, rue de l'Éperon, à Paris; et je renvoie à cette collection ceux qui voudroient de plus grands détails que ceux dans lesquels je suis dans le cas d'entrer ici.

Il étoit naturel de croire que les *betteraves*, donnant d'autant plus de sucre que l'année avoit été plus chaude, il seroit beaucoup plus avantageux de les cultiver, pour l'extraire, dans les parties méridionales de la France, en Italie et en Espagne; mais l'expérience a prouvé qu'il n'en étoit rien. En effet, quoique les *betteraves* cultivées à Montpellier, par exemple, paroissent plus sucrées quand on les mange que celles cultivées à Paris; elles ne fournissent que du mucosucré, ou sucre incristallisable; ou, du moins, le sucre cristallisable ne s'y trouve que pendant peu de jours après leur maturité. La réaction de ces principes sur eux-mêmes s'effectue en elles avec d'autant plus de rapidité qu'elles sont exposées à une plus haute température. Le quarante-cinquième degré paroît être la limite où il faut cesser de les cultiver sous le rapport de la production du sucre.

On a cru également que les variétés de *betteraves* les plus sucrées au goût, comme la *jaune* de Castelnaudary, fourniroient plus de sucre; et les résultats de l'expérience n'ont pas encore été ici d'accord avec la fausse théorie sur laquelle on s'étoit fondé.

Lorsqu'on a commencé à cultiver la *betterave*, on mettoit beaucoup d'importance à la variété, parce que chacun vantoit, comme préférable, celle qui lui avoit donné les produits les plus avantageux. Aujourd'hui qu'il est reconnu que la variété ne se reproduit pas constamment, et que la quantité du sucre dépend principalement du sol, des circonstances atmosphériques et de la culture, on sème indifféremment toutes les variétés; cependant les rouges donnant un sucre plus difficile à blanchir, et les très-grosses, celles qui acquièrent constamment plus de six livres (*la betterave champêtre*), contenant beaucoup plus de principes aqueux, doivent être repoussées autant que possible.

Les *betteraves* sont plus petites et plus chargées de sucre dans les terrains secs et maigres; mais la proportion de ce dernier ne dédommage pas de leur moindre abondance.

Les *betteraves* sont très-garnies de feuilles dans les terrains humides et gras; mais leurs racines y sont souvent d'une

médiocre grosseur , et toujours fort peu chargées de sucre. D'ailleurs, la graine et les jeunes plantes y pourrissent souvent.

C'est donc dans les terres franches , fertiles , meubles et profondes , dans ce qu'on appelle *bonnes terre à blé*, dans les *prairies d'alluvion* défrichées depuis quelques années , qu'il est plus profitable de semer la *betterave* , dont on est dans l'intention de tirer le sucre.

Les *betteraves* qui ont crû dans les terres voisines de la mer, celles qui ont reçu des engrais animaux trop abondans, contiennent des nitrates, des muriates et des sulfates qui en rendent la moscouade presque impossible à purifier. On ne doit donc pas cultiver cette plante dans les terrains salés, ni améliorer tous les autres avec des fumiers , avec des boues de villes , avec des matières animales.

C'est après la culture d'une céréale , et sans nouvel engrais , qu'il convient de cultiver la *betterave*. Cependant on peut , au contraire, semer une céréale sur le terrain qui a fourni une récolte de *betteraves*, lorsqu'on a des motifs particuliers pour le faire. On prépare le terrain par deux ou trois labours profonds, et s'il est nécessaire de lui donner des engrais, ce doit être du fumier peu consommé , des vases de rivière ou d'étang, des terres neuves, etc.

L'expérience prouve qu'un bon terrain peut fournir jusqu'à cinquante milliers de *betteraves* par arpent; mais le produit ordinaire n'est que la moitié de cette quantité.

Avant de semer la *betterave* , il faut émotter et herser , afin de rendre le terrain aussi uni que possible.

J'ai déjà parlé des différentes manières de semer; mais il faut ici ajouter que le semis en rayon se pratique de deux manières : ou par le moyen de femmes qui placent, l'une après l'autre, les graines de *betterave* , de distance en distance, dans les sillons de herse; ou au moyen d'un semoir qui produit le même effet. Celui de M. Hayot, décrit dans le recueil précité , est préférable.

Pour donner plus d'action aux rayons du soleil , et par conséquent pour favoriser la production du sucre , il convient de diriger les rayons du levant et du couchant , et de les espacer au moins de quinze pouces.

C'est dans le courant d'avril que l'on sème les *betteraves* en France ; cependant on peut le faire dès le 20 mars , lorsqu'on veut les repiquer; parce que si le plant gèle peu après être levé , on peut , sans presque aucune dépense , regarnir la planche de graines.

Le semis à la volée consomme plus du double de graines que celui en rayon; mais il est si simple et si économique,



que la plupart des cultivateurs le préfèrent. Comme il ne peut être rigoureusement égal, on est obligé, lorsque le plant a acquis cinq à six feuilles, c'est-à-dire, au moment du premier binage, d'éclaircir les places où il est trop rapproché, et de regarnir celles où il est trop éloigné. Pour faire cette transplantation, il faut choisir un temps pluvieux, afin d'assurer d'autant plus la reprise.

Malgré l'augmentation de la dépense et les inconvéniens de la transplantation totale des *betteraves*, beaucoup de cultivateurs préfèrent ce mode, prétendant que cette méthode augmente les produits en racine et en sucre.

Deux sarclages sont indispensables à la belle croissance de la *betterave*; et si même on n'en conseille pas trois, c'est uniquement par économie.

Lorsque l'année a été favorable à la croissance des *betteraves*, c'est-à-dire, qu'il y a eu une alternative convenable de jours chauds et de jours pluvieux, on arrache les *betteraves* dès les premiers jours d'octobre; mais si le mois de septembre a été froid et pluvieux, il faut attendre quinze jours plus tard, car le sucre se formant par suite des progrès de la végétation, si on les arrache avant, il n'y en a pas, ou peu à espérer; de même si on tarde trop, il n'y en a plus. Ce dernier cas n'arrive pas dans le Nord, parce que les froids commencent au moment même que le sucre est formé; mais il a toujours lieu dans le Midi, et il est la cause, ainsi que je l'ai cité plus haut, qu'on ne peut y établir de fabrique de sucre de *betterave*.

A mesure qu'on arrache les *betteraves*, on en sépare les feuilles par la torsion, soit pour les employer à la nourriture des bestiaux, soit pour servir d'engrais au terrain qui les a fournies.

On laisse les *betteraves* se ressuyer sur le sol pendant quelques jours, puis on les transporte dans des enclos voisins des fabriques, où on les empile pour les conserver pendant l'hiver; la gelée, la chaleur et l'humidité peuvent également leur nuire, il faut les garantir de leurs effets, par des couvertures qu'on puisse ôter facilement; ce sont des feuilles sèches ou de la fougère qui remplissent le mieux les indications, et elles doivent en conséquence être préférées. On ôte ces couvertures dans des jours secs et froids pour les faire sécher, ainsi que les racines entre lesquelles l'air doit pouvoir circuler avec facilité.

C'est dans ces tas qu'on prend chaque jour les racines sur lesquelles on veut opérer, ainsi que je le dirai au mot SUCRE.

Les porte-graines des *betteraves* à sucre se plantent et se

conduisent comme ceux de la *betterave* cultivée dans les jardins.

(B.)

**BETTHYLE**, *Betthylus*, Lat. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-tarières, famille des pupivores, tribu des oxyures, et qui a pour caractères : tarière très-pointue, en forme d'aiguillon rétractile ; premier segment du corselet grand, presque en carré long ; antennes filiformes, brisées, de treize articles dans les deux sexes, dont le second et le troisième presque de la même longueur ; mandibules bidentées à la pointe.

Les *betthyles*, que M. Jurine nomme *omales*, ressemblent à de petites tiphies ; mais il est aisé de les en distinguer par l'inspection de leurs ailes inférieures qui n'ont point de nervures ; caractère propre aux *chalcis*, aux *cinips* et à d'autres genres analogues de la même famille. Suivant ce naturaliste, les antennes des femelles n'ont que douze articles ; mais j'en ai compté treize, ainsi qu'à celles des mâles ; et dans la figure qu'il donne de l'omale *fuscicorne*, femelle, ce même nombre y est très-bien exprimé. La tête des *betthyles* est ovale et aplatie, avec les yeux entiers ; leurs palpes sont filiformes ; les maxillaires ont six articles, dont les deux premiers courts, et ceux du milieu presque en cône renversé ; la languette est entière ; le corselet est allongé et tronqué postérieurement ; l'abdomen est ovoïdo-conique et pointu au bout ; les pieds sont courts, épais et semblables entre eux ; les ailes supérieures ont des cellules radicales et une cellule radiale assez grande, ovale et ouverte à son extrémité ; les autres manquent.

Les *betthyles* sont des hyménoptères fort petits, très-agiles et presque tous de couleur noire. On les trouve à terre, sur le sable, ou sur les écorces des arbres, dans les fissures desquelles ils aiment à se cacher. Quelques espèces ont les ailes très-courtes ; d'autres en sont privées.

**BETTHYLE HÉMIPTÈRE**, *Betthylus hemipterus*, Fab. ; Panz., *Faun. insect. Germ. fasc.*, 77, tab. 14 ; noir, glabre ; ailes très-courtes. Environs de Paris.

**BETTHYLE CÉNOPTÈRE**, *Betthylus cenopterus*, Panz. *ibid.*, fasc. 81, tab. 14 ; noir ; antennes, jambes et tarse d'un brun clair. Avec le précédent.

Le *Betthylus Latreillii*, de Fab., appartient au genre MÉRIE. V. ce mot. (L.)

**BETYS**. Arbrisseau du Brésil mentionné par Pison, comme employé en médecine. On ignore le genre auquel il appartient, quoiqu'il y ait quelques motifs de croire que c'est un POIVRE. (E.)

**BEURRE**. V. les articles BŒUF et LAIT.

**BEURRE DE BAMBOUC.** C'est une huile concrète que les Nègres et les Maures à l'est du Sénégal tirent des fruits d'un arbre qui croît dans leur pays. Cet arbre est encore imparfaitement connu des botanistes, quoique Mungo-Park en ait donné la figure dans la relation de son voyage dans l'intérieur de l'Afrique. Il est d'une grosseur médiocre; ses feuilles sont ovales, alternes; ses fruits sont ronds, de la grosseur d'une noix, huileux, d'une odeur aromatique, et contiennent un noyau dans lequel est une amande de la grosseur d'un gland. *V. ILLIPÉ.*

Les Nègres mangent ces fruits, et en tirent, en les faisant bouillir dans l'eau, après les avoir pilés, une graisse d'un blanc sale, qui tient lieu de beurre. Les Européens qui font usage de cette substance, ne la distinguent du lard que par une petite âcreté qui n'est pas désagréable. On en fait aussi un grand usage en liniment pour guérir la sciatique, et, à plus forte raison, les rhumatismes. J'en ai vu des effets presque incroyables; mais tous les huileux, dans les pays chauds, en produisent de semblables. (B.)

**BEURRE DE GALAM.** Synonyme de **BEURRE DE BAMBOUC.** C'est mal à propos qu'Aublet a dit qu'il provenoit du fruit de l'AVOIRA. (B.)

**BEURRE DE MONTAGNE** ou **DE PIERRE**, *Bergbutter* des Allemands. Matière onctueuse de couleur jaunâtre, qui forme de petits amas et quelquefois des espèces de stalactites dans les cavités des montagnes schisteuses de Sibérie. Cette matière, que les Russes appellent *kamennoié maslo* (*beurre de roche*), est un mélange d'argile, d'alun, de couperose ou sulfate de fer, et de pétrole, qu'il est aisé de reconnoître à son odeur pénétrante; quelquefois cette matière est d'une couleur blanchâtre, et le bitume y est plus subtil et presque à l'état de naphte.

Les élans et les chevreuils sont singulièrement friands de cette substance, et les chasseurs sont assurés d'en trouver un grand nombre dans le voisinage des montagnes qui la produisent. On la transporte dans les contrées qui en sont dépourvues, pour servir d'appât aux pièges qu'on tend à ces animaux; ce sont ordinairement des fosses profondes, couvertes d'une espèce de bascule qui les fait trébucher dans le trou, dont le fond est hérissé de pieux pointus; et il arrive quelquefois que d'autres chasseurs y tombent eux-mêmes.

Le *kamennoié maslo* est surtout abondant aux environs de *Krasnoïarsk*, sur le fleuve Yenisseï. J'en ai trouvé aussi dans quelques montagnes voisines du fleuve Amour. (PAT.)

**BEURRERIE**, *Beurreria*. Arbre de la Jamaïque, servant

de type à un genre de **Brown**, qui a été ensuite réuni au **CABRILLET**. (B.)

**BEVARO**. En espagnol, c'est le **CASTOR**. (DESM.)

**BEXUGO**. Racine employée au Pérou pour purger. On ignore de quel arbre elle provient. (B.)

**BEZAANTJE-KLIPVISCH**. Nom indien des **CHÉTONS CORNU** ET À GRANDES ÉCAILLES. (B.)

**BEZERCHETAN**. Le **LIN** s'appelle ainsi en Arabie. (B.)

**BEZERCOTHUME**. La **PULICAIRE** porte ce nom dans l'Orient. (B.)

**BEZETTA**. C'est, dans le commerce du Levant, du crépon fin, teint avec la **COCHENILLE**, et que l'on tire de Constantinople. (S.)

**BEZETTA**. Nom de pays du **TOURNESOL**, *croton tinctorium*, Linn. (B.)

**BÉZOARD**. Ce nom arabe a été donné à certaines concrétions calculeuses qui se forment dans le corps des animaux, la plupart herbivores, et principalement dans leurs intestins; il est même rare de trouver quelque quadrupède sans *bézoard* ou *calcul*. On en trouve souvent chez les chevaux, qui en ont ordinairement de très-gros. Les *bézoards* peuvent se former dans toutes les parties du corps, mais surtout dans les intestins, la vésicule du fiel, le conduit salivaire, l'estomac, la glande pinéale, etc. On donne plus particulièrement le nom de *calcul* à la pierre de la vessie, au gravier des reins, aux concrétions pulmonaires, etc. (V. le mot **CALCUL**.) Certaines pelotes de poils entrelacés se forment aussi dans l'estomac de plusieurs quadrupèdes ruminans; on les appelle des **ÉGAGROPILES**. Consultez cet article.

Les *bézoards* des intestins du cheval deviennent très-volumineux, et pèsent quelquefois même plusieurs livres. Ceux d'éléphant, d'hippopotame et de rhinocéros, sont d'une taille énorme, et on en conserve dans les *Muséum* d'histoire naturelle.

À l'époque du moyen âge, la médecine arabe importa dans l'Europe les médicamens, avec les idées superstitieuses et exagérées de l'Orient. Elle attribua des propriétés merveilleuses aux *bézoards*, comme celles de chasser les venins, de combattre les poisons, de ranimer la vie, etc. Ces prestiges de la médecine sont évanouis depuis long-temps, et le *bézoard* n'est plus que *magni nominis umbru*, une concrétion, une maladie particulière, qui n'a pas la vertu de guérir celui qui l'a, d'autres maladies.

On a distingué les *bézoards* en *orientaux* et en *occidentaux*. Les premiers, prônés par les Arabes comme des médicamens merveilleux, ont été jadis d'un très-grand prix, tandis

que les *bézoards occidentaux* ont été discrédités. Le *bézoard oriental* le plus ordinaire se trouve dans l'*al gazel* de Buffon (*antilope gazella*, Linn.); surtout chez les mâles adultes. Il est formé dans la dernière poche de l'estomac quadruple de ce ruminant. On en rencontre aussi dans l'*antilope cervicapra* de Linn., ou l'*antilope des Indes*, et dans la *chèvre sauvage* (*capra ægagrus*, Linn.); enfin dans tous les ruminans à cornes creuses, qui vivent du feuillage et des boutons des arbrisseaux, qui se plaisent sur les montagnes et fréquentent les roches solitaires. La chair de ces animaux a souvent une odeur musquée qui se communique à ces concrétions pierreuses de l'estomac, et qui dépend probablement de leur bile. Celle-ci devient musquée en passant à un certain état de décomposition, comme on l'observe dans le fiel de bœuf dont on dégraisse les vêtemens.

Le *bézoard* du porc-épic, appelé par les Portugais *pedra del porco*, est l'un des plus recherchés. Il paroît savonneux, et gras au toucher et à la vue; sa couleur est d'un vert noirâtre ou olivâtre jaune. Je pense qu'il se forme dans la vésicule du fiel du porc-épic; car il porte tous les caractères d'une concrétion biliaire et savonneuse. On porte ce *bézoard* en amulette, pour se préserver de la contagion, quand on ajoute foi à la vertu de ce remède. En Portugal, on les loue jusqu'à 10 à 12 francs par jour; en Hollande, on les a en grande estime aussi, et on les porte sur soi dans quelque boîte d'or ou d'argent, ou bien on les entoure dans des sphères de filigrane d'argent, comme on en voit dans les cabinets des curieux et des naturalistes. Aujourd'hui encore, beaucoup d'hommes croient à la vertu de ces pierres, soit en prenant intérieurement quelque parcelle de ce remède, soit en le portant en amulette, comme en Espagne on porte une pierre de jade contre la gravelle, en France un aimant contre la fièvre; en Allemagne, une pierre d'aigle (morceau de mine de fer limoneuse) pour faciliter l'accouchement. Voilà l'homme!

Les *bézoards occidentaux* viennent du chamois ou ysard des Alpes (*antilope rupicapra*, Linn.), du bouquetin (*capra ibex*, Linn.), de la chèvre d'Amérique, qui est une espèce de chèvre ordinaire. Mais ces *bézoards* sont peu estimés, parce qu'ils n'ont pas été aussi vantés, n'ont été connus que dans des temps moins crédules, et parce qu'on a pu s'en procurer à peu de frais.

On retire aussi des *bézoards* du caïman ou crocodile d'Amérique, du sanglier, du mulet, de la vigogne (*camelus vicugna*, Linn.), du chien, de la guenon-douc (*simia nemæus*, Linn.), du castor, du bœuf, de tous les antilopes ou gazelles, des chèvres et même de l'homme. Les faux *bézoards* se

préparent avec des coquilles d'huîtres ou des yeux d'écrevisses pulvérisés et mis en pâte avec de l'eau gommée et un peu de musc ou d'ambre gris ; ensuite on les forme en boule et on les fait sécher ; mais on les distingue des vrais bézoards , en ce qu'ils n'ont pas de couches concentriques et feuilletées , ni des stries cristallines dans leur fracture ; et ils ne donnent pas de trace olivâtre en les frottant sur du papier enduit de chaux ou de craie.

Suivant une analyse de bézoards faite par Fourcroy et Vauquelin (*Annales du Muséum*, tom. IV, 334), les bézoards d'un vert pâle , se volatilisant au feu , se dissolvant dans l'alcool bouillant , duquel se précipitent de petits cristaux , par le refroidissement , sont formés de bile et de la résine qu'elle contient. Une autre sorte de bezoard , brun ou violet , insoluble à l'alcool , se dissout dans les alcalis , et donne , à l'air libre , une liqueur rouge pourpre. Cette matière fournit à la distillation un sublimé jaune d'odeur empyreumatique. M. Berthollet (*Mém. soc. d'Arcueil*, tom. 2 , p. 448) a trouvé aussi une matière ligueuse en quelques bézoards.

Lorsqu'on chauffe , qu'on pulvérise ou qu'on frotte les bézoards , ils exhalent une odeur de parfum. En les sciant par le milieu , on trouve dans leur centre quelque matière végétale qui sert de noyau ou de base , et qui a été successivement recouverte par du phosphate ammoniac-magnésien , mélangé d'une matière extractive végétale colorante et d'humeurs animales , de la nature de la bile. Celle-ci communique aux bézoards cette couleur olivâtre ou verte , et cette odeur de musc qui les font reconnoître. Il y a sur les molaires des ruminans , un enduit d'une couleur brune dorée qui se remarque aussi sur les bézoards de ces animaux. Les bézoards formés de phosphate de chaux , sont des calculs urinaires ; souvent ils sont usés et ont des formes triangulaires.

Les yeux d'écrevisses sont des espèces de bézoards ou calculs. Les faux bézoards s'appellent *pierres de Goa* ou de *Malaca* ; ils font effervescence avec les acides. La saveur des vrais bézoards est urineuse et glutineuse , et ils colorent la saline. *V.* les articles CALCUL et ÉGAGROPILE.

Le *bézoard minéral* des anciens chimistes n'est autre chose que l'oxyde blanc d'antimoine , précipité de sa dissolution dans l'acide nitrique , par un alcali. Il est analogue à l'antimoine diaphorétique (deutoxyde d'antimoine) préparé par sa déflagration avec le nitre (*V.* notre *Traité de pharmacie*, tom. 2 , p. 379.)

Enfin quelques pharmacologistes ont aussi nommé *bézoard de vipère* , le foie desséché et pulvérisé de ce serpent. On le

donnoit comme diaphorétique et alexitère, vertus attribuées à tous les bézoards de chasser les venins par la sueur. (VIREY.)

**BÉZOARD.** Coquille du genre des CASQUES, *Buccinum glaucum* de Linnæus. (B.)

**BÉZOARD FOSSILE.** On a quelquefois donné ce nom à des masses globuleuses de chaux carbonatée, composées de couches concentriques, comme les calculs qui se forment dans le corps de l'homme et des animaux, avec lesquels elles n'ont que cette seule analogie. V. CHAUX CARBONATÉE CONCRETIONNÉE. (LUC.)

**BÉZOARD (chèvre du).** On a regardé long-temps l'ANTILOPE ORYX, comme étant l'animal dont les intestins renferment les *bézoards*. Il paroît que c'est plutôt le PASENG ou CHEVRE SAUVAGE. V. ce dernier article. (DESM.)

**BEZOGO.** Nom que les Basques donnent à un poisson de leurs côtes, dont la pêche leur est très-avantageuse. On le mange frais et confit. C'est le SPARE PAGRE. (B.)

**BEZOLE.** Nom d'un poisson de Rondelet; on croit que c'est le SALMON LAVARET, ou le CORÉGONE WARTMANN. (B.)

**BHAIRA.** Les Indous donnent ce nom au BELIER. (DESM.)

**BIA.** Les Siamois nomment *bisa* le petit coquillage qui sert de monnaie aux Indes, et que l'on y appelle CORIS ou CAURIS. (S.)

**BIAL.** En hongrois, c'est le BUFFLE. (DESM.)

**BIANCHET.** Nom de la FAUVETTE GRISE en Piémont. (V.)

**BIARATACA** ou **MARITACACA.** Pison désigne sous ces noms, une espèce de SARIGUE, qui est probablement le CRABIER. (DESM.)

**BIASLIE,** *Biaslia.* Genre de plantes établi par Vandel, mais qui rentre dans celui appelé MAYAQUE par Aublet. (B.)

**BIATORE,** *Biatora.* Nouveau genre de plantes de la famille des LICHENS, proposé par Acharius dans sa *Lichénographie universelle*. Il ne contient qu'une seule espèce, découverte par Schleicher dans les montagnes de la Suisse. Sa base (*Thallus*) est une membrane crustacée, uniforme, portant des écussons orbiculaires, enfoncés, nus et concaves au centre, entourés et ceints par un petit bourrelet marginal. Le caractère différentiel est entièrement microscopique, et consiste dans l'organisation intérieure où l'on voit des lignes de petits grains disposés en stries presque semblables. À juger de ce genre par la forme visible des écussons, on le placeroit avec les URCEOLAIRES.

La seule espèce connue de ce genre est la *biatora tur-gida*. (P.-B.)

**BIATU.** Nom vulgaire de l'ORTOLAN aux environs de Niort. (V.)

**BIAU.** C'est le BŒUF dans plusieurs départemens de la France méridionale, et notamment dans celui de LAUDE.

(DESM.)

**BIBARO, BIVARO.** En espagnol, c'est le CASTOR.

(DESM.)

**BIBASSIER.** On donne ce nom, à l'Isle-de-France, au NÉFLIER DU JAPON. (B.)

**BIBBY.** Sorte de *palmier* qui paroît être du genre AVOIRA et qui fournit, par incision, une liqueur de même nom, qu'on laisse aigrir, et qu'on boit ensuite. Les fruits donnent une huile très-claire. (B.)

**BIBE.** Poisson du genre GADE, *Gadus luscus*, Linn. (B.)

**BIBER.** Nom allemand du CASTOR. (DESM.)

**BIBERRATZE** ou RAT CASTOR. Quelques auteurs ont donné ce nom au DESMAN. (DESM.)

**BIBION** (*Ornithol.*). Nom que l'on donne à la *Demoiselle de Numidie*. (V.)

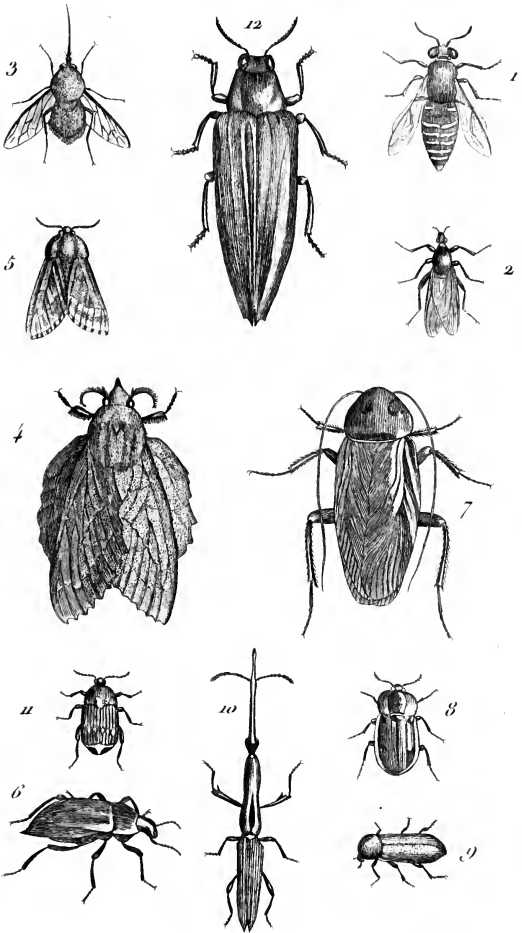
**BIBION**, *Bibio*, Geoff. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des némocères, et distingué par les caractères suivans : antennes courtes, épaisses, cylindriques, perfoliées, de neuf articles insérés devant les yeux ; palpes filiformes, courbés, de quatre à cinq articles distincts ; trois petits yeux lisses ; segment antérieur du corselet sans épines ; jambes antérieures prolongées, à leur extrémité, en une pointe forte, en forme d'épine.

Linnaeus, Degeer et d'autres auteurs placent ces diptères avec les tipules, qu'ils avoisinent en effet sous plusieurs rapports naturels. Geoffroy les en a, le premier, séparés sous le nom générique de *bibion*. Fabricius, n'ayant point d'abord admis ce genre, crut devoir, néanmoins, faire usage de la même dénomination pour distinguer un autre genre de diptères (*V. THÉRÈVE*). Un nouvel examen l'ayant engagé à se rapprocher de l'opinion du naturaliste français, il appela ses *bibions hirtea*, dénomination encore vicieuse, puisque Scopoli l'a consacrée à un autre genre de diptères, les stratiomes. (*S. strigata*.)

Le genre *bibion* de Geoffroy, depuis que M. Meigen en a détaché celui des *dilophes*, a un peu moins d'étendue. Ces insectes ont de la ressemblance avec les tipules ; mais ils en diffèrent en plusieurs points.

Ils ont les antennes de neuf articles, aplatis par les deux bouts, et comme enfilés les uns dans les autres, insérés à la





Deceve del.

F. Tardieu Sculp.

- 1. *Bombex à bec*
- 2. *Bibion noir*.
- 3. *Bombille ponctuée*
- 4. *Bombix feuille morte*.
- 5. *Bombix processionnaire*
- 6. *Blaps mortiscaque*.

- 7. *Blatte américaine*.
- 8. *Bouclier à quatre points*
- 9. *Bostriche capucine*.
- 10. *Bruche anchorage*.
- 11. *Bruche des pois*.
- 12. *Empreste vittate*.



partie antérieure de la tête, assez près de la trompe; la tête grosse et arrondie dans les mâles, plus petite et aplatie dans les femelles, différence qui paroît due à la conformation des yeux, qui, dans les mâles, sont très-grands, arrondis et réunis, et qui sont beaucoup plus petits, ovales et saillans dans les femelles; trois petits yeux lisses à la partie postérieure de la tête, sur une éminence, entre les yeux à réseau; le corselet très-convexe, surtout dans les femelles; l'abdomen allongé, presque cylindrique dans les mâles, un peu renflé dans les femelles; les pattes de moyenne longueur; les antérieures à cuisses renflées, et à jambes terminées par une forte pointe; les postérieures plus longues; les tarses de cinq articles, avec deux crochets, et trois petites pelotes spongieuses au bout; les ailes nues, membraneuses, de la longueur de l'abdomen, horizontales.

Ces insectes sont connus sous des noms qui indiquent les époques où ils paroissent. On en voit au printemps, qu'on appelle *mouches de Saint-Marc*; on nomme ceux qui paroissent plus tard, *mouches de Saint-Jean*. Ils se posent ordinairement sur les arbres fruitiers, ce qui a fait croire à quelques paysans qu'ils faisoient du tort à ces arbres, en rongant l'extrémité des boutons, et en faisant périr les fleurs; mais ils sont incapables de nuire: la conformation de leur trompe les empêche de faire le moindre mal.

Leur accouplement n'offre rien de bien remarquable: placés sur la même ligne, ayant les têtes opposées, ils demeurent unis des heures entières dans cette position; le mâle retient sa femelle avec deux crochets, qu'il a à l'extrémité de l'abdomen; quelquefois celle-ci l'emporte en l'air, lorsqu'il ne veut pas la quitter, et on les prend souvent accouplés, sans qu'ils fassent aucun effort pour se séparer. Après l'accouplement, la femelle fait sa ponte.

Il paroît que les femelles déposent leurs œufs dans la terre, et que, quand les petites larves en sortent, elles cherchent les bouses de vache pour s'en nourrir. Les larves sont sans pattes, et ont le corps hérissé de poils, dirigés en arrière et plus gros que ceux des chenilles velues; leur tête est écailleuse, dure, et la bouche a deux petites mâchoires. Elles diffèrent des larves de plusieurs autres *diptères*, en ce qu'elles changent de peau, et la quittent entièrement pour se métamorphoser en nymphes: le plus grand nombre de celles des *diptères* sont renfermées, dans cet état, sous la peau, qui s'est durcie, et leur sert de coque. Les larves des *bibions* se convertissent en nymphes vers la fin de l'hiver, restent environ quarante jours sous cette forme avant de devenir insectes parfaits; comme beaucoup d'autres, ces insectes périssent

peu de temps après s'être accouplés : leur démarche est lourde.

Ce genre ne contient que douze à quinze espèces, dont la plus grande partie se trouve en Europe.

**BIBION PRINTANIER**, *Bibio brevicornis*; *hirtea brevicornis*, Fab. Le mâle a environ trois lignes de longueur; le corps noir, point luisant, peu velu; les antennes noires, plus courtes que les antennules; la tête grosse, arrondie; l'abdomen presque cylindrique; les ailes transparentes, d'un brun obscur le long du bord extérieur, avec un point noirâtre vers le milieu; les jambes brunes et les cuisses ferrugineuses.

La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a la tête petite, aplatie; l'abdomen renflé, d'une couleur ferrugineuse, avec une ligne longitudinale, noirâtre sur le milieu; les pattes moins brunes que celles du mâle: dans les deux sexes, les cuisses sont un peu renflées, et les jambes antérieures sont terminées par un ongle assez fort.

On le trouve en Europe, sur les fleurs et sur les arbres fruitiers, vers le milieu du printemps.

**BIBION PRECOCE**, *Bibio hortulanus*; *hirtea hortulana*, Fab.; le *bibion de Saint-Marc*, rouge, Geoff., *insect.*, t. 2, pl. 19, fig. 3: très-commun au printemps, et remarquable par la différence des couleurs des deux sexes. Le mâle est tout noir; avec les ailes blanches et bordées extérieurement de noirâtre; la femelle (*tipula hortulana*, Linn.) a la tête noire, le corselet d'un rouge cerise; l'abdomen d'un rouge plus pâle, un peu jaunâtre; la poitrine et les pattes noires; les ailes ont aussi plus de noir.

**BIBION DE SAINT-MARC**, *Bibio Marci*; *hirtea Marci*, Fabricius; *bibion noir*, t. 3, pl. A. 24, fig. 2, de ce Dictionnaire, un peu plus grand que le précédent; très-noir, velu; ailes bordées extérieurement de noir; blanches dans le mâle, noirâtres dans la femelle.

**BIBION CANICULAIRE**, *Bibio Johannis*, *Tipula Johannis*, Linn.; est noir, glabre, avec les pattes rousses, les ailes blanches et marquées d'un point noir. Sa larve vit dans le fumier; les anneaux de son corps sont garnis de quelques filets courts, membraneux et coniques, dirigés vers le derrière; ceux du dernier anneau sont plus longs et plus nombreux. On distingue à cette partie deux stigmates; le premier anneau en a deux autres.

Cette larve semble s'aider dans sa marche de deux sortes de mamelons coniques et membraneux, qu'elle pousse hors du derrière.

Sa nymphe est d'un blanc sale; son corps est allongé,

presque cylindrique, courbé en dessous, avec la tête ronde, et le corselet gros et bossu.

Olivier réunit, avec les *bibions*, les *scatopses* de Geoffroy, la *tipule phalénoïde* de Linnæus ; voyez les genres SCATOPSE, PSYCHODE. (L.)

**BIBLIOLITE**, *Phytobiblia*, *Lythobiblia*, c'est-à-dire, *li-ore pétrifié*. Quelques naturalistes ont donné ce nom à des pierres schisteuses, ordinairement calcaires, et qui présentent entre leurs feuillettes des empreintes de feuilles ou quelquefois même de simples dendrites, analogues à celles des environs de Pappenheim en Bavière, d'Oeningen et de Monte-Bolca. On l'a également donné à des incrustations de chaux carbonatée qui s'étoient formées sur des feuilles. V. CHAUX CARBONATÉE CONGRÉTIONNÉE. (LUC.)

**BIBREUIL**. La BERCE BRANC-URSINE porte ce nom dans le Boulonais. (B.)

**BICARENÉ**. Nom spécifique d'un TUPINAMBIS. (B.)

**BICHE**. C'est la femelle du CERF D'EUROPE. A Cayenne, on appelle indifféremment *biche* le mâle et la femelle de quelques espèces du même genre, voisines du *chevreuil*. (s.)

**BICHE DES BARALOUS**. V. BICHE DES PALÉTUVIERS. (DESM.)

**BICHE DES BOIS**. V. BICHE DES GRANDS BOIS. (DESM.)

**BICHE DES GRANDS BOIS**. Espèce de CERF qui vit dans les forêts de la Guyane et ne fréquente que les terrains secs et élevés. Sa taille est à peu près la même que celle de notre biche. Son pelage est roux, son bois très-court et sa chair peu savoureuse. On donne aussi à cette espèce le nom de *grande biche*. D'Azara lui rapporte son *gouazou-pita*, et Buffon la confond, ainsi que la *biche des palétuvers*, avec l'espèce du *chevreuil*. V. CERF. (DESM.)

**BICHE (GRANDE)**. V. BICHE DES GRANDS BOIS. (DESM.)

**BICHE DE LA GUYANE** ou *Chevrotain de Surinam*, de Séba. Ce n'est point un véritable chevrotain, mais, selon M. Cuvier, un jeune individu, ou une femelle d'une des espèces de CERFS de la Guyane. (DESM.)

**BICHE DES PALETUVIERS** ou **DES BARALOUS**. Petit cerf de la Guyane, dont les bois sont très-courts, mais dont l'axe osseux qui les supporte est au contraire très-allongé. Sa demeure ordinaire est dans les endroits couverts de palétuvers, et baignés par le flux de la mer. On le voit souvent en troupes. Quand la mer monte, ces animaux se tiennent immobiles sur les racines très-élevées des palétuvers, jusqu'à ce que la mer, en se retirant, laisse les terres à découvert ; ils nagent et plongent très-bien.

D'Azara reconnoît le quadrupède nommé au Paraguay

*gouazou bira*, dans la *biche des palétuviers*, que Buffon ne croyoit pas différer du *chevreuil d'Europe*. V. CERF. (DESM.)

**BICHE (PETITE)**. V. BICHE DES PALÉTUVIERS, et l'article CERF. (DESM.)

**BICHE ROUSSE**. V. à l'article CERF l'histoire du CARIACOU. (DESM.)

**BICHE DE SARDAIGNE**. C'est ainsi que le CERF AXIS a été désigné par les anatomistes de l'académie des sciences.

(S.)

**BICHE DES SAVANES**. V. CERF MAZAME. (DESM.)

**BICHE**. Poisson du genre SCOMBRE de Linnæus, (*Scomber glaucus*), que Lacépède a placé parmi ses CARANX. C'est aussi le SQUALE GLAUQUE, dont on emploie la peau pour polir les ouvrages en bois. (B.)

**BICHE (LA GRANDE)**. Geoffroy appelle ainsi la femelle du *cerf-volant*. Cet auteur ayant cru voir plusieurs fois des *biches* accouplées ensemble, a fait une espèce particulière de cet insecte; mais des observations récentes ont prouvé que la *biche* n'est autre chose que la femelle du *cerf-volant*. V. LUCANE. (O.)

**BICHE (PETITE)**. Nom donné par Geoffroy au *Lucane parallépipède*. (O.)

**BICHIR**. Nom de pays d'un poisson du Nil, observé, décrit et dessiné par Geoffroy de Saint-Hilaire, sous celui de POLYPTÈRE. (B.)

**BICHON**. Petite et jolie race de *chiens*, à nez court et à poil long, blanc et très-fin. Elle a toujours été rare; mais depuis quelque temps on ne la voit presque plus, du moins en France. La femelle s'appelle *bichone*. Les livres d'Histoire naturelle ne distinguent pas le *bichon* du *chien de Malte*, quoique celui-ci soit un petit *épagneul*, au lieu que le *bichon* provient du *petit épagneul* et du *petit barbet*. V. CHIEN. (S.)

**BICHON DE MER**. Synonyme de BALATÉ. (B.)

**BICLE**. V. BIGLE. (DESM.)

**BICORNÉ**, *Ditrachyceros*. Genre de vers intestins établi par Sulzer. Ses caractères sont : vésicule ovale, comprimée, ayant en avant une corne dure, profondément bifurquée, couverte d'aspérités filamenteuses.

Ce genre ne contient qu'une espèce qui a un peu plus de deux lignes de long : elle a été rendue par l'anus, en immense quantité, à la suite d'une purgation, par une jeune fille de Strasbourg.

Aucun rapport n'existe entre ce ver intestin et ceux connus. Un fluide très-limpide remplit son corps. On ne peut qu'établir des conjectures sur sa manière d'être, quoique son organisation ait été fort bien observée par Sulzer, qui a publié,

sur ce qui le concerne, une très-intéressante dissertation à la suite de laquelle il l'a fait figurer. (B.)

**BICORNES**, *Ericæ*, Jussieu. Famille de plantes dont la fructification est composée d'un calice monophylle, persistant, ordinairement libre, et profondément divisé; d'une corolle monopétale, quelquefois aussi très-divisée, rarement insérée au sommet du calice, plus souvent attachée à sa base, ou portée sur une glande calicinale, communément marcescente et persistante; d'étamines en nombre déterminé, distinctes, ayant la même insertion que la corolle, quelquefois, mais très-rarement, attachées à sa partie inférieure, à anthères souvent échancrées ou bifides à leur base, comme fourchues ou à deux cornes; d'un ovaire simple, libre, ou rarement inférieur, à style conique, à stigmatte ordinairement simple; d'un fruit supérieur ou inférieur, multiloculaire, polysperme, presque toujours capsulaire et multivalve; à valves septifères sur leur milieu, et attachées par leur base à l'axe ou placenta central; semences, en général très-petites, à périsperme charnu, à embryon droit, à cotylédons semi-cylindriques, quelquefois presque foliacés; radicule souvent inférieure.

Les plantes de cette famille ont été appelées *bicornes*, à cause de leurs anthères, ordinairement surmontées de deux pointes. Leur tige, rarement herbacée, plus souvent ligneuse, forme, dans la plupart, des touffes basses, ou des arbrisseaux très-rameux; leurs feuilles, toujours simples, sont ou alternes, ou opposées, ou rassemblées trois à quatre à chaque nœud, en manière de verticilles; les fleurs, quelquefois munies de bractées, et souvent de couleur de chair, ou blanchâtres, avec une teinte de rouge plus ou moins vif, affectent différentes dispositions.

Dans cette famille, qui est la troisième de la neuvième classe du *Tableau du règne végétal*, par Ventenat, et dont les caractères se voient figurés pl. 12, n.º 1 du même ouvrage, d'où on a tiré les développemens ci-dessus, on trouve neuf genres, savoir: ceux qui ont l'ovaire supérieur, **BLAÉRIE**, **BRUYÈRE**, **ANDROMÈDE**, **ARBOUSIER**, **CLETHRA**, **PYROLE** et **PALOMMIER**; ceux qui ont l'ovaire inférieur, ou presque inférieur, **l'AIRELLE**. Jussieu y a ajouté, depuis, les genres **EPACRIS**, **POIRETIE** et **STYPHELIE**, et avec doute, **PYXIDANTHÈRE**, **ESCALLONE**, et **CAMARINE**; et d'autres, les genres **CALLUNÉ**, **SALAXIS**, **LOISELEURIE**, **DENDRION**, **MAIRANIE**.

La famille des **VACCINIÉES** a été proposée pour séparer quelques genres de celle-ci, que plusieurs botanistes pensent n'être pas suffisamment distincte de celle des **RHODORACÉES**.

**BICQUEBO.** V. **BECQUABO.** (DESM.)

**BIDACTYLE.** Oiseau qui n'a que deux doigts. Jusqu'à présent on ne connoît que l'**AUTRUCHE** à qui on puisse appliquer ce nom. (v.)

**BIDENT**, *Bidens*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des **CORYMBIFÈRES**, dont les caractères sont: un calice commun, presque simple, composé d'un à deux rangs de folioles droites, et jamais véritablement imbriquées; quantité de fleurons tous hermaphrodites, tubulés, quadrifides ou quinquéfides, tous posés sur un réceptacle chargé de paillettes.

Le fruit consiste en plusieurs semences oblongues, terminées chacune par deux dents (quelquefois quatre), ou deux pointes roides et droites, qui ont souvent de petites aspérités tournées en bas.

Ce genre, aux dépens duquel Decandolle a établi celui des **SALMÈES**, comprend une trentaine d'espèces, la plupart propres à l'Europe et à l'Amérique. Ce sont, en général, des herbes annuelles, dont les feuilles sont presque toujours opposées, et tantôt simples, tantôt ailées, et dont les fleurs sont axillaires ou terminales.

Les espèces d'Europe sont :

Le **BIDENT À CALICE FEUILLÉ**, *Bidens tripartita*, Linn., qui a les feuilles trifides et pinnées, et le calice feuillé. Cette plante, commune le long des fossés, et dans les lieux aquatiques, est mondificative, résolutive, sternutatoire, et donne une teinture jaune. Ses semences s'attachent souvent, pendant l'hiver, aux habillemens des passans, par le moyen de leurs dents, qui se recourbent à leur pointe.

**BIDENT PENCHÉ**, *Bidens cernua*, Linn. Cette plante croît dans l'eau, dans les marais et les fontaines boneuses. Elle a une saveur âcre, et donne une teinture jaune. Ses caractères sont d'avoir les feuilles lancéolées, amplexicaules, les fleurs penchées, et les calices feuillés: elle s'élève beaucoup moins que la précédente.

Les espèces étrangères ne présentent rien qui soit dans le cas d'une mention particulière.

Lamarck avoit réuni les **SPILANTES** aux **BIDENTS**; mais il est revenu, dans ses *Illustrations*, à l'opinion de Linnæus. Voyez pl. 668 de cet ouvrage, où les caractères de ces deux genres sont figurés. Il a aussi rapporté quelques espèces de **COTULES** de Linnæus à ces genres réunis. (B.)

**BIDET**, cheval de la plus petite taille, et qui ne passe guère trois pieds et demi de haut. Un *double bidet* est un cheval entre le *bidet* et la taille ordinaire. Les meilleurs *bidets* se trouvent en France, et particulièrement en Bretagne. Le



*bidet de poste* ne s'attèle point, et sert à courir à franc étrier. (s.)

**BIDI-BIDI.** *V.* l'article **PORZANE.** (v.)

**BIDZJAM.** C'est le **SÉSAME D'ORIENT**, à Malaca. (b.)

**BIEBER** ou **BIBER.** *V.* **CASTOR.** (DESM.)

**BIEFFE.** On donne ce nom dans quelques lieux à une terre noirâtre, tirant sur le jaune, peu propre à la culture. (b.)

**BIEGGUSB.** Nom lapon d'un **PHALAROPE.** (v.)

**BIELLOUGE.** *V.* **DELPHINAPTÈRE BÉLUGA.** (DESM.)

**BIELOKVOST.** Nom que le **PYGARGUE** porte sur la rive droite du Volga. (v.)

**BIENCHEVILLÉ.** Les anciens veneurs se servoient de cette expression pour désigner un *cerf*, un *daim* ou un *chevreuil*, dont la tête est chargée d'un grand nombre d'*andouillers.* (s.)

**BIENJOINT.** Nom d'un arbre des îles de France et de Bourbon, dont le bois est très-tenace. C'est un **BADAMIER**, selon Lamarck. Il forme le genre **RÉSINAIRE**, selon Com-merson. *V.* **BENJOIN.** (b.)

**BIERKNE** ou **BIERNE.** Nom spécifique d'un **CY-PRIN.** (b.)

**BIEUSSON.** **POIRE** sauvage devenue blette. (b.)

**BIÈVRE.** Nos ancêtres appeloient ainsi, et quelquefois *Bifre*, le **CASTOR DE FRANCE.** (s.)

**BIÈVRE**, **BIÈVRE-OISEAU.** C'est la femelle du Harle proprement dit. (v.)

**BIF.** On a donné ce nom au prétendu produit, ou **JUMAR** (*voyez ce mot*), résultant de l'accouplement du taureau avec l'ânesse ou la jument : comme on a appelé **BAF** le mulet qu'on dit provenir de l'âne ou du cheval et de la vache.

Quelques auteurs ont appliqué la dénomination de *Bif* à l'**ORFRAIE**, espèce de **CHOUETTE.** (DESM.)

**BIFEUILLE.** Dicquemarre a donné ce nom à un animal marin qu'il a observé au Hâvre, et qu'il a figuré dans le *Journal de Physique*, 1.<sup>er</sup> vol. de l'année 1786. Il forme probablement un genre nouveau, voisin des **SERPULES.** Les caractères de ce genre sont de vivre en société, attaché à un point commun, chaque animal étant renfermé dans un tuyau particulier, cylindrique, blanc, un peu rétréci à son extrémité, et duquel sort un organe en entonnoir, membraneux, d'un vert foncé, et de temps en temps de son centre un autre organe de même nature, très-allongé, très-grêle, terminé par un bouton ovale qui se divise en deux parties aplaties, ressemblant à deux feuilles de thym. Le tout est presque microscopique.

Si Dicquemarre eût mieux développé sa description; qu'il

eût été plus rigoureux dans ses figures, j'aurais ici établi ce genre; mais, pour le faire d'une manière satisfaisante, il faut attendre que le bifeuille ait été observé de nouveau. (B.)

**BIFRÈ.** *V. BIÈVRE.* (DESM.)

**BIFURQUE.** Nom français du **DICRANUM**, genre de plantes de la famille des *Mousses*. Ses caractères sont : coiffe cuculliforme; opercule plus ou moins subulé; péristome externe, simple, garni de seize dents fendues jusque vers le milieu de leur longueur; les dents un peu lancéolées; urne droite, toujours plus courte que son tube; point de périclèse.

Ce genre est très-nombreux en espèces. Les **BRY** FLEXUEUX et **POURPRE** lui servent de type. (P. - B.)

**BIG.** En Belgique, c'est le nom du **COCHON** de lait. (DESM.)

**BIGARADE.** Variété de l'**ORANGER.** (B.)

**BIGARRÉ.** Poisson du genre **CHÉTODON**; et reptile du genre **TUPINAMBIS.** (B.)

**BIGARREAU** ou **BIGARREAUTIER.** *V. l'article CERISIER.* (B.)

**BIGARRURES** (*Fauconnerie*). Ce sont les mouchetures, ou taches de couleur foncée, du *penname* des oiseaux de proie. (S.)

**BIGGEL.** Mammifère ruminant, du Bengale, qui a cinq pieds de haut, le corps cendré en dessus, blanc en dessous; une tache noire rhomboïdale sur le front. Il a été décrit par Parsons (*Tr. Phil.* tom. 43). Pallas et Gmelin en ont fait une espèce particulière d'antilope, sous le nom de *Trago camelus*, que M. Cuvier croit devoir rapporter à celle de l'**ANTILOPE NYL-GAUT** (*Antilope picta*). (DESM.)

**BIGGETJE GUINEESCH,** ou petit cochon de Guinée. C'est, en Belgique, le **COBAYE COCHON D'INDE.** (DESM.)

**BIGLE** ou **BICLE.** Race de **CHIENS** d'Angleterre, propre à la chasse du *lièvre* et du *lapin.* (S.)

**BIGNEASSU.** Arbrisseau des Philippines, qui appartient peut-être au **PHYTOLACCA.** (B.)

**BIGNI.** Coquille du genre **BUCCIN.** (B.)

**BIGNONE,** *Bignonia*, Linn. (didynamie angiospermie.) Genre de plante, de la famille de son nom, qui a pour caractères: un calice d'une seule pièce, court, à deux ou cinq divisions; une corolle monopétale, et dont le tube, légèrement courbé à sa base et un peu ventru dans sa partie supérieure, est terminé par un limbe évasé, partagé en cinq lobes arrondis, ouverts et un peu inégaux; quatre étamines, dont deux plus grandes (quelquefois il y a un cinquième filament dépourvu d'authère, et d'autres fois seulement deux étamines fer-

tiles); un ovaire supérieur et oblong, surmonté d'un long style, terminé par un stigmate en tête ou à deux lames épaisses et conniventes. Le fruit est une capsule dont la forme varie, mais qui est toujours partagée en deux loges, s'ouvre par deux battans, et renferme des semences nombreuses, aplaties, munies de chaque côté d'une aile membraneuse, et disposées les unes sur les autres.

Jussieu et Ventenat ont divisé les *bigones* en cinq genres, dont les caractères sont tirés du nombre des étamines et de la disposition des cloisons par rapport aux valves. Ces genres sont la **BIGNONE** proprement dite, qui renferme toutes les espèces dont les cloisons sont parallèles aux valves; le **GELSEMIMUM** qui est sans cloison, et les genres **CATALPA**, **TÉCOME** et **JACARANDE**, qui ont les leurs opposées aux valves. Le **CATALPA** n'a que deux étamines fertiles, et elles sont au nombre de quatre dans le **TÉCOME** et le **JACARANDE**. Ce dernier genre a d'ailleurs ses valves orbiculaires.

Palisot de Beauvois a établi aux dépens de ce genre celui qu'il a appelé **SPATHODÉ**: genre qui a pour type la **BIGNONE SPATHODÉE** de Linnæus, dont on voit trois espèces nouvelles, figurées dans la Flore d'Oware et de Benin, et dans le choix des plantes de Ventenat.

Les *bigones* sont des arbres ou des arbustes à feuilles opposées, simples ou ailées avec impaire, ou terminées en vrilles. Sur environ soixante espèces connues, il n'y en a que dix qui appartiennent à l'Asie, et trois à l'Afrique; les autres sont toutes des parties chaudes de l'Amérique. Beaucoup d'espèces se font remarquer par la beauté de leurs fleurs, et peuvent être employées à la décoration des jardins; telles sont la **BIGNONE CATALPA** ou à FEUILLES EN CŒUR, la **BIGNONE TOUJOURS VERTE**, celle de VIRGINIE, celle de la CHINE, celle à FEUILLES DE FRÈNE, et la **BIGNONE À FRUITS TORS**. D'autres fournissent un bois précieux et utile: ce sont les **BIGNONES À FEUILLES ONDÉES**, à CINQ FEUILLES, à ÉCÈNE et à SPATHE. Plusieurs ont des tiges sarmenteuses et grimpantes; on fait avec celles-ci des liens qui tiennent lieu de cordes, des paniers, et divers meubles de vannerie. Celles dont on tire communément ce parti, sont la **BIGNONE GRIFFE DE CHAT**, la **BIGNONE ÉQUINOXIALE**, l'**INCARNATE**, et la **BIGNONE À LIENS**.

Le **CATALPA** ou la **BIGNONE CATALPA**, est un arbre d'un port agréable, qu'on distingue aisément à la fraîcheur de son feuillage et à ses belles grappes de fleurs blanches et pourpres: elles paroissent en juillet, c'est-à-dire, dans un moment où presque tous les autres arbres sont défloris. Avec cet avantage, le *catulpa* a celui de pouvoir croître en pleins

terre dans nos climats ; il est cependant prudent de ne l'y mettre que lorsqu'il a atteint l'âge de deux ans : jusqu'à ce temps on peut l'élever dans de grands pots. Quand on l'expose à l'air, il faut l'envelopper de paille pendant les grandes gelées. Il se plaît dans un sol humide et frais : on doit avoir soin de le placer dans un lieu où il puisse être garanti de la violence des vents. Multiplié de graines, il ne fleurit qu'au bout de six ou huit ans ; il vaut mieux le marcotter ou le propager de boutures, que l'on plante au retour de la belle saison : cet arbre est très-propre à figurer dans les bosquets d'été. Il est parfaitement acclimaté en France, puisque la graine qu'il y produit est féconde, et qu'il a résisté à l'hiver de 1789. Thouin le range parmi les arbres de la seconde grandeur, c'est-à-dire, parmi ceux qui s'élèvent de trente à soixante pieds ; son bois, suivant M. de Fenille, n'est point à mépriser. Comme l'arbre grossit rapidement, les veines y sont largement prononcées ; mais il est poreux, le grain n'est pas fin, ni le poli lustré. Lorsqu'il est fraîchement coupé, sa couleur est verdâtre ; le contact de l'air fait disparaître le vert : le bois paroît alors d'un brun un peu clair.

La BIGNONE TOUJOURS VERTE porte le nom de *jasmin odorant de la Caroline*, parce que ses fleurs, qui sont jaunes, répandent un parfum très-suave. On la multiplie par ses semences. Elle est très-sensible au froid dans sa jeunesse ; on doit la placer contre une muraille à l'exposition du midi, et la couvrir de nattes pendant les fortes gelées.

La BIGNONE ou le JASMIN DE VIRGINIE, dont les fleurs sont grandes et d'un rouge éclatant, est une espèce dure qui profite très-bien en plein air, pourvu qu'elle ait un appui. Elle peut être employée à couvrir des berceaux, à orner des treillages, et à garnir la tige de quelques arbres. On l'élève rarement de graine, parce qu'elle est alors trop long-temps à fleurir ; au lieu qu'étant multipliée par marcottes ou par boutures, elle fleurit dès la seconde ou la troisième année.

Les fleurs de la BIGNONE À FRUITS TORS étant jetées fraîches dans l'eau, lui communiquent une odeur agréable : on se sert de cette eau dans les Indes pour arroser les temples, et en purifier l'air.

Les habitans de Saint-Domingue donnent le nom de *chêne* à la BIGNONE À FEUILLES ONDÉES, à cause de la bonté et de la solidité de son bois, qui n'est jamais attaqué par les vers. Cette espèce, qui est un *catalpa*, est aussi appelée *chêne noir d'Amérique*. Le bois de la BIGNONE À CINQ FEUILLES, ou *Poirier des Antilles*, a le même avantage. Celui que donne la BIGNONE SPATHACÉE, est moins dur,

et très-facile à travailler ; on en forme divers ustensiles commodes.

La **BIGNONE À ÉBÈNE** est un arbre de l'Amérique méridionale, qui fournit l'*ébène vert* du commerce, et dont une variété donne l'*ébène jaune*.

Ces quatre espèces étant originaires des contrées chaudes de l'Amérique, ne peuvent subsister dans nos climats sans le secours des serres : on les multiplie par leurs semences.

La **BIGNONE GRIFFE DE CHAT** et la **BIGNONE ÉQUINOXIALE** ont besoin de soutiens ; celle-ci est appelée vulgairement *liane à crabes*, *liane à paniers*. Toutes deux se multiplient par leurs graines, qui doivent être semées sur une couche modérément chaude ; l'une et l'autre réussiront très-bien en plein air, si elles sont exposées au midi, et placées contre une muraille ou une terrasse. (D.)

La **BIGNONE GÉANTE**, *Bignonia provera*, Willd. a les feuilles bipinnées, les folioles oblongues, obtuses ; les fleurs disposées en panicule terminale. Elle croît dans les forêts de la Guyane, où elle est connue sous les noms de *copaïa* et d'*onguent pian*. Son écorce est purgative et émétique ; on en fait une tisane qui est employée avec succès contre les diarrhées et les dysenteries. (B.)

**BIGNONÉES**, *Bignoniæ*, Jussieu. Famille de plantes, dont la fructification est composée : d'un calice divisé ; d'une corolle presque toujours irrégulière, quadri ou quinquelobée ; d'étamines au nombre de cinq, dont une souvent stérile ou sujette à avorter ; d'un ovaire simple, à style unique, à stigmate simple ou bilobé ; d'un fruit biloculaire, tantôt capsulaire, polysperme, entièrement bivalve, ayant une cloison séminifère opposée ou parallèle aux valves et s'en détachant, c'est-à-dire simplement contiguë ; tantôt coriace, ligneuse, s'ouvrant seulement au sommet, oligosperme, ayant une cloison séminifère, contiguë aux valves, et munie presque partout, sur les côtés, d'ailes saillantes, qui divisent les loges ; à périsperme nul ; à embryon droit ; à cotylédons planes ; à radicule inférieure.

Les plantes de cette famille sont, en général, remarquables par la grandeur et par la beauté des fleurs qu'elles produisent. Leur tige quelquefois herbacée, plus souvent frutescente, et même arborescente, porte des feuilles simples ou conjuguées, ou ternées, ou deux fois ailées avec une impaire, fréquemment opposées et rarement alternes. Les fleurs, quelquefois solitaires et axillaires, plus souvent disposées en panicule terminale, ont la forme d'une cloche, d'un tube ou d'un entonnoir.

Dans cette famille, qui est la quinzième de la huitième

classe du *Tableau du règne végétal*, par Ventenat, et dont les caractères sont figurés pl. 10, n.º 4 du même ouvrage, d'où on a emprunté l'expression caractéristique précédente, se trouvent huit genres sous deux divisions, savoir : ceux dont le fruit est capsulaire et bivalve : SÉSAME, BIGNONE, GALANE, INCARVILLE, MILLINGTON, JACARANDE, CATALPA et TÉCOME, faisant partie de ce dernier, selon Linnæus ; et ceux dont le fruit est coriace, ligneux, et s'ouvre au sommet : TOURRET et PÉDALIE. (B.)

**BIGOURNEAU.** Nom vulgaire d'une coquille du genre SABOT. Belon donne aussi ce nom aux NÉRITES. (B.)

**BIHAÏ**, *Heliconia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des scitaminées, dont les caractères consistent en une corolle composée de deux pièces inégales, oblongues, membraneuses, canaliculées, dont l'inférieure est simple et étroite, et la supérieure plus large, bifide à son sommet, et munie d'une languette adnée à sa partie interne ; cinq étamines aussi longues que la corolle ; un ovaire inférieur oblong, d'où s'élève un style filiforme, terminé par un stignate pointu ; une capsule oblongue, à trois côtés arrondis, obtuse ou tronquée à son sommet, et divisée, intérieurement, en trois loges, qui, chacune, contiennent une seule semence dure et oblongue.

Ce genre renferme de très-belles plantes, propres aux parties les plus chaudes de l'Amérique. Ce sont des herbes vivaces dont les feuilles sont simples et engainées à leur base, et dont les fleurs viennent dans des spathes distiques, concaves ou cymbiformes. Elles ressemblent beaucoup aux *bananiers*, et portent aux Antilles le nom de *balisier*. Les nègres emploient leurs feuilles, quelquefois longues de plus d'une toise, pour couvrir leurs cases et pour les autres objets auxquels on peut employer celles du *bananier*.

Les *bihais* croissent dans les lieux marécageux, et renferment cinq espèces encore peu connues des botanistes. Celle qui est la plus anciennement mentionnée par les voyageurs, est le BIHAÏ À FEUILLES POINTUES, *heliconia bihaï*, Linn. Ses caractères sont d'avoir les feuilles aiguës à la base et à la pointe, le spadix droit et radical, le spathe distique et multiflore, et la languette trifide.

Il ne faut pas confondre avec ce genre les STRÉLITZS, plantes du Cap de Bonne-Espérance, qui leur étoient autrefois réunies. (B.)

**BIHAR.** Nom arabe de la CAMOMILLE DES TEINTURIERS. (B.)

**BIHAT.** Nom éthiopien de l'HIPPOTAME. (DESM.)

**BIHIMITROU.** C'est la même chose que le Bois d'ANISEITE. (B.)

**BIHOR, BIHOUR.** Noms vulgaires du BUTOR. (V.)

**BIHOREAU.** Oiseau du genre du HÉRON. V. ce mot (V.)

**BIJON.** La *térébenthine du pin* porte ce nom lorsqu'elle est très-pure. V. PIN. (B.)

**BIKA.** En Hongrie, c'est le TAUREAU. (DESM.)

**BIL.** C'est à Amboine le BASILIC PORTE-CRÈTE. (B.)

**BILAC.** On trouve sous ce nom, dans Rumphius, le genre AÉGLÉ de Commerson. (B.)

**BILBIL.** Nom turc du TROGLODYTE. (V.)

**BILDSTEIN**, c'est-à-dire, *Pierre à sculpture.* C'est le nom que les Allemands donnent à la *Pierre de lard*, dont sont faits certains magots de la Chine. Il y en a de blanche, de rougeâtre et d'une couleur grise tirant sur le vert. M. Klaproth la nomme *Amalgatholite*, et M. Delauiétherie, *Pagodite*. V. TALC GRAPHIQUE. (LUC.)

**BILIMBI.** Nom du fruit du CARAMBOLIER CYLINDRIQUE. (B.)

**BILLARDIÈRE**, *Billardiera.* Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des pitosporées de Brown, établi par Smith, dans son ouvrage sur les plantes de la Nouvelle-Hollande, ou Australasie. Il offre pour caractères : un calice à cinq folioles; cinq pétales alternes avec les folioles du calice; cinq étamines; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate simple; une baie oblongue, à un grand nombre de semences lentiformes.

Ce genre ne renferme encore que trois espèces : ce sont des plantes vivaces d'un pied de haut, à tiges grimpantes, à feuilles alternes, ovales, lancéolées, velues, légèrement pétiolées; à fleurs jaunes et solitaires dans les aisselles des feuilles supérieures. On les cultive dans nos jardins. Ce qui les rend principalement intéressantes, c'est qu'elles sont les seules encore découvertes dans leur pays natal, dont les fruits soient bons à manger. J'ai goûté de celui de l'une d'elles, et l'ai trouvé fort agréable. La pulpe qu'il contient a la consistance et le goût d'une crème d'entremets.

Vahl avoit donné le même nom au genre que Willdenow a appelé FROÉLICHE. (B.)

**BILLED'IVOIRE.** C'est la *Venus pensylvanica* de Linnæus. (B.)

**BILLON.** Nom qu'on donne dans le commerce aux plus petites racines, c'est-à-dire, au chevelu des racines de la garance, et qui se vendent meilleur marché. (B.)

**BILLON.** C'est le nom de la **VESCE** dans le Midi de la France. (B.)

**BILLONNER.** C'est l'action de châtrer les animaux domestiques. *V.* **CASTRATION.** (DESM.)

**BILOROT.** Nom vulgaire du **LORIOT.** *Voyez ce mot.* (V.)

**BILULO.** Espèce de **MANGUIER.** (B.)

**BIMACULÉ.** Lézard du genre des **IGUANES.** (B.)

**BIMACULÉ.** Nom spécifique d'un **CHÉTODON** et d'un **CYCLOPTÈRE.** (B.)

**BIMANE**, *Chirotes.* Genre de reptile saurien établi par Cuvier, pour placer le **BIPÈDE CANNELE** de Lacépède, qui manque de pieds de derrière. (B.)

**BIMANES.** Ordre de mammifères qui ne comprend que le genre **HOMME**, *Homo.* (DESM.)

**BIMAREGALY.** C'est une **EUPATOIRE**, selon Nicholson. (B.)

**BIMBELÉ.** Oiseau du genre **FAUVETTE.** *Voyez ce mot.* (V.)

**BINECTARIE.** Genre de plantes établi par Forskaël. Quelques botanistes pensent que c'est le **MIMUSOPS KAUKI.** (B.)

**BINERIL**, **BINERY.** Noms que l'on donne, dans l'Orléanais, au **BRUANT** commun et à l'**ORTOLAN.** (V.)

**BINKOHUMBA.** On appelle ainsi, à Ceylan, le **PHYLANTHE URINAIRE.** (B.)

**BINNI.** Espèce de **CYPRIN** qui se pêche dans le Nil. (B.)

**BINOCLÉ**, *Binoculus.* Genre de crustacés établi par Geoffroy, et composé de nos branchiopodes, qui ont deux yeux séparés; ceux où l'on n'en distingue qu'un, soit solitaire, soit composé des deux réunis, forment son genre des *monocles* (*monaculus*). Son binocle à queue en filet est l'*apus cancriforme* de cet ouvrage. Sa seconde espèce, le *B. à queue en plumet*, pl. A. 26, fig. 5, nous est inconnue et paroît devoir former un nouveau genre, voisin de celui d'*argule*: ces deux espèces y sont figurées. Il en mentionne une troisième, celle du *gasterostée.* *V.* **ARGULE.** Il rapporte encore au genre des *binocles*, une espèce de *limule*, que les amateurs nomment communément *crabe des Moluques.* *V.* **LIMULE.** (L.)

**BINTAL.** C'est la **BASELLE**, à Ceylan. (B.)

**BINTAMBARU.** C'est le **LISERON PIED DE CHÈVRE.** (B.)

**BINTOCO.** Petit arbre de Manilles, qui fournit de la résine, et qui appartient à la famille des térébinthacées. (B.)

**BINUNGA.** Espèce de **RICIN.** (B.)



**BIONDELLA.** Espèce de CENTAURÉE. Le BOIS GENTIL porte aussi le même nom. (B.)

**BIORN.** Nom suédois, norvégien et danois de l'OURS. (DESM.)

**BIOURKOUT.** Nom que les Tartares, près la forteresse de Tozkaia, en Sibérie, ont imposé à l'AIGLE DORÉ. Cet oiseau de proie y est très-commun et très-recherché par les Kirguis, qui le dressent pour la chasse du loup, du renard et de la gazelle. (V.)

**BIOUTÉ.** Le PEUPLIER s'appelle ainsi dans le département de Lot et Garonne. (B.)

**BIPAPILLAIRE**, *Bipapillaria*. Genre établi par Péron, dans le voisinage des ASCIDIÉS et des MAMMAIRES, et adopté par Lamarck, pour placer un animal des mers de la Nouvelle-Hollande. Ses caractères sont : corps libre, uni, ovale, globuleux, terminé en queue postérieurement, ayant, à son extrémité supérieure, deux papilles coniques égales, perforées et tentaculifères ; trois tentacules à chaque oscule.

Péron étant mort avant d'avoir rédigé ce qu'il avoit observé relativement à cet animal, dont il n'a laissé que la description et la figure, on n'a aucune notion sur ses mœurs. (B.)

**BIPÈDE**, animal à deux pieds, *Bipes*. L'homme et les oiseaux sont *bipèdes*. Platon ayant défini l'homme, *un animal à deux pieds et sans plumes*, Diogène pluma un coq, et le jetant au milieu de l'école académicienne, s'écria que c'étoit l'homme de Platon ; celui-ci fut obligé de changer sa définition.

Les animaux à vertèbres ou à deux systèmes nerveux ont ordinairement quatre extrémités, deux antérieures et deux postérieures, excepté les serpens qui n'ont pas de membres, quelques espèces de reptiles qui n'ont que deux pattes, et les poissons apodes qui manquent de nageoires ventrales ; celles-ci représentent les pieds, comme les nageoires pectorales représentent les mains, ou plutôt des ailes. Les deux pattes des reptiles *bipèdes* sont très-petites, et aident ces animaux à ramper.

Quoique les *gerboises*, les *kanguroos* soient des quadrupèdes vivipares, leurs pattes antérieures sont si courtes, si foibles, qu'elles ne leur servent point pour marcher. Les pattes de derrière sont longues et fortes dans ces animaux, et ils ne s'appuient que sur elles et sur leur queue forte et roide, qui leur sert d'un troisième pied. Comme ces animaux ne peuvent pas avoir une démarche graduée et réglée par ce moyen, ils sont réduits à sauter. Ce sont aussi de très-habiles sauteurs, de même que les *pucés*, les *sauterelles*, les *grillons*, les *allises* et autres insectes, qui ont de fortes et longues jambes de derrière.

On ne peut pas dire que les *singes* soient *bipèdes*, car leurs

pieds ne posent point exactement à terre (V. l'article SINGE), et ils sont conformés pour grimper. Ces animaux reçoivent plutôt le nom de *quadrumanes*, parce qu'en effet ils semblent avoir quatre mains.

Les oiseaux et l'homme sont les seuls destinés à se tenir debout sur deux pieds seulement. Cette position exige un plus grand équilibre que la station des quadrupèdes. Dans l'homme et l'oiseau, il faut que le carré de la sustentation reçoive, dans son milieu, tout le poids du centre de gravité; l'équilibre ne pourroit pas se maintenir sans cette condition, et l'individu seroit exposé alors à des chutes continuelles. V. MOUVEMENS DES ANIMAUX OU LOCOMOTION.

Il résulte de la station droite de l'homme et de sa démarche *bipède*, une conformation de la plus haute importance pour le développement de notre industrie et la perfection de notre intelligence. En effet, tandis que les pattes antérieures des quadrupèdes ou les ailes des oiseaux servent à transporter ces animaux, l'homme se levant droit sur la terre, ne la touchant que par ses deux extrémités les plus éloignées, porte un front redressé vers le ciel, et jouit de toute la liberté de ses mains. Ces instrumens merveilleux, doués d'un tact si délicat, ne sont point rendus calleux et insensibles par la progression sur le sol; l'homme peut donc s'occuper de travaux particuliers et manuels, sans que sa marche soit arrêtée; ce qui n'est donné à nul autre des animaux. Cet avantage immense le met d'abord au-dessus d'eux tous. On a vu des loups affamés et furieux qui s'alloient précipiter sur un homme couché à terre, s'arrêter tout à coup de crainte et s'éloigner en baissant la queue, aussitôt que cet homme s'est levé. Je ne sais quel instinct leur apprend alors qu'il a toute la puissance de ses bras et tout l'ascendant de ses armes.

Il a donc suffi à la nature de nous relever de terre pour nous mettre hors du rang des autres créatures. La main une fois libre a réalisé les conceptions de la tête. Celle-ci a tout inventé, celle-là tout fabriqué, et l'homme est devenu le premier ministre de la nature dans cet univers.

Aussi, pour nous faire retourner au rang de la brute, il suffiroit de nous réduire à marcher à quatre pattes; ce que quelques philosophes ont prétendu être notre démarche originelle: tels sont J.-J. Rousseau, les comtes Moscati, Monboddo, etc. Mais s'il falloit sérieusement combattre une erreur aussi manifeste (Voyez l'article HOMME), les moindres notions d'anatomie suffiroient pour cette réfutation. Ces auteurs n'auroient pas eu assez d'intelligence pour écrire leurs ouvrages, s'ils eussent été astreints à mettre en pratique leur opinion; car leur tête courbée vers le sol, et bientôt remplie

du sang qui s'y seroit accumulé, eût été foudroyée par l'apoplexie. Cet accident n'arrive point aux quadrupèdes et aux autres animaux horizontaux, par la précaution que la nature a prise de diminuer et retarder l'afflux du sang dans leur cerveau, en subdivisant beaucoup les ramifications artérielles, principalement au réseau admirable, *rete mirabile*. D'autres motifs font encore de la station droite un besoin naturel à l'homme. (Voyez son article.) (VIREY.)

**BIPÈDE**, *Bipes*. Genre de reptiles de la famille des lézards, qui offre pour caractères un corps très-allongé, couvert d'écailles, et seulement deux pattes antérieures très-petites et garnies de doigts onguiculés.

Ce genre, établi par Lacépède, ne renferme que deux espèces : l'une, qui a été trouvée au Mexique et qui fait partie de la collection du Muséum de Paris, est le BIPÈDE CANNELÉ, dont Cuvier a fait un genre particulier sous le nom de BIMANE. *V. pl. B. 6*. Sa tête est courte, arrondie en devant, chargée de quatre écailles ; ses yeux sont presque imperceptibles : on ne lui voit pas de trous auditifs ; son corps est cylindrique et revêtu d'écailles presque carrées, disposées en demi-anneaux ; un sillon s'étend depuis la tête jusqu'à l'anus dans l'intervalle qui sépare les rangées de ces demi-anneaux. Les écailles de la queue forment des anneaux entiers. La réunion de toutes les écailles produit des cannelures qui ont déterminé Lacépède à lui donner le surnom de *cannelé*. Il a cent cinquante rangées d'écailles sous le ventre et trente-une à la queue. Les deux pattes sont situées très-près de la tête, munies d'ongles longs, crochus, et accompagnées du rudiment d'un cinquième doigt.

Pallas a décrit, dans les *Nouveaux commentaires de S. Pétersbourg*, t. 9, pag. 435, l'autre espèce qui n'a que des pattes postérieures.

Ce dernier, qu'on pourroit regarder au premier coup d'œil comme le complément du précédent, n'est pas, à beaucoup près, aussi décidément de la famille des LÉZARDS ; il se rapproche davantage du genre ANGUIS. (*V. ce mot.*) Latreille, d'après Daudin, observe, avec raison, que des prétendues pattes qui n'ont point d'ongles et qui sont extrêmement courtes, peuvent être regardées comme une proéminence ou comme les organes de la génération ; qu'ainsi on doit suspendre son jugement sur cet animal, jusqu'à ce que de nouvelles observations, faites sur le vivant et sur plusieurs individus, fixent ce que nous devons en penser.

Le lézard *apode* se trouve dans la Sibérie méridionale. *V. au mot* SHELTOPUSIK, nom que porte cet animal dans son pays natal. (B.)

**BIPHORE**, *Salpa*. Genre d'animaux marins de la classe des VERS, qui n'a encore été observé que par Forskaël, par moi, par Bory-Saint-Vincent et par Péron. Ses caractères sont : corps libre, oblong, creux, gélatineux, constitué par le manteau qui est ouvert aux deux bouts, et qui enveloppe les organes.

Les animaux de ce genre satisfont au vœu de quelques anciens philosophes ; car ils sont si transparens, que tous leurs organes, les mouvemens de leurs organes, et même tout ce qui se trouve d'étranger dans leurs viscères, s'observe aussi bien qu'on peut le désirer. Leur nature est gélatineuse comme celle des méduses et des béroès, et dès qu'ils sont blessés, ils se résolvent, comme eux, en eau.

Les *biphores* sont tantôt solitaires, tantôt réunis en grand nombre. Les uns et les autres sont percés, d'outre en outre, par un canal, dont l'ouverture antérieure est formée par une fente horizontale, et la postérieure par une troncature. La première est donc susceptible de s'ouvrir ou de se fermer à volonté, et la postérieure reste toujours la même.

De la partie postérieure du canal, au quart de sa longueur, sort un vaisseau aérien qui se dirige obliquement de l'avant à l'arrière. Ce canal semble fait en spirale, et est toujours distinct du reste du corps : il aboutit tantôt à un réservoir cloëiforme, tantôt à deux autres canaux qui constituent l'estomac. Il y a de plus, encore plus haut, un autre canal qui s'étend dans toute la longueur de l'animal, en faisant des courbures : je n'ai pu en déterminer l'usage. Du réservoir, ou des deux canaux de l'estomac, part un autre vaisseau qui va sortir à la partie postérieure au-dessus de l'ouverture tronquée ; c'est le canal intestinal : son extrémité est l'anus.

Les *biphores* absorbent perpétuellement l'eau par le simple mouvement de roulement et de déroulement des parties supérieure et inférieure de la fente antérieure, c'est-à-dire, de leurs lèvres. Cette eau sort sur-le-champ par l'ouverture postérieure, mais dans son passage elle a laissé une partie de l'air et les animaux marins qu'elle contenoit. J'ai plusieurs fois vu de petits vernisseaux marins qui étoient passés dans les canaux intestinaux, mais je n'ai jamais pu voir comment ils y passaient. Cette opération est instantanée, et paroît difficile à comprendre.

Le mouvement de dilatation et de contraction dont jouissent les *biphores*, suffit pour les soutenir dans le liquide. En général, ils suivent, entre deux eaux, la direction des vagues ; mais dans les jours calmes et chauds, ils aiment à se tenir complètement à la surface. On les voit assez aisément dans la

mer, quoique aussi transparens que l'eau, soit parce que leur substance étant plus solide, reflète la lumière sous un autre angle, soit par le moyen de leurs organes, ordinairement colorés en bleu ou en jaune; mais lorsqu'ils sont pris et mis dans un vase, ceux qui n'ont point ces organes colorés, tels que le *biphore confédéré*, deviennent invisibles. J'avois pris beaucoup de ces derniers, j'étois sûr qu'ils étoient dans mon local; mais il me fallut plusieurs minutes d'observation pour en distinguer un seul. Tous les *biphores* sont phosphoriques pendant la nuit, et présentent un spectacle fort agréable à celui qui les regarde lorsque la mer est calme.

Mais ce qu'il y a de plus singulier dans les *biphores*, ce qui ne se voit de la même manière dans aucun autre genre du règne animal, c'est la propriété qu'ont certaines de leurs espèces, de se réunir, non, comme quelques personnes l'ont avancé, fortuitement et irrégulièrement, mais par naissance et dans un ordre constant. Ainsi des centaines de ces animaux n'en font réellement qu'un.

Forskaël désigne trois modes de réunion parmi les *biphores*; savoir, ceux réunis autour d'un centre commun, comme le **BIPHORE PINNÉ**; ceux réunis longitudinalement, comme le **BIPHORE POLYCRATIQUE**; enfin, ceux réunis transversalement, comme le **BIPHORE CONFÉDÉRÉ**.

Je n'en ai observé de réunis que dans ce dernier mode; mais leur vue a toujours été pour moi un sujet d'admiration. Chaque individu, dans le cas précité, est attaché par les côtés avec deux autres dont la bouche est tournée du même côté, et par le dos, encore avec deux autres dont la bouche est tournée du côté opposé. Cette réunion est opérée au moyen de huit pédicules, de nature parfaitement semblable à celle du corps. Elle est parfaitement régulière, c'est-à-dire, que tous les individus sont à la même distance et à la même hauteur, toutes les têtes d'une rangée sont tournées du même côté, et celles de l'autre du côté opposé. Ces rangées sont ordinairement de quarante à cinquante individus, et sont entraînées par les vagues, tantôt en ligne droite, tantôt en ligne courbe, tantôt en spirale. Elles semblent dans la mer des rubans blancs pendant le jour, et des rubans de feu pendant la nuit, lesquels se roulent et se déroulent alternativement, en tout ou en partie, par l'effet du mouvement des eaux, ou de la volonté des animaux qui les composent.

On ne trouve les *biphores*, dans l'Océan, qu'à une grande distance des terres. Tous ceux qui sont portés sur les côtes sont bientôt écrasés sur les rochers ou sur les dunes; car, on le répète, ils sont extrêmement tendres, et ils n'ont pas de moyens de prévoir et de fuir l'approche du danger.

Il reste actuellement à savoir si les rangées de *biphores* sont pourvues d'une vie commune à tous les individus qui les composent : je n'ai pu prendre une opinion à cet égard ; je me suis seulement assuré que lorsqu'on coupoit une rangée en deux , trois ou quatre parties ; lorsqu'on séparoit même tous les individus , aucun de ces individus ne paroïssoit souffrir , quoique leurs pédicules fussent très-courts et fissent réellement partie intégrante de leur corps.

Les deux espèces les plus remarquables de *biphores* que j'aie observées, sont :

Le BIPHORE SOCIAL qui a cinq côtés , et les extrémités couleur de rouille. Il s'unit sur deux rangées comme il a été dit plus haut. Il est représenté réuni de grandeur naturelle et séparé , grossi en dessus et en dessous , pl. A. 28.

Le BIPHORE BOSSU a le front saillant , le dos relevé , et la queue cylindrique. Il vit toujours solitaire. Il est figuré pl. A. 28, au quart de sa grandeur naturelle.

Cuvier a publié , dans le 23.<sup>e</sup> cahier des Annales du Muséum d'Histoire naturelle , une dissertation sur ce genre , et en a figuré six espèces nouvelles qui ont été rapportées par Péron et Le Sueur. On trouve des observations anatomiques fort intéressantes dans cette dissertation ; mais l'auteur s'est , selon moi , grandement trompé sur la bouche et l'anus. J'ai vu un trop grand nombre de biphores vivans pour ne pas être sûr de mon fait à cet égard ; car le mouvement alternatif de roulement et de déroulement du bout des deux lèvres est perpétuel , et on aperçoit très-fréquemment , ainsi que je l'ai dit plus haut , des animaux marins s'englober , par ce que j'appelle la bouche , tandis que ce que Cuvier appelle ainsi n'a jamais de mouvement propre. L'analogie seule devoit , ce me semble , garantir Cuvier de cette erreur , puisqu'il convient que l'eau entre par l'ouverture que j'appelle la bouche ; car quel autre mollusque reçoit l'eau par son anus ? Dira-t-il que ce sont les ASCIDIÉS ? V. ce mot.

Plusieurs BIPHORES fort remarquables sont figurés dans le Voyage autour du Monde du capitaine russe Krusenstern ; mais , faute de pouvoir lire ce texte , je ne fais que les indiquer ici.

Le genre DAGYSE de Banks se réunit à celui-ci , au rapport de Cuvier. (B.)

BIPICAA. V. CYTISE des Indes. (B.)

BIPINNULA. V. ARÉTHUSE. (B.)

BIPIRA. C'est la GLYCINE PHASÉOLIDE de Swartz. (B.)

BIPOREIE , *Biporeia*. Genre établi par Dupetit-Thouars ; mais qui ne diffère pas du NIOTE. (B.)

**BIQUE.** C'est, en langage vulgaire, le nom de la **CHÈVRE**.  
(S.)

**BIRAGO.** C'est l'**IVRAIE** dans le département du **Gers**.  
(B.)

**BIRANI.** Espèce de **FIGUIER** de Madagascar. (B.)

**BIRASOUREL.** Nom languedocien de l'**HÉLIANTHE AN-  
NUEL**. (B.)

**BIRCH - TRÉE.** Nom anglais du **GOMART** à la Ja-  
maïque. (B.)

**BIRCKHAHN.** Nom allemand du **COQ DE BRUYÈRES** à  
*queue fourchue*, ou *petit tétras*. Ce mot signifie *coq de bouleau*,  
les feuilles et les boutons du bouleau étant la nourriture prin-  
cipale de ce petit tétras. (S.)

**BIRD-GRASS.** Plante fourrageuse importée de l'Amé-  
rique septentrionale en Angleterre. Une mauvaise figure qui  
se voit dans *the Complete Farmer*, semble faire croire que c'est  
un **PATURIN**. (B.)

**BIRGUE**, *Birgus*. M. Léach désigne sous ce nom un genre  
de crustacés qui a pour type le *pagure voleur* (*pagurus latro*)  
de Fabricius, et qui ne formera pour nous qu'une division  
dans le genre **PAGURE**. Voyez ce mot. (L.)

**BIRIBIN.** Un des noms piémontais du **DINDON**. (V.)

**BIRIBOY.** C'est la **LOBÉLIE CONGLOBÉE**. (B.)

**BIRIDRUS.** L'**ÉPIGÉE À FEUILLES EN CŒUR** porte ce nom  
dans les Antilles. (B.)

**BIROLE**, *Birola*. Plante aquatique, à racines annuelles,  
à tiges grêles, rameuses; à feuilles opposées, sessiles, ovales,  
épaisses; à fleurs solitaires sur des pédoncules axillaires,  
qui seule, selon Bellardi, vol. 4 des Mémoires de l'Académie  
de Turin, constitue un genre dans l'hexandrie trigynie et dans  
la famille des portulacées. Les caractères de ce genre sont :  
calice à trois divisions; corolle à trois pétales; ovaire supé-  
rieur; capsule à trois loges, renfermant chacune deux ou  
quatre semences réniformes.

Cette plante, qui est l'**ÉLATINE HEXANDRE** de Decandolle,  
se trouve dans les mares de la forêt de Fontainebleau. (B.)

**BIROU.** Un des noms piémontais du **DINDON**. (V.)

**BIR-RÉAGEL.** Nom d'un **ENGOULEVENT** de la Nouvelle-  
Hollande, décrit par Latham. V. le genre **ENGOULEVENT**. (V.)

**BIRRHE**, *Byrrhus*. Voyez **BYRRHE**. (L.)

**BIRVACH.** V. **BUVAR**. (B.)

**BISAAM.** V. **BIZAAM**. (DESM.)

**BISAGO** ou **MISAGO.** Kæmpfer dit que c'est un oiseau  
semblable à l'*épervier*, qui vit principalement de poissons, et  
dont il fait provision en les mettant en réserve dans quelque  
trou de rocher sur les côtes. L'on a remarqué, ajoute Kæmp-

fer, que le poisson ainsi caché se conserve aussi parfaitement que le poisson mariné ou l'*altiar*; et c'est la raison pourquoi on appelle cet oiseau *bisagonohusi* ou l'*altiar* de bisago. (*Hist. nat. du Japon*, t. 1, pag. 9 et 10.) Buffon a jugé que ce *bisago* devoit être rangé parmi les oiseaux aquatiques; mais il me paroît plus vraisemblable que c'est un oiseau de proie pêcheur. (s.)

**BISAILLE.** Mélange de POIS GRIS et de VESCE. (B.)

**BISAMAFFE** (*Singe musqué*). Plusieurs auteurs nomment ainsi l'OUISTILI, petit singe d'Amérique. (DESM.)

**BISAM MAUS, BISEM-MUS** (ou *rat musqué*). C'est le nom allemand des MUSARAIGNES. (DESM.)

**BISAM SCHWEIN** (*cochon musqué*). C'est le *pécari*, espèce du genre COCHON. (DESM.)

**BISAMTHIER.** Nom allemand du CHEVROTAIN PORTE-MUSC. (DESM.)

**BISBERG.** Nom arabe du POLYPODE COMMUN. (B.)

**BISCACHO.** *V. VISCAQUE.* Mammifère rongeur, mentionné par Molina, et qui n'est pas encore bien connu. (DESM.)

**BISCUTELLE.** *V. LUNETIÈRE.* (S.)

**BISEM-MUS.** *V. BISAM MAUS.* (DESM.)

**BIS-ERGOT.** Oiseau du genre des PERDRIX. *V. ce mot.* (v.)

**BISET.** Nom du PIGEON SAUVAGE. *V. l'article des PIGEONS.* (v.)

**BISETTE.** C'est, selon Salerne, le nom vulgaire de la MACREUSE COMMUNE femelle. (v.)

**BISIPHITE,** *Bisiphytes.* Genre de COQUILLE établi aux dépens des NAUTILES, dont il diffère par une ouverture plus élargie latéralement, et par deux trous, placés en ligne, aux cloisons, l'un près le bord, et l'autre près le retour de la spire.

La coquille qui sert de type à ce genre a été trouvée fossile à Sombornon, près Dijon, et ailleurs; mais il y a dans les collections des espèces qui proviennent des mers de l'Asie, telles que le *grand nautilé épais à deux siphons* de Favanes. (B.)

**BISLINGUE.** *V. FRAGON HYPOPHYLLÉ.* (B.)

**BISMALVA.** C'est la GUIMAUVE. (B.)

**BISMUTH,** *Wismuth, W.* Anciennement nommé *Étain de glace* et *Étain bâtard*; *Marcassite par excellence*, des alchimistes, etc. C'est un métal de couleur blanche, tirant sur le jaune, dont le tissu est très-lamelleux; et l'on en extrait facilement des octaèdres réguliers par la division mécanique.

Quoiqu'il reçoive l'impression du marteau, il n'est point ductile; on peut même le pulvériser; ce qui le faisoit ranger autrefois parmi les demi-métaux. *V. MÉTAUX.*



Sa pesanteur spécifique est assez considérable, et presque égale à celle de l'argent : elle est, suivant Brisson, de 9,8227.

Lorsqu'il a été, pendant quelque temps, exposé à l'action de l'air, sa surface prend une couleur rougeâtre irisée, et se couvre même, à la longue, d'une légère couche d'oxyde gris. Il n'a pas néanmoins une très-grande affinité avec l'oxygène ; il n'en absorbe qu'environ le dixième de son poids ; l'eau pure ne paroît pas l'altérer sensiblement.

C'est un des métaux les plus fusibles, et il augmente singulièrement la fusibilité de ceux auxquels on l'allie. On a reconnu depuis long-temps qu'un alliage de plomb, de bismuth et d'étain se fondoit dans l'eau bouillante ; Homberg même nous apprend que, de son temps, les anatomistes se servoient de cet alliage pour faire des injections dans certains vaisseaux.

Il existe, dans plusieurs cabinets d'anatomie, en France et en Allemagne, des espèces d'arbres métalliques, dont les branches sont ramifiées d'une manière admirable, et qui sont le résultat d'injections faites dans le poulmon avec cet alliage. On laisse ensuite décomposer dans l'eau froide toute la matière animale, et l'on obtient un bel arbre de métal, dont le tronc a été figuré par la trachée, et les rameaux par les vaisseaux qui se distribuent dans le poulmon.

Le célèbre chimiste Darcet, qui s'est occupé à chercher la proportion des trois métaux qui pouvoit produire l'alliage le plus fusible, a trouvé que c'étoit un mélange de huit parties de bismuth, cinq parties de plomb et trois d'étain. Cet alliage fond dans l'eau échauffée seulement jusqu'au 67.<sup>e</sup> degré du thermomètre de Réaumur ; c'est-à-dire, bien avant le terme de l'ébullition.

Cette action des métaux les uns sur les autres est un fait très-digne d'attention ; et ce n'est pas le seul exemple qu'en fournisse le bismuth : quand on le fait entrer dans un amalgame de mercure, avec le plomb ou l'étain, ou même l'argent, il atténue tellement les molécules de ces métaux, qu'ils passent avec le mercure à travers la peau de chamois : et l'on a vu des marchands de mauvaise foi employer cet expédient pour falsifier le mercure avec une certaine quantité de plomb, sans qu'il fût possible de le reconnoître autrement que par la distillation.

Le *bismuth* entre dans plusieurs alliages employés dans les arts. Les potiers d'étain en mettent une petite quantité dans leur métal, auquel il donne de la fermeté et un éclat qui approche de celui de l'argent, lorsque le mélange est fait dans de justes proportions.

Il entre aussi dans l'alliage de plomb et d'antimoine, dont

on fait les caractères d'imprimerie; il les rend et plus nets et plus durables.

On se sert, pour étamer intérieurement les globes de verre, d'un alliage composé de quatre parties de mercure et d'une de bismuth. On chauffe les globes pour les faire sécher, et l'on verse dans leur intérieur l'alliage en parfaite fusion. On le fait passer ensuite sur toute la surface interne du vase; une partie y adhère sous la forme d'une pellicule très-mince, ayant un vif éclat métallique, analogue à l'étamage des glaces.

Il possède la plupart des propriétés du plomb, et Geoffroy le jeune avoit même reconnu qu'on pouvoit très-bien l'employer à la place de ce métal pour la coupellation de l'or et de l'argent; il produit absolument les mêmes effets.

Le *bismuth* est le métal qui cristallise le mieux et le plus facilement par le refroidissement; la forme qu'il affecte est celle de prismes rectangulaires, sans pyramide, qui sont ou isolés, ou réunis de manière à former des espèces d'ornemens à la grecque ou en bâtons rompus. Il prend aussi celle de trémières analogues à celles de la soude muriatée.

Lorsqu'on fait fondre ensemble trois parties de plomb et une partie de bismuth, et qu'on fait un peu rougir cet alliage, aussitôt il s'enflamme et brûle avec activité, en offrant les mêmes phénomènes que l'alliage de plomb et d'étain, et il se convertit en un oxyde d'un blanc jaunâtre.

Les acides sulfurique et muriatique attaquent difficilement le bismuth; mais l'acide nitrique (l'eau forte) le dissout avec la plus grande rapidité et un dégagement prodigieux de gaz nitreux. Quand la dissolution est achevée, si on la noie d'une grande quantité d'eau, une grande partie de l'oxyde métallique se précipite sous la forme d'une poudre blanche très-fine, légèrement teinte de rose. C'est ce qu'on appelle *magistère de bismuth*, ou *blanc de fard* et *blanc d'Espagne*. Quelques femmes en font usage pour s'embellir; mais bientôt il gâte la peau sans retour, et lui donne une couleur livide et tannée. D'ailleurs, toutes les mauvaises odeurs le noircissent à l'instant; et une femme fardée avec ce blanc, qui se trouveroit exposée pendant une minute à l'odeur des latrines ou des eaux minérales sulfureuses, verroit subitement l'éclat factice de sa peau disparaître comme une ombre, et faire place aux teintes affreuses d'un cadavre en putréfaction. On l'emploie aussi pour teindre les cheveux, auxquels il communique une couleur d'un blond grisâtre.

On a tiré parti de cette propriété qu'à l'oxyde de bismuth de noircir par le plus léger contact de l'hydrogène sulfuré, pour en faire une encre de sympathie, dont les effets sur-

prennent beaucoup ceux qui n'en connoissent pas la cause. On écrit ce qu'on veut sur un papier, avec de la dissolution de bismuth par l'acide nitrique, et les caractères ne paroissent point quand ils sont secs. Mais si on les expose un instant à l'odeur de l'hydrogène sulfuré, ils paroissent subitement sous une couleur noirâtre. C'est par ce moyen que les diseurs de bonne aventure trompent la crédulité du peuple. Ils présentent à ceux qui les consultent, des morceaux de papier qui paroissent blancs, et qui semblent être pris au hasard; mais ils ont l'adresse de faire tomber à chaque curieux le bulletin qui renferme un oracle qui peut lui convenir. Ils prennent ensuite le bulletin au bout d'une pince, le plongent dans un grand bocal de verre qu'ils ont soin de tenir couvert, et qui paroît absolument vide; et à l'instant l'oracle se trouve écrit sur le bulletin d'une manière lisible. Tout le merveilleux de cette opération vient de ce qu'on a mis dans le bocal deux ou trois gouttes de dissolution de foie de soufre (sulfure alcalin), qu'on a fait étendre sur ses parois, et dont l'odeur pénétrante remplit toute sa capacité, et noircit les caractères invisibles.

On peut faire, avec cette même encre sympathique, une autre expérience également curieuse, dont nous donnerons l'explication, d'après M. Haüy.

« L'on trace des caractères sur le premier feuillet d'un livre. On imbibe ensuite le dernier feuillet d'un peu de sulfure alcalin liquide, et, un instant après, on trouve, en ouvrant le livre, à la première feuille, que les caractères ont pris une teinte d'un noir foncé. On avoit cru que, dans cette expérience, le gaz hépatique pénétrait à travers les feuilles pour aller se mêler avec la dissolution du bismuth. Mais M. Monge a rendu le phénomène nul, en employant un livre dont tous les feuillets étoient collés par les bords; ce qui prouve que, dans le cas ordinaire, ce sont les lamelles d'air enfermées entre les feuillets du livre, qui, établissant une sorte de circulation du gaz hépatique, lui servent de véhicule. Ainsi, cette expérience ne doit pas être admise au nombre de celles qui servent à prouver la porosité des corps. » (*Traité de minéralogie*, t. 4, p. 189.)

L'oxyde de bismuth communique aux émaux et au verre une couleur jaune analogue à celle qui est produite par le plomb; ce qui le rend propre à être employé pour la couverte de certaines faïences de cette couleur. On s'en sert également dans la dorure sur porcelaine, en le mêlant à l'or dans la proportion d'un quinzième; il lui sert de fondant et le fixe sur la couverte (*Brongniart*.)

*Mines de bismuth.* — Le bismuth est un des métaux dont les mines se rencontrent le plus rarement, ou plutôt on n'en

trouve point de mines proprement dites; il accompagne ordinairement les mines de cobalt, en Saxe, en Bohême et dans le comté de Cornouailles en Angleterre. Nous en avons en France dans les mines de Bretagne et de Saint-Sauveur.

Diétrich en a trouvé quelque peu dans les Pyrénées, près de la vallée d'Ossau; le filon contient de la galène et de la blende; il est presque vertical et encaissé dans une roche calcaire; sa direction est sur onze heures.

Le même minéralogiste en a trouvé des échantillons dans les déblais de la mine d'argent et de cuivre de Lubine, près de Saint-Diez en Lorraine. Il a pour gangue un spath pesant, mêlé de schiste et de quartz.

La grande fusibilité du bismuth en rend l'extraction très-facile; il suffit, en général, après avoir concassé la mine et trié les morceaux qui renferment le plus de minerai, de les jeter au milieu d'un foyer formé de bûches croisées et placées au-dessus d'une espèce de bassin destiné à servir de réservoir au métal fondu. On l'obtient même assez pur par ce moyen. Quand il contient de l'arsenic, on l'en sépare à l'aide de la chaleur. Son prix est peu élevé, malgré sa rareté plus grande que celle de l'or; ce qui tient au petit nombre d'usages auxquels il est employé. Une livre de ce métal vaut de trois à quatre francs, suivant les circonstances.

Le bismuth se trouve presque toujours à l'état *natif*; on le rencontre aussi quelquefois à l'état de *sulfure* et sous celui d'*oxyde*. (PAT. et LUC.)

BISMUTH ARGENTIFÈRE de Klaproth. V. ARGENT SULFURÉ BISMUTHIFÈRE.

BISMUTH NATIF, *Gediegen Wismuth*, Wern. Il est communément d'un blanc-jaunâtre, quelquefois irisé, éclatant, fusible à la simple flamme d'une bougie, et soluble avec effervescence dans l'acide nitrique, ce que ne fait pas l'antimoine natif, avec lequel il a quelques rapports extérieurs.

Sa pesanteur spécifique est moindre que celle du Bismuth fondu; elle est de 9,0202; celle de ce dernier est 9,8227.

On le trouve rarement *crystallisé*, il est plus ordinairement en masses laminaires; cependant M. Fourcroy a cité des cristaux *octaédres* de ce minéral qui faisoient partie de la collection de Bucquet, et qui venoient de Bastnaes en Suède.

Wallerius, Cronstedt et Emmerling l'ont aussi observé sous la forme de petits cristaux *cubiques*; et plus récemment M. Léonhard, savant minéralogiste, a adressé à M. Haiiy de beaux échantillons de bismuth, de Bieber

en Hanau, qui offroient cette substance en cristaux rhomboïdaux aigus, dont les angles étoient de 60° et 120°.

La surface de ces cristaux dont les plus gros ont environ 12 millimètres (5 lignes) dans le sens de leur axe, est d'un gris-cendré, et ils ont pour gangue la baryte sulfatée cristallisée. Ils sont surtout remarquables en ce qu'ils offrent une modification de l'octaèdre régulier dont on ne connoissoit encore aucun exemple, et qui présente la forme de la molécule soustractive de cette espèce.

Une autre variété fort intéressante du même minéral, et qui se rencontre dans la plupart des collections, est le bismuth natif *ramuleux-dendritique*, ayant pour gangue un quartz jaspé, d'un rouge-brunâtre, dans la masse duquel il est disséminé. Elle vient de la mine du Cerf-Blanc, à Schneeberg en Saxe. On taille cette matière en forme de plaques, auxquelles on donne un poli qui fait ressortir agréablement les dendrites métalliques sur la couleur brune ou rougeâtre du fond.

Le Bismuth natif, la plus commune des espèces de ce genre, accompagne ordinairement les mines de cobalt, et en particulier celles de cobalt arsenical, dans des filons de montagnes primordiales, comme le gneiss, le schiste micacé, le schiste argileux. Il y est associé à plusieurs autres substances métalliques, telles que le nickel arsenical ou oxydé, l'arsenic, quelquefois le plomb, le fer et le zinc sulfuré, l'oxyde et plus rarement l'argent natif. La chaux carbonatée, la baryte sulfatée, le quartz commun ou jaspoïde, lui servent de gangues. On trouve ce minéral, qui est assez rare dans la nature, en assez grande quantité à Joachimsthal en Bohême, à Johannegeorgenstadt, à Schneeberg en Saxe, à Saint-Colomb et à Botallack, dans le Cornouailles. Il y en a aussi en France, à Saint-Sauveur, dans les Pyrénées et dans la ci-devant Bretagne; en Suède, en Hongrie, en Transylvanie et ailleurs.

BISMUTH OXYDÉ. Mine de bismuth calciforme; Ochre ou Chaux de bismuth native, de Romé de l'Isle; Oxyde de Bismuth, de Born; *Wismuthocher*, W.

Ce minéral, qui est très-rare, se rencontre ordinairement dans le voisinage des autres mines de bismuth, sous la forme d'un enduit pulvérulent, de couleur jaune pâle, ou jaune nuancé de verdâtre, et quelquefois sous celle de petites masses compactes ou stratiformes, de couleur grise ou jaunâtre et nuancées de verdâtre, luisantes dans leur fracture, et d'une pesanteur spécifique égale à 4,3711.

Cette dernière variété, qui se trouve à Schneeberg en Saxe et à Looz en Suède, contient de 70 à 80 pour 100 de

métal. Le bismuth oxydé pulvérulent ou terreux, a été trouvé encore à Saint-Agnès en Cornouailles (*Jameson*); à Johanngeorgenstadt en Saxe, et à Joachimsthal en Bohême.

On a souvent confondu le bismuth oxydé terreux avec le fer oxydé terreux d'un jaune verdâtre (notamment avec celui qui se trouve à Bieber en Hanau, sur le bismuth natif); mais l'essai au chalumeau suffit pour distinguer ces deux substances; la première se réduit très-facilement, tandis que la seconde brunit sans se fondre, et devient attirable à l'aimant.

**BISMUTH SULFURÉ.** Mine de bismuth sulfuré, R. D.; bismuth minéralisé par le soufre, Bergman; B. sulfuré, de B.; *Wismuth-Glanz*, W.; Galène de bismuth, Brochant.

La couleur de ce minéral, récemment cassé, est le gris de plomb clair, quelquefois avec une petite teinte de jaune; sa surface est assez ordinairement grisâtre, et quelquefois irisée.

Il est facile à entamer avec le couteau, mais plus dur que le bismuth natif; sa texture est feuilletée, éclatante, et il est divisible par des coupes parallèles aux pans d'un prisme quadrangulaire, qui se sous-divise dans le sens d'une des diagonales de ses bases.

Sa pesanteur spécifique est 6,4672 d'après Brisson, et seulement 6,131 selon Kirwan; l'antimoine sulfuré ne pèse que 4,5 environ.

Le bismuth sulfuré ne fait point d'effervescence dans l'acide nitrique à froid, ce qui le distingue du bismuth et de l'antimoine natif: et sa dissolution en oxyde blanchâtre s'y opère lentement, ce qui n'a pas lieu pour l'antimoine sulfuré.

Il est fusible à la simple flamme d'une bougie; exposé au feu du chalumeau sur le charbon, il le recouvre d'un enduit jaune-roussâtre qui passe au blanc par le refroidissement.

Il est composé, d'après l'analyse qu'en a faite M. Sage, de 60 parties de bismuth et de 40 de soufre.

(Le *bismuth sulfureux* est un bismuth natif qui contient accidentellement un peu de soufre, *Haüy*.)

Le bismuth sulfuré se trouve avec le bismuth natif, à Schneeberg et à Johanngeorgenstadt, en Saxe; et à Joachimsthal, en Bohême. Il a ordinairement le quartz pour gangue. Il accompagne le cérium oxydé silicifère dans la mine de Bastnaës, à Ryddarhyta en Suède, et la mine de fer spathique blanche, à Bieber, en Hesse (*Romé de l'Isle*). On en a trouvé aussi dans la mine de Herland en Cornouailles. (*Jameson*.)

**BISMUTH SULFURÉ CUPRIFÈRE,** *Kupfer Wismuth*, Karsten;

*Id.*, Klaproth; Bismuth et cuivre sulfurés, Delamétherie.

La couleur de ce minéral, dans sa fracture récente, est le gris d'acier; mais l'action de l'air le colore promptement en rougeâtre ou en bleuâtre.

Il est tendre, semi-ductile, ou, comme disent les Allemands, traitable; sa cassure est inégale et à petits grains.

C'est probablement un mélange de bismuth sulfuré et de cuivre sulfuré. D'après l'analyse de M. Klaproth, il contient sur 100 parties, bismuth, 47,24; cuivre, 34,66; soufre, 12,58; avec une perte de 5,52.

Le bismuth sulfuré cuprifère n'a encore été trouvé qu'en Souabe dans le Furstemberg, où il a été découvert par M. Selb dans les mines de Neuglück, de Daniel et de Gallenbach, près de Wittichen: il y accompagnoit le bismuth natif, le cuivre pyriteux et la baryte sulfatée.

BISMUTH SULFURÉ PLUMBO-CUPRIFÈRE, *Nudelerz*, W.

Ce minéral, que M. Patrin avoit reconnu sur le lieu même, lors de sa découverte en 1786, pour un *sulfure de bismuth*, étoit regardé en Russie comme un *nickel aurifère*. Il a été rangé ensuite par M. Werner et par plusieurs minéralogistes, à son exemple, parmi les *mines de chrome*; mais il est bien reconnu aujourd'hui, d'après les expériences de M. John, qu'il n'appartient ni à l'un ni à l'autre de ces métaux.

Sa couleur est le gris d'acier tirant au jaune, et quelquefois au rougeâtre; sa cassure longitudinale est feuilletée et très-brillante; la transversale est inégale.

Il est fusible au chalumeau, en donnant une petite flamme et avec bouillonnement, en un globule métallique d'un gris d'acier, et soluble avec dégagement abondant de gaz nitreux dans l'acide nitrique.

D'après l'analyse qu'en a donnée M. John de Berlin, cent parties de ce minéral contiennent, en regardant l'or qu'il renferme quelquefois, et le quartz, comme mélangés accidentellement :

Bismuth. . . . .	43, 20
Plomb. . . . .	24, 32
Cuivre. . . . .	12, 10
Soufre. . . . .	11, 58
Nickel. . . . .	1, 58
Tellure. . . . .	1, 32
Or. . . . .	
perte (Soufre brûlé?) . . . . .	5, 90
	<hr/>
	100, 00

On ne l'a encore trouvé que dans les mines de Pysch-

minskoï et de Klintzefkoï, près de Beresof, en Sibérie, où il a le quartz pour gangue. Il est ordinairement en aiguilles recouvertes d'un enduit jaune-verdâtre et de bismuth oxydé cuprifère que l'on avoit pris d'abord pour l'oxyde de chromée.

**BISMUTH SULFUREUX.** V. **BISMUTH SULFURÉ.** (LUC.)

**BISNAGO.** Nom vulgaire de la CAROTTE À CUREDENTS, *Daucus visnaga*, Linn. (B.)

**BISON**, *Bos americanus*. Espèce de mammifère de l'ordre des RUMINANS et du genre des BŒUFS. V. ce dernier mot. (DESM.)

**BISON MUSQUÉ**, *Bos moschatus*. Autre espèce de BŒUF, habitant également l'Amérique méridionale, et dont M. de Blainville forme le genre OVIBOS. (DESM.)

**BISON** ou **URUS** DES ANCIENS. C'est l'*Aurochs* ou *Zubr* des Polonais. Espèce de BŒUF. (DESM.)

**BISPÉNIENS.** Dans sa nouvelle distribution méthodique du règne animal, M. de Blainville donne ce nom à son troisième ordre des REPTILES, qui comprend les *ophidiens* et les *sauriens* des auteurs, à l'exception des crocodiles dont il fait un ordre à part sous le nom d'*emydo sauriens*.

Il pense que, d'après l'examen anatomique, il est impossible de séparer nettement les *sauriens* des *ophidiens*, puisqu'en effet il y a de véritables serpens qui ont des pattes, et de vrais lézards qui n'en ont point, comme les *orvets*. Le nom qu'il donne à cet ordre indique la singulière disposition de l'organe excitateur mâle dont les deux parties paires ne sont pas réunies. (DESM.)

**BISSE.** Un des noms vulgaires du ROUGE-GORGE. (V.)

**BISSE-MORELLE.** La FAUVETTE D'HIVER dans quelques cantons de la France. (S.)

**BISSERULE.** V. PÉLICINE. (B.)

**BISSUS.** V. BYSSUS. (S.)

**BISSOURDET.** Nom du ROITELET dans l'Orléanais. (S.)

**BISSOUS.** Nom du LAPIN dans quelques parties du midi de la France. (B.)

**BISTARDE.** Nom de l'OUTARDE en vieux français. (S.)

**BISTORTE.** Plante du genre de la RENOUÉE. (B.)

**BISTOURNÉE.** Nom d'une coquille du genre de l'ARCHE. (B.)

**BISULCE**, *Bisulcus*. Désignation générale des mammifères à pieds fourchus. (S.)

**BISULQUES** ou RUMINANS. M. Duméril, dans sa Zoologie analytique, donne ce nom à la onzième des familles qu'il distingue dans la classe des mammifères. (DESM.)

**BITAFRES.** Oiseaux de proie d'Afrique, dont le père



Labat parle trop confusément pour que l'on sache à quelle espèce il appartient. (s.)

**BITANGOR.** Espèce de CALABA. (B.)

**BITARDE.** Nom vulgaire de l'OUTARDE aux environs de Niort. (v.)

**BITI.** Arbre de l'Inde, dont le bois est très-estimé. Il y a lieu de croire que c'est un SOPHORA. (B.)

**BITI-MARAM-MARAVARA.** Plante parasite de l'arbre précédent et qui paroît appartenir au genre ÉPIDENDRE. (B.)

**BITIN.** Gronovius donne ce nom à plusieurs serpens, qu'on ne peut rapporter à aucun genre connu. (B.)

**BITITENI.** C'est le nom du *saimiri*, espèce de SAGOIN chez les Indiens Maravitaïns de la Guyane espagnole. (DESM.)

**BITOME**, *Bitoma*. Genre de coléoptères, établi par Herbst, et qui répond à celui de *Lycte* de Fabricius. V. ce mot et celui de DITOME. (O. et L.)

**BITOME**, *Bitomus*. Genre de COQUILLES établi par Denys Montfort, dans le voisinage des NÉRITES. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, à spire régulière, écrasée ; un ombilic ; ouverture arrondie, séparée en deux par un prolongement de la lèvre inférieure, mais sans canal et entière ; lèvres tranchantes et réunies. La seule espèce qui constitue ce genre se trouve dans la Méditerranée, et a été figurée par Soldani. Son diamètre est d'environ une ligne. (B.)

**BITON.** Nom vulgaire de la PORCELAINE POU. (B.)

**BITOR.** Nom vulgaire du BUTOR aux environs de Niort. (v.)

**BITOUR.** Nom vulgaire du BUTOR. (v.)

**BITSCHETSCHI.** Les Indiens des Maypures, dans la Guyane espagnole, donnent ce nom au *Titi de l'Orénoque* ou *Saimiri*. V. SAGOIN. (DESM.)

**BITTAQUE**, *Bittacus*, Lat. Genre d'insectes de l'ordre des névroptères, famille des planipennes, tribu des panorpes, qui diffère du genre des panorpes, dont il a été démembré, en ce que l'abdomen est presque terminé de la même manière dans les deux sexes, ou ne forme pas, dans les mâles, une sorte de queue articulée, avec une pince au bout, comme le fait celui des mâles des panorpes ordinaires ; les tarses n'ont qu'un seul crochet distinct à l'extrémité de leur dernier article. Les *bittaques* ont d'ailleurs quatre ailes égales, couchées horizontalement sur le corps, et trois petits yeux lisses, ce qui les distingue des némoptères et des bo-rées, autres genres de la même division.

**BITTAQUE TIPULAIRE**, *Bittacus tipularius*, Lat. *Gen. crust. et insect.*, tom. 3, pag. 189 ; *Panorpa tipularia*, Fab. ; Vill. ;

*Entom.*, tom. 3, tab. 7, fig. 11. Corps roussâtre ; ailes sans taches , avec le bord extérieur cilié. Dans les départemens méridionaux de la France et en Espagne. (L.)

**BITTERSSPATH** ou **SPATH MAGNÉSIE**. Les Allemands lui ont donné le nom de *bitterspath*, qui signifie littéralement *Spath amer*, parce que la *magnésie* qui entre dans sa composition , a été extraite d'abord du sulfate de magnésie , anciennement nommé *Sel d'Epsom* ou *Sel amer*. Ce minéral n'a d'ailleurs aucune amertume. V. CHAUX CARBONATÉE MAGNÉSIFÈRE (PAT.)

**BITTERLING**. Nom allemand du CYPRIN BOUVIÈRE. (B.)

**BITUME**. On comprenoit autrefois sous le nom commun de *bitume*, dans la minéralogie ancienne, la plupart des corps que nous plaçons aujourd'hui dans la classe des substances combustibles, tels que la houille, le jayet, le succin, etc. ; ce nom étoit synonyme d'inflammable. L'application en est actuellement restreinte à des substances qui présentent des caractères assez tranchés pour que les minéralogistes étrangers les considèrent encore comme des espèces distinctes, si toutefois l'on doit donner ce nom à des matières entre lesquelles il est si difficile d'établir une ligne nette de démarcation et d'espèces, qui, suivant le plus grand nombre des naturalistes, tirent leur origine des êtres organisés, et notamment des végétaux. Ces substances, qui n'entroient pas originairement dans la composition de la masse solide du globe, mais se trouvoient simplement placées à sa surface, en font maintenant partie ; et sous ce rapport, elles appartiennent à la minéralogie.

Les variétés de l'espèce *bitume* sont caractérisées en général par la propriété qu'elles ont de brûler avec flamme, en répandant une fumée épaisse, accompagnée d'une odeur particulière qui, jusqu'à un certain point, n'est pas désagréable, et est connue sous le nom d'*odeur bitumineuse* ; elle a de l'analogie avec celle qu'exhale dans le même cas la houille ou charbon de terre, mais est beaucoup moins âcre ; le résidu de leur combustion est peu considérable, et elles ne donnent pas non plus d'ammoniaque par distillation ; ce qui les distingue encore de la houille, qui n'acquiert pas en outre l'électricité résineuse par le frottement, sans avoir été isolée auparavant, comme le fait le bitume solide.

La pesanteur spécifique des diverses variétés de *bitume* est très-peu considérable, comme nous le verrons pour chacune d'elles, et même la plupart surnagent l'eau : elle est de 0,7, à 1,1044 ; leur consistance varie beaucoup plus. Il y en a de liquide et d'oléagineux, de glutineux, d'élastique,

de terreux et de solide ; mais le plus compacte est ordinairement facile à briser entre les doigts.

Tous exhalent, par le frottement, ou à l'aide d'une légère chaleur, une odeur qui a du rapport à celle de la poix : ce qui n'a lieu ni pour le jayet, ni pour la houille.

Le carbone et l'hydrogène, unis à une certaine proportion d'oxygène, forment la base principale du *bitume*, et en général celle de toutes les substances combustibles, non compris le soufre ; il s'y joint aussi de l'azote, du fer et quelques substances terreuses, mais en petite quantité.

Nous verrons dans la description des diverses variétés de *bitume*, qu'elles ne sont, pour ainsi dire, que de simples modifications d'une même substance, et qu'elles passent l'une à l'autre par des nuances, pour ainsi dire, insensibles ; il faut en excepter cependant le *bitume* élastique.

1.<sup>o</sup> *Bitume liquide* ou *Naphte*; *B. liquide* blanchâtre, *Haïy* ; Pétrole fluide très-pur, *Naphte*, De Born; *Naphtha*, Werner; *Liquides Bergol*, Karsten ; l'Huile minérale *naphte*, Brochant.

Sa couleur est le jaune pâle ; il est très-fluide et surnage l'eau. Sa pesanteur spécifique est 0,708 à 0,732. Il est transparent ; sa réfraction est très-forte, et il a un éclat gras : il réfléchit quelquefois à sa surface la couleur bleue ; ce qui lui donne alors un aspect différent de celui qu'il a quand on le regarde à travers le vase de verre qui le renferme ; il est jaune dans ce dernier cas. Il s'enflamme à l'approche d'un corps embrasé, même à une certaine distance, et brûle avec une flamme bleuâtre, sans laisser de résidu. Exposé à l'action de l'air, il brunit et perd son odeur en s'épaississant. Il est très-rare et ne se rencontre que dans un petit nombre d'endroits. On l'extrait communément de la variété suivante, à l'aide de la distillation.

Le *naphte* naturel le plus pur, est celui qu'on trouve près de Bakou, sur le rivage nord-ouest de la mer Caspienne, dans une presqu'île nommée *Apchéronn*, dont le sol aride est une terre roussâtre, marneuse, mêlée de sable.

Dans différentes parties de ce terrain, il s'élève des vapeurs de *naphte*, qu'on peut enflammer facilement, en grattant la terre de quelques pouces, et en approchant un tison embrasé. La flamme est d'une couleur jaune-bleuâtre : elle donne une odeur désagréable, âcre et pénétrante, qui picote la poitrine. Quand le temps est calme, elle s'élève de deux ou trois pieds. Quand on veut l'éteindre, il suffit d'agiter l'air, ou de jeter de la terre dessus.

Les gens du pays se servent de ce feu naturel pour leurs usages domestiques. Ils enfoncent dans la terre un tuyau d'un

pied de long ; ils mettent le feu à la vapeur qui en sort , et font cuire leurs alimens sur cette flamme ; ils l'emploient même à faire de la chaux. Tous les environs de *Bakou* sont calcaires , et on en transporte les pierres sur les places d'où s'échappe la vapeur : on l'allume , et au bout de deux ou trois jours les pierres se trouvent calcinées.

La flamme ne cause néanmoins aucun changement au sol sur lequel elle se montre , elle ne fait que l'échauffer ; et bien loin de se durcir , comme il arrive à la marne qu'on expose à un feu ordinaire , on trouve qu'à deux pieds de profondeur elle est beaucoup plus douce à la main , et ne contient plus de sable. Cette terre renferme des rognons de *bitume* noir , qui est le pétrole dépouillé de sa partie spiritueuse , et qui passe à l'état de maltha.

Gmelin dit qu'il est venu , du fond de l'Inde , des *Guèbres* s'établir auprès de ces feux , qu'ils regardent comme un présent du ciel pour favoriser leur culte.

Les puits d'où l'on tire le *naphte* , sont à deux ou trois cents toises au sud-ouest de ces *feux perpétuels* , comme on les appelle dans le pays : ils sont au bas d'une petite colline ; ils ont environ trente pieds de profondeur. Le *naphte* qui suinte par les parois de ces puits , se rassemble au fond , et quand il s'en trouve une quantité suffisante , on l'enlève.

On lui donne le nom de *naphte blanc* , quoiqu'il soit d'une couleur ambrée ; mais il est limpide , et c'est pour le distinguer de celui qui passe à l'état de pétrole commun , de couleur noirâtre. C'est ce dernier que le peuple de Perse emploie pour s'éclairer , au lieu d'huile végétale.

Le *batmann* , de sept à huit livres de *naphte blanc* , se vend dans le pays un abas et demi , ou environ trente sous. Le *noir* ne vaut que la dixième partie.

On fait distiller le *naphte blanc* pour l'avoir en effet blanc et pur , et les Persans le regardent comme un excellent remède dans les rhumatismes et les paralysies : ils en font usage tant intérieurement qu'en frictions ; mais en ce cas , il faut singulièrement prendre garde au feu , car le malade courroit grand risque d'être brûlé vif.

Il y a encore une autre presque voisine , nommée *Bail* , où l'on trouve du *pétrole* , et l'on y a creusé plus de soixante puits , d'environ dix toises de profondeur ; mais il est plus grossier , plus épais que celui d'Apchéronn , qui est le seul qu'on transporte dans l'intérieur de la Perse.

Le Khan de Bakou retire de la vente du *pétrole* deux cent mille francs par an.

Le *naphte* est plus abondant en Sicile que le *pétrole*. On en

trouve en plusieurs endroits, et principalement à Leonforte, à Bivona, sur une fontaine aux environs de Girgenti, dans le fleuve Symète, à Polizzi et à Canalotto. Le pétrole se trouve dans les deux Pétraglies, à la superficie de plusieurs pierres qui le renferment, ou en gouttelettes surnageant l'eau. (De Broch, Min. sicil. p. 181.) On en trouve également en Calabre; sur le mont Zibio, près de Modène; sur les bords de la mer Caspienne; dans le Caucase; au Japon et dans plusieurs autres lieux.

M. Héron de Villefosse parle d'une source qui existoit dans le quinzième siècle à Waldsbruun, près de Bitsche, département de la Moselle, et qui fournissoit une assez grande quantité de *naphte* ou pétrole blanc.

On a découvert en 1802, près du village d'Amiano, dans le duché de Parme, une source de ce bitume qui en fournit annuellement une assez grande quantité pour qu'on ait pu l'employer, au lieu d'huile, à l'éclairage de la ville de Parme.

M. Ménard de la Groye, dont nous aurons plus d'une occasion encore de citer les observations, nous a avertis qu'on ne l'employoit pas à cet usage, dans la cité de Gènes, comme on le croit communément. L'emploi du *naphte* pour l'éclairage demande beaucoup de précaution; il faut avoir bien soin de tenir exactement fermé le réservoir qui le contient, et que la flamme en soit un peu éloignée.

Les anciens ont employé ce *bitume* comme vermifuge. Il sert dans l'Inde à faire des vernis.

2. *B. oléagineux* ou *pétrole*; *B. liquide* brun ou noirâtre, H. Huile de Gabian, du commerce; Pétrole gras brun, de B.; *gemeines erdoel*, W.; *verdictes bergol*, Karst; l'huile minérale commune, Broch.

Il est ordinairement brun, ou d'un brun roussâtre, ou noirâtre; d'une consistance onctueuse et grasse, quelquefois même visqueuse; il devient aussi glutineux, par le contact de l'air, et finit même par s'y solidifier. Sa pesanteur spécifique varie de 0,8475 à 0,8783. Il est aussi très-combustible, en répandant une épaisse fumée noire; on en retire beaucoup de *naphte* par la distillation.

Le *pétrole* est beaucoup plus commun que le *naphte*. On en trouve assez abondamment en France, surtout dans le département de l'Hérault. La source de pétrole, située aux environs de Gabian, et à peu de distance de Pezenas, est depuis long-temps célèbre; c'est une des plus intéressantes de ce genre. Depuis l'époque de sa découverte, qui date de 1618, jusqu'en 1776, elle a fourni, année commune, environ trente-six quintaux de cette espèce d'huile minérale; mais,

depuis 1776, elle n'en fournit plus, suivant M. Marcel de Serres, que quatre quintaux environ.

Les sources les plus importantes aujourd'hui, sont celles d'Amiano, à douze lieues de Parme. On les exploite à l'aide de puits creusés dans le sol, qui en est imprégné jusqu'à une profondeur assez considérable. Les ouvriers qui le recherchent, ont remarqué qu'on en trouvoit davantage dans une argile verdâtre, dure et compacte, que dans les autres parties du terrain; mais ils se laissent, en général, diriger par l'odeur du *bitume*. A mesure que l'on creuse, elle se fait sentir, et quelquefois devient assez forte pour que les ouvriers en soient incommodés. L'on creuse les puits jusqu'à 60 mètres, environ 30 toises de profondeur; on atteint les sources de pétrole; on donne au fond du puits la forme d'un entonnoir; le pétrole se rassemble au fond de ces cônes, et on le puise tous les deux jours avec des seaux. L'odeur qu'il exhale est tellement forte, que les ouvriers ne peuvent la supporter plus d'une demi-heure sans courir le risque de s'évanouir. On a remarqué que les sources de pétrole sont presque toujours accompagnées de sources salées. (*Brongniart.*)

On en trouve en Transylvanie, dans toutes les mines de sel gemme; en Gallicie, en Moldavie, en Grèce, en Suède, au royaume d'Avà, dans l'Inde, où il découle de la houille; au Japon, en Amérique, dans le voisinage de Carthagène, etc.

Il est employé comme combustible, après avoir été purifié; il peut aussi remplacer le goudron, pour les usages de la marine; et même il paroît lui être préférable pour les cordages. En Angleterre, on extrait ce *bitume* de la houille grasse, qui en renferme une grande quantité, par une sorte de distillation dont le résultat fournit à la fois l'ammoniaque liquide, du noir de fumée, du *bitume* liquide ou goudron, et le *coak* ou charbon purifié, employé dans le traitement du fer et dans celui des mines d'étain.

Les fontaines de pétrole du mont Zibio près de Modène, sont situées au fond d'un vallon, à environ un demi-mille de distance de la salse de Sassuolo. (On nomme *Salse* dans le Modénois, des tertres en forme de cône, dont le sommet présente une sorte de cratère d'où jaillit une fange demi-fluide et salée, qui, retombant sur les flancs du cône, en augmente aussi les dimensions.) L'une d'elles s'appelle le *bain blanc*, l'autre le *bain noir*, de la couleur du *naphite* ou du pétrole qui en découle, et dont la quantité est d'environ 12 onces (37 décag.) par jour en été, et de la moitié en hiver. Quand la salse de Sassuolo éprouve de violentes convulsions, la quantité de pétrole qui coule avec l'eau de ces fontaines diminue.

etc. (*Spallanzani*, t. 5, p. 263 et suiv.) Le terrain dans lequel ces sources jaillissent, est composé d'une roche assez friable, mêlée d'argile, de chaux carbonatée et de sable.

En *Pokutie*, près des monts *Krapac*, on voit couler le pétrole dans un vallon; il sort de la montagne *Berghael*, près d'une source salée.

Les salses du Modénois, ainsi que les volcans vaseux de la Crimée, et de *maccalouba* en Sicile, abondent également en pétrole et en sel marin.

On trouve du pétrole dans plusieurs autres contrées: il n'est pas rare surtout d'en voir à la surface de la mer, dans le voisinage des volcans; et je pense qu'il est la cause principale, ou peut-être unique, de l'amertume des eaux de l'Océan. Flaccourt (*Histoire de Madagascar*) dit qu'en passant près des îles du Cap Vert, qui sont toutes volcaniques, il vit la mer couverte de pétrole.

Le savant observateur *Breislak* dit qu'au pied du Vésuve, près du fort de *Pietra Bianca*, se trouve au fond de la mer une source de pétrole, dont les gouttes s'élèvent à la surface de l'eau.

Quand il donna l'édition italienne de sa *Topographie physique de la Campanie*, il pensoit qu'il y avoit sous le Vésuve un immense réservoir de ce bitume, et il le regardoit comme l'unique cause des phénomènes de ce volcan.

Mais dans l'édition française du même ouvrage, qu'il a donnée en 1801, un an après que j'eus publié mes *Recherches sur les Volcans*, dans le *Journal de Physique* (*germinal an 8*, ou mars 1800), et dans d'autres journaux du même temps, on voit que ce savant a adopté (dans son chap. VII), sur l'origine des feux volcaniques, une opinion qui rentre tout-à-fait dans la mienne, ou plutôt qui est proprement la mienne, présentée d'une manière plus vague. V. VOLCAN.

3. B. résinoïde noir, ou *Asphalte*; B. solide, friable, H; Asphalte ou *Bitume* de Judée, aussi nommé Gomme des funérailles, Karabé de Sodome, etc., R. D.; Pétrole solide, cassant et luisant, De Born; *Schlakiges Erdpech*, W.; Poix minérale scoriacée, Broch.

La poix minérale terreuse (*Erdiges Erdpech*, W.) est une variété de bitume solide, dont la cassure est terne, et la couleur d'un brun noirâtre, par le mélange des matières terreuses auxquelles elle est communément unie. Elle accompagne presque toujours le bitume glutineux.

Le bitume auquel on donne communément le nom d'*asphalte* ou de *bitume de Judée*, est d'une couleur noire quand il est en masse, et il paroît alors parfaitement opaque; mais ses fragmens, quand ils sont très-minces, sont translucides quelque-

fois vers les bords, et paroissent d'une couleur rouge obscure; Il est très-fragile, et sa cassure ressemble à celle du verre. Sa pesanteur spécifique est moindre que celle de l'eau du lac *Asphaltique*, puisqu'il la surnage; mais le savant Brisson a trouvé qu'elle est à celle de l'eau pure comme 11,044 est à 10,000. Il est très-facile à électriser par le frottement.

Ce *bitume* a été, de même que le précédent, dans un état fluide, c'est-à-dire, un vrai *pétrole*; mais il est devenu concret, soit par l'évaporation de sa partie la plus subtile, soit surtout par l'action des acides minéraux.

Il se trouve en abondance sur les bords du lac de Judée; qu'on nomme aussi, pour cette raison, lac *Asphaltique*. Il provient des sources bitumineuses dont parle l'éloquent Volney dans son *Voyage en Syrie* (t. 1, p. 274). Il est long-temps ballotté par les eaux de ce lac, qui sont tellement salées qu'on lui a donné le nom de *mer de sel*. Peu à peu il acquiert de la solidité, et il est poussé et accumulé par les vents, dans les anses et les golfes, où les gens du pays le recueillent.

Toute cette contrée a été volcanisée, ainsi que nous l'apprend le même voyageur; et les volcans, quoique éteints en apparence, y conservent encore la propriété de produire du *bitume*, de même que ceux d'Auvergne, de Languedoc et de tant d'autres contrées; et si le bitume qu'ils fournissent rencontroit une eau aussi chargée de matières salines que celle du lac *Asphaltique*, il est probable qu'il acquerroit la même solidité que le bitume de Judée.

Mais quoique ce *bitume* conserve de la mollesse, on donne néanmoins le nom d'*asphalte* à celui dont certaines couches terreuses sont imprégnées, comme celle qui se prolonge depuis Seyssel jusqu'à la *perte du Rhône*, sur les deux bords de ce fleuve. C'est une couche de sable quarzeux et *bitumineux*, qui a trois pieds d'épaisseur dans un espace d'environ cinq cents toises, près de la commune de Surjoux: elle est entre deux couches d'argile; le tout repose sur une couche de pierre calcaire, et se trouve à une élévation de trois cents pieds au-dessus du Rhône.

On fait bouillir ce sable dans de grandes chaudières, et l'on recueille le *bitume* qui nage sur l'eau. Le produit est d'environ douze pour cent du sable qu'on a employé. Ce *bitume* est propre à faire du ciment pour la maçonnerie des ouvrages exposés à l'action de l'eau. On peut le faire entrer avantageusement dans la composition des vernis noirs; et en le mêlant à des matières grasses, on peut en oindre les rouages des grandes machines. Il peut également servir de goudron pour



les embarcations de toute espèce. Voyez le *Journ. des Min.*, n.º XXIII, p. 45.

Aux environs de *Weissembourg*, en Alsace, il y a plusieurs ateliers, notamment à *Beckelbrook*, où l'on traite également un sable imprégné d'asphalte, dont la couche est à cent vingt-huit pieds de profondeur, et dont on retire, par différens procédés, environ dix pour cent de *bitumes* liquides et solides. Le produit annuel est de quinze cents quintaux; mais il pourroit être porté jusqu'à quatre mille. (*Ibid.*, n.º XIII, p. 33.)

On en trouve également dans beaucoup d'autres lieux, notamment près de *Dax*, dans les Landes; près d'Orthès, en Béarn; aux environs de Neuchâtel, etc. De Born parle d'un *asphalte* qui a été trouvé dans une mine de mercure du pays de Deux-Ponts; il étoit avec du cinabre, dans une argile martiale. Il accompagne aussi la baryte sulfatée crêtée, au Hartz, sous la forme de globules noirs et brillans; la chaux carbonatée laminaire en Norwége, etc.

Parmi les usages auxquels on a employé l'*asphalte*, l'un des plus remarquables est celui qu'en faisoient les anciens Égyptiens, pour embaumer les corps et en former ce que nous appelons des *momies*. Il est probable qu'ils le faisoient fondre avec du *naphte*, afin de lui donner assez de fluidité pour en faire des injections, et que c'est le temps et sa combinaison avec les substances animales qui lui ont donné la dureté qu'on lui connoît.

Si l'on en croit le péruvien Garcias Lasso de la Vega, le même usage étoit établi dans son pays.

4. B. *Glutineux* ou *piciforme*, H.; Poix minérale ou Malthe, Romé-Delisle; Péirole tenace, De B.; Pissasphalte, Daubenton; *Bergtheer*, W.; *Zahes Erdpech*, Karst.; Goudron minéral, Broch.

Il est noir, et, comme son nom l'indique, d'une consistance semblable à celle de la poix; il est solide dans les temps froids; léger, surnageant l'eau, combustible, avec fumée noire, etc.

On le trouve ordinairement dans les mêmes lieux que le *pétrole*; mais cela n'est pas réciproque, et il y a beaucoup d'endroits où l'on voit du *bitume glutineux*, mais point de *pétrole*.

De même que le *pétrole*, il se rencontre très-souvent dans le voisinage des sources salées et des couches de sel gemme. Nous en avons dans plusieurs contrées de la France, notamment dans l'Auvergne, au *Puy-de-la-Pége*; ce qui signifie, dans le langage du pays, la *Montagne de la Poix*. C'est un petit tertre ou rocher qui se trouve à une lieue de Clermont. Le *bitume* suinte par les fissures de ce rocher, d'où découle ce

même temps une eau saumâtre. Toute la contrée environnante a été volcanisée ; et la plupart des tufs qu'on y voit présentent dans leurs fissures des mamelons de calcédoine et des cristaux de quartz, encroûtés en tout ou en partie de la même substance, et recouverts d'une couche de bitume. C'est surtout aux environs du Pont-du-Château, non loin du Puy de la Pège, que l'on remarque cette association.

J'ai trouvé de la *maltha* dans un gîte à peu près semblable, mais avec des circonstances particulières. Il y a, sur la rive droite de la *Chilca*, qui est une branche du fleuve *Amour*, une ancienne lave décomposée, qui renferme de nombreuses géodes de calcédoine. L'intérieur de ces géodes est rempli, en tout ou en partie, tantôt de spath calcaire, et tantôt de *maltha*. Souvent ces deux substances s'y trouvent réunies ; alors le spath calcaire, qui est en grands cristaux à peu près rhomboïdaux, mais à faces convexes et striées, est entièrement pénétré de *bitume*, qui lui donne une teinte obscure. Il y a de petits cristaux en crête de coq, qui sont absolument noirs, et la première fois que je rompis une de ces géodes, je fus tenté de croire que c'étoit la *maltha* elle-même qui étoit cristallisée ; mais le *bitume* n'adhère, au contraire, en aucune façon aux cristaux quarzeux qui tapissent l'intérieur des géodes.

Et ce qu'il y a de singulier, c'est que la lave, qui sert de matrice à ces géodes, ne contient pas un atome de *bitume*, et que les géodes elles-mêmes n'en offrent pas la moindre apparence à l'extérieur ; elles n'ont d'ailleurs aucune fissure. Ce fait remarquable me semble fournir une preuve de ce que j'ai dit, que les *bitumes* sont formés par une simple combinaison de fluides gazeux ; et l'on ne soupçonnera pas, je pense, que cette *maltha* puisse tirer son origine des corps organisés.

J'ai rapporté différens échantillons de ces géodes *bitumineuses*, avec la lave où elles se trouvent. La *maltha* qu'elles contiennent a la consistance de la cire molle ; lorsqu'on la coupe, elle s'attache au couteau. Après avoir été exposée pendant plus de quinze ans au contact de l'air, elle ne change point de consistance, mais elle n'a plus aucune odeur. Quand on la présente à la flamme d'une bougie, elle se fond et tombe par gouttes, qui sont luisantes comme un beau vernis noir : mise sur des charbons, elle s'enflamme, mais avec peu d'activité, et répand à peu près la même odeur que la cire.

Cette variété se trouve aussi en Perse, sur la route de Schiras à Bender-Congo, dans une montagne appelée Darap. Elle est recueillie avec soin comme un baume efficace pour la guérison des blessures, et envoyée au roi de Perse.

Elle est employée dans la fabrication de la cire à cacheter noire et dans celle de certains vernis qui servent à préserver le fer de la rouille; on s'en sert aussi en Suisse pour les charrettes, et elle peut, comme la précédente, remplacer le goudron.

5. B. *Solide*, brun.

Cette variété, qui accompagne le bitume élastique dans les mines de plomb du Derbyshire (V. plus bas), est beaucoup plus dure que l'asphalte, et en même temps plus légère; sa couleur est aussi très-différente: elle est opaque et d'un brun jaunâtre, nuancé de verdâtre. Sa cassure est vitreuse, comme la précédente. Elle brûle aussi, comme l'asphalte, en répandant une fumée noire et une odeur bitumineuse; mais elle ne se ramollit pas comme lui par l'action de la chaleur. Elle en diffère encore en ce que sa poussière, obtenue par la trituration, ne s'attache point aux doigts et ne devient pas glutineuse par le ramollissement. On voit qu'elle est très-distinguée du bitume solide ordinaire.

M. Hatchett a décrit, sous le nom de *Rétinasphalte*, une substance combustible, qui se trouve en petites masses disséminées dans le bois bitumineux à Bovey, dans le Devonshire, en Angleterre, et qui a beaucoup d'analogie, par sa couleur d'un jaune roussâtre, sa friabilité et sa cassure vitreuse, avec une autre substance *bitumineuse* du Mansfeld. Elle ressemble beaucoup à certaines variétés de succin, blanchâtres et testacées; mais elles n'ont pas donné d'acide succinique. Nous nous contentons de les indiquer ici, sans les rapporter à une variété particulière.

B. *élastique*, H. Cahout-Chou fossile, Delamétherie; *Elastisches Erdpech*, W.; la poix minérale élastique, Broch.

En masse, il est opaque et d'un brun nuancé de verdâtre, surtout à l'intérieur; il est luisant et translucide vers les bords; mou, facilement compressible entre les doigts, et élastique; facile à couper et à déchirer, à peu près comme la gomme élastique, avec laquelle il a beaucoup de rapports, et brûle en répandant une flamme claire et une odeur bitumineuse. Il enlève aussi les traces de la plombagine, mais en salissant le papier.

Il est quelquefois mélangé de substances terreuses, et ressemble alors à certains champignons desséchés: son tissu est alors moins compacte. Il varie aussi dans son degré de mollesse et d'élasticité. Le *bitume* solide brun qui l'accompagne, que nous avons décrit plus haut, doit en être regardé comme une modification, suivant M. Haüy. M. Hatchett partage cette opinion dans son savant mémoire sur le changement des principes prochains des végétaux en *bitume*. (V. *Bibl. Brit.* t. 40.)

Il se trouve avec celui-ci en morceaux séparés , qui n'ont pas ordinairement de liaison ni d'adhérence avec la masse , et dont le volume n'est pas considérable.

Cette variété , déjà très-remarquable par ses propriétés , l'est encore par son gisement. La première dissertation sur le bitume élastique a été publiée par le docteur Lister , dans les Transactions philosophiques de 1673. Elle a fait , depuis , le sujet de beaucoup d'autres , et notamment celles de MM. Delamétherie , Faujas et Hatchett. M. Mawe en a soigneusement décrit toutes les variétés et les associations , dans sa Minéralogie du Derbyshire , publiée en anglais , à Londres , en 1802.

Le bitume élastique n'a encore été trouvé que dans les cavités d'une veine , dans la mine de plomb d'Odin , laquelle est située à la base du Mamtor , au nord de Castleton , dans le Derbyshire. Le filon de plomb sulfuré qui le renferme traverse la pierre calcaire stratiforme , et contient la galène en association avec la chaux fluatée , la baryte sulfatée , le zinc sulfuré , le zinc carbonaté et le bitume élastique. Les échantillons en sont devenus rares , même en Angleterre.

Nous avons vu plus haut , page 441 , que les naturalistes s'accordoient à regarder les diverses variétés de *bitumes* comme des produits de l'organisation , et en particulier des végétaux. M. Patrin ne partage pas cette opinion. Les *bitumes* sont dus , suivant lui , à la combinaison de certains gaz qui ont donné naissance à une matière huileuse , laquelle a été modifiée ensuite dans le sein de la terre , par les acides minéraux , et a fourni à son tour les différentes variétés de ce minéral que nous connoissons. L'on a pensé aussi que le naphte et le pétrole étoient des produits de la distillation de la houille , par les feux souterrains des houilles elles-mêmes , des pyrites en décomposition , et même des volcans ; mais rien de tout cela n'est prouvé : seulement on sait que ces substances se trouvent également dans le voisinage de la houille et dans celui des volcans , soit éteints , soit enflammés.

Les substances minérales avec lesquelles le *bitume* a les rapports les plus constans et les plus remarquables dans le sein de la terre , sont la soude muriatée , l'argile et la chaux sulfatée qui appartient à cette formation. La chaux carbonatée des montagnes à couches , renfermant des débris plus ou moins nombreux de madrépores et de coquilles , en est souvent imprégnée , de même que le tuf dans plusieurs pays autrefois volcanisés , comme l'Auvergne , et de la masse desquels il suinte par la seule action du soleil. Enfin , le sable même de certains pays en renferme , comme nous l'avons déjà vu. Les anciens ont employé le bitume liquide naphte , comme vermifuge.

Les historiens s'accordent à dire que les briques dont furent construits les murs de Babylone, étoient liées entre elles par du *bitume* chaud. Les Egyptiens l'employoient à la conservation des corps, en le mélangeant avec une liqueur extraite du cèdre; et quant aux usages auxquels ses diverses variétés sont appliquées aujourd'hui, nous les avons en grande partie indiqués en parlant du pétrole et de l'asphalte. Nous reviendrons sur son origine en traitant de la **HOUILLE**, et à l'article **VOLCANS**. (LUC. et PAT.)

**BITUME DES ARABES**. V. **BITUME GLUTINEUX**.

**BIUR**. En , c'est le **CASTOR**. (DESM.)

**BIVAL**. Le **PIVERT**, dans quelques parties de la France. (s.)

**BIVALVES**. On nomme ainsi les coquillages dont les coquilles sont composées de deux pièces jointes ensemble par un ligament et une charnière.

Ils offrent dans leur organisation des différences très-considérables, soit relativement à leur forme, soit relativement aux animaux qui les habitent.

Les caractères de leurs genres se tirent principalement de leur charnière, qui est avec ou sans dents, et dont les dents varient en nombre et en position.

On partage cette classe de coquilles en deux sections: l'une comprend les coquilles équivalves, c'est-à-dire, composées de deux valves égales et régulières; et l'autre, les coquilles inéquivalves, c'est-à-dire, composées de deux valves inégales.

On pourroit aussi les diviser en coquilles complètement fermées et en coquilles bâillantes, et subdiviser ces dernières en coquilles qui s'attachent, au moyen d'un **BYSSUS**, et en coquilles qui ne s'attachent pas; ces dernières vivent presque toutes dans le sable, même dans l'intérieur des pierres.

Les animaux des coquilles **BIVALVES** sont appelés **MOLLUSQUES ACEPHALÉS** par Cuvier et Lamarck, parce qu'ils n'ont point de tête. Ils se divisent, en général, en deux sections, dont l'une appartient aux coquillages qui changent de place, soit qu'ils soient ou ne soient pas pourvus d'un byssus propre à les fixer, et l'autre aux coquillages qui sont fixés à leur naissance pour toute leur vie, par le moyen d'une soudure calcaire.

Tous sont enfermés dans une membrane qui tapisse les parois internes de leurs coquilles, et qui est percée d'un ou deux trous pour le passage des organes de la bouche ou de la locomotion. Tous ont quatre branchies, qui servent à séparer, de l'eau, l'air nécessaire à leur existence. Ces branchies recouvrent entièrement l'animal, sur les côtés du-

quel elles sont attachées deux à deux, vers le dos de la coquille, dont elles égalent à peu près la longueur. Leurs feuillets sont membraneux, extrêmement minces, formés par de petits tuyaux transversaux, fort serrés, et unis les uns aux autres. On voit sur le dos de ces feuillets un rang de petits trous ovales, par lesquels l'eau entre dans les tuyaux, et les fait gonfler. Dans quelques genres, ces mêmes feuillets sont frangés en leurs bords.

Le corps de l'animal varie dans sa forme et dans celle de ses organes. Quoique toujours très-simple, il est plus compliqué dans les coquillages qui sont destinés à marcher, que dans ceux qui sont fixés dès leur naissance pour toujours.

Dans les premiers, la bouche est formée par deux tuyaux plus ou moins longs, ordinairement égaux en hauteur et inégaux en largeur, toujours parallèles et se touchant. Ces tuyaux, ou trompes, ou siphons, sont susceptibles de dilatation et de contraction, et servent à attirer l'eau et les animalcules qu'elle contient, pour la nourriture de l'animal. Le plus petit de ces tuyaux, celui qui est postérieur, sert aussi d'anus. Souvent l'un et l'autre, ou tous les deux, sont garnis de tentacules à leur ouverture.

Dans les mêmes, on trouve à la partie directement opposée aux trompes, c'est-à-dire, à la partie inférieure, un gros muscle ou appendice musculéux, que les animaux font sortir et rentrer à volonté de leur coquille, et avec lequel ils se traînent et s'accrochent sur le sable : c'est ce qu'on appelle le pied. Dans quelques genres, ce pied ne sert point, ou peu, à marcher, mais à filer; on en voit un de cette espèce dans la MOULE et dans la PINNE. V. ces mots.

Un des pieds, le plus simple, est celui de l'*anodonte* des étangs. Il est placé au devant du corps vers le bord des valves; sa forme est oblongue et comprimée. On remarque à chaque côté, et extérieurement, une couche de fibres venant du fond de la coquille, et intérieurement il y en a d'autres, dont les unes croisent les premières à angles droits, et d'autres unissent les deux couches extérieures, en s'y attachant circulairement. Par cette disposition on conçoit aisément que l'animal peut changer à son gré les trois dimensions de ce pied ou de l'une de ses parties. Il parvient, par son moyen, à placer de champ sa coquille, et à ramper sur la boue, en y faisant un sillon de quelques lignes de profondeur.

Le pied de la moule commune, qui, comme on l'a déjà dit, est destiné à filer, est le mieux organisé de tous. Il ressemble à une petite langue, marquée d'un sillon longitudinal, susceptible de s'allonger beaucoup en se rétrécissant, et de se raccourcir jusqu'à avoir la forme d'un cœur. Cinq muscles de

chaque côté meuvent cet organe ; deux viennent des extrémités de la coquille, d'auprès de ceux qui servent à la fermer ; les trois autres viennent de son fond et du creux des sommets. Tous entrent dans le pied, et s'y entrelacent avec ses fibres propres. Le pied sert à marcher et à filer. Ce dernier office se fait en saisissant, avec la pointe, le gluten que fournit la glande située sous sa base, et en le tirant en longueur dans le sillon mentionné plus haut.

Les animaux des coquilles qui se fixent, dès leur naissance, par la matière calcaire de leurs coquilles, n'ont point de tuyaux ni de pieds. Leur bouche et leur anus sont dans un trou, et cachés sous leurs branchies. Tous leurs mouvemens se bornent à entr'ouvrir une des valves de leurs coquilles, et à la refermer : du reste, leur conformation interne est la même.

Les animaux acéphalés sont attachés aux valves de leur coquille par un, deux, ou même quelquefois un plus grand nombre de muscles très-gros, qui les traversent de part en part, et qui laissent sur la partie intérieure des valves, des impressions qui ne doivent pas être négligées dans leur description.

Le ligament qui se voit à la charnière des coquilles *bivalves* est élastique, et tend continuellement à ouvrir les valves, de sorte que ce sont les muscles précédens qui les ferment par la volonté de l'animal ; aussi, dès qu'il est mort, s'ouvrent-elles, comme tout le monde a pu s'en apercevoir : ce ligament élastique varie dans sa forme et dans sa position, selon les genres.

L'anatomie de quelques acéphales avoit été entreprise par d'anciens naturalistes ; mais ce qu'ils nous en ont appris n'est rien moins que satisfaisant. Il étoit réservé à Cuvier d'éclairer cette importante partie de l'histoire des animaux, et il l'a fait avec cette supériorité qu'en lui connoît. Il a consigné une partie de ses observations dans son excellent ouvrage, intitulé : *Leçons d'Anatomie comparée*, dans celui qui est intitulé : *Histoire naturelle des coquillages*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville, et dans quelques mémoires particuliers répandus dans des recueils ou des journaux. On se contentera ici d'énumérer les parties internes des animaux acéphales, et on renverra aux ouvrages ci-dessus, ceux qui désireroient des notions plus détaillées sur ce qui les concerne.

Dans l'*anodonte* ou *moule d'étang*, par exemple, le cerveau est situé sur le bord antérieur de la bouche. Il est de forme transversalement oblongue, et fournit six ou huit filets de nerfs, qui se distribuent par tout le corps.

Le cœur est très-grand, et a deux appendices, dans les-

quels le sang passe à chaque mouvement de systole. Comme toutes ces parties sont aussi transparentes que du verre, il n'y a rien de si agréable que de voir, à chaque battement, les valvules s'ouvrir pour laisser passer le sang dans les appendices. On en découvre parfaitement le jeu, à la vue simple, lorsqu'on a ouvert le péricarde; ce qu'il y a de plus singulier dans le cœur de l'*anodonte*, c'est que le rectum passe à travers. Cela se retrouve dans la bucarde et autres *bivalves*, mais non dans l'huître. Le cœur de cette dernière est dans une cavité particulière entre le foie et le muscle transverse, derrière les branchies.

Les organes de la nutrition n'ont ni dents ni langue : l'estomac est creusé dans un foie glanduleux et sans lobes, et se transforme en un intestin faisant ses circonvolutions en partie dans ce foie, en partie dans la masse du pied, et se terminant à l'anus. On observe, dans les autres genres, quelques différences; par exemple, l'huître a un second estomac, à parois épaisses, à forme conique; mais tous ces détails appartiennent à l'anatomie proprement dite.

Les *acéphales* forment le seul ordre d'animaux dans lequel l'organe pulmonaire serve en même temps de matrice. Ce fait, si remarquable, est très-peu connu, quoiqu'il ait été annoncé, il y a plus de cent ans, par Poupart.

Lorsqu'on ouvre, dit Cuvier, une *anodonte* au printemps, avant l'époque de son frai, on trouve dans l'épaisseur de ses branchies, ou mieux dans l'intervalle des deux lames qui les composent, non pas des œufs, comme l'a dit Poupart, mais de petites anodontes toutes écloses et bien vivantes, et recouvertes de leurs deux valves : chaque individu en contient bien des milliers.

Ainsi donc cette *anodonte* est vivipare; il en est de même de presque tous les mollusques acéphales : on dit presque, parce qu'il y en a beaucoup dont on n'a pas encore observé la génération.

Il est très-probable que la plupart des acéphales sont hermaphrodites, et que chaque individu se féconde de lui-même. On dit probable, par la raison citée plus haut. Il est cependant des coquilles *bivalves*, telles que les huîtres, qui sont nécessairement hermaphrodites dans ce sens, puisque les individus sont fixés à demeure pour toute leur vie.

C'est ordinairement au commencement de l'été que tous ces coquillages jettent leur frai. Si tous les petits réussissoient, la mer même seroit déjà comblée; mais il n'en est peut-être pas un sur mille qui arrive à un an d'âge; tant est grand le nombre de leurs ennemis, tant sont fréquentes les causes de leur destruction.



On verra au mot COQUILLE le mode de formation des coquilles *bivalves*, et le nom des différentes parties qui les composent; ainsi il ne reste plus qu'à donner un aperçu de la division de leurs genres; et c'est ce que l'on trouvera dans le tableau ci-après, où l'on a porté les noms des principaux d'entre eux dont quelques-uns ont été récemment subdivisés. (V. leurs articles.)

## COQUILLES BIVALVES EQUIVALVES.

A CHARNIÈRE  
SANS DENTS.

A CHARNIÈRE GARNIE DE DENTS.

	A UNE DENT.	A DEUX DENTS.	A QUATRE DENTS.	A BEAUCOUP DE DENTS.
Piune.				
Moule.				
Modiole.				
Anodonte.	Mulette. Crassatelle. Paphie. Bactre.	<i>Simples.</i> Trigonic. Tridacne. Hippope. Cardite. Lutraire. Pétricole. Vénéricarde. Solen. Capse. Sanguinolâtre.	<i>Avec des sur- numéraires.</i> Isocarde. Donace. Cyclades. Telline. Vénus.	Bucarde. Mérétrice. Lucine. Nucule. Pétoncle. Arche. Cucullée.

## COQUILLES BIVALVES INÉQUIVALVES.

A CHARNIÈRE SANS DENTS. A UNE DENT. A DEUX DENTS.

A PLUSIEURS  
DENTS.

Acarde.	Came.	Spondyle.	Perne.
Radiolite.	Corbule.	Plicatule.	
Vulselle.		Placune.	
Marteau.		Pandore.	
Huitre.		Tébratule.	
Avicule.		Calcéole.	
Peigne.			
Lime.			
Houlette.			
Cranie.			
Hyale.			
Lingule.			

Lamarck qui, dans ses premiers ouvrages, avoit adopté cette division, a prouvé, dans un mémoire inséré n.º 60 des Annales du Muséum, qu'elle étoit incertaine et fautive. Il a proposé de la remplacer par celle tirée de l'endroit de la partie interne de la coquille, où s'attachent les muscles destinés à la fermer, muscles tantôt écartés, tantôt presque centraux, et de la disposition du ligament des valves, tantôt extérieur, tantôt intérieur.

Je renverrai à son mémoire, qui n'est encore qu'un aperçu, ceux qui voudront de plus grands éclaircissemens à cet égard.

Cuvier, dans son nouvel ouvrage, intitulé *le Règne animal, distribué d'après son organisation*, a divisé les *bivalves* en cinq familles; savoir :

1.º Les OSTRACÉES contenant les genres HUITRE (auquel il réunit les ACARDES, les GRYPHEES, les PEIGNES, les LIMES et les HOULETTES); ANOMIE, PLACUNE, SPONDYLE (auquel il réunit les PLICATULES); MARTEAU, VULSELLE, PERNE, ARONDE, CRÉNATULE, JAMBONNEAU, ARCHE (auquel il réunit les PETONCLES et les NUCULES); TRIGONIE.

2.º Les MYTILACÉES offrant les genres MOULE (auquel se joignent les MODIOLES et les LITHODOMES); ANODONTE, MULETTE, VENERICARDE.

3.º Les BÉNITIERS, où ne se trouve que le genre TRIDACNE.

4.º Les CARDIACÉES, qui réunissent les genres CAME (duquel il ne faut pas séparer les ISOCARDES), BUCARDE, DONACE, CYCLADE, CORBEILLE, TELLINE, LORIPÈDE, LUCINE, VENUS (auquel il faut joindre les genres CAPSE et PETRICOLE); CORBULE, MACTRE, dont il ne faut pas séparer les LAVIGNONS.

5.º Les ENFÈRMES, dans lesquels se placent les genres MYE (auxquels se joignent les LUTRAIRES, les ANATINES, les GLYCYMÈRES, les PANOPES et les PANDORES); GASTROCHÈNE, BYSSOMIE, HIATELLE, SOLEN (auquel doivent se réunir les SANGUINOLAIRES); PHOLADE, TARET et FISTULANE. *V.* tous ces mots.

C'est de cette classe de coquillages dont nous retirons le plus d'utilité, soit pour notre nourriture, soit pour des objets d'arts: c'est elle par conséquent que nous devons le plus étudier; mais elle est encore bien loin d'être connue. (B.)

BIVALY (*Biwaj*), ou BIAL. Noms hongrois du BUFFLE. (DESM.)

BIVARO ou BIVERO. Noms italiens du CASTOR. (DESM.)

BIVERONNE. Nom donné à la VÉNUS CLONISSE. (B.)

BIVET. Adanson appelle ainsi la CANCELLAIRE. (B.)

BIVIT. Le MARTINET NOIR en Piémont. (s.)

BIXA. *V.* ROUCOU. (B.)



Fig. 1.

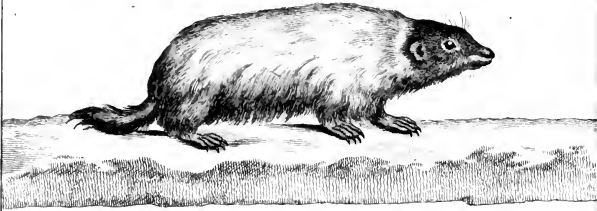


Fig. 2.

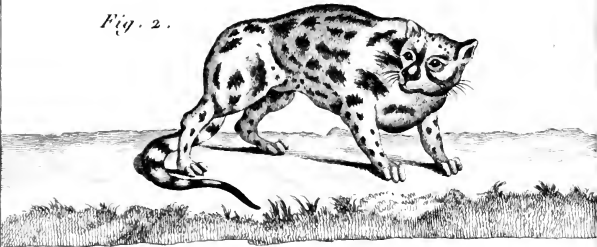
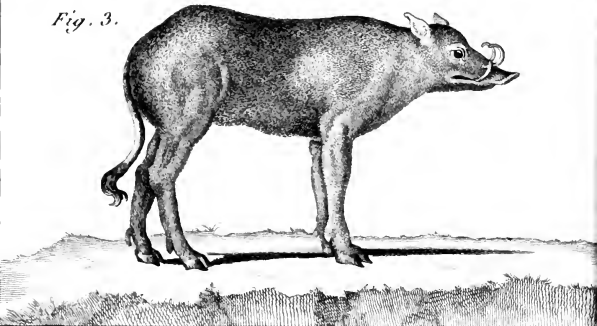


Fig. 3.



Davene del.

Fig. 1. Bobak .

Fig. 2. Bissam .

Fig. 3. Babiroussa .

J. Tardieu sculp.

**BIZAAM** ou **CHAT-BIZAAM** de Vosmaer, n'est, selon M. Cuvier (Règne animal), qu'une variété de la *genelle*, mammifère carnassier du genre des **CIVETTES**.

Sa grandeur est à peu près celle d'un chat domestique ; la couleur dominante par tout le corps est le gris cendré clair, rehaussé de taches brunes : au milieu du dos règne une raie noire jusqu'à la queue, à bandes noires et blanches. *V.* à l'article **CIVETTES**, la description détaillée de ce joli animal figuré pl. A. 22, de ce Dict. (DESM.)

**BIZARDA**. Nom que les Italiens donnent à des citrons produits par la fécondation de deux variétés de l'oranger. Ce sont de véritables fruits **HYBRIDES**. *V.* ce mot et **ORANGER**. (B.)

**BIZE**. Rondelet donne ce nom au **SCOMFRE SARDE**. (B.)

**BIZHIUTZH**. Nom lapon du **PLUVIER DORÉ**. (V.)

**BJÉLKA** ou **WJEKSCHA**. Noms russes des **ÉCUREUILS**. (DESM.)

**BJORKNA**. Nom de pays du **CYPRIN LARGE**. (B.)

**BLA**. Synonyme de **BLÉ**. (B.)

**BLAAFOT**. Nom norvégien du **BALBUZARD**. (V.)

**BLAA-HALS**, **BLAA-NAKK**. Noms norvégiens du **CANARD SAUVAGE**. (V.)

**BLAA-KRAAKE**. Nom norvégien du **ROLIER**. (V.)

**BLAA-ROUGE**. Nom que la corneille commune porte en Norwége. (V.)

**BLAA-SILD**. Nom norvégien du **HARENG**. (B.)

**BLAA-STAAI**. *V.* **BLEMSTACK**. (B.)

**BLAC**. Nom que Levaillant a imposé à un oiseau de proie. *V.* **COUHYEH**. (V.)

**BLACKBURNIE**, *Blackburnia*. Arbuste de l'île de Norfolk, qui forme, dans la tétrandrie monogynie, un genre fort voisin des **PTELÉES**. Il offre pour caractères : un calice divisé en quatre parties ; une corolle à quatre pétales ; quatre étamines ; un ovaire surmonté d'un style simple ; une baie monosperme. (B.)

**BLACKFISH**. C'est, en Caroline, le **LUTJAN NOIR** ; et à Alép, le **MACROPTÉRONÔTE CHARMUTH**. (B.)

**BLACK-UMBER**. Nom anglais de la **SCIÈNE OMBRE**. (B.)

**BLACOUÉL**. *V.* **BLAKOUÉL**. (B.)

**BLAD**. En Languedoc, c'est le **BLÉ**. (DESM.)

**BLADIE**, *Bladhia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, dont les caractères sont : un calice divisé en cinq parties ; une corolle monopétale, en roue, divisée en cinq parties ; cinq étamines ; un germe supérieur à style simple ; une baie à une seule semence.

Il renferme quatre plantes vivaces, qui n'ont rien de remarquable, excepté que les fleurs de l'une, de celle qu'en

appelle **BLADIE** du JAPON, du lieu où elle croît naturellement, sont très-odorantes.

Les genres **PYRGUE** et **QUAKITE** s'en rapprochent beaucoup.

R. Brown pense qu'il doit être réuni aux **MIRSINÉS**. (B.)

**BLAGRE**. V. **BALBUZARD**. (DESM.)

**BLAGYLTA**. Nom norvégien d'un **LABRE**. (B.)

**BLAIREAU**, *Meles*, Storr; *Taxus*, Geoff. Genre de mammifères carnassiers et plantigrades établi par Storr sur une espèce qui avoit été long-temps placée dans le genre **OURS** (*ursus*) et qui méritoit d'en être retirée par les différences qu'elle présente avec ces animaux.

Comme les ours, les *blaireaux* appuient en entier la plante de leurs pieds de derrière sur le sol. Leur corps est presque aussi épais; leurs extrémités sont aussi divisées en cinq doigts, armés de fortes griffes; leur queue peu longue, etc.

Néanmoins les *blaireaux* ont les jambes très-courtes, ce qui semble allonger leur corps; leur ventre touche presque à terre; leurs doigts sont engagés dans la peau et armés de griffes très-solides et propres à fouiller la terre, etc. Ils se distinguent principalement des ours par la poche remplie d'une humeur onctueuse et très-puante, dont l'ouverture se remarque près de leur anus. Leur poil est long et rude, leurs oreilles sont courtes, etc.

Les *gloutons*, qui forment un genre très-voisin de celui-ci, et qui a été également institué par Storr, ont une taille un peu plus légère que celle des *blaireaux*, une queue un peu plus longue, et ne présentent en dessous de la queue qu'un simple pli de la peau, au lieu d'une poche remplie d'une humeur fétide. D'ailleurs leurs dents les rapprochent des **MARTES**, tandis que celles des *blaireaux* ont plus de rapports avec les dents des ours. M. Cuvier les décrit ainsi. Elles forment une série non interrompue. « Il y a une très-petite dent derrière la canine, puis deux molaires pointues, suivies en haut d'une que l'on commence à reconnoître pour carnassière au vestige de tranchant qui se montre sur son côté externe; derrière elle est une tuberculeuse carrée, la plus grande de toutes; en bas, la pénultième commence aussi à montrer de la ressemblance avec les carnassières inférieures; mais comme elle a à son bord interne deux tubercules aussi élevés que son tranchant, elle remplit les fonctions d'une dent tuberculeuse; la dernière est très-petite. (*Règne anim.*) Les incisives sont au nombre de six à chaque mâchoire. On compte en tout quatre canines assez fortes. Toutes ces dents se correspondent parfaitement, et la mâchoire inférieure est très-solidement articulée par ses con-

dyles qui sont très-resserrés dans la cavité glénoïde , ce qui ne permet à cette mâchoire de se mouvoir que dans un seul sens, comme les deux tranchans d'une paire de ciseaux. Dans les *blaireaux* adultes , il est même difficile de séparer la mâchoire inférieure sans en rompre les branches, ou sans fracturer les bords de la cavité glénoïde.

Storr avoit distingué les gloutons sous le nom de *mellivora* , des *blaireaux* qu'il appeloit *meles*. Depuis, on a réuni ces deux genres , tantôt sous ce dernier nom , tantôt sous celui de *taxus*. C'est Illiger qui, le premier, a reproduit la division proposée par Storr; et M. Cuvier a suivi son exemple.

Les *blaireaux* sont de l'ancien continent. Ce sont des animaux lents , solitaires , nocturnes , fouilleurs , etc. On les trouve dans les grandes forêts.

*Espèce unique.* — Le BLAIREAU D'EUROPE, *Meles europæus*; *Ursus meles*, Linn.; *Taxus meles*, Geoff.; le *Blaireau*, Buff., tom. 7, pl. 7, vulgairement TAISON.

Le *blaireau* a deux ou trois pieds de longueur; sa tête est médiocrement pointue; ses yeux sont petits; ses oreilles courtes et arrondies; son cou est court et épais. Des poils longs et serrés couvrent le corps et la queue, qui est médiocrement longue; les jambes sont si courtes, que le ventre semble toucher à terre; chaque pied est divisé en cinq doigts armés d'ongles, dont ceux de devant ont plus de longueur et de force que ceux de derrière. Le *blaireau* a six mamelons, et sous la queue une espèce de poche remplie d'une liqueur grasse et fétide, qui fournit un des caractères les plus saillans de ce genre. Son pelage rude est presque blanc en dessus et presque noir en dessous (singularité remarquable qui ne s'observe que dans quelques mammifères de la famille des *ours*); sa tête est grisâtre, avec une bande de couleur noire sur chaque œil.

Le *blaireau* est un animal paresseux, défiant, solitaire, qui se retire dans les lieux les plus écartés, dans les bois les plus sombres, et s'y creuse une demeure souterraine; passe les trois quarts de sa vie dans ce séjour ténébreux, dont il ne sort que pour chercher sa subsistance. Comme il a le corps allongé, les jambes courtes, les ongles très-longs et très-fermes, il a plus de facilité qu'un autre pour ouvrir la terre, y fouiller, y pénétrer et jeter derrière lui les déblais de son excavation, qu'il rend tortueuse, oblique, et qu'il pousse quelquefois fort loin. Le *renard*, qui n'a pas la même facilité pour creuser la terre, profite de ses travaux: ne pouvant le contraindre par la force, il l'oblige par adresse à quitter son domicile, en l'inquiétant, en faisant sentinelle à l'entrée, en l'infectant même de ses ordures; ensuite il s'en empare,

l'élargit, l'approprie, et en fait son terrier. Le *blaireau* ; forcé à changer de manoir, ne change pas de pays ; il ne va qu'à peu de distance travailler sur nouveaux frais, et se pratiquer un autre gîte, dont il ne sort que la nuit, dont il ne s'écarte guère, et où il revient dès qu'il sent le danger. Il n'a que ce moyen de se mettre en sûreté, car il ne peut échapper par la fuite ; il a les jambes trop courtes pour pouvoir bien courir. Les chiens l'atteignent promptement lorsqu'ils le surprennent à quelque distance de son trou : cependant il est rare qu'ils l'arrêtent tout-à-fait. Le *blaireau* a le poil très-épais ; les mâchoires et les dents très-fortes, aussi bien que les ongles ; il se couche sur le dos et se sert de toutes ses armes avec beaucoup d'avantage ; d'ailleurs, il a la vie très-dure ; il combat long-temps, se défend courageusement et jusqu'à la dernière extrémité.

Les *blaireaux* tiennent leur domicile propre ; ils n'y font jamais d'ordures. On trouve rarement le mâle avec la femelle : lorsque celle-ci est prête à mettre bas, elle coupe de l'herbe, en fait une espèce de botte, qu'elle traîne entre ses jambes jusqu'au fond du terrier, où elle fait un lit commode pour elle et sa progéniture. C'est en été qu'elle met bas, et sa portée est ordinairement de trois ou quatre petits. Lorsqu'ils sont un peu grands, elle leur apporte à manger ; elle ne sort que la nuit, va plus au loin que dans les autres temps ; elle déterre les nids d'*abeilles-bourçons* (*bombus*), en emporte le miel, perce les rembouillières des *lupins*, prend les jeunes laperreaux, saisit aussi les *mulots*, les *serpens*, les *sauterelles*, les œufs des oiseaux, et porte tout à ses petits, qu'elle fait sortir souvent sur le bord du terrier, soit pour les allaiter, soit pour leur donner à manger.

Les *blaireaux* sont frileux ; ceux qu'on élève dans les maisons ne veulent point quitter le coin du feu, et souvent s'en approchent de si près qu'ils se brûlent les pieds, et ne guérissent pas aisément. Ils sont aussi fort sujets à la gale ; les chiens qui entrent dans leurs terriers prennent le même mal, à moins qu'on n'ait grand soin de les laver. Le *blaireau* a le poil gras et malpropre. Sa chair n'est pas absolument mauvaise à manger, et l'on fait avec sa peau des fourrures grossières, des colliers pour les chiens, des couvertures pour les chevaux, et avec son poil des brosses pour les peintres en bâtimens et pour la barbe. Ce poil a la propriété singulière de ne point se feutrer.

L'espèce du *blaireau* est répandue en Espagne, en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Pologne, en Suède, en Norwége, dans les terres montueuses qui bordent le Volga, en Bulgarie, ainsi que sur les bords du Jaïk ;



elle est partout assez rare , surtout dans les premières de ces contrées. (DESM.)

La chasse du *blaireau*, qui n'est pas aussi commun qu'il l'étoit autrefois , se fait au fusil. Si il arrive qu'on le rencontre hors de son terrier , ou si on se met à l'affût pour l'attendre lorsqu'il en sort , ordinairement vers la fin du jour , ou au clair de la lune , on emploie pour le prendre les pièges à ressorts ou les lacs de fil de laitou que l'on tend à l'entrée de son trou , et les chiens bassets à jambes torses qu'on introduit dans les terriers avec des sonnettes au cou , qui servent tout-à-la-fois à faire fuir le *blaireau* au fond de sa demeure , et encore pour faire connoître au chasseur la marche des *bassets* , et l'endroit où ils s'arrêtent après avoir acculé le *blaireau*. Alors on a les instrumens nécessaires pour fouiller la terre , ouvrir le terrier par le dessus , et saisir le *blaireau* avec précaution ; car cet animal devient dangereux pour les hommes sur lesquels il se jette aussi avec fureur. (s.)

**BLAIREAU BLANC.** Cet animal, décrit par Brisson, passoit pour avoir été apporté de la Nouvelle-Yorck à Réaumur. Il étoit plus petit et avoit le nez plus court que notre *blaireau*. Sa fourrure , très-épaisse , étoit entièrement d'un blanc pur sur les parties supérieures du corps , et mêlé de jaunâtre sur les inférieures. Ce n'est qu'un *raton* attaqué de la maladie *albine* , ainsi que s'en est assuré M. Frédéric Cuvier , sur l'individu même décrit par Brisson , et qui est conservé dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle. (DESM.)

**BLAIREAU-CHIEN** et **BLAIREAU-COCHON.** Les chasseurs prétendent avoir distingué parmi les *blaireaux* d'Europe deux variétés qu'ils fondent sur les différences qu'ils disent avoir observées dans la forme du museau , qui se rapprocheroit de celui du cochon ou de celui du chien.

On a voulu établir la même distinction entre les hérissons de notre pays ; mais quelques recherches que divers naturalistes aient faites pour constater ces différences , ils n'ont pu encore y réussir. (DESM.)

**BLAIREAU-COCHON.** V. **BLAIREAU-CHIEN.** (DESM.)

**BLAIREAU PUANT DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.** Kolbe , et après lui l'abbé de la Caille , ont assez mal décrit , sous cette dénomination , un petit quadrupède du midi de l'Afrique , qui exhale une odeur insupportable , et qui paroît être la **ZORILLE** , espèce de marte ou de moufette.

(DESM. et s.)

**BLAIREAU DES ROCHERS:** en hollandais, *Klip-das*. C'est le **DAMAN DU CAP** (*hyrax capensis*). (DESM.)

**BLAIREAU DE SURINAM,** de Brisson. C'est le même

animal que le **COATI NOIRÂTRE**, qui semble ne pas différer du *viverra quasje* de Linn. ou l'yzquiepatl de Séba. On l'a rapporté, mais à tort, au **COASE**, mammifère placé jusqu'ici dans le genre des **MOUFETTES**. (DESM.)

**BLAIRIE**, *Blaeria*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, et de la famille des bicornes, fort voisin des **BRUYÈRES**, dont les caractères consistent en un calice à quatre divisions linéaires, droites, un peu plus courtes que la corolle et persistantes; une corolle monopétale, campanulée, ayant son limbe divisé en quatre petites découpures réfléchies; quatre étamines, dont les filamens sont insérés sur le réceptacle; un ovaire supérieur, tétragone, surmonté d'un style plus long que la corolle, et dont le stigmate est obtus; une capsule obtuse, quadrangulaire, s'ouvrant par les angles, et divisée en quatre loges qui contiennent plusieurs semences arrondies.

Les douze espèces de ce genre sont toutes originaires du Cap de Bonne-Espérance. Ce sont des sous-arbrisseaux qui ont le port des bruyères, dont les feuilles sont petites, verticillées, au nombre de quatre, et les fleurs en tête, terminales ou éparses. Aucune de ces espèces n'est particulièrement remarquable.

On a aussi donné ce nom à des plantes du genre des **VERVEINES**, dont on a fait un genre nouveau; mais il a été changé en celui de **ZAPANE**. (B.)

**BLAKÉE**. *V. MELIER*. (B.)

**BLAKOUEL**, *Blakwelia*. Genre de plantes de la dodécandrie pentagynie, et de la famille des **ROSACÉES**, dont les caractères sont: un calice monophylle, turbiné, persistant, profondément divisé en quinze parties ciliées en leurs bords; quinze petites écailles, situées à la base interne des divisions du calice et qui tiennent lieu de pétales; quinze étamines; un ovaire conique, barbu de toutes parts, et dont le sommet est terminé par cinq styles filiformes, à stigmates simples; une petite capsule uniloculaire, polysperme, environnée inférieurement du calice auquel elle adhère.

Ce genre comprend six espèces d'arbustes de l'île de France, de Java et de Madagascar, dont les feuilles sont alternes et ovales, les fleurs en panicules et terminales, ou axillaires et en grappes. Ils ne présentent rien d'important à connoître.

Gærtner a établi, sous le même nom, un genre nouveau, que Lamarck a appelé **PALLADIE**. (B.)

**BLAKWITE**, *Corvus melanoleucus*, Latham. Nom que les Anglais ont imposé à un oiseau de la Nouvelle-Galle du Sud. *V. CASSICAN NOIR* et **BLANC**. (V.)

**BLAMARÉ.** Nom du MAÏS dans le Midi de la France. (B.)

**BLANC.** Nom vulgaire du TÉTRODON LAGOCÉPHALE. (B.)

**BLANC.** Deux sortes d'altération dans les végétaux portent ce nom.

La plus nuisible s'appelle aussi MEUNIER. C'est une poussière blanche qui se développe sur les jeunes pousses des arbres, vers le milieu de l'été, et qui paroît être un champignon parasite, voisin des genres ERÉSYPHÉ et URÉDO; je dis paroît être, car j'en ai jamais puy découvrir d'organisation. Les jeunes épines blanches en offrent presque tous les ans, ce qui nuit beaucoup à leur accroissement dans les pépinières. Retrancher les bourgeons et les feuilles malades m'a toujours paru avoir des résultats avantageux sur les arbres précieux qui en étoient affectés; mais, opérer en grand, devient impossible, comme on peut bien le penser.

L'autre sorte est produite par l'altération que causent à l'épiderme des feuilles et des jeunes pousses, les gouttes d'eau qui y sont frappées par le soleil. Elle retarde nécessairement la végétation, puisque le bon état des feuilles concourt à la formation de la sève; mais il faut que toutes les feuilles en soient fortement affectées pour que la plante périsse. La preuve que cette explication est la vraie, c'est que les plantes, au nord ou à l'ombre, n'y sont pas sujettes, et que celles dont l'épiderme est plus mince, y sont plus exposées. V. BRULURE et ARBRE. (B.)

**BLANC AUNE.** On donne ce nom à l'ALISIER COMMUN, aux environs de Boulogne. (B.)

**BLANC DE BALEINE**, improprement appelé *spermaceti*. C'est une matière qui participe à la fois de la nature de la cire et de celle de la graisse. Elle est contenue abondamment dans un tissu cellulaire interposé entre les membranes du cerveau de plusieurs espèces de CACHALOTS, et elle est mêlée d'une certaine quantité d'huile ou de graisse liquide qu'on en sépare en la pressant. Fourcroy s'est assuré que le blanc de baleine est en dissolution dans la graisse de ces animaux.

Purifié, le blanc de baleine présente des lames cristallines d'un beau blanc, qui, en devenant rances, prennent une teinte jaune. Cette substance entre dans la composition de la bougie. Elle étoit autrefois en usage en médecine contre les affections du poulmon et des reins, etc. (DESM.)

**BLANC BOIS.** Nom collectif des PEUPLIERS et des SAULES, dont le bois est blanc et n'offre pas d'aubier. (B.)

**BLANC DE CÉRUSE** ou **BLANC DE PLOMB.** V. CÉRUSE. (LUC.)

**BLANC DE CRAIE.** V. **BLANC D'ESPAGNE.** (DESM.)

**BLANC-CUL.** Nom du **BOUVREUIL** dans Belon, du mot *asprocolos*, que cet oiseau porte en grec moderne. (S.)

**BLANCULET.** C'est un des noms de pays du **MOTTEUX.** (DESM.)

**BLANC D'EAU.** Nom vulgaire du **NÉNUPHAR BLANC.** (B.)

**BLANC-D'ESPAGNE.** C'est le nom qu'on donne à la *craie*, lavée et façonnée en pains cylindriques, dont on fait usage pour nettoyer les métaux, les carreaux de vitres et les glaces. Il fait la base du mastic qui sert à fixer les vitres sur les châssis des croisées, et celle des peintures en détrempe, blanches ou grises, etc. Mais, pour être employée à ces divers usages, la craie doit être pure, c'est-à-dire, qu'il en faut séparer avec soin les corps étrangers, et surtout les grains de sable qu'elle contient.

Voici, en général, de quelle manière on procède à cette fabrication. La craie qui est employée à la confection du blanc-d'Espagne, comme à Bougival près de Marly-la-Machine, à quatre lieues de Paris, et au Bas-Meudon près de Sèvres, s'exploite par galeries. On concasse par morceaux les masses extraites, à l'aide d'une masse de fer; puis on les jette dans une quantité d'eau d'abord petite, que l'on augmente ensuite, et dans laquelle la craie se délaye par l'agitation. On laisse reposer pendant deux heures environ, temps qui est reconnu suffisant pour le dépôt du sable, l'on décante avec des seaux, sans remuer le fond, l'eau laiteuse qui la couvre, et on la transporte dans des tonneaux où on la laisse déposer. Quand l'eau qui surnage est devenue claire, on l'enlève; puis on laisse cette bouillie de craie prendre assez de consistance pour qu'on en puisse former des masses que l'on applique contre les parois de la carrière ou sur des moellons poreux, qui absorbent en peu de temps une grande partie de l'eau qu'elle contenoit encore. Lorsqu'elle est devenue suffisamment compacte, on en fabrique des cylindres en la roulant entre les mains. Pour faciliter la dessiccation de ces pains de blanc, on les place les uns sur les autres dans des intervalles de maraillles à claire-voie, construites en planches pour cet usage, et formant une espèce de hangar, que l'on couvre soit en chaume, soit en tuiles. Quand ils sont bien secs, on les livre au commerce. On en fabrique beaucoup en Champagne.

On a aussi donné le nom de *blanc-d'Espagne* à une préparation de bismuth dont on fait quelquefois usage pour la toilette, et qui est connu dans les pharmacies sous le nom de *Magistère de Bismuth.* (LUC.)

**BLANC DE HOLLANDE.** Espèce de PEUPLIER. (B.)

**BLANC-JAUNE.** Nom d'un poisson du genre SALMONE, le *salmo niloticus*, Linn. (B.)

**BLANC-NEZ.** C'est le nom d'un singe de l'ancien continent, et du genre des GUENONS : l'*ascagne* appartient à la même espèce. (DESM.)

**BLANC-PENDARD.** Nom vulgaire de la PIE-GRIÈCHE GRISE. (V.)

**BLANC-DE-PLOMB.** C'est un acétate de PLOMB. *V. Céruse.* (DESM.)

**BLANC-DE-ZINC.** C'est un oxyde de ZINC artificiel. (DESM.)

**BLANC DE CHAMPIGNON.** Racines de CHAMPIGNONS qui, étant mêlées des bourgeons séminiformes des pieds qui les ont produits, sont très-propres à les multiplier. (B.)

**BLANCHAILLE.** Les pêcheurs donnent ce nom à tous les petits poissons d'étang, dont ils ne peuvent ou ne veulent pas distinguer l'espèce, qui se rapprochent des ABLES pour la grosseur et la couleur, et qu'on emploie pour faire des appâts propres à prendre les poissons voraces. (B.)

**BLANCHARD.** Oiseau de proie du genre SPIZAÈTE. *V. ce mot.* (V.)

**BLANCHE.** Oiseau du genre STERNE ou HIRONDELLE DE MER. *V. ces mots.* (V.)

**BLANCHE-COIFFE.** Oiseau du genre GEAL. *V. ce mot.* (V.)

**BLANCHE-QUEUE.** Nom vulgaire des MOTTEUX et du JEAN-LE-BLANC. (V.)

**BLANCHE-RAIE.** Oiseau du genre STOURNELLE. *V. ce mot.* (V.)

**BLANCHET.** Nom spécifique d'un AMPHISBÈNE. (B.)

**BLANCHET.** Nom d'un poisson du genre SALMONE, *Salmo foetens*, Linn. C'est par erreur qu'on a dit qu'il s'appliquoit à un SILURE. (B.)

**BLANCHETTE.** C'est la MÂCHE. C'est aussi l'ANSÉRINE MARITIME. (B.)

**BLANDE.** On nomme ainsi la SALAMANDRE TERRESTRE dans le midi de la France. (B.)

**BLANDFORDIE**, *Blandfordia*. Genre de plantes qui est le même que le GALAX de Linnæus, l'ÉRYTHROHIZE de Michaud, le VITICELLE de Micheli. (B.)

**BLANDRUSELR.** En Islande, c'est le nom du PHOQUE à CRINIÈRE (*Phoca jubata*). (DESM.)

**BLANGLAX.** Nom suédois du SAUMON. (B.)

**BLANKARA.** Adanson a donné ce nom au genre appelé depuis ORTHOTRIC. (B.)

**BLANOVE.** C'est le MUGE CÉPHALE dans l'Inde. (B.)

**BLANQUETTE.** Nom vulgaire de l'ANSÉRINE MARITIME. (B.)

**BLAPS.** Genre d'insectes de la seconde section de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des mélasomes.

Les *blaps* ont les antennes filiformes, plus courtes que la moitié du corps, avec le troisième article long, et les derniers globuleux; leur bouche est munie de deux lèvres, de mandibules à peine dentelées, de mâchoires bifides, et de quatre antennules terminées par un article triangulaire; enfin, les tarsi des quatre pattes antérieures sont composés de cinq articles, et les postérieurs de quatre. La plupart de ces insectes manquent d'ailes; et alors les étuis durs, coriaces et convexes, sont réunis l'un à l'autre par leur suture.

Les *blaps* ont les plus grands rapports avec les *pimélies*, les *hélops* et les *ténébrions*. Ils sont distingués des premiers par le dernier article des antennules, qui est presque filiforme dans les *pimélies*, et plus gros que les autres dans les *blaps*. Ils sont distingués des *hélops*, en ce que le dernier article de ceux-ci est large, comprimé, figuré en croissant; les antennes, d'ailleurs, sont composées d'articles presque coniques. Les *ténébrions* se distinguent des *blaps* en ce que le troisième article des antennes n'est pas si long que le troisième article de celles des *blaps*, les antennules d'ailleurs sont presque filiformes.

Fabricius vient de diviser ce genre en deux: il conserve le nom de *blaps* au lisse, au sillonné, au mucroné, etc., et donne celui de *platynotus* au ponctué, au dilaté, etc.

Ces insectes n'ont, en général, point d'ailes, et ils ne courent pas avec beaucoup de célérité. La plupart se tiennent cachés, pendant le jour, sous des pierres ou dans des trous; ils en sortent la nuit pour courir çà et là, et chercher leur nourriture: on les trouve quelquefois dans des caves, dans des endroits humides et inhabités. Ils répandent une odeur très-fétide, beaucoup plus forte, mais à peu près la même que celle de la plupart des carabes ou des blattes des cuisines; ce qui les avoit fait ranger parmi ces derniers insectes par quelques naturalistes anciens.

On ne connoît point les larves des *blaps*; il est probable qu'elles sont cachées dans la terre, et qu'elles diffèrent peu de celles des *ténébrions*.

Parmi les espèces d'Europe, le *blaps* le plus commun et le plus connu, c'est le MUCRONÉ, *Blaps mortisaga*, Oliv. Col. tom. 3, n.º 60, pl. 1, fig. 2. B.; *blaps mortisage*. *Nouv. Dict. d'Hist. nat.*, 1.<sup>re</sup> édit., tom. 3, pl. A. 24, fig. 6. Il est entiè-

rement noir, lisse et un peu luisant, sans ailes; sa grandeur varie depuis dix jusqu'à douze et treize lignes de long.

Le **BLAPS SILLONNÉ**, *Blaps sulcata*, Fab., est semblable au précédent pour la forme et la couleur; mais il est presque une fois plus grand: il se trouve en Égypte, dans les jardins et dans les champs. Fabricius rapporte que les femmes turques mangent cet insecte cuit avec du beurre, dans l'intention d'engraisser; ce qui n'est ni vrai ni vraisemblable: il dit aussi qu'on s'en sert en Égypte et dans le Levant, contre les douleurs d'oreilles et la morsure des scorpions. (O.)

**BLAQUET**. On appelle de ce nom, sur quelques côtes, les petits poissons de mer qu'on trouve dans les filets, et qui ne servent qu'à amorcer les lignes destinées à la pêche des poissons voraces. Souvent ils sont du genre **CLUFE**. On les distingue en *franc bluquet* et *faux bluquet*; mais il est difficile de faire sentir la différence des uns et des autres, d'après la description des auteurs. (B.)

**BLARAF**. Nom suédois de l'**ISATIS**, ou *Renard bleu*, dans son pelage d'été. (DESM.)

**BLASIE**, *Blasia*. Petite plante cryptogame, monoïque ou dioïque, qui, seule, forme un genre dans la famille des **HÉPATIQUES**, et qu'on trouve sur le bord des fossés et dans les bois humides de l'Europe. C'est une expansion plane, ordinairement lobée, dont les lobes sont disposés en forme de rayons, souvent plus larges à leur extrémité, et traversés par une nervure. Les fleurs mâles, marginales, sont un petit cône saillant, sessile, tronqué, ouvert au sommet et rempli d'une masse granuleuse. Les fleurs femelles, centrales, forment une capsule sphérique, à demi plongée dans l'expansion des feuilles, et surmontée d'une pointe courte et polysperme. (B.)

**BLA SPOL**. C'est, en Norvège, le **CYPRIN ASPE**. (B.)

**BLASS-ENT**. Nom du **CANARD SAUVAGE** sur le lac de Constance. (S.)

**BLASTE**, *Blastus*. Petit arbre à feuilles opposées, lancéolées, très-nerveuses, entières, et longuement acuminées; à fleurs blanches, portées en assez grand nombre sur des pédoncules épars; lequel forme un genre dans la gynandrie tétrandrie.

Ce genre offre pour caractères: un calice tubuleux, à quatre angles, à quatre dents, et persistant; une corolle à quatre pétales subulés, attachés aux dents du calice; quatre étamines à filamens courts, insérées au fond du calice, à anthères linéaires, grandes, courbées; environ vingt ovaires, ovales, unis, glanduliformes, épais, attachés au dos des anthères, ayant un style subulé, épais, presque tétragone, et un stigmate peu apparent.

Le fruit est composé d'une vingtaine de graines ovales, oblongues, nues, adhérentes aux anthères qui persistent, et renfermées dans le calice qui s'est accru.

Le *blaste* croît dans les forêts de la Cochinchine. Il offre l'exemple unique d'ovaires attachés aux anthères. (B.)

**BLASTÈME.** Une des parties de l'EMBRYON des graines qui comprend la RADICULE et la PLUMULE. (B.)

**BLAT.** En Provence, c'est le BLÉ. (DESM.)

**BLATTAIRE**, *Blattaria*. Genre de plantes établi par Tournefort, mais qui a été réuni aux MOLÈNES par Linnæus. (B.)

**BLATTE**, *Blatta*, Linn., Fab. Genre d'insectes de l'ordre des orthoptères, famille des coureurs, et qui a pour caractères : antennes longues, sétacées, insérées près du bord interne des yeux, qui environnent en partie leur base : articles nombreux, très-courts, peu distincts ; quatre antennes fort longues, filiformes ; les antérieures un peu plus longues, de cinq articles, les postérieures de trois ; cinq articles à tous les tarsi ; pattes propres à la course ; abdomen terminé par deux courts appendices ; élytres horizontales.

Ces insectes ont la tête presque triangulaire, inclinée, courbée au-dessous du corselet ; les antennes minces, plus longues que le corps ; les yeux étroits, allongés, un peu en rein, placés de chaque côté des bords latéraux de la tête ; le corselet court, recouvert en dessus par une grande plaque aplatie, presque circulaire, qui déborde le corps de chaque côté ; l'abdomen ovale, plat en dessus, un peu convexe en dessous : le dernier anneau arrondi ou conique, terminé dans les deux sexes par deux petits appendices articulés, coniques, pointus à l'extrémité ( outre ces appendices, les mâles ont encore deux petites pointes cylindriques, placées à l'extrémité du dernier anneau, d'entre lesquelles sortent les parties de la génération ) ; les pattes très-longues, surtout les postérieures ; les hanches et les cuisses larges, aplaties ; les jambes garnies d'un grand nombre d'épines ; les tarsi terminés par deux crochets : les élytres coriacés, un peu en recouvrement, horizontales, terminés en pointe arrondie à l'extrémité, plus courtes que l'abdomen dans quelques espèces, plus longues dans d'autres, recouvrant, dans le plus grand nombre, deux ailes membraneuses de la longueur des élytres, mais plus larges, pliées longitudinalement en deux ou peu en éventail : quelques espèces n'ont que des moignons d'ailes.

Les *blattes* ont été nommées par les anciens, *lucifugæ*, insectes qui fuient la lumière, parce qu'elles ne paroissent



guère que la nuit. Quelques espèces vivent dans les maisons : elles y sont très-incommodes , en ce qu'elles puent et qu'elles mangent et rongent tous les comestibles , les cuirs, les habits, les laines. Pendant le jour, elles se réfugient dans les trous des murs et les fentes des planches , d'où elles sortent la nuit pour aller butiner : dès qu'elles aperçoivent la moindre lumière , elles rentrent dans leurs trous ; elles sont très-agiles , et courent très-vite. On les trouve principalement dans les moulins et les boulangeries ; la farine , qu'elles aiment beaucoup , les y attire. Quelques espèces habitent les bois : il paroîtroit qu'elles se nourrissent d'insectes.

Les femelles pondent un ou deux corps capsulaires , presque aussi gros que la moitié de leur ventre , et de forme à peu près ovale , qui renferment chacun seize œufs. Selon Frisch , celle qu'on trouve dans les cuisines , garde , pendant six à sept jours , à l'orifice de la partie qui caractérise son sexe , le corps qu'elle doit pondre. Les larves ne diffèrent de l'insecte parfait , que parce qu'elles n'ont ni ailes , ni élytres. Les nymphes ont , entre le corselet et l'abdomen , deux anneaux larges et plats , qui débordent de beaucoup la poitrine : et c'est de cet endroit que sortent les ailes.

On connoît près de quarante espèces de ces insectes , dont quelques-unes ont plus d'un pouce de long ; on en trouve cinq ou six en Europe , parmi lesquelles on distingue celle des cuisines.

**BLATTE KAKKERLAC**, *Blatta americana*, Linn. (*Blatte américaine*, Nouv. Dict. d'Hist. nat. tom. pl. A. 24. fig. 7.). Elle a plus d'un pouce de long ; tout le corps , tant en dessus qu'en dessous , de couleur ferrugineuse ; et le corselet presque ovale , d'un jaune d'ocre foncé , avec des taches au milieu plus obscures.

Cette espèce n'est que trop commune en Amérique , où elle est connue sous le nom de *kakkerlac* : on la trouve quelquefois vivante en Europe ; elle y est apportée par des vaisseaux. Dans l'Amérique et à Surinam , elle cause les plus grands dégâts dans les maisons , en rongant toutes les étoffes et gâtant toutes les provisions de bouche. Elle a une odeur infecte , et il est très-difficile de se garantir de ses ravages.

**BLATTE DES CUISINES**, *Blatta orientalis*, Linn. *Deg. Insect.*, t. 3, tab. 25. fig. 1 , 2. Cette espèce , originaire du Levant , a environ dix lignes de long ; le corps d'un brun foncé en dessus , plus pâle en dessous ; les antennes composées d'un grand nombre d'articles ; la tête petite , presque entièrement cachée par le corselet ; celui-ci un peu arrondi sur les côtés ; les élytres et les ailes un peu moins longues que le corps ( les femelles sont dépourvues d'ailes , et n'ont que des moignons d'élytres ) ; les pattes épineuses , les postérieures beau-

coup plus longues que les autres; l'abdomen terminé par deux appendices.

Cette espèce se sert très-rarement de ses ailes; mais elle court très-vite. On la trouve dans les maisons, surtout dans les cuisines, les boulangeries et les moulins. *Voyez les généralités.*

Elle habite presque toute l'Europe; on la trouve aussi, selon M. Kalm, dans l'Amérique septentrionale; mais est-ce bien la même espèce?

**BLATTE LAPONE**, *Blatta laponica*, Linn. *Deg. Insect.*, *ibid.*, *tab.* 25, *fig.* 8, 9. Cette espèce n'a guère qu'un peu plus du tiers de la grandeur de la précédente; elle est jaunâtre, et ses élytres sont tachetées de noir.

On la trouve en Europe, mais particulièrement dans les cases des habitans de la Laponie, où elle ronge les poissons qu'ils conservent desséchés. (L.)

**BLATTE DE BYSANCE**. C'est le nom que les anciens médecins donnoient à l'opercule du STROMEE PESANT, opercule qu'ils faisoient entrer dans leurs préparations pharmaceutiques, comme un puissant secours contre les vapeurs et l'épilepsie. Rondelet dit qu'on en reconnoissoit deux espèces, l'un venant de la mer Rouge, et l'autre de la Babylonie; et que de son temps on appeloit aussi de ce nom tous les opercules des pourpres. Aujourd'hui on confond tous ces opercules sous le même nom, et il n'y a pas grand danger, parce qu'ils ont tous les mêmes vertus, quoique de formes très-différentes. Au reste, on n'en fait presque plus d'usage, la pierre calcaire la plus commune produisant les mêmes effets médicaux. (B.)

**BLATTI**. C'est la PAGAPATE de Sonnerat, l'AUBLETIE de Gärtner. (B.)

**BLAUFELCHEN**. Nom allemand des vieux COREGONE WARTMANN. (B.)

**BLAUFISCH**. C'est ainsi qu'on appelle, en anglais, l'HOLOCENTRE NOIR. (B.)

**BLAUKOPF**. Synonyme de LUTJAN ÉCUREUIL. (B.)

**BLAUSTACK**. Le LABRE BLEU se nomme ainsi en danois. (B.)

**BLAVELLE**. *V. BLUET*. (DESM.)

**BLAVÉOLE**. *V. BLUET*. (DESM.)

**BLAVEROLE**. C'est la CENTAURÉE BLEUE, ou **BLUET**. (B.)

**BLAVET**. Synonyme de **BLUET**. (B.)

**BLAVET**. C'est l'AGARIC PALOMET, qu'on mange dans les landes de Bordeaux. (B.)

**BLAVETTE.** Nom vulgaire du **BLUET.** (B.)

**BLÉ** ou **BLED.** Nom collectif et générique, donné soit aux plantes qui produisent les grains dont on fait du pain, soit aux grains mêmes ou semences de ces plantes, après qu'ils ont été séparés de l'épi. C'est ainsi qu'on dit un champ de *blé* en parlant de la plante, et un grenier plein de *blé* en parlant du grain. *V.* le mot **GRAINS.**

Dans le commerce des *blés*, on n'en distingue que de trois sortes; le *blé* proprement dit, qu'on nomme autrement **FROMENT**; le **SEIGLE**, qui est une espèce de graminée très-inférieure en qualité au froment; et un troisième *blé*, qui résulte du mélange des deux autres, qu'on appelle **MÉTÉIL.**

Les laboureurs nomment encore *blés*, plusieurs des grains semés en mars, tels que l'**ORGE**, l'**AVOINE**, etc., et ils les distinguent en les qualifiant de *petits blés.*

Le **MAÏS** et le **SARRASIN** sont aussi des grains auxquels on donne le nom de *blé*: l'un s'appelle *blé de Turquie* et *blé d'Inde*, et l'autre *blé noir.*

En général, le mot *blé* exprime plus particulièrement le **FROMENT** dans la majeure partie de la France.

L'Europe, quelques cantons du nord de l'Asie et de l'Afrique, et une partie des États-Unis de l'Amérique, sont les seuls pays qui produisent du blé. On en récoltoit autrefois une très-grande quantité en Égypte, qui étoit regardée comme la mère nourrice de Rome et de l'Italie. Aujourd'hui les pays qui en fournissent le plus, sont la France, la Pologne, l'Angleterre et les États-Unis de l'Amérique. Dans l'Asie méridionale c'est le **RIZ** qui supplée au blé; la plus grande partie de l'Afrique préfère le **SORGHO** à tout autre grain; les habitans de l'Amérique trouvent que le **MAÏS** est le plus productif. En Europe, même partout où ce dernier peut croître, il fait, par la même raison, abandonner le froment et le sorgho.

Parmi les substances végétales qui servent à la nourriture de l'homme, le *blé* tient, en Europe, le premier rang. Il s'en fait, dans cette partie du monde, un très-grand commerce et une consommation prodigieuse. Il est donc très-utile de connoître les diverses espèces de *blé*, et leurs qualités bonnes ou mauvaises. Cette connoissance intéresse en même temps les propriétaires de fonds, dont les revenus sont en grains; les pères de famille qui ont un grand nombre d'enfans, de domestiques ou d'ouvriers à nourrir; les directeurs des grandes manufactures, les économes des hôpitaux, les entrepreneurs de vivres, les armateurs de navires et négocians de *blés*, etc.

Le *blé* peut être considéré sur pied , en gerbe ou en grain . C'est ordinairement entre le 15 mai et le 15 juin qu'on voit le sort des *blés*. La feuille et la tige de la plante doivent être alors d'un beau vert plein. Leur couleur jaune , à cette époque , ne promet pas de beaux épis , et annonce que le grain a souffert par la trop grande rigueur des frimas , par trop de sécheresse ou trop d'humidité. Quand le *blé* est d'un jaune rouge , la plante n'a pas pris assez de nourriture et se fournit mal en grains. Lorsque la tige forme dans sa partie inférieure le pied d'œillet , et que d'un même grain ou d'une même touffe , il sort plusieurs tuyaux , c'est une marque que le sol est bon , qu'il a été bien cultivé , et que la récolte sera abondante.

On doit faire attention aux mauvaises herbes qui croissent avec le *blé* ; comme leurs semences se mêlent à celles du froment ou du seigle , elles altèrent plus ou moins la qualité de la farine. L'IVRAIE , dans le pain , cause une sorte d'ivresse ; le *blé de vache* ou MELAMPYRE rend le pain rouge , comme s'il avoit été trempé dans du vin. La VESCE nuit à sa mouture en empâtant les meules , rend la farine bisé et amère , et l'empêche de fermenter et de lever promptement. L'arrête-bœuf , les *chardons* et beaucoup d'autres mauvaises plantes , préjudicient à la coupe. Quand on voit les moissons chargées de COQUELICOTS , de GESSES , de BLUETS , de PRELES , etc. , on doit s'attendre à une médiocre récolte.

On distingue trois sortes d'épiation dans le *blé*. Dans la première , l'épi le plus beau est gros , nourri , bien renflé , d'un jaune roux ; il sort bien de son fourreau. La seconde sorte offre un épi plus maigre , et qui ne paroît pas avoir la force de se développer. Celui de la troisième ne présente qu'un *épiou* , et dénote une *grenaison* médiocre en quantité et en qualité. Lorsque le *blé* est prêt à mûrir , on compte les grains dont l'épi est chargé. L'épi de première sorte produit cinquante à soixante grains ; celui de la seconde , de trente à cinquante ; celui de la troisième , de dix à trente. L'épi chargé de grains et de bonne qualité est lourd et penché. L'épi stérile ou coulé est plat et léger ; il ne donne que de la paille. L'épi avorté a les balles ouvertes : il produit des grains petits , ridés , durs comme la pierre ; ce sont les *blés retraits*. L'épi CARIÉ ou CHARBONNE ne conserve plus que son enveloppe : enfin l'épi ERGOTÉ fournit , au lieu de grains , des espèces d'ergots allongés. Ces altérations sont , pour l'homme , la cause première de beaucoup de maladies , dont quelques-unes sont très-graves.

Dans la saison de la maturité , le *blé* mûrit bien quand il fait beau , et que l'air est serein , sans être trop chaud. Le

grain est alors ferme et sec intérieurement ; il a une sorte de transparence , et sa surface est colorée d'un jaune gris. Au contraire, quand, à la même époque, les pluies sont fréquentes et fortes , ou accompagnées de grands vents , les blés versent, prennent peu de nourriture , mûrissent inégalement, et donnent un grain étique et ridé , qui n'a que du son et peu de farine. Si les pluies sont douces et continuës , elles pénètrent peu à peu l'épi et enflent le grain : sa couleur devient d'un gris sale ; sa consistance est peu ferme, et sa farine est lâche et molle. La continuité des pluies au commencement de l'été fait avorter les grains ; plus tard , elle les prive de toute saveur et de toute possibilité de conservation , et les fait germer : cet état malheureux double le prix du blé. Quand , après une grande humidité , il survient tout à coup de fortes chaleurs , la paille et le grain mûrissent alors trop vite , et avant que celui-ci ait pu se remplir de farine , c'est ce qu'on appelle des blés *échaudés*, des blés *retraits*. Si trop de pluie nuit au blé, un peu de pluie qui tombe quelque temps avant la récolte , contribue à lui faire produire une farine plus belle et plus fine.

Le blé conservé en gerbes dans des granges ou dans des meules , se perfectionne et acquiert toujours de la qualité , pourvu qu'il ait été récolté sec. Il n'en est pas ainsi lorsqu'il a été récolté humide ; au contraire, si l'on ne veut point alors qu'il se convertisse en foin , on doit le battre promptement, et , quand il est battu et vanné , le faire sécher au soleil, le cribler et le remuer souvent à la pelle dans le grenier. C'est dans ces circonstances que l'usage de l'étuve seroit avantageux.

Il existe un abus dans la récolte des grains , qui ne doit pas échapper à la surveillance de l'acheteur. Dans une saison humide , le laboureur moissonne souvent son blé avant sa parfaite maturité , et il l'enferme aussitôt. Qu'arrive-t-il ? le grain fermente dans la grange ; il commence par y rougir ; l'écorce seule est d'abord attaquée, le corps du blé n'est point encore vicié et corrompu ; mais peu à peu la corruption gagne , et le grain , quoiqu'ayant de l'apparence au-dehors , se gâte au point que la farine devient couleur de tabac , et peu propre à faire du pain.

Considérons maintenant le blé en grains.

Il y a, dans le commerce , trois qualités de blé ou froment , qu'on désigne par les noms suivans , savoir : 1.<sup>o</sup> le blé de la tête ou de qualité supérieure ; 2.<sup>o</sup> le blé du milieu , dit blé marchand ; 3.<sup>o</sup> le blé commun ou de dernière qualité. Ces trois sortes de blés se distinguent par la couleur , par la forme , par le poids , à la main , à la netteté , à l'odeur et au goût.

Chacune de ces trois qualités peut être produite par toutes les variétés du FROMENT, variétés dont les principales ont été mentionnées à son article ; mais elles se rapportent principalement au froment commun, sans barbes, qui est celui qui se cultive le plus généralement aux environs de Paris.

Le premier *blé* est d'un beau jaune, mêlé de blond clair ; le second est d'un jaune plus brun ; le troisième d'un blanc terne ou gris cendré.

Le *blé* de la tête est petit, ramassé, presque rond et plein sans être bouffi ; la forme du *blé* marchand est plus longue que ronde, et il est un peu bouffi ; le *blé* de la dernière qualité est d'une forme longue, mince et desséchée ; il s'y trouve des grains étiques et ridés, ainsi que d'autres bouffis et germés, qui donnent moins de farine et beaucoup de son. En général, la bouffissure du grain est due au desséchement qui a suivi le renflement occasioné par l'humidité.

Plus le *blé* est pesant à mesure égale, mieux il vaut, parce que plus il pèse, plus il a de farine, et plus celle-ci a de qualité. Un setier de *blé de la tête*, mesure de Paris, pèse, année commune, deux cent quarante livres ; celui de la seconde classe, deux cent trente livres ; et celui de la troisième, deux cent vingt livres.

Le bon *blé* étant sec, dur, pesant, lisse et presque rond, doit sonner dans la main ; et quand on la ferme, après en avoir pris une poignée, les grains doivent s'en échapper promptement. Par la raison contraire, on doit trouver rude et moins coulant tout *blé* de qualité inférieure, humide, ou ayant une forme mince et ridée. Quoique sec, le bon *blé* conserve une certaine fraîcheur, due à la densité de la farine.

La netteté du grain ajoute beaucoup à son prix et à sa qualité. On appelle *grain net* celui qui n'est point moucheté, auquel ne se mêle ni seigle, ni orge, ni aucune graine étrangère, qui a été bien vanné et criblé, et dans lequel on ne trouve ni balles, ni terre, ni petites pierres.

La mauvaise odeur du *blé* décèle ses mauvaises qualités ; elle annonce qu'il a été moissonné vert, et qu'il a fermenté dans la grange, ou qu'il s'est échauffé dans le tas pour n'avoir pas été remué, ou qu'il a été attaqué du charbon ou de la carie, ou enfin qu'il est rongé par les vers et les charançons. Lorsqu'on le serre dans des lieux humides, au-dessus des celliers, des étables ou des écuries, il acquiert pareillement une odeur désagréable, connue dans le commerce sous le nom de *relent*.

En goûtant et en mâchant le *blé*, on peut encore distinguer

celui qui est de bonne , de médiocre ou de mauvaise qualité. On trouve le bon *blé* un peu sucré et fort abondant en matière glutineuse, lorsqu'on le mâche long-temps. Celui qui a été échauffé , a un goût de moisi. Quand il a été lavé et humecté par fraude, il est insipide et ne se casse point net sous la dent.

Les trois classes de *blé* dont il vient d'être parlé, tirent leurs qualités : 1.<sup>o</sup> de la variété semée ; 2.<sup>o</sup> du choix des semences ; 3.<sup>o</sup> de la préparation de la terre ; 4.<sup>o</sup> des diverses espèces de sol qui les ont produits ; 5.<sup>o</sup> de la différence des climats.

Un *blé* trop vieux , ou qui a fermenté dans le tas , ne lève point. Les semences étiques et altérées produisent un *blé* inférieur en qualité à elles-mêmes. Celles qui ont été mal criblées ou nettoyées, se trouvant mêlées à de mauvaises graines , et étant semées avec elles, sont privées du suc nourricier que celles-ci leur dérobent. Un *blé* blanc-terne, et qui commence à dégénérer, n'enfante que des avortons ; celui qui est attaqué de la carie, du charbon, ne peut donner qu'un grain de la dernière classe, et en petite quantité : ainsi, sans le choix de la semence, on ne peut espérer une bonne récolte.

Il faut encore, pour l'obtenir, préparer la terre par de bons engrais, par des labours profonds ; les semailles doivent être hâtives, les semences également espacées, et les sarclages fréquens. Dans un sol aride et non fumé, le froment ne peut être plein et bien nourri ; un terrain labouré superficiellement est impénétrable aux racines et aux influences de l'air ; le *blé*, ne pouvant tracer, sera brûlé par les premières chaleurs, qui ne donneront pas le temps aux épis de croître, et aux grains de grossir. Si l'on sème trop tard, les racines ne peuvent pas se fortifier avant l'hiver ; si on sème trop épais, les chaumes qui s'élèvent, se nuisent réciproquement par leur nombre, et ne produisent qu'un petit nombre d'épis, grêles et peu grenus. Le défaut de sarclage endurecit la terre, la rend moins perméable à la rosée et à la pluie, et favorise la croissance et la multiplication des mauvaises herbes.

La nature des divers sols produit aussi des différences dans les qualités de grains que l'on y récolte.

On distingue les *blés* de fonds pierreux, les *blés* de terres fortes, et les *blés* de terres à jardins. Les meilleurs *blés* croissent ordinairement dans des fonds bons et substantiels, quoique secs et pierreux ; le grain est d'une moyenne grosseur, mais dur et ferme, d'une belle couleur, se conservant bien, est, par cette raison, bon pour l'exportation, et excellent à faire

du pain. Son produit en farine est considérable relativement à la mesure et au poids. Les terres fortes et argileuses des coteaux ou des plaines donnent un blé de seconde qualité, d'un jaune pâle, moins ferme, et plus léger que le précédent. Dans les bas-fonds et dans tous les sols de la nature de ceux des jardins, le *blé* est gros et plein en apparence; il a le coup d'œil d'un *blé* fort et nourri; mais il n'est pas sec dans le cœur, et a moins de corps que dans les qualités ci-dessus. En général, les *blés* qui viennent de lieux humides, ou de terres grasses qui retiennent l'eau, ne valent pas ceux des plaines élevées ou des coteaux. Enfin, la nature et la qualité du terroir influent beaucoup sur celles du *blé*; on peut en juger par le *blé marné*. On appelle ainsi celui qui a crû dans les terres nouvellement marnées. Il a toutes les apparences du meilleur *blé*, mais il n'est pas aisé à moudre; le son se sépare avec peine de la farine; la farine, au sortir de la meule, est très-altérée, et boit beaucoup d'eau (en quoi elle tient de la terre marnée dans laquelle le *blé* est venu); à l'emploi, elle se lie mal, la pâte en est peu ductile; pour lever, elle demande un quart de levain plus qu'à l'ordinaire; enfin, le pain qui en provient bouffe difficilement dans le four, est dur à mâcher, et offre un coup d'œil plus gris et moins blanc que celui d'un autre *blé*.

Les terres les plus fertiles donnent trente quintaux de *blé* par arpent; il faut en retrancher deux pour la semence: le produit est donc de quinze pour un. Ces espèces de terres sont fort rares; à peine y en a-t-il en France un centième d'aussi productives. Les bonnes terres ordinaires, comme quelques cantons de la Picardie et de l'Île-de-France, rendent vingt quintaux; et les moins fertiles, environ dix. Les terres à *seigle* sont très-abondantes en France; on retire à peu près vingt quintaux des bonnes, quatorze des moyennes, et huit des petites terres. Quand les printemps sont humides, les terrains semés en orge produisent beaucoup. Deux cents livres d'orge par arpent, rendent depuis dix jusqu'à trente quintaux.

Les diverses qualités des grains résultent aussi du climat et de la température des pays où ils sont recueillis. Les *blés* du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné, sont réputés supérieurs à tous ceux qu'on connoît. Les *blés* de Sicile, d'Italie et du Levant, offrent un grand produit en pain; ils sont de couleur d'or en dedans comme en dehors; on les emploie par préférence aux *blés* qui sont blancs dans l'intérieur, pour faire les pâtes, les vermicels, etc. Les *blés* de Barbarie sont plus bruns que ceux d'Europe, mais plus pesans et plus substantiels; ceux de Pologne, au contraire, sont très-blancs,



beaux à l'œil et à la main : ils procurent une nourriture délicate, mais leur farine est légère et moins abondante. Le *seigle* et l'*épautre* viennent plus hauts dans le Nord que dans les climats tempérés et chauds; ils y donnent aussi une farine meilleure et plus belle : voilà pourquoi on cultive peu ces plantes en Italie, excepté au pied des Alpes. Elles réussissent parfaitement en Allemagne et dans les pays froids et montagneux de la Savoie. Les montagnards se nourrissent ordinairement de seigle.

Le *blé* est sujet à des maladies proprement dites, et à plusieurs accidens. Les maladies du *blé* se manifestent à l'instant même où le grain se développe; elles attaquent et détruisent le germe et la substance farineuse. Les accidens du *blé*, au contraire, n'ont lieu que lorsque l'épi est sorti du fourreau: le grain est moins abondant; mais, n'ayant point été altéré, il est propre à la nutrition et à la germination.

Les causes les plus constantes et les mieux connues des maladies du *blé*, sont : 1.<sup>o</sup> une nourriture surabondante; 2.<sup>o</sup> une nourriture maigre et insuffisante par la faute des engrais, du terroir ou d'un mauvais labour; 3.<sup>o</sup> la présence de certaines espèces de champignons parasites internes, du genre *uredo*; 4.<sup>o</sup> les circonstances atmosphériques, indépendantes de la terre.

On doit attribuer à la première cause l'accroissement et la foliation trop rapide du *blé*. Sa tige alors se prolonge beaucoup; il en pousse même un grand nombre, mais à peine fructifient-elles. Les anciens désignoient cette maladie par les mots *caulescence* et *pléthore suffocante des grains*. C'est la *luxuriation* la plus nuisible; elle a lieu surtout quand, avec les autres conditions, il survient des pluies chaudes ou abondantes. Les *blés* qui ont ainsi crû donnent fort peu de grains, et des grains petits et retraits. La coupe des feuilles, en affaiblissant l'action de la végétation, diminue les effets de ces causes; aussi l'exécute-t-on partout où les cultivateurs sont éclairés par les principes d'une saine physique.

Il en est une autre qu'on dit, mal à propos, provenir aussi de trop de nourriture; c'est le MIELAT. Cette maladie s'annonce par de petits tubercules sucrés et brillans qu'on remarque le long de la tige, et qui ne sont que l'excrétion de la sève surabondante. Si cette excrétion n'est pas trop épaisse et trop gélatineuse, elle se volatilise; dans le cas contraire, elle obstrue les pores de la plante, forme un enduit visqueux tout autour, et la fait périr, à moins qu'une pluie ne l'en débarrasse.

La seconde cause, c'est à-dire le défaut de nourriture,

produit trois maladies très-distinctes, quoique confondues, au moins en partie, par d'habiles agronomes; ce sont : la *sidération*, ainsi nommée par les anciens, le *rachitisme* et l'*atrophie*.

La *sidération* a lieu quand les grains de *blé* ont été semés et ont crû, ou trop près les uns des autres, ou dans un terrain sablonneux, ou pendant un été sec. Ils ne poussent alors que des tiges maigres, foibles, et des épis minces, ou qui ne renferment que des grains retraits ou ridés. La même chose arrive lorsque le *blé* est venu dans un sol argileux, susceptible d'intumescence, et qui se resserre après l'écoulement des eaux. La terre, en se ressuyant, tiraille en tous sens, et comprime les racines de la plante, qui ne produit que des tuyaux desséchés.

Le *rachitisme* est une maladie particulière, plus commune en Italie qu'ailleurs, qui heureusement ne s'étend pas beaucoup, et par cette raison n'est pas très-préjudiciable aux cultivateurs. Ses symptômes sont sensibles; l'épi qui en est affecté est très-bas, courbé en différens sens; il présente des bosses et des nodosités contre nature; sa gaine est comme recoquillée, et ne contient presque rien pour la formation de la fleur et du fruit, dans lequel on trouve souvent un amas d'insectes, au lieu d'une matière végétale: les feuilles et les barbes sont aussi contournées. Une configuration si singulière peut provenir d'un défaut de séve nutritive; mais elle a vraisemblablement d'autres causes inconnues jusqu'à présent.

L'*atrophie* est une espèce de marasme qui frappe les épis lorsque les chaleurs de l'été dominant. Leur tête commence à maigrir et devient pâle; la tige se dessèche ensuite, et perd sa verdure jusqu'à la racine; les feuilles tombent; enfin tout l'épi pâlit, sèche et meurt. Dans ses effets, l'*atrophie* a quelque rapport avec la *sidération*; mais ses premières causes ne sont pas les mêmes. Des terres fortes, non ou peu ameublées, des terres légères manquant d'engrais et de fumier, un sol même bon, mais élevé, et sujet à être desséché par les vents, des semences trop enfouées: voilà les causes premières de cette maladie, dont elles indiquent en même temps les remèdes.

Les autres maladies principales du *blé* sont la *carie*, le *charbon*, la *rouille*, la *maladie fuligineuse*, la *coulture* et l'*ergot*.

La *carie* des *blés*, qu'on nomme, selon les pays, *cloque*, *bosse*, *chamburle*, *noir*, *pouriture*, etc., est la plus dangereuse des maladies du froment, soit sous les rapports du produit, soit sous ceux de la salubrité. Elle est due, selon la plupart des botanistes, à l'URÉDO CARIE (Decandolle, *Flore française*).

C'est à Tessier qu'on doit la connoissance de ses effets et des moyens de s'en garantir. C'est Bénédict Prevost qui nous a appris comment elle se reproduisoit.

Quand l'épi du *froment* sort du fourreau , on reconnoît déjà la *carie* à la couleur blanche des feuilles , et aux points blancs dont les balles sont tachées. Le grain alors acquiert un volume plus considérable que dans l'état naturel ; sa couleur est d'un gris sale , tirant un peu sur le brun ; l'enveloppe est mince et le germe est détruit. On ne trouve , à la place d'une pulpe blanche et farineuse , qu'une poussière noire , légère , fine , grasse au toucher , exhalant une odeur fétide de marée , inflammable au feu , insoluble dans l'eau , privée enfin de toute organisation.

Quelle foiblement entachée de *carie* que soit la semence , elle produit au moins un quart d'épis malades , et diminue dans le commerce et dans l'emploi la valeur des autres. La poussière de *carie* , quand on bat le *blé* , s'attache au *blé* sain , le salit , et lui donne le nom de *blé moucheté*. Cette poussière incommode les batteurs ; elle provoque la toux , picote les yeux , et est malfaisante. Si , pour rendre plus commercable le grain infecté de *carie* , on le lave , cette opération lui enlève le *coulant* ou ce qu'on appelle la *main* ; ce qui le déprécie par les raisons suivantes. Les *blés mouchetés* engraisent les meules , graissent les bluteaux , et rendent défectueuse la mouture du *blé* sain qui leur succède au moulin ; le pain fait avec de la farine de *blé moucheté* a une teinte violette , une sorte d'âcreté qui peut préjudicier à la santé.

Cette maladie , semblable à la petite vérole ou à la peste , se communique et se propage par voie de contagion. Le *froment* est la seule graminée qui en soit affectée , celui du Nord plus que celui du Midi. Les *blés* durs ou glacés n'y paroissent pas sujets ; mais , dans le nombre , aucun ne résiste à la maladie , si on la lui inocule , c'est-à-dire si on frotte toutes les variétés de *froment* avec la pondre de *carie*.

Si on sème le *blé moucheté* , sans l'avoir soumis à une préparation qui va être indiquée , la maladie se transmet au nouveau grain. La paille des épis cariés qui déplaît aux bestiaux , les criblures des granges ou des greniers , l'eau des lavages et la lessive qui a servi à la préparation du *blé moucheté* ; toutes ces matières jetées sur le fumier qu'on se propose de répandre sur les terres à blé , communiquent la maladie comme le feroit la poussière , à moins qu'on n'ait laissé consommer ce fumier.

Le seul moyen de prévenir les effets de la *carie* , est le *lavage à l'eau* , suivi d'un chaulage convenable. Presque tous les la-

boueurs chaulent leur blé de semence ; mais ceux qui ont du blé carié, chaulent mal.

Quand on le peut, on doit laver son grain de semence à l'eau courante. On le met dans des paniers d'osier, et on le remue jusqu'à ce qu'il ne salisse plus l'eau. On agite et frotte le grain dans tous les sens, pour en détacher la poussière de *carie*, et faciliter la rejection de celui qui est vicié et qui surnage. Quand le grain est bien lavé, on le soumet alors à l'action du chaulage, après l'avoir fait égoutter.

On prépare un lait de chaux, en éteignant de la chaux vive, d'abord dans une petite quantité d'eau, qu'on étend ensuite dans un plus grand volume. La proportion est de six livres de chaux et de trente livres d'eau sur un setier de grains, mesure de Paris. La quantité de chaux vive dépend de sa qualité : celle qui est récemment éteinte à l'air n'est pas moins bonne ; mais il faut, après un certain temps, en employer un sixième de plus. On verse le grain par portions dans un cuvier qui contient une quantité de lait de chaux suffisante pour surnager, de deux travers de doigt. On remue bien exactement le grain, ayant l'attention d'enlever les grains légers : on le laisse ainsi infuser et macérer pendant un quart d'heure, c'est-à-dire, jusqu'à ce que le lait de chaux ait pu exercer son action sur tous les points de la surface : on le retire pour le faire égoutter. A cet effet, on le met dans des paniers placés sur d'autres petits cuiviers, et on l'y laisse à peu près un autre quart d'heure ; on l'étend alors sur l'aire de la grange pour l'y faire sécher. En cet état, il peut être semé le lendemain ; mais il y a toujours de l'avantage à en différer l'ensemencement, en ayant la précaution de le retourner, dans la crainte qu'il ne s'échauffe. Par ce procédé simple, une seule personne peut, même à défaut d'eau courante, en se servant d'un cuvier qui contient un demi-sac ordinaire de grain, en chauler douze setiers par jour.

Si l'on manque de chaux, on peut lui substituer une lessive de cendres de bois neuf faite exprès : une lessive de soude, de potasse ou de cendres gravelées, et surtout du sulfate de cuivre (vitriol bleu), qui, à très-petite dose, produit certainement les effets désirés ; mais comme c'est un poison, il faut n'y avoir recours, à raison des accidens à craindre, qu'à la dernière extrémité.

Le *chaulage* assure en outre la germination du grain, par l'humidité dont il est pénétré, et favorise conséquemment la végétation, surtout si les semailles se font par un temps sec.

Le *charbon* attaque surtout l'épautre, l'orge et l'avoine : c'est une poussière fine, noire, sèche, légère, que le vent emporte, et qui ne laisse que le squelette de l'épi. Si, sur cet

épi, quelques grains échappent à la corruption totale, et qu'on les sème, ils végètent à peine; et si on les mêle avec du blé sain, ils l'infectent au point de repandre la maladie dans tout un champ ensemencé. Les grains qui sont parvenus à leur fructification complète parmi des épis atteints du charbon, offrent la plupart un petit point putride; et si on en sème et qu'ils végètent, ils ne produisent que des épis charbonnés. Ainsi, l'on a eu tort d'avancer qu'il n'étoit pas bien certain que le blé charbonné fût contagieux pour les grains.

C'est encore à un champignon du genre précédent, l'URÉDO CHARBON (Decandolle, *Flore française*), qu'est due cette maladie. On le distingue de la carie, parce qu'il est plus noir, plus sec, et n'a point de mauvaise odeur. L'usage des grains qui en contiennent est aussi moins dangereux. Pour désinfecter le blé qui en est attaqué, on le lave à plusieurs eaux, jusqu'à ce que la dernière sorte claire, en le remuant bien et en le frottant avec les mains. Le grain vicié surnage, et on l'enlève: celui qui est sain reste au fond. Si on le destine au semis, on le chaule, comme il a été dit plus haut.

On a observé que le charbon n'infestoit les blés que dans les années où la fin de février et le commencement de mars étoient pluvieux et humides; et qu'au contraire à peine en trouve-t-on quelques grains viciés, quand le commencement du printemps est sec et froid.

La rouille est une substance pulvérulente qui naît sous l'épiderme des feuilles, des tuyaux et des épis du blé, et l'empêche de croître. Cette maladie est encore due à un champignon parasite, à l'URÉDO ROUILLE (Decandolle, *Flore française*). Elle s'annonce d'abord par quelques petits points d'un blanc terne, qui prennent peu à peu une teinte d'un jaune brun, et deviennent enfin de couleur de rouille, puis crèvent l'épiderme et se dispersent en forme de poussière; ces points paroissent d'abord uniquement sur la feuille, et se propagent ensuite sur la tige de l'épi; quelquefois toute la plante en est déjà couverte lorsque l'épi sort de son fourreau. Cependant tous les grains de l'épi ne sont pas, en général, attaqués de la contagion; dans l'orge, particulièrement, on ne voit que çà et là quelques grains corrompus; les autres sont pleins d'une très-bonne farine.

Les chaleurs humides favorisent singulièrement la multiplication de la rouille. Elle est principalement plus abondante, et par conséquent plus nuisible, dans les champs placés au milieu des bois, au bord des marais, dans les vallées profondes. Ce sont les plaines où le soleil et les vents jouissent de toute leur influence, qui en sont constamment le moins infestées. On croit, dans beaucoup de lieux, que le voisi-

naïe de l'ÉPINE VINETTE est favorable à sa multiplication.

Comme la poussière de la rouille est dispersée lors de la récolte, il s'en attache fort peu sur les grains, et le chaulage n'en détruit pas les germes. Le seul moyen de s'opposer à sa multiplication, c'est de faucher les blés avant leur montée en épi, et de donner la fane aux bestiaux; mais on n'y gagne que la diminution de la rouille pour les années suivantes, la récolte en grain et en paille étant moindre par cette opération.

La maladie des grains, que nous nommons *fuligineuse*, n'étoit pas vraisemblablement connue des anciens Romains. On ne voit dans leurs écrits aucun mot qui la puisse désigner. Elle consiste en une poussière fine, noire et grumeleuse à peu près comme la *suie* (en latin, *fuligo*), qui s'attache le plus souvent aux feuilles et au fourreau de l'épi, lorsque celui-ci commence à poindre en dehors; elle y adhère pourtant si peu, qu'elle est aisément lavée par la pluie, ou emportée par le vent. Cette maladie, qui attaque à la fin l'épi, que quelques agriculteurs croient contagieuse pour les grains, se manifeste surtout lorsque le printemps est froid et suivi d'un été pluvieux. Aussi n'existe-t-elle point en Égypte, et est-elle fort rare en Italie. Les agronomes anglais se plaignent, au contraire, qu'elle est commune chez eux, particulièrement aux environs des grandes villes, où le fumier est abondant. Cela porteroit à croire qu'elle est due en partie à des terres trop engraisées: c'est l'opinion de Mortimer. Blagrave l'attribue à la maigreur du sol. Un autre Anglais en rejette la cause sur l'emploi des fumiers qui ne sont point assez faits. D'autres ont regardé cette maladie comme une espèce de moisissure. Munchausen, célèbre cultivateur allemand, et Linnæus après lui, pensent que c'est une poussière fongueuse, formée, sur la plante malade, par des animalcules imperceptibles.

L'*ergot* est une maladie qui attaque plus particulièrement le *seigle*. Cependant le *froment* n'en est pas toujours exempt; quand il en est atteint, on le nomme *blé cornu*.

Les grains ergotés se font aisément reconnoître; ils sont beaucoup plus longs et plus gros que les grains ordinaires, et ils offrent une sorte de prolongement courbe qu'on nomme *ergot*, par la ressemblance qu'il a avec l'ergot d'un coq. La surface du grain est noire ou d'un brun noirâtre, et l'intérieur présente une farine jaune ou blanchâtre, sans germe et sans substance nutritive. Jetés dans l'eau, ces grains surnagent lorsqu'ils sont secs, et quelque temps après ils tombent au fond. Leur saveur est âcre et comme austère;

leur emploi, comme aliment, n'en est pas moins dangereux pour les hommes et les animaux.

Il n'est guère possible de prévenir l'*ergot* des seigles semés dans des terres basses où les épis sont toujours dans un air peu balayé par les vents, et où la sève, vu la crudité du sol, reste pareillement dans un état de crudité. Le véritable ergot paroît à cet égard analogue au *goître*, dû principalement à la crudité des eaux et à un air trop resserré par des monts et des bois. Aussi est-il plus particulier à certaines contrées qu'à d'autres. Les terrains élevés et où il ne peut croître de froment, devraient toujours être destinés aux seigles, lorsqu'on le peut; au moins lui faut-il un terrain bien découvert.

C'est encore à un champignon parasite au SCLÉROTE ERGOT qu'est dû l'*ergot*, selon Decandolle, *Flore française*; mais quelques botanistes et tous les agriculteurs n'en conviennent pas. Le chaulage ne paroît pas être dans le cas de l'empêcher de naître. Couper les seigles qui en sont très-infectés avant leur maturité, pour les employer à la nourriture des bestiaux après en avoir séparé les épis, paroît le seul moyen d'en prévenir les retours.

L'*ergot* est le plus dangereux des champignons parasites pour l'homme qui n'a pas soin d'en purger le *blé* qu'il destine à sa nourriture. Il occasionne, ainsi que Tessier l'a prouvé par des expériences directes, l'affreuse maladie appelée gangrène sèche, maladie dont les suites sont la chute successive du nez, des oreilles, des doigts, des bras et des jambes.

La coulure est une maladie des *blés*, qui est produite par le défaut de fécondation des germes, et qui présente plusieurs causes, dont les principales sont les froids et les sécheresses qui s'opposent au développement des anthères; les pluies qui empêchent la poussière fécondante de se répandre sur les pistils, et les grands vents qui la dispersent au loin.

Les *blés*, pendant leur croissance, sont exposés à beaucoup d'accidens, dont tous les travaux et tous les soins de l'homme ne sauroient les garantir. Tels sont la gelée, la grêle, les vents violens, les inondations subites, les grandes sécheresses ou les pluies trop abondantes. Quand ces accidens arrivent, le dispensateur des moissons peut seul dédommager le laboureur par des récoltes plus abondantes dans les années qui suivent. Un agronome industrieux trouvera cependant le moyen d'atténuer quelques effets des sécheresses, par un mélange bien combiné de terres propres à être moins affectées des chaleurs, en faisant en sorte que la glèbe ne soit point trop maigre, poreuse et déliée. Mais comment prévient-il les maux causés par des pluies excessives et continuelles, surtout si elles ont lieu à l'époque de la

floraison? Une partie de ses espérances s'évanouit alors avec la fleur qui tombe prématurément de l'épi, et il ne peut éviter la perte dont il est menacé. Lorsque les pluies surviennent au moment de la récolte, elles sont pareillement très-nuisibles aux blés, qu'elles surchargent d'humidité et qu'elles font quelquefois germer. Si le cultivateur ne prend alors toutes sortes de précautions pour bien sécher son grain, avant de le serrer, il court risque d'en perdre une partie, ou d'en voir même la totalité se détériorer en peu de temps.

Le blé germé se conserve très-difficilement; il est plus disposé qu'un autre à fermenter et à s'échauffer; il favorise davantage la ponte des insectes. Abandonné à lui-même, il contracte bientôt de l'odeur et de la couleur; il a un goût détestable et une saveur piquante qu'on retrouve dans la farine et dans le pain qui en proviennent. Enfin, il devient quelquefois si mauvais, que les animaux le rebutent, et qu'il peut tout au plus servir à faire de l'amidon. Ces inconvéniens étant l'effet d'un excès d'humidité, on doit tâcher d'anéantir cette cause, ou du moins d'en diminuer l'intensité.

Ainsi, il ne faut point garder le blé germé en meule, mais le mettre dans une grange bien aérée, ou seul, ou à l'écart des blés secs qui peuvent s'y trouver. Si la grange n'est pas bien aérée, il vaut mieux le battre sur-le-champ, au risque de laisser du grain dans l'épi. Étant battu, on l'expose au-dessus d'un four, ou dans le four même, après que le pain en a été retiré, ou dans une étuve faite exprès, et on le remue souvent avec des râtaux ou de longues pelles pour faciliter l'évaporation de l'eau. On le retire avant qu'il soit parfaitement sec; car le blé le plus sec contient toujours une portion d'humidité nécessaire. On le crible; et lorsqu'il est bien refroidi, on le met en tas ou en sacs. S'il a été convenablement desséché, il se conserve autant que le blé ordinaire; il se moule bien, et donne une farine plus abondante et plus sèche, qui, au pétrissage, absorbe beaucoup d'eau. Ainsi, la portion de poids qu'il a perdue par la dessiccation, lui est restituée lorsqu'il est converti en pain. De cette manière, il n'y a rien de perdu pour le consommateur ni pour le commerçant.

Les levains faits avec la farine du blé germé doivent être plus jeunes et plus fermes que les levains ordinaires: on ne doit pas les placer dans un lieu trop chaud. Au lieu de moitié, il faut en employer deux tiers, c'est-à-dire, que sur quarante-seize livres de farine destinée à la fournée, il faut en mettre environ soixante-quatre en levain. La pâte demande à être travaillée légèrement, promptement, et avec une eau modérément chaude. Pour lui donner du corps et en corriger la fadeur, on peut y mettre un peu de sel (une demi-livre sur



cent livres de farine). Le four destiné à sa cuisson doit être un peu plus chaud qu'à l'ordinaire; sans quoi le pain lâcherait son apprêt et s'y aplatirait. On le fait ressuer quand il est cuit, parce que les farines du *blé* germé retiennent davantage l'humidité. Ces *blés* donneront un pain bon et salubre, si l'on pratique ce qui vient d'être dit.

On obtiendra le même pain des *blés* trop tendres et trop mous, en les faisant sécher pareillement sur l'âtre d'un four, et en ne les retirant que lorsque le four sera refroidi.

Il est, en général, prudent de ne point employer les *blés* trop nouveaux: quelque secs que puissent être les grains quand on les rentre, ils contiennent encore une eau de végétation, qui les rend pernicieux si l'on en fait du pain tout de suite. C'est cette eau qui fit périr en partie l'armée prussienne en Champagne, dans l'année 1792.

Pour conserver le *blé*, il faut le bien faire sécher et le tenir net. On le travaille à cet effet tous les quinze jours, pendant les six premiers mois; il suffit ensuite de le cribler tous les mois. Après deux ans il ne s'échauffe plus. Le grenier doit être ouvert au nord et au couchant, et avoir des soupiraux dans sa partie supérieure.

Si on veut conserver le *blé* très-long-temps, on choisit le plus beau et du meilleur crû. Après l'avoir travaillé, on en fait un tas aussi gros que le plancher peut le permettre. On met ensuite dessus un lit de chaux vive en poudre de trois pouces d'épaisseur; puis, avec des arrosoirs, on humecte cette chaux, qui forme une croûte avec le blé. Les grains de la superficie germent et poussent une tige que l'hiver fait périr. On ne touche à ce *blé* que lorsque la nécessité y oblige. On a vu à Sedan un magasin taillé dans le roc et assez humide, dans lequel il y avoit un tas de blé très-considérable depuis cent dix ans; il étoit revêtu d'une forte croûte épaisse d'un pied, sur laquelle on pouvoit marcher sans qu'elle obéît.

On lit dans le *Traité de la conservation des grains*, par Duhamel, la description d'une sorte de machine que ce célèbre physicien a imaginée, et qu'il appelle un *grenier de conservation*. On peut donner à cette machine, selon le besoin, les dimensions qu'on veut; elle empêche le grain de s'échauffer; elle le garantit des atteintes des rats, des insectes et de tous les animaux destructeurs, et elle a l'avantage de contenir une très-grande quantité de blé dans le plus petit espace possible. Voici quelle est sa construction, en la supposant d'une moyenne grandeur, et propre à contenir mille pieds cubes de froment. On observera que, pour en conserver la même quantité, suivant l'usage ordinaire, il faudroit un grenier d'environ soixante pieds de long sur vingt de large.

Imaginez une espèce de grande caisse ayant treize pieds en carré et six de hauteur, dont les côtés et le fond sont faits avec de fortes planches. Elle doit être posée sur un chantier. A quatre pouces de ce premier fond, il s'y en trouve un autre, composé de deux rangs de tringles qui se croisent à angles droits, et recouvert d'une forte toile de crin, laquelle, en empêchant le grain de s'échapper, laisse à l'air un passage libre. Au haut de la caisse est un couvercle plein, qui s'oppose à l'entrée des souris et d'autres animaux. Cependant on y pratique quelques trous qui s'ouvrent et se ferment à volonté. On met le *blé* dans cette grande caisse ; et quand on veut lui donner de l'air pour le conserver en bon état, on fait jouer des soufflets ou ventilateurs imaginés par Hales. Un homme, à l'aide d'un levier, peut en faire jouer deux.

Dans quelques pays, comme en Russie, on fait des greniers souterrains. On creuse pour cela des puits profonds, larges dans le fond, et étroits à leur embouchure, en forme de pain de sucre. Leurs parois sont enduites de plâtre, et l'ouverture est très-exactement fermée avec des pierres de taille. Les cultivateurs de ces contrées sont très-attentifs à bien sécher le blé avant de le serrer dans ces greniers. Lorsque la saison n'est pas propre à lui donner le degré de siccité requis, ils le séchent dans les granges, au moyen de grands fourneaux. Dans toute l'Afrique, on conserve les *blés* dans de pareils souterrains, auxquels les Arabes donnent le nom de *mattamore*.

A Dantzick, les greniers ont communément sept et quelquefois neuf étages d'élévation. A chaque étage est adapté un entonnoir, par lequel on fait couler le *blé* de l'un à l'autre, ce qui épargne la peine de le descendre. Ces greniers sont entourés d'eau, de manière que les vaisseaux peuvent s'en approcher assez près pour recevoir immédiatement leur chargement de *blé*.

Dans certains endroits de l'Angleterre, on met dans l'intérieur des greniers, jusqu'à deux ou trois pieds de hauteur, des réseaux de fil d'archal à mailles si étroites, que les rats ni les souris ne peuvent passer à travers. Dans le comté de Kent, afin de mieux aérer et sécher le *blé*, on fait deux trous aux deux extrémités du plancher, et un au milieu. On jette le grain par ces ouvertures, des pièces supérieures dans celles du dessous ; il s'y trouve des cribles à deux cloisons qui séparent et nettoient le *blé* de la poussière ; il est reçu dans un sac. On a gardé du *blé* dans les greniers de Londres pendant trente-deux ans : à Zurich, dit le docteur Pell, on le garde pendant quatre-vingts ans.

L'usage des sacs pour la conservation des grains, comme

pour celle des farines , présente une foule d'avantages que ne peuvent avoir les greniers les mieux entendus. On peut placer dans le même endroit, sans confusion ni mélange , les grains et les farines de différentes qualités , provenant de deux récoltes. Un seul magasin, quelle que soit sa construction, suffit pour serrer le *blé* et la farine. Les particuliers étroitement logés ont la faculté de conserver à peu de frais leur provision, et ne sont exposés à aucun risque de la part du local. On peut entrer à toute heure dans le grenier , sans gâter le grain en marchant dessus. On visite et on déplace les sacs quand on veut , sans occasioner de déchet. Toutes les réparations que le grenier exige peuvent être faites sans qu'on soit obligé d'en retirer les grains, et sans qu'ils en souffrent. Si les rats et les souris percent un sac , ils ne peuvent s'y retrancher longtemps , sont bientôt aperçus ; et l'on peut se servir, pour les exterminer, de tous les moyens connus, sans aucun danger pour la denrée : ces animaux ne peuvent plus déposer leurs sécrétions dans les grains, ni leur communiquer cette odeur et ce goût désagréable qu'il est souvent très-difficile de détruire entièrement. L'énorme déchet occasioné dans les *blés* et les farines , soit par les insectes , soit par la fermentation , soit par le remuage; tous les accidens qui en diminuent la qualité et le prix, sont anéantis par le moyen des sacs. Lorsqu'un grain gâté menace de la contagion ceux qu'il entoure , on n'a qu'un sac à séparer et à travailler, tandis que si le même grain se trouvoit dans un tas de *blé*, il jetteroit la corruption dans de grandes masses, et il seroit difficile d'en arrêter les effets. Si un sac placé au fond d'un bateau, ou resté un certain temps près du mur, a déjà contracté une disposition à s'échauffer et à fermenter, on peut l'éloigner des autres sacs , le remplacer ou l'employer. Enfin , les grains et les farines se trouvant en petites masses , ne peuvent jamais se nuire par leurs qualités différentes.

Tous les soins pris pour conserver les *blés* dans les magasins seroient inutiles, si, lorsque ces grains sont livrés à la circulation , leur transport devoit en altérer la qualité. Pour prévenir cet inconvénient, il est bon de les faire cribler et nettoyer avant de les voiturer. Tout transport , surtout quand il est fait par eau, ou dans un temps humide, enfle le grain; et lorsqu'il est arrivé à l'endroit du dépôt ou de la destination, il est plus difficile de le nettoyer. Un avantage sensible résulte d'ailleurs de son nettoiemment dans le lieu de l'achat ; on ne paye point alors les frais de voiture pour des pailles , des poussières et des graines étrangères , qui peuvent occasioner des déchets depuis un huitième jusqu'à un seizième sur la totalité.

On doit aussi, pendant le transport, garantir les grains de

toute humidité ; il est plus sûr de les transporter en sacs qu'en greniers ; ils sont alors moins exposés aux diverses injures du temps. Les grains humides rendent souvent plus d'un dixième de moins en farine, et cette farine sent presque toujours l'échauffé ; elle fait moins de pain ; le son même qui a souffert de l'humidité a un mauvais goût, les chevaux ne le mangent qu'avec répugnance. La pluie fait encore un plus grand tort aux grains. Un blé mouillé, quelque bien qu'on le fasse sécher, ne reprend jamais le poids qu'il avoit avant la mouillure ; et la farine qui en provient n'absorbe jamais autant d'eau dans le pétrissage, qu'elle en auroit pris si le grain n'eût pas été avarié par l'humidité. En général, il y a perte d'un dixième dans le produit en pain.

VI. *Prix du Blé.* — Le froment, le seigle et l'orge étant destinés à la nourriture de l'homme, leur prix dans le commerce dépend de deux choses : premièrement, des demandes ou de la consommation qu'on en fait soit dans l'intérieur, soit au dehors ; secondement, de la quantité de pain que ces espèces de grains doivent fournir, chacun suivant sa qualité. C'est sous ce dernier point de vue seulement que nous considérerons le prix du blé. Celui qu'il acquiert par les spéculations commerciales ne doit pas nous occuper dans cet ouvrage ; on peut lire sur cela les livres d'économie politique, où il est parlé du commerce des grains, et notamment l'excellent *Traité du commerce*, par M. Arnould, qu'on trouve à Paris, chez Buisson.

« Les fromens de la première classe, dit Beguillet (*anc. Encycl.*), sont rares dans les marchés ; leur prix est toujours plus haut que la différence de leur poids ne le demanderoit proportionnellement : car si le blé de la dernière classe, pesant 220 livres, se vend 18 liv., et celui de la seconde, pesant 230 livres, 19 liv. ; celui de la première classe, pesant 240 livres, devoit se vendre 20 liv. : mais comme, à mesure de la pesanteur du blé, la densité et la sécheresse de la farine rendent plus de pain, le prix des blés de la première classe est beaucoup plus cher en proportion que la différence de leur poids ne semble le comporter. Ainsi, comme le blé de la dernière classe, pesant 220 livres, rendra à peine 200 livres de pain de toute farine, et que celui de la première classe en rendra jusqu'à 250 livres, plus beau et meilleur, la différence du prix du blé ne sera plus comme de 220 à 240, mais comme de 200 à 250. Il y a plus ; comme cette qualité de blé est rare au marché, elle augmente encore de prix par sa rareté, et elle se vendra jusqu'à 22 et 23 livres, ce qui fait 20 à 25 pour 100 de plus que le blé de la dernière classe, quoique sa différence en poids avec lui soit au plus de 10 pour 100.

\* Les blés barbus et les blés de mars (qui sont aussi barbus),

« se distinguent des *blés d'hiver* par la sécheresse ou la rigidité  
 « de leur écorce. Ils sont plus difficiles à moudre, et plus char-  
 « gés de grains étrangers; leur farine est aussi plus bise et  
 « moins aisée à travailler, mais elle boit un dixième d'eau de  
 « plus; et par cette raison, ces *blés* sont recherchés dans la  
 « campagne; ils ont pour eux la quantité du produit. Les *blés*  
 « *d'hiver* ont la délicatesse, la blancheur, la finesse. Toutes  
 « choses égales, ces derniers se vendent toujours un dixième  
 « de plus que les autres.

« Le seigle, dans le travail de sa farine, offre les mêmes  
 « difficultés que le *blé* barbu. La bonne mouture de seigle coûte  
 « un quart plus cher que celle du froment, parce que ce grain  
 « est plus dur à broyer, et qu'il est plus difficile de l'écurer du  
 « son; il donne communément les trois quarts de son poids en  
 « farine, le reste est son et déchet. La farine de seigle boit un  
 « bon dixième d'eau de plus que celle de froment; mais cet  
 « excédent, pour le produit en pain, n'est que d'un douzième,  
 « parce que le pain de seigle étant plus difficile à cuire, il faut  
 « le laisser plus long-temps au four, et il y perd davantage de  
 « son poids. Cependant un setier de seigle pesant 220 livres,  
 « doit toujours rendre 240 livres de pain. Compensation faite  
 « des avantages de ce produit avec les désavantages et la dif-  
 « ficulté de la mouture, de la fabrication et de la qualité du  
 « pain, le prix du seigle suit le prix du froment dans une pro-  
 « portion singulière; c'est-à-dire, qu'à mesure que le prix du  
 « froment augmente, le prix du seigle se rapproche de lui. Par  
 « exemple, quand le froment est à 15 livres le setier, celui  
 « du seigle est à 6 liv., qui sont les deux cinquièmes du prix  
 « du froment; quand celui-ci monte à 20 livres, le prix du  
 « seigle est à la moitié, et vaut 10 liv.; mais quand le froment  
 « se paye 24 livres, le seigle vaut les deux tiers de ce prix,  
 « ou 16 livres; enfin quand le prix du froment est porté,  
 « comme dans certaines années, à 30 livres, le seigle se vend  
 « 24 livres: d'où l'on voit qu'à mesure que les subsistances  
 « deviennent rares, les rapports de leur valeur entre la qua-  
 « lité et la quantité des blés changent.

« On fait assez rarement du pain d'orge; la bière, la tan-  
 « nerie et les basses-cours en consomment presque toutes les  
 « récoltes, sans compter celui qu'on coupe en vert pour les  
 « chevaux. Cependant la récolte des orges influe sur le prix  
 « des *blés*, et le prix de ce grain conserve toujours une pro-  
 « portion avec le froment et le seigle.

« Le poids commun d'un setier d'orge, mesure de Paris,  
 « est de 180 livres; ce grain ne rend en farine que les deux  
 « tiers de son poids; mais cette farine est plus compacte et  
 « plus sèche que celle du seigle; elle boit un huitième d'eau

« de plus, et, tout compensé, 180 livres d'orge produisent  
« 180 livres de pain.

« Dans les provinces où l'on fait beaucoup de bière, le prix  
« du vin influe sur celui de l'orge; car si le vin est rare, la con-  
« sommation de la bière vient à doubler, et alors le prix de  
« l'orge ne garde plus de proportion avec le prix des *blés*. Mais  
« en temps ordinaire, l'orge commun se vend un tiers au-des-  
« sous du prix du *seigle*; ainsi, quand le *seigle* vaut 13 livres  
« 10 sous le setier, l'orge peut valoir entre 9 et 10 livres, sui-  
« vant les circonstances.»

On trouvera aux articles FROMENT, SEIGLE et ORGE, tout ce qui est relatif à leur culture. Voyez ces mots; voyez aussi les mots FARINE, PAIN et GRAINS.

Un citoyen français, recommandable par ses vertus et ses vues patriotiques, Larochevoucauld-Liancourt, vient de faire un nouvel essai de la méthode de planter le *blé*; il s'est convaincu qu'elle est préférable à l'usage de le semer. En suivant la méthode du plantage, une pièce de cent soixante-quinze verges d'un terrain ordinaire, a produit sept cent six gerbes d'un *blé* reconnu pour être un des plus beaux du canton. Elle avoit été plantée avec vingt-quatre pintes de froment. D'autres terres ont rapporté à proportion, et dans le rapport de quatre-vingts à cent, cent trente pour un. Mais ce n'est pas encore là le principal avantage du plantage: par cette méthode, M. Liancourt a épargné au moins dix setiers de *blé*. Elle ajoute donc aux moyens de consommation. La main-d'œuvre n'en est pas plus chère, puisqu'on peut y employer des enfans; par ce moyen, le plantage d'une verge ne coûte pas tout-à-fait un sou. Elle n'est pas plus longue, puisqu'on voit des fermiers, en Angleterre, qui plantent ainsi deux cent cinquante acres dans une année. M. Liancourt a substitué aux plantoirs de bois des plantoirs de fer, appesantis par du plomb; ce qui fatigue moins l'ouvrier, et rend les trous plus uniformes.

On a proposé, il y a quelques années, d'après le maréchal de Vauban, de manger le *blé* en soupe, sans être moulu, en le faisant bouillir pendant deux ou trois heures dans l'eau, et en y ajoutant, lorsqu'il est crevé, un peu de sel, de beurre ou de lait. Cet aliment est assez bon, n'est point malsain, et peut être employé lorsqu'il y a disette de farine, ou lorsqu'elles sont échauffées et à demi-pouries; mais il rassasie plus qu'il ne nourrit, et la soupe ordinaire lui est préférable. Le *blé* n'est devenu aliment privilégié que du moment où, par la fermentation, c'est-à-dire, à l'aide du levain, on est parvenu à lui donner l'état panaire; dans l'état de *blé*, de farine, ce n'est point une nourriture saine. (D.)

BLÉ D'ABONDANCE. Variété de FROMENT, dont

l'épi est fort gros, fort long et accompagné de plusieurs autres, mais dont le grain est sujet à avorter, petit et peu pourvu de farine. On l'a beaucoup vanté, mais rarement cultivé plusieurs années de suite. (B.)

**BLÉ AVRILLET.** Synonyme de FROMENT de mars. (B.)

**BLÉ BARBU.** FROMENT pourvu de BARBES ou ARÊTES. (B.)

**BLÉ DE CANARIE.** On donne ce nom à l'ALPISTE. Il en est de beaucoup de sortes. (B.)

**BLÉ CARIÉ.** FROMENT dont le GRAIN est altéré par la CARIE. *V.* ces mots, ainsi que ceux BLÉ et URÉDO. (B.)

**BLÉ CHARBONNÉ.** FROMENT dont le CHARBON, *Uredo segetum*, a détruit les grains en tout ou en partie. *V.* les mots BLÉ et UREDO. (B.)

**BLÉ CORNU.** Synonyme de SEIGLE ERGOTÉ. *V.* ce mot. (B.)

**BLÉ ERGOTÉ.** SEIGLE dont une partie des grains est transformée en un CHAMPIGNON PARASITE du genre des SCLEROTES. *V.* ces mots et BLÉ (B.)

**BLÉ D'ESPAGNE.** Nom vulgaire du MAÏS dans beaucoup de lieux. (B.)

**BLÉ DE GUINÉE.** Le SORGHO s'appelle ainsi dans quelques cantons. (B.)

**BLÉ D'HIVER.** C'est le FROMENT qui se sème en automne. (B.)

**BLÉ D'INDE.** Quelques personnes appellent ainsi le MAÏS. (B.)

**BLÉ LOCULAR.** Nom vulgaire du froment à une seule graine (*triticum monococcum*), Linn. (B.)

**BLÉ DE MARS.** C'est le froment que l'on a semé dans le courant de ce mois. (DESM.)

**BLÉ MARCEL** ou **MARCET.** Synonyme de BLÉ DE MARS. (B.)

**BLÉ MÉTEIL.** SEIGLE et FROMENT semés ensemble. Ce mélange, jadis fort en faveur, est aujourd'hui repoussé par tous les cultivateurs éclairés. (B.)

**BLÉ DE MIRACLE.** C'est la même chose que le BLÉ D'ABONDANCE. (B.)

**BLÉ DE NAGBOUR.** Variété de froment que Cossigny regarde comme la plus parfaite, attendu qu'elle ne reste, dans l'Inde, que quatre mois en terre. Son grain, fort gros, ne contient presque pas de son, et fournit un excellent pain. (B.)

**BLÉ NOIR.** Synonyme de SARRASIN. (B.)

**BLÉ DE PROVIDENCE.** Variété de FROMENT sur laquelle les cultivateurs ne sont pas d'accord. (B.)

**BLÉ DE ROME.** *V.* MAÏS. (B.)

**BLÉ ROUGE.** Le SARRASIN porte ce nom dans quelques lieux; dans d'autres, c'est le MÉLAMPYRE DES CHAMPS. (B.)

**BLÉ DE LA SAINT-JEAN.** Variété de seigle qui se sème au milieu de l'été, et qui se coupe plusieurs fois pour fourrage. (B.)

**BLÉ DE SMYRNE.** Synonyme de BLÉ D'ABONDANCE. (B.)

**BLÉ DE TARTARIE** ou **BLÉ NOIR DE BARBARIE.** *V.* SARRASIN. (DESM.)

**BLÉ TREMOIS.** Le FROMENT qui se sème en mars s'appelle assez généralement ainsi, parce qu'il n'est que trois mois en terre. (B.)

**BLÉ DE TURQUIE.** C'est le nom sous lequel le MAÏS est le plus généralement connu dans le Midi de la France. (B.)

**BLÉ DE VACHE.** Nom vulgaire du MÉLAMPYRE DES CHAMPS. La SAPONAIRE et le SARRASIN le portent quelquefois. (B.)

**BLÉAK** et **BLIKKE.** C'est le CYPRIN ABLÉ. (B.)

**BLECCA.** *V.* BLICCA. (B.)

**BLÈCHE,** *Blechnum.* Genre de plantes établi par Jussieu, *Annales du Muséum*, pour placer trois espèces que Linnæus avoit rangées parmi les crustolles (*ruellia*). Ces espèces diffèrent par deux appendices qui accompagnent la graine. La CRUSTOLLE BLÈCHE sert de type à ce genre. (B.)

**BLECKE.** Nom norvégien du MERLAN. (B.)

**BLÉDA.** On appelle ainsi la BETTE POIRÉE, dans le Midi de la France. (B.)

**BLÈGNE.** Le CORÉGONE MARÉNULE porte ce nom dans le Nord. (B.)

**BLÈGNE,** *Blechnum.* Genre de plantes de la cryptogamie, et de la famille des FOUGÈRES, dont la fructification est disposée en deux lignes longitudinales, parallèles, rapprochées de la côte ou nervure moyenne des feuilles, et dont les follicules sont entourées d'un anneau élastique.

Ce genre est composé d'une vingtaine d'espèces, venant de l'Amérique, de l'Afrique et de la partie orientale de l'Asie. Toutes ont les feuilles pinnées ou bipinnées, et s'élèvent peu, excepté celle du Japon, qui, d'après Thunberg, est une des plus grandes fougères connues.

Smith a fait, à ses dépens, son genre WOODWARDIE. (B.)

**BLEICKE.** Nom que donnent les Allemands au CYPRIN LARGE. (B.)

**BLEIGLANTZ,** PLOMB ÉCLATANT. Nom allemand du plomb sulfuré ou galène à larges facettes. *Voyez* PLOMB SULFURÉ. (LUG.)



**BLEINDE LÉGÈRE** ou **BLEINDE VÉRITABLE**. M. Monnet a décrit le premier, et fait connoître sous ce nom, un minéral ferrugineux des environs de Freyberg, que nous décrivons à l'article de ce métal. *V.* FER OXYDE RESINOÏDE. (LUC.)

**BLEISCHWEIF**. Nom donné par les Allemands au plomb sulfuré compacte, ou à grains extrêmement fins. (LUC.)

**BLEISPATHE** (Spath de plomb), communément *Plomb blanc*, aussi *Plomb spathique*. *V.* PLOMB CARBONATÉ. (LUC.)

**BLEITZEN**. On appelle ainsi la BRÈME dans quelques cantons de l'Allemagne. (B.)

**BLLENDE** ou **SULFURE DE ZINC**. Ce mot signifie substance qui trompe, parce qu'elle ressemble quelquefois à la galène ou plomb sulfuré; on l'appelle aussi *fausse galène*. *V.* ZINC SULFURÉ. (PAT.)

**BLLENDE CHARBONNEUSE** ou **KOHLEN-BLENDE**. Nom donné par De Born à l'Anthracite. *V.* ce mot.

**BLLENNE** ou **BLLENIE**, *Blennius*. Genre de poissons de la division des JUGULAIRES, dont le caractère est : corps et queue allongés et comprimés; deux rayons au moins, et quatre au plus, à chacune des nageoires jugulaires.

Les sous-genres suivans ont été établis par Cuvier aux dépens de celui-ci : CLINE, PHOLIS, SALARIAS, GONNELLE et OPISTOGNATHE.

La première division des *blennies* comprend celles qui ont deux nageoires sur le dos, et des filamens ou appendices sur la tête. On y compte deux espèces, savoir :

Le **BLLENIE LIÈVRE**, *Blennius ocellaris*, Linn., qui a un appendice non palmé au-dessus de chaque œil, et une grande tache œillée sur la première nageoire du dos. Il se trouve dans la Méditerranée, où il atteint rarement un pied de long. C'est le *lièvre de mer*, ou *blennie à mouche* des Français. Il est verdâtre, avec des bandes irrégulières plus foncées; son corps est toujours enduit d'une mucosité très-abondante; ses écailles sont très-petites; ses mâchoires sont armées d'un seul rang de dents: sa chair est médiocre. *V.* pl. A. 18, où il est figuré.

Le **BLLENIE PHYCIS** a un appendice auprès de chaque narine, et un barbillon à la lèvre inférieure. Il se trouve également dans la Méditerranée. C'est la plus grande espèce de ce genre, puisqu'elle atteint plus de deux pieds de longueur. Les pêcheurs l'appellent *molle*. Ses couleurs varient suivant les saisons, mais le rouge en fait toujours le fond; sa forme le rapproche des *gades*.

La seconde division comprend les *Blennies* qui ont une

seule nageoire dorsale , et des filamens ou appendices sur la tête. Elle renferme dix espèces; savoir :

Le BLENNIE MÉDITERRANÉEN, qui a deux barbillons à la mâchoire supérieure et un à l'inférieure. C'était un GADE pour Linnæus. Son nom indique la mer qu'il habite.

Le BLENNIE GATTORUGINE a un appendice palmé au-dessus de chaque œil, et deux appendices semblables auprès de la nuque. Il habite l'Océan atlantique et la Méditerranée. *V. pl. A. 18*, où il est figuré. Sa chair est agréable au goût.

Le BLENNIE SOURCILLEUX a un appendice palmé au-dessus de chaque œil, et la ligne latérale courbe. Il est figuré dans Bloch, pl. 168, et dans plusieurs autres ouvrages. Il habite les mers de l'Inde. Le fond de sa couleur est un jaune d'or brillant, parsemé de taches rouges, qui produisent l'effet de rubis, de diamans et de topazes, lorsqu'on les considère sous un certain jour. Il est vivipare.

Le BLENNIE CORNU a un appendice non palmé au-dessus de chaque œil. Il vit dans les mers de l'Inde.

Le BLENNIE TENTACULÉ a un appendice non palmé au-dessus de chaque œil, et une tache ceillée sur la nageoire du dos. On le pêche dans la Méditerranée; il se rapproche beaucoup du précédent.

Le BLENNIE SUJÉFIEN a un très-petit appendice non palmé au-dessus de chaque œil; la ligne dorsale courbe; la nageoire du dos réunie à celle de la queue. C'est le *blennius sinus* de Linnæus. Il a été figuré par Sujef, dans les *Actes de l'Académie de Saint-Petersbourg*, année 1779, tab. 6. On ignore quel est son pays natal.

Le BLENNIE FASCIÉ a deux appendices non palmés entre les yeux, et quatre à cinq bandes transversales. Il est figuré dans Bloch, tab. 162, et vit dans la mer des Indes.

Le BLENNIE COQUILLADE, *Blennius gallerita*, Linn., a un appendice cutané et transversal. Il se trouve dans les mers d'Europe, et principalement dans la Méditerranée. Il est figuré dans Rondelet, liv. 6, chap. 21. Sa couleur est brune, mouchetée en dessus, et d'un vert foncé en dessous. Il n'atteint jamais un pied de longueur; sa chair est molle et huileuse.

Le BLENNIE SAUTEUR a un appendice cartilagineux et longitudinal; les nageoires pectorales presque aussi longues que le corps proprement dit; deux rayons seulement à chacune des nageoires jugulaires. Il a été découvert par Commerson, dans la mer du Sud. Il préfère les lieux parsemés de rochers. Il est à peine long de quatre pouces. Il semble voler ou sauter sur la surface des eaux, tant ses mouvemens sont rapides.

Aussi ses nageoires pectorales sont-elles très-grandes, presque aussi longues que son corps, comme celles des poissons volans.

Le BLENNIE PINARU, *Blennius cristatus*, Linn., a un appendice filamenteux et longitudinal, et trois rayons à chacune des nageoires jugulaires. On le trouve dans les mers des Indes et d'Amérique.

La troisième division renferme les *blennies* qui ont deux nageoires dorsales, et point de barbillons ni d'appendice sur la tête, c'est-à-dire, trois espèces.

Le BLENNIE GADOÏDE, *Gadus albidus*, Linn., a un filament au-dessous de l'extrémité antérieure de la mâchoire d'en bas; deux rayons seulement à chacune des jugulaires. Il habite la Méditerranée, et rarement a un pied de long. Il est blanchâtre, avec la tête rouge : sa chair est molle. Il forme le passage entre les *gades* et les *blennies*.

Le BLENNIE BELETTE, qui n'a point de filament à la mâchoire inférieure; trois rayons à la première nageoire du dos; deux rayons seulement à chacune des nageoires jugulaires. Il a été découvert dans les mers des Indes.

Le BLENNIE TRIDACTYLE, qui a un filament au-dessous de l'extrémité antérieure de la mâchoire inférieure, et trois rayons à chacune des nageoires jugulaires. C'est le *gade trident* de quelques auteurs. Il est brun, avec les lèvres et le bord de la membrane branchiale d'un blanc éclatant. Il se trouve dans les mers d'Angleterre.

Enfin, la quatrième division réunit les *blennies* qui ont une seule nageoire dorsale, point de barbillons ni d'appendices sur la tête. On y compte huit espèces.

Le BLENNIE PHOLIS, qui a les ouvertures des narines tuberculeuses et frangées, et la ligne latérale courbe. Il habite l'Océan et la Méditerranée; sa couleur est olivâtre, parsemée de taches blanches et brunes. Il se plaît parmi les varecs, dans la vase, et même dans les trous de rochers; de là le nom de *perce-pierre*, qu'on lui donne dans quelques endroits. Son corps est enduit d'une humeur ou bave très-abondante et très-visqueuse, d'où lui vient le nom de *baveuse*, qu'il porte dans quelques autres. Il se nourrit de petits poissons, de petits crabes et de petits coquillages. Saint-Amand en a trouvé un jeune qui étoit renfermé dans une coquille d'huître. Il a la vie très-dure, et se défend, en mordant, contre ceux qui veulent le prendre. Sa chair est peu estimée, parce qu'elle est dure et sèche. Aristote l'a comu.

Le BLENNIE BOSCIEN, qui a la mâchoire inférieure plus

avancée que la supérieure, l'ouverture de l'anús à la moitié du ventre, la nageoire de l'anús réunie à celle de la queue, et composée d'environ dix-huit rayons. Il est figuré pl. 13 du second vol. de l'*Histoire naturelle des Poissons*, par Lacépède. Il se trouve sur les côtes de l'Amérique septentrionale où je l'ai observé, décrit et dessiné. Il atteint rarement quatre pouces de long : son corps est, en apparence, dénué d'écaillés : sa couleur est d'un vert foncé, tacheté de brun et fascié de blanc.

Le BLENNIE OVOVIVIPARE, *Blennius viviparus*, Linn., qui a les ouvertures des narines tuberculeuses, mais non frangées, la ligne latérale droite, la nageoire de l'anús réunie à celle de la queue, et composée de plus de soixante rayons. Il habite dans l'Océan atlantique septentrional, et principalement auprès des côtes européennes, où il est connu sous le nom de *lote vivipare*. Voyez pl. A. 18, où il est figuré. C'est le plus célèbre du genre, non à cause de sa grandeur, qui surpasse rarement deux pieds, non à cause de sa chair, qui est peu agréable au goût, mais parce qu'il est le premier poisson vivipare sur lequel on a fait des observations précises.

On dit *vivipare*, pour se conformer à l'usage ; car aucun poisson ne l'est véritablement : les œufs de tous ceux qu'on a appelés *vivipares* éclosent dans le ventre de leur mère. (V. au mot POISSON). Aussi Lacépède a-t-il altéré le nom spécifique de celui-ci, en l'appelant *ovovivipare*. On le connoît également sous le nom de *mustelle vivipare*.

L'ouverture de la bouche de ce *blennie* est petite ; ses lèvres sont épaisses, sa mâchoire supérieure plus avancée et garnie, ainsi que l'inférieure, d'un grand nombre de petites dents. L'orifice de ses narines est placé sur un petit tube non frangé ; ses écaillés sont petites, ovales, blanches ou jaunâtres, bordées de noir ; sa gorge, ses nageoires anale et dorsale sont jaunâtres ; cette dernière est tachée de noir. Une humeur visqueuse abondante recouvre son corps et le pénètre même entièrement. Il a environ cinq pouces de long.

Le mâle de ce poisson doit féconder sa femelle par un accouplement réel ; mais on n'a pas d'observation qui en indique le mode. Toutes celles qui ont été faites, ne concernent que le développement des œufs et l'accouchement de la femelle. C'est au milieu du printemps qu'on commence à voir des œufs dans les ovaires de cette dernière ; ils sont alors blanchâtres et extrêmement petits. Au milieu de juin, ils sont devenus rouges et ont acquis une grosseur plus considérable. Dans le mois suivant, ils s'allongent et présentent, à un de leurs bouts, deux points noirâtres qui sont les yeux du fœtus. Bien-

tôt l'œuf se creve, et le fœtus fait sortir successivement toutes les parties de son corps, qui reste cependant revêtu d'une membrane transparente.

Cependant l'ovaire s'étend pour se prêter au développement des fœtus; il se remplit d'une liqueur épaisse, blanchâtre, un peu sanguinolente, insipide, et dont la substance présente des fibres nombreuses, disposées autour du fœtus comme un léger duvet, et propres à les empêcher de se froisser mutuellement. Quelques auteurs ont écrit que ces filets étoient des cordons ombilicaux; mais le simple raisonnement suffit pour convaincre qu'un embryon qui a été isolé dans un œuf, ne peut pas s'attacher ensuite à sa mère à la manière de ceux des quadrupèdes. En effet, la liqueur qui est destinée à la nourriture des embryons, s'éclaircit, et les filets disparaissent avant la sortie des petits du ventre de la mère, sortie qui n'a lieu qu'au bout de plusieurs mois, et qui s'effectue presque toujours dans la grande mer, le *blennie oovivipare*, au contraire des autres poissons, s'éloignant des côtes à cette époque.

On a compté jusqu'à trois cents petits dans le ventre d'une femelle de cette espèce, et la plupart avoient un pouce de long.

Le **BLENNIE GUNNEL**, qui a le corps très-allongé; les nageoires du dos, de la queue et de l'anus, distinctes l'une de l'autre; celle du dos très-longue et très-basse; neuf à dix taches rondes, placées chacune, à demi, sur la base de la nageoire dorsale, et à demi sur le dos de l'animal. On le trouve dans les mers d'Europe, où il est connu sous le nom de *papillon de mer*. Il est très-remarquable par sa forme comprimée et allongée comme celle de la *murène*, et par sa couleur d'un gris jaunâtre en dessus et blanche en dessous. Les nageoires dorsale et caudale sont jaunes; les pectorales et l'anale sont orangées. Sa chair est dure et ne sert guère que pour faire des appâts.

Le **BLENNIE POINTILLÉ**, qui a les nageoires jugulaires presque aussi longues que les pectorales; une grande quantité de points autour des yeux, sur la nuque et sur les opercules. Il est figuré dans l'*Histoire naturelle des Poissons*, par Lacépède, pl. 12, vol. 2.

Le **BLENNIE GARAMIT** a quelques dents, placées vers le bout du museau, plus crochues et plus longues que les autres. Il habite la mer Rouge, où il a été observé par Forskaël, qui l'a placé parmi les *gades*, sous le nom de *gadus salarias*.

Le **BLENNIE LUMPÈNE**, qui a des taches transversales et trois

rayons à chaque nageoire jugulaire. On le trouve dans les mers d'Europe; il se plaît parmi les varecs des rivages.

Le **BLENNIE TORSK**, qui a un barbillon à la mâchoire inférieure; les nageoires jugulaires charnues et divisées chacune en quatre lobes. Il habite les mers du nord de l'Europe.

Les **BLENNIES BRÉA**, **PAON**, **ÉTOILÉ**, **TRIPTERONOTE**, **AUDIFREDI**, **ARGENTÉ**, sont des espèces nouvelles de la mer de Nice, observées par Risso. (B.)

**BLENNOÏDE**. Nom spécifique d'un **GADE** et d'un **MURENOÏDE**. (B.)

**BLEPHARE**, *Blepharis*. Genre de plante établi par Jus-sien, pour séparer des **ACANTES** quelques espèces qui ont un calice double, l'intérieur à quatre divisions, dont deux plus grandes, l'extérieur à quatre folioles ciliées; trois bractées également ciliées; un stigmate entier.

Les espèces qui forment ce nouveau genre sont petites, rameuses; leurs feuilles sont verticillées quatre par quatre, et leurs fleurs solitaires ou terminales.

Une de ces espèces, l'**ACANTE COMESTIBLE**, se mange en guise d'épinards en Égypte et en Arabie. (B.)

**BLEREAU**. *V. BLAIREAU*. (DESM.)

**BLERIE**, **BLERY**. Noms picards de la **FOULQUE**. (V.)

**BLËT**. Nom vulgaire de l'**ARROCHE DE TARTARIE**, à l'embouchure du Rhône. (B.)

**BLËTE**, *Blitum*. Genre de plantes de la monandrie digynie, et de la famille des chénopodées, dont les caractères sont : un calice persistant, ouvert et divisé en trois parties; une étamine plus longue que le calice; un ovaire supérieur, ovale, pointu, surmonté de deux styles dont les stigmates sont simples; une semence globuleuse, comprimée, recouverte par le calice qui est devenu succulent et bacciforme.

Ce genre renferme trois espèces propres à l'Europe et à l'Asie tempérée; leurs feuilles sont alternes, triangulaires, pétiolées; leurs fleurs disposées en groupes sessiles, axillaires ou terminaux; leurs fruits semblables à des fraises, mais insipides. Elles sont annuelles. (B.)

**BLËTTE**. C'est la **BETTERAVE POIRÉE**. (B.)

**BLËTIE**, *Bletia*. Plante du Pérou, qui forme, dans la gynandrie diandrie, et dans la famille des orchidées, un genre dont les caractères consistent en une corolle renversée, composée de cinq pétales, dont trois extérieurs lancéolés et deux intérieurs ovales, deux fois plus larges; en un nectaire à lèvre inférieure carénée, à trois lobes, dont l'intermédiaire est presque en cœur et très-grand; à lèvre supérieure oblongue,

linéaire, un peu courbée, canaliculée; en un opercule concave, à huit loges, recouvrant l'étamine; en une étamine très-courte, à huit anthères dont quatre plus petites; en un ovaire inférieur, attaché à la lèvre supérieure du nectaire, à stigmate concave; en une capsule oblongue, uniloculaire, trivalve, et contenant un grand nombre de semences.

Ce genre renferme huit espèces, dont une est le LIMODORE de Tankerville, qui se cultive dans nos jardins. Il n'est pas adopté par tous les botanistes. (B.)

BLEU. Poisson du genre *SQUALÉ*. (B.)

BLEU D'AZUR ou D'OUTREMER. *V. LAZULITE*. (LUC.)

BLEU DE COBALT ou de THIENARD. On connoît sous ce nom, dans le commerce une couleur bleue, qui rivalise, par sa solidité et l'éclat de ses nuances, avec celle qui est connue depuis long-temps sous le nom d'*outremer*. Elle a, sur cette dernière, l'avantage de coûter beaucoup moins, et elle peut être employée, comme elle, dans la peinture à l'aquarelle et dans la peinture à l'huile; de plus, on l'applique sur la porcelaine. M. Thénard, à qui les arts en sont redevables, l'a obtenue en traitant par la calcination un phosphate de cobalt mêlé d'alumine.

Ce métal fournit encore le *smalt* et le *safre*, qui sont employés à la coloration du verre en bleu, et à celle de l'empois de la même couleur. *V. COBALT*. (LUC.)

BLEU DE MONTAGNE. *V. CUIVRE CARBONATÉ*. (LUC.)

BLEU DE PRUSSE NATIF. *V. FER PHOSPHATÉ*. (LUC.)

BLEU D'INDE. *V. INDIGO*.

BLEU DORÉ. Nom spécifique du HARPÉ. (B.)

BLEU D'OUTRE MER. *V. LAZULITE*. (S.)

BLEU-MANTEAU. Nom picard du GOÉLAND CENDRÉ. (V.)

BLEU MARTIAL FOSSILE. *V. FER PHOSPHATÉ*. (LUC.)

BLEUET. Nom vulgaire de l'AIRESSE. (S.)

BLEUET. C'est, en Provence, le nom du MARTIN-PÊCHEUR. (V.)

BLEU-VERT. Oiseau que Latham a classé dans le genre GRÈPIER. *V. ce mot*. (V.)

BLEY. Nom hollandais du CYPRIN LARGE. (B.)

BLEYBLICKE. C'est encore le CYPRIN LARGE. (B.)

BLEYE. Nom de la BREME en Saxe. (B.)

BLICCA. On donne ce nom, en Suède, à plusieurs CYPRINS. (B.)

BLICTA. Le CORÉGONE ABLE porte ce nom en Suède. (B.)

**BLIECKE.** *V.* CYPRIN LARGE. (B.)

**BLIGHIE,** *Blighia.* Genre établi par Koenig, mais qui ne diffère pas de l'AKÉÉSIE de Tussac. (B.)

**BLIKEN.** Nom que les Irlandais donnent à l'EIDER mâle. (v.)

**BLIMBING.** Synonyme de BILIMBI. (B.)

**BLINDS.** Le GADE BIB porte ce nom en Angleterre. (B.)

**BLIXE,** *Blixa.* Genre de plante établi par Richard, dans les Mémoires de l'Institut, pour l'année 1811. Il renferme deux espèces : le BLIXE D'AUBERT, qui est triandre et vient de Madagascar; le BLIXE DE ROXBURG, qui est octandre, et vient de l'Inde. Ce sont de petites plantes aquatiques, de la dioécie et de la famille des HYDROCHARIDÉES, dont la fructification s'opère comme dans les VALISNÈRES, dont la dernière faisoit ci-devant partie.

Les caractères de ce genre sont : spathe multiflore dans les fleurs mâles, et uniflore dans les fleurs femelles ; corolle à six divisions, dont les trois intérieures plus longues ; trois ou huit étamines dans les mâles ; un ovaire inférieur surmonté d'un long style, terminé par trois stigmates dans les femelles.

Le fruit n'est pas connu. (B.)

**BLOC** (*Fauconnerie*). Perche couverte de drap, sur laquelle on met l'oiseau de proie. Le mot *bloquer* a deux acceptions : la première, lorsque l'oiseau a remis la perdrix et la tient à son avantage ; la seconde, lorsqu'il reste comme suspendu dans les airs, sans battre de l'aile, ce qui s'appelle aussi *planer*. (s.)

**BLOCHIEU.** Nom spécifique d'un KURTE. (B.)

**BLONGIOS.** Oiseau du genre HÉRON. *V.* ce mot. (v.)

**BLONTAS CHINA.** Le SENEÇON BIFLORE s'appelle ainsi à Ceylan. (B.)

**BLUET.** *V.* le genre TANGARA. (v.)

**BLUET.** Dans Edwards, c'est la POULE SULTANE. *Voy.* PORPHYRION. (v.)

**BLUET, BARBEAU, AUBIFOIN,** *Cyanus,* Juss., Tourn. ; *Centaurea,* Linn. (*Syngénésie polygamie frustranée.*) Genre de plantes de la famille des CYNAROCÉPHALES, qui a beaucoup de rapports avec les JACÉES et les CENTAURÉES, et qui comprend des herbes à feuilles simples et à fleurs composées flosculeuses. Chaque fleur a les fleurons de son disque hermaphrodites. Autour d'eux sont placés d'autres fleurons femelles et stériles, plus longs, irréguliers, et se terminant en entonnoir, avec un limbe découpé en plusieurs parties. Le réceptacle de la fleur est garni de soies roides, et de se-



mences à aigrettes courtes , légèrement ciliées ; et son calice est formé d'écaillés cartilagineuses qui se recouvrent les unes les autres , et qui sont bordées de cils à leur sommet.

Decandolle réunit les genres LEPTERANTHE et ZOEGÉ à celui-ci. Le genre *bluet* ne comprend qu'un très-petit nombre d'espèces. Une seule est intéressante C'est le **BLUET DES BLÈS**, *Centaurea cyanus*, Linn., qu'on cultive dans les jardins ; il y double , et y offre beaucoup de variétés de toutes les couleurs , la jaune exceptée. Tout le monde connoît cette plante ; elle vient avec facilité , mais elle souffre difficilement la transplantation. Sa racine périt tous les ans. Sa tige , haute d'un à deux pieds , est anguleuse , creuse , un peu cotonneuse et branchue ; elle a des feuilles linéaires , longues , blanchâtres , velues et très-entières , à l'exception des inférieures qui sont dentelées. Les fleurs naissent à l'extrémité des rameaux , et se font remarquer par leurs fleurons stériles , fort grands , et disposés en couronne. Elles sont communément bleues ; mais il y a des *bluets* à fleurs roses , blanches , purpurines , couleur de chair , panachées , etc. Cette diversité de couleurs produit un bel effet dans les plates-bandes des parterres , et rend cette plante propre à former des massifs dans les jardins paysagistes. Sa culture n'est pas difficile. On en sème la graine en automne ou au printemps ; quand elle est levée , et lorsque les jeunes plantes commencent à être fortes , on les éclaircit ; elles n'exigent , après , d'autres soins que d'être tenues nettes de mauvaises herbes. Celles qui ont été semées en automne réussissent mieux , et fleurissent plus fortement.

Le *bluet* a eu quelque célébrité dans l'ancienne médecine : on faisoit usage de toutes ses parties , et on leur attribuoit beaucoup de propriétés. Aujourd'hui on ne se sert que du suc de ses fleurs , dans les légères ophthalmies , pour appaiser l'inflammation des yeux. Ce même suc sert à colorer les crèmes et différentes sucreries. On retire des fleurs du *bluet* une belle couleur violette , qui devient rouge avec les acides , et bleue avec l'alun , et qu'on emploie pour peindre en miniature et dans l'écriture. Les bestiaux mangent cette plante , à l'exception des chevaux et des cochons. (D.)

**BLUET DU CANADA.** Espèce d'AIRELLE , du fruit de laquelle on fait une grande consommation dans le pays , et même à Londres. (B.)

**BLUETTE.** On a quelquefois donné ce nom à la PEINTADE. (S.)

**BLUMENBACHIE**, *Blumenbachia*. Genre établi par

Keller, pour placer la **HOUQUE D'ALEP**, qui diffère légèrement des autres. Il n'a pas été adopté. (B.)

**BLUND-HEADED** de Pennant. C'est le **CACHALOT-TRUMPO**. (DESM.)

**BLUT-HENFFLING**. La **LINOTTE** dans Frisch. (s.)

**BOA**, *Boa*. Genre de reptiles de la famille des **SERPENS**, dont le caractère consiste à avoir, dessous le corps et dessous la queue, une suite de plaques ou de bandes transversales.

Ce genre a été établi par Linnæus; mais il ne renferme pas ici toutes les espèces que lui a rapportées ce célèbre naturaliste. On en a ôté celles qui ont des crochets à venin, pour (d'après Latreille) les réunir sous le nom de **SCYTALE**. (V. ce mot et celui d'**ACANTHOPHIS**.) Ainsi, il diffère de celui des **CROTALES**, non-seulement par la privation des articulations mobiles du bout de la queue ou des sonnettes, mais encore par la privation des crochets à venin. Depuis, Daudin a établi ses genres **ERYX**, **CLOTHONIE**, **HURRIAH**, **CORALE** et **PYTHON**, à ses dépens, mais sur des espèces rares et peu communes.

Si la nature a refusé aux *boas* les crochets à venin, cette arme si redoutable, elle leur a donné une puissance telle, qu'ils peuvent vaincre sans elle les animaux propres à leur servir de nourriture, c'est-à-dire, tous, à trois ou quatre près. On en cite de plus de trente pieds de long, et de la grosseur d'un homme, pour qui un bœuf sauvage, quelles que soient sa grandeur et sa force, est une victime facile à immoler. D'après l'observation de Blainville, les espèces de ce genre ont les vertèbres bien plus nombreuses que celles des autres reptiles; ce qui explique leur force de compression, et la facilité avec laquelle ils montent sur les arbres.

La taille gigantesque des *boas* leur a donné une grande célébrité; mais elle les a rendus en même temps l'objet de la terreur des hommes, qui leur font en conséquence une guerre perpétuelle. Cette circonstance, jointe à l'impossibilité où ils sont de vivre plusieurs dans le même canton, les a rendus rares, au point qu'aucun naturaliste moderne n'a été à portée de les étudier. Aussi la plus grande confusion règne-t-elle dans la détermination des espèces de ce genre, et par suite, les plus grandes incertitudes dans l'application à telle ou telle espèce, de faits tenant à leur histoire, rapportés par les voyageurs.

La plus connue de ces espèces est celle du **BOA DEVIN**, *Boa constrictor*, Linnæus, espèce qui est l'objet d'un culte religieux dans les contrées qu'elle habite. Ce qu'on dira de lui pourra, plus ou moins, s'appliquer aux autres, jusqu'à ce que des observations positives nous instruisent

des différences qui existent entre elles. *V. pl. B. 6*, où il est figuré.

Lacépède entre ainsi en matière dans son histoire de ce genre de serpens.

Les *boas* sont les plus grands et les plus forts des serpens; ils ne contiennent aucun venin; ils n'attaquent que par besoin, ne combattent qu'avec audace, ne domptent que par leur puissance: on peut leur opposer des armes aux armes, du courage au courage, de la force à la force, sans craindre de recevoir, par une piqûre insensible, une mort aussi cruelle qu'imprévue.

Parmi ces premières espèces, parmi ce genre distingué dans l'ordre des SERPENS, le *devin* occupe la première place. La nature l'en a fait roi par la supériorité des dons qu'elle lui a prodigués. Elle lui a accordé la beauté, la grandeur, l'agilité, la force, l'industrie; elle lui a, en quelque sorte, tout donné, hors ce funeste poison départi à certaines espèces de serpens, presque toujours aux plus petites, et qui fait regarder l'ordre entier de ces animaux comme des objets d'une grande terreur. »

Le *devin* est donc, parmi les serpens, ce que sont l'*éléphant* et le *lion* parmi les quadrupèdes. Il surpasse les animaux de son ordre par sa grandeur comme le premier, et par sa force comme le second.

C'est sans doute à lui qu'il faut rapporter ces serpens gigantesques dont parlent tous les voyageurs, serpens qui avalent des hommes plus facilement que les couleuvres de ce pays n'avalent des souris. C'est sans doute à lui qu'il faut encore rapporter ce serpent qui arrêta, sur les côtes d'Afrique, l'armée romaine commandée par Régulus, et contre lequel ce général fut obligé d'organiser une attaque régulière, qui coûta la vie à un grand nombre de soldats.

Le *boa devin* a été appelé *empereur*, *roi des serpens*, *mère de l'eau*. Sa tête est arrondie à son sommet, et couverte d'écailles semblables à celles du dos en forme et en grandeur; son front est élevé, divisé par un sillon dans sa longueur; ses yeux sont très-gros; son museau est allongé, et au bout est une grande écaille blanchâtre, tachetée de jaune et échancrée inférieurement pour le passage de la langue. L'ouverture de la gueule est fort grande; les dents sont aussi fortes que celles d'un gros chien. Le nombre des plaques du ventre est de deux cent quarante-six; deux rangées de grandes écailles hexagones les bordent de chaque côté. Celles du dos sont de même forme, mais plus régulières et très-petites. La queue, qui ne fait guère que le dixième de la longueur

totale, est très-dure et très-forte; elle a cinquante-quatre plaques en dessous.

Les couleurs du *boa* sont très-variées et très-agréablement disposées. Sa tête offre une grande tache noire ou rousse, souvent en forme de croix; on voit sur le dos d'autres taches disposées avec symétrie, dont les unes sont ovales, d'un jaune doré, quelquefois noires ou rouges, bordées de blanc; et dont les autres sont d'un châtain plus ou moins clair, ou d'un rouge très-vif, avec des points, par intervalles, entourés d'un cercle plus clair et imitant des yeux. Le dessous du corps est d'un cendré jaunâtre, marbré ou tacheté de noir. Ces couleurs paroissent varier beaucoup; car on ne les trouve pas les mêmes, ni semblablement disposées dans tous les individus; mais on ignore si c'est l'effet de l'âge ou celui de la réaction des liqueurs dans lesquelles on les apporte, ou de la dessiccation qu'on leur fait subir; car, on le répète, aucun naturaliste moderne n'a décrit le *boa devin* sur le vivant. On doute encore si les *boas* d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, sont les mêmes. Cependant il est plus que probable qu'ils appartiennent à des espèces différentes; même que, dans chacun de ces pays, plusieurs espèces ont été confondues sous le même nom. On ignore d'où vient le *boa* que Lacépède a figuré dans son *Hist. nat. des serpens*; mais il est certainement différent de celui figuré pl. 17 du premier volume des *Amenités académiques* de Linnæus, que ce naturaliste a reçu de Surinam, et qui doit servir de type à cette espèce.

Latreille en cite six variétés, qui sont figurées dans Séba, et qu'on peut, qu'on doit même, avec Laurenti, regarder comme des espèces.

On a prétendu avoir trouvé aussi des *boas* en Europe; ou mieux, on a donné ce nom, qui, dans la langue latine, appartenoit à tout serpent monstrueux, à plusieurs gros serpens tués dans l'Italie, l'Espagne, et même les parties méridionales de la France: mais il est à croire, comme l'observe fort judicieusement Latreille, que ces serpens appartenoint au genre COULEUVRE, et étoient la *couleuvre esculape* ou la *verte et jaune* ou la *quatre raies*, qui parviennent souvent à une toise de longueur, et que l'âge ou des circonstances favorables, peuvent avoir amenées à une grandeur démesurée.

Le *boa devin* fait sa proie des grands quadrupèdes, comme cerfs, gazelles, taureaux, quelquefois même du tigre et du lion. Cleyrius rapporte avoir ouvert dans les Indes trois de ces serpens, et d'avoir trouvé dans l'un un cerf, dans l'autre un bouc avec ses grandes cornes, et dans le troisième un porc-épic avec ses piquans. Le même décrit le terrible combat d'un *boa* contre un *buffle*. On pouvoit entendre, à

une portée de canon, le craquement des os de cet animal brisés par les efforts du *boa*. « Comment, en effet, observe Latreille, résister à un animal qui, ayant trente pieds de long, se roule autour de vous, applique si intimement la surface de son corps contre le vôtre, vous presse avec des muscles si roides sur tant de points, paralyse toutes vos forces en empêchant l'action de vos bras, de vos mains, de vos pieds, et, par conséquent, des armes que la nature ou l'art vous donnent ? comment ne pas être étouffé, écrasé, moulu par la puissance de tant de leviers qui agissent à la fois sur toutes les parties de votre corps ? Ajoutez à cela que vous êtes au milieu d'une atmosphère pestilentielle, l'haleine de ce serpent corrompant, à une grande distance, l'air qui l'environne ; que votre imagination, effrayée à la vue de ce monstre, dont la gueule est béante, qui vous montre ses grandes dents, qui répand sur vous une bave écumante et fétide, vous prive des ressources que la réflexion pourroit vous fournir ; et, comme si ce terrible agresseur n'avoit pas assez de force par lui-même pour vous détruire, il se sert des arbres, des blocs de pierre qui sont à sa portée, comme de point d'appui, pour vous écraser plus facilement entre eux et ses replis.

Le *boa devin* se tient ordinairement caché dans de grandes herbes, sous des buissons épais, dans une caverne. Là, il attend patiemment sa proie, sur laquelle il s'élançe avec la rapidité d'un trait. La manque-t-il du premier bond, rien ne peut l'arrêter dans sa poursuite ; il rampe avec la plus grande vitesse, franchit d'un saut un espace considérable, nage comme un poisson, grimpe au sommet des plus grands arbres. Ce n'est qu'en faisant de fréquens et brusques détours, en se cachant derrière des arbres, des buissons, etc., etc., qu'on peut lui échapper. Les singes le comptent parmi leurs plus dangereux ennemis. Les hommes mêmes, surtout les Nègres, sont très-fréquemment les objets de sa convoitise ; il les avale les uns et les autres, tout entiers, et même souvent tout en vie. Il vit aussi de poissons, et pour cela, il a l'art d'attirer sa proie en dégorgeant dans l'eau une petite partie des alimens à moitié digérés qui sont dans son estomac : les poissons accourent pour s'en nourrir, et il les englobe dans son vaste gosier.

Les animaux d'un très-gros volume, tels que des buffles ou des cerfs, ne peuvent souvent pas être avalés par le *boa devin*, quelle que soit la dilatation dont son gosier est susceptible. Dans ce cas, après qu'il les a tués, il répand sur eux une partie de la liqueur fétide qui est dans son estomac ; il les presse, il les allonge, les avale insensiblement, et les digère

par parties. Dans cette circonstance, il doit perdre, et il perd en effet son agilité; il dort presque continuellement pendant plusieurs jours. Les Nègres, qui, soit en Afrique, soit en Amérique, en recherchent beaucoup la chair, saisissent ce moment pour le tuer sans danger.

Comme les autres serpens, le *boa devin* change de peau tous les ans (V. au mot SERPENT), et on recherche partout sa dépouille comme un objet précieux, sous des rapports de simple curiosité ou de religion; car ce serpent, qui étoit adoré des anciens Mexicains, est encore vénéré des Nègres. C'est un de leurs fétiches. Il doit vivre fort long-temps; mais on n'a aucune donnée sur la durée de son existence. Il ne paroît pas qu'il s'engourdisse à aucune époque de l'année, puisque les pays qu'il habite n'ont point d'hiver. Il s'accouple et pond comme les autres serpens ovipares; mais on a remarqué que ses œufs étoient très-petits relativement à son volume; ils n'ont que deux à trois pouces dans leur grand diamètre.

Latreille, dans son *Hist. nat. des reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville, mentionne dix espèces de *boa* après celui-ci; savoir :

Le BOA GEANT, qui a deux cent cinquante plaques abdominales, et soixante à soixante-dix-huit à la queue; des écailles carrées; une suite de grandes taches ovales d'un brun noirâtre, disposées transversalement, deux à deux le long du dos. Il avoit été confondu avec le *boa devin*, et c'est à Latreille qu'on doit le développement de ses caractères spécifiques. Il est probablement celui qui parvient à la plus enorme grandeur, puisqu'on en trouve dans les collections qui ont plus de trente pieds de long. On croit qu'il vient de la Guyane, et que c'est à lui qu'on doit rapporter tout ce qu'on a dit des serpens monstrueux de ce pays. Il n'a pas été figuré.

Le BOA BOJOBI, *Boa canina*, a deux cent trois plaques abdominales, soixante-dix-sept caudales; le corps vert ou orangé, avec des taches allongées, blanches ou d'un jaune clair, sur les flancs. Il paroît que deux espèces sont confondues sous ce nom : l'une vient des Indes, et est figurée dans le second volume de Séba, pl. 81, fig. 1; l'autre du Brésil, et est figurée pl. 96, fig. 2 du même volume. Celui que Laccépède a figuré, avoit trois pieds de long, y compris sa queue, qui avoit un peu plus de sept pouces.

Le BOA HYPNALE, qui a cent soixante-dix-neuf plaques abdominales, et cent vingt caudales; le dessus du corps d'un blanc jaunâtre, varié de petites taches blanchâtres bordées de brun foncé. Il se trouve dans le royaume de Siam. Il n'atteint que deux à trois pieds de longueur.

Le BOA CENCHRIS a deux cent soixante-cinq plaques abdominales, et cinquante-sept caudales, des taches blanchâtres imitant des yeux. Il vient de Surinam. Sa longueur est de vingt pouces.

Le BOA ENHYDRE a cent soixante-dix plaques abdominales et cent quinze caudales. Sa couleur est d'un gris mélangé.

Le BOA OPHRIAS, qui a deux cent cinquante plaques abdominales, et soixante-quatre caudales; des taches noires le long du dos; d'autres taches latérales blanches, bordées de brun.

Le BOA SCYTALE a deux cent cinquante plaques abdominales, et soixante-dix caudales; des taches noires et arrondies le long du dos, d'autres taches blanches, bordées de brun sur les côtés. Il se trouve en Amérique, et est assez gros pour avaler des brebis ou des chèvres. Il est figuré pl. 737 de la *Physique sacrée* de Scheuzcher.

Le BOA BRODÉ, *Boa hortulana*, figuré pl. B. 6, a deux cent quatre-vingt-dix plaques abdominales, et cent vingt-huit caudales; son dos est varié de brun foncé, de bai pourpre et de blanchâtre; le dessous de son corps est tacheté. Il vient de l'Amérique méridionale. Il se nourrit de rats et autres petits quadrupèdes. Sa longueur est de deux pieds trois pouces, sur laquelle il faut ôter sept pouces pour la queue.

Le BOA RATIVORE a deux cent cinquante-quatre plaques abdominales, et soixante-six caudales; il est d'un brun foncé, avec des taches noires rondes, éparses, et dont plusieurs des latérales ont du blanc au milieu. Il vient de l'Amérique méridionale.

Lacépède a décrit un *boa* venant de Ternate, qu'il rapporte à cette espèce, mais qui présente des caractères suffisans pour en être séparé.

Le BOA TURC, d'Olivier, fait aujourd'hui partie du genre ERYX.

Le BOA DE MEREM constitue le genre CORALLE.

Le BOA ANGUIFORME a servi pour former le genre CLOTHONIE.

Le BOA À GROSSES PAUPIÈRES entre aujourd'hui dans le genre ACANTHOPHIS. (B.)

BOA. Un des noms du LITCHY. (B.)

BOA ou VOA. En Malais, c'est le nom général des FRUITS. (DESM.)

BOAAID, BOITA. Nom lapon d'un mammifère qui paroît être le PUTOIS. La femelle se nomme *gaa-fe*. (DESM.)

BOABAB. Synonyme de BAOBAB. (B.)

BOADSCHIE, *Boadschia*. Nom donné au genre de

plantes appelé **PELTAIRE** par Linnæus. Aujourd'hui ce genre fait partie des **CLYPÉOLES** de Lamarck et de Jussieu. (B.)

**BOAJA-HOËTAN.** L'IGUANE porte ce nom à Malaca. (B.)

**BOA KELOOR.** Nom de pays du BEN. (B.)

**BOA MASSI.** C'est le **JUJUBIER** à LIGNES. (B.)

**BOAR.** En anglais, c'est le verrat. *V.* **COCHON.** (DESM.)

**BOARINA**, **BOAROLA.** Aldrovande a fait figurer et a décrit sous ce nom, un oiseau que tous les ornithologistes ont donné, jusqu'à ce jour, pour une *fauvette tachetée*, et cela en se copiant les uns les autres, sans aucune vérification. En effet, s'ils avoient examiné avec attention dans Aldrovande, la figure et la description de la *boarina*, ils auroient vu que cet oiseau n'est autre que la *bergeronnette de printemps*, dans son premier âge. *Boarina* ou *boarola* sont les noms que les Italiens donnent à cette *bergeronnette*, comme celui de *boarina* à la lavandière, et de *boarula* à la *bergeronnette* jaune, parce que ces oiseaux ont l'habitude de suivre les troupeaux de bœufs dans les prairies et les pâturages, habitude totalement étrangère aux fauvettes. On trouvera, à l'article de la **FAUVETTE TACHETÉE**, les détails qui viennent à l'appui de ce que j'ai avancé ci-dessus pour la *boarina*. (V.)

**BOARINO DELLA STELLA.** Le **ROITELET**, à Gênes. (S.)

**BOAROLA.** *V.* **BOARINA.** (S.)

**BOARULA.** C'est la **BERGERONNETTE JAUNE** de Schwénckfeld et de Klein. (S.)

**BOBA.** Arbre des Moluques, dont les parties de la fructification ne sont pas complètement connues. Ses feuilles sont alternes et lancéolées; ses fruits, des noix oblongues qui contiennent une amande d'un mauvais goût. (B.)

**BOBAK**, **BOBAC** ou **BOBUK.** Mammifère de l'ordre des rongeurs et du genre des **MARMOTTES.** (DESM.)

**BOBAQUE.** *V.* **BOBAK.** (DESM.)

**BOBARA.** Synonyme de **COURGE.** (B.)

**BOBART**, *Bobartia.* Genre de plantes établi par Plukenet, d'après de fausses observations, sur la **MORÉE SPATHACÉE.** (B.)

**BOBI.** Coquille du genre **VOLUTE** de Linnæus, et du genre **MARGINELLE** de Lamarck. (B.)

**BOBOS.** Nom d'un **BOA** des Philippines, qui a quelquefois plus de cinquante pieds de long, et que cinq buffles peuvent à peine porter. (B.)

**BOBR.** Nom polonais du **CASTOR.** C'est aussi celui que



les Russes qui demeurent au Kamtschatka donnent aux  
LOUTRES. (DESM.)

BOBU. ADIANTE de Ceylan : arbre dont les feuilles sont  
employées dans la teinture. (B.)

BOBUK. V. BOBAK. (DESM.)

BOCA. Nom qu'Aristote donne au SPARE BOGUE. (B.)

BOCAMELE. Espèce de belette qui paroît particulière  
à l'île de Sardaigne, et qui est l'animal décrit par Aristote  
sous le nom d'ICTIS. (S.)

BOCCA IN CAPO. C'est, en Italie, l'URANOSCOPE  
RAT. (B.)

BOCCA D'INFERNO. Météore qui paroît souvent aux  
environs de Bologne en Italie, et sur lequel le peuple fait  
les mêmes contes qui se débitent dans nos campagnes au su-  
jet des *feux-follets*. (S.)

BOCCAS. Poisson du genre SCOMBRE. (B.)

BOCCONE, *Bocconia*. Petit arbrisseau des Antilles, qui  
seul forme un genre dans la dodécandrie monogynie, et dans  
la famille des papavéracées. Ses caractères sont : calice de  
deux pièces, concaves et caduques ; douze à seize étamines  
dont les filamens sont courts ; ovaire supérieur pédiculé,  
surmonté d'un style épais et presque bifide, ayant deux stig-  
mates ouverts ou rétrécis ; capsule siliqueuse, elliptique,  
comprimée, bivalve et monosperme, et s'ouvrant par la base.

Les feuilles de cet arbuste sont alternes, oblongues, presque  
pinnées, à découpures dentelées. Les fleurs sont petites, ver-  
dâtres, disposées en panicule pyramidale, au sommet des  
rameaux.

Toutes les parties du *boccone* rendent, lorsqu'on les blesse,  
une liqueur jaune semblable à celle de la CHÉLIDOINE, plante  
avec laquelle il a de grands rapports ; Nicolson dit qu'on s'en  
sert pour teindre en jaune. Deux autres espèces ont été, de-  
puis peu, ajoutées à ce genre. (B.)

BOCHIR. Serpent figuré par Séba comme originaire  
d'Égypte, et qui paroît être une COULEUVRE. (B.)

BOCHTAY. Espèce d'EUPATOIRE de Saint-Domingue.  
(B.)

BOCK. En allemand, c'est le BOUC. (DESM.)

BOCKSHOORN. C'est la BIGNONE SPATHACÉE. (B.)

BOCO. Nom d'un grand arbre de la Guyane, dont on  
ne connoît pas les parties de la fructification. Ses feuilles sont  
alternes et stipulées à leur base. Son bois est dur, et d'un vert  
mêlé de brun. (B.)

BOCULA CERVINA. Plusieurs auteurs latins donnent  
ce nom au BUBALE, espèce d'ANTILOPE. (DESM.)

**BODDAERT.** Nom spécifique d'un poisson du genre **GOBIE**, qui vit dans la mer des Indes. *Voyez au mot GOBIE.*  
(B.)

**BODEREAU.** Nom que les pêcheurs donnent, dans quelques cantons, aux jeunes **VIVES**. *Voyez ce mot.* (B.)

**BODIAN**, *Bodianus*. Genre de poissons établi par Bloch, dans la division des **THORACIQUES**, pour placer quelques espèces du genre des **SPARES** et de celui des **PERCHES** de Linnæus, qui ont des caractères communs suffisamment importans pour en être séparés. Lacépède, en l'adoptant, lui a donné pour caractères : un ou plusieurs aiguillons, et point de dentelures aux opercules des ouïes ; un seul ou point de barbillon aux mâchoires ; une seule nageoire dorsale.

Cuvier ne laisse dans ce genre que les espèces dont le préopercule n'est point denté, et dont l'opercule a des piquans. Il forme, avec les autres, les genres **SERRAN**, **STEL-LIFÈRE** et **PLECTROPOME**. V. **HOLOCENTRE**.

Les *bodians* de la première division ont la nageoire caudale fourchue ou en croissant. Ils sont au nombre de quatorze. Voici leurs noms et leurs caractères :

Le **BODIAN** **ÆILLÈRE**, *Bodianus palpebratus*, qui a deux rayons aiguillonnés et vingt articulés à la nageoire du dos ; seize rayons à celle de l'anus ; une sorte de valvule au-dessus de chaque œil. Il se trouve dans les mers de la zone torride. Il est remarquable par la pièce membraneuse, ovale et mobile qu'il a au-dessus de chaque œil, et qui sert à le couvrir à sa volonté, pour le défendre, soit des corps étrangers, soit de la trop vive lumière.

Le **BODIAN** **LOUTI** a neuf rayons aiguillonnés et quinze articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à l'anale ; des dents fortes, coniques et séparées ; un grand nombre d'autres dents très-déliées, très-serrées et flexibles ; trois aiguillons sur la dernière pièce de chaque opercule ; la couleur générale d'un rouge foncé, avec de petites taches violettes. Il se trouve dans la mer Rouge, où il a été observé par Forskaël, et où il atteint cinq à six pieds de long.

Le **BODIAN** **JAGUAR**, qui a onze rayons aiguillonnés et dix-sept rayons articulés à la nageoire dorsale ; deux rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire de l'anus ; cinq aiguillons à la pièce antérieure de chaque opercule ; tout le corps d'un rouge vif, excepté la partie antérieure de la nageoire du dos qui est jaune. Il se trouve dans les mers du Brésil, et est figuré dans Bloch, pl. 225, sous le nom de *bodianus pentacanthus*. Il est aussi figuré, page 150 du troi-

sième vol. de l'*Histoire naturelle des Poissons*, faisant suite au Buffon, édition de Deterville.

Le BODIAN MACROLÉPIDOTE a quatorze rayons aiguillonnés et huit rayons articulés à la dorsale ; deux rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à l'anale ; un ou deux aiguillons à la pièce postérieure de chaque opercule ; les écailles grandes , striées en rayons , dentelées et bordées de gris. On croit qu'il vit dans la mer des Indes. Il est figuré dans Bloch , tab. 230.

Le BODIAN ARGENTÉ a neuf rayons aiguillonnés , et quinze articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et onze rayons articulés à la nageoire de l'anüs ; la tête allongée et comprimée ; de petites dents à chaque mâchoire ; la mâchoire inférieure plus allongée ; un ou deux aiguillons aplatis à la pièce postérieure de chaque opercule ; les écailles petites , molles et argentées. Il est figuré dans Bloch , pl. 231 , n.º 2 , et se trouve , dit-on , dans la Méditerranée.

Le BODIAN BLOCH a douze rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire du dos ; chaque mâchoire garnie de plusieurs rangs de dents ; les antérieures plus grandes ; un aiguillon à la dernière pièce de chaque opercule ; les nageoires pointues ; les écailles très-douces au toucher , dorées et bordées de rouge , celles du dos pourpres et bordées de bleu. Il vit dans la mer du Brésil , et est figuré , pl. A. 18. Sa chair est très-bonne à manger.

Le BODIAN AYA a neuf rayons aiguillonnés et dix-huit articulés à la nageoire du dos ; un rayon aiguillonné et huit rayons articulés à celle de l'anüs ; la caudale en croissant ; chaque opercule terminé par un aiguillon long et aplati ; la couleur générale rouge ; le dos couleur de sang ; le ventre argenté. Il est figuré dans Bloch , pl. 227. Il se trouve dans les lacs du Brésil , où il parvient à la longueur de trois pieds. Il y est si abondant qu'on l'exporte salé ou séché au soleil.

Le BODIAN TACHETÉ a sept rayons aiguillonnés et douze rayons articulés à la dorsale ; deux rayons aiguillonnés et huit articulés à l'anale ; la caudale en croissant ; la tête courte et grosse ; trois aiguillons grands , et recourbés vers le museau , à la seconde pièce de chaque opercule ; deux aiguillons aplatis à la troisième ; la couleur générale jaune , parsemée de taches bleues. Il est figuré dans Bloch , pl. 228 , et vit dans les eaux du Japon.

Le BODIAN VIVANET a onze rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la nageoire du dos , quatre rayons aiguillonnés et huit rayons articulés à la nageoire de l'anüs ; la caudale en croissant ; l'œil gros ; les lèvres épaisses ; deux aiguillons aplatis et larges à la dernière pièce de chaque oper-

cule ; la couleur générale jaune ; le dos violet. Il habite les eaux de la Martinique, où il a été observé et dessiné par Plumier.

Le BODIAN FISCHER a neuf rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et six rayons articulés à celle de l'anús ; quatre à six dents , plus grandes que les autres , à l'extrémité de la mâchoire supérieure ; un seul aiguillon à la dernière pièce de chaque opercule ; les écailles rhomboïdales, dentelées et placées obliquement. On ignore où il vit.

Le BODIAN DÉCACANTHE a dix rayons aiguillonnés et sept articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et six articulés à l'anale ; un seul aiguillon à la dernière pièce de chaque opercule ; le museau un peu pointu. On ne sait pas dans quelle mer il a été pêché.

Le BODIAN LUTJAN, qui a dix rayons aiguillonnés et huit articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et huit articulés à celle de l'anús ; les dents fortes ; deux aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule. On ne connoît pas son pays natal.

Le BODIAN GROSSE TÊTE a dix rayons aiguillonnés et seize rayons articulés à la nageoire du dos ; dix rayons à celle de l'anús ; la caudale en croissant ; la tête grosse ; la nuque élevée et arrondie ; les dents des mâchoires égales et menues ; un aiguillon aplati à la dernière pièce de chaque opercule , qui se termine par une prolongation anguleuse ; les écailles petites ; la partie postérieure de la queue d'une couleur plus claire que le corps proprement dit. Sa patrie est inconnue. Il est figuré dans Lacépède , vol. 3 , pl. 20.

Le BODIAN CYCLOSTOME a huit rayons aiguillonnés et huit articulés à la dorsale ; deux rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à l'anale ; la caudale en croissant ; la mâchoire supérieure beaucoup plus courte que l'inférieure , conformée de manière à représenter une très-grande portion de cercle , et garnie de chaque côté de deux dents longues , pointues et tournées en avant ; la mâchoire inférieure armée de plusieurs dents fortes , longues et crochues ; un aiguillon aplati à la dernière pièce de chaque opercule , qui se termine par une prolongation anguleuse ; quatre à cinq bandes transversales , irrégulières et très-inégaies en longueur ainsi qu'en largeur. On ne sait quelle est la mer qu'il habite. Il est figuré pl. 20 du troisième vol. de l'*Histoire naturelle des Poissons*, par Lacépède.

Les *bodians* de la seconde division ont la nageoire caudale entière ; ils sont au nombre de dix, savoir :

Le BODIAN ROGAA, dont la nageoire du dos a neuf rayons aiguillonnés et dix-neuf articulés ; celle de l'anús, trois rayons

aiguillonnés et dix articulés; qui a les thoraciques arrondies; les dents très-nombreuses, très-déliées, flexibles et mobiles; la mâchoire supérieure plus courte que l'inférieure; trois aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule; point de ligne latérale apparente; la couleur générale d'un roux noirâtre; les nageoires noires. Il se trouve dans la mer Rouge. C'est le *perca rogata* de Forskaël.

Le BODIAN LUNAIRE a neuf rayons aiguillonnés et dix-neuf articulés à la nageoire du dos; trois aiguillonnés et dix articulés à l'anale; les thoraciques triangulaires; la couleur générale noirâtre; les pectorales noires à la base et jaunes au bout; une raie longitudinale rouge sur la dorsale et l'anale; le bord postérieur de la dorsale blanc et transparent; un croissant blanc et transparent sur la caudale qui est roussâtre et rectiligne. On le pêche dans la mer Rouge. C'est le *perca lunaria* de Forskaël.

Le BODIAN MÉLANOLEUQUE a huit rayons aiguillonnés et douze rayons articulés à la nageoire du dos; un rayon aiguillonné et neuf articulés à l'anale; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; deux orifices à chaque narine; deux pièces à chaque opercule; trois aiguillons placés vers le bas de la première pièce, et deux autres aiguillons au bord postérieur de la seconde; la couleur générale d'un blanc d'argent; six ou sept bandes transversales, irrégulières et noires. Il a été rapporté par Commerson de son Voyage autour du Monde. Il l'a pêché à l'Île-de-France.

Le BODIAN JACOB ÉVERTSEN a neuf rayons aiguillonnés et seize rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et huit rayons articulés à l'anale; la caudale arrondie; deux grandes dents et un grand nombre de petites à chaque mâchoire; la mâchoire d'en bas plus avancée que celle d'en haut; trois aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule; la couleur générale d'un brun jaunâtre; un grand nombre de taches brunes, petites, rondes; plusieurs de ces taches blanches dans le centre. Il se trouve dans les mers de l'Inde et de l'Amérique méridionale. Sa chair est un manger très-délicat.

Le BODIAN BÉNAC a neuf rayons aiguillonnés et seize rayons articulés à la nageoire du dos; treize rayons aiguillonnés et huit articulés à l'anale; la caudale arrondie; chaque mâchoire garnie de dents pointues, dont les deux antérieures sont plus longues; la mâchoire d'en bas plus avancée; un seul orifice à chaque narine; trois aiguillons aplatis à la dernière pièce de chaque opercule; les écailles petites et dentelées; la couleur générale d'un roux foncé; sept à huit bandes transversales, brunes, étroites, et dont quelques-

unes se divisent en deux ou trois. Il habite les mers du Japon, et est figuré, pl. A. 18.

Le BODIAN HIATULE a la tête allongée ; le museau pointu ; la mâchoire inférieure un peu plus longue que la supérieure ; les dents pointues, égales, et un peu séparées les unes des autres ; la caudale arrondie ; deux aiguillons au bord postérieur de chaque opercule ; le ventre gros ; des raies longitudinales rousses sur le dos, qui est d'un rouge foncé ; la dorsale jaune et tachetée de roux. Il se trouve dans la Méditerranée.

Le BODIAN APUA a sept rayons aiguillonnés et seize articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et seize articulés à l'anale ; la mâchoire inférieure plus longue que la supérieure, et garnie, comme cette dernière, de dents pointues qui s'engrènent avec celles qui leur sont opposées, et dont les deux antérieures sont plus grandes ; un aiguillon à la pièce postérieure de chaque opercule ; la couleur générale rouge, avec un grand nombre de points noirs ; des taches noires sur le dos ; une bordure noire, liserée de blanc, à l'extrémité de la caudale, à l'anale, aux thoraciques et à la partie postérieure de la dorsale. Il se trouve à l'embouchure des rivières du Brésil, qu'il remonte pendant l'hiver. Son poids est souvent de quatre à cinq livres, et sa chair d'un goût exquis. On en fait une pêche très-considérable.

Le BODIAN ÉTOILÉ a douze rayons aiguillonnés et vingt-un articulés à la dorsale ; deux rayons aiguillonnés et huit articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; la tête courte ; le museau plus avancé que l'ouverture de la bouche ; trois ou quatre aiguillons à la première et à la seconde pièce de chaque opercule ; six ou sept aiguillons disposés en rayons le long du contour inférieur et postérieur de l'œil ; la couleur générale dorée. Il est figuré dans Bloch, pl. 231. Il se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

Le BODIAN TÉTRACANTHE a quatre rayons aiguillonnés et vingt-un articulés à la nageoire du dos ; dix-sept à la nageoire de l'anus ; deux aiguillons à la pièce postérieure de chaque opercule.

Le BODIAN SIX RAIES a sept rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la dorsale ; neuf rayons à l'anale ; la caudale arrondie ; deux aiguillons à la pièce postérieure de chaque opercule ; trois raies longitudinales et blanches de chaque côté du corps.

Ces deux dernières espèces ne sont point figurées, et on ignore de quel pays elles viennent. (B.)

**BODIANO VERMELHO.** C'est, au Brésil, le **BODIAN BLOCHÉ.** (B.)

**BOEBÈRE,** *Bobera.* Genre de plantes établi par Willdenow pour placer le **TAGETE PAPPEUX** de Ventenat, qui diffère des autres par ses aigrettes velues et son calice double. Il avoit été appelé **DYSODE** par Cavanilles. (B.)

**BOEFIAER.** Les Norvégiens donnent ce nom et celui de *Bafjar* à un oiseau d'eau qui paroît être le **PETIT GUILLEMOT.** (DESM.)

**BOEHMERE,** *Bohemeria.* Genre de plantes de la monoécie triandrie et de la famille des **URTICÉES**, dont les caractères consistent à avoir le calice de la fleur mâle trifide, et renfermant trois étamines; le calice de la fleur femelle entier, et renfermant un ovaire à style subulé, droit, hérissé, terminé par un stigmate simple et aigu.

Le fruit est une semence très-petite, renfermée dans le calice, qui est persistant.

Ce genre contient cinq espèces, qui sont des arbustes ou des plantes des îles de l'Amérique, dont les feuilles sont alternes ou opposées, munies de stipules, et souvent irrégulières; dont les fleurs sont très-petites, sessiles, agrégées, axillaires, séparées par des bractées; les femelles placées dans la partie supérieure des jeunes rameaux, les mâles dans la partie inférieure des anciens.

Les *boehmères* sont très-voisines des **ORTIES** et des **PROCRIS.** Le genre **VANIE** de Loureiro paroît devoir leur être réuni. (B.)

**BOEHMERL.** V. **BEEMERLE.** (S.)

**BOELON-BAWANS.** Nom du **GLUTTIER** à Java. (B.)

**BOEMIN.** Le **PIMENT** s'appelle ainsi à l'île de Saint-Vincent. (B.)

**BOEMYCE,** *Bœmyces.* Genre de plantes de la famille des **LICHENS.** Il étoit très-nombreux en espèces. Acharius, l'a réduit à quatre espèces seulement, dont les écussons sont orbiculaires, convexes, en têtes, solides, sessiles et sans rebords. Les autres espèces composent le nouveau genre **CÆNOMYCE.** V. ce mot.

Parmi les espèces de *bœmyces*, on distingue le **BÆMYCE COULEUR DE ROSE**, petit lichen très-commun dans les lieux secs; il forme sur la terre une croûte blanche surmontée de petits boutons d'une jolie couleur rose. (B.)

**BOENAC.** Nom spécifique d'un poisson du genre **BODIAN.** (B.)

**BOENGLO.** Espèce de **BIGNONE** de l'Inde. (B.)

**BOETSOU.** C'est le nom du renne en Laponie. *V. CERF.*  
(s.)

**BOËUF**, *Bos.* Genre de mammifères de l'ordre des RUMINANS et de la section qui renferme ceux dont les cornes sont persistantes, supportées par des protubérances en forme de chevilles et dépendantes de l'os frontal.

Ces animaux, d'abord très-remarquables par la grandeur de leur taille et l'épaisseur de leurs membres, le sont également par le fanon ou large repli de la peau qui pend sous leur cou; par leur musle large; leurs cornes simples, coniques, lisses, à coupe ronde, existant dans les deux sexes, et prenant différentes directions, mais se dirigeant toujours latéralement à leur base.

Quoique plus voisins des antilopes que de tout autre genre de ruminans, les *bœufs* se distinguent encore de la plupart de ces animaux en ce qu'ils n'ont jamais de larmiers sous les yeux, de brosses aux genoux ou plutôt au poignet des jambes de devant, ni de pores inguinaux ou replis de la peau des aines.

Tous ont quatre mamelles inguinales et la queue longue, terminée par un flocon de longs poils, ou couverte de crins dans toute son étendue.

Ce genre se compose de six espèces vivantes, savoir: 1.<sup>o</sup> le *buffle*; 2.<sup>o</sup> le *buffle du Cap*; 3.<sup>o</sup> le *bison d'Amérique*; 4.<sup>o</sup> le *buffle à queue de cheval* ou *yak*; 5.<sup>o</sup> l'*aurochs*, et 6.<sup>o</sup> le *bœuf* proprement dit.

On y joignoit aussi le *bison* ou *buffle musqué* de l'Amérique septentrionale, dont M. de Blainville vient de former un genre particulier sous le nom d'*OVIBOS* (*V. ce mot.*), et qui diffère principalement des animaux du genre des bœufs, en ce qu'il n'a que deux mamelles, qu'il n'a point de musle, que sa queue est courte, que son poil est laineux, etc.

Les bœufs sont essentiellement herbivores; mais sentant leur force, dans l'état de nature, loin d'être timides et fugitifs comme les antilopes, qui n'ont aucun moyen d'attaque ou de résistance; ils se défendent contre les animaux carnassiers de la plus grande taille, et même attaquent l'homme qui se présente à leur vue, en le perçant de leurs cornes et le foulant aux pieds.

Sauvages, ils vont en troupes; ils sont polygames et ne produisent qu'un seul petit; ce qui d'ailleurs est ordinaire aux grandes espèces de mammifères.

Une espèce seulement habite, dans l'Amérique septentrionale, à peu près les mêmes contrées que l'*OVIBOS MUSQUÉ*. Une seconde est particulière à l'Afrique méridionale. Deux autres semblent être propres au climat de l'Europe:



tandis que les deux dernières sont originaires de l'Inde, du Thibet et des autres provinces de l'Asie australe.

Les *bœufs* semblent appartenir de préférence aux climats chauds et tempérés. Cependant on trouve dans la Sibérie, avec les ossemens des éléphans et des rhinocéros, des débris fossiles de deux grandes espèces de *bœufs*, dont une peut être comparée, plus particulièrement à l'*arni* ou buffle des Indes, et l'autre à l'*OVIOS*. Ce dernier animal paroît être celui des animaux les plus voisins des bœufs, le mieux constitué pour habiter les régions septentrionales; son poil touffu et laineux l'indiqueroit assez, si l'on ne remarquoit encore, ainsi que l'a fait M. de Blainville, que, comme dans tous les ruminans des pays froids, son museau, si large dans les bœufs proprement dits, n'existe point, ou du moins est presque réduit à rien.

L'Amérique méridionale et la Nouvelle-Hollande, avant leur découverte par les Européens, n'avoient aucune espèce de ce genre.

*Première espèce.* — Le BUFFLE, *Bos bubalus*, L.; *Bos bubalis*, Erxleb.; Buff., ressemble beaucoup au bœuf par la figure et la stature; cependant sa tête est plus grosse, son front plus bombé; le chanfrein est plus élevé et le museau plus long, en même temps plus large et moins relevé. Ses cornes, en particulier, ont une forme et une courbure toutes différentes de celles du taureau; elles sont plus penchées en arrière, plus courtes et moins arquées que celles des bœufs, aplaties sur deux faces, striées circulairement et semblables sur tous les individus. Le buffle n'a presque point de fanon; sa queue est mince et sans vertèbres vers son extrémité; ses oreilles sont longues et pointues; son corps, très-large par devant, se rétrécit par derrière; ses jambes sont courtes et épaisses, et ses mamelles ne sont pas rangées, comme dans les autres animaux, sur deux files longitudinales et parallèles; mais elles sont placées sur une seule ligne transversale.

L'épaisseur du corps, la grosseur des membres, la saillie des muscles, tout annonce dans le buffle la force et la vigueur; tandis que la grosseur de la tête, le front convexe et de petits yeux enfoncés dans des orbites rondes, signes ordinaires de la grossière stupidité, lui donnent une physionomie dure et ignoble, que rend encore plus sombre le bouquet de poils frisés qu'il porte sur le front.

Les buffles sont ordinairement, en entier, d'une couleur noirâtre, à l'exception du toupet et de la touffe de poils qui est à l'extrémité de la queue, lesquels sont d'un blanc jaunâtre. Ces animaux n'étoient pas connus des anciens

Grecs et des Romains. Natifs des pays les plus chauds de l'Afrique et des Indes, ils ne furent transportés et naturalisés en Italie que vers le septième siècle.

Le buffle est d'un naturel plus dur et moins traitable que le bœuf; il obéit plus difficilement; il est plus violent; il a des fantaisies plus brusques et plus fréquentes; toutes ses habitudes sont grossières et brutes: il est, après le *cochon*, le plus sale des animaux domestiques, par la difficulté qu'il met à se laisser nettoyer et panser; sa figure est grosse et repoussante; son regard stupidement farouche; il avance ignoblement son cou et porte mal sa tête, presque toujours penchée vers la terre; sa voix est un mugissement épouvantable, d'un ton beaucoup plus fort et plus grave que celui du *taureau*. Sa chair noire et dure est non-seulement désagréable au goût, mais répugnante par son odeur de muse. Le lait de la femelle buffle n'est pas si bon que celui de la vache; mais elle en fournit en bien plus grande quantité; il a un petit goût musqué auquel on s'accoutume bientôt.

Le petit buffle a une manière de téter qui diffère de celle des veaux; au lieu de se mettre à côté de la mère, il se place par derrière entre ses jambes, qu'elle a soin d'écartier; Il ne donne point de coups de tête comme le veau; mais il la lève et la baisse continuellement avec la régularité d'un balancier, pendant tout le temps qu'il est occupé à téter.

La chair des jeunes buffles encore nourris de lait, n'est guère meilleure que celle des vieux: le cuir seul vaut mieux que le reste de la bête, dont il n'y a que la langue qui soit bonne à manger; ce cuir est solide, léger et presque impénétrable. Comme ces animaux sont, en général, plus grands et plus forts que les bœufs, on s'en sert utilement au labourage; on leur fait traîner et non pas porter les fardeaux; on les dirige et on les contient au moyen d'un anneau qu'on leur passe dans le nez. Deux buffles attelés, ou plutôt enchaînés à un chariot, tirent autant que quatre forts chevaux; comme leur cou et leur tête se portent naturellement en bas, ils emploient en tirant tout le poids de leur corps; ils sont moins difficiles sur le choix et la qualité de la nourriture que les bœufs; ils résistent davantage à la fatigue, et ils sont moins sujets aux maladies, par cela même qu'ils sont plus robustes.

Le buffle et le bœuf, quoique assez ressemblans entre eux, quoique domestiques, souvent sous le même toit et nourris dans les mêmes pâturages, quoiqu'à portée de se joindre, et même excités par leurs conducteurs, ont toujours refusé de s'unir;

ils ne produisent ni ne s'accouplent ensemble; leur nature est plus éloignée que celle de l'âne ne l'est du cheval; elle paroît même antipathique, car on assure que les vaches ne veulent pas nourrir les petits buffles, et que les mères buffles refusent de se laisser téter par des veaux: la femelle ne fait qu'un petit, et le porte plus de dix mois, ce qui prouve encore la différence de cette espèce à celle de la vache, qui ne porte que neuf mois.

Les buffles sont très-nombreux dans tous les climats chauds, surtout dans les contrées marécageuses et voisines des fleuves: l'eau ou l'humidité du terrain paroissent leur être plus nécessaires que la chaleur du climat. Ceux d'Italie ont le poil plus long que ceux d'Égypte, et ceux-ci plus que ceux des Indes; leur fourrure n'est jamais fournie, parce qu'ils sont originaires des pays chauds, et qu'en général les gros animaux de ce climat n'ont que très-peu de poil.

Il y a une grande quantité de buffles sauvages dans les contrées de l'Afrique et des Indes qui sont arrosées de rivières, et où il se trouve de grandes prairies: ces buffles sauvages, qui forment une race distincte que l'on nomme *arni* (*bos arni*) Shaw, et dont la taille est gigantesque et les cornes en croissant, démesurément longues, vont en troupes, et font de grands dégâts dans les terres cultivées; ils sont même très-dangereux pour les hommes, et on ne les chasse qu'avec grande précaution; cependant ils craignent beaucoup l'aspect du feu; la couleur rouge leur déplaît et les met en fureur. Au Mogol, on fait combattre les buffles contre les lions et les tigres; ils ne se servent pas de leurs cornes de la même manière que nos bœufs; ils s'avancent, la tête la première, contre leur ennemi, et le foulent aux pieds; puis ils plient les genoux et s'efforcent de placer leurs cornes de telle sorte qu'ils parviennent à le percer.

Dans les îles de la mer des Indes, l'on trouve un grand nombre de buffles qui vivent dans un état à demi-sauvage, quoiqu'ils y soient la propriété des habitans; ils sont farouches et méchans. Leurs cornes s'allongent extraordinairement; on en voit de plus de cinq pieds de long.

Les Marais Pontins et les *Maremme* de Sienne sont, en Italie, les endroits les plus favorables aux buffles; aussi en élève-t-on beaucoup dans ces deux cantons. Quoique le buffle y naisse et y soit élevé en troupeau, il y conserve cependant sa férocité naturelle; en sorte qu'on ne peut s'en servir à rien, tant qu'il n'est pas dompté. On commence à marquer, à l'âge de quatre ans, ces animaux avec un fer chaud, afin de pouvoir distinguer les buffles d'un troupeau de ceux d'un

autre. La marque est suivie de la castration , qui se fait à l'âge de quatre ans ; peu de temps après leur castration on leur passe un anneau de fer dans les narines. On les conduit avec une corde , que l'on attache à cet anneau , qui tombe de lui-même par la suite , au moyen de l'effort continu des conducteurs , en tirant la corde ; mais alors l'anneau est inutile , car les animaux , déjà vieux , ne se refusent plus à leur devoir.

Le buffle paroît encore plus propre que le taureau à ces chasses , dont on fait des divertissemens publics , surtout en Espagne. Aussi les grands seigneurs d'Italie , qui tiennent des buffles dans leurs terres , n'y emploient que ces animaux. La férocité du buffle augmente lorsqu'elle est excitée , et rend cette joute aussi animée qu'elle est périlleuse. En effet , cet animal poursuit l'homme avec acharnement jusque dans les maisons , dont il monte les escaliers avec une facilité particulière ; il se présente aux fenêtres , d'où il saute dans l'arène , franchissant même les murs , lorsque les cris redoublés du peuple sont parvenus à le rendre furieux.

Les buffles ont une mémoire qui surpasse celle de beaucoup d'autres animaux. Rien n'est si commun que de les voir retourner seuls et d'eux-mêmes à leurs troupeaux , quoique à une distance de quarante à cinquante milles , comme de Rome aux Marais Pontins. Les gardiens des jeunes buffles leur donnent à chacun un nom ; et pour leur apprendre à connoître ce nom , ils le répètent souvent d'une manière qui tient du chant , en les caressant en même temps sous le menton. Ces jeunes buffles s'instruisent ainsi en peu de temps , et n'oublient jamais ce nom , auquel ils répondent exactement en s'arrêtant , quoiqu'ils se trouvent mêlés parmi un troupeau de deux ou trois mille buffles. L'habitude du buffle d'entendre ce nom cadencé , est telle , que , sans cette espèce de chant , il ne se laisse point approcher étant grand , surtout la femelle pour se laisser traire ; et sa férocité naturelle ne lui permettant pas de se prêter à cette extraction artificielle de son lait , le gardien qui veut traire la bufflesse , est obligé de tenir son petit auprès d'elle , ou , s'il est mort , de la tromper en couvrant de sa peau un autre petit buffle quelconque. On a l'usage dans quelques parties de l'Orient , lorsque l'on trait la femelle du buffle , de lui fourrer l'avant-bras dans la vulve , parce que l'expérience a appris que cela lui faisoit donner plus de lait. Le beurre que fournit ce lait est très-bon , mais il est toujours blanc.

Ce qu'on appelle communément *œufs de buffles* , sont des espèces de petits fromages , auxquels on donne la forme d'œufs , qui sont d'un manger très-délicat. Il y a une autre espèce de fromage que les Italiens nomment *provaturu* , qui

est aussi fait de lait de buffle ; il est d'une qualité inférieure au premier ; le même peuple en fait grand usage , et les gardiens des buffles ne vivent presque qu'avec le laitage de ces animaux.

Le buffle est très-ardent en amour ; il combat avec fureur pour la femelle , et quand la victoire la lui a assurée , il cherche à en jouir à l'écart. La femelle ne met bas qu'au printemps , et une seule fois l'année ; elle produit deux années de suite , et se repose la troisième , pendant laquelle elle demeure stérile , quoiqu'elle reçoive le mâle. Sa fécondité commence à l'âge de quatre ans , et finit à douze. Quand elle entre en chaleur , elle appelle le mâle par un mugissement particulier , et le reçoit étant arrêtée , au lieu que la vache le reçoit quelquefois en marchant.

Le terme de la vie du buffle est à peu près le même que celui de la vie du bœuf , c'est-à-dire , à dix-huit ans , quoiqu'il y en ait qui vivent jusqu'à vingt-cinq ans ; les dents lui tombent assez communément quelque temps avant de mourir. En Italie , il est rare qu'on leur laisse terminer leur carrière ; après l'âge de douze ans , on est dans l'usage de les engraisser , et de les vendre ensuite aux juifs de Rome : quelques habitans de la campagne , forcés par la misère , s'en nourrissent aussi. Les cornes du buffle sont recherchées et fort estimées ; la peau sert à faire des liens pour les charrues , des cribles et des couvertures de coffres et de malles , des semelles de souliers , qui durent deux ou trois fois plus que celles des meilleurs cuirs de bœuf. Il arrivoit annuellement à Marseille cinq à six mille cuirs de buffle salés du Levant , et on les tannoit à Grasse. Les langues de buffle fumées et préparées dans la Romélie , faisoient aussi un petit article du commerce de Marseille ; il s'en exportoit beaucoup plus en Italie.

Quoique le buffle souffre de l'excès de la chaleur , pendant laquelle on le voit chercher l'ombre et l'eau , il est encore plus sensible au froid. Il ne pourroit supporter les hivers de nos contrées septentrionales ; et quoique la propagation de cette espèce fût très-profitable à l'agriculture et à l'économie domestique dans les cantons marécageux , nous pensons qu'elle y dégénéreroit bientôt , faute d'une chaleur assez soutenue.

*Deuxième espèce.* — Le BUFFLE DU CAP , *Bos cafer* , Sparrmann , Schreber , Saeughth , pl. 301. Dans les terres des environs du Cap de Bonne-Espérance et dans la Cafrerie , il existe une espèce de buffles dont le corps est plus gros , plus massif que celui du buffle ordinaire. Les jambes sont plus courtes et plus épaisses ; le fanon est plus apparent ; les cornes sont fort singulières , tant dans leurs formes que

dans leur position ; leurs bases sont larges de treize pouces ; et ne sont qu'à un pouce l'une de l'autre ; elles forment ainsi à l'intervalle qui les sépare, un espace triangulaire, étroit, dégarni de poil, et dont la partie la plus large est en bas. En les mesurant dans cette cannelure, elles s'élèvent dans une forme sphérique, à la hauteur de trois pouces tout au plus. Elles s'étendent aussi latéralement sur une grande partie de la tête ; c'est-à-dire, depuis la nuque jusqu'à trois pouces et demi de distance des yeux ; de là, se recourbant en bas des deux côtés du cou, et devenant par degrés plus cylindriques, chacune d'elles forme un arc, dont la partie convexe est vers la terre, et la partie concave en dessus. La distance d'une pointe des cornes à l'autre est ordinairement de plus de cinq pieds. Elles sont noires et très-raboteuses à leur base.

Ces buffles du Cap de Bonne-Espérance sont très-nombreux dans la partie méridionale de l'Afrique ; ils s'étendent jusqu'en Guinée. Ces animaux se tiennent ordinairement dans les forêts ; on les rencontre quelquefois en grandes troupes, et le chasseur qui veut les attaquer, doit agir de beaucoup de précautions ; souvent il en est poursuivi. Le moyen le plus sûr de leur échapper, c'est de monter quelque colline ; alors le buffle, retardé par le poids de sa masse, n'est plus en état de courir aussi vite que le cheval ; mais aussi, en descendant, il court beaucoup plus vite que lui. Malheur au voyageur qui le rencontre dans les sentiers étroits qu'il s'est lui-même frayés et battus, et que, par cette raison, l'on appelle *chemin de buffle*. Il le renverse, le foule sous ses pieds, le froisse de ses genoux, le déchire de ses cornes et de ses dents, et le dépouille de sa peau, à force de le lécher. Le cuir des animaux de cette espèce est à très-peu près aussi fort et aussi épais que celui du rhinocéros. Les colons du Cap de Bonne-Espérance, le préfèrent à tout autre pour faire des traits et des harnois. Un attribut fort extraordinaire qui lui est particulier, c'est que ses dents sont si peu solidement implantées dans leurs alvéoles, que, pendant toute la durée de la vie de l'animal, elles branlent et se froissent avec bruit. (DESM.)

*Troisième espèce.* — Le BUFFLE À QUEUE DE CHEVAL ou YAC, *Bos grunniens*, Schreber, Sæuth, pl. 299. — Turner, Voyage au Thibet, Atlas, pl. Vache de Tartarie, vache grognante, etc.

Quoique, de temps immémorial, cette espèce de quadrupède soit soumise à la domesticité, et élevée en troupeaux considérables dans quelques contrées de l'Asie, elle est à

peine connue en Europe. J. G. Gmelin est le premier naturaliste qui ait décrit la femelle dans les *Nouveaux Commentaires de l'Académie de Pétersbourg*; mais la description qu'il en a donnée est tellement incomplète, que Buffon a cru qu'elle appartenoit à une espèce bien connue, et qu'il a pris la *vache de Tartarie* ou *vache grognante* de Gmelin, pour la femelle de son *bison*, qui ne paroît pas différer spécifiquement de l'aurochs. Pallas eut depuis occasion d'observer plusieurs *yaks* nourris à Irkoutzh, et il les désigna sous la dénomination composée, mais assez juste, de *buffle à queue de cheval*. M. Samuel Turner (*Ambassade au Thibet et au Boutan*) les nomme *bœufs du Thibet à queue touffue*. Dans la langue du Thibet, les mâles s'appellent *yak*, et les femelles *dhé*; chez les Indous, ils sont désignés par le mot *souragoï*; chez les Calmouques, par celui de *sarlouck*; et chez les Chinois, par l'expression *si-nijou*, c'est-à-dire, *bœuf qui se lave*.

Il est de la taille du *taureau* commun; sa tête est courte, son museau arqué, son front proéminent, et couvert d'une touffe de poil grossier et crépu; ses narines sont obliques et presque transversales, ses lèvres épaisses et pendantes, ses yeux très-gros, ses oreilles peu longues et dirigées horizontalement en arrière, ses cornes rondes, bien unies, se terminant en pointe fort aiguë, et manquant dans quelques individus. Entre les épaules s'élève une bosse qui ne paroît considérable que parce qu'elle est recouverte d'un poil plus long et plus épais que celui du dos. Le cou est court, et il décrit en dessus une ligne presque aussi courbe qu'en dessous; les épaules sont hautes et arrondies; la croupe est basse, et les jambes sont très-courtes. Les épaules, les reins et la croupe sont couverts d'une sorte de laine épaisse et douce; mais les flancs et le dessous du corps fournissent des poils très-droits qui descendent jusqu'au jarret de l'animal et quelquefois jusqu'à terre. Du milieu de la poitrine sort une grosse touffe de poils qui pendent jusqu'à mi-jambes, et forment sous le cou une sorte de longue barbe. Mais l'attribut le plus remarquable de cette espèce de bœuf, est la queue, dont le tronçon n'est visible qu'à sa base, et qui est garnie d'un bout à l'autre d'un poil très-long, très-luisant, et si touffu, qu'on croiroit qu'il y a été attaché par artifice.

La couleur de ces animaux varie, comme dans toutes les espèces domestiques. Les noirs sont les plus communs; l'on en voit souvent qui ont les épaules, le milieu du dos, la touffe de la poitrine et la moitié des jambes, d'un beau blanc, tandis que le reste de leur corps est d'un noir de jais. Il y en a aussi de roux; quelques-uns ont les cornes d'un

blanc d'ivoire. D'après ce que Gmelin rapporte de cette espèce, elle présente encore des variétés de grandeur. La race la plus grande est connue sous le nom de *ghainouk* parmi les Mongoux et les Calmouques. Les veaux, en naissant, ont le poil crépu, rude et semblable à la toison d'un chien barbet. A trois mois, il leur vient de longs poils à la barbe, à la queue et sous le corps.

Les yaks paroissent fort gros; mais cette apparence vient de l'énorme quantité de poils dont ils sont revêtus. L'encolure des mâles est beaucoup plus forte que celle des femelles; ils ont le regard sombre et farouche, le naturel défiant et très-irascible. L'approche d'un étranger, une couleur éclatante sur les vêtemens, les rendent furieux; ils se couent leur corps, relèvent et agitent la queue, et lancent des regards menaçans. Leurs mouvemens sont brusques, et ils courent avec assez de vitesse. Leur cri n'est point un mugissement comme celui du bœuf, c'est une sorte de grognement assez semblable à celui du cochon, mais grave et monotone, que l'on entend à peine, et qui n'a guère lieu que lorsqu'ils sont inquiets ou irrités. Quand ces animaux se couchent, ils ploient les genoux, et se jettent rudement du train de derrière sur le côté gauche. Ils n'aiment point à rester exposés à la grande chaleur, et ils l'évitent en cherchant l'ombre et se vautrant dans les mares qui sont à leur portée, et dans lesquelles ils restent des heures entières, comme les buffles. Ils sont aussi bons nageurs que les buffles, et lorsqu'ils sortent de l'eau, ils se frottent et se secouent à plusieurs reprises. Les mâles approchent des femelles la tête avancée, la bouche béante et la queue relevée; mais ils sont lourds et lents à s'accoupler.

Ces animaux font la richesse de plusieurs peuples de l'Asie, comme les Mongoux, les Calmouques des monts Altaïques, les diverses tribus de Douktas qui habitent sous des tentes, aux confins du Thibet et du Boutan, etc. Les yaks ne servent point à la culture des terres; mais ce sont d'excellentes bêtes de somme, qui peuvent porter de très-lourds fardeaux, et qui ont le pied très-sûr. Les femelles donnent une grande quantité de lait, avec lequel on fait un beurre fort bon qui se transporte dans toute la Tartarie. Les Tartares mettent ce beurre dans des sacs de peau impénétrables à l'air, et le conservent ainsi dans leurs froides montagnes pendant des années entières sans qu'il se gâte. Ils le chargent sur le dos de leurs yaks, et le transportent aux marchés. Ils emploient le poil des yaks à la fabrication des tentes et des cordes, et la peau à faire des casques, ainsi que des bonnets. Les houpes des bonnets d'été des Chinois sont de crin blanc d'yak, teint



en beau rouge. Mais le long poil de la queue de ces animaux, qui joint à la finesse et au lustre de la plus belle soie, la roideur élastique du crin de cheval, est ce qu'il y a de plus précieux dans leur dépouille. Les Orientaux attachent un grand prix à ces queues; celles dont la longueur est au-dessus d'une aune, sont les plus estimées. Elles forment les étendards communs aux Persans et aux Turcs, et que nous nommons improprement *queues de cheval*. L'on en pare, dans l'Inde, la tête des chevaux et des éléphants, et l'on en fait des chassemouches.

Dans l'état de liberté, les yaks habitent les montagnes du Thibet. La partie de cette contrée qu'ils préfèrent, est la chaîne située entre le 27.<sup>e</sup> et le 28.<sup>e</sup> degré de latitude, qui sépare le Thibet du Boutan, et dont les sommets sont presque toujours couverts de neige.

Il n'est point d'espèce qui paroisse plus intéressante, et en même temps plus facile à acquérir pour l'Europe, que celle de l'yak. Assujettie de longue main à l'obéissance, elle est toute préparée à nous rendre les services que plusieurs nations de l'Asie en retirent, soit pour le transport des fardeaux, surtout dans les pays de montagnes, soit par l'abondance du lait qu'elle fournit, soit par la beauté de sa toison, dont nos arts tireroient sans doute un parti avantageux. Les contrées du nord de la France, montueuses, boisées et rafraîchies par des amas d'eau, seroient les plus convenables à l'acclimatement et à la multiplication des yaks. Un de ces animaux, envoyé du Thibet à M. Hastings par M. Turner, et transporté du Bengale en Angleterre, s'accoutuma bientôt au climat de ce dernier pays; et quoiqu'il eût été fort maltraité pendant la traversée, il reprit bientôt ses forces et sa vigueur. On lui a fait couvrir plusieurs vaches communes, qui ont produit des métis. (s.)

*Quatrième Espèce.* — Le BISON D'AMÉRIQUE, *Bos Americanus*, Gmel. Buffon, supplément, t. 3, pl. 5. — Le *Buffalo* des Anglo-Américains.

C'est un animal particulier à l'Amérique méridionale, et qu'il ne faut pas confondre avec le bison d'Europe, que Buffon considère comme étant le *bonasus* des Latins et le même animal que l'*aurochs*. L'existence de ce *bison* d'Europe n'est rien moins que constatée, et nous voyons avec Buffon, dans cet animal, une variété tout au plus dans l'espèce de l'*aurochs*. Mais on ne sauroit partager l'opinion de ce célèbre naturaliste, quant à l'identité d'espèce qu'il croit encore reconnoître entre l'*aurochs*, le *bison* d'Europe et le *bison* d'Amérique.

Celui-ci constitue une espèce bien distincte, caractérisée

par la très-forte loupe qu'il porte sur ses épaules ; sa taille intermédiaire entre celle de l'aurochs et celle du bœuf ; son poil, qui est noirâtre, touffu, laineux et ondulé, plus abondant sur le poitrail, les épaules, la tête, où il forme une houpe comparable à la calotte de laine qu'on remarque sur la tête des moutons de race espagnole ; sa barbe qui pend sous son menton ; la foiblesse de son train de derrière qui n'est recouvert, aussi bien que la croupe et les flancs, que d'un poil ras ; la brièveté de sa queue et la forme de ses cornes qui sont petites, courtes et placées latéralement comme celles du buffle.

En hiver, toutes les parties du corps sont également couvertes d'une laine frisée, très-fine et très-serrée, sans laquelle la peau paroît d'un brun couleur de suie ; au lieu que sur la bosse et sur les autres parties également couvertes d'une laine plus longue, la peau est de couleur tannée : cette bosse ou loupe, qui est toute de chair, varie comme l'embonpoint de l'animal.

Ces bisons n'habitent que la partie septentrionale de l'Amérique, jusqu'à la Virginie, la Floride, le pays des Illinois, la Louisiane, etc. Quoique Hernandès les ait appelés *taureaux du Mexique*, ils ne se trouvent pas au Mexique, et n'ont jamais passé l'isthme de Panama.

Des troupeaux considérables de bisons errent en liberté dans le nord de l'Amérique ; les bords de l'Ohio, depuis le Gren-Rivier jusqu'au Mississipi, en étoient peuplés ; leur nombre y étoit si considérable, qu'on les rencontroit par bandes de cent cinquante à deux cents. Les chasseurs dont l'approche ne les effarouchoit pas, les tuoient quelquefois uniquement pour avoir la langue et le snif, et ils abandonnoient l'animal aux bêtes carnassières. Mais depuis quelque temps, les bisons se sont retirés presque tous sur la rive droite du Mississipi encore inhabitée, jusqu'à ce que les hommes viennent encore les en chasser, et peu à peu les détruire totalement.

Ces animaux aiment la société ; ils sont dociles, alertes et d'une force surprenante ; leur chair donne un excellent aliment ; leurs cornes, qui sont solides et noires comme du jayet, fournissent une matière susceptible de prendre le plus beau poli ; elles sont propres à faire toutes sortes d'ouvrages d'utilité et d'agrément.

Dans les vastes plaines humides de l'Amérique, où ces animaux sont encore nombreux, ils se nourrissent de grands roseaux, de pois sauvages, etc., et ils aiment à lécher la terre imprégnée de sel. Si l'on tue une femelle qui soit accompagnée de son petit, celui-ci ne quitte point les lambeaux du

cadavre de sa mère , dont le chasseur charge son cheval, et les suit. L'on a vu un chasseur arriver ainsi à la ville de Cincinnati, suivi de trois jeunes bisons que sa main cruelle avoit privés de leur mère.

A quatre ans, les bisons pèsent de douze à quatorze cents livres. Leur force est beaucoup plus grande que celle du bœuf, et l'agriculture s'enrichiroit de l'acquisition de cette espèce.

Les bisons d'Amérique produisent avec les taureaux et les vaches d'Europe. Leur bosse diminue dès la première génération , et disparoit à la seconde ou à la troisième.

Leur loupe et leur langue sont des mets très-déliçats et recherchés ; leur laine s'emploie à différens usages ; leur cuir est épais et fort , etc. (DESM.)

*Cinquième Espèce.* — L'AUROCHS, *Bos urus ferus*, Gmel. Urus ou bison des anciens ; *Bœuf sauvage* de Pologne, *Subr* ou *Zubr* des Polonais ; *Bonassus* d'Aristote , ou *Bœuf de Pœonie*.

C'est le plus fort de tous les bœufs , et même , selon M. Cuvier , le plus grand des quadrupèdes après le rhinocéros et l'éléphant. Sa longueur , mesurée depuis le bout du musle jusqu'à la naissance de la queue , n'est pas moindre de dix pieds et quelques pouces ; le tronçon de la queue a deux pieds ; un bouquet de poils de seize pouces la termine. La hauteur du train de devant est de six pieds ; celle du train de derrière est la même , à cause de la plus grande longueur des jambes postérieures. Les cornes n'ont qu'un pied de longueur. Sous la gorge jusqu'au poitrail , le crin forme une barbe pendante de plus d'un pied de long. Tout l'avant-train jusqu'aux épaules est hérissé de longs poils , doux et laineux près de la peau , mais durs et grossiers à l'extérieur ; ces poils sont bruns ; le tronc depuis les épaules , de même que les quatre jambes , sont garnis d'un poil fort court et lisse , d'un brun noirâtre. Le musle et le tour des yeux sont nus. La femelle a le poil de devant plus court , la tête moins grosse , le corps moins robuste et la barbe de dessous le cou moins longue , quoiqu'elle paroisse d'autant plus grande , que le reste de l'avant-train est moins hérissé.

Cette espèce d'aurochs ou de bœufs sauvages de l'ancien continent , est beaucoup moins nombreuse et moins répandue qu'elle ne l'étoit autrefois. On ne la trouve guère actuellement qu'en Moscovie , dans quelques parties des monts Crapaks , et peut-être dans le Caucase. Les aurochs , qui vivoient en Prusse , en Livonie , en Hongrie et dans les vastes forêts de la Lithuanie , ont péri pendant les dernières guerres qui ont ravagé ces contrées. Ils ont quelque chose

d'horrible dans la physionomie , et leur force égale leur férocité.

L'on a souvent vu en Prusse des combats de ces animaux contre des *ours*, des *sangliers*, des *chiens*; et le docteur Robert Townson vit encore, en 1793, un aurochs privé, qui servoit à Vienne pour les combats des animaux. « Il entra, « dit le voyageur anglais, dans l'arène avec dignité, mais « avec l'air calme; on lui lâcha environ huit à dix chiens; il « ne bougea point de sa place; il baissoit son museau à terre, « et, avec ses courtes cornes, il se débarrassoit facilement « de tous ses adversaires, abattant d'un coup de pied ceux « qui l'attaquoient par derrière. Il étoit majestueux, mais « point féroce. On l'avoit pris très-jeune dans la Pologne, « et il étoit tout-à-fait apprivoisé. » (*Voy. en Hongrie*, etc. traduct. franç., tom. 1, pag. 22.)

En Ecosse, il subsiste encore dans les parcs de plusieurs seigneurs, une race de bœufs blancs, avec les oreilles et le museau noirs; leur grandeur est celle d'un bœuf commun, de moyenne taille; mais ils ont les jambes plus longues et les cornes plus belles; les mâles pèsent environ cinq cent trente livres, et les femelles près de quatre cents. On a regardé ces animaux comme des bisons d'Amérique qui auroient perdu, par la durée de leur domesticité, les longs poils qu'ils portoient autrefois, et qui, par-là, seroient devenus différens de tous les bisons connus.

Ils sont excessivement farouches, et même féroces. On est obligé de les tuer à coups de fusil; ils s'accouplent entre eux, etc.

M. Cuvier (Ménagerie du Muséum) ne voit dans ces bœufs d'Ecosse, qui sont sans bosses, qu'une simple variété de l'*aurochs*.

On est fort peu instruit des habitudes naturelles des aurochs; aucun auteur, que je sache, n'en a parlé, et l'on est réduit à juger de leurs mœurs par celles des *bisons* d'Amérique, qui ont été mieux observées. Le long poil de l'aurochs n'est propre à rien, au lieu que le poil ou la laine du bison s'emploie utilement à différens usages. Du temps de Végèce, qui vivoit sous l'empereur Valentinien, les Romains se servoient d'une sorte de trompette qu'ils faisoient avec la corne de l'*urus* ou aurochs. Cette corne, garnie d'argent à son embouchure, donnoit, dit cet auteur, un son aussi distinct et aussi éclatant que celui de toute autre trompette.

L'animal que Buffon regarde comme étant le bison de l'ancien continent, ne semble être que l'aurochs dans un âge avancé, et lorsque la saillie du garrot devenant plus conside

nable, a quelque ressemblance avec la loupe grasseuse qu'on observe constamment sur le garrot du bison d'Amérique.

L'aurochs a été regardé pendant long-temps comme la souche de nos bœufs domestiques ; mais il en diffère éminemment, non-seulement par des caractères extérieurs, mais encore par des caractères anatomiques, tirés de la forme du front et du nombre des côtes. (S. et DESM.)

*Sixième Espèce.* — Le BŒUF DOMESTIQUE, *Bos taurus domesticus*, Linn. ; Buff., tom. 4, pl. 14. Cette espèce a été long-temps regardée comme ayant pour souche ou race primitive, l'aurochs, qui, ainsi que l'a prouvé M. Cuvier, appartient à une espèce bien distincte. Le bœuf diffère principalement de l'aurochs, par son front plat, plus long que large, au lieu d'être plus large que long ; par la crête transversale du crâne, qui est placée en arrière des cornes, tandis qu'elle les joint dans le bœuf ; par le nombre de côtes, dont le bœuf n'a que treize paires, tandis que l'aurochs en présente quatorze ; enfin par la taille, beaucoup plus considérable dans ce dernier.

Ces caractères, purement anatomiques, sont les seuls qu'on puisse faire valoir pour séparer ces animaux ; car le bœuf, dans l'état de domesticité, n'a point de caractères constans. Ses formes varient tellement, que différentes races de l'Inde ont tout au plus deux cents livres en poids, tandis que d'autres de nos contrées pèsent constamment entre mille et douze cents livres. Les cornes, courbées et dirigées de diverses manières, sont tantôt très-longues et très-fortes, et d'autres fois comme rudimentaires ; les axes osseux qui doivent les supporter, subissent les mêmes variations : dans quelques bœufs, ce sont de grands prolongemens de l'os frontal ; dans d'autres, ce sont de simples tubercules. Quelquefois même, les cornes ne tiennent qu'à la peau et sont mobiles avec elle. La couleur ne peut non plus fournir un caractère susceptible d'être recueilli : les bœufs, sous ce point de vue, varient comme tous les animaux domestiques. Enfin, parmi les bœufs, on en distingue quelques races qui ont des loupes grasses au garrot, tantôt deux, tantôt une seule, comme le bison d'Amérique, lorsque le plus grand nombre en est dépourvu.

Ce que nous appelons *muséau* dans la plupart des autres mammifères, se nomme *musle* dans les bœufs ; il est large et épais ; leurs mâchoires ont chacune douze dents molaires, six de chaque côté ; il n'y a point de dents canines, et la mâchoire inférieure seulement a huit dents incisives, dont celles du milieu, plus grandes que les autres, sont minces et tranchantes. De grosses éminences couvrent les yeux ; les oreilles sont basses et dans une direction horizontale ; le front, vaste

et plat, est garni d'un poil crépu, et porte un épi à son milieu. Le cou est gros et court. Le *fanon* pend sous le cou et descend jusqu'aux genoux, entre les jambes de devant. Le corps est massif, et les jambes sont courtes, si on les compare à la grosseur du corps; chacune a deux ergots, et les pieds ont leurs dernières phalanges enveloppées de deux ongles formés de la même matière de corne, mais moins épaisse et moins dure que celle du cheval. On voit aux pieds une couronne de poil semblable à celle qui est au bas du paturon du cheval. La croupe n'est point arrondie; les hanches sont plates, larges, et terminées par de grosses élévations.

On distingue quatre estomacs dans le bœuf. Le premier, et le plus ample de tous, s'appelle le *rumen*, la *panse*, l'*herbier*, ou la *double*; il est tapissé par une membrane brune et mince. Le *réseau* ou le *bonnet* n'est, à proprement parler, que la continuation de la *panse* ou du premier estomac. Son nom de *réseau* lui vient des cloisons minces et cannelées qui s'y croisent en tous sens comme un réseau; elles sont recouvertes par une membrane déliée et brune, comme celle de la *panse*. Une gouttière, que l'on regarde comme une continuation de l'œsophage, et qui est susceptible de contraction, s'étend sur la partie interne et supérieure du *réseau* ou *bonnet* jusqu'à l'orifice du troisième estomac. Celui-ci se nomme *feuillet*, et quelquefois *mellier* ou *pseautier*; sa capacité, plus grande que celle du *réseau*, est divisée par des lames de différentes longueurs et largeurs en forme de croissant, que l'on a comparées aux feuillets d'un livre. Enfin le quatrième ou le véritable estomac, appelé *caillette*, et quelquefois *franche-mulle*, a aussi dans son intérieur des replis sinueux et de grandeur inégale, mais en moindre quantité, moins saillans et moins fermes que ceux du feuillet; une membrane veloutée en revêt toute la capacité, qu'humecte une liqueur onctueuse qui suinte de toutes ses parties.

Le canal intestinal est d'une longueur considérable; le colon et le cœcum ont surtout une grande capacité. Le foie est partagé en trois lobes, deux grands et un petit, tous de couleur noirâtre. Une longue poche forme la vésicule, qui contient beaucoup de fiel d'un jaune foncé; trois lobes composent le poumon droit, et deux seulement le poumon gauche. Les deux extrémités de la rate sont arrondies et à peu près égales; grise à l'extérieur, elle est intérieurement d'un rouge noirâtre.

La langue du bœuf est toute hérissée de petits crochets plus ou moins fermes; pointus, dirigés en arrière, et qui la rendent très-rude. La verge du taureau est aplatie sur sa longueur; les testicules sont ovoïdes, et la vessie a une forme ovale. Cet animal a quatre mamelons correspondans aux ma-

melles de la vache. Celle-ci a la vessie presque ronde , le clitoris peu saillant , la matrice peu ample , arrondie à son orifice et assez large à son col. Ses pis ou mamelons sont au nombre de quatre. Quelques vaches ont un cinquième et même un sixième mamelon ; mais ces parties surabondantes sont inutiles , et elles n'ont ni conduit ni ouverture.

Il paroît que la couleur naturelle à l'espèce du bœuf est la fauve ; c'est encore la plus commune parmi les bœufs domestiques ; mais elle a pris différentes nuances plus ou moins vives ; il y a des bœufs rouges et bais ; il y en a aussi de noirs , de bruns , de blancs , de gris , de pommelés et de pies.

Les végétaux forment le fond de la subsistance des bœufs ; ces animaux mangent vite , et prennent en assez peu de temps toute la nourriture qu'il leur faut ; après quoi ils cessent de manger , et se couchent pour ruminer et digérer à loisir. (V. à l'article RUMINATION, le mécanisme de cette opération.) Ils se couchent ordinairement sur le côté gauche , et le rein ou rognon de ce côté gauche est toujours plus gros et plus chargé de graisse que le rognon du côté droit. Ils dorment peu et d'un sommeil court et léger ; ils se réveillent au moindre bruit. De même que les chevaux , ils boivent en humant l'eau.

On appelle *mugissement* la voix de ces animaux. Ces mugissemens sont plus forts dans les mâles entiers , ou taureaux , que dans les autres individus de l'espèce. « Le taureau ne mugit que d'amour ; la vache mugit plus souvent de peur et d'horreur que d'amour , et le veau mugit de douleur , de besoin de nourriture et de désir de sa mère. » Buffon.

Dans nos climats , la chaleur de la vache commence au printemps ; mais elle n'a point d'époque constante , et l'on voit des vaches dont la chaleur tardive n'a lieu qu'en juillet. Toutes sont en état de produire à l'âge de dix-huit mois , au lieu que le taureau ne peut guère engendrer qu'à deux ans. La violence de leurs désirs est extrême au temps de la chaleur ; alors leurs mugissemens répétés annoncent les feux de l'amour allumés dans leur sein. La femelle saute sur les autres femelles , sur les bœufs et même sur les taureaux ; sa vulve est gonflée et proéminente ; les mâles se battent avec fureur ; le vainqueur devient aussi l'amant heureux ; il saillit avec pétulance la femelle , objet de combats entre des rivaux et prix de la victoire ; il la presse avec ardeur , et , par l'impétuosité de ses mouvemens , la force de plier sous le poids de son corps. Dès que la vache est pleine , le taureau refuse de la couvrir , et elle cesse presque toujours elle-même de le rechercher. Elle porte neuf mois , et met bas au commencement du dixième.

La plus grande force des bœufs est de cinq à neuf ans , et

les *taureaux*, comme les *vaches*, vivent communément quinze années. On reconnoît l'âge des bœufs par les dents et les cornes. Les premières dents de devant tombent à dix mois, et sont remplacées par d'autres, qui sont moins blanches et plus larges; à seize mois les dents voisines de celles du milieu tombent, et sont aussi remplacées par d'autres, et à trois ans toutes les dents incisives sont renouvelées; elles sont alors égales, longues et assez blanches; à mesure que le bœuf avance en âge, elles s'usent et deviennent inégales et noires. Les cornes du bœuf croissent tant que l'animal vit; on y distingue aisément des bourrelets ou nœuds annulaires qui indiquent les années de croissance, et par lesquels l'âge se peut compter en prenant pour trois ans la pointe de la corne jusqu'au premier nœud, et pour un an de plus chacun des intervalles entre les autres nœuds. Du reste, les cornes du bœuf, dont la couleur est ordinairement livide ou noirâtre, sont permanentes; elles ne tombent jamais, et si elles se cassent par quelque accident, ou tombent à la suite d'une tumeur survenue à leur racine, elles ne croissent jamais plus. Elles ne sont point remplacées par d'autres, comme plusieurs naturalistes l'ont écrit; mais, ainsi que l'a observé Forster, à l'âge de trois ans, une lame très-mince se sépare de la corne; cette lame, qui n'a pas plus d'épaisseur qu'une feuille de bon papier commun, se gerce dans toute sa longueur, et, au moindre frottement, elle tombe; mais la corne subsiste, ne tombe pas en entier, et n'est pas remplacée par une autre: c'est une simple exfoliation, d'où se forme cette espèce de bourrelet qui se trouve depuis l'âge de trois ans au bas des cornes des *taureaux*, des *bœufs* et des *vaches*; et chaque année suivante un nouveau bourrelet est produit par l'accroissement et l'addition d'une nouvelle lame conique de corne, formée dans l'intérieur de la corne, immédiatement sur l'os qu'elle enveloppe, et qui pousse le cône corné de trois ans, un peu plus avant. Le premier bourrelet formé, les lames intérieures suivent d'année en année, et poussent toujours la corne triennale encore plus en avant.

Les bœufs aiment à frotter leurs cornes sur les corps durs, et c'est sans doute en se frottant ainsi qu'ils font tomber la petite lame de corne qui se détache à l'âge de trois ans.

Il se trouve des bœufs dont les cornes adhèrent seulement à la peau. Aristote (*Hist. animal.*, lib. 3, cap. 9) assure qu'il existe en Phrygie et ailleurs des bœufs qui remuent les cornes comme leurs oreilles. *Ælien* (lib. 2, cap. 20) dit la même chose des bœufs érythréens. L'on voit encore dans l'Inde des bœufs qui ont des cornes foibles, ou même pendantes, et ne tenant qu'au cuir; de sorte qu'elles



tombent au bout de quelque temps, soit naturellement, soit par art, pour ne plus repousser. M. d'Azara (*Hist. nat. des Quadrupèdes du Paraguay*) a observé au Paraguay quelques *taureaux* à cornes petites, attachées uniquement à la peau, et tombantes, en sorte qu'elles remuent lorsque l'animal marche, comme si elles avoient été arrachées; elles croissent quelquefois et se fixent, avec les années, par leur racine, jusqu'à acquérir assez de force pour faire entrer leur pointe, tournée en dedans, comme les cornes de certains *beliers*, dans les mâchoires du *taureau*.

Les cornes des bœufs sont pour ces animaux des armes puissantes et redoutables; lorsqu'ils veulent en faire usage, ils baissent la tête, présentent à leurs adversaires la pointe de leurs cornes, le déchirent, et, s'il n'est pas de trop grande taille, le lancent en l'air après l'avoir percé. Les bœufs donnent aussi de violens coups de pied. Ces animaux ont une grande force dans la tête et dans les épaules; ils sont courageux, et leur colère est furieuse. Parmi les *taureaux* domestiques, il en est quelques-uns qui ne laissent pas d'être à craindre. Si un *loup* vient à rôder autour d'un troupeau de *vaches* paissant dans quelque lieu écarté, elles forment une enceinte, au-dedans de laquelle se tiennent les *veaux* et les jeunes dont la tête n'est point encore armée; l'animal féroce n'ose approcher de ce rempart hérissé de cornes, et s'il ne s'éloigne pas, on voit souvent un *taureau* sortir des rangs, lui donner la chasse, et le poursuivre long-temps. Quoique massifs, les bœufs courent assez vite; ils nagent aussi, mais moins bien que les *buffles*. Leur naturel grossier ne les empêche pas d'être susceptibles d'une sorte d'attachement; ils reconnoissent très-bien l'habitation où on les nourrit, et les personnes qui en prennent soin.

Ces animaux sont fort sujets à se lécher; ils enlèvent leur poil avec la langue, et l'avalent en grande quantité. Ce poil forme dans leur panse ou premier estomac, des pelotes rondes, que l'on a appelées *égagropiles*; elles se revêtent avec le temps d'une croûte brune assez solide, qui n'est cependant qu'un mucilage épaissi, mais qui, par le frottement et la coction, devient dur et luisant. Comme l'on croit que ces *égagropiles* empêchent les *bœufs* d'engraisser, on laisse aux endroits de leur corps où ils peuvent atteindre, la fiente qui s'y attache quand ils sont couchés. Mais ce remède est assurément plus nuisible que le mal. Cette couche de fiente desséchée arrêtant la transpiration, peut devenir très-préjudiciable aux animaux, et le vrai moyen de les empêcher de se lécher, est de les entretenir très-propres, parce qu'alors ils n'éprouvent plus de démangeaisons.

Les variétés ou les races de l'espèce du bœuf sont nombreuses ; on peut les partager en deux sections principales :

1.<sup>o</sup> Les unes n'ont point de bosses sur le garrot, ce sont principalement nos races européennes. Nous nous réservons d'en détailler les caractères en traitant du *bœuf* sous le rapport de l'économie rurale ;

2.<sup>o</sup> Les autres sont généralement petites, et portent une ou deux loupes grasseuses sur le garrot. Elles sont toutes de l'Inde ou de l'Afrique méridionale, et sont connues sous le nom de ZÉBU (*Bos taurus indicus*), Linn.

On ne sauroit donner de ces zébus une idée plus juste, qu'en disant que ce sont de vrais *bœufs* en miniature. Cependant tous les animaux de cette race n'ont pas la même stature ; il y en a d'aussi grands que des *bœufs*, ce sont les plus rares ; et entre cette grande variété et la plus petite, qui est la plus nombreuse, il existe encore une troisième race intermédiaire : ces trois variétés semblent appartenir à des contrées différentes. Elles portent toutes trois, sur les épaules, une bosse ou loupe entièrement charnue, qui est du double plus grosse sur le mâle que sur la femelle ; leur corps est trapu, et leur croupe mal conformée.

Les couleurs du poil ne sont pas les mêmes sur tous les individus : l'on en voit de fauves, de roux, de noirâtres, de bleu d'ardoise, de pies, etc. Quelques-uns ont les cornes noires ; mais le plus grand nombre les a de la même couleur que les cornes de nos *bœufs*. Parmi les animaux vivans de la ménagerie du Muséum, l'on a vu un *zébu* femelle de la petite race, qui avoit été amené en France par les ambassadeurs de Typoo-Saïb. Sa grosseur et sa hauteur ne surpassoient guère celles d'un *dogue* de forte race, et sa tête n'étoit armée que de rudimens de cornes ; son poil étoit couleur d'ardoise, à l'exception du dessous du corps qui étoit d'un blanc sale ; cet animal étoit fort doux et en même temps fort gras. Il y avoit ces années dernières dans la même ménagerie une autre femelle *zébu*, mais de la grande variété : elle avoit aussi la poitrine, le ventre et la face interne des jambes d'un blanc sale, et le corps bleu ardoisé, mais rayé de noirâtre ; ses cornes étoient d'un assez beau noir.

A Surate on connoît des *zébus* à deux bosses.

Ces animaux sont fort communs dans l'Inde, la Perse, l'Arabie, les parties méridionales de l'Afrique ; ils y portent les noms de *dant* et de *lampt*. Quoique massifs, les *zébus* sauvages courent avec beaucoup de vitesse ; aucun animal ne peut les atteindre, si ce n'est peut-être le *cheval barbe*. Leurs peaux servent aux Maures à faire de belles rondaches à l'épreuve des flèches ; aussi sont-elles fort chères : on les blan-

chit avec du lait aigri. Aux Indes orientales, les bramines ont pour les *zébus* une grande vénération ; dans ces contrées, ainsi qu'en Afrique, on les a soumis à la domesticité. Ils sont doux et dociles, leur voix est une sorte de grognement, et on les emploie comme montures et comme bêtes de somme. On mange encore leur viande, qui seroit aussi bonne que celle de nos *bœufs*, si l'on prenoit la peine de les engraisser avant de les tuer.

Les *zébus*, quoique originaires de pays très-chauds, peuvent non-seulement vivre, mais encore produire dans nos pays tempérés. Ils se sont multipliés dans plusieurs parcs de l'Angleterre ; l'on a seulement remarqué que le lait des femelles qui ont mis bas, tarit beaucoup dans nos climats, en sorte que l'on est forcé de nourrir les *veaux* avec d'autre lait que celui de leur mère. (S. et DESM.)

**BŒUFS FOSSILES.** M. Cuvier a déterminé, parmi différentes têtes fossiles d'animaux du genre des bœufs, qu'il a pu examiner, quatre espèces distinctes.

*Première Espèce.* — Celui-ci ne diffère presque en rien de l'AUROCHS ; il est plus grand ; ses dépouilles ont été rencontrées dans différens endroits, et notamment en Europe, sur les bords du Rhin près de Bonn, en Hollande, en Bohême, etc., et en Amérique septentrionale, dans la province de Kentucky. Le contour du noyau de la corne de ce dernier avoit plus de 28 pouces de circonférence à la base.

*Deuxième Espèce.* — Les crânes de cette espèce paroissent appartenir à l'espèce du bœuf ordinaire ; mais ils surpassent beaucoup en grandeur ceux de ces mêmes bœufs ; seulement les cornes, au lieu de se diriger en dehors et se recourber plus ou moins en haut et en avant, se dirigent aussi en dehors, mais se recourbent un peu en avant et en bas. La circonférence du noyau de la corne est de douze pouces. Ces crânes ne sont pas rares dans les tourbières de la vallée de la Somme. On en a trouvé aussi dans des dépôts de tourbes près de Stuttgart. M. Cuvier ne doute pas que ces bœufs n'aient appartenu à une race sauvage, très-différente de l'aurochs, et qui a été la véritable souche de nos bœufs domestiques ; et il rappelle que les anciens distinguoient en Gaule et en Germanie deux sortes de bœufs sauvages, l'*urus* et le *bison*. L'une d'elles, l'aurochs, n'ayant pu être domptée, se seroit reléguée dans les forêts de la Pologne ; tandis que l'autre auroit été entièrement soumise par l'homme.

*Troisième Espèce.* — Les crânes fossiles de celle-ci trouvés fréquemment en Sibérie, ont la plus grande analogie avec

ceux des arnis ou arnées, grands buffles sauvages de l'Inde; remarquables par l'excessif développement de leurs cornes. Le front est entre autres semblable à celui du buffle; mais la largeur de la tête est moindre à proportion de sa longueur. Les cornes, au lieu d'être tout-à-fait dirigées en arrière, reviennent un peu en avant.

*Quatrième Espèce.* — Celle-ci, aussi trouvée en Sibérie sur les bords de l'Ob, a les cornes rapprochées à la base comme celles de l'OVIOS ou BUFFLE musqué du Canada, à l'espèce duquel elle pourroit bien appartenir.

Nous croyons devoir faire remarquer que tous les débris des mammifères du genre des bœufs recueillis jusqu'ici, l'ont été dans des terrains d'alluvion, tels que des tourbières et les sables des lits des rivières ou des fleuves. (DESM.)

**BOEUF**, *Bos taurus domesticus*. (Economie rurale.) Le taureau est le mâle de cette espèce: la femelle est connue sous le nom de *vache*, et le jeune s'appelle *veau*. Dans l'état de nature, les mâles sont tous des *taureaux*; mais nous n'en conservons autour de nous qu'un très-petit nombre, et seulement pour la propagation de l'espèce. Nous mutilons les autres, afin d'en retirer de plus grands avantages, soit pendant leur vie, soit après leur mort. Nous donnons le nom de *bœufs* à ces individus privés de la faculté d'engendrer; et comme ils couvrent nos campagnes et sont les agens les plus actifs de notre agriculture, ainsi qu'une des ressources les plus assurées de notre subsistance, nous nous sommes accoutumés à voir en eux toute l'espèce, et leur nom est devenu celui du genre entier.

Ici nous traiterons seulement des rapports que présentent les *bœufs*, les *vaches* et les *veaux*, avec l'économie publique. Nous renvoyons à l'article BŒUF (Hist. nat.) tout ce qui est relatif à l'histoire de l'espèce, considérée en général, et indépendamment des soins que l'homme prend pour la propager et l'améliorer, et des produits qu'il en retire.

#### PREMIÈRE PARTIE. — DU BŒUF ET DE SES PRODUITS.

*Variétés dans l'espèce du Bœuf domestique.* — Une espèce d'animaux qui a été transportée sous tous les climats, que l'on a cherché à multiplier sur les montagnes comme dans les plaines, dans les lieux secs comme au bord des eaux et sur un sol humide, dans des contrées fertiles comme sur des terres ingrates, et dont l'éducation et la nourriture ne sont pas les mêmes dans tous les pays; cette espèce, disons nous, a dû éprouver des changemens remarquables, soit dans la grandeur et quelques formes, soit dans les couleurs, soit

encore dans les qualités. Aussi peut-on dire que les variétés du *bœuf* sont innombrables, et devons-nous nous borner à ne présenter que les plus saillantes. Cependant nous pensons qu'on nous saura gré de nous être étendu davantage au sujet des races propres au sol de la France. Cette partie de notre économie publique est d'un intérêt trop général, pour ne lui pas donner quelque développement.

A commencer par la France, nous trouvons, en différens cantons, des races plus ou moins distinctement séparées, et que ceux qui font le commerce des *bœufs* savent bien reconnoître et dénommer.

Un mémoire de M. Francourt, inséré dans la feuille du *Cultivateur*, 1792, n.º 71 et suivans, nous fournit les notions suivantes sur les diverses races de *bœufs* de la France.

On appelle *bœufs de haut crú* ceux dont le cuir est plus fort, le fanon plus considérable, et qui donnent moins de suif; ce sont les *bœufs* limosins, saintongeois, angoumois, marchois, berrichons, gascons, auvergnats vulgairement appelés *bourrets*, bourbonnois, charolois, ceux du Morvan, de la Bourgogne, etc.

On donne le nom de *bœufs de nature* à ceux qui ont la propriété de s'engraisser facilement et abondamment. Cette propriété se distingue par la blancheur et l'homogénéité des cornes, par le *potelé* de la tête et de toutes les parties du corps, par la souplesse et le moelleux du poil, par la finesse des narines et des oreilles, par la douceur du regard, etc. Les *bœufs* qui appartiennent à cette classe sont les cholets, les nantais, les angevins, ceux de marais, les bretons, les manceaux, les hollandais ou *bœufs de pays*, les cotentins, les comtois, etc.

**BŒUFS LIMOSINS, ANGOUMOIS, SAINTONGEOIS.** Ces trois races diffèrent si peu, qu'elles auront une description commune. Les limosins sont les plus petits et leur nature est la plus douce. Les saintongeois sont les plus gros et les plus *durs*. Les angoumois tiennent assez le milieu à tous égards. La population du limosin est plus forte à elle seule que les deux autres. La couleur de ces trois sortes de *bœufs* est ordinairement blonde ou d'un rouge couleur de paille. Leur conformation est forte, leur taille allongée. Ils ont la tête grosse et d'une belle proportion, les cornes longues, grosses et pointues, quelquefois relevées également, quelquefois descendant la pointe en bas. Les cornes basses se trouvent assez fréquemment en Saintonge; elles sont même souvent recourbées l'une en haut et l'autre en bas, dans le même individu (dans ce cas, on coupe une des deux pour pouvoir les adapter au joug).

Ces bœufs ont ordinairement le fanon lâche, la queue un peu élevée, l'épaule épaisse; le garrot ne la surpasse pas; les reins s'abaissent un peu, de manière qu'à prendre de l'épaule à la queue, qui est, comme on l'a dit, élevée, on trouve sur le dos une légère courbure: cette forme est commune à tous les bœufs de *haut cri*.

Ces trois races font beaucoup de chair; la viande est très-couverte, mais il y a peu de suif; leur poids en viande morte peut s'élever depuis 600 jusqu'à 850 livres; il y a peu de différence en plus ou en moins. A l'âge de trois ans, ces bœufs sont employés à la culture dans le Limosin, dans l'Angoumois, dans la Saintonge, le Périgord et le Haut-Poitou. Tous les ans, chaque paire de bœufs change de propriétaire et de canton, et enfin à l'âge de maturité, ils reviennent en Limosin, ou passent en Normandie pour être engraisés.

**BŒUFS MARCHOIS et BERRICHONS.** Les marchois et les berrichons ayant beaucoup de rapports entre eux, auront aussi un article commun. Le plus grand nombre naît dans la Marche, dans les parties du Berry voisines du Limosin, et dans le Limosin; plus ils tiennent de cette dernière province, plus ils sont gros. Il est remarquable que, quoique la race du Limosin soit la meilleure, les laboureurs de la Marche et du Berry préfèrent les bœufs qui ont le plus de rapport à la race de leur pays; les limosins naturalisés en Marche et en Berry, portent aussi les noms de marchois et de berrichons.

Tous ces bœufs sont ordinairement d'un blond pâle et sale; leur conformation et leur taille approchent beaucoup de celle des bœufs limosins, gascons et saintongeais; cependant elle est plus courte; ils sont aussi plus petits. Ils ont les cornes grosses, longues, verdâtres et relevées en pointe, un poil très-long, très-gros, très-dur sur le front; on trouve souvent dans ce poil du front, plus ou moins de blanc, occasioné par une plaque de bois qu'on leur met au front lorsqu'on les attèle. Leur poids est ordinairement de 500 jusqu'à 700 livres. Les plus petits de cette race, qui sont employés en Touraine, pèsent communément depuis 350 jusqu'à 550.

Ces bœufs sont peu recherchés par les engraisseurs et par les bouchers. Ils donnent d'assez bon cuir, mais très-peu de suif; on les engraisse dans le pays soit aux herbages, soit au sec, à la manière du Limosin; mais la plus grande partie passe en Normandie pour être engraisés.

**BŒUFS GASCONS.** Ces bœufs sont la plus grosse race de

la classe de haut crû, il n'est pas rare qu'elle fournisse des bœufs d'un mille. Leur taille est beaucoup plus longue que celle des saintongeois, mais ils ont moins de ventre; la tête et les cornes sont beaucoup plus grosses, et le cuir plus fort. Au reste, ces deux variétés se rapprochent le plus; leur couleur est ordinairement d'un blanc sale, quelquefois rembruni par une teinte de suie qui se montre le plus souvent sur la tête. Les plus beaux se consomment à Bordeaux, les inférieurs servent aux salaisons de la marine; quelques-uns, engraisés en Limosin, viennent à Paris.

**BŒUFS AUVERGNATS ou BOURRETS.** — Les auvergnats constituent la plus précieuse race de la classe de *haut crû*: leur conformation est courte et très-large. Ils ne sont pas grands; mais ils ont les os très-gros, le ventre descend beaucoup, et leur forme est pesante dans toutes ses parties. Ils sont ordinairement d'un rouge vif, avec quelques taches plus ou moins grandes de blanc, ou à la tête, ou à la queue, ou sur le dos. Ils ont la tête courte et large, le musle gros, les cornes courtes, blanches, relevées en pointe et un peu torses.

Leur nature est très-estimée: ils font autant et beaucoup plus de suif que les races dont on a déjà fait mention, excepté les bœufs gascons; leur viande est belle, compacte, bien couverte de graisse et d'une qualité supérieure: leur poids est depuis cinq cent cinquante jusqu'à huit cent cinquante livres. Mais on observe qu'à grosseur égale, ils sont beaucoup plus pesans que les bœufs des races décrites jusqu'à présent. A l'âge de trois ans, les *bourrets* descendent des montagnes pour passer dans les plaines du Haut-Poitou, où ils changent tous les ans de propriétaires, et de là ils passent aux pâturages de la Normandie. Il en reste cependant une petite partie en Poitou, qu'on engraisse au foin aux environs de Héraïe-St.-Maixent et de la Motte-St.-Héraïe; ils sont connus aux marchés dans la saison de Pâques, sous le nom de *mollois*; c'est une très-belle race.

**BŒUFS BOURBONNOIS.** — On engraisse au sec beaucoup de bœufs en Bourbonnois; mais ceux qui ont pris naissance dans ce pays sont en petit nombre, quoiqu'ils passent tous dans les marchés sous le nom de *bourbonnois*. Il y a cependant une race de petits bœufs dans cette province, qui sont d'un rouge vif, avec plus ou moins de blanc. Ils ont la tête et le cou menus, les cornes longues et pointues. Ce sont les plus petits et les moins prisés de tous les autres bœufs qui nous viennent du Bourbonnois.

**BŒUFS CHAROLOIS.** — Les bœufs *charolois* sont d'une très-

belle race ; ils sont presque tous blancs comme du lait , quelquefois avec des taches rouges. Quoiqu'ils appartiennent à la classe des *bœufs* de haut crû , ils se rapprochent beaucoup de celle des *bœufs* de nature. On les vend à l'âge de quatre à cinq ans ; et , quoiqu'à cet âge ils ne puissent avoir acquis leur accroissement et leur supériorité , ils ont pourtant beaucoup de qualité en viande , en cuir et en suif. Leur conformation est courte , large et massive ; ils n'ont point cette courbure de reins si commune aux *bœufs* de haut-crû. Quoique jeunes , ils ont beaucoup de ventre ; la tête est d'une belle proportion et d'une nature douce ; les cornes sont courtes et fines , et cependant un peu vertes. On les engraisse aux pâturages du pays ; mais leur nombre ne suffit pas , et on y supplée par des *bœufs* du Nivernois , qui en fournit une bien plus grande quantité. Tous les *bœufs* engraisés dans le Charolois se vendent à Lyon et à Paris , à peu près à nombre égal. Leur poids commun est depuis six cents jusqu'à huit cent cinquante livres. Il est fâcheux qu'ils ne soient pas plus abondans et qu'ils ne travaillent pas trois ans de plus.

**BŒUFS NIVERNOIS.** — Les *bœufs* du Nivernois ont beaucoup de ressemblance avec les *bourrels* ou bœufs d'Auvergne ; cependant leur nature est plus douce et ils sont moins massifs. Il faut même que leur chair soit bien moins compacte , puisqu'à grosseur égale , ils sont moins pesans. Ils se répandent hors du Nivernois , soit pour travailler , soit pour être engraisés ; les plus beaux passent dans le Morvan , et fournissent dans les marchés de très-beaux bœufs , dont quelques-uns pèsent de huit à neuf cents. Leur viande a beaucoup de qualité. Ils font même beaucoup de suif pour des bœufs de haut crû ; mais leurs cuirs ne sont pas forts.

On dira peu de chose des bœufs que fournit la Bourgogne , parce que la race de cette province est peu estimée. Ces bœufs sont un peu plus blonds que les Nivernois , leur nature est bien plus rude et on les garde plus vieux avant de les engraisser. Ils font plus de cuir et moins de suif. La qualité de leur viande est inférieure. A la couleur près , ils se rapprochent de la race des Berrichons. Ils sont petits , et le poids des plus gros s'élève rarement à six cents livres.

**BŒUFS CHOLLIS , NANTAIS ET ANGEVINS.** — Les *bœufs* chollis , nantais et angevins peuvent être considérés comme étant de même race , quoiqu'on distingue dans les uns et dans les autres des nuances du plus ou moins de nature , qui servent à guider le praticien , pour reconnoître en quel canton a été élevé et a vécu tel ou tel individu. Le plus grand nombre croît dans les bocages du Bas-Poitou. Les uns restent dans le pays où on les engraisse avec du foin et des choux , au plus tard jusqu'à six ou sept ans ; ceux-là sont connus sous le



nom de *cholets*; ils nourrissent plusieurs provinces depuis Pâques jusqu'en juillet, et font dans le même temps la tête de la provision de Paris.

L'autre partie passe dans les environs de Nantes; c'est ce qui leur a fait donner le nom de *nantais*. Ils servent à cultiver et engraisser un grand espace de terrain, qui comprend tout le pays de Retz, une grande partie de la Bretagne et de l'Anjou, et surtout les deux bords de la Loire jusqu'à Angers: ces bœufs prennent un extérieur bien aisé à distinguer de leur race primitive. On les garde plus vieux que les cholets, et ils ne sont pas moins estimés; ils passent presque tous en Normandie.

On comprend encore sous le nom de *nantais* une race dans la partie de l'est de la Bretagne; elle ressemble beaucoup à celle des bœufs poitevins, mais elle est beaucoup plus petite et a la tête plus menue. Elle sert à la culture des environs de Rennes et de Fougères, et passe enfin dans les pâturages de Normandie.

Les angevins ressemblent aussi beaucoup aux poitevins; mais ils ont la nature plus dure et sont d'une conformation moins parfaite: on les emploie du côté de Saumur, Loudun et Chinon. On les garde vieux, ce qui les rend plus difficiles à engraisser. Ils passent aussi en Normandie.

On doit dire que toutes ces races, malgré les différences exposées ci-dessus, passent communément pour une seule, connue sous le nom de *bœufs nantais*. Ils sont gris, noirs, bruns ou marrons. Ils ont la tête courte et large, les cornes longues et noirâtres, c'est-à-dire, qu'elles sont blanches contre la tête, et se brunissent peu à peu jusqu'à la pointe qui finit par être noire. Ces bœufs ont la poitrine fort descendue, quoiqu'avec peu de fanon. Leur corps et toute leur conformation sont d'une belle proportion. Ils ont l'épaule, les reins et le cimier sur la même ligne, disposition qui diffère de ce qu'on observe, ainsi qu'on l'a dit, sur les bœufs de haut crû, et la queue est enfoncée. Cette race est extrêmement prisée par les engraisseurs et par les bouchers. Elle fait beaucoup de viande excellente et beaucoup de suif, mais donne peu de cuir. Les bœufs de cette race sont de taille très-variable; il y en a de très-petits et il y en a qui pèsent jusqu'à neuf cents livres.

**BŒUFS MARAICHAINS.** — Ces bœufs pourroient être compris dans les variétés de la race nantaise, puisqu'ils sont de la même couleur et du même poil. Cependant ils en diffèrent par des caractères remarquables. Ils sont plus grands, plus longs et d'une conformation moins parfaite dans leur taille; ils ont la tête plus longue, les cornes plus grandes, et la nature, en un mot, plus rude. Ils ne sortent point du pays où

ils sont nés ; ce qui les rend sauvages ; et il n'est pas rare d'en voir d'épouvantés dans les foires où on les rassemble.

Ce qu'on appelle les marais, est un espace de terrain assez étroit, qui s'étend dans le voisinage de la côte, depuis Machecoul jusqu'à Rochefort. Il y a dans cette distance, qui est fort longue, des intervalles où les marais sont peu considérables, et d'autres où ils s'élargissent et présentent une assez grande superficie, notamment depuis Luçon jusqu'à Rochefort. C'est dans ces marais que se trouvent les bœufs de Fontenai ou les callots ; ceux qu'on élève au nord de Luçon sont les plus beaux ; on les appelle bœufs du grand marais, quoique dans cette partie les marais soient le moins étendus. C'est la taille des bœufs qui y paissent, qui a donné lieu à cette dénomination vulgaire.

Cette race naît donc et travaille dans les marais ; et comme les fermiers, que l'on nomme *cabanniers*, ont un très-grand nombre de bestiaux de plus qu'il n'en faut pour le travail de leurs fermes, ils ont peu d'ouvrage à faire. Ils s'engraissent en travaillant, soit dans les herbages, soit à l'étable pendant l'hiver. Dans cette dernière saison, les terres sont peu accessibles ; aussi les bœufs nourris au foin abondamment, sont déjà tout gras quand ils reprennent les herbes au printemps.

Ceux que l'on destine à la vente, quittent le pays depuis la Saint-Jean jusqu'au mois d'août ; mais si le cabannier, qui ne va jamais chercher le débit de ses bœufs au-delà de ses foires, n'y voit pas venir des marchands pour les acheter au prix qu'il leur assigne, il les garde une année de plus et les remet avec les autres à leur genre de vie ordinaire, qui est toujours le même pour les jeunes comme pour les vieux. De là il suit que la graisse de ces bœufs étant d'ancienne date, ils font plus de suif que les autres. Mais le suif étant trop vieux est plus huileux ; la chair se ressent aussi de cette propriété huileuse, et est peu agréable.

Autrefois les cabanniers gardoient leurs bœufs plus vieux, et ce défaut étoit plus remarquable. S'il survenoit des chaleurs, leur chair se corrompoit très-facilement dans les boucheries ; et, quoique les bouchers leur trouvassent extraordinairement de suif, ils ne s'en chargeoient pas en grande quantité, crainte de perdre la viande. Depuis que la cherté est devenue universelle, l'occasion de vendre plus souvent a donné de l'industrie aux cabanniers. Leurs bœufs se vendent actuellement plus jeunes. Ils font moins de suif ; mais la viande est d'une qualité supérieure. Malgré cela, ce ne sera jamais une race que l'on proposera de multiplier, quoiqu'elle soit fort grosse, puisque son poids est depuis sept cents jusqu'à mille livres.

Les *vaches* que l'on nomme *flandrines* en Poitou, en Anis

et dans les marais de Charente, viennent originairement d'une race de bêtes à cornes transportée de la Flandre ou de la Hollande, et dont nous parlerons lorsque nous ferons l'énumération des principales races de bœufs étrangers. Cette race, croisée avec celle du pays, en a produit une troisième que l'on nomme *bâtarde* dans les mêmes cantons.

**BŒUFS BRETONS.** — Les *bœufs bretons* sont d'une race fort petite. Ils naissent, travaillent, s'engraissent et se débitent dans la Basse-Bretagne; cependant il en passe quelques-uns en Normandie, et quelques autres sortent gras du pays pour aller à Paris. La plus grande partie est consommée par la marine. Le poids commun de ces bœufs est depuis trois cent cinquante jusqu'à cinq cents livres. On dit que le Bas-Breton, son chien, son cheval, son cochon, sa vache et ses deux bœufs vivent et couchent ensemble. Cette exagération indique le caractère de cette nation, qu'il sera bien difficile d'arracher à l'inertie où la plonge l'habitude. En général, le sol de la Bretagne n'est pas mauvais, et est très-favorable à la multiplication des bestiaux. Ses débouchés sont on ne peut plus faciles par le voisinage de la Normandie, et par la consommation des villes maritimes qu'elle devrait alimenter exclusivement; mais il faudroit des prairies mieux entretenues.

Les bœufs bretons sont très-petits, rouges et blancs, on noirs et blancs. Ils ont les membres et la tête menus; les cornes fort longues et noires par le bout. Cette race fait peu de suif et fournit très-peu de cuir, et quoiqu'elle donne de la viande d'assez bonne qualité, elle n'a guère de considération.

**BŒUFS MANCEAUX.** — Cette race est petite, mais précieuse et abondante. Ces *bœufs* ne sortent guère de leur pays natal que pour passer dans les pâturages de Normandie. Comme on ne les expatrie pas, et que les travaux de ce pays ne sont pas proportionnés au grand nombre de ces animaux, ils ne travaillent guère qu'à six à sept ans, âge où ils ne peuvent avoir atteint toutes les qualités qui conviennent à ce commerce; cela n'empêche pas qu'on ne les regarde, à juste titre, comme une des meilleures races qui existe en France. Leur nature est la plus douce qui soit connue; leur poids, la qualité de leur viande, la quantité de suif et le cuir les font rechercher.

Ils sont tous rouges ou blonds, mais d'une nuance plus douce et plus claire que celle des *bœufs* de haut crû dont on a fait mention. Ils ont la tête et le cou menus. Le fanon manque presque à tous, et ceux qui en ont beaucoup sont

peu prisés. Leurs formes sont très-allongées. Ils n'ont pas ordinairement une certaine épaisseur sur le dos, en sorte que la supériorité de cette race sur les autres est bien plus dans sa nature que dans ses formes extérieures. Ces bœufs ont le cimier plat et la queue enfoncée, les cornes courtes, fines et blanches; ils sont de toute grosseur suivant les cantons où les vaches sont plus ou moins grosses, et suivant le goût des nourrisseurs. Cependant il paroît que toute la province du Maine pourroit avoir de beaux bestiaux.

Il y a cinquante ans, M. Boreau de la Besnardière, négociant à Angers, fit acheter en Normandie un taureau et quelques vaches de la race hollandaise. Il en a résulté une race bâtarde, qui a beaucoup grossi celle des environs de Château-Gontier. Malheureusement on lui avoit choisi un taureau qui avoit peu de tête et de cou, et cette nouvelle race, qui s'est multipliée avec beaucoup de succès, manque en cette partie, défaut qui est bien peu de chose dans un individu, mais qui est cependant essentiel dans une race.

**BŒUFS HOLLANDAIS OU BŒUFS DE PAYS.** — En général, la Normandie n'est point, par la nature de son sol, propre à faire des élèves. Ses plaines sont trop fertiles, et ses pâturages trop gras, pour qu'on puisse y entretenir une race; cependant il y a quelques vaches pour les besoins du pays. Il y a environ quatre-vingts ans, M. de la Roque, herbager, chargé d'une mission ministérielle, fit passer dans la vallée d' Auge, une race qu'il alla chercher en Hollande. Elle s'est perpétuée en petite quantité, par les raisons que nous avons dites; mais elle n'a pas dégénéré. Il semble même que, par le choix qu'on a fait des sujets destinés à donner race, l'espèce soit devenue graduellement, non pas plus grosse, mais d'une conformation plus parfaite et d'une nature plus douce. C'est la plus belle race qui soit en France, et elle fournit communément des *bœufs* de mille à douze cents.

Ces *bœufs* sont ordinairement d'un rouge foncé: ils ont le poil gros et la tête blanche ou variée de rouge et de blanc. Il y en a aussi de noirs et de bruns, et leur couleur a toujours plus ou moins de blanc. Leur conformation et leur taille sont dans de belles proportions. La tête est courte et large; les cornes grosses, courtes et rondes par le bout, et blanches; la queue est enfoncée; leur viande est abondante et délicieuse; la graisse est un peu jaune, mais ils ont beaucoup de suif et de cuir. Cependant toutes ces qualités ne se trouvent complètes que dans le *bœuf* qui a sept à huit ans, et qui en a travaillé quatre à cinq; et on ne peut guère leur procurer cet avantage en Normandie, parce que tous les

travaux de la culture se font presque partout avec des chevaux. Les *bœufs*, en séjournant jusqu'à huit ans dans les pâturages, dépenseroient trop de nourriture. On les vend pour la boucherie à trois ou quatre ans, ce qui fait qu'ils n'ont pas encore acquis toute leur qualité.

Cette race, qui n'a pas dégénéré en Normandie, pourroit être introduite dans les provinces propres aux élèves; et si elle y réussissoit, on pourroit alors la multiplier dans toute la France. On doit dire qu'elle se soutiendrait difficilement dans le même genre de beauté dans des sols d'un médiocre produit; cependant le succès qu'elle a eu du côté de Château-Gontier indique qu'elle en auroit aussi dans tous les bons pays d'élèves.

**BŒUFS COTENTINS.** — Le Cotentin est un canton de la Normandie, situé à son extrémité ouest et nord. C'est le seul de cette province où l'on élève beaucoup de jeunes *bœufs*. Cette race a des caractères qui la font différer absolument des races précédentes; tels sont ceux de la couleur, de la conformation et de la physionomie. Sa couleur est ordinairement bronzée, c'est-à-dire, brune, chinée de noir.

Les *bœufs* cotentins ont la tête longue et peu grosse, les cornes longues, menues et pointues; le dos élevé en cime, les fesses minces, beaucoup de ventre, la queue enfoncée, les membres menus; enfin, toute leur conformation est peu massive. Leur viande est peu courte, et la graisse, par cette raison, s'insinuant dans les chairs, la rend très-succulente et délicieuse: cette graisse est jaune. Ils font beaucoup de suif, mais très-peu de cuir. Voilà l'ancienne race.

Depuis quarante-cinq ans, les nourrisseurs se sont mis dans l'usage d'acheter au pays d'Auge des taureaux hollandais, et il est étonnant comme ils sont parvenus à grossir la race, sans avoir changé les vaches. Ils ont à présent des *bœufs* d'un volume extraordinaire, et fournissent des sujets de treize à quatorze cents, plus communément que dans le pays d'Auge; ce qui prouve que, sans réformer la race d'un pays quelconque, il suffiroit d'y introduire quelques taureaux d'une espèce supérieure. La seule attention qu'il faudroit avoir, seroit de choisir les races qu'on introduiroit par les mâles, et qu'il faudroit assortir au pays et à sa constitution.

Cette introduction de taureaux étrangers dans le Cotentin opère insensiblement un changement dans le poil et la conformation de la race du pays. On y trouve, bien plus souvent qu'autrefois, des *bœufs* rouges marqués de blanc, et ils ont les os bien plus gros.

**BŒUFS COMTOIS.** — Les *bœufs* comtois sont d'une race moyenne. Leur conformation ressemble assez à celle des

cotentins de l'ancienne race. Ils ont les cornes plus torses; ils sont ordinairement blonds ou bruns avec la tête blanche; couleur qui se trouve communément dans le Cotentin, quoique la dominante y soit le bronzé. Il s'en faut de beaucoup qu'ils valent les cotentins, et si on indique ici des caractères de ressemblance, ils ne passent pas l'extérieur. Leur poids ne va guère au-delà de cinq cent cinquante, et ils sont peu estimés.

**BŒUFS DE LA CAMARGUE.** — De toutes les races de *bœufs* qui se trouvent en France, il n'en est pas de plus remarquable que celle des îles de la Camargue, formées par le Rhône à son embouchure. Ces animaux tiennent du buffle par leur couleur noire, par leur ventre qui descend fort bas, et surtout par leur air farouche et menaçant: leurs cornes, qui sont courtes, forment un croissant parfait, dont les pointes se rapprochent; un cuir épais les met à l'abri des attaques des *cousins*, très-multipliés dans ces marais. Un autre rapport que ces bœufs ont avec le buffle, c'est que leur viande est toujours de mauvaise qualité, toujours rouge, dure et filandreuse; celle des *veaux* est presque aussi mauvaise. La peau de leur tête est noire, même après la cuisson; cependant le peuple se contente de cette viande à cause du bon marché: l'été est la saison où elle est la moins mauvaise, parce qu'alors ces animaux ont plus de repos et une nourriture plus abondante. Ces bœufs ne savent pas aller lentement; ils sont très-agiles et très-vites à la course, et leur allure ordinaire est un grand trot. Jamais ils n'entrent dans l'étable, et dès qu'ils quittent la charrue, ils retournent dans leurs pâturages; des hommes à cheval les gardent en troupeau et les amènent au travail. Ils entrent quelquefois en fureur et courent sur les hommes. Il est dangereux pour les voyageurs de passer trop près d'eux, surtout dans la partie méridionale de la Camargue, où ils voient rarement du monde. Pour éviter leurs coups, on est obligé de monter sur un arbre ou de se jeter ventre à terre, les bras étendus; le bœuf flaire et passe outre quand il voit l'homme sans mouvement. Les vaches ne sont pas moins dangereuses que les bœufs, surtout quand elles ont des veaux; on les garde en troupeaux séparés.

Voilà à peu près (à l'exception de la dernière) les principales races de France, qui viennent à Sceaux et à Poissy. Il en vient aussi de l'étranger; mais nous croyons devoir laisser de côté celles que l'on n'y voit qu'accidentellement, et nous borner à parler de celles qui forment une partie régulière de l'approvisionnement de Paris, qu'on y attend, et qui y viennent dans leurs saisons ordinaires. Ce sont les suisses, les franconiens et les flamands appelés aussi hollandais.

**BŒUFS SUISSES.** — La conformation des *bœufs* suisses res-

semble beaucoup à celle des *bourrets* ou *bœufs duvergnats*, mais dans une plus grande proportion : ils ont plus de fanon, plus de cuir, et leur nature est plus rude. Les *bourrets* sont tous rouges, et parmi les *bœufs suisses* il y a presque autant de bruns que de rouges. Ils ont presque tous la tête blanche. La Suisse produit des *bœufs* d'un mille pesant ; ils font très-peu de suif. Leur viande est peu compacte, et de médiocre qualité : ils passent jeunes à la boucherie ; ils donnent les plus gros cuirs qu'on connoisse, car il y en a du poids de cent quarante livres. Ils sont peu nombreux et de haut crû.

Les vaches suisses sont très-renommées par leur grande taille, l'abondance du lait qu'elles fournissent, et la beauté des veaux qu'elles produisent. Bien des gens s'imaginent que, pour se procurer tous ces avantages, il suffit de faire venir des vaches de la Suisse ; mais ils ne tardent pas à s'apercevoir de leur fausse spéculation : ces vaches, amenées à grands frais, dépérissent dans leur nouvelle demeure ; le lait tarit au point d'être en moindre quantité que celui des vaches du pays ; elles consomment plus et rapportent moins. La cause de cette dégénération est dans la différence des pâturages. De même qu'un arbre transplanté d'un sol riche dans un terrain de mauvaise qualité, meurt en peu d'années après une végétation languissante ; ainsi un animal que l'on retire de gras pâturages pour l'amener sur des prairies tapissées d'herbes courtes et peu substantielles, perd bientôt sa vigueur et tous les avantages qui l'avoient fait rechercher. Avant de tirer de la Suisse des *bœufs* et des vaches, il est nécessaire d'avoir à leur présenter des alimens aussi succulens que ceux auxquels ils sont accoutumés ; ce qui n'est pas facile à rencontrer dans nos pays.

**BŒUFS FRANCONIENS.** — Les *bœufs* de cette race sont très-estimés ; leur nature est très-douce ; ils n'ont pas une taille massive, car leurs cuisses sont minces et leurs membres menus. Ils sont d'un rouge très-vif, avec la tête blanche ; les cornes mêmes sont blanches, fines, relevées et pointues, le flanc est un peu descendu. Ils ont une viande abondante, fort peu de suif et de cuir. La viande qui a grande apparence a peu de poids et de saveur. Ce défaut vient apparemment de la manière dont on les engraisse. On les nourrit toujours au sec, et ils travaillent pendant qu'on les engraisse avec l'avoine. Leur poids est depuis quatre cent cinquante jusqu'à sept cents.

**BŒUFS FLAMANDS ou HOLLANDAIS.** — Cette race de *bœufs* a quelque rapport avec nos *bœufs* de pays ; mais il s'en faut de beaucoup qu'elle soit d'une aussi belle propor-

tion et d'une aussi bonne nature. Ces bœufs sont très-grands, très-longs, très-minces, et ont peu de ventre. Leur tête est longue, les cornes sont noires et fort grandes. Il ne paroît pas qu'on les garde vieux dans le pays, ni qu'on les y fasse travailler; car ceux qui viennent à Poissy n'ont pas plus de quatre à cinq ans. Leur chair est assez lourde, ce qui est ordinaire quand on tue les animaux jeunes, mais quoique grasse elle a peu de qualité; leurs cuirs sont assez forts; leur poids est communément depuis six cents jusqu'à huit cents livres. Quoique ces bœufs soient de nature douce, ils ne sont pas assez bons pour être multipliés de préférence à ceux de plusieurs autres races.

Les vaches hollandaises, toujours maigres, donnent une grande quantité de lait, et on peut les traire toute l'année, à l'exception de quelques jours avant qu'elles mettent bas: elles font une partie des richesses de la Hollande, d'où il sort tous les ans pour des sommes considérables de beurre et de fromage; mais il faut pour ces vaches, comme pour celles de la Suisse, des pâturages excellens.

Ces notions, tout incomplètes qu'elles sont, ont été rédigées avec le plus grand soin et le plus d'exactitude qu'il a été possible: il eût été peut-être plus convenable d'y joindre la manière dont chaque canton engraisse ses bestiaux; mais on n'a pas cru que ce tableau, qui auroit été assez varié, pût avoir une grande utilité. La viande que l'on consomme en grand est généralement d'une bonne qualité; et à juger de la cause par l'effet, il en résulte que tous ces moyens d'engrais sont bons, quoiqu'ils diffèrent beaucoup.

D'ailleurs, quand on connoitroit les pratiques qui doivent être préférées, il n'est pas sûr que les circonstances locales se prêtassent à ce qu'on les suivit dans tous les cantons. En fait de culture, il n'est pas de procédé universel, et la constitution du sol doit être consultée avant tout.

Quant à l'amélioration des races, il est utile de s'en occuper, et déjà les vues générales que l'on a présentées peuvent contribuer à détruire de vieux préjugés; en conséquence, on pourroit s'occuper de plusieurs essais, dont les succès décideroient les nourrisseurs à les continuer, à les modifier ou à les rejeter absolument.

Parmi les races tout-à-fait étrangères à la France, on remarque principalement celles qu'on élève en Angleterre. Les comtés de Devonshire et de Sussex nourrissent des bêtes à cornes qui l'emportent sur les races de la côte méridionale. Le rapport entre les races de ces deux contrées est frappant; mais celle de Devonshire paroît mériter la préférence par la petitesse de la tête et du cou. C'est, au reste, aux races



françaises que celles de plusieurs contrées d'Angleterre doivent leurs avantages. Les *taureaux* et les *vaches* de Normandie, transportés d'abord à Guernesey, ensuite en Angleterre, par leur croisement avec des races de cette dernière île, ont produit des animaux de plus belles formes, plus vigoureux dans le travail, moins lourds dans la marche, plus doux dans le naturel, moins difficiles sur le choix de la nourriture, et plus susceptibles d'acquiescer promptement une graisse de meilleure qualité.

La race actuelle du district de Norfolk n'est pas moins particulière à ce pays que son ancienne race de *chevaux*, et elle a des rapports dans leurs principaux traits et leurs qualités. Mais les *bœufs* de Norfolk sont de petite taille; cependant les bouchers de Londres les estiment plus que ceux de toute autre race. Les *bœufs* de Hereford-Shire et de Wiltshire sont de très-grande taille, de même que ceux du comté de Suffolk. L'on y tua, il y a environ dix-huit ans, un *veau* de quatre mois et demi, qui pesoit 447 livres; et, quelques années auparavant, l'on avoit présenté au roi un *bœuf* d'une grosseur prodigieuse, dont les cornes n'avoient pas moins de cinq pieds de long, et qui pesoit 3920 de nos livres.

Il existe encore dans ce même comté de Suffolk une race de *bœufs* sans cornes; l'on assure que les *vaches* de cette race sont meilleures que celles dont la tête est armée de cornes. Elle est originaire d'Ecosse, où elle vit dans un état presque sauvage sur les montagnes et les rochers, et où on lui fait la chasse. Ces *bœufs* à demi-sauvages des montagnes de l'Ecosse sont de très-petite stature, mais bien proportionnés dans toutes leurs parties; les Ecossais les nomment *bœufs humbles*; dénomination qui se rapporte vraisemblablement à leur taille rapetissée plutôt qu'au défaut de cornes. Les *bœufs* et les *vaches* des parties méridionales et des contrées maritimes de l'Irlande manquent souvent de cornes. La race de ces animaux qui subsistent en Irlande en est également dépourvue.

Dans l'Inde on voit aussi plusieurs *bœufs* sans cornes; les uns en sont privés naturellement, d'autres par artifice. Ces derniers portent en place de cornes une protubérance saillante, ronde et fort dure, espèce de stigmate de l'opération qu'ils ont subie. En effet, pour empêcher la croissance des cornes, les Indiens font, sur la tête du jeune animal, une incision à l'endroit où elles doivent pousser; ils y appliquent le feu, et cette cautérisation les empêche de croître.

M. d'Azara (*Histoire des Quadrupèdes du Paraguay*) nous apprend qu'au *Coin de la Lune*, habitation des jésuites dans le district des *Carrientes*, à environ quarante-cinq lieues de l'Assomption, au Paraguay, naquit en 1770 un *taureau* sans

cornes. Cet animal a propagé sa race dans le pays, et M. d'Azara remarque à ce sujet que les produits d'un taureau sans cornes en sont privés, quoique la mère en soit armée, et que les veaux nés d'un taureau à cornes en ont aussi, quoique la mère en soit privée. Le même auteur contredit l'opinion de Buffon, qui ne voyoit dans les cornes des animaux que des parties excédantes, produites par la surabondance de la nourriture, et M. d'Azara appuie sa réfutation de deux faits qu'il a observés au Paraguay : c'est que dans les mêmes cantons où la race des bœufs sans cornes s'est multipliée, il existe aussi une grande quantité de ces animaux cornus, et que la pâture y est également bonne et abondante.

Si l'on continue à parcourir les différentes contrées de l'Europe où les races des bœufs présentent quelque attribut remarquable, l'on trouvera, en s'avancant vers le Nord, de très-grands bœufs en Danemarck. Les Hollandais ont souvent fait venir de ce pays des vaches maigres, qui prennent de l'embonpoint dans leurs prairies; elles rendent communément par jour chacune dix-huit à vingt pintes de lait (mesure de Paris).

En Ukraine, le bétail surpasse en grandeur celui de toute l'Europe. Pour pouvoir porter la main sur le milieu du dos d'un bœuf, il faut être d'une taille au-dessus de la médiocre. Les bœufs de Hongrie, de Podolie et de la Tartarie qu'habitent les Calmoucks, sont, avec ceux de l'Ukraine, les plus grands du monde.

Les bœufs de Hongrie amenés en France par les ennemis en 1814, étoient de très-grande taille. Leurs cornes avoient beaucoup de longueur et étoient bien placées. Leur poil étoit d'un gris cendré et distribué par mèches.

Les bœufs et les vaches de Norwége sont, dit Pontoppidan, de même que les chevaux, presque tous jaunes et petits. Ils sont un peu plus grands dans les îles qui bordent les côtes de Norwége; ce qui, selon le même auteur, vient autant des excellens pâturages que de la liberté qu'on leur donne; car on les laisse aller à leur gré, en prenant seulement la précaution de les faire accompagner par quelques beliers accoutumés à chercher eux-mêmes leur nourriture pendant l'hiver. Quand ceux-ci ont découvert avec leurs pieds l'herbe qui se trouve sous la neige, les bœufs ne leur permettent d'y toucher qu'après qu'ils sont rassasiés. Ces bœufs ainsi abandonnés, deviennent avec le temps si farouches, que pour les avoir il faut les prendre avec des lacs ou les tuer à coups de fusil. Les vaches de Norwége donnent fort peu de lait, et les habitans des campagnes sont obligés d'en entretenir un grand nombre.

Les bœufs sont répandus dans tout l'empire de Russie, et

il y en a de très-gros, qui ont autant de force que de beauté. Les Kirguis élèvent une grande quantité de gros bétail ; on voit chez eux des taureaux d'une beauté et d'une grosseur extraordinaires.

Au Midi, l'Espagne et l'Italie nourrissent de fort beaux bœufs. En quelques endroits de l'Italie, ils sont souvent gris, à tête blanche et très-grands. Les bœufs, qui sont nombreux en Sicile, ont des cornes remarquables par leur grandeur et la régularité de leur figure ; ces cornes n'ont qu'une légère courbure, et leur longueur ordinaire, mesurée en ligne droite, est de trois pieds, et quelquefois de trois pieds et demi ; elles sont toutes très-régulièrement contournées et d'une forme absolument semblable. Elles sont encore plus grandes sur la tête des bœufs qui vivent dans les pâturages de l'Etna, et qui sont aussi plus gros et plus vigoureux que ceux des autres parties de l'île. Plusieurs cabinets conservent de ces longues cornes comme des curiosités naturelles.

Cette race de bœufs de la Sicile, transportée aux îles voisines et volcaniques de Lipari, dégénère au point de devenir méconnoissable. Ils ne sont ni plus beaux ni plus nombreux dans l'île de Malte. En Sardaigne, ces animaux sont, en général, petits et maigres. On y comptoit en 1771, suivant Cetti, trois cent cinquante-quatre mille cent soixante têtes de gros bétail, en y comprenant les vaches et les veaux.

De beaux et nombreux troupeaux de bœufs animent de beautés vivantes les grands traits de la nature, si belle, mais en même temps si outragée par l'ignorance et le despotisme, dans la Turquie d'Europe.

Les anciens distinguoient, parmi les bœufs d'Epire, ceux que l'on appeloit *pyrrhiques*. « Nous les devons, dit Pline, aux soins du roi Pyrrhus. Ce prince réussit à en perfectionner l'espèce, en ne leur permettant pas de s'accoupler avant la quatrième année ; par ce moyen, il obtint des bœufs de la plus riche taille ; la race en est encore subsistante. » Les vaches pyrrhiques, suivant Aristote, n'étoient qu'au nombre de quatre cents environ ; elles étoient réservées pour le roi, et ce n'étoit que lorsqu'elles avoient neuf années accomplies qu'on permettoit au taureau de les approcher. Tant qu'elles prenoient de l'accroissement, on les appeloit *vierges*.

Les *bêtes à cornes* sont plus petites dans les plaines de la Crimée que dans l'Ukraine ; elles ressemblent à celles de la Hongrie, et ont souvent aussi la même couleur grise ou noire, et rarement brune ; elles sont plus lentes, et d'une marche plus pesante que dans les montagnes, où la race, quoique petite, est forte, et a une allure plus vive. Dans le nombre des bœufs de montagne, on en voit beaucoup qui ont

la couleur des gazelles, et ceux-là ont communément les membres et une forme plus agréables. ( Pallas, *Nouv. Voy. dans les Gouvernemens mérid. de l'Emp. de Russie* ).

Dans la plupart des parties de l'Afrique, principalement dans celles où les hommes s'adonnent à la culture des terres, les bêtes à cornes ne sont point rares. Elle sont en nombre assez considérable en Egypte ; mais quoiqu'elles y soient encore assez belles, elles y ont beaucoup dégénéré de la perfection qui les faisoit admirer autrefois comme une race distinguée. Leur couleur est généralement d'un fauve plus ou moins foncé, et leurs cornes sont petites. On voit sur le garrot des bœufs d'Egypte une grosseur moins élevée que celle des zebus ou bœufs à bosse, mais qui, si elle est naturelle, les rapproche de ces animaux.

Indépendamment des bœufs à bosse, dont la race est commune en Afrique, celle des bœufs sans bosse, la seule dont il soit question dans cet article, s'y trouve également. On voit en Abyssinie d'innombrables troupeaux de bœufs ; les uns diffèrent par la taille, les autres par la grandeur ou par la conformation de leurs cornes ; d'autres n'ont point du tout de cornes ; et tous enfin sont de couleur diverse, et ont le poil long ou ras, suivant le climat où ils paissent. Aux environs de Sennaar en Nubie, les bœufs sont les plus gros, les plus gras et les plus beaux du monde entier. Quelques-uns de ces bœufs de Nubie et d'Abyssinie ont des cornes d'une grandeur démesurée, quoiqu'ils soient eux-mêmes d'une assez petite taille ; mais cette croissance vraiment monstrueuse des cornes est, dit-on, l'effet d'une maladie qui devient toujours fatale aux animaux qui en sont atteints. D'autres de ces bœufs ont leurs cornes lâches et tombantes. Enfin toutes les races de bœufs connues paroissent exister en plus ou moins grand nombre dans les diverses contrées de l'Afrique, depuis la Barbarie jusqu'au Cap de Bonne-Espérance.

Vers la pointe méridionale de cette partie du monde, vit un peuple pasteur doux et courageux, qui fait sa principale occupation de l'éducation des bestiaux. Les Cafres ont beaucoup de soins de leurs bœufs, en général plus petits que les nôtres, et ils réussissent parfaitement à s'en faire comprendre. Ils découpent en larges pièces circulaires le fanon de ceux qu'ils affectionnent le plus, ou ils le façonnent en petites lanières comme une frange. Ils soumettent aussi les cornes à différentes formes. Cette opération se fait en les chauffant avec un fer ardent, jusqu'à ce que la chaleur les ait assez amollies pour se prêter à la direction qu'on veut leur donner ;

on en voit qui sont couchées des deux côtés sur le cou du bœuf, et aboutissent précisément aux épaules; d'autres, dont les pointes se rencontrent sous la gorge, ou bien se prolongent horizontalement, etc., etc.

Les Cafres, au rapport de Levaillant, ne se contentent pas de faire prendre aux cornes de leurs bœufs une infinité de contours différens; ils ont encore l'art de multiplier ces cornes; de sorte qu'elles ont l'aspect de ces lithophytes marins connus sous le nom de *bois de cerf*. Le procédé qu'ils emploient consiste à donner sur la corne qui commence à se montrer, un ou plusieurs petits traits de scie, ou d'un autre outil. Ces divisions, qui sont encore tendres, s'isolent d'elles-mêmes; de façon qu'avec le temps, l'animal porte autant de cornes bien distinctes. Ils forcent à volonté l'une de ces divisions, ou la corne entière, à former, par exemple, un cercle parfait, en enlevant, à côté de la pointe qu'il ne faut pas offenser, une partie légère de son épaisseur; cette amputation, renouvelée souvent et avec beaucoup de patience, conduit la corne à se courber dans un sens contraire, et sa pointe, venant se joindre à la racine, offre un cercle parfaitement égal.

Parmi les bêtes à cornes élevées par les Cafres, quelques-unes portent des cornes peu hautes, presque partout de la même grosseur, et dont l'extrémité se dirige vers les oreilles; ces cornes ne sont point adhérentes au crâne, elles ne tiennent qu'à la peau, et sont si peu fermes, qu'on peut les tourner en tout sens; et quand elles ont acquis leur plus grande longueur, elles retombent par leur propre poids sur la face de l'animal, et la frappent lorsqu'il marche. Ces bœufs à cornes lâches passent pour être très-bons et très-vigoureux.

Une autre remarque très-curieuse que l'on doit à M. Barrow, *Voy. dans la part. mérid. de l'Afrique*, et dont on ignore la cause, c'est qu'en général les bœufs de la colonie du Cap et de plusieurs autres parties de l'Afrique ont l'haleine infecte, tandis que celle des bœufs d'Europe est fort douce.

Si l'on promène ses regards sur l'immense étendue de l'Asie, on voit ses collines et ses plaines animées de nombreux troupeaux de bœufs bossus ou non bossus; ils ne sont point étrangers aux âpres régions qui avoisinent la mer Glaciale, et l'espèce se multipliant à mesure que la température est plus douce, elle se propage vers le midi jusqu'à la pointe de la presqu'île de Malacca, et en longitude depuis l'Arabie jusqu'aux îles du Japon.

L'espèce du bœuf étoit absolument inconnue dans l'Amérique méridionale avant la conquête qu'en firent les Européens; mais les contrées du nord de ce continent étoient habitées par une grande quantité de *lisons* et de *buffles musqués* qui n'ont jamais

passé le Mexique. Cependant la race du bœuf sans bosse y étoit étrangère, et ce sont les Européens qui l'y ont transportée. Sa nature s'est très-bien prêtée à cette transmigration, et elle s'est extrêmement multipliée dans plusieurs pays méridionaux du Nouveau-Monde. On nourrit du gros bétail au Pérou, au Brésil, au Paraguay, et dans toutes les colonies européennes; il y couvre de vastes plaines, et vit en plusieurs endroits dans une pleine liberté. Ces bœufs ont même formé des races distinctes et qui se perpétuent. Par exemple, les bœufs de Montevideo sont plus grands que ceux de Salamanque, lesquels sont les plus grands de l'Espagne. Ceux des Corrientes au Paraguay, sont, au contraire, très-bas sur jambes, et l'on en voit qui sont dépourvus de cornes.

Le bœuf de Fernanbouc est ordinairement rouge, c'est-à-dire, bai clair et taché de noir. Il y en a aussi qui ont des taches jaunes et couleur marron. Ce bœuf, à en juger par les dépouilles que le commerce apporte en Europe, doit ressembler au bœuf nantais, pour la taille et pour la qualité des peaux qu'il fournit à la tannerie.

Les peaux de Fernanbouc nous viennent d'Amérique, salées et aluées; ce qui en rend le premier travail difficile. Elles produisent un cuir de première qualité, parce qu'il est également fort et serré dans toutes ses parties, et qu'il prend bien les apprêts.

Pour faire la chasse aux bœufs devenus sauvages en Amérique, on leur jette une corde formant un nœud coulant, et on les enlace par les cornes ou par la tête; d'autres fois on leur coupe les jarrets avec un fer taillé en croissant, bien aiguisé et attaché à un long bâton. Cette chasse, qui n'est pas sans danger, se fait avec beaucoup de légèreté et d'adresse par les habitans du Pérou et des autres pays voisins. Elle n'a la plupart du temps pour but que de se procurer les cuirs et le suif, qui font une branche considérable de commerce; les chasseurs abandonnent les bœufs tués aux animaux carnassiers, après en avoir pris seulement la langue. (s. et DESM.)







